

INVENTAIRE - SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790,

RÉDIGÉ PAR RENÉ MERLET, ARCHIVISTE

---

## EURE-ET-LOIR

---

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES. — SÉRIE H

II

---

TOME NEUVIÈME.

H 2790 - H 4693.

---

CHARTRES  
IMPRIMERIE DURAND

28-LUISANT.

---

1968.

## INTRODUCTION

---

Point n'est besoin de montrer l'utilité des fonds ecclésiastiques, particulièrement de ceux conservés dans les Archives d'Eure-et-Loir. Il faut pourtant constater qu'on est loin d'avoir épuisé leurs ressources. Au nombre des productions que nous vaut la Cathédrale de Chartres, quelles sont celles qui utilisent le fonds du chapitre? Les recherches des habitués des Archives eux-mêmes s'orientent plus volontiers vers les deux derniers siècles, dans la mesure où ils offrent des séries se prêtant aux enquêtes et aux statistiques, dans la mesure aussi où ils n'exigent pas d'effort de lecture et d'interprétation.

Voici le tome neuvième de cette collection des inventaires-sommaires des Archives d'Eure-et-Loir, qui fut un modèle en son temps. Le tome huitième porte sur l'ordre de Saint-Benoît; celui-ci, sur les autres ordres. Au lecteur d'en apprécier les qualités et d'en tirer parti. Celui qui a entrepris cet inventaire aurait pu dire ce qu'il savait des conditions dans lesquelles nous ont été transmis ces fonds, — ce qui n'est maintenant plus possible avec le recul du temps, — et aussi faire part de réflexions nées de la pratique de ces fonds. Je me contenterai de dire dans quelles circonstances ce volume a vu le jour.

Le principal auteur est René Merlet, qui a inventorié les articles H 2790 à 4160, jusqu'aux jacobins de Chartres compris (feuilles 1 à 20). Sous sa direction, au cours de l'année 1907, Maurice Jusselin, alors stagiaire aux Archives d'Eure-et-Loir, inventoria les cordeliers de Chartres, ce qui le recommanda principalement pour la succession de René Merlet qui donna sa démission à la fin de cette année. Maurice Jusselin est ainsi l'auteur des articles H 4161 à 4693 (feuilles 21 à 27).

D'après les rapports annuels et la correspondance avec la Direction des Archives de France, les étapes de l'impression, chez Garnier, à Chartres, s'échelonnent ainsi :

feuilles 1 à 5, en 1898; 6 à 15, en 1899; 16 et 17, en 1900; 18, en 1901-1903; 19 et 20, en 1905; 21 et 22, en 1907, 1908 ou 1909; 23 à 27, en 1910.

L'impression a été interrompue en 1910 après le tirage de la feuille 27, laissant inachevé l'inventaire de l'abbaye de Saint-Avit. En 1914, Maurice Jusselin préparait l'inventaire du prieuré de Belhomert, mais attendait pour le publier d'avoir fait celui de l'abbaye d'Arcisses, qu'il voulait placer avant, et qui n'a jamais été dressé.

Tout nouveau classement est arrêté par la guerre. A son retour, Jusselin se voit occupé par l'afflux des versements d'archives modernes, et ne publiera désormais que des travaux personnels.

En 1924, un crédit se trouve encore expressément affecté à l'impression de l'inventaire et non utilisé. Se souvient-on que les Archives d'Eure-et Loir inaugurèrent en 1861 la série des *Dictionnaires topographiques* des départements?

Le tome IX restait donc inachevé, en feuilles non brochées, sans titre ni tables. J'ai simplement préparé pour l'impression la fin de ce qui concerne l'abbaye de Saint-Avit, la table due à M. Jean Waquet (et que j'ai complétée par le détail des cotes et des dates extrêmes pour l'harmoniser avec celles des volumes précédents), et dressé la liste de quelques corrections.

Il eut été regrettable d'ajourner encore la distribution de ce volume, qui peut être utilisé tel qu'il est; d'autant que les documents les plus anciens de l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée et du prieuré de Notre-Dame de la Bourdinière, qu'il inventorie, sont connus pour être transcrits dans les deux volumes de la *Collection des cartulaires chartrains* publiés par le même René Merlet en 1906 et 1909.

La suite de la série H fera l'objet d'un tome X. Un supplément à la série G reste aussi à inventorier. Quant aux index, il serait souhaitable que les tables des noms de personnes contenus dans les huit premiers tomes, rédigées par Lucien Merlet, soient publiées, et il serait préférable d'y joindre alors un travail analogue pour le tome IX.

Qu'il me soit permis d'exprimer le plaisir que j'éprouve en livrant au public l'œuvre de personnes qui avaient le temps et le goût de se livrer à des tâches solides et durables.

J. L.

---

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE H.

(Clergé régulier. -- Ordres religieux d'hommes; Ordres religieux de femmes;  
Ordres militaires religieux; Hôpitaux et Maladreries)

ORDRE DE SAINT-AUGUSTIN.

ABBAYE DE SAINT-CHERON-LÈS-CHARTRES.

H. 2790 (Cahier.) — In-folio, papier, 32 feuillets.

**1692 ?** — Calendrier où sont marqués les messes et services de fondation célébrés en l'abbaye de Saint-Cheron : 1<sup>er</sup> janv. Fondation de la comtesse Isabelle (1248) ; — 8 janv. Anniversaire de l'évêque Mathieu des Champs ; — 22 janv. Anniversaire de Jean de Saint-Maurice (1348) ; — 6 mars. Fondation de Gilbert de Tardais (1190) ; — 14 mars. Anniversaire de Pierre Bèchebien, évêque de Chartres (1458) ; — 8 avril. Fondation de Charles d'Illiers, doyen (1507) ; — 9 août. Anniversaire de Jacques Bernier (1274) ; — 1<sup>er</sup> sept. Anniversaire de Philippe de Porte-Morard, chanoine (1300) ; — 4 sept. Anniversaire de Charles, roi de Jérusalem (1301) ; — 14 oct. Anniversaire de Jean le Marchant, chanoine de Péronne (1259) ; — 10 déc. Anniversaire de Pascal Chaillou (1421).

H. 2791. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1750 ?** — Etat des papiers concernant l'abbaye de Saint-Cheron qui se trouvent dans le chartrier de l'abbaye de Sainte-Geneviève (1606-1740).

EURE-ET-LOIR, SÉRIE H.

H. 2792. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

**1150-1216.** — Bulles : d'Eugène III confirmant l'établissement des chanoines réguliers de Saint-Augustin dans l'abbaye de Saint-Cheron (1150) ; — d'Alexandre III (1179) et de Lucius III (v. 1182<sup>1</sup>), confirmant les biens de l'abbaye, *ecclesiam de Dordan, ecclesiam de Clarofonte, ecclesiam Sancti Carauni del Chemin, ecclesiam Sancti Bartholomei, ecclesiam de Gaudena*. — Bref d'Honorius III prenant l'abbaye sous sa protection (1216).

H. 2793. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1474-1701.** — Lettres de sauvegarde accordées par le roi Louis XI à l'abbaye de Saint-Cheron (1474). — Lettres royaux exemptant l'abbaye du droit de procure prétendu par l'évêque et le Chapitre de Chartres (1515). — Lettres de *committimus* de Henri IV (1606) et de Louis XIV (1701). — Exemption par Louis XIV de tout logement de gens de guerre pour les religieux de Saint-Cheron (1652) : lettre à ce sujet de Gaston, duc d'Orléans : « A mon neveu M. le duc de Nemours, ou en son absence » à celui qui conduiroit les troupes de son armée qui » pourroient passer és environs de ma ville de Chartres. » A Paris, le 16 mars 1652. Mon neveu, ces lignes sont

<sup>1</sup> Le bas de la bulle de Lucius III a été coupé : quelques signatures et la date manquent.

» pour vous prier exactement observer par les troupes  
 » de l'armée que vous comandés la sauvegarde que j'ay  
 » fait expédier pour exempter de tous logemens de gens  
 » de guerre l'abbaye de Saint-Cheron, sise dans les  
 » faubourgs de ma ville de Chartres, avec toutes les  
 » terres, maisons, fermes et métairies qui en dépendent.  
 » J'ay à tant de plaisir de conserver ladite abbaie et ses  
 » dépendances, en considération de ce qu'elle appartient  
 » au sieur abbé de Maisons, pour lequel j'ay une très  
 » singulière estime et affection, que je vous assure de  
 » vous sçavoir très bon gré du soin que vous aurés  
 » d'empêcher qu'il ne soit fait aucuns pillages ni aucuns  
 » désordres, et que je vous en témoignerai mon ressentiment  
 » dans les rencontres qui s'offriront de vous faire  
 » paroistre comme je suis toujours véritablement Vostre  
 » très bon oncle. Gaston. »

H. 2794. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1660.** — Lettre de Philippe de Bourbon, duc d'Orléans, rétablissant les religieux de Saint-Cheron dans les droits de justice haute, moyenne et basse en la ville de Chartres, « droits dont ils jouissent par une suite  
 » de possession immémoriale, sans titres principaux,  
 » pour avoir esté perdus, bruslés et dissipés pendant  
 » les guerres civiles et divers sièges de la ville de  
 » Chartres, durant lesquels ladite abbaye a esté pillée,  
 » l'église et autres bastimens entièrement démolis et  
 » ruinés. »

H. 2795. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

**1170-1611.** — Donations : par Thibaut, comte de Blois, de 10 livres de rente sur le ban de Pâques et de la Pentecôte, *in banno Pasche et Pentecostes* (1170; *fragm. de sceau du comte Thibaut*) ; — par Isabelle, comtesse de Chartres, de 20 sous de rente sur le tonlieu de Chartres, *in tonleio de Carnoto* (1235), et de 40 sous sur la perrée de Chartres, *in perreta de Carnoto* (1248). — Ordres de paiement de la dite rente (1426-1611).

H. 2796. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1183-1234.** — Exemption par Thibaut, comte de Blois, du droit de terceau pour les vignes de l'abbaye, *terciolagium quod in vineis Sancti Carauni capiebat* (1183) : confirmation de la dite exemption par Jean, comte de Chartres, et Isabelle, sa femme (1234).

H. 2797. (Liasse.) — 14 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1575-1598.** — Procédures par les religieux de Saint-Cheron contre le fermier du droit de terceau, réclamant 14 pots de vin sur chaque quartier de vigne

situé aux terroirs de Pierre-Couverte, de Marchais-Guyon et de Russon.

H. 2798. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 64 pièces, papier.

**1650-1672.** — Procédures des religieux de Saint-Cheron contre les échevins de la ville de Chartres pour l'exemption des droits d'entrée et de barrage, « le  
 » monastère de Saint-Cheron n'ayant jâmais esté com-  
 » pris dans la ville ny faubourgs de Chartres, et estant  
 » éloigné de près de demi-lieue de l'extrémité desdits  
 » faubourgs. »

H. 2799. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**V. 1180-1501.** — Dotation par Aucher, abbé, et par les religieux de Saint-Cheron de 40 sous pour le prêtre qui célébrera la fête de Saint Cheron instituée par Thibaut, comte de Chartres : *inter cetera introitum et communitatem nostri chori ad faciendum Dei servicium confirmamus, ita tamen si litis vel odii cintillula inter nos et illum fortuitu pullularet, amplius in societate nostra non reciperetur et cori nostri introitus omnino negaretur* (v. 1180). — Acte de notoriété constatant que de toute ancienneté on a célébré en l'église de Saint-Cheron par chacun jour une messe de Notre-Dame pour le repos de l'âme de la comtesse Isabelle (1501 : parmi les déposants, Guillaume Pellier, écrivain, âgé de 90 ans ou environ).

H. 2800. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1321.** — Autorisation par le comte de Valois aux religieux de Saint-Cheron de construire un colombier sur leur terre (*fragm. de sceau du comte de Valois*).

H. 2801. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1507-1681.** — Procès-verbal de la translation du chef de Saint-Cheron <sup>1</sup> *de uno vessello argenteo ad modum culpe in unum alium vessellum argenteum aureatum ad facionem unius capitis, cum spatulis, portatum de quatuor leonibus argenteis aureatis* <sup>2</sup> (1507). — Requête des habitants de Saint-Cheron-Mont-Couronne pour obtenir une relique de Saint-Cheron. — Procès-verbal d'ouverture de la châsse. « dans laquelle s'est trouvé plusieurs reliques,

<sup>1</sup> « La châsse où sont les ossements du corps de Saint-Cheron a été ouverte et visitée depuis la première translation faite par Pabolus » par Robert de Ver, 18<sup>e</sup> abbé, environ l'an 1192 » (*note du temps*).

<sup>2</sup> Suivant une note jointe au procès-verbal original, on lisait au bas du devant dudit chef en lettres azurées :

L'an 1507, fit faire ce présent reliquaire S. Pierre Champnoir, prestre, prieur des Granges le Roi, qui estoit chanoine régulier de reste abbaie de Saint Cheron.

» entre lesquelles, dans un morceau de taffetas rouge,  
 » les os de deux bras, l'un qui a pour inscription ces mots :  
 » **Du bras de Saint Gilles**, et l'autre ossement, rompu  
 » en trois morceaux, qui est l'os humérus, entouré d'un  
 » escript dont l'écriture nous a paru estre du XII<sup>e</sup> siècle,  
 » où se lisent ces mots : **Hic intus continetur dextera beati**  
 » **Carani, quam quisque ab ejus ecclesia fraudulenter**  
 » **alienaverit anathema ferriatur.** » — Donation aux habi-  
 tantés de Saint-Cheron-Mont-Couronne d'une partie des  
 reliques de Saint-Cheron (1681 : *cachets de Ferdinand de*  
*Neufville, évêque de Chartres.*)

H. 2802. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1697.** — Quittance de l'enregistrement des armoiries  
 de l'abbaye de Saint-Cheron, et dessin desdites armoi-  
 ries (*de gueules au cerf passant d'argent, au chef d'azur à*  
*3 fleurs de lis d'or.*)

H. 2803. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1560.** — Sentence du bailliage de Chartres condam-  
 nant l'abbé de Saint-Cheron à faire rétablir la croix qui  
 est dans le cimetière de Saint-Barthélemy.

H. 2804. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin.

**1420-1553.** — Élection de Pierre Hémer, prévôt de  
 Dourdan, comme abbé de Saint-Cheron après la mort  
 de Jean Carrel (24 janv. 1420). — Prise de possession de  
 l'abbaye par Nicolas le Bretier (15 oct. 1497). — Élection  
 de Jacques Ricoul comme abbé de Saint-Cheron (4 nov.  
 1500) : bulle de Jules II le nommant évêque de Termes  
 (30 janv. 1507). — Prestation de serment au chapitre de  
 Chartres par Barthélemy Symon comme abbé de Saint-  
 Cheron (18 mai 1524). — Bulles : de Paul III nommant  
 Hugues Salel abbé de Saint-Cheron à la mort de Bar-  
 thélemy Symon (14 mars 1541) ; — de Jules III nommant  
 Guillaume de Merbrich abbé de Saint-Cheron (13 nov.  
 1553).

H. 2805. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1553-1592.** — Acte de notoriété constatant que  
 l'abbé de Saint-Cheron a toujours donné aux religieux  
 un festin (estimé 35 sous ou plus) les jours de la Cir-  
 concision, de la fête de Saint Cheron, des Rois, de Pâques  
 et de l'Ascension, de la Pentecôte, les cinq fêtes de  
 Notre-Dame, les jours de Saint Augustin, de la Toussaint,  
 de Noël et le jour où l'on chante *O sapientia* (1553). —  
 Accords entre les abbés et les religieux de Saint-Cheron  
 pour la contribution des abbés à la nourriture des  
 religieux, « et est convenu que les fermiers de l'abbaye

» paieront par chacun jour à tous les religieux clois-  
 » triers presbtres 3 chopines de vin du creu de ladite  
 » abbaye avecques 2 miches blanches chacune du poids  
 » d'une livre, aux novices à chacun une pinte de vin et  
 » 2 pains par jour, à la chambrière une chopine de vin  
 » par jour et 2 miches, et au serviteur 2 pains par jour.  
 » Plus, bâilleront aux officiers de ladite maison et aux  
 » parens des religieux quand ils les yront veoir et visi-  
 » ter pareille portion qu'à un religieux. Plus, aux  
 » malades bois et charbons raisonnablement pour leur  
 » chauffer, outre le pain et vin, au serviteur des mala-  
 » des du pain et du vin, aux lavendières de la maison  
 » pain et vin lorsque l'on fera les lessives» (1560-1592).

H. 2806. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

**1606-1642.** — Concordats entre les religieux de  
 Saint-Cheron et Louis Benedicti et Pierre Regnault,  
 abbés, pour le partage des biens.

H. 2807. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 4 pièces, papier.

**1664-1695.** — Cession par Guillaume de Longueil,  
 abbé de Saint-Cheron aux religieux de la dite abbaye  
 d'un bout de jardin pour élargir leur basse-cour le long  
 du logis appelé le grand réfectoire (1664). — Transaction  
 entre Jean Testu, abbé de Saint-Cheron et les religieux,  
 par laquelle ledit abbé abandonne aux religieux sa mai-  
 son abbatiale, à condition qu'ils reconstruiront une nou-  
 velle abbatiale dans le bois de la Garenne, vis-à-vis le  
 grand portail de l'abbaye.

H. 2808. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1623-1696.** — Procès-verbal dressé en l'abbaye de  
 Saint-Cheron pour l'introduction de la réforme de l'ordre  
 des chanoines réguliers de Saint-Augustin (1623). —  
 Cession par les religieux de Saint-Cheron à ceux de  
 Saint-Jean-en-Vallée de tous leurs droits spirituels et  
 temporels en la dite abbaye de Saint-Cheron (1625). —  
 Lettre du cardinal de La Rochefoucauld au sujet de la  
 réforme : « Révérends Pères, ayant receu un bref du  
 » Pape pour la réformation de l'ordre de Saint-Augustin  
 » et des lettres-patentes du Roy sur l'exécution d'ice-  
 » luy, je vous en donne avis et vous en envoye des  
 » coppies, et vous prie de députer deux religieux de  
 » votre maison, sy il se peut sans incommoder le ser-  
 » vice de l'église, ou au moins un qui soit supérieur,  
 » pour se trouver en la maison de cette abbaye de  
 » Sainte-Geneviève dans le 15<sup>e</sup> jour du mois de may  
 » prochain. Et n'estant la présente à autre sujet, je me  
 » recommande à vos saintes prières, et supplie Dieu,  
 » Révérends Pères, qu'il vous tiène en sa sainte garde.  
 » A Paris, le 21 d'avril, 1632. Vostre affectionné ami, F.,  
 » cardinal de la Rochefoucault. » — Procès-verbal de

visite de l'église abbatiale de Saint-Cheron par Paul Godet des Marais, évêque de Chartres, ordonnant qu'à l'avenir les offices paroissiaux soient célébrés dans l'église abbatiale de Saint-Cheron, à l'autel de la Vierge qui est dans la nef attaché à la cloison du chœur, et non dans la chapelle de Saint-Cheron qui est au côté gauche de la nef de ladite église.

H. 2809. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1785.** — Bail de la maison abbatiale de Saint-Cheron.

H. 2810. (Cahier.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

**1631.** — Déclaration et dénombrement des fiefs, terres, seigneuries, biens et droits appartenant aux religieux de Saint-Cheron d'après le partage fait avec l'abbé : la moitié de la grande métairie de Saint-Cheron; 12 muids 12 setiers de terre labourable en l'enclave de la paroisse de Saint-Cheron; 9 quartiers de pré dans la prairie de Nogent-le-Phaye et d'Oisème; 5 muids de terre labourable en la paroisse de Dangers; 33 setiers 3 minots de terre labourable en la paroisse de Saint-Cheron-du-Chemin; 16 setiers de terre labourable au terroir d'Emanville, paroisse d'Allonnes; 8 setiers de terre labourable, appelés les terres de la Lampe, à Bonville-au-Temple; 7 setiers de terre en la paroisse de Nogent-le-Phaye; 7 à 8 setiers de terre au Luet, paroisse de Béville-le-Comte; 4 setiers de terre labourable à Yermenonville; 8 setiers 3 minots et 1 boisseau de terre labourable au Bois-de-Feugères; 3 setiers de terre labourable à Prunay-le-Gillon; 3 setiers 1 mine de terre à Berchères-l'Evêque; 3 mines de terre à Saint-Aubindes-Bois; 2 muids de terre à Ablis; 5 muids 7 setiers de froment et 7 setiers d'avoine de rente foncière; les dîmes et champarts de la paroisse de Saint-Cheron; les dîmes de Saint-Cheron-du-Chemin; les dîmes, avenages et droits seigneuriaux de la paroisse de Prunay-le-Gillon; les dîmes d'Ermenonville-la-Petite; les dîmes et censives de la Roussière: les dîmes de Chamblay; 7 quartiers de pré à Nogent-le-Roi; 13 liv. de rente sur le domaine de Chartres; 7 liv. 15 s. de rente sur une maison à Ablis, proche l'église; 80 liv. 6 s. 1 den. de rente sur des maisons et vignes sises à Chartres, rue de la Corroierie, proche la porte aux Cornus, à Saint-Cheron; un pressoir près le cimetière de la paroisse de Saint-Cheron; la salle Saint-Cheron dans la ville de Chartres.

H. 2811. (Cahier.) — In-folio, papier, 70 feuillets.

**1678.** — Etat du revenu temporel de l'abbaye de Saint-Cheron: 15 setiers de blé et 2 chapons pour

33 setiers 9 minots et 1 boisseau de terre à Saint-Cheron-du-Chemin; 1 setier de méteil et 1 douzaine d'œufs sur 3 setiers de terre à Boinville-au-Chemin; 5 minots de méteil sur 5 minots de terre à Géraingville, paroisse de Prunay-le-Gillon; 2 muids de blé sur 5 muids et demi de terre à Génarville, paroisse de Bonville; 3 setiers de méteil et 2 poules sur 8 setiers et mine de terre à Nogent-le-Phaye; 24 livres pour 1 muid de terre à Ablis; 3 livres pour 6 minots de terre à Chazay; 6 liv. 5 s. pour 1 quartier et demi de vigne au Portail Courtois, champ-tier de Flauville; 4 livres pour 3 mines de terre à Flosville, paroisse de Berchères-l'Evêque; 40 livres et 4 chapons pour terres à la Roussière; 8 liv. 10 s. pour terres à Saint-Georges; 15 liv. 6 s. 8 den. pour maisons et jardins au Puits-Drouet; 2 muids 11 setiers de blé et 150 minots d'avoine pour les dîmes de Saint-Cheron-du-Chemin; 9 minots de méteil pour terres à Bonville-au-Temple, paroisse de Gellainville; 16 setiers de méteil et 2 chapons pour terres à Dangers; 9 liv. 8 s. 2 den. pour terres au Bois-de-Feugères; 9 setiers de blé pour les terres d'Allonnes, Ymorville et Emanville; 1 muid de blé sur le moulin de Thivars; 72 liv. 15 s. pour maisons à Saint-Cheron; 18 liv. 6 den. pour vignes à Saint-Cheron; 3 setiers de méteil et 2 chapons pour terres à Génerville, paroisse de Sours; 9 setiers de blé pour les terres de Voise; 10 livres pour 7 quartiers de pré à Nogent-le-Roi; 4 liv. 10 s. pour la dime d'Ermenonville-la-Petite; 40 s. pour 3 minots et demi de terre à Lucé; 13 livres sur le domaine de Chartres; 15 liv. 11 s. 6 den. sur maisons à Chartres; 7 livres pour les terres du Luet; 40 liv. 5 s. 6 den. et 2 chapons pour la métairie de la Gaudaine; 5 minots de méteil pour 5 mines de terre à Laideville; 2 setiers de blé pour terres à Crossay; 30 setiers de blé et 2 porcs gras sur la métairie de Prunay-le-Gillon; 15 livres pour les dîmes de Prunay-le-Gillon; 2 setiers de blé pour les terres de Mévoisins; 4 setiers de blé pour les dîmes de Berchères et de Chamblay.

H. 2812. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1656-1712.** — Déclaration et dénombrement des fiefs, terres, seigneuries, biens et droits appartenant à l'abbaye de Saint-Cheron (les dites terres revenant à 193 arpents 1 mine et 1 denrée) (1692-1712). — États des terres sujettes au droit de dime et champart envers l'abbaye (1656-1685).

H. 2813. (Cahier.) — In-folio, papier, 66 feuillets<sup>1</sup>.

**V. 1690.** — État par ordre alphabétique des particuliers détenteurs des terres et vignes redevables de cens, dime et champart à l'abbaye de Saint-Cheron.

<sup>1</sup> Cet état est incomplet; il s'arrête à la lettre M.

H. 2814. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1575-1718.** — Lettres à terrier obtenues par l'abbaye de Saint-Cheron.

H. 2815. (Registre.) — In-folio, papier, 218 feuillets.

**1606.** — Terrier devant Claude Bouvart, notaire royal à Chartres, des cens et rentes dues à l'abbaye, payables en la maison abbatiale, le jour de Saint Rémy (Noms des champniers : clos Fée, clos Trubert, Cheteau-Martin, Petit-Aisnay, la Sablonnière, Pierre-Couverte, Marchais-Guyon, village de Saint-Cheron, ville de Chartres).

H. 2816. (Registre.) — In-folio, papier, 62 feuillets.

**1655-1661.** — Terrier de l'abbaye de Saint-Cheron par devant Pierre Fraslou, notaire royal à Chartres. — Parmi les déclarants : Pierre Texier, marchand pâtissier ; Rémy Fournier, marchand drapier ; Nicolas Tellier, maître vinaigrier ; Raoul du Marchais, élu à Chartres ; Jacques Aubouin, notaire royal à Chartres ; Antoine Matharel, chapelain de Saint-Georges de la Banlieue ; Diane-Angélique de la Motte-Villebray d'Apremont, abbesse des Filles-Dieu ; François Badouilleau, prieur de Saint-Gilles de Bonneval ; Barbe Édeline, veuve de Jean Couard, sieur de la Brequeille, prévôt de Chartres ; Anne Deloye, veuve d'Elie Fougeu, maréchal des camps et armées du Roi.

H. 2817. (Cahier.) — In-folio, papier, 38 feuillets.

**V. 1680.** — Terrier de l'abbaye de Saint-Cheron. — Parmi les déclarants : Gilles Ravet, secrétaire de l'Evêché ; Florent de Ganeau, conseiller du Roi ; Thomas Courtin, prieur-curé de Saint-Barthélemy ; Louis Lemaire, ingénieur ordinaire du Roi ; Michel de Pardieu, procureur au bailliage de Chartres ; Claude Gueau, avocat en Parlement ; l'hôpital des Invalides ; Jacques Gobineau, sieur de Beauvoir ; Jean de Gyvès, avocat en Parlement ; Simon Olive, notaire royal à Chartres ; François Berny, chapelain de la chapelle de Saint-Eustache en la cathédrale de Chartres ; Jacques Texier, docteur en médecine.

H. 2818. (Cahier.) — In-folio, papier, 62 feuillets.

**1736.** — Terrier de l'abbaye de Saint-Cheron. — Parmi les déclarants : Claude-Alexandre de Baillon, seigneur de Forges ; Jean Camiaille, élu à Chartres ; Pierre Marie, notaire royal à Chartres ; l'hôpital royal des aveugles de Chartres ; Étienne Denfert, chanoine de Saint-André ; Marie-Madeleine de l'Aigle, abbesse des

Filles-Dieu ; Antoine de Boissimène, conseiller du Roi au présidial ; Claude-Antoine Davignon, garde du Roi ; Jean Tatel, prieur-curé de Saint-Barthélemy ; Marie-Marguerite-Françoise de Milleville, veuve de Philippe Gueau, lieutenant-général au bailliage de Chartres ; Roch-Olivier de Bouville, avocat en Parlement ; Isaac-Michel Fallou, sieur de la Charmoye.

H. 2819. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 13 pièces, papier.

**1590-1697.** — Quittances des droits d'amortissement pour l'abbaye de Saint-Cheron. — Déclarations des nouveaux acquêts et échanges.

H. 2820. (Cahier.) — In-4°, papier, 24 feuillets.

**1503-1514.** — Extraits des baux passés par les religieux de Saint-Cheron par devant Hector Pinson, tabellion royal à Chartres.

H. 2821. (Registre.) — In-folio, papier, 141 feuillets.

**1625-1714.** — Extraits des contrats passés pour l'abbaye de Saint-Cheron par devant Pierre Fraslou et son successeur, notaire à Chartres (baux, quittances, reconnaissances, constitutions de rentes, obligations, marchés d'ouvriers et de domestiques, comptes, acquêts, etc.).

H. 2822. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1245.** — Don par Renaud de Berchères, *Raginaldus de Bercheriis*, de 13 torches de cire, *tredecim torticios de cera*, qu'il avait droit de prendre en l'église de Saint-Barthélemy, le jour de la fête du saint.

H. 2823. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

**1270-1512.** — Testament de Renaud de Fessard, sous-chantre de Chartres, *Raginaldus de Fessardo, succentor Carnotensis*, élisant sa sépulture en l'abbaye de Saint-Cheron et lui léguant 200 livres (1270). — Testament de Jean Plumé, *alias* Lemoine, bourgeois de Chartres, léguant 30 sous de rente à l'abbaye de Saint-Cheron (1460) : délivrance dudit legs (1463). — Fondation d'un service pour Pierre Bèchebien, évêque de Chartres, qui a légué 100 écus d'or à l'abbaye<sup>1</sup> (1460). — Assemblée capitulaire des religieux de Saint-Cheron fondant l'anniversaire de Jacques Ricoul, abbé de Saint-Cheron, et de ses parents, en reconnaissance des bienfaits dudit abbé, *qui anno Domini 1500 quo pervenit ad dignitatem abbatialem, in ipso monasterio reperit ecclesiam in magna*

<sup>1</sup> Pierre Bèchebien fut inhumé dans le chœur de l'abbaye de Saint-Cheron. Outre les 100 écus d'or dont il est parlé dans cet acte, il avait donné à l'abbaye la métairie de Paimpol et autres biens.



*decadentia de chieris et sine pulpito, claustrum, dormitorium, refectorium et orrea ejusdem monasterii in magna necessitate reparacionis, ac monasterium in tali statu quod in illo non erant domus neque camere in quibus prelati illius monasterii nec alii potuissent extra claustrum hospitari, similiter medietarias predicti monasterii non hospitas neque clausas, in quibus locis ac in villa portatille, portail gallice, aule et gallerias illius juxta posse suum edificare et separare fecit (1512).*

H. 2824. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 12 pièces, papier.

**1488-1692.** — Testament de Sébastien Lhomme, frère donné en l'abbaye de Saint-Cheron, léguant tous ses biens à l'abbaye<sup>1</sup> (1668) : anciens titres de propriété desdits biens (1488-1632). — Transaction avec les héritiers dudit Lhomme (1692).

H. 2825. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1515-1642.** — Adjudications au profit des religieux de Saint-Cheron : d'une maison, cour et jardin en l'enclos de la ferme de l'abbaye (1515) ; — d'une maison, sise à Saint-Cheron, appelée la Vastine (depuis comprise dans la métairie de Saint-Cheron, et l'emplacement converti en grange) (1642).

H. 2826. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1636-1685.** — Arpentage du terrain de l'église, maison et ferme de Saint-Cheron, jardin et enclos, le tout contenant 23 setiers 2 minots 15 perches<sup>2</sup> (1685). — Procès-verbal de visite des fossés ouverts par les religieux de Saint-Cheron entre le chemin de Sours et les terres de la métairie de Saint-Cheron (1636).

H. 2827. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

**1229-1246.** — Ventes : par Gilbert le Doyen, *Gilbertus dictus Decanus*, et ses deux fils de 2 maisons près l'abbaye, *duas domos contiguas, cum virgultis eisdem domibus appendentibus juxta abbatiam* : confirmation par Gautier, évêque de Chartres (1229; *fragm. de sceau de l'official du doyen de Chartres*) ; — par Amaury le Sellier,

<sup>1</sup> « Tous les biens légués par ce testament et donation de Sébastien Lhomme ont été vendus, y ayant été condamnez par deux sentences, » l'une à la provosté et au présidial : il n'est resté qu'une maison » proche la ruelle du cimetière de Saint-Cheron, qui nous a été abandonnée par transaction faite avec les héritiers. »

<sup>2</sup> Une note du même temps porte ce qui suit : « L'église de Saint-Cheron est la plus ancienne du pays après la cathédrale de Chartres. » Sa longueur est de 27 toises non compris le rond-point ; sa largeur est de 6 toises 4 pieds. »

*Amauricus Sellarius*, de 2 arpents de terre dans le domaine de l'abbaye (1231; *fragm. de sceau de l'official du sous-doyen de Chartres*) ; — par Haoïse d'Édeville, *Haoyis de Edevilla* de 4 parties d'un demi-muid de terre labourable devant la couture de l'abbaye et devant la couture de Pierre de Berou, *ante culturam Sancti Karauni et ante culturam magistri Petri de Berou* (1246; *sceau de l'official du Chapitre de Chartres*). — Confirmation par Ledgarde, veuve de Geoffroi Guinant, du don fait par son mari d'une maison au cloître de Saint-Cheron, *in clauastro Sancti Karauni Carnotensis* (1233; *fragm. de sceau de l'official du doyen de Chartres*). — Accord entre les religieux de Saint-Cheron et Geoffroi le Messager, *Gaufridus dictus le Messager*, pour 10 arpents de terre achetés par les religieux de Colin Tueveille, *a Colino dicto Tueveille* (1241). — Donations : par Richeud la Maitresse, *Richaudis dicta Magistra*, d'une maison au cloître de Saint-Cheron, près le Marchais-Roger, *in clauastro Sancti Karauni, juxta marchesium dictum Rogerii* (1243) ; — par Philippe Labé de la cinquième partie de 7 setiers de terre près la couture de l'abbaye, *prope culturam Sancti Karauni* (1245).

H. 2828. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

**1248-1258.** — Ventes : par Marie la Guénarde, veuve, d'un arpent de terre, *situm inter terram Sancti Karauni et terram Roberti Col de Gaignon* (1248; *fragm. de sceau de l'official du Chapitre de Chartres*) ; — par Robert le peaussier de la porte des Épars, *Robertus pelliarius de porta Sparrarum*, d'un arpent de terre à Saint-Cheron, *apud Sanctum Karaunum Carnotensem, contiguum terre familie Col de Gaignon* (1249; *sceau de l'official du Chapitre de Chartres*) ; — par Alexandre Périer d'une maison au coin du cloître de Saint-Cheron, *in cuneo claustri Sancti Karauni* (1257) : acquêt de ladite maison par Alexandre Périer sur Colin Guénart (1250; *sceau de l'official du Chapitre de Chartres*) ; — par Hodéarde, veuve de Robin du Chemin, *Hodeardis, relicta Robini dicti de Chimino*, d'une maison joignant l'enclos de l'abbaye, *contiguum clausure abbatie Sancti Karauni* (1256; *sceau de l'official du Chapitre de Chartres*). — Donations : par Alix, femme de Guillaume le Roux, de la cinquième partie d'une place sise juxte la maison du prêtre Guillaume au cloître de Saint-Cheron, *juxta domum Guillermi presbiteri, in clauastro Beati Karauni* (1248) ; — par Geoffroi le Messager, *Gaufridus dictus Nuncius*, de 3 setiers de terre labourable, *juxta culturam abbatie Sancti Karauni Carnotensis* (1252; *sceau de l'official du Chapitre de Chartres*). — Accord entre Perrin Basoin et les religieux pour une maison devant l'abbaye audit Perrin appartenant, que les religieux avaient démolie, *edificium dicte domus destruxerant et removerant merramentum seu edificium dicte domus suis propriis usibus* (1258).

H. 2829. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

**1258-1296.** — Don par Colin Maunoury, *Colinus dictus Male Nutritus*, de la cinquième partie d'une maison et d'une place au cloître de Saint-Cheron, *in claustro Sancti Karauni* (1258). — Ventes : par Renaud Sequart, *Raginaldus dictus Sequart, civis Carnotensis*, de 4 pièces de terre labourable, au terroir de Saint-Cheron, *in territorio Sancti Karauni* (1260; *sceau de l'official du Chapitre de Chartres*); par Héloïse la Bretonne, *Helouis Brita, filia Yvonis Britonis*, de 4 setiers de terre en la censive de l'abbaye (1261); — par Laurent Pinel, *Laurentius dictus Pinel*, de 3 setiers de terre labourable, au terroir de Saint-Cheron, *in territorio Sancti Karauni, juxta terram que quondam fuit defuncti Droconis* (1262; *sceau de l'official du Chapitre de Chartres*); — par Guillaume Fils-de-Dieu, *Guillermus dictus Filius Dei*, de 2 setiers de terre labourable joignant la couture de l'abbaye, *contigua cuture abbatie Sancti Karauni* (1264); — par Jacques Roussel, *Jacobus Roselli*, de 5 mines de terre labourable, au terroir Saint-Cheron, *in territorio Sancti Karauni* (1265; *sceau de l'official du Chapitre de Chartres*); — par Étienne Belin de Brou, *de Braioto*, de 2 chambres au cloître de Saint-Cheron, *in claustro Sancti Karauni juxta locum qui dicitur Larrez*, à lui provenant de l'héritage de Jeanne Maunoury, *Johanne la Maunourrie* (1275); — par Renaud Arresvart, *Raginaldus dictus Aresvart senior, civis Carnotensis*, d'un hébergement à Saint-Cheron, *quoddam herbergamentum situm apud Sanctum Karaunum Carnotensem, juxta herbergamentum Gaufridi dicti Perrotel* (1275); — par les exécuteurs testamentaires d'Arnoul de Nicochet, *Arnulphi de Nicocheto*, de 4 setiers de terre en la censive de l'abbaye, *in censiva Sancti Karauni Carnotensis, juxta terras conventus* (1276); — par Jean d'Orléans, « Johan d'Orléans, » de 5 mines de terre, « ou terroir de Saint-Cheron » (1296).

H. 2830. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1407-1657.** — Ventes : par Jean Colas, prieur de Saint-Barthélemy, d'une chambre, « assise à Saint-Cheron, devant l'église du dit lieu de Saint-Cheron » (1407); — par Jean Morin d'un jardin, « assis à Saint-Cheron, juxte le frou dudit Saint-Cheron, d'un bout le fossé » (1502); don dudit jardin à Jean Morin par Jean Colas (1495); — par Colas Dampon d'une denrée de terre, « au lieu de Saint-Cheron, d'un bout le fossé de l'abbaye » (1509); — par Pierre Moynet, vigneron, d'une maison, appenti, cour et jardin à Saint-Cheron, « juxte le fossé du village et la mare de l'abbaye » (1655); acquêt de ladite maison par Pierre Moynet sur Catherine Prunelle, veuve de Michel Rémy (1655). — Cession par Jean Louveau, vigneron, de 6 minots de terre aux roues du Bois-Baudry contre un quartier de terre aux ouches de Saint-Cheron (1657).

H. 2831. (Liasse.) — 27 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

**1478-1772.** — Baux de la grande métairie de Saint-Cheron (« la Chartrée, » 1478; « la Charterye, » 1493; « la mestairie de Saint-Cheron, » 1563; « la grande » mestairie de Saint-Cheron, » 1581), consistant en maison manable, grande grange, écuries, étables, bergeries, colombier à pied, cour et jardin, 163 setiers ou environ de terre labourable, paroisse de Saint-Cheron, 3 quartiers de vigne, champ tiers de la Baste aux Sablons, 4 arpents de pré en la prairie de Saint-Martin-au-Val, 30 arpents de bois-taillis appelé le bois Baudry, au-dessus du village de Saint-Cheron, contenant 26 muids 7 minots et demi de terre labourable (1613).

H. 2832. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1409-1452.** — Adjudication à l'abbaye de Saint-Cheron d'une maison, cave et jardin à Saint-Cheron, chargés de 16 sous de rente envers ladite abbaye (1409). — Don par Jean Vinsot de la moitié d'une maison et verger « assis à Saint-Cheron, juxte une petite ruelle » par laquelle l'on va ou grant chemin qui va de Saint-Cheron à Nogent-le-Phaye » (1410). — Abandon par les religieux de Josaphat de l'autre moitié de cette maison (1452).

H. 2833. (Liasse.) — 11 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1501-1784.** — Baux : d'une maison appelée le Presbytère, *juxta semitam per quam itur de cimiterio Sancti Karauni ad Banleugam* (1501-1784); — d'une maison et pressoir attenant le clos de l'abbaye (1573-1629).

H. 2834. (Liasse.) — 14 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

**1586-1682.** — Déguerpissement de maisons, cours et jardins à Saint-Cheron : par Guillaume Marchand<sup>1</sup> (1586); — par Marie Dutemple, veuve de Gervais Cousin<sup>2</sup> (1587). — Vente par Pierre Bezault, vigneron, d'une maison, grange, cour et jardin, « assise à Saint-Cheron, » d'un bout la rue dudit Saint-Cheron » (1627); baux de ladite maison par les religieux de Saint-Cheron (1635-1642). — Cession par les religieux à Jean Vivien, vigneron, de la moitié d'une pièce de terre aux ouches de Saint-Cheron, en échange d'un petit jardin juxte la ruelle qui va à l'église (1642); cession de l'autre moitié de ladite pièce de terre à Mathurin Beauvais, vigneron, en échange d'un petit jardin joignant celui de Jean Vivien (1647). —

<sup>1</sup> La maison de Guillaume Marchand avait été donnée à rente à Antoine Deschamps, le 27 mars 1516.

<sup>2</sup> Cette maison avait été aliénée par les religieux en 1486 à Jean Fouquereau. Elle était située près l'orme de la Moquerie. Les religieux y établirent leur pressoir.

Ventes : par Jacques Leblanc, vigneron, à Sébastien Lhomme, laboureur, d'une maison, cour et petit jardin, à Saint-Cheron, joignant la rue du Petit-Chesne <sup>1</sup> (1657); — par les religieux de Saint-Jean à ceux de Saint-Cheron d'une maison, petite cour et jardin, « assise au village » de Saint-Cheron, juxta la rue dudit village » (1670); — par Noël Rouellé, vigneron, d'une maison, cour et jardin à Saint-Cheron, près la mare de l'abbaye (1674); — par Marin Naslin, vigneron, d'une maison en ruine, cour et jardin, « assise au village de Saint-Cheron, tenant à la » rue du village » (1682).

H. 2835. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

**1595-1785.** — Baux de maisons et jardins dans l'enclos de l'abbaye.

H. 2836. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

**1640-1702.** — Cession par les religieux de Saint-Cheron à Étienne Robert, chanoine de Chartres, de 15 perches et demie de terre au champ tier du Frou en échange de 25 perches de terre audit champ tier cédées par ledit Robert (1640). — Acte d'assemblée des habitants de Saint-Cheron abandonnant aux religieux la jouissance de la ruelle des Vieux-Greniers où a été construit le pavillon de la maison abbatiale (1701-1702). — Autorisation par Philippe, duc d'Orléans, aux religieux de faire enclore dans leur bois une pièce de terre appelée le Gaillon, sur laquelle était une sente conduisant de Saint-Cheron au Puits-Drouet (1701; *sign. et sceau du duc d'Orléans*). — Arpentage de la pièce de terre du Gaillon (1684).

H. 2837. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**V. 1770.** — Plan d'une partie du village de Saint-Cheron, du clos Trubert, les Maisons-Blanches, le clos Fée, le Petit-Aisnay, la Vallée Fauveau.

H. 2838. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

**1560-1668.** — Enquête pour constater le droit de cens et champart de l'abbaye de Saint-Cheron (1576). — Compulsoire des titres établissant ledit droit (1560-1573). — Sentence de la prévôté de Chartres maintenant les religieux dans le droit de cens et champart (1668).

H. 2839. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1694-1749.** — Baux des censives de Saint-Cheron, Bois-Baudry, la Roussière, Cheteau-Martin et le Goulet

<sup>1</sup> Cette maison fut donnée aux religieux par Sébastien Lhomme lors de sa réception comme frère donné.

(1731-1749). — Accords entre l'abbaye de Saint-Cheron et : le Chapitre de Chartres pour la dime du Noyer-Cochon, paroisse de Saint-Cheron-du-Chemin (1694); — l'évêque de Chartres pour les dimes de la paroisse de Saint-Cheron (1697).

H. 2840. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**1258-1278.** — Ventes : par Guérin Coine, *Garinus dictus Coine*, d'une pièce de terre labourable à la Vallée-Fraichet, *in territorio quod dicitur Vallis Freschet* (1258; *sceau de l'official du Chapitre de Chartres*); — par Michel de Champfol, *de Campi Folio*, d'un arpent de terre à la Vallée-Fraichet, *situm in Valleia Fraschet* (1263); — par Léger le Rouge, *Leodegarius dictus Rubeus*, d'un setier de terre labourable à la Vallée-Fraichet, *apud Sanctum Karaunum, in Valleia Fracheti* (1278). — Cession par l'abbaye de Saint-Cheron à Richard Girault, *Richardo Giraudi*, d'un arpent de vigne au Marchais-Guyon, *apud marchesium Guidonis*, en échange de 2 setiers de terre labourable à la Vallée-Fraichet, *in Valleia Fraichet* (1263).

H. 2841. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

**1237-1670.** — Ventes : par Étienne du Pressoir, *Stephanus de Pressorio*, de 2 arpents de terre entre Saint-Cheron et Archevilliers, vers la Sablonnière, *inter Sanctum Karaunum Carnotensem et Harchevillare, versus les Sablonnières* (1237); — par Eudes des Rets, *Odo de Retibus*, de 3 pièces de terre sises devant la Sablonnière, *ante Sablonariam* (1251); — par Richard Bertin de 2 arpents de terre, *sita in parrochia Sancti Karauni, juxta locum qui dicitur la Sablonnière* (1253); — par Gilles Rouellé, vigneron, d'une denrée de terre labourable « au terrouer » des Sablons, chantier du Champ-Mauguin » (1670). — Dons : par Nicolas Marie, de Saint-Cheron, d'une pièce de terre au terroir de la Noue, *juxta sabloneriam Guilloti de Heudeville, in territorio quod dicitur Noa* (1256); — par Jérôme Lebeau, chancelier de Chartres, d'un demi-arpent de terre labourable « au clos Russon, vulgairement appelé les Sablons » (1615). — Cession par les religieux de Saint-Cheron à Étienne Périer d'un muid de terre labourable près le chemin de Chartres à Sours, *juxta cheminum per quem itur de Carnoto apud Sours*, en échange de 11 setiers de terre au terroir de la Sablonnière, *in territorio de Sablonneria, super cuspidem pitanciarum* (1286; *sceau de l'official du Chapitre de Chartres*). — Accord entre le Chapitre de Chartres et l'abbaye de Saint-Cheron pour 11 setiers de terre « au terrouer de » la Sablonnière » (1509).

H. 2842. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

**1490-1759.** — Baux de terres et de vignes au

terroir de la Sablonnière, autrement appelé les Sablons ou le clos Russon.

H. 2843. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1247-1665.** — Vente par Geoffroi de Chavernay, *Gaufridus de Chaverneio, armiger*, d'un demi-muid de terre labourable au terroir de Marchais-Guyon, *in territorio de Marche-Guion* (1247). — Cession par les religieux de Saint-Cheron à Denis Rougeault, vigneron, de 3 minots de terre au terroir d'Archevilliers, en échange de 2 ares de terre en verger « ou cloz de Marches-Guion », tenant aux fossés de l'abbaye (1510). — Acquêt par l'abbaye sur Jean Vivien, vigneron, d'une planche de terre, derrière le bois de l'abbaye, près le village du Puits-Drouet (1665).

H. 2844. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

**1703-1705.** — Procès entre l'abbaye de Saint-Cheron et l'Hôtel-Dieu de Chartres pour une pièce de terre, champnier de la Gorge-de-Fer, sur le chemin de Champhol à Saint-Cheron.

H. 2845. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**V. 1745.** — Plan du Puits-Drouet, le Marchais-Guyon, le Bois-Baudry, les Terres-Franches, la Gorge-de-Fer.

H. 2846. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

**1254-1503.** — Ventes : par Jean de Nicochet, clerc, *Johannes de Nicocheto, clericus*, d'une pièce de terre au terroir de la Motte de Beaumont, *in territorio quod dicitur territorium de Mota de Bello Monte* (1254) ; par Geoffroi Bachelier, de la rue Berchot, *Gaufridus dictus Bucheler, de vico qui dicitur Berchot*, de 2 arpents et demi de terre au terroir de la Motte de Beaumont, *in territorio quod dicitur Mota de Bello Monte* (1257 : *sceau de l'official du Chapitre de Chartres*) ; — par Isabelle la Rouge, *Ysabellis dicta la Rogesse*, veuve de Geoffroi le Rouge, *vidua Gaufridi dicti Rubei*, de 2 sexterées de terre labourable à la Motte de Beaumont, *apud locum qui dicitur Mota de Bello Monte* (1262 ; *sceau de l'official du Chapitre de Chartres*). — Donation par Jeannette Colrouge, « Johannète Coulrouge », veuve de Thévenot Jourdain, de « unes places » ésqnelles souloit avoir ung habergement, assise à « Beaumont, ou chemin de Sours » (1360). — Délivrance du legs fait par Guillaume le Tixier, de 5 minots de terre à Beaumont (1503).

H. 2847. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

**1220-1271.** — Ventes : par Girard d'Ouarville, *Girardus de Oirevilla*, d'une terre à la Vallée Benoît, *in*

*Valle Benedicti, juxta terram Haois de Edevilla* (1220) ; — par Perrin Basoin, de 2 pièces de terre à la vallée Benoît, *apud Vallem Benedicti, prope crucem Albam, in chemino de Nogento*, et d'une vigne au clos de Pierre-Couverte, *in clauso de Petra Cooperta* (1247) ; — par Guillaume le Prêtre, *Guillelmus dictus Presbiter*, de 4 arpents de terre à la Vallée Benoît, *apud locum qui vulgariter dicitur Vallis Benedicti* (1247 ; *sceau de l'official du Chapitre de Chartres*) ; — par Marie, veuve de Dreux Voisin, de 2 setiers de terre à la Vallée Benoît, *apud Vallem Benedicti* (1271). — Abandon par Aucher Dagan, curé de Veuves, *presbiter de Viduis in archidiaconatu Blesensi*, de tout ce qu'il prétendait sur la terre de l'abbaye de Saint-Cheron à la Vallée Benoît, *in Valle Benedicti, juxta costuram de Mauseisez* (1238).

H. 2848. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

**1242-1573.** — Abandon par Jean Lambert, receveur des décimes du diocèse de Chartres, de 13 setiers de terre, juxte le chemin de Saint-Cheron au chemin des Grez, par lui acquis en 1568 de l'abbaye de Saint-Cheron (1573). — Don par Nicolas Tueveille, *Nicholaus dictus Tueveille, civis Carnotensis*, de 2 arpents de terre en la banlieue de Chartres, au terroir de Longue-Raie, *infra banleugam Carnotensem, juxta terram que dicitur Longue-Raie* (1242). — Ventes : par Jacques Richegros, *Jacobus dictus Richegros*, de 2 setiers de terre au terroir de Longue-Raie, *apud Sanctum Karaunum, in territorio quod vulgariter vocatur territorium de Longue Raie* (1283 ; *sceau de l'official du Chapitre de Chartres*) ; — par Jeanne Purchase, *Johanna dicta Purchase*, femme de Laurent de Bernay, *Laurentii de Bernato*, de 2 arpents de terre labourable au fossé Primart, en la paroisse de Saint-Cheron, *apud fossatum Primart, in parrochia Sancti Karauni* (1242 ; *sceau de l'official du Chapitre de Chartres*) ; — par Geoffroi, fils de Hugues Col-de-Gaignon, *Gaufridus, filius defuncti Hugonis Col de Gaignon*, de 4 setiers de terre au champ de l'Épine, *in quodam campo qui dicitur campus de Spina, juxta terram Jeberti Col de Gaignon* (1259 ; *sceau de l'official du Chapitre de Chartres*) ; — par Gébert Col de Gaignon, *Gebellus Col de Gaignon*, d'un arpent de terre labourable à l'Épine-Agnès, *apud locum qui dicitur Spina Agnetis* (1262).

H. 2849. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1301-1461.** — Don par Gilbert Potier, *Gilebertus dictus Potier*, de 18 deniers de cens à Ajsnay, *in territorio de Esneyo, ante pressorium de Esneyo* (1301 ; *fragm. de sceau de l'official du Chapitre de Chartres*). — Bail de « unes places et mesures où souloit avoir habergement, » court et vergier », au Petit-Aisnay, « à Esnay, juxte » le chemin par où l'en va d'Esney à Josaphat » (1461).

H. 2850. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**V. 1760.** — Plan de la censive du Petit-Aisnay et Vallée Fauveau.

H. 2851. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

**1785-1789.** — Baux des terres labourables dépendant de l'abbaye de Saint-Cheron, aux champniers de Contrefort, du Chemin de Sours, des Tuveilles ou du Bois-Baudry, de Beaumont, de la Mare aux Moines, de Rivard, de la Gaderie ou du Chemin aux Ladres.

H. 2852. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**V. 1180-1374.** — Abandon par Simon de Gasville, *Symon de Gaevilla*, à la prière de Renaud, son frère, prieur d'Oisème, du surcens qu'il prétendait sur des vignes à Aisnay, *apud Ethnetum* (v. 1180). — Sentence arbitrale condamnant Jean des Vicomtes, *Johannes des Vicomtes, alias de Plésance, civis Carnotensis*, à payer à l'abbaye de Saint-Cheron un baril de vin chaque année pour son manoir d'Aisnay, *super quoddam manerium dicti civis vocatum gallice Esnoy* (1374). — Vente par Michel de Clévilliers, *Michael de Clausovillari, miles*, de 26 sous de surcens sur une vigne, *que est, ut dicitur, Barbete, apud Sanctum Karaunum* (1249). — Permission par les religieux de Saint-Cheron à Evrard de Clévilliers, *Ebrardus miles de Cluvillari*, de donner à bail, pour y planter de la vigne, une terre qu'il possédait à Saint-Cheron, en la censive de l'abbaye.

H. 2853. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1387-1650.** — Ventes : par Gillette, veuve de Thevenot Isambert, d'une denrée de vigne, « ou cloz » derrière le four, juxte la ruelle des Ouches » (1387 ; *fragm. de sceau de la châtellenie de Chartres*) ; — par Jean Vincot d'un quartier et demi de vigne, au terroir de Saint-Cheron (1410) ; — par Guillaume Guédon, laboureur, d'un quartier de vigne, « ou clos de l'abbaye » (1423) ; — par Pierre Delouche, vigneron, d'une denrée de vigne, « au terroir des Sablons, champnier de la » Baste » (1650). — Abandon par Claude Brazon, vigneron, de 2 denrées de terre en vigne, « assizes au terrouer » des Chesnes de Gallon, » juxte le clos de l'abbaye (1638). — Legs par Jeanne, femme de Jean Delouche, de 2 denrées de vigne à Saint-Cheron (1421).

H. 2854. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**1231-1510.** — Donations : par Geoffroi Guinant, portier de Saint-Cheron, *hostiarius monasterii Sancti Karauni Carnotensis*, d'un demi-arpent de vigne au clos de Marchais-Guyon, *in clauso de Marches Guion* (1231) ;

— par Jean le Marchant, chanoine de Péronne<sup>1</sup>, *magister Johannes dictus Mercator, canonicus Peronensis*, d'un demi-arpent de vigne au Marchais-Guyon, *apud marchesium Guidonis, in censiva domini de Machereio* (1259) ; — par Guillaume Chiedemer, closier de l'abbaye, *Guillemus dictus Chiedemer, clausarius, abbatie Sancti Karauni* d'un demi-arpent de vigne au clos de Marchais-Guyon, *in clauso de Marchesio Guidonis* (1261 ; *fragm. de sceau de l'official du Chapitre de Chartres*). — Cession par l'abbaye de Saint-Cheron à Jean Vivien, vigneron, de « deux » perriers de vigne », au clos Russon, en échange de 2 denrées et demie de vigne, « ou cloz de Marchez-Guyon » (1510).

H. 2855. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

**1241-1682.** — Sentence arbitrale condamnant Daniel le Breton, *Danielem Britonem*, à 100 sous d'amende envers l'abbaye de Saint-Cheron, pour avoir refusé de porter au pressoir de l'abbaye à Chartres la vendange par lui recueillie dans sa vigne sise au clos de Pierre-Couverte, *in clauso quod dicitur Petra Cooperta* (1241). — Ventes : par Renaud Haudry, *Raginaldus Haudrici*, d'une pièce de vigne au clos de Pierre-Couverte, *quamdiam peciam vinee que dicitur Leret, in clauso quod dicitur Petra Cooperta* ; confirmation de ladite vente par Bernard Cornu (1247) ; — par Guillaume le Roux, cordonnier, *Guillermus Ruffus, sutor*, d'un demi-quartier de vigne, au clos de Pierre-Couverte, *in clauso de Petra Cooperta* (1253) ; — par Pierre Blin, marchand à Chartres, d'une perche et demie de vigne au champnier de Pierre-Couverte : plantation de bornes sur ladite pièce de vigne (1682). — Accord entre les religieux de Saint-Cheron et Geoffroi le Messager pour 3 quartiers de vigne au clos de Pierre-Couverte, *in clauso qui dicitur Petra Cooperta* (1247). — Procès-verbal de descente du prévôt de Chartres sur le sentier des vignes de Pierre-Couverte que les religieux voulaient faire enclorre (1643). — Reconnaissances à l'abbaye pour des vignes sises au champnier de Pierre-Couverte (1618-1635).

H. 2856. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1381-1687.** — Vente par René Rouellé, vigneron, d'un demi-quartier de vigne, au champnier des Fossés-Gaudins (1687). — Don par Jeanne, veuve de Jean le Texier, dit le Beau, d'un clos de vigne, « assiz à Saint- » Berthélemy » (1381). — Vente par Vincent Leclerc, vigneron, à Mathieu Lohu, marchand bourgeois à Chartres, d'un demi-quartier de vigne, « au vignoble du » clos Féez<sup>2</sup> » (1588).

<sup>1</sup> Ce Jean le Marchant est l'auteur du poème français des Miracles de la Vierge, qui a été publié à Chartres, en 1855, par M. Grattet-Duplessis.

<sup>2</sup> Cette vigne fut donnée à l'abbaye par Mathieu Lohu.

H. 2857. (Cahier.) — In-folio, papier, 8 feuillets.

**1655-1677.** — Terrier de la censive du clos Fée à Saint-Cheron<sup>1</sup>.

H. 2858. (Liasse.) — 55 pièces, parch. ; 17 pièces, papier.

**1338-1765.** — Baux des vignes de l'abbaye de Saint-Cheron, sises aux champniers de Pierre-Couverte, du Marchais-Guyon, des Sablons, de la Petite-Baste, des Bourreliers, de l'Espérance, et aux clos Fée, de Saint-Cheron, de Saint-Pierre, Russon et du Frou.

H. 2859. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

**1635-1782.** — Baux : d'un arpent de vigne aux courtilles de Saint-Jean (1663) ; — d'un quartier et demi de vigne aux Filles-Dieu, champnier du Portail-Courtois, juxte le grand chemin des Rouliers (1635-1782).

H. 2860. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1449.** — Sentence du bailliage de Chartres adjugeant à l'abbaye de Saint-Cheron le cens sur des vignes au clos Russon contre les prétentions de l'évêque de Chartres (*sceau de l'abbaye de Saint-Cheron*). — Pour établir ce droit de cens, il est fait dans la sentence une relation historique de l'origine de l'abbaye de Saint-Cheron : « L'abbaye de Saint-Cheron estoit un lieu moult dévoué et d'ancienne fondation, fondé en l'honneur de M<sup>r</sup> Saint Cheron qui au dit pays avoit esté martyr, yssu des « sénateurs de Romme, et pour sa bonne renommée et « sainte vie fut envoyé du temps M<sup>sr</sup> saint Clément, « pape, successeur de M<sup>r</sup> saint Pierre apoustre, avecques « M<sup>r</sup> saint Denis et M<sup>sr</sup> saint Fortin es parties de « France, c'est assavoir M<sup>sr</sup> saint Denis à Paris, saint « Fortin à Langres et saint Cheron à Chartres, où ilz « estoient pour lors païans, gentilles et ydolâtres, pour y « semer la foy chrestienne : ouquel lieu M<sup>r</sup> saint Cheron « venu à Chartres trouva plusieurs chrestians qui illecques « le receurent, et y vesquit moult saintement avecques « ses autres frères chrestians. Et par successions de « temps fut incité M<sup>r</sup> saint Cheron aler à Paris pour la foy « chrestienne, et en alant son chemin, sa refection « prinse, se mist à genoulz en oroison et dit à ses frères « que se la volonté de Dieu estoit qu'il mourut en ces « parties que il fust illecques ensépulturé et enterré, et « que c'estoit un lieu saint. Et après ce misdrent à « chemin, et en cheminant, à Saint-Cheron-du-Chemin, « qui est à huit mil de Chartres, où il y avoit forestz, « vindrent sur eulx plusieurs mauvais thirans, enfans « de Bélial, pour les desrober, espérant qu'ilz portassent

<sup>1</sup> Ce terrier fut produit dans un procès de l'abbaye de Saint-Cheron contre les religieux de Saint-Père, qui prétendaient que 3 mines de terre assises au clos Fée étaient en la censive de leur abbaye.

« argent : pour doute desquelz les frères de mon dit « sieur saint Cheron s'enfuirent et le laissèrent, fuians « par les forestz. Si demoura seul M<sup>r</sup> saint Cheron, qui « se arresta pour sauver ses frères chrestians, et leur « dit qu'il avoit l'argent qu'ilz demandoient, lequel ilz « serchèrent et ne trouvèrent sur lui que vint soulz que « il avoit réservé pour la despence de luy et de ses frères. « Et pour ce les diz thirans et mescréans qui se virent « defraudez, le martirèrent et lui coupèrent la teste. Et « après le département des murtriers et thirans, à la « voix de saint Cheron, retournèrent ses frères et trou- « vèrent M<sup>sr</sup> saint Cheron mort, tenant en ses mains « son chief, qui conduisèrent et portèrent jusques au « lieu où il avoit prins sa refection et où il fut enterré, « et fondèrent chapelle en l'honneur de M<sup>r</sup> saint Cheron, « et par succession de temps fut et a esté doué la dicte « chapelle et fondée abbaie en l'honneur de mon dit sieur « saint Cheron. »

H. 2861. (Cahier.) — In-folio, papier, 24 feuillets.

**V. 1680.** — Censier des vignes de l'abbaye de Saint-Cheron, sises aux clos des Bourreliers, du Marchais-Guyon et de la Baste.

H. 2862. (Liasse.) — 8 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

**1639-1783.** — Baux de la maison appelée la Salle de Saint-Cheron, située à Chartres, rue de la Foulerie (1639-1783). — Arrêt du Conseil d'État permettant à Louis-Gabriel de Gallifet, abbé de Saint-Cheron, de faire démolir « une grande maison située rue des Berchers « dans la basse ville de Chartres et appelée la grande « Salle de Saint-Cheron » (1746). — Procuration donnée par les religieux de Saint-Cheron pour placer 3000 livres provenant des matériaux de la maison dite la Salle de Saint-Cheron (1749).

H. 2863. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1498-1653.** — Baux de la maison appelée des Pastoureaux, ou la Cave Saint-Cheron, rue de la Rôtisserie, à Chartres.

H. 2864. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1423-1765.** — Baux : de 2 setiers et une mine de terre, au terroir du Pommeray, devant la croix du Petit-Beaulieu, *ante crucem Parvi Belli Loci, in territorio nuncupato gallice le Pommeray* (1423 ; *fragm. de sceau de Guillaume Ricordeau, abbé de Saint-Cheron*) ; — de 4 minots et demi de terre, au faubourg de Saint-Jean, champnier de Rechèvre (1785).

H. 2865. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 12 pièces, papier.

**1632-1706.** — Procédures entre les évêques de

Chartres et les religieux de Saint-Cheron pour la dime de 14 setiers de terre dépendant de la ferme de la Banlieue.

H. 2866. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

**1746-1749.** — Procédures entre les religieux de Saint-Cheron et l'évêque de Chartres pour la mouvance d'une pièce de terre au terroir de la Banlieue, champnier du clos Fée, sur le chemin de Paris.

H. 2867. (Liasse.) — 53 pièces, parch. ; 17 pièces, papier.

**1756-1657.** — Vente par Guillaume d'Odonville, *Guillermus dictus de Odonis villa*, de 3 arpents de terre vers Archevilliers, *versus Harcheviller, ante Crucem Albam* (1256). — Donation par Jacques Bernier, *magister Jacobus Berneri, clericus*, de 8 setiers de terre labourable vers Archevilliers, *versus Archevillare* (1274; *sceau de l'official du Chapitre de Chartres*). — Contestation entre l'abbaye de Saint-Cheron et Anne Lemaire, veuve de Jacques des Essars, conseiller du Roi à Chartres, pour les dîmes du Petit Archevilliers (1636-1638). — Vente par Anne Lemaire à l'abbaye de Saint-Cheron de la métairie d'Archevilliers, paroisse de Saint-Cheron, consistant en plusieurs corps de logis, granges, étables, bergeries, colombier à pied, cour, jardin et enclos, une garenne dite garenne de l'Étang, 6 setiers de bois taillis appelé le Bois Baudry, 16 quartiers de pré en la prairie de Nogent-le-Phaye, et environ 160 setiers de terre labourable (1642-1644) : amortissement de la dite métairie par le Roi (1644; *sign. et sceau de Louis XIV*) : acquêts des terres formant la ferme d'Archevilliers par les propriétaires antérieurs à l'acquisition faite par l'abbaye de Saint-Cheron (1529-1630). — Echange de terres à Archevilliers entre l'abbaye de Saint-Cheron et Andrée Louveau, veuve de Baptiste Doublet (1657).

H. 2868. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1599.** — Sentence de la Chambre des Aides déclarant que la ferme d'Archevilliers est de la paroisse de Saint-Cheron et non de celle de Nogent-le-Phaye.

H. 2869. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 14 pièces, papier.

**1643-1781.** — Baux de la ferme d'Archevilliers (1678-1781). — Arpentage et état des terres composant la dite ferme et montant à 11 muids 10 setiers 3 boisseaux (1643-1781).

H. 2870. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1731-1733.** — Accord avec Jean Doublet, fermier de l'Hôtel-Dieu qui avait usurpé des terres de la ferme d'Archevilliers. — Lettre de dom Jacques, prieur de

Saint-Cheron, au sieur Marchal, procureur au Grand Conseil : « Saint-Cheron, 4 novembre 1731. MM. les administrateurs de l'Hôtel-Dieu m'ont amusé jusqu'ici, « de sorte que les pièces de terres qui avaient été labourées en partie par nos chartiers et ensemencées « par Doublet ont été cueillis par ledit Doublet, et nous « a ainsi frustrés de la récolte. Je vous prie de le faire « condamner à la restitution. »

H. 2871. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1638-1709.** — Déclarations au Chapitre de Chartres pour les terres de la ferme d'Archevilliers.

H. 2872. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

**1611-1681.** — Sentence de la Chambre des requêtes condamnant : les habitants de Nogent-le-Phaye à payer le champart dû au Chapitre de Chartres pour les terres de la ferme d'Archevilliers (1611) ; — le Chapitre de Chartres à payer à l'abbaye de Saint-Cheron la dime sur 78 setiers de terre à Archevilliers (1631). — Accord entre les religieux de Saint-Cheron et le Chapitre de Chartres pour le champart des terres de la ferme d'Archevilliers (1681).

H. 2873. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 11 pièces, papier.

**1603-1781.** — Acquêt par les religieux de Saint-Cheron de 5 setiers 4 boisseaux de terre, au terroir des Grées, près le Bois-Baudry (1602) : baux des dites terres (1603-1781). — Ventes par : Jean Chauvron, marchand, à René Doublet, vigneron, de 6 minots de terre au Bois-Baudry (1622) ; — par Jean Cirasse, vigneron, à l'abbaye de Saint-Cheron d'une mine de terre au Bois-Baudry (1673). — Testament de Michel Poussebotte, marchand, léguant à l'abbaye 4 boisseaux de terre au Bois-Baudry (1659) : acquêts de ladite terre par Michel Poussebotte (1644-1650).

H. 2874. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1748.** — Arpentage et division des coupes du Bois-Baudry, contenant 30 arpents 24 perches. — Plan des dites coupes.

H. 2875. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

**1595-1686.** — Baux du lieu de la Roussière et des dîmes de grains et de vin dépendant de la censive dudit lieu.

H. 2876. (Registre.) — In-folio, papier, 154 feuillets<sup>1</sup>.

**1617-1620.** — Terrier de la seigneurie de la Roussière, paroisse de Lèves.

<sup>1</sup> Ce terrier est très incomplet ; il commence au feuillet 240 et n'est pas terminé.

H. 2877. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 29 pièces, papier.

**1642-1681.** — Procès entre les religieux de Saint-Cheron et les chanoines de Saint-Maurice de Chartres pour la dime de vin à la Roussière et à Chavannes (1642-1654). — Contestation entre l'abbaye de Saint-Cheron et Pierre de Maissat, seigneur de Levéville, pour les dîmes de la Roussière (1653-1681) : inventaire des contrats d'acquêt faits par M<sup>r</sup> de Maissat en la censive de la Roussière.

H. 2878. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1208.** — Accord, devant Renaud, évêque de Chartres, entre les religieux de Saint-Cheron et Évrard de Bourrière, *Ebrardus de Burseriis*, pour les dîmes de Chavannes, *de decimis ad feodum suum de Chavernis pertinentibus*.

H. 2879. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

**1193-1671.** — Confirmations : par Renaud, évêque de Chartres, de l'amortissement fait par Mainier de Gazeran, *Mainerius de Gaseranno*, des trois parts du moulin d'Espaillart, *tres partes molendini cujusdam in Abdura qui vocatur Espaillart*, acquises par l'abbaye de Saint-Cheron de Guillaume et Hugues de Honville, *de Honvilla* (1193); — par Miles, comte de Bar, de l'acquêt du moulin d'Espaillart, *quemdam molendinum quod dicitur Espalart*, fait par les religieux de Saint-Cheron sur Guillaume de Honville, *Willermus de Hunvilla*, et Hugues de Coltainville, *Hugo de Coleteinvilla*, son frère (1195); — par Renaud, évêque de Chartres, de l'abandon fait par Ansold de Honville, *Ansoldus de Hunvilla, miles*, de tout ce qu'il réclamait sur le moulin d'Espaillart, *super molendino quod dicitur Espaillart* (1212). — Accord entre les religieux de Saint-Cheron et ceux de Saint-Jean pour l'eau qui coule entre le moulin de Gorget, *aqua intermedia inter molendinum qui dicitur Gorget*, et le moulin des religieux de Saint-Cheron (moulin d'Espaillart), alors *quasi prostratum, destructum et ad terram projectum* (1336). — Baux : « du droit de pescherie » appartenant à l'abbaye de Saint-Cheron, juxte le pré de Fontaine-Bouillant, « à cause du moulin nommé le moulin de Espaillart » (1477); — de 2 arpents de pré en la prairie de Fontaine-Bouillant (1620-1671).

H. 2880. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1222.** — Accord entre l'abbaye de Saint-Cheron et Étienne l'Albigeois, *Stephanus Albigensis*, pour 2 arpents de terre à Champhol, *apud Campi folium* : confirmation dudit accord par Avesgot de Saint-Prest, *Avesgotus de Sancto Prisco, miles*.

H. 2881. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1307.** — Vente par « Hue de Saint-Morise, clerc », des courtilles qu'il a à Saint-Prest, « au lonc dou chemin « qui vet dou pont de Faloise tout droit au molin, au lonc « de la grant esve de Eure ».

H. 2882. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

**1297-1785.** — Baux : par l'abbaye de Saint-Cheron à Oger de la Villette, *Ogerius dictus de Vileta, miles*, d'une vigne à Saint-Prest, *quandam vineam apud Sanctum Priscum, in loco qui dicitur Spina* (1297); — des terres de l'abbaye à Saint-Prest (1412-1785).

H. 2883. (Cahier.) — In-folio, papier, 4 feuillets.

**1611.** — Recette de cens perçus au village de Saint-Prest le 23 octobre 1611, par frère Robert Chauveau, procureur syndic de l'abbaye de Saint-Cheron (les dits cens montant à la somme de 40 sous).

H. 2884. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 10 pièces, papier.

**1511-1646.** — Déclarations à l'abbaye de Saint-Cheron, pour des terres sises à la Villette.

H. 2885. (Cahier.) — In-folio, papier, 6 feuillets.

**1528.** — Recette des cens perçus à la Villette le jour de Saint-Rémy (les dits cens montant à 26 s. 3 den. ob. maille).

H. 2886. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

**1606-1607.** — Recette des cens et rentes perçus à la Villette le jour de Saint Rémy.

H. 2887. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets 1.

**V. 1610.** — Inventaire des titres concernant les biens de l'abbaye à Gasville et es environs (1239-1603). — Acquêts : sur Garnier Brotin (1239. Voir H. 2888); — sur Mathieu le cordonnier (1245. Voir H. 2888); — sur Jean le bourrelier de 3 mines de terre à Gasville, juxte la croix Boissée (1245); — sur Guillaume de la Grange d'une maison à Gasville (1247); — sur Pierre Houdebert de 2 setiers de terre au terroir des marchais Raingard (1247); — sur Étienne Leroy d'une maison à Gasville (1248); — sur Gervais de Culeto de 2 setiers de terre à Gasville (1250); — sur Hodéarde, veuve de Guérin le Villain (1252. Voir H. 2888); — sur Simon Carré d'un setier de terre près le chemin des Moulins-Neufs (1253); — sur Barthélemy Herbout (1253. Voir H. 2888).

<sup>1</sup> Incomplet, les feuillets 2 et 3 manquent.



H. 2888. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1239-1631.** — Ventes : par Garnier Brotin de 2 pièces de terre à Gasville, *apud Gaevillam* (1239) ; — par Mathieu le cordonnier, *Matheus dictus sutor*, de 5 mines de terre labourable à Gasville, *in parrochia de Gaevilla, in territorio quod vulgariter dicitur Vallis Gible* (1245) ; — par Étienne Leroy, *Stephanus dictus Rex*, d'un hébergement à Gasville, *apud Gaevillam* (1248, *sceau de l'official du Chapitre de Chartres*) ; — par Hodéarde, veuve de Guérin le Villain, *Hodeardis, relicta defuncti Garini Villani*, de 3 mines de terre labourable en la paroisse de Gasville (1252) ; — par Barthélemy Herbout, *Bartholomeus dictus Herbout*, de 2 setiers de terre labourable à Gasville, derrière la grange des religieux (1253) ; — par Philippe de Villiers, *Philippus de Villaribus*, de 2 setiers 1 minot de terre labourable, au terroir de Gasville, *in territorio de Gaivilla* (1294). — Acte de réception comme religieux de Saint-Cheron de Eustache Ullo, et donation à l'abbaye d'un setier de terre aux ouches de Gasville (1631) : acquêt dudit setier de terre par Jean de Hérouard, seigneur de Sausseux (1564).

H. 2889. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

**1400-1671.** — Baux : des terres de l'abbaye à Gasville (1400-1671) ; — des dîmes et champarts de Gasville (1487-1554).

H. 2890. (Cahier.) — In-folio, papier, 35 feuillets.

**V. 1610-1644.** — Terrier de la seigneurie de Gasville par devant Claude Bouvart, notaire royal à Chartres (v. 1610). — Recettes des cens dus au village de Gasville (1631-1644).

H. 2891. (Cahier.) — In-folio, papier, 14 feuillets.

**V. 1670.** — Terrier de la seigneurie de Gasville. — Parmi les déclarants : Renaud Garnier, curé de Gasville ; Gilles de Romme, prêtre ; les gagiers de la fabrique de Gasville ; l'Hôtel-Dieu de Chartres ; Jean-Pierre de Hérouard ; Jean Lubriat, conseiller du Roi, et Marie Mahon, sa femme ; Claude Bourget, avocat.

H. 2892. (Cahier.) — In-folio, papier, 20 feuillets.

**1594-1600.** — Recette des cens perçus à Gasville le dimanche d'après la Nativité Notre-Dame (Recette en 1594 : 4 liv. 2 s. 6 den.).

H. 2893. (Cahier.) — In-folio, papier, 24 feuillets.

**1601-1607.** — Cens dus à l'abbaye de Saint-Cheron au village de Gasville le dimanche d'après la Nativité Notre Dame, reçus par Jean Chavannes, économe établi

par le Roi au revenu temporel de l'abbaye, au prix de 16 den. pour chaque mine de terre.

H. 2894. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

**1616-1673.** — Déclarations pour des terres à Gasville chargées de cens et avenages envers l'abbaye.

H. 2895. (Cahier.) — In-folio, papier, 6 feuillets.

**1670-1676.** — Recette de cens de Gasville.

H. 2896. (Cahier.) — In-folio, papier, 16 feuillets.

**V. 1610-1669.** — Censier de Gasville par devant Claude Bouvart, notaire royal à Chartres (v. 1610). — Recette des avenages dus à Gasville le jour de Saint-Étienne, perçus par frère Guillaume Belin, prieur claustral (1669).

H. 2897. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1476-1644.** — Legs par Jean Trubert, bourgeois de Chartres, de 7 setiers de terre au terroir d'Oisème, *in territorio de Oyseme, inter dictum Oyseme et Gaivillam* (1476). — Acquêts par l'abbaye de terres au Chateau-Martin et au Coin-Morin, à Oisème (1506-1644). — Baux des dîmes du Coin-Morin, à Oisème, paroisse de Champhol (1608).

H. 2898. (Cahier.) — In-folio, papier, 52 feuillets.

**1575-1585.** — Terrier d'Oisème, Luisant, Corancez, Saint-Cheron, Génerville, la Villette, par devant René Amelon, notaire royal à Chartres.

H. 2899. (Registre.) — In-folio, papier, 484 feuillets.

**1618-1622.** — Terrier de la seigneurie d'Oisème, par devant Yves Cornu, notaire royal à Chartres (champtiers des Bouleaux, de Courbeaute, du Marmereau, des Plantes de Champhol, du Grand-Aisnay, de Contrefort, de Lormeteau, de Falaise, de Barbara, de la Reverdie, du Chemin de Couttes, de Sachenay).

H. 2900. (Cahier.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

**1575.** — Recette des cens perçus à Oisème, Luisant, Nogent-le-Phaye, Corancez, Saint-Cheron et Chartres.

H. 2901. (Cahier.) — In-folio, papier, 20 feuillets.

**1615-1620.** — Cens reçus, le jour de Saint Prest, par Jacques Gobineau, receveur de l'abbé de Saint-Cheron pour les terres du Coin-Morin, à raison de 12 den. de cens par arpent et 5 sous de dime aussi par arpent.

H. 2902. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1247-1678.** — Don par Jean de Nogent, *magister Johannes de Nogent, clericus*, de 2 arpents de pré à Nogent-le-Phaye, *apud Nogentum Fisci, juxta cheminum Parisiensem* (1247). — Legs par Michau Lecomte d'un quartier de pré, « assis en la prairie de Nogent-le-Phays » (1481). — Vente par Pierre Tonnelier, vigneron d'un setier de terre, au terroir du Buot près Nogent-le-Phaye (1678).

H. 2903. (Liasse.) — 26 pièces, parch. ; 16 pièces, papier.

**1484-1785.** — Baux de terres et de prés à Nogent-le-Phaye et au bois Buot entre Oisème et Nogent-le-Phaye (1484-1785). — Arpentage des prés de Nogent-le-Phaye, contenant 1 arpent 98 perches et 12 pieds (1746).

H. 2904. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1522-V. 1750.** — Sentence du bailliage de Chartres maintenant l'abbaye dans le droit de percevoir la dime à Nogent-le-Phaye contre les prétentions du vicaire dudit lieu (1622). — État de la dime que perçoivent les religieux de Saint-Cheron dans les paroisses de Gellainville et de Nogent-le-Phaye (v. 1750).

H. 2905. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 13 pièces, papier.

**1742-1746.** — Procès entre les religieux de Saint-Cheron et le curé de Gellainville qui leur réclamait 10 minots de blé pour son gros <sup>1</sup>.

H. 2906. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1691.** — Acte de foi et hommage à Jacques Pallu, seigneur de Gellainville, pour des terres audit lieu.

H. 2907. (Cahier.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

**V. 1750.** — Inventaire de la métairie de Génerville, paroisse de Bouville (1403-1733).

H. 2908. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

**V. 1190-1407.** — Confirmations : par Geoffroi, doyen de l'église de Chartres, du don fait par Boémond de Saint-Cheron, *Boamundus de Sancto Carauo, miles*, de 2 arpents de terre à Bouville, *apud Bouvillam* (v. 1190) ; — par Hugues de Fréteval, vidame de Chartres,

<sup>1</sup> En 1688, les religieux de Saint-Cheron avaient fait une transaction avec les religieux de Bonne-Nouvelle d'Orléans, ces derniers se chargeant d'acquitter la portion congrue du curé de Gellainville, à condition que les religieux de Saint-Cheron leur paieraient 6 minots de blé par an comme co-décimateurs de la paroisse de Gellainville.

*Hugo de Fractavalle, vicedominus Carnotensis*, et sa femme Mabile (1213), et par Geoffroi de Fréteval, vidame de Chartres, *Gaufridus de Fractavalle, vicedominus Carnotensis*, et sa femme Héliissende (1222), du don fait par Recencia, *domina Recencia*, du champart de 2 bovées de terre à Génerville, *campipartem duarum bovetarum terre apud Genervillam site*. — Vente par Gilot de Villexis de « une mestairie assise à Génerville, ainsi comme elle « se poursuit et comporte en maisons, masures, ber- « cheries, court, jardins, places, comme en autres appar- « tenances » (1407).

H. 2909. (Liasse.) — 27 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

**1474-1768.** — Baux de l'emplacement et mesure de la métairie de Génerville, plus 6 muids de terre labourable (*sceau de Jean, abbé de Saint-Cheron, 1474*).

H. 2910. (Cahier.) — In-4<sup>e</sup>, papier, 24 feuillets.

**1586.** — Arpentage par Pierre Moreau, arpenteur juré à Chartres, de la métairie de Saint-Cheron, en la paroisse de Bouville (métairie de Génerville), comprenant 14 arpents 51 perches de terre qui reviennent à 6 muids 2 setiers 51 perches.

H. 2911. (Plan.) — 8 pièces, papier.

**V. 1770.** — Plan de la seigneurie de Génerville.

H. 2912. (Liasse.) — 31 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

**1459-1767.** — Baux des dîmes et champarts de Génerville (1459-1767). — Sentence de la prévôté de Chartres maintenant les religieux de Saint-Martin-au-Val en possession de lever la dime sur 4 setiers de terre à Bouville (1514).

H. 2913. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1776.** — Arpentage des prés de Coulombs, des terres de Prunay-le-Gillon, de Francourville, d'Allonnes et de Génerville.

H. 2914. (Liasse.) — 14 pièces, parch. ; 22 pièces, papier.

**1462-1775.** — Déclarations des terres de Génerville tenues à champart de l'abbaye de Saint-Cheron.

H. 2915. (Liasse.) — 15 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

**1504-1657.** — Procédures contre les détenteurs de la métairie de Génerville, condamnés à passer déclarations des terres par eux possédées.

H. 2916. (Cahier.) — In-folio, papier, 42 feuillets.

**1657.** — Compulsoire des titres de la métairie de Génarville (1475-1655).

H. 2917. (Cahier.) — In-folio, papier, 38 feuillets.

**1657.** — Double du précédent.

H. 2918. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 79 pièces, papier.

**1502-1700.** — Déclarations des cens et avenages dus à l'abbaye de Saint-Cheron au lieu de Génarville.

H. 2919. (Liasse.) — 38 pièces, parch.; 16 pièces, papier.

**1403-1777.** — Aveux pour les terres de Génarville, léguées par Nicolas Michelot, prêtre, lesdits aveux rendus, à cause du fief de Saint-Georges, aux seigneurs de la Ronce : Marguerite de Launay, veuve de Pierre de Villeneuve, 1399-1407; Jean de Villeneuve, 1456-1476; Macé des Fiefs, 1481-1502; Jean des Fiefs, 1522-1545; Louis des Fiefs, 1564-1597; Charles d'Escoubleau, 1629; Paul d'Escoubleau, 1674; Jean de Gassion, 1735-1740; Charlotte-Madeleine Boutin, veuve de Charles-Henri-Philippe de Montboissier, 1770-1777.

H. 2920. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1660.** — Donation par Germain Varie, laboureur, d'une maison, grange, cour et jardin, « assis au village « du Bois-de-Feugère, au lieu appelé Partin ».

H. 2921. (Liasse.) — 29 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

**1471-1473.** — Baux des terres du Bois-de-Feugères, données par Nicolas Michelot et Germain Varie.

H. 2922. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**1773.** — Plan de la censive du Bois-de-Feugères, paroisse de Bouville.

H. 2923. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1486-1777.** — Déclarations pour terres au Bois-de-Feugères aux seigneurs du fief de la Rochelle : Antoinette d'Estouteville, 1486; Jeannette de Saint-Quentin, veuve de Guillaume de la Chastaigneraye, 1551; Antoine de la Chastaigneraye, 1552; Charlotte-Madeleine Boutin, veuve de Charles-Henri-Philippe de Montboissier, 1777.

H. 2924. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**V. 1750.** — Inventaire des titres concernant les possessions de l'abbaye de Saint-Cheron à Chamblay, paroisse de Berchères-l'Évêque (1535-1645).

H. 2925. (Liasse.) — 14 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1517-1776.** — Baux de 3 setiers et mine de terre, au terroir de Chamblay.

H. 2926. (Liasse.) — 22 pièces, parch.; 10 pièces, papier.

**1520-1767.** — Sentences du bailliage de Chartres maintenant les religieux de Saint-Cheron dans le droit de dime à Chamblay, paroisse de Berchères-l'Évêque, et à Corton, paroisse de Dammarie, contre les prétentions du curé de Berchères et des religieuses de l'Eau (1528-1659). — Baux des dimes de Chamblay et de Corton (1520-1767).

H. 2927. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

**1562-1756.** — Aveux à Jean de Maricourt, seigneur de Laideville (1562), et aux chanoines de Saint-Piat pour des terres en la paroisse de Berchères-l'Évêque.

H. 2928. (Cahier.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

**V. 1750.** — Inventaire des titres concernant les bois de l'abbaye à Prunay-le-Gillon (1289-1673). — Vente par Guillaume de Denonville de 7 muids de terre labourable, 16 sous de cens et 4 poules de rente à Prunay-le-Gillon (1289). — Confirmations de la dite vente par Perrin et Guillaume, fils de Guillaume de Denonville (1290. Voir H. 2929). — Amortissements : par Geoffroi, seigneur d'Illiers (1290. Voir H. 2929); — par Guillaume de Vieuxpont, seigneur de Courville (1290); — par Gaucher de Rochefort, vicomte de Chartres (1290). — Reconnaissance par Catherine la Chambellanne (1299. Voir H. 2942).

H. 2929. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

**1247-1290.** — Vente par Jean le Molier de 2 setiers de terre labourable à Boinville-au-Temple, paroisse de Prunay-le-Gillon, *apud Boinvillam, que terra vocatur les Chaillois* (1247). — Confirmations par Perrin et Guillaume, fils de Guillaume de Denonville, *filii Guillermi de Danonvilla, militis, armigeri*, de la vente faite par leur père de 7 muids de terre labourable à Prunay-le-Gillon, *in parrochia et territorio de Pruneto Gilonis* (1290): amortissement de la dite terre par « Geufroi, seigneur de Yllers, chevalier » (1290).

H. 2930. (Liasse.) — 15 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1489-1754.** — Baux de 7 muids 10 setiers et mine et 2 boisseaux de terre labourable à Boinville-au-Temple.

H. 2931. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1494-1519.** — Transaction entre la maladrerie de

la Banlieue et l'abbaye de Saint-Cheron pour les dîmes de la paroisse de Prunay-le-Gillon (1512). — Sentences du bailliage de Chartres maintenant les religieux de Saint-Cheron dans le droit de percevoir le tiers des dîmes de la paroisse de Prunay-le-Gillon (1494-1519).

H. 2932. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1664-1751.** — Baux des dîmes et champarts de Frainville, paroisse de Prunay-le-Gillon.

H. 2933. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

**1609-1691.** — Déclarations payées à l'abbaye de Saint-Cheron pour terres à Frainville.

H. 2934. (Cahier.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

**1620-1637.** — Terrier de la seigneurie de Frainville, par devant Noël Deseyne, tabellion à Prunay-le-Gillon. (Champtiers du Chemin de Paris, de Mallaguet, des Carreaux, des Clouseaux, de Houssay, de la Pirouette, des Pointes, des Vaux, de la Fusée, de la Gaucherie).

H. 2935. (Cahier.) — In-folio, papier, 52 feuillets.

**1676-1678.** — Terrier de la seigneurie de Frainville. — Parmi les déclarants : Noël Deseyne, sergent royal; Charles le Facheu, médecin à Chartres; Pierre de la Chaise, tabellion à Prunay-le-Gillon; Jean Foucquet, seigneur de Sainte-Croix; Noël Lecomte, conseiller du Roi; Pierre du Temple, sieur de Montafilant; Pierre Roze, vicomte d'Apremont; Armand-François de Menou, marquis de Charnizay; Blaise le Féron, chanoine de Chartres; Nicolas Pauvert, chanoine de Saint-Nicolas.

H. 2936. (Cahier.) — In-folio, papier, 106 pages.

**1713-1750.** — Terrier de la seigneurie de Frainville, par devant Claude et Pierre Hureau, tabellions à Prunay-le-Gillon. — Parmi les déclarants : Marie Berger, veuve de Jacques le Féron, élu à Chartres; Nicolas Buseval et François Buisson, curés de Prunay-le-Gillon; Eloi Fournier, avocat en Parlement; Philippe Recoquillé, lieutenant de la mairie de Chartres; François-Charles de Paris; Alexandre Sanson, chanoine de Saint-Nicolas; Nicolas Texier, vicaire de Francourville; Etienne Prévoiseau, vicaire de Boisville-la-Saint-Père; Jacques Grandet, juge au bailliage de Chartres.

H. 2937. (Cahier.) — In-folio, papier, 43 feuillets.

**1761-1787.** — Terrier de la seigneurie de Frainville, par devant Pierre et Etienne Hureau, tabellions à Prunay-le-Gillon. — Parmi les déclarants : Jean-Julien Coubré, fermier des logis de M<sup>me</sup> la Dauphine; Claude

Fournier, docteur en médecine; Marie-Catherine Bouvart, veuve de Jacques-Armand Gogué de Moussonvilliers, seigneur de Chavannes; François-Philippe de Paris, seigneur de Mainvilliers; Jean-Charles Sanqueuze, curé de Prunay-le-Gillon; Jean Legendre, géographe de l'évêque de Chartres; Lin-Loup-Lô-Luc Barré, procureur au bailliage de Chartres; François-Laurent du Temple de Rougemont.

H. 2938. (Cahier.) — In-folio, papier, 28 feuillets.

**1483-1510.** — Recette des avenages dus à Frainville le jour des Brandons, perçus pour Jacques, évêque de Termes et abbé de Saint-Cheron.

H. 2939. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

**1537-1671.** — Sentences du bailliage de Chartres maintenant l'abbaye de Saint-Cheron dans le droit de percevoir les avenages à Frainville (1657-1659). — Recette des dits avenages (1537-1671).

H. 2940. (Cahier.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

**1671-1681.** — Recette des avenages perçus au lieu de Frainville, le jour des Brandons, par Philippe Hardy, receveur de l'abbaye.

H. 2941. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

**1457-1554.** — Contestation entre l'abbaye de Saint-Cheron et les administrateurs de la léproserie de Saint-Georges de la Banlieue pour les dîmes de Sours, Lorraine et Bonnes-Escures.

H. 2942. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1219-1574.** — Confirmations : par Adam Harenc, *Adam Allec*, du don fait par Hugues Harenc, son neveu, d'un arpent de terre à Emanville, *apud Amainvillam* (1219); — par Jean Harenc, *Johannes Harenc*, fils du donateur, de la même donation (1240). — Abandon par Aimery de Villeray, *Hemericus de Villeray, miles*, de tout ce qu'il réclamait sur 7 mines de terre labourable à Ymorville, *apud Hemorvillam, juxta cheminum Aurelianensem* (1246). — Reconnaissance par Catherine la Chambellane, veuve de Mathieu le Bourguignon, *Katherina dicta la Chambellane, relicta defuncti Mathei Burgondi*, qu'elle tient de l'abbaye de Saint-Cheron 22 setiers de terre à Ymorville, *in territorio de Hemorvilla, in parochia de Pruneto Gilonis* (1299). — Sentence du présidial de Chartres maintenant les religieux de Saint-Cheron dans la jouissance de 13 setiers de terre, « aux terroirs « d'Emainville et d'Imorville » (1574).

H. 2943. (Liasse.) — 13 pièces, parch. ; 14 pièces, papier.

**1523-1774.** — Baux de 16 setiers de terre à Emanville et Ymorville, paroisse d'Allonnes.

H. 2944. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1516.** — Sentence du bailliage de Chartres maintenant les religieux de Saint-Cheron dans le droit de percevoir la dime sur 3 arpents de terre au terroir de la Noue, près Séresville.

H. 2945. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1239.** — Engagement par Robert de Beaumont, *Robertus de Bello-Monte, miles*, de payer aux religieux de Saint-Cheron 110 livres que Marguerite, vidamesse de Chartres, avait promis leur donner sur 15 arpents de terre labourable sis entre la couture des Haies et la friche de Maugastel, *sitis inter costuram de Haiis et freschium de Maugatel*.

H. 2946. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**V. 1190-1302.** — Don par Gilbert de Tardais, *Gislebertus miles, de Tardeis*, au moment de partir pour la croisade, de 4 muids de terre à Amilly, *apud Amile* (v. 1190). — Confirmation par André de Fains, *Andreas de Fenis, presbiter, inquisitor super rebus immobilibus a monasteriis et ecclesiis in comitatu Carnotensi ex parte domini comitis deputatus*, de l'amortissement de 4 muids de terre au terroir d'Amilly, accordé à l'abbaye de Saint-Cheron par le roi Philippe le Bel (1302).

H. 2947. (Liasse.) — 12 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1230-1785.** — Prise à bail par Geoffroi, archidiacre de Dunois, de la terre que les religieux de Saint-Cheron possèdent à Amilly et à Dangers, *apud Amilliicum et in territorio de Dangiers* (1230). — Baux de 4 muids de terre à Amilly (1412-1785; *sceau incomplet de François I<sup>er</sup>*).

H. 2948. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1563.** — Contestation entre l'abbaye de Saint-Cheron et l'évêque de Chartres pour les dîmes d'Amilly.

H. 2949. (Liasse.) — 43 pièces, parch. ; 12 pièces, papier.

**1399-1778.** — Baux de 5 muids et demi de terre entre la croix de Vérigny et Dangers, vulgairement appelés la pièce de Saint-Cheron (1399-1778). — Arpentages des terres de Dangers, reconnues contenir 5 muids 2 setiers (1508-1659).

H. 2950. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1248.** — Donation par Isabelle, comtesse de Chartres, *Ysabella, comitissa Carnotensis*, d'un arpent de pré *inter molendina que dicuntur molendina comitis Carnotensis et pontem Beati Martini in Valle*.

H. 2951. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1234-1239.** — Confirmation par Pierre Tournemotte, *Petrus Tornemote*, du don fait par son fils Robert, en se faisant moine à Saint-Cheron, d'une vigne à Vauperon, *quandam vineam apud Vallem Perron* (1234). — Accord pour ladite vigne entre l'abbaye et Mathieu le Juif, *Matheus dictus Judeus*, et Lucie sa femme, veuve de Pierre Tournemotte, *quondam uxor defuncti Petri Tornemote* (1239; *sceau de l'official du Chapitre de Chartres*).

H. 2952. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

**1512-1740.** — Baux de 4 arpents et un quartier de prés, appelés les prés de Saint-Cheron, en la prairie de Luisant, près Saint-Martin-au-Val.

H. 2953. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

**1705.** — Terroir de la censive du clos Forelle et du clos de l'Alouette, à Luisant.

H. 2954. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 12 pièces, papier.

**1642-1708.** — Acquêts sur Jean Pintard, marchand mercier, de la ferme de Voisins, paroisse de Barjouville. — Quittances des droits d'amortissement payés pour ladite acquisition.

H. 2955. (Liasse.) — 18 pièces, parch. ; 13 pièces, papier.

**1547-1771.** — Baux de la ferme de Voisins, consistant en 38 setiers de terre, 6 setiers de bois taillis appelés le bois de Saint-Jean, 5 quartiers de pré appelés le pré Bazille derrière le hameau de Voisins, et 6 quartiers appelés le pré Lambert en la prairie de Morancez (1547-1771). — État par bouts et juxtes de la ferme, terres, bois et prés de Voisins (1656-1685).

H. 2956. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1777.** — Échange de terres à Voisins entre l'abbaye et François-Alexandre Hureau de Senarmont, capitaine au corps royal d'artillerie.

H. 2957. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**1777.** — Plan d'une grange à construire à Voisins par M<sup>r</sup> de Senarmont en échange des terres à lui cédées.

H. 2958. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1655-1750.** — Reconnaissances à Gabriel-Antoine Anquetin, seigneur de Voisins, à Pierre-François de Maissat, seigneur de la Grappe, et au sous-doyenné de Chartres pour les terres de Voisins.

H. 2959. (Liasse.) — 15 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1375-1671.** — Baux de 14 setiers de terre en la paroisse de Berchères-la-Maingot.

H. 2960. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

**1603-1777.** — Baux de 6 minots de terre à Chazay, paroisse de Saint-Aubin-des-Bois.

H. 2961. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

**1683.** — Terrier de la censive de Corancez, par devant Jean Brossard, tabellion à Tachainville.

H. 2962. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1503-1788.** — Baux : de 44 setiers de terre à la Vallée-aux-Chevaux, paroisse de Dammarie (1665) ; — de 2 setiers de terre à Coltainville (1503-1565) ; — de 9 setiers 2 boisseaux de terre à Senainville, paroisse de Coltainville.

H. 2963. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1220-1254.** — Vente par Hugues de Flauville, *Hugo de Flaialvilla*, de la dime qu'il possédait audit lieu (1220) : confirmation par Jean de Mignières, *Johannes de Meigneris* (1254 ; *sceau de l'official du Chapitre de Chartres*).

H. 2964. (Cahier.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

**V. 1650.** — Inventaire des titres des biens de l'abbaye de Saint-Cheron au terroir du Bois-de-Mivoie (1245-1570). — Vente par Guillaume du Puits, curé de Dammarie (1260. Voir H. 2965). — Confirmation par Renaud de Berchères (1245. Voir H. 2965). — Vente par Guillaume du Mesnil (1282. Voir H. 2965). — Amortissements de la dite vente : par Gautier de Rochefort, seigneur du Puiset (1283) ; — par Mathieu dit Beluciau (1283. Voir H. 2965) ; — par Guillaume de Chartres, seigneur de Ver (1283. Voir H. 2965) ; — par Robert de Chartres, fils de Guillaume (1283. Voir H. 2965) ; — par Jeanne, comtesse de Chartres (1284. Voir H. 2965).

H. 2965. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

**1245-1284.** — Confirmation par Renaud de Berchères, *Raginaldus de Bercheris*, miles, du don fait par

Agnès, femme de Geoffroi de Flauville, *Agnes, uxor Geoffridi de Flaavilla, militis*, d'un demi-muid de terre au Bois-de-Mivoie, *apud Boscum de Media Via*, dit le Petit-Saint-Cheron (1245). — Vente par Guillaume du Puits, curé de Dammarie, *Guillermus de Puteo, rector ecclesie de Donna Maria in Belsia*, d'un demi-muid de terre au Bois-de-Mivoie, *in territorio de Bosco Medie Vie* (1260). — Vente par Guillaume du Mesnil, *Guillermus de Mesnilio*, à Maurice des Moulins, clerc, *Mauricio de Molendinis, clerico*, d'un hébergement au Bois-de-Mivoie, *apud Boscum Medie Vie*, et de 40 setiers de terre entre Dammarie et le Bois-de-Mivoie, *in territorio quod est inter Dompnam Mariam et villam de Bosco Medie Vie* (1282 ; *sceau de l'official du Chapitre de Chartres*) : amortissements de ladite vente : par Mathieu Beluciau, *Matheus dictus de Beluciau, armiger* (1283) ; — par Guillaume de Chartres, seigneur de Ver, *Guillermus de Carnoto, dominus de Vere, miles* (1283 ; *fragment de sceau de Guillaume de Chartres*) ; — par Robert de Chartres, fils de Guillaume, *Robertus de Carnoto, miles, filius nobilis viri Guillermi de Carnoto, domini de Vere* (1283) ; — par Jeanne, comtesse de Chartres, *Johanna, comitissa Alenconis, Blesensis et Carnotensis, necnon et domina de Avesnis* (1284).

H. 2966. (Liasse.) — 19 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

**1413-1785.** — Baux d'un lot de terre de 45 setiers entre le Bois-de-Mivoie et les Bordes.

H. 2967. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1293.** — Vente par Mathieu de Fontenay, clerc, *Matheus de Fontaneto, clericus*, d'un demi-muid d'avoine de rente à prendre sur les terres appelées les Ouches de Fadainville, *super quibusdam terris que vocantur vulgariter Oschie de Fadainvilla et sunt site apud Nogentum super Auduram* (*fragm. de sceau de l'official du Chapitre de Chartres*).

H. 2968. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

**1455-1652.** — Baux d'une maison et jardin à Nogent-sur-Eure, près le Pont-Tranchefétu.

H. 2969. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**V. 1680.** — Inventaire des titres concernant les terres, cens et champarts de Bassigny (1248-1650). — Vente par Jean de Corbeil (1248. Voir H. 2970). — Vente par Michel Mordant (1250. Voir H. 2970). — Bail à Pierre Choulard des terres et du champart que l'abbaye possède à Bassigny (1279). — Reconnaissances passées par devant Claude Bouvart et Yves Cornu, notaires à Chartres, pour la censive et champart de Bassigny.

H. 2970. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1245-1250.** — Accord entre les religieux de Saint-Cheron et Jean de Corbeil, *Johannes de Corbolio*, pour les oublies et le cens, *pro obliis et censu*, de 2 arpents de terre à Bassigny, *apud Baessigny* (1245). — Ventes : par Jean de Corbeil de 4 sextérées et 3 mines de terre à Bassigny, *sitas, ut dicitur, apud Bissigniacum* (1248); — par Michel Mordant, *Michael dictus Mordant*, de 2 rases d'avoine et 2 den. de rente sur 2 arpents de terre à Bassigny, *sitis, ut dicitur, apud Bassigneium* (1250).

H. 2971. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

**1510-1626.** — Déclarations pour des terres à Pommeray, paroisse de Bailleau-le-Pin, chargées de cens envers l'abbaye de Saint-Cheron.

H. 2972. (Cahier.) — In-folio, papier, 24 feuillets.

**1625-1627.** — Terrier de la seigneurie de Bassigny et de Pommeray, par devant Édouard Cheron, tabellion à Bailleau-le-Pin.

H. 2973. (Cahier.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

**1625-1627.** — Double du précédent.

H. 2974. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

**1627-1628.** — Recette des cens dus à Nogent-sur-Eure et à Bassigny, faite par François Hardy, procureur au bailliage de Chartres.

H. 2975. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1623-V. 1710.** — Reconnaissances à l'abbaye de Saint-Cheron pour les terres dépendant de la censive de Bassigny, paroisse de Nogent-sur-Eure.

H. 2976. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

**1261-1301.** — Vente par Étienne Bérardais, *Stephanus dictus Berardais*, à Philippe de Porte-Morard, chanoine de Chartres, de la moitié d'une dime à Ermenonville-la-Petite, *apud Ermenovillam-Parvam* : confirmation de la dite vente par Nicolas de Bruyères, seigneur de Bois-Ruffin, *Nicholaus de Brueria, miles, dominus Bosci Rufini* (1261). — Amortissement par Marguerite, reine de Jérusalem, *Margarita, Jerusalem et Sicilie regina*, de la moitié d'une dime à Ermenonville-la-Petite, *medietatem cujusdam decime site apud Ermenovillam Parvam* (1301).

H. 2977. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1566-1662.** — Baux des dimes d'Ermenonville-la-Petite.

H. 2978. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1261.** — Vente par Pierre Boissetel, *Petrus dictus Boissetel*, à Philippe de Porte-Morard, chanoine de Chartres, de la huitième partie de la dime et du champart qu'il percevait à Houdoir, *apud Hodoer* : confirmation de ladite vente par Hugues de Magny, *Hugo de Megneio, miles*.

H. 2979. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1472-1765.** — Baux de 4 setiers de terre à Houville.

H. 2980. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 10 pièces, papier.

**1544-1771.** — Baux de 8 setiers de terre au Luet, paroisse de Béville-le-Comte.

H. 2981. (Liasse.) — 22 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

**1401-1692.** — Procédures entre l'abbaye de Saint-Cheron et les curés d'Oinville (*Aubert Jumeline, 1401*; *Yves Jumeline, 1520-1528*; *Claude Faverel, 1692*), pour les dimes des paroisses d'Oinville et de Saint-Cheron-du-Chemin.

H. 2982. (Liasse.) — 14 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

**1473-1671.** — Baux de la métairie de Paimpol, paroisse de Champseru, contenant 42 setiers de terre.

H. 2983. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1554-1595.** — Arpentages des terres de Paimpol, « Pampol près Gallardon, paroisse de Chanseru, » reconnues s'élever à 14 muids 9 setiers 3 minots.

H. 2984. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1614.** — Déclaration par les religieux de Saint-Cheron au Chapitre de Chartres pour les terres de Paimpol, relevant de la prébende de Champseru.

H. 2985. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1785.** — Bail de 12 arpents de terre, au terroir de Bouglainval.

H. 2986. (Liasse.) — 16 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

**1513-1754.** — Donations : par Colas Pâris, laboureur, d'une grange et 4 setiers de terre à Intreville (1513);

— par Gillon Berthin, veuve de Guillaume Cousin, de 4 setiers de terre à Mévoisins, pour l'entrée en religion de son fils Jérôme Cousin (1519) : baux de ladite terre (1529-1754).

H. 2987. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

**1516-1785.** — Baux de 5 minots de terre à Boncé, champrier du Buisson.

H. 2988. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 3 pièces, papier.

**1595-1633.** — Baux de la censive du Soucy à Villarceaux, et du champart en dépendant.

H. 2989. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1577-1780.** — Baux de 10 minots de terre au champrier du Champ-Bottin, entre Bussay et Laideville, paroisse de Theuville.

H. 2990. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**V. 1680.** — Inventaire des titres de la métairie d'Ormoy (1249-1608). — Acquêt sur Pierre d'Ormoy (1249. Voir H. 2991). — Acquêt sur Jean Garnier (1305. Voir H. 2991). — Don par Laurent d'Ormoy d'un hébergement à Ormoy (1252). — Don par Laurent d'Ormoy de 5 arpents de terre (1262. Voir H. 2991). — Acquêt de 2 arpents de terre près Nogent-le-Roi (1270). — Acquêt sur Renaud Bunel de 2 arpents de terre à Ormoy (1272). — Acquêt sur Jeanne, veuve de Renaud Lescot (1273. Voir H. 2991).

H. 2991. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

**1249-1305.** — Ventes : par Pierre d'Ormoy, maire de Saint-Cheron, *Petrus de Ulmeio, major Sancti Karauni Carnotensis*, d'un arpent de terre à Ormoy (1249) ; — par Jeanne, veuve de Renaud Lescot, *Johanna, relicta defuncti Raginaldi dicti Lescot*, de 5 arpents de terre labourable en la paroisse d'Ormoy, *in parrochia de Ulmeto, in territorio de la Haiète, juxta cheminum per quem itur de Borvilla apud Ulmetum* (1273 ; *sceau de l'official du Chapitre de Chartres*) : confirmation de ladite vente par Jean Lemoine, *Johannes dictus Monachus, de Chaletto*, second mari de ladite Jeanne (1277) ; — par Jean Garnier, d'Ormoy, clerc, *Johannes Garnerii de Ulmeto, clericus*, à Pasquier Nivelon, *magistro Pasquero Nevelonis, clerico*, d'un hébergement à Ormoy (1305). — Don par Laurent d'Ormoy, *Laurencius de Urmaio, dictus de Platea*, de 5 arpents de terre à Ormoy, *apud Urmaium, prope Nogentum Eremberti* : confirmation de ladite donation par Garnier, fils dudit Laurent (1262).

H. 2992. (Liasse.) — 20 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1415-1785.** — Baux des terres de la paroisse d'Ormoy, comprenant 44 setiers (*sceau de la châtellenie de Chartres*, 1470).

H. 2993. (Liasse.) — 12 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

**1518-1784.** — Baux d'un arpent de pré, appelé le pré Fouldré, en l'île de Chandres, près Nogent-le-Roi.

H. 2994. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1509.** — Acquêt par l'abbaye de Saint Cheron sur François Maupin, procureur en Parlement, de 15 setiers de terre, terroir de Presles, paroisse de Craches.

H. 2995. (Liasse.) — 21 pièces, parch. ; 10 pièces, papier.

**1507-1761.** — Acquêts par l'abbaye de Saint-Cheron d'une mesure près la maladrerie d'Ablis et de terres à Menainville (1507-1518). — Baux de 2 muids de terre en la paroisse d'Ablis, champrier des Hayes de Gouville (1511-1761).

H. 2996. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 4 pièces, papier.

**V. 1195-1607.** — Vente par Robert, abbé de Saint-Cheron, vu la pauvreté de la maison, *domus erumpnosam attendens paupertatem que debitorum pene irrefragabili volutabatur flumine*, à Geoffroy d'Edeville, *Gaufrido de Adevilla*, de 2 arpents et demi de terre et un demi-arpent de vigne que l'abbaye avait reçus de Thibaut Patras et de Pierre le laitier (v. 1195). — Mémoires des aliénations faites par l'abbaye de Saint-Cheron : 4 arpents de pré à Luisant (1563) ; un quartier et demi de vigne, au clos du Pommier, près le Petit-Beaulieu (1564) ; 4 setiers de terre à Auneau (1570) ; une maison à Chartres devant les Halles (1574) ; la maison de la Fontaine-Saint-Cheron à Chartres (1575) ; 20 sous de rente sur un jardin, faubourg porte des Epars, devant les Cordeliers (1575) ; un appenti rue Berchot (1577) ; une maison rue de la Foulerie (1577) ; une place rue de la Corroierie (1607).

H. 2997. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

**1229-1527.** — Confirmations : par Thomas du Coudray, *Thomas du Coudrerio* (1229), et Goslein, seigneur de Lèves, *Goslinus, dominus Leugarum* (1238), de 10 sous de rente sur les cens de Muret, *in censibus de Mureto*, ladite rente léguée par Geoffroi du Coudray ; — par Robert de Poisvilliers, *de Piatovillari*, de 10 sous de rente, *reddendos anno quolibet apud Carnotum, ante ymaginem beate Magdalene que est in porticu ecclesie Carnotensis*



(1293). — Legs par Thomas Sauvage, marchand hôtelier « en l'ostel où pend pour enseigne la Souche près la » porte Guillaume, » de trente sous de rente à l'abbaye de Saint-Cheron et de 20 sous aussi de rente au prieuré de Saint-Barthélemy sur le pressoir devant le fossé du village de Saint-Cheron (1482). — Donation par Marguerite, veuve d'Amaury Toreau, *Margarita, relicta defuncti Almarici Torelli*, de 40 sous de rente sur une maison, à Chartres rue Robert-Blin, *in vico Roberti Belin* (1309). — Reconnaissances de 20 sous de rente sur un jardin « es » forsbourgs porte des Espars, devant les Cordeliers, » aboutissant au chemin par lequel l'on va de Chartres » au Perche (1386-1527) ».

H. 2998. (Liasse.) — 14 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

**1415-1772.** — Legs par Blavot Coudray de 4 livres de rente sur une maison, « ès fauxbourgs de Porte » Guillaume » (1415). — Donation par Robine Regnier, veuve de Colas Perrin, menuisier, de 40 sous de rente sur une maison, rue du Vieux Marché au blé, à Chartres, pour l'admission en l'abbaye de son fils Simon Perrin (1518): reconnaissance de ladite rente (1724). — Reconnaissances : de 4 liv. 10 sous de rente sur un jardin, au lieu de la Motte, sur le chemin tendant de la porte Guillaume à la porte Morard (1595-1653); — de 18 den. de cens sur une maison « devant le cloître de Saint- » Aignan, en la rue tendant de la Clousterie à Saint- » Aignan » (1550); — de 7 s. 6 den. de rente sur une maison, rue des Écuyers (1586); — de 20 s. de rente sur une maison, « rue de la Couroirie, tenant à la rue » Coupe-Soupe qui monte de la Couroirie en la ruelle » qui va au collège de Poquet » (1650-1691); — de 10 s. de rente sur une maison rue de la Corroierie (1772); — de 25 s. de rente sur une maison, rue et carrefour de la porte aux Cornus, paroisse de Saint-André (1696-1738).

H. 2999. (Liasse.) — 11 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1348-1691.** — Legs : par Jean de Saint-Maurice, bourgeois de Chartres, de 7 liv. 10 s. de rente sur des terres et vignes aux champniers du Frou, du clos Rupon et du Marchais-Guyon (1348): délivrance dudit legs par Colin Lefèvre, hôtelier en la grande rue, à l'enseigne du Barillet (1403); — par Jean Herpin, *Johannes Herpin, alias Pasquier*, de 5. de rente sur un quartier de vigne au Marchais-Guyon, *in clauso nuncupato de Marches Guyon* (1415). — Testament de Collette, femme de Pierre Piche-ron, léguant 2 s. de rente sur la vigne appelée le Murger, *super vineam que vocatur le Murgiers* (1363). — Don par Jean de Nevers, curé de Gommerville, de 25 s. de rente sur un arpent de vigne, « au-dessus des Filles-Dieu, ou » cloux de Flaville, juxte le chemin du Roy tendant de » Saint-Barthélemy à Lèves » (1491): constitution de la

dite rente au profit de Marrison, femme de Jean le Facheu (1472). — Reconnaissances de ladite rente sur ledit arpent de vigne (1651-1691; « au terrouer de Flaville, » au Portail Courtois, » 1651; « au champnier du Pres- » souer Plumé » 1691).

H. 3000. (Liasse.) — 14 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1492-1773.** — Reconnaissances de 5 livres de rente sur un demi-arpent de vigne, paroisse de Saint-Maurice, « au terrouer de Flaville, » 1492; « au clos Cosnard, » 1500; « au terrouer du Petit-Saulmont, » 1516; « au » cloux du Saulmont, près le pressouer Plumé, » 1526; « au terroir du Portail Courtois, » 1585; « au champnier » du Pressoir Plumé ou les Grandes Plantes, ancienne- » ment nommé le Portail Courtois, » 1756.

H. 3001. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**1756.** — Plan du champnier du Pressoir Plumé ou des Grandes Plantes.

H. 3002. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

**1518-1697.** — Reconnaissance de 8 liv. 2 s. de rente sur huit quartiers de vigne « devant la croix du » Petit-Beaulieu, au terrouer nommé le Pommeray, » 1518; « au vignoble de Saint-Brice, au champnier du clos » du Pommier, au lieu appelé le Gaillon, » 1697.

H. 3003. (Liasse.) — 11 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1407-1577.** — Legs par Jeanne, femme de Pierre Delaporte, bourgeois de Chartres, de 20 s. de rente à Saint-Prest (1407). — Reconnaissance de 30 s. de rente sur une maison appelée le Buisson à Saint-Prest (1547-1577).

H. 3004. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

**1490-1603.** — Reconnaissances : de 12 livres de rente sur une maison et terre, aux Chetaux de Gasville (1572-1603); — de 30 s. de rente sur des terres à Gêner-ville, paroisse de Sours (1490-1499).

H. 3005. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

**1498-1638.** — Donation par Jean Cheteau, labou-reur, de 3 s. 6 den. de rente sur une maison, au Bois-de-Feugères, près Bonneval (1531). — Reconnaissances de rentes sur une maison et des terres au Bois-de-Feugères (1498-1638).

H. 3006. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1426-1770.** — Reconnaissances d'une vente de 2 setiers de blé sur le château de Crossay.<sup>1</sup>

H. 3007. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1567-v. 1720.** — Inventaire des titres d'une rente de 40 sous sur trois minots et demi de terre, où autrefois il y avait une maison, au terroir du Haut-Lucé (1567-1693). — Reconnaissance de ladite rente (1567-1660).

H. 3008. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1214.** — Confirmation par Colombe, veuve de Guillaume de Tardais, *Columba, relicta defuncti Willermi de Tardeis*, de 6 s. de rente sur une terre à Amilly, *apud Amiliacum*, donnés par Gilbert de Tardais, autrefois sous-doyen de Chartres.

H. 3009. (Liasse.) — 15 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

**1616-1653.** — Amortissements par l'abbaye de Saint-Cheron de rentes dues sur la terre de Voisins.

H. 3010. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**an IV.** — Décharge des titres concernant deux rentes, l'une de 9 setiers de blé sur 20 setiers de terre à Voise, acquise par Charles Bercher, demeurant à Chartres ; l'autre d'un muid de blé sur un moulin à Thivars, acquise par Denis Saint-Denis, cultivateur à Châteaudun.

H. 3011. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1513-1663.** — Reconnaissance de 6 livres de rente sur 2 setiers de terre à Béville-le-Comte.

H. 3012. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1410-1499.** -- Donation par Lorin Gautruche de 40 s. de rente sur un hébergement à Umpeau : reconnaissance de ladite rente.

H. 3013. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 10 pièces, papier.

**1530.** — Procès, à la requête des religieux de Saint-Cheron, pour le paiement d'une rente de 20 sous, au

<sup>1</sup> Ladite rente avait été constituée en faveur de l'abbaye de Saint-Cheron par Miles de Crossay, *Milo de Croceio*, et fut reconnue par les successeurs, seigneurs de Crossay : Simon de Crossay, 1387-1402 ; Jean de Boussonval, mari de Jeanne de Crossay, 1405-1407 ; Guillaume de Crossay, 1408 ; Adenet de Marolles, 1472 ; Louis de Vieuxpont, 1473-1475 ; Claude Rolet, 1481 ; Edmée Cadou, veuve de Michel Drouillaut, 1599 ; Hélène de Billy, veuve de Jean des Courtils, 1635 ; Charles de Clèves, 1647 ; Charlotte de Boursault, veuve de Jean de Clèves, 1657 ; Armand-François de Menou, 1678 ; François-Charles de Menou, 1717 ; Marie-Anne-Thérèse de la Grandière, veuve de François-Charles de Menou, 1734 ; Louise-Thérèse de Menou et Henri-François de Lambert, 1744 ; Louis-Joseph de Querhoent, 1770.

village de Chartainvilliers, à eux léguée par Jean Fonville.

H. 3014. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1521-1655.** — Reconnaissances de 4 liv. 10 s. de rente sur 2 maisons à Courville, « en la rue Saint-Gilles, « qui descend de la porte de Pontgoing à la chapelle « Saint-Gilles »<sup>1</sup>.

H. 3015. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

**1504-1610.** — Reconnaissances de 3 setiers 2 minots de blé de rente sur des héritages à Hombières, paroisse de Beauvilliers.

H. 3016. (Liasse.) — 8 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1514-1698.** — Reconnaissance de 7 liv. 15 s. de rente sur une maison à Ablis, près l'église et le carrefour dudit lieu.

H. 3017. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

**1626-1640.** — Procès contre Anne Lemaire, veuve de Jacques des Essarts, pour une rente de 150 livres.

H. 3018. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

**1642-1664.** — Contestation entre les religieux de Saint-Cheron et les Pères de l'Oratoire de Saint-Magloire de Paris pour une rente de 400 livres. — Lettre d'un sieur le Picard au prieur de Saint-Cheron : « le 15 aoust « 1664. Il valloit bien mieux de payer vos debtes que de « bastir et pour la terre et pour le ciel ; c'est par où il « faut toujours commancer. Au nom de Dieu, sortez- « moy d'affaires, car je n'obmettray rien pour vous faire « payer. »

H. 3019. (Liasse.) — 26 pièces, parch. ; 43 pièces, papier.

**1643-1770.** — Constitutions et reconnaissances de rentes au profit de l'abbaye de Saint-Cheron.

H. 3020. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 3 pièces, papier.

**V. 1110-1718.** — Accord, devant Saint Ives, évêque de Chartres, entre les religieux de Saint-Cheron et Guérin, prévôt dudit Saint-Cheron, *qui omnes justicias terre illorum habere vellet* (v. 1110). — Procès contre Mathurin de Pardieu, maître des requêtes de

<sup>1</sup> Ladite rente avait été léguée à l'abbaye par Robert Collet, chanoine de Chartres, en 1524.

l'hôtel du duc d'Orléans, qui a fait arrêter François Dupont, garde-chasse de l'abbaye <sup>1</sup> (1718).

H. 3021. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1508-1630.** — Actes du greffe de l'abbaye de Saint-Cheron : sentence de Renaud de Gyvès, bailli des religieux, contre les fermiers de l'abbaye (1508) ; commission de la charge d'huissier (1570) ; — provisions de sergent (1630).

H. 3022. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 4 pièces, papier.

**1179-1641.** — Bulle d'Alexandre III confirmant les biens de l'abbaye de Clairefontaine, *ecclesie Beate Marie de Clarofonte* <sup>2</sup> (1179). — Acte de confraternité entre l'abbaye de Clairefontaine et celle de Saint-Cheron (1320). — Accord entre l'abbaye de Clairefontaine et Michel Conseil, curé des Bréviaires, pour un muid de blé que ledit curé doit à l'abbaye (1633). — Bulle du pape Urbain XIII pour régler une contestation entre les chanoines réguliers de Saint Augustin et les ermites déchaussés de Saint Augustin, ces derniers s'étant introduits indument en l'abbaye de Clairefontaine (1641).

H. 3023. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1241.** — Sentence arbitrale rendue par Denis, abbé de Saint-Cheron, entre le prieur des Planches et Guillaume le Pannetier, *Guillermus dictus Panetarius*, pour les dîmes de la châtellenie de Moulins, *decimas de castellania de Molendinis, Sagiensis diocesis (sceau de l'abbé de Saint-Cheron)*.

#### PRIEURÉS.

H. 3024. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1215-1249.** — Règlements concernant les redevances des prieurés envers l'abbaye et les pitances pour les obits : le prieur de Saint-Germain de Dourdan paiera *VI libras pro pelliciis, L solidos ad telas emendas, X solidos pro pitancia* ; le prieur de la Gaudaine *LXXV solidos ad telas emendas, V solidos pro pitancia* ; le prieur de Saint-Cheron-du-Chemin *XL solidos pro pelliciis, XXV solidos ad telas emendas, V solidos pro pitancia* ; le prieur de Saint-

<sup>1</sup> « Les chanoines sont en possession d'avoir un garde-chasse « auquel ils donnent la bandoulière sur laquelle sont les armoiries de « S. A. M<sup>re</sup> le duc d'Orléans et celles desdits chanoines. Leurs armoiries sont aussy avec celles de S. A. M<sup>re</sup> le duc d'Orléans sur les « colliers des chevaux desdits chanoines. »

<sup>2</sup> L'abbaye de Clairefontaine fut dans le principe réunie à l'abbaye de Saint-Cheron : c'est ce qui ressort de la bulle d'Alexandre III analysée par nous (H. 2792), où, parmi les possessions de l'abbaye de Saint-Cheron, l'église de Clairefontaine, *ecclesia de Clarofonte*, est expressément désignée.

Barthélemy de Chartres *VII solidos pro pitancia* ; le prieur des Granges *V solidos pro pitancia*.

#### PRIEURÉ-CURE DE SAINT-CHERON.

H. 3025. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1619-1639.** — Sentences : du présidial de Chartres maintenant le prieur-curé de Saint-Cheron dans le droit d'exercer les fonctions curiales de la métairie du Petit-Archevilliers (1619) ; — de l'official de Chartres déclarant que les fonctions curiales dans la chapelle de Saint-Georges de la Banlieue appartiennent au prieur-curé de Saint-Cheron (1639).

H. 3026. (Liasse.) — 14 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1558-V. 1750.** — Baux des vignes dépendantes de la cure de Saint-Cheron à Chartres et au Marchais Guyon (1558-1656). — Bouts et juxtes des vignes qui dépendent de la cure de Saint-Cheron (v. 1750).

H. 3027. (Liasse.) — 11 pièces, parch. ; 10 pièces, papier.

**1621-1699.** — Procès entre le prieur-curé de Saint-Cheron et les habitants de la paroisse pour les dîmes de ladite paroisse (1621-1699). — Sentence du bailli de Chartres fixant la dime due au curé de Saint-Cheron à 2 gerbes par setier de terre et à 3 pintes de vin par quartier de vigne étant dans l'enclos de la paroisse de Saint-Cheron (1632).

H. 3028. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1636.** — Compulsoire des titres établissant le droit du curé de Saint-Cheron de lever la dime sur 8 setiers de terre, au terroir des Sablonnières <sup>1</sup>.

H. 3029. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1287-1677.** — Testament d'Avoye, fille de Denis Colas, léguant au prieur-curé de Saint-Cheron 12 den. de rente sur 3 quartiers de vigne au clos de Pierre-Couverte (1287). — Don par Jeanne, veuve d'Aimery Leblanc, boucher à Chartres, au prieur-cure de Saint-Cheron de 25 s. de rente sur une pièce de vigne « ou cloux Feeiz » (1493) ; titres nouveaux de ladite rente (1630-1677).

H. 3030. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 36 pièces, papier.

**1683-1684.** — Extinction du prieuré-cure de Saint-Cheron, et réunion dudit prieuré à la mense conventuelle (*sig. autogr. de Louis XIV*).

<sup>1</sup> Cette dime lui était contestée par les religieux de Saint-Père : les titres produits sont des baux de 1617 à 1630.

## PRIEURÉ DE SAINT-CHERON-DU-CHEMIN.

H. 3031. (Cahier.) — In-folio, papier, 14 feuillets.

**V. 1620.** — Inventaire des titres des terres, rentes, droits et avenages de l'abbaye de Saint-Cheron au village de Saint-Cheron-du-Chemin et ès environs (1151-1587). — Accord avec Hervé, seigneur de Gallardon (1151. Voir H. 3036). — Amortissement par Guillaume de la Chaussée de la terre donnée par Herbert de Nicorbin (1178. Voir H. 3036). — Accord entre Guillaume, curé de Coltainville, et Adeline, veuve de Raoul Taupin, pour les dîmes de Coltainville (1208). — Don par Amaury d'Equillemont de la dime qu'il possédait en la paroisse d'Oinville (1209). — Don par Galeran de Gallardon de 2 setiers de seigle sur sa grange de Soulares (1211). — Accord avec Hervé, seigneur de Gallardon, qui avait fait prisonnier un homme de l'abbaye (1211). — Don par Garin de Rossay, de *Roceto*, de 2 arpents de vigne à Auconville (1231). — Don par Geoffroi de Boutigny de 2 arpents de terre au terroir de Jarries (1232). — Confirmation par Adam de Gallardon de l'accord fait avec Hugues de Gallardon (1233. Voir H. 3036). — Acquêt sur Michel, maire de Saint-Cheron, de 5 muids de terre près le chemin de la Croix de Saint-Cheron (1238). — Acquêt sur Pierre Hillaire (1246. Voir H. 3037). — Acquêt sur Jean Hellout (1257. Voir H. 3037). — Acquêt sur Guillaume Lucet (1258. Voir H. 3037). — Acquêt sur André Alard (1276. Voir H. 3037).

H. 3032. (Cahier.) — In-folio, papier, 18 feuillets.

**V. 1620.** — Inventaire des titres du revenu de l'abbaye de Saint-Cheron à Saint-Cheron-du-Chemin (1178-1597). — Accord avec Hervé, seigneur de Gallardon, qui avait fait prisonnier un homme de l'abbaye (1221). — Acquêt sur Jean Hellout (1257. Voir H. 3037). — Accord avec Guillaume, curé de Coltainville, et Adeline, veuve de Raoul Taupin, pour les dîmes de Coltainville (1208). — Don par Geoffroi de Boutigny de 2 arpents de terre au terroir de Jarries (1232). — Permission donnée au prieur de Saint-Cheron-du-Chemin de célébrer le divin service en la chapelle d'Angles (1415). — Don par Amaury d'Equillemont de la dime qu'il possédait en la paroisse d'Oinville (1209). — Amortissement par Guillaume de la Chaussée de la terre donnée par Herbert de Nicorbin (1178. Voir H. 3036). — Confirmation par Hervé de Gallardon du don fait par son frère Galeran (1211. Voir H. 3036). — Acquêt sur Pierre Hillaire (1246. Voir H. 3037). — Confirmation par Adam de Gallardon de l'accord fait avec Hervé de Gallardon (1233. Voir H. 3036). — Acquêt sur Guillaume Lucet (1258. Voir H. 3037). — Don par Garin de Rossay de 2 arpents de vigne à Auconville (1231). — Acquêt sur Michel, maire de Saint-Cheron, de 5 mines

EURE-ET-LOIR, SÉRIE H.

de terre près le chemin de la Croix de Saint-Cheron (1238). — Acquêt sur André Alard (1276. Voir H. 3037).

H. 3033. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

**V. 1680.** — Inventaire des titres du bénéfice de Saint-Cheron-du-Chemin (1231-1597). — Don par Raoul Haguenon d'une place juxte l'église de Saint-Cheron-du-Chemin (1231). — Permission de célébrer l'office divin en la chapelle d'Angles (1415). — Don par Garin de Rossay de 2 arpents de vigne à Auconville (1231).

H. 3034. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

**V. 1750.** — Extraits des titres concernant les biens de l'abbaye à Saint-Cheron-du-Chemin (1257-1749). — Acquêt sur Guillaume, chevalier, de Saint-Cheron-du-Chemin, d'une maison sise audit Saint-Cheron (1257).

H. 3035. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1524.** — Bulle de Clément VII nommant Mathurin Boucheron prieur de Saint-Cheron-du-Chemin sur la démission de Barthélemy Symon.

H. 3036. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1151-1233.** — Accord, par devant Robert, évêque de Chartres, entre les religieux de Saint-Cheron et Hervé, seigneur de Gallardon, *Herveus, dominus Galardonis*, au sujet d'une poule de rente que ledit Hervé prétendait lui être due par les hommes de Saint-Cheron-du-Chemin, *a villanis de Sancto Caravano de Via* (1151): confirmation dudit accord par Adam, seigneur de Gallardon (1233). — Amortissement par Guillaume de la Chaussée, *Guillemus de Cauceia*, du don fait par Herbert de Nicorbin d'une terre à Saint-Cheron-du-Chemin, *quamdam terram apud Sanctum Caravanum de Chemino* (1178). — Confirmation par Hervé, seigneur de Gallardon, du don fait par Galeran, son frère, de 2 setiers d'hivernage sur la grange de Soulares, *in granchia de Soleris* (1211). — Confirmation par Renaud, évêque de Chartres, du don fait par Amaury d'Equillemont, *Amauricus de Escuillemont*, de toute la dime qu'il possédait en la paroisse d'Oinville, *totam decimationem in parrochia Oinville, sive in blado, sive in lana, sive in mina ferri* (1213). — Don par Amaury d'Equillemont, *Amauricus de Esquillemont*, de 3 oboles de cens qu'il avait à Houville, *apud Houvillam* (1214).

H. 3037. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**1246-1276.** — Ventes: par Pierre Hilaire, *Petrus Hylarii*, d'un setier de terre labourable à Saint-Cheron-

du-Chemin (1246); — par Jean Hellout d'un quartier et 2 ouches de terre labourable, à Saint-Cheron-du-Chemin, derrière la grange de l'abbé de Saint-Cheron, *apud Sanctum Karaunum de Chemino, retro granchiam abbatis* (1257); — par Guillaume Lucel, *Guillermus dictus Lucel*, d'une maison et une place à Saint-Cheron-du-Chemin (1258); — par André Alard, *Andreas Alardi*, d'une place à Saint-Cheron-du-Chemin, près la grange de l'abbé de Saint-Cheron (1276).

H. 3038. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

**1409-1683.** — Acquêts par l'abbaye de Saint-Cheron de terres à Saint-Cheron-du-Chemin et au Gué-de-Longroi.

H. 3039. (Liasse.) — 42 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

**1383-1785.** — Baux des terres, maisons et vignes appartenant au prieuré de Saint-Cheron-du-Chemin.

H. 3040. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

**1766.** — État des terres sujettes à la dime envers l'abbaye en la paroisse de Saint-Cheron-du-Chemin.

H. 3041. (Liasse.) — 43 pièces, parch.; 13 pièces, papier.

**1492-1775.** — Sentence de l'officialité de Chartres adjugeant au prieur de Saint-Cheron-du-Chemin le droit de dime sur les filasses de la paroisse (1655). — Baux des dîmes des paroisses de Saint-Cheron-du-Chemin, Umpeau, Champseru, Prunay-le-Gillon, Archevilliers (1492-1775; *sceau de la châtellenie de Gallardon*, 1528).

H. 3042. (Cahier.) — In-folio, papier, 44 feuillets.

**1635.** — Censier de la seigneurie de Saint-Vincent, au Gué-de-Longroi.

H. 3043. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

**1474-1672.** — Actes de foi et hommage au marquisat de Gallardon pour le fief de Saint-Vincent (*sceau du bailliage de Gallardon*, 1474).

H. 3044. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

**1711.** — Censier du fief de Montjudé, paroisse du Gué-de-Longroi (les cens montant à 3 livres 12 sous).

H. 3045. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1474-1489.** — Sentence du bailliage de Chartres

condamnant les religieux de Saint-Vincent-aux-Bois à abandonner à l'abbaye de Saint-Cheron la jouissance de la dime d'un demi-muid de terre, au terroir de Jarries, en la paroisse de Saint-Cheron-du-Chemin (1474). — Accord entre les religieux de Saint-Cheron et le prieur du Grand-Beaulieu pour la dime des terres sises aux paroisses d'Umpeau et de Saint-Cheron-du-Chemin, *in parrochiis de Uno Pillo et Sancti Karauni de Itinere* (1489).

H. 3046. (Cahier.) — In-4°, papier, 35 feuillets.

**1545-1547.** — Recette des cens « du Gai de Lauray » dus à l'abbaye de Saint-Cheron et au curé de Saint-Martin-le-Viandier, le jour de Saint Rémy (1545). — Recette des cens dûs à la Villette, le jour de Saint Rémy, perçus par Robert de la Boussardière, prieur de Saint-Cheron (1547).

H. 3047. (Liasse.) — 14 pièces, parch.; 8 pièces, papier.

**1421-1657.** — Testament de Pasquier Chaillou léguant à l'abbaye de Saint-Cheron 12 livres de rente sur ses biens au Gué-de-Longroi, *apud locum Vadi-Longi-Regis* (1421). — Assignation sur les terres « au Gué-de-Longroi » de 12 livres de rente léguées par Pasquier Chaillou, bourgeois de Chartres (1426). — Reconnaissances de ladite rente (1487-1657).

H. 3048. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 4 pièces, papier.

**1656-1744.** — Aveux aux marquis de Gallardon (Noël de Bullion, 1656; Anne-Jacques de Bullion, 1744) et au seigneur de Saint-Cheron-du-Chemin (Charles de Rohan-Guéméné, 1691), pour les biens de l'abbaye de Saint-Cheron et du prieuré de Saint-Cheron-du-Chemin.

H. 3049. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1652-1726.** — Sentences du bailliage de Chartres condamnant les habitants de Saint-Cheron-du-Chemin à faire les réparations: du presbytère (1652-1678); — de la nef et du clocher de l'église paroissiale (1726).

H. 3050. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 10 pièces, papier.

**1693.** — Contestation entre les religieux de Saint-Cheron et le prince de Guéméné, seigneur d'Orgery, réclamant tous droits de justice à Saint-Cheron-du-Chemin. — Le prince de Guéméné prétendait que comme seigneur d'Orgery il était en même temps seigneur de Saint-Cheron-du-Chemin. Mr de Vaucelas, un de ses auteurs, dont avait hérité la princesse de Guéméné, nièce dudit sieur de Vaucelas, avait fait peindre un litre à ses armes au dehors de l'église et élever un poteau de justice près de ladite église, profitant de ce que « les religieux estant

» nouvellement établis, et ne pouvant demeurer dans  
 » l'abbaye de Saint-Cheron qu'un ou deux religieux,  
 » lesquels ne pouvoient penser à autres choses qu'à  
 » faire leur petit devoir et à bastir quelque petit logement  
 » pour se loger dans la désolation de ceste pauvre  
 » abbaye toute ruinée ». Les religieux répondaient aux  
 » prétentions du prince de Guémené que le fief d'Orgery  
 » est absolument distinct de la seigneurie de Saint-Cheron-  
 » du-Chemin. « Il consistait autrefois en plusieurs maisons  
 » bâties du costé d'Auconville, qui faisoient partie du  
 » village, mais aujourd'hui il n'existe plus que la ferme.  
 » En l'année 1612, M<sup>r</sup> Cheron, seigneur d'Orgery, obtint  
 » des lettres patentes du Roi par lesquelles il lui fut  
 » permis d'ajouter de Saint-Cheron à son nom de Cheron,  
 » ce qui lui fit prendre ouvertement la qualité de seigneur  
 » de Saint-Cheron-du-Chemin. Les religieux ne protes-  
 » tèrent pas alors contre ce vain titre; mais M<sup>r</sup> de Gué-  
 » mené voulant s'attribuer la haute justice qui leur ap-  
 » partient, ils doivent rétablir la vérité. Il y a plus de  
 » 1550 ans que Saint Cheron a souffert le martire où est  
 » bastie l'église de Saint-Cheron-du-Chemin, et qu'il a  
 » apporté sa teste luy-mesme à la façon de saint Denis  
 » jusques à Saint-Cheron de Chartres où est bastie l'é-  
 » glise de Saint-Cheron, et depuis ce temps-là il ne se  
 » trouvera personne qui aye esté reconnu seigneur de  
 » ladite église de Saint-Cheron-du-Chemin sinon les re-  
 » ligieux de Saint-Cheron. Ce droit leur est reconnu par  
 » une charte du temps d'Yves de Chartres, où il est  
 » escrit : *In granchia Sancti Carani Decollati congre-*  
 » *getur stramen illius loci*, et plus loin : *Mensuratio*  
 » *quoque annonarum tam preposito quam canonicis equalis*  
 » *sit*<sup>1</sup>. Une bulle de 1182 de Lucius III confirme le béné-  
 » fice de Saint-Cheron-du-Chemin aux religieux de Saint-  
 » Cheron, avec tout ce qui en dépend. A la vérité, pour  
 » la justice, ils ne l'ont pas conservée à cause de leur  
 » pauvreté. Le Roy s'en est emparé pendant les troubles  
 » et guerres civiles, et comme l'abbaye de Saint-Cheron  
 » a esté ruinée et bruslée, que la pluspart des tiltres et  
 » papiers ont été perdus et que l'abbaye mesme a esté  
 » abandonnée quelque temps, l'église et les bastimens  
 » estant destruits, leurs sujets justiciables ont eu  
 » recours à la justice royalle, mais jamais les auteurs  
 » du demandeur ne l'ont prétendue. »

PRIEURÉ DE NOTRE-DAME DE LA GAUDAINÉ.

H. 3051. (Cahier.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

**V. 1720.** — Inventaire des titres du prieuré de la Gaudaine (v. 1156-1717). — Abandon de l'église de la Gaudaine par Hugues de Ville-Perdue (v. 1156. Voir H. 3053). — Abandon des droits de corvée par Renaud,

<sup>1</sup> Nous avons analysé cette pièce sous la cote H. 3020.

seigneur d'Alluyes (1190. Voir H. 3054). — Don par Guillaume de Tercé de la terre de Bois-Audon (1190. Voir H. 3054). — Accord avec Guillaume de Feuillet (1226. Voir H. 3054). — Accord avec Rahier de Larchage (1244. Voir H. 3055). — Reconnaissance par Jean de Saint-Martin du droit de pâture aux hôtes de Bois-Audon (1246. Voir H. 3054). — Échange par Jean de Saint-Martin avec le prieuré de la Gaudaine (1246. Voir H. 3055) : confirmation par Barthélemy de Brunelles du droit de prendre fougères et bruyères pour les hôtes de Bois-Audon (1245. Voir H. 3054). — Don par Robert de Brunelles de tous ses biens meubles (1255. Voir H. 3055). — Don par Robert de Brunelles d'une prébende qu'il avait en l'église de Saint-Jean de Nogent-le-Rotrou (1255). — Don par Robert de Brunelles d'une mesure à la Gaudaine (1257. Voir H. 3056) : confirmations dudit don par Bernard de la Ferté-Bernard et Geoffroi de Brunelles (1257. Voir H. 3056).

H. 3052. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**V. 1750.** — État des fondations faites en l'église de la Gaudaine (1638-1743).

H. 3053. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**V. 1156.** — Abandon entre les mains de Robert, évêque de Chartres, par Hugues de Ville-Perdue, *Hugo de Villa Perdita*, de l'église de la Gaudaine, *ecclesiam de Gaudena*, dont il jouissait *ex dono venerabilis patris Ivonis, bone memorie episcopi*, et don par l'évêque Robert de ladite église à l'abbaye de Saint-Cheron, *quod novella erat plantatio nec adhuc eam multis largitionibus ampliatum fuerat fidelium devotio*.

H. 3054. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

**1190-1246.** — Don par Guillaume de Tercé, *Guillermus miles de Terceio*, de la terre qu'il possédait à Bois-Audon, *terram que sita est ad Nemus Audum, que est ex apendiciis ecclesie Gaudene* (1190). — Abandon par Renaud, seigneur d'Alluyes, *Raginaldus, dominus Aloie*, prêt à partir pour la croisade, des droits de corvée qu'il exigeait à Bois-Audon, *in villa que dicitur Nemus Abdum, in parrochia Gaudene* (v. 1190). — Accord entre les religieux de Saint-Cheron et Guillaume de Feuillet, *Willemus de Foliato, miles*, pour le droit de corvée qu'il réclamait des hôtes de Bois-Audon, *ab hominibus manentibus in villa que dicitur Villa Audum, sita in parrochia de Gaudena* (1226). — Confirmation par Barthélemy de Brunelles, *Bartholomeus de Bernellis, miles*, aux hôtes de Bois-Audon du droit de prendre dans les bois entre Thiron et Bois-Audon *miricas, feugeria et bruerias ad usagium suum* (1245). — Reconnaissance par Jean de

Saint-Martin, *Johannes de Sancto Martino, armiger, major Sancti-Martini*, que les hôtes de l'abbaye de Saint-Cheron demeurant à Bois-Audon, *hospites commorantes in domibus apud Nemus Audom sitis*, ont le droit de pâture dans les bois dudit Jean de Saint-Martin entre Thiron et Bois-Audon, *pasturam ad animalia sua in nemoribus et brueriis inter Tyronem et Nemus Audom* (1246).

H. 3055. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

**1238-1256.** — Confirmation par Nicolas de Tercé, *Nicholaus de Terceio, filius quondam Guillelmi de Terceio, militis*, d'un setier de blé de rente sur sa grange de Tercé (1238). — Abandon par Rahier de Larchaye, *Raherius de Archagio, miles*, du droit qu'il prétendait avoir d'être reçu chaque année à dîner avec deux de ses hommes dans la maison du prieur de la Gaudaine, à cause des dimes perçues par ledit prieur *apud Archagium et in territorio de Vallibus* (1244). — Don par Jean de Saint-Martin d'une ouche de terre à la Gaudaine, près le verger du prieur, *quamdum ochiam terre apud Gaudenam juxta virgultum prioris*, pour remplacer un setier de froment que ledit prieur percevait chaque année, *pro serviendo de quadam lampade in ecclesia prioratus* (1246; sceau de Jean de Saint-Martin) : confirmation dudit échange par Barthélemy de Brunelles (1246). — Don par Robert de Brunelles, *Robertus de Benneliis, presbiter*, devant Mathieu, évêque de Chartres, de tous ses biens meubles à l'abbaye de Saint-Cheron, *omnia bona sua mobilia, presentia et futura, in quibuscumque locis et rebus consistant seu consisterint* (1255; fragm. de sceau de Mathieu des Champs). — Promesse par Robert de Brunelles, *Robertus de Benneliis, presbiter, quondam persona ecclesie de Codrecello*, que tant qu'il jouira des revenus du prieuré de la Gaudaine à lui concédé par l'abbaye de Saint-Cheron il fournira au prieur dudit lieu les vêtements nécessaires, *providebit competenter in vestimentis necessariis priori* (1256).

H. 3056. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1258-1643.** — Don par Robert de Brunelles, *Robertus de Benneliis, presbiter, quondam rector ecclesie de Coudrecello*, d'une mesure en la paroisse de la Gaudaine<sup>1</sup>, *quamdum masuram in parrochia de Gaudena*, autrefois appartenant à Barthélemy, frère dudit Robert (1258) : confirmations dudit don par Geoffroi de Brunelles, *Gaufridus de Benneliis, armiger*, et par Bernard, seigneur de la Ferté-Bernard, *Bernardus, miles, dominus Feritatis Bernardi* (1258). — Cession par le prieur de la Gaudaine à Pasquier Prudhomme d'une pièce de terre appelée le

<sup>1</sup> Cette mesure et les terres qui y furent réunies formèrent dans la suite la métairie des Masures.

champ de la Cure, en échange de 5 minots de terre au champ de l'Aumône, paroisse de la Gaudaine (1643).

H. 3057. (Liasse.) — 17 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1582-1750.** — Baux de la ferme des Masures, paroisse de la Gaudaine, ladite ferme consistant en maison manable, granges, étable, cour et jardin et 65 arpents de terre, partie en labour et partie en friche et bruyère.

H. 3058. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 18 pièces, papier.

**1778-1779.** — Procès des religieux de Saint-Cheron contre le sieur Louis Jubault, fermier des Masures, pour être renvoyés en jouissance de ladite ferme.

H. 3059. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1508.** — Procès entre les religieux de Saint-Cheron et Guillaume de Dampierre, seigneur de la Soublière, pour la justice des Masures.

H. 3060. (Liasse.) — 12 pièces, parch. ; 29 pièces, papier.

**1567-1744.** — Procès entre le prieur de la Gaudaine et les religieux de Tiron : pour les dimes de la paroisse de la Gaudaine (1567-1612) ; — au sujet d'un fossé qui sépare les bois du prieur de ceux des religieux (1744).

H. 3061. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1711-1761.** — Reconnaissances de 5 s. 4 den. de rente sur une maison près l'église de la Gaudaine.

H. 3062. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1724-1762.** — Procès entre le prieur de la Gaudaine et Nicolas-François de Saint-Pol, seigneur de la Soublière, au sujet des droits honorifiques en l'église de la Gaudaine.

#### PRIEURÉ DE SAINT-GERMAIN DE DOURDAN.

H. 3063. (Cahier.) — In-folio, papier, 24 feuillets.

**V. 1620.** — Inventaire des titres des cens, rentes, dimes et champarts des prieurés de Dourdan et des Granges-le-Roi (v. 1150-1609). — Don par Gosleïn, évêque de Chartres, de l'église de Dourdan (v. 1150. Voir H. 3065). — Accord entre le prieur de Saint-Léonard des Granges-le-Roi et les habitants dudit lieu pour le luminaire que doivent fournir lesdits habitants (v. 1196. Voir H. 3077). — Défense aux paroissiens de Dourdan et des

Granges de payer la dime à d'autres qu'aux religieux de Saint-Cheron (v. 1190). — Don par Nicolas Esgaré de la cinquième partie d'une maison à Dourdan (1249. Voir H. 3065). — Don par Renaud du Château de cinq hostises à Dourdan (v. 1180. Voir H. 3065). — Sentence entre les religieux de Saint-Cheron et les habitants de Dourdan pour la dime du vin (1209. Voir H. 3069). — Sentence contre les religieux de l'Ouïe pour la dime de Robert de Guillerville (1220. Voir H. 3071). — Confirmation de ladite sentence par Gautier, évêque de Chartres (1251). — Compromis entre le prieur de Grandmont et les religieux de Saint-Cheron pour soumettre à un arbitrage leur différend au sujet de la dime de Robert de Guillerville (1219). — Don par Philippe, archidiacre de Pinserais, de la dime de Maurepus (1212). — Confirmations de ladite donation par Pierre de Richebourg et Renaud, évêque de Chartres (1212). — Don par Robert de Guillerville des grosses dimes qu'il possède à Dourdan et aux Granges (1214). — Sentence condamnant les habitants des Granges-le-Roi à payer la dime des moutons et des porcs (1212). — Mise en possession des religieux de Saint-Cheron des dimes de Robert de Guillerville (1215. Voir H. 3069). — Confirmation par Philippe Auguste des dimes de vin de la paroisse de Dourdan (1210). — Abandon par Barthélemy Jorry des dimes des vignes qu'il possédait à Dourdan (1217. Voir H. 3069). — Engagements pris par les religieux de Saint-Cheron et les frères de Grandmont d'observer la sentence qui sera rendue au sujet de la dime de Robert de Guillerville (1219). — Mandement au curé de la Forêt-le-Roi d'excommunier les lépreux de Dourdan (1219. Voir H. 3070). — Sentence contre les religieux de Clairefontaine au sujet des grosses dimes de Beaurepaire (1219. Voir H. 3071). — Confirmation de ladite sentence par les délégués du pape (1219). — Don par Jeannot le charretier de 4 setiers de vin à Dourdan (1290. Voir H. 3065). — Quitance par le prieur de Grandmont de 160 livres à lui payées pour les dimes de Robert de Guillerville (1224. Voir H. 3071). — Autre quitance de 40 livres par ledit prieur (1222). — Autre quitance de 160 livres par le prieur de Vincennes (1223). — Accord avec les lépreux de Dourdan pour la dime des vignes desdits lépreux (1223. Voir H. 3070). — Accord avec Pierre Jorry au sujet des excès commis par ledit Jorry contre l'abbé de Saint-Cheron (1223). — Mise en gage par Jean de Massière du tiers de la grosse dime qu'il percevait à Dourdan (1231. Voir H. 3072). — Don par Perrot Jorry de la dime qu'il percevait à Dourdan et aux Granges (1233. Voir H. 3072). — Confirmation dudit don par Pierre Jorry et Jean de Semons (1233. Voir H. 3072). — Don par Jaquelin de Massière de la menue dime qu'il avait à Dourdan et aux Granges (1234. Voir H. 3072). — Amortissement par le roi Louis IX d'un quartier de terre assis aux Granges-le-Roi, acquis par les religieux de Saint-Cheron de Guil-

laume Mignon (1236). — Sentence contre Simon de Vaubesnard pour les dimes de Vaubesnard, paroisse de Saint-Germain de Dourdan (1242). — Promesse par Simon de Vaubesnard de faire construire une chapelle à Vaubesnard (1243). — Bail par l'abbé de Saint-Cheron à Barthélemy des Champs, bourgeois de Dourdan, de deux pièces de terre à Dourdan près le pré de Grillon (1246). — Abandon par Jacques de Massière de tout ce qu'il prétendait sur la dime des vignes de Dourdan (1248. Voir H. 3072). — Don par Mathieu de Papillon d'une vigne à Dourdan (1255. Voir H. 3065). — Reconnaissance par Julienne de Choiselier que les religieux de Dourdan ont droit de prendre un muid de blé sur le moulin de Choiselier (1282. Voir H. 3066). — Fondation par le roi Philippe Auguste d'une chapelle dans le château de Dourdan, *in castro Dordani quamdam capellam*, et don de 15 livres sur la prévôté de Dourdan au chanoine du prieuré de Saint-Germain de Dourdan qui sera chargé de la desservir. *Actum Parisius, anno dominice incarnationis M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XX<sup>o</sup> II<sup>o</sup>, mense aprili.*

H. 3064. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1514-1560.** — Provisions du prieuré de Dourdan pour Denis Amacon sur la résignation de Jacques, évêque de Termes (1514). — Délibération capitulaire de l'abbaye de Saint-Cheron décidant que, pour exécuter les dernières volontés de Pierre le prieur, jadis prieur-curé de Dourdan, il sera fait une procession les jours de la Purification, de l'Annonciation, de l'Assomption, de la Nativité et de la Conception de la Vierge (1560; *sceau de l'abbaye de Saint-Cheron et sign. de tous les religieux*).

H. 3065. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

**V. 1150-1437.** — Donations : par Goslein, évêque de Chartres, à l'abbaye de Saint-Cheron de l'église de Dourdan et de la chapelle des Granges, *ecclesiam de Dordano cum capella de Granchiis* (v. 1150); — par Renaud du Château, *Raginaldus de Castello*, de 5 hostises devant l'église de Saint-Germain, *quinque hostisias ante ecclesiam Beati Germani existentes* (v. 1180); — par Nicolas Esgaré, *Nicholaus dictus Esgare*, de la cinquième partie d'une maison sise juxte la demeure du prieur de Saint-Germain de Dourdan (1249); — par Mathieu de Papillon, *Matheus de Papilione*, d'une vigne sise à Dourdan, *sitam, ut dicitur, apud Dordanum, prope fontem qui vocatur fons de Bonnaville* (1255); — par Jeannot, fils de Robert le Charretier, *Jehannotus, filius magistri Roberti dicti Quadrigarii*, de 4 setiers de vin sur les vignes qui lui appartiennent à Dourdan (1290). — Échange par Robert Jourdain, prieur de Dourdan, avec Léger le Méreau, *Leodegarius dictus le Mereau*, d'une pièce de vigne, au terroir des



Granges-le-Roi, *in loco vocato le Celier*, contre une autre pièce de vigne, audit terroir, *in loco vocato feu Gillebert* (1375). — Vente par Jean Jouart, tessonier, à Jean Viron, curé de Saint-Germain de Dourdan, d'un tiers de gastine au terroir dudit Dourdan, « ou santier appelé Oizemont » (1437).

H. 3066. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1282-1460.** — Reconnaissance par Julienne de Choiselier que les religieux de Dourdan ont droit de prendre « ou moulin de Choiseler un mui de blé de rente « chacun an » (1282; *fragm. de sceau de la prévôté de Dourdan*). — Amortissement par Jean, chantre d'Orléans, *Johannes, dominus de Marchesio, et cantor Aurelianensis*, de tout ce que le prieuré possédait dans le moulin de Choiselier, *racione molendini de Choaselier* (1340). — Abandon par Huet Auger, « à présent aveugle, » du bail à lui fait du moulin de Choiselier (1460; *sceau de la prévôté de Corbeil*).

H. 3067. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

**1444-1553.** — Testament de Michel du Marchais léguant au prieuré de Dourdan une maison et ses appartenances, « *in loco dicto la Bretonnière apud Dordandum* (1444): quittance de l'exécution du dit testament (1462; *sceau de la prévôté de Dourdan*). — Codicille du dit Michel du Marchais léguant au prieuré une pièce de vigne, *in territorio de Oysemont*, pour qu'il soit fait 2 voyages, *duo veagia*, l'un à Notre-Dame-de-Liesse et l'autre à Saint-Eloi-de-Noyon, *unum apud Beatam Mariam de Leticia, gallice de Lieuce, et aliud apud Sanctum Eligium de Noyon* (1444). — Don par Guillaume Honoré, bourgeois de Dourdan, d'un demi-arpent de vigne, « assis au dit lieu » de Dourdan, en la ruelle aux Moines », en considération de la réception de son fils, Guillot Honoré, comme religieux à Saint-Cheron (1463). — Testament de Macée, femme de Jean Marchant, *Mathea, uxor Johannis Marchant*, léguant un quartier de terre, *unum quarterium terre situm in Choichereau* (1469). — Donation par Pierre le Prieur, prieur-curé de Dourdan, d'un pressoir à vin et d'une maison et jardin, à Dourdan, près la fontaine Saint-Germain (1553). — Vente par « Jehan Ythier, dict » Loquent, bonnetier », d'un quartier de vigne, « au » chantier de Fortin, terrouer de Dourdan » (1538). — Cession par le prieur de Dourdan à Léonard Guérot, laboureur, de 2 ares de terre plantés en osier, assis sous l'église de Saint-Germain, en échange d'un demi-arpent de vigne, « assis au vignol des Granches-le-Roy, chantier de Beaumont » (1537).

H. 3068. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1520.** — Bail des terres dépendant du prieuré de Dourdan.

H. 3069. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**1209-1217.** — Sentence arbitrale entre les religieux de Saint-Cheron et les habitants de Dourdan, *burgenses de Dordano*, pour la dime du vin, *super decima vini ex omnibus vineis in parochia Sancti Germani de Dordano constitutis* (1209). — Mise en possession des religieux de Saint-Cheron de toutes les dimes grosses et petites que Robert de Guillerville détenait à Dourdan, *quas Robertus de Willervilla apud Dordandum detinebat* (1215). — Abandon par Barthélemy Jorry, prêtre, *Bartholomeus Jorrici, presbiter*, des dimes des vignes qu'il possédait à Dourdan et de toutes les mêmes dimes qu'il possédait à Dourdan et aux granges, *apud Dordandum et apud Granchias* (1217).

H. 3070. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1219-1223.** — Commission au sous-chantre de Chartres de mettre les religieux de Saint-Cheron en possession des dimes des vignes que les lépreux de Dourdan leur disputaient dans les paroisses de Saint-Germain de Dourdan et de Saint-Léonard des Granges, *in parrochiis Sancti Germani de Dordano et Sancti Leonardi de Granchiis* (1218). — Mandement au curé de la Forêt-le-Roi, *presbitero de Foresta*, d'avoir à excommunier les lépreux de Dourdan et Pierre Jorry, qui détiennent injustement les dimes des vignes à Dourdan, *apud Dordein*, et au territoire de Semons, *apud Semons*, en la dite paroisse (1219). — Accord entre les religieux de Saint-Cheron et les lépreux de Dourdan pour la dime des vignes des dits lépreux (1223).

H. 3071. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

**1214-1224.** — Sentence arbitrale adjugeant aux religieux de Saint-Cheron contre les prétentions de l'abbaye de Clairefontaine le quart des grosses dimes du territoire de Beaurepaire, *quartam partem magnarum decimarum de terris in territorio quod dicitur de Biaurepère, in parochia Sancti Germani de Dordano* (1219). — Don par Renaud, évêque de Chartres, aux frères de l'Ouïe de la dime par lui achetée de Robert de Guillerville, *a Roberto de Willervilla*, dans les paroisses de Dourdan et des Granges, *infra parrochias Dordani et Granchiarum* (1214). — Sentence arbitrale adjugeant aux religieux de Saint-Cheron contre les prétentions des religieux de l'Ouïe, *magistri et fratrum de Loia*, toute la dime tant de blé que de vin qui appartient à Robert de Guillerville, *Roberti de Guillervilla, militis*, dans la paroisse de Dourdan et des Granges, *in parochia de Dordano et Granchiis* (1220). — Reconnaissance du prieur de Grandmont que les religieux de Saint-Cheron lui ont payé 160 livres pour les dimes de Robert de Guillerville (1224).

H. 3072. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

**1231-1248.** — Mise en gage entre les mains des religieux de Saint-Cheron par Jean de Massière, *Johannes de Masseria, miles*, du tiers de la grosse dime qu'il percevait aux Granges et à Dourdan, *apud Granchias et Dordanum* (1231). — Don par Perrot Jorry, *Perrotus Jorrici, clericus*, de la dime de blé et d'avoine qu'il percevait dans les paroisses de Dourdan et des Granges, *in Sancti Germani de Dordano et de Granchiis parrochiis* (1233) : confirmation par Pierre Jorry et Jean de Semons, *Petrus Jorrici, laicus, et Johannes de Semons, scutifer* (1233). — Donation par Jaquelin de Massière, *Jacquelinus de Masseria, miles*, de tout ce qu'il pouvait prétendre sur la dime des vignes de Dourdan, *in decimis vini vinearum edificatarum et edificandarum apud Dordanum* (1248).

H. 3073. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1518-1613.** — Baux des grosses dimes de la paroisse de Dourdan.

H. 3074. (Liasse.) — 14 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1495-1623.** — Sentences : du bailliage de Dourdan confirmant au prieur du dit lieu la possession des grosses dimes des paroisses des Granges-le-Roi et de Dourdan (1495-1528) ; — du bailliage de Chartres maintenant Richard Vicardel, prieur de Dourdan, en possession des dimes de chanvre de la paroisse de Roinville-sous-Dourdan (1505). — Accord entre les religieux de Saint-Cheron et les religieuses de Villiers près la Ferté-Alais, « lez la Ferté Alepz », pour les dimes des paroisses des Granges-le-Roi et de Dourdan (1623).

H. 3075. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1474-1707.** — Legs par Jean Mauclerc, paroissien de Saint-Germain de Dourdan, de 3 sous de rente sur une maison derrière le château, *apud Dordanum, retro castrum sive castellum* (1474) : reconnaissances de la dite rente (1536-1647). — Titres nouveaux de 15 sous de rente dus au prieuré de Dourdan sur l'hôtellerie du Perroquet, rue de Chartres, à Dourdan (1600-1707).

PRIEURÉ DE SAINT-LÉONARD DES GRANGES-LE-ROI.

H. 3076. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

**1481-1755.** — Prise de possession par Jean Aubert du prieuré-cure de Saint-Léonard des Granges-le-Roi (1481). — Accord entre les religieux de Saint-Cheron et Claude Bigot, curé de Romainville, pour la succession

de Pierre Bigot, prieur-curé des Granges-le-Roi<sup>1</sup> (1755).

H. 3077. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**V. 1196.** — Accord fait par Guillaume Mainier, châtelain d'Étampes, *Willermus Menerii, Stanparum castellanus*, entre le prieur des Granges-le-Roi, *priorem Granicarum Regis*, et les paroissiens du dit lieu, pour la chandelle due par les dits paroissiens au jour de la Saint Barthélemy, *de candela Beati Bartholomei*.

H. 3078. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1326-1492.** — Ventes au prieur des Granges : par Jehannin Lermite de « une maison avec la court et le » vergier assise en la ville des Granches » (1326) ; — par Pierre Leton, homme de bras d'un quartier de gastine, au champ tier du Perche (1492).

H. 3079. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1391.** — Cession par le prieur des Granges-le-Roi à Jean du Puiset, *Johanni de Puiset, alias Memin*, d'un quartier de pré, *unum quarterium prati in loco dicto de Malassis prope Dordanum, contiguum pratis domini comitis de Stampis*.

H. 3080. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1612-1630.** — Baux des dimes de la paroisse des Granges-le-Roi.

ABBAYE DE SAINT-JEAN-EN-VALLÉE

H. 3081. (Registre.) — 2 vol. In-folio, papier, 517 et 632 feuillets.

**1769-1771.** — Inventaire des titres, papiers et documents concernant les biens de l'abbaye de Saint-Jean, par de Fonteneau, notaire à Chartres. — Auzainville, paroisse de Francourville (1138-1745) ; Mantarville, paroisse de Sainville (1123-1749) ; Emerville, paroisse de Vêrigny (1219-1750) ; Edeville, paroisse d'Ouarville (1212-1679) ; Mondonville-Saint-Jean (1240-1754) ; Aubret, paroisse de Mérobert (1235-1742) ; Ardelu (1715-1754) ; Bisseau, paroisse de Villeau (1355-1752) ; la Chanoinie, paroisse d'Happonvilliers (1219-1762) ; Voise (1532-1752) ; Umpeau et Senainville (1562-1743) ; Monceaux, paroisse de Champseru, et Neslu (1219-1747) ; Bleury et le Gué-

<sup>1</sup> Pierre Bigot et sa servante avaient été assassinés par François-Philippe Brunet, et la discussion entre les religieux et le curé de Romainville roulait surtout sur le paiement d'un billet de 400 livres souscrit par le défunt prieur en faveur de la veuve Brunet, sa domestique, mère du meurtrier.

de-Longroi (1220-1746); Clairefontaine et Roinville (1268-1705); Sours et Cinq-Ormes (1204-1757); Saint-Cheron-lès-Chartres (1185-1770); Morancez, Dammarie et Barjouville (1222-1750); Hauville, paroisse de Bailleau-le-Pin (1211-1763); Pont-Setier, paroisse de Longny (1489-1659); maison à Paris (1295-1746); Courville (1119-1730); la Tricherie, paroisse de Saint-Aubin-des-Bois et Dangers (1199-1747); Saint-Georges-sur-Eure et Thivars (1261-1755); Luisant et Maindreville (1287-1684); Gorget, Jouy et Saint-Prest (1152-1749); Saint-Maurice et Mainvilliers (1168-1759); Lucé (1211-1747); ville de Chartres (1126-1754); faubourg Saint-Jean (1181-1705); privilèges et bulles (1099-1746); prieuré de Saint-Etienne (1251-1652); prieuré de Sainte-Foi (1248-1737); prieuré de Saint-Jean de Brou (1208-1729); prieuré de Courville (1206-1684); prieuré de Morancez (1292-1742); prieuré de Gourdez (1220-1759); prieuré de Lucé (1403-1701); prieuré de Cham-boury (1398-1659); prieuré d'Aigremont (1207-1674); prieuré de Monceaux-au-Perche (1377-1535); prieuré de Longny (1201-1740); prieuré de Saint-Denis-des-Puits (1207-1747); prieuré de Garnay (1250-1754); prieuré de Cernay (1251-1757); prieuré de Pontgouin (1164-1523); prieuré d'Achères (1183-1260); prieuré du Tremblay (1210-1748); prieuré de Theuvy (1210-1751); prieuré d'Ouarville (1152-1747); réforme de l'abbaye (1591-1686); frères lais, oblats (1494-1588); constitutions de rentes (1554-1601); gros des chanoines de Chartres (1588-1706); terriers (1545-1671); censiers (1531-1715); procédures (1630-1749); registres des greffes (1532-1734).

H. 3082. (Registre.) — 2 vol. In-folio de 518 et 528 feuillets.

**1769-1771.** — Double du précédent.

H. 3083. (Registre.) — In-folio, papier, 135 feuillets.

**1776-1777.** — État des ornements, livres, linge et vases sacrés de l'église abbatiale de Saint-Jean. Argenterie : un calice et une patène de vermeil; un grand calice pour les grandes fêtes, dont la coupe est de vermeil et le surplus d'argent; une patène d'argent; un calice et une patène d'argent; une croix d'argent pour les processions, son bâton de bois couvert d'argent; une lampe, une croix d'autel, 2 chandeliers d'acolytes, un bénitier et son goupillon, un encensoir et sa navette, un bassin, 4 burettes, 2 petits chandeliers, le tout d'argent; un saint ciboire de vermeil; une boîte à mettre les pains pour dire la messe de carton relevé en bosse, brodée en argent; une boîte de vermeil en forme de main, dans laquelle sont renfermées des reliques de saint Eustache. — Procès-verbaux de réparations à faire aux fermes de l'abbaye : Emerville (1321 liv. 2 s.); Aubret (988 liv. 10 s.); Edeville (1235 liv. 10 s.); Auzainville (3074 liv.); la Chanoinie (1210 liv. 10).

H. 3084. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1028.** — Don par Eudes, comte palatin, *Odo, palatii comes*, à l'abbaye de Saint-Jean qui vient d'être fondée, *ecclesie Sancti Johannis Baptiste nostro tempore constructe*, du bourg Muret en toute liberté, *burgum quod dicitur Muretum, liberum ab omni consuetudine*.

H. 3085. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1099-1169.** — Fondation par Ives, évêque de Chartres, en l'église de Saint-Jean-en-Vallée, d'une communauté de chanoines de Saint-Augustin. *Investigavimus qualiter in hac urbe vel in suburbio aliquam haberemus ecclesiam in qua devota fidelium concio devotam et Deo dignam canonicam ageret vitam, nunc tandem Salvatoris nostri Jesu Christi magna et inexplicabilis benignitas Beati Johannis Valiacensis ecclesiam, locum scilicet opportunum et tam sacris institutionibus amplissimum, utpote a populari strepitu civitatis aliquantisper sepositum nobis obtulit. . . . . ego itaque in pretaxata Sancti Johannis ecclesia canonicos tales esse decernimus qui, proprietate posthabita, canonicam haberent vitam juxta beati Augustini institutionem* (1099). — Confirmation par Geoffroi, évêque de Chartres, de la fondation de chanoines en l'église de Saint-Jean, faite par saint Ives (1119).

H. 3086. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1108-1150.** — Bulles du pape Pascal II, *datum Carnoti, XIII Kalendas maii, indictione XV, incarnationis dominice anno MCVIII, pontificatus domini Pascalis II pape VIII*, et du pape Eugène III, *datum Ferentini, XVI Kalendas aprilis, indictione XIII, incarnationis dominice anno MCL, pontificatus domini Eugenii pape III anno VII*, confirmant les possessions de l'abbaye de Saint-Jean.

H. 3087. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**V. 1160-1235.** — Bref de Grégoire IX défendant aux religieux de Saint-Jean de faire des emprunts sans le consentement du chapitre de l'abbaye, *ne aliquis vestrum mutuuum ultra summam communi vestra providentia constitutam contrahere valeat. . . . Datum Perusii, XI Kalendas februarii, pontificatus anno XIII* (1235). — Confirmation par Robert, évêque de Chartres, de la défense faite par les religieux de Saint-Jean à tous les leurs d'emprunter au delà de 40 sous, *ne quis mutuo quicquam accipiat preter solidos XL* (v. 1160).

H. 3088. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

**1245-1379.** — Bref d'Innocent IV adressé à l'abbé de Saint-Quentin de Beauvais pour qu'il prenne sous sa

protection l'abbaye de Saint-Jean, *discretioni vestre mandamus quatinus non permittatis ipsos et eorum monasterium in personis vel rebus contra indulta privilegiorum apostolice sedis indebite molestari. . . . Datum Lugduni, III idus maii, pontificatus anno II<sup>o</sup> (1245)*. — Bref d'Alexandre IV prenant sous sa protection l'abbaye de Saint-Jean, *datum Laterani, V idus martii, pontificatus anno tertio (1257)*. — Brefs : d'Innocent IV, *datum Lugduni III idus maii, pontificatus anno II<sup>o</sup> (1245)*; d'Alexandre IV, *datum Laterani, VI idus martii, pontificatus anno tertio, (1257)*; *datum Viterbii, II idus februarii, pontificatus anno quarto, (1258)*, permettant aux religieux de Saint-Jean de refuser ceux qui voudraient s'agrèger à leur communauté sans leur agrément, *ut ad recipiendum aliquem in dicto monasterio vel provisionem alicujus in pensionibus seu aliis ecclesiasticis beneficiis compelli minime valeant*. — Confirmation par Adhémar, archevêque de Sens, de la décision de Pierre, son prédécesseur, portant que nul ne pourrait être admis en l'abbaye de Saint-Jean avant l'âge de 20 ans, *nisi et aтем viginti annorum complevisset (1379)*.

H. 3089. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

**1245-1487.** — Bref d'Innocent IV accordant aux religieux de Saint-Jean le privilège de ne pouvoir être excommuniés que par le pape lui-même, *ut nullus delegatus vel subdelegatus in eos vel eorum ecclesiam excommunicationis, suspensionis vel interdicti sententiam promulgare valeat, absque speciali mandato sedis apostolice. . . . Datum Lugduni, III idus maii, pontificatus anno secundo (1245)*. — Brefs : d'Innocent IV, *datum Lugduni, V Kalendas septembris, pontificatus anno quarto (1246)*; d'Alexandre IV, *datum Anagnie, II idus novembris, pontificatus anno quarto (1258)*; de Grégoire X, *datum Lugduni, nonas octobris, pontificatus anno tertio (1275)*, accordant aux religieux de Saint-Jean le droit d'hériter de leurs parents, *ut possessiones et alia bona mobilia et immobilia in eodem jure successionis vel alio justo titulo valeant recipere*. — Bref d'Innocent IV, permettant de racheter les dîmes aliénées, *liceat vobis in alienis parrochiis decimas redimere de manu laicorum. . . . Datum Lugduni, XIII Kalendas octobris, pontificatus anno quarto (1246)*. — Bref d'Innocent VIII donnant à l'official de Chartres le pouvoir d'excommunier ceux qui auraient ravi les biens de l'abbaye, *zonas, textatos, vestes foderaturas, mantellos, anulos, virgas, perlas, lapides preciosos, jocalia, monilia, calices, cruces, patenas, sanctorum reliquias, ornamenta ecclesiastica, discos, tasseas, ciphos, coclearia, vasa aurea, argentea, euprea, ferrea, erea, stannea, lignea. . . . Datum Rome apud Sanctum Petrum, anno incarnationis dominice MCCCCLXXXVII, Kalendas decembris, pontificatus anno quarto*. — Bref d'Urbain V remettant les décimes qui lui étaient dus aux églises des diocèses de Lyon, Reims, Sens, Rouen, Tours et Bourges, *propter guerras et*

EURE-ET-LOIR, SÉRIE H.

*mortalitatum pestes que maxime partes illas longevis temporibus concusserunt. . . . Datum Avinione, III Kalendas martii, pontificatus anno primo*.

H. 3090. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1327-1396.** — Don par l'abbé de Saint-Jean de 180 livres pour venir en aide au pape Jean XXII (1327). — Certificats par les chambriers de la cour papale (Pierre, archevêque d'Arles, 1376 ; François, archevêque d'Arles, 1389, puis de Narbonne, 1393), des visites faites à Rome par l'abbé de Saint-Jean. — Quittance par Hugues, cardinal de Saint-Laurent-*in Damaso*, chambrier de l'église romaine, de 46 florins d'or et 17 sous versés à Avignon par Barthélemy Spifame, *Bartholomeo Spiafame, mercatore de Lucha*, au nom de Jean, abbé de Saint-Jean, pour ce que celui-ci devait à la chambre apostolique (1363 ; *fragment du sceau du cardinal*). — Quittances de 66 florins d'or et 13 sous (1366), de 18 florins d'or et 17 sous (1367), données par Arnaud, archevêque d'Arles, chambrier du pape. — Quittances de 27 florins (1390), de 6 florins (1398), données par Guillaume, cardinal de Saint-Étienne-*in Celio Monte*, chambrier du pape, à Pierre, abbé de Saint-Jean. — Quittance de 18 florins, 5 sous et 2 deniers, donnée par François, archevêque de Narbonne, chambrier du pape (1393).

H. 3091. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1212-1213.** — Défense par Pierre, archevêque de Sens, d'aliéner aucune des possessions de l'abbaye de Saint-Jean, *prohibentes ne vinee, domus, prata, terre arabiles, decime, possessiones immobiles sive annui redditus et generaliter omnia ad eandem abbatiam pertinentia, quacumque occasione vel necessitate emergente alienentur*.

H. 3092. (Liasse.) — 8 pièces, parch. ; 10 pièces, papier.

**1216-1224.** — Accord entre le Chapitre de Chartres et l'abbaye de Saint-Jean au sujet du droit de l'abbaye de percevoir pendant une année les fruits des prébendes vacantes. *Abbas et canonici Valeienses nullam habent auctoritatem vel potestatem ponendi numeratorem vel campipartitorem in terra Capituli Beate Marie Carnotensis quamvis ibi percipiant annualia vel prebendam que dicitur abbatis (1216-1217)*. — Transaction par laquelle le Chapitre de Chartres consent à délivrer aux religieux de Saint-Jean les premiers fruits de la prébende de Thibaut de Nanteuil, *Theobaldus de Nantholio*, chanoine, bien qu'il soit mort avant d'avoir achevé son stage (1272). — Accord entre le Chapitre de Chartres et l'abbaye de Saint-Jean, par lequel sont réglés les jours où l'abbé de Saint-Jean a droit d'entrer au chœur de l'église de Chartres et de percevoir les distributions affectées à l'office (1427). — Transactions entre le Chapitre de Chartres et les re-

ligieux de Saint-Jean concernant les gros des chanoines nouvellement reçus, dus et appartenant pour la première année auxdits religieux, indépendamment du gros annuel attribué à l'abbé de ladite abbaye (1524-1588). — Actes capitulaires du Chapitre de Chartres par lesquels appert que les religieux de Saint-Jean présentaient chaque année au Chapitre, le lendemain de la Purification, un d'entre eux pour acquitter les annuels et services dont ils étaient tenus (1510-1515). — Signification par les religieux de Saint-Jean qu'ils ne se rendront point aux processions faites par le Chapitre de Chartres avant que satisfaction ait été faite à leurs demandes (1724).

H. 3093. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

**V. 1140-1319.** — Ordre par Thibaut IV, comte de Blois, à son prévôt de Chartres de rendre à l'abbaye de Saint-Jean *VIII solidos exactionis quos cepit in terra Sancti Johannis de Valeia, videlicet in vico Predicatorum* (v. 1140). — Exemption par Thibaut V, comte de Blois, de toute taille et toute exaction pour la terre de la Vallée et du Muret, *terram Sancti Johannis que est in Valèia, cum ea que appellatur Muretum sive vicus Predictarum* (v. 1170-1184). — Sentence de Charles, comte de Valois, dans un différend entre les merciers de Chartres et l'abbaye de Saint-Jean, déclarant que Jean Denyse, mercier, demeurant en la rue Muret, en la censive de l'abbaye, ne pouvait être astreint « à venir à la hale aux merciers de « Chartres pour vendre sa mercerie » (1319; *fragm. de sceau du comte de Valois*).

H. 3094. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

**1263-1525.** — Acte de réformation de l'abbaye de Saint-Jean par Pierre de Mincy, évêque de Chartres. *Cum nobis esset denunciatum quod monasterium Sancti Johannis in Valleia Carnotensis, tam in spiritualibus quam temporalibus, esset multipliciter collapsum, et plures de ipso monasterio super vicio incontinencie et aliis gravibus criminibus irretitos, nos, officii nostri debitum exercere volentes, ad dictum locum accessimus* (1263). — Procès-verbal de réforme faite en l'abbaye de Saint-Jean par Louis Guillard, évêque de Chartres (1525).

H. 3095. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 16 pièces, papier.

**1481-1768.** — Concordats entre les abbés de Saint-Jean et les religieux.

H. 3096. (Registre.) — In-4°, parchemin, 68 feuillets.

**1773.** — Arrêt de la Cour de Parlement ordonnant qu'il soit fait un partage en 3 lots des biens de l'abbaye de Saint-Jean.

H. 3097. (Registre.) — In-folio, papier, 172 feuillets.

**1773.** — Procès-verbaux d'expertise des biens de l'abbaye pour arriver au partage entre l'abbé et les religieux : 1<sup>er</sup> lot, 12173 liv. 13 s. 11 den.; 2<sup>e</sup> lot, 12176 liv. 5 s.; 3<sup>e</sup> lot, 12136 liv. 19 s. 5 den.

H. 3098. (Registre.) — In-folio, papier, 312 feuillets.

**1773.** — Partage des biens de l'abbaye en 3 lots, le premier attribué à Patrice-Thomas-Nicolas Dromgold, abbé commendataire, le second aux religieux, le troisième audit abbé pour l'acquit des charges, en ce non compris les biens du petit couvent et ceux des offices claustraux.

H. 3099. (Registre.) — In-folio, papier, 197 feuillets.

**1774.** — Etat sommaire des biens et rentes appartenant à l'abbé de Saint-Jean. — Ferme de Monceaux-Saint-Jean, comprenant 17 à 18 muids de terre labourable, louée 1000 livres en argent, 12 muids de froment, 1 setier d'orge, 1 minot de fèves blanches, 8 chapons, 4 canards, 200 gerbes de chaume et 40 livres de beurre; — Ferme d'Auzainville, comprenant 20 muids de terre, louée 900 livres en argent, 6 muids de froment, 2 setiers d'orge, 4 douzaines de pigeonneaux, 12 chapons, 4 toisons et 2 journées de voiture; — Ferme d'Edeville, comprenant 23 muids 4 setiers de terre, louée 700 livres en argent, 7 muids de froment, 1 setier de pois verts, 4 toisons, 8 chapons, 1 dindon et 2 journées de voiture; — Lot de terre à Sours, contenant 10 muids et 2 setiers de blé, loué 7 muids de froment, 1 setier d'orge, 12 livres de beurre et 4 chapons; — Ferme d'Emerville, louée 1200 livres en argent, 12 poulets, 5 voitures, 200 gerbes de chaume; — Ferme d'Aubret, comprenant 12 muids 1 setier de terre, louée 800 livres en argent, 6 chapons et 1 agneau; — Ferme de la Chanoinie, contenant 100 arpents de terre, louée 600 livres en argent, 4 poulets et 3 voitures; — Lot de terre de 44 setiers à Mainvilliers, loué 48 setiers de froment; — Champarts, avenages, cens et amendes sur les terres de la paroisse d'Ardeu, loués 400 livres en argent et 6 chapons; — Lot de terre de 45 arpents 80 perches à Hauville, loué 40 setiers de froment; — 8 muids de terre à Aunay-sous-Auneau, loués 360 livres en argent; — 7 setiers de terre et 4 arpents de pré à Fontenay-sur-Eure et Goindreville, loués 5 setiers de froment, 200 livres en argent, 200 bottes de foin et 2 dindes; — 13 setiers de terre à Mainvilliers, loués 14 setiers 2 minots de froment et 3 quarts de pois verts; — 12 setiers 1 minot 5 perches de terre à Mainvilliers, loués 13 setiers 2 minots de froment et 3 quarts de pois verts; — 15 setiers de terre à Dammarie, loués 12 setiers de froment, 2 chapons et 3 poulets;

— 19 quartiers de pré à Gorget, loués 160 livres en argent et 8 chapons; — 7 setiers 1 minot de terre à Mainvilliers, loués 8 setiers de froment et 1 quart de pois verts; — 11 quartiers de pré à Jouy, loués 120 livres en argent, 4 poulets et 300 bottes de foin; — Le tiers de la dime de Génarville, loué 6 setiers de blé champart, 6 setiers d'avoine et 1 quart de lentilles; — 9 setiers 2 minots 2 boisseaux de terre à Mignières, loués 6 setiers de froment et 2 chapons; — 5 setiers 3 minots de terre à Morainville, loués 120 livres en argent; — 2 arpents de pré à Saint-Prest, loués 72 livres en argent; — 3 setiers de terre à Mainvilliers loués 3 setiers de froment; — 2 arpents de pré à la Taye, loués 36 livres en argent, 2 oies et 4 poulets; — Le quart des dîmes de la paroisse de Bleury, loué 48 livres en argent; — 7 minots et 5 perches de terre à Saint-Maurice, loués 5 minots de froment et 15 livres en argent; — 2 setiers de terre à Ermenonville-la-Grande, loués 6 minots de froment et 2 chapons; — Les dîmes de la chapelle de la Tricherie, louées 6 minots de froment et 2 poulets; — 6 minots de terre à Neslu, loués 12 livres par an; — 5 minots 1 boisseau de terre à Lucé, loués 10 livres et 4 poulets; — Le champart d'Arganson et d'Epeautrolles, loué 3 setiers et mine de blé champart; — 10 quartiers de vignes à Chartres, loués 156 livres.

H. 3100. (Registre.) — In-folio, papier, 64 feuillets.

**1773.** — Journal des rentes, tant foncières que seigneuriales, appartenant à l'abbé de Saint-Jean, à lui échues par le partage fait entre lui et les religieux le 3 mai 1773.

H. 3101. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

**1488-1502.** — État des religieux qui ont assisté aux chapitres généraux de l'abbaye de Saint-Jean.

H. 3102. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1626.** — Procès-verbal de visite de l'église et abbaye de Saint-Jean par Léonor d'Etampes, évêque de Chartres, et installation des religieux réformés de l'ordre de Saint Augustin. — Inventaire des reliques : celle de *Preputio Domini*, enchâssée sur une petite table carrée semée de pierreries; la main de saint Eustache, enchâssée en argent doré; une grande châsse couverte d'argent relevé en bosse, en laquelle il y a plusieurs reliques.

H. 3103. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1628.** — Transaction entre les religieux réformés de l'abbaye de Saint-Jean et les anciens religieux de la dite abbaye.

H. 3104. (Registre.) — In-folio, papier, 88 feuillets.

**1768.** — Sommier de tous les biens de l'abbaye de Saint-Jean. — Fermes logées : Edeville, Auzainville, Mantarville, Aubret, Brisseau, Emerville, la Chanoinie; — Seigneuries sans domaines : Ardelu, Mondonville; — Lots de terre : Morainville, Voise, Umpeau, Damarie, Mignières, Hauville, Ermenonville-la-Grande, Fontenay-sur-Eure, Machainville, Senainville, Sainte-Foi de Chartres, Saint-Maurice-lès-Chartres, Séresville, Mainvilliers, Saint-Cheron; — Dîmes : Bleury, la Tricherie; — Prés : Goindreville, Thivars, la Taye, Jouy, Saint-Prest; — Maisons; de la Galée, de Josaphat, du Cornet, des Trois Cannelles, du Mouton Rouge, de la Bouteille, de la Sirène, du Bœuf couronné, de la Ville de Dreux et 5 autres sans nom; — Jardin du Paradis; — Clos Forget.

H. 3105. (Cahier.) — In-folio, papier, 24 feuillets.

**V. 1780.** — Tableau des biens, revenus et charges de la manse conventuelle de l'abbaye de Saint-Jean, ainsi que ceux des prieurés de Gourdez et de Saint-Etienne. — Revenu de l'abbaye : cens et rentes, 62 liv. 18 s. 4 den.; loyers de maisons, 738 liv.; fermages, 3021 liv.; redevance payée par l'abbé, 2652 liv.; en nature 859 setiers 3 minots 1 boisseau de froment, 23 setiers 1 minot 1 boisseau de méteil, 140 minots d'avoine. Charges : rentes foncières, 16 liv. 6 den.; rentes constituées, 636 liv.; retour de partage, 127 liv. 14 s. 9 den.; taxe annuelle de la Congrégation, 929 liv. 5 s. 5 den.; en nature 9 setiers de froment. — Prieuré de Gourdez. Revenu : en argent 96 liv.; en nature 17 setiers 1 mine de froment, 48 minots d'avoine, 7 poinçons de vin, 6 chapons. — Prieuré de Saint-Etienne. Revenu en argent, 5 livres.

H. 3106. (Registre.) — In-folio, papier, 130 feuillets.

**1743-1785.** — État des gages payés aux officiers et serviteurs de l'abbaye de Saint-Jean. — Bouvart et Mahon, médecins (une rondelle de vin); — Charlotte Landa, Marie-Françoise Philbert, Marie-Rose Bourbon, blanchisseuses de gros linge (120 liv. par an); — Pinguet et Lefèvre, épiciers; — Levée fils, écrivain et déchiffreur de titres; — François Saillant, Jean Cana, Jean-François Lhomme, Louis Gâtineau, Marin Gatine, Guillaume Ligoné, Pierre Pachot, crédenciers (60 liv. par an); — Barry le jeune, potier d'étain; — Louis Jourdain le fils, Marin Darde, jardiniers (30 liv. par an); — Simon Petey, couvreur; — Sébastien Transon, Guerrier, Chasles, menuisiers; — Jean Blin, Lebrun, Martin Philippe, Gatine, Jean-Étienne Moulletal, Charles Pipe-reau, Gatineau l'aîné, Poullain, cuisiniers (120 liv. par

an); — Lavallée, Pierre Jarretière, Simon Girard, Nicolas Bignon, Toussaint-Mullot, Jacques Destouches, Pierre Serreau, Noël Redriau, Gui Colas, Bernard, aides de cuisine (36 liv. par an); — Ducorps, Gillot, Auber, barbiers (30 liv. par an); — Michel Bernard, Chauveau, Bourguignon, Farcy, Dubois, Nicolas Loudet, Louis-Hyacinthe Joly, Pierre André, Barutod, Hardouin, portiers et tailleurs (45 liv. par an); — Jean Dusaussay, boulanger; — Pierre-Nicolas Ravenard, Louis Vesseron, portefaix (2 s. par setier de blé, 4 den. par minot d'avoine); — Anne et Marie-Anne Lebeau, Marie-Marguerite Philbert, blanchisseuses de fin (400 liv. par an); — Saturnin et Nicolas Garnier, bouchers; — Léonard Brossard, Nicolas Layé, charpentiers (25 s. par jour); — Vincent Duchesne, Nicolas Charon, maçons (20 s. par jour); — François Coneau, Louis Roussille, vitriers (50 liv. par an); — Ignace Gabois, Jean-Baptiste Muydebled, chaudronniers (30 liv. par an); — Marie Drouin, balayeuse de l'église (5 liv. par an); — Étienne Bourgeois, maréchal (14 liv. par an); — Roussille, Bardet, chirurgiens (15 liv. par an); — Coudray, serveur de messes (12 liv. par an); — Cheron Macé, serpent (48 liv. par an); — Châlons, premier chantre (30 liv. par an); — Jean-Louis Pichon, second chantre (30 liv. par an); — Chevallier, chandelier; — Boutry, cordonnier; — L'Anglois fils, marchand de drap; — Nicolas Retou, serrurier; — Guérout, horloger (24 liv. par an).

H. 3107. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1621-1622.** — Provisions de l'abbaye de Saint-Jean pour Philippe le Roux après la mort de Charles le Roux, dernier abbé (1621). — Intronisation du dit abbé par Jean Robert, sous-doyen de Chartres (1622).

H. 3108. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1723-1729.** — Baux par Jean-Baptiste Duprat, abbé commendataire, du revenu du domaine de l'abbaye de Saint-Jean.

H. 3109. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1592-1639.** — « Comme par les guerres civiles » advenues en ce royaume, le lieu et maison de l'abbaye » de Saint-Jehan-en-Vallée-lès-Chartres, avec les églises » et bastimens et tous autres édifices estant en icelle » ayent esté du tout ruyneez, desmoliz et abbatuz, » mesmes qu'il a senty bon au Roy et à MM. les gou- » verneurs de la dicte ville de Chartres que, pour la » conservation d'icelle en l'obéissance de Sa Majesté, » tous les matériaux de la ruyne de ladicte abbaye » ayent esté ostez et enlevez, avec deffences d'y bastir » à l'advenir, comme estans les dictz bastimens qui y » pourroient estre faictz de pernicieuse conséquence

» pour la dicte ville, estant le lieu où estoit la dicte » abbaye proche des murailles d'icelle : suyvant lequel » advis auroient tous les dictz matériaux et ruynes esté » prinses et desmollyes avec toutes clostures du pour- » pris, jardins et clouastres d'icelle abbaye, tellement » que tout le lieu est à présent désert, pour en tirer » quelque proffict à l'advenir, les relligieux n'ont trouvé » moyen plus expédiant que de le bailler à cens et rente » à quelque temps pour le mettre en valleur; » en conséquence, ils baillent pour 40 ans à Pierre de la Coste, portugais, l'un des gardes de Mgr de Sourdis, gouverneur de Chartres, « tout le lieu et pourpris où » estoit bastie la dicte abbaye, jardins et édifices d'icelle, » sans aucune chose en réserver, fors les places esuelles » estoient basties les églises et cymetière d'icelle abbaye, » sur lesquelles places il ne pourra estre faict aucun » labour ni culture, attendu que la dicte terre est sainte » et béniste » (1592). — Baux « d'une maison couverte » de chaulme, petite court, jardin estant à l'entour de » la dicte maison, cinq aultres jardins, avecq le surplus » de tout l'encloz où estoit édifié l'église, cymetière et » aultres bastimens de la dicte abbaye, appelé le Petit- » Clos, en la Vallée Saint-Jean, qui est juxte d'une part » les fossés de la ville de Chartres, le chemin entre deux, » d'aultre part le chemin de la Vallée Saint-Jean à la » Croix-Jumelin, d'un bout le grand encloz dépendant de » la dicte abbaye, et d'aultre bout par devant la mare de » la dicte Vallée Saint-Jean appartenant à icelle abbaye » (1626-1639).

H. 3110. (Cahier.) — In-folio, papier, 20 feuillets.

**V. 1720.** — Inventaire des papiers concernant les démolitions de l'ancienne abbaye de Saint-Jean (1573-1617).

H. 3111. (Liasse.) — 14 pièces, parch.; 13 pièces, papier.

**1517-1772.** — Baux: de 5 setiers de terre « appellés » le clox de Saint-Jehan, juxte les foussez de la ville » de Chartres et le chemin par lequel on va de la porte » Saint-Jehan à la Croix-Jumelin » (1517); — du grand clos de Saint-Jean, contenant 4 setiers de terre ou environ (1604-1772). — Marché avec Mathry Bélarger, maçon, « pour faire les murs faisant la clôture du clos Saint- » Jehan vers Saint-Maurice et porte Drouaise » (1532). — Accord avec Pierre Grégoire, procureur en l'élection de Chartres, pour la construction d'un mur « à commen- » cer du coing du pied du mur estant au bas d'un clos » de vigne assis à la Vallée Saint-Jean et continuer » iceluy en ligne directe jusques sur le chemin de la » porte Drouaze à la porte Chastellet » (1643).

H. 3112. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**V. 1760.** — Plan du clos Saint-Jean.

H. 3113. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin.

**1683-1772.** — Baux à cens et rentes: de 15 perches de terre dans l'enclos de Saint-Jean, juxte la rue de la mare Saint-Jean (1685); reconnaissances de 3 liv. 1 s. de cens et rente pour ladite terre (1722-1772); — d'une maison, étable, sellier et grange, « faisant partie du cloz » où entièrement estoit le monastère des chanoines réguliers de Saint-Jean, juxte la rue de devant la mare » de Saint-Jean » (1683); reconnaissances de 3 liv. de cens et rente pour ladite maison (1722-1770); — de 15 perches de terre dans le clos de Saint-Jean, « du costé » du cours d'eau vers les fossez de la ville, juxte le » chemin tendant à Saint-Maurice » (1696); reconnaissance de 30 s. de cens et rente pour ladite terre (1721).

H. 3114. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**V. 1110-V. 1115.** — Don par Hélistende, vidamesse de Chartres, de 2 arpents de vigne au chevet de l'église, *duos agripennos vinearum ad capud ecclesie* (v. 1110). — Abandon par Eudes, fils de Constant, maire de la Vallée, *Odo, filius Constantii, majoris Valeie*, des droits qu'il prétendait avoir sur une place vague près le four de Saint-Jean, *aream juxta furnum Sancti Johannis* (v. 1115).

H. 3115. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1199-1432.** — Sentence arbitrale condamnant les religieux de Saint-Jean à payer à Arnaud et Richer Fouaille 30 livres, prix d'une maison près l'abbaye, *quandam domum juxta abbatiam Sancti Johannis de Valeia*, à eux vendue par Hugues Fouaille, *Hugo dictus Foaille*, chanoine de Chartres, frère desdits Arnaud et Richer (1199). — Vente par Jeannot de Chambernon de 19 sous de rente « sus une maison assise à Saint-Jehan-en-Vallée » (1333). — Don par Jean de Pontville, huissier d'armes du Roi, d'une place « où souloit avoir maison et vergier » assis à Saint-Jehan-en-Vallée-lez-Chartres » (1432).

H. 3116. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

**1212-1350.** — Vente par Alix, veuve d'Eudes, cordonnier de la Vallée, *Alicia, relicta defuncti Odonis sutoris de Valleia*, d'une maison au carrefour de la Vallée, *in quadrivio de Valleia* (1253; sceau de l'official du Chapitre de Chartres): vente de ladite maison par Martin, fils de Geoffroy Leroy, *Martinus, filius defuncti Gaufridi Regis*, à Eudes le cordonnier (1230). — Don par Gilbert de la Vallée, tavernier, *Gilebertus de Valleia, tabernarius*, d'une maison au carrefour de la Vallée, *quandam domum quam habebat sitam in quadrivio de Valleia* (1283). — Lettre de Gosleïn, chantre de Chartres, à Jean, Robert et Grégoire, chanoines de Paris, pour leur faire connaître l'accord

survenu entre Jourdain de Chartres, *magister Jordanus de Carnoto*, et les religieux de Saint-Jean au sujet d'une grange sise près le four de la Vallée, *super platea cujusdam granice juxta furnum de Valeia sita*: confirmation dudit accord par lesdits chanoines de Paris (1212). — Vente par Thévenot Legendre d'une place « assise » derrière le four que les religieux ont assis au carrefour » de Vallée » (1350).

H. 3117. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

**1621-1772.** — Reconnaissances: de 2 liv. 10 s. de cens et rente sur un jardin près la Croix-Jumelin et l'enclos du Vieux-Saint-Jean (1621-1743); — de 7 liv. de rente et 2 den. de cens sur une maison et jardin proche la grande mare et le puits du faubourg Saint-Jean (1629-1772).

H. 3118. (Liasse.) — 16 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1450-1745.** — Baux de la maison de la Tuilerie, « assise au lieu de Saint-Jehan-en-Vallée, devant le » marchés, faisant le coing devant l'arche par où se » esgoute l'eau » (1450-1574). — Reconnaissances: de 10 s. de rente et 2 den. de cens sur une maison abutant par derrière à la mare Saint-Jean (1615-1722); — de 25 s. de rente et 6 den. de cens sur une maison, « assise à la » Vallée Saint-Jean, juxte la rue tendant de la rue qui » va de la marre Saint-Jean à la rue appelée des » Joubelines » (1616-1745).

H. 3119. (Liasse.) — 22 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

**1463-1773.** — Baux d'un jardin en la Vallée Saint-Jean, juxte la ruelle ou sente tendant du grand chemin de la Croix-Jumelin à la rue Chèvre (1510-1616): reconnaissances de 4 liv. 6 den. de cens et rente sur ledit jardin (1636-1773). — Baux d'un jardin en la Vallée Saint-Jean, juxte le ruisseau qui descend des Vauroux en ladite Vallée de Saint-Jean (1575-1648): reconnaissances de 4 liv. de rente et 12 den. de cens sur ledit jardin (1656-1761). — Baux du jardin de la Goronnière, juxte la maison de la cure de la Madeleine, appelée l'Hôtel-Dieu (1463-1623): reconnaissances de 3 liv. de rente et 2 den. de cens sur ledit jardin (1722-1772).

H. 3120. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

**1273-1568.** — Vente par Simon, abbé de Saint-Cheron, et Aubry, prévôt d'Ingré, exécuteurs du testament de Guillaume de Manlia, chanoine de Chartres, de certaines maisons sises près l'Aumône Saint-Jean, *quasdam domos sitas juxta domum elemosinariam Sancti Johannis in Valle* (1273). — Bail d'un jardin, appelé l'Aumône de Saint-Jean, assis derrière l'abbaye, appar-



tenant au curé de la Madeleine (1481). — Baux d'une maison, vigne et verger en la Vallée Saint-Jean<sup>1</sup>, juxte l'Aumône dudit Saint-Jean, abutant au chemin tendant de Saint-Jean à la Croix-Jumelin (1305-1568).

H. 3121. (Liasse.) — 25 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

**1511-1772.** — Baux d'un jardin en la Vallée Saint-Jean<sup>2</sup>, tenant au jardin de l'Hôtel-Dieu de Chartres (1538-1604). — Bail de la maison du Pélican, derrière l'abbaye de Saint-Jean, faubourg Porte-Châtelet (1511): reconnaissances de 10 s. 6 den. de rente et 6 s. 7 den. ob. de cens sur ladite maison (1630-1744). — Baux de la maison de la Croix d'or, en la Vallée Saint-Jean, faubourg Porte-Châtelet (1608-1703): reconnaissances de 3 liv. 6 s. 8 den. de rente et cens sur ladite maison (1728-1764). — Reconnaissances de 6 liv. 2 s. de cens et rente sur deux maisons au faubourg Saint-Jean (1692-1772).

H. 3122. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**V. 1760.** — Plan du faubourg Saint-Jean à Saint-Maurice et la Croix-Jumelin<sup>3</sup>.

H. 3123. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

**1316-1577.** — Vente par Robin d'Allonnes, *Robinus de Alumpna*, à Jean le Gaucher, barbier, *Johanni dicto le Gauchier, barberio, de porta Perticana*, de 20 s. de rente sur 6 maisons en la rue Haudry, *super sex domunculas sitas apud Sanctum Johannem in Valleya, in vico Haudrici* (1316): don de ladite rente par Jean le Gaucher à l'abbaye de Saint-Jean (1317). — Bail d'une maison et jardin en la Vallée Saint-Jean, « d'un bout la rue Haudry et d'autre » bout la rue de Syon » (1577).

H. 3124. (Liasse.) — 10 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1528-1751.** — Baux d'un clos appelé les Jobelines<sup>4</sup>, juxte la rue Haudry, en la Vallée Saint-Jean (1528-1665). — Titres nouveaux de 5 liv. 2 s. de cens et rente sur un quartier de vigne au clos des Jobelines (1664-1751).

H. 3125. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

**1380-1740.** — Vente par l'abbaye de Saint-Jean à

<sup>1</sup> Cette maison avait été donnée à l'abbaye par Pierre de Lelua, chanoine de Chartres.

<sup>2</sup> Ce jardin avait été donné à l'abbaye par Pierre Guiton, religieux profès de ladite abbaye.

<sup>3</sup> Dans cette enclave se trouve le clos où était autrefois l'abbaye de Saint-Jean: il se prolonge vers la porte Drouaise jusqu'en face la Barre des Prés.

<sup>4</sup> En 1490, Pierre Jobelin était possesseur dudit clos.

Thomas Chalho d'un demi-arpent de terre à la croix Jumelin, *ad crucem Jumelin* (1380). — Baux du clos de la Butte contenant 3 quartiers et demi plantés en vigne, sis au champier de Chèvres, derrière le clos Saint-Jean (1481-1740).

H. 3126. (Liasse.) — 10 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1420-1776.** — Baux d'un quartier de vigne au clos Bourgault, terroir du Petit-Rachigny, juxte le jardin de l'Aumône Saint-Jean (1420-1776). — Reconnaissances de 50 s. de rente sur un quartier de vigne au clos Bourgault (1665-1696).

H. 3127. (Liasse.) — 19 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1485-1773.** — Baux: de 93 perches de terre où il y avait autrefois 3 maisons bâties, au terroir de Rachigny (1485-1773); — de 3 setiers de terre, au champier des Fanoises, près le Petit-Rachigny et le chemin de Ruechèvre (1572-1748).

H. 3128. (Liasse.) — 21 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1483-1766.** — Acquêts par l'abbaye de 2 boisseaux et demi de terre, à Rachigny (1630-1634): baux de ladite terre (1641-1678). — Baux de 4 denrées de terre, au terroir des Toupinelles ou Grand-Rachigny (1483-1672): reconnaissances de 42 s. 6 den. de cens et rente dus sur ladite terre (1696-1766).

H. 3129. (Liasse.) — 11 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1384-1639.** — Baux de terres et vignes au clos Acart, près l'église de Saint-Maurice et la croix Jumelin (1384-1621; *sceau de l'abbaye de Saint-Jean, 1443*). — Sentence de la prévôté de Chartres condamnant Jean Collot, chanoine de Saint-Piat à payer à l'abbaye 16 liv. 13 s. 4 den. de rente « sur un clos de vigne appelé le » clos Aquart, autrement le clos Marye » (1639).

H. 3130. (Liasse.) — 14 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

**1582-1782.** — Baux: de vignes au terroir de la rue Chèvre (1618-1782); — d'une maison et vigne, derrière le clos de la Pointe, près la rue Chèvre (1582-1636).

H. 3131. (Liasse.) — 21 pièces, parch.; 8 pièces, papier.

**1474-1787.** — Baux: de 2 arpents de terre, au faubourg Saint-Jean, champier de la Potence Robin (1565-1787); — de vignes aux champiers des Plantes, des Haies de Talmont et du Val-Richard (1474-1634).

H. 3132. (Cahier.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

**V. 1700.** — Inventaire des titres concernant les

propriétés sises au faubourg Saint-Maurice, au clos Acart, à la Barre des Prés et aux Renardières (v. 1120-1686). — Donation par Théodebert, reçu chanoine de Saint-Jean, de la maison de Saint-Sébastien, dite aussi les Trois-Rois et anciennement le four de Saint-Maurice (v. 1140). — Abandon par Girard Boël et Ives de tous les droits qu'ils pouvaient avoir au four de Saint-Maurice et à la justice dudit lieu (1161-v. H. 3133).

H. 3133. (Liasse.) — 16 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1161-1668.** — Confirmation par Girard Boël, *Girardus cognomento Boellus*, du don fait par sa mère Hélessende, *Helisendis vicedomina*, d'une place et de vignes où elle avait fait construire un four (1161). — Lettre de Robert, évêque de Chartres, au pape Alexandre III pour lui soumettre la décision d'un différend survenu entre les religieux de Saint-Jean et Ives d'Illiers, *Ivo de Hisleis*, au sujet du four de Saint-Maurice, *furnum apud Sanctum Mauricium*, donné à l'abbaye par Girard Boël (v. 1161). — Abandon par Ives d'Illiers, *Ivo de Isleriis*, prêt à partir pour Jérusalem, de ses prétentions sur le four de Saint-Maurice et les hôtes qui l'avoisinaient, *super furno apud Sanctum Mauricium et hospitibus adjacentibus* (1169). — Confirmation par Guillaume, archevêque de Sens, de l'abandon fait par Ledgarde, femme d'Ives d'Illiers, *Legardis, uxor Ivonis de Isleriis*, de ce qu'elle prétendait sur un four appartenant aux religieux de Saint-Jean, *super quodam furno et hospitibus eidem adjacentibus* (v. 1170). — Baux du four de Saint-Maurice, depuis maison des Trois-Rois, puis auberge de la Ville de Dreux (1407-1668).

H. 3134. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1280-1772.** — Bail par « Jeufroi Maledomé, cleric », d'une place « assise devant le Monciau Saint-Morise », moyennant 14 s. de surcens (1280). — Vente par Geoffroi le Chapelain, *Gaufridus dictus Capellanus*<sup>1</sup>, à l'abbaye de Saint-Jean de 14 s. de cens sur une place sise près la croix de Saint-Maurice, *super quandam plateam sitam prope crucem Sancti Mauricii Carnotensis* (1295). — Reconnaissances de 6 liv. de rente sur un lieu et maison, situé à Saint-Maurice, « d'un costé le presbytère, d'autre costé » et d'un bout le chemin de Chartres à Châteauneuf, et « d'autre bout la ruelle qui va de la croix Jumelin au » Bourgneuf » (1656-1772). — Arpentage des terres, maisons et vignes sises auprès du presbytère de Saint-Maurice (1669).

H. 3135. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**1259-1380.** — Bail à cens à Jean de Villedieu,

<sup>1</sup> C'est le même que Jeufroi Maledomé.

*Johannes dictus de Villa Dei*, et à Pierre Pinel, *Petrus dictus Pinel*, d'une place à Saint-Maurice, *cujusdam platee site, ut dicitur, in parrochia Sancti Mauricii Carnotensis* (1259). — Baux d'une maison et verger à Saint-Maurice, *apud Sanctum Mauricium, contiguam furno de Sancto Mauricio* (1365-1380).

H. 3136. (Liasse.) — 20 pièces, parch.; 28 pièces, papier.

**1748-1761.** — Baux de terres en la paroisse de Saint-Maurice, aux champniers des Noes, de la Croix-Blanche, de Coupe-chou, du Petit-Orme et du Moulin de Souville.

H. 3137. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin.

**1764-1786.** — Baux de terres aux champniers du Coin-Houdray ou des Noes et de la Croix-Blanche, paroisse de Saint-Maurice.

H. 3138. (Liasse.) — 43 pièces, parch.; 19 pièces, papier.

**1487-1777.** — Baux de terres et vignes aux champniers des Bas-Menus ou des Fumiers et des Favoires ou des Sablonnières, paroisse de Saint-Maurice.

H. 3139. (Liasse.) — 14 pièces, parch.; 11 pièces, papier.

**1628-1771.** — Baux de terres aux champniers de la Mare Corbonne et des Tuileries, paroisse de Saint-Maurice.

H. 3140. (Liasse.) — 26 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

**1486-1783.** — Baux de terres au champnier de l'Orme-au-Gué ou des Chardonnières, paroisse de Saint-Maurice.

H. 3141. (Liasse.) — 19 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

**1404-1782.** — Baux: de vignes au clos de Vauperon (1404-1782); — d'un quartier et demi de terre à Vauperon, dépendant de la chevecerie de Saint-Jean (1440).

H. 3142. (Cahier.) — In-folio, papier, 20 feuillets.

**1669-1671.** — Terrier de Saint-Maurice et de Vauperon.

H. 3143. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

**1223-1286.** — Donation par Robert de Comblos, *Robertus de Comblosis, miles*, de 4 arpents de terre à Séresville, *quatuor arpenta terre apud Cerevillam, contigua terre que Cultura de Puisoliis nuncupatur*, et vente de 4

autres arpents au même lieu (1223) : confirmation de ladite donation et de ladite vente : par Geoffroi d'Ouarville, chanoine, *Gaufridus de Orrevilla, canonicus Carnotensis*, et par Renaud d'Ouarville, chevalier, *Reginaldus de Orrevilla, miles* (1223) ; par Arnaud Fortin et Cécile, sa femme, *Ernaudus Fortin et Sedilia, uxor ejus*, celle-ci fille de Robert de Comblos (1226). — Vente par Robine, veuve d'Arnoul de Saint-Benoît, *Robina, relicta defuncti Arnulphi de Sancto Benedicto, quondam clerici*, de 2 setiers d'avoine et 2 poules de rente sur la grange des religieux de Saint-Jean à Séresville, *apud Cerevillam* (1286).

H. 3144. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

**1426-1744.** — Reconnaissances de 12 s. 11 den. de cens et rente sur une maison à Séresville, faisant la pointe entre les deux chemins de Châteauneuf et Séresville (1450-1744). — Transaction entre les religieux et Guillaume Lecomte, sous-doyen de Chartres, pour les cens de Séresville et de Vauperon (1426; *sceau de Guillaume Lecomte*).

H. 3145. (Liasse.) — 37 pièces, parch. ; 9 pièces, papier.

**1739-1786.** — Baux de terres à Séresville, paroisse de Saint-Maurice.

H. 3146. (Liasse.) — 18 pièces, parch. ; 6 pièces, papier.

**1502-1771.** — Baux de terres : aux murs de Séresville et au Moulin Blanchet, paroisse de Saint-Maurice (1764-1771) ; — au terroir de Pisseloup, près de Séresville (1502-1755).

H. 3147. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 3 pièces, papier.

**1444-1748.** — Reconnaissances par les religieux de Saint-Jean aux dames de Jouarre pour des terres à Séresville.

H. 3148. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**V. 1710.** — Plan de plusieurs pièces de terre appartenant à l'abbaye de Saint-Jean, situées à Mainvilliers, Séresville et Saint-Jean.

H. 3149. (Liasse.) — 20 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

**1412-1758.** — Baux : d'un arpent de terre « assis » à Mainvillier, au lieu appelé le Champ des Renars » (1412) ; — de terres, au terroir de la Malsource, appelé la Grande-Ruelle, paroisse de Mainvilliers (1450-1758).

H. 3150. (Liasse.) — 32 pièces, parch. ; 9 pièces, papier.

**1524-1788.** — Acquêts par les religieux de Saint-

Jean de terres au terroir du Chapelet, paroisse de Mainvilliers (1524-1637). — Baux de terres au terroir du Chapelet ou du Poirier du Chien (1565-1788). — Sentence du bailliage de Chartres condamnant François Pellissart, maître pâtissier, à rétablir un chemin proche les terres du Poirier du Chien (1626).

H. 3151. (Liasse.) — 20 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1467-1739.** — Baux de terres au champtier du Champ-des-Fumiers, paroisse de Mainvilliers.

H. 3152. (Liasse.) — 19 pièces, parch. ; 11 pièces, papier.

**1516-1788.** — Baux de terre au champtier des Hautaines, paroisse de Mainvilliers.

H. 3153. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**V. 1760.** — Plan des terres appartenant à l'abbaye de Saint-Jean, au champtier des Hautaines.

H. 3154. (Cahier.) — In-folio, papier, 26 feuillets.

**1636-1644.** — Terrier de Mainvilliers.

H. 3155. (Liasse.) — 15 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1451-1773.** — Baux d'un petit jardin, à la vallée des Vauroux, près la Vallée Saint-Jean (1515-1649) : reconnaissances de 12 s. de cens et rente sur ledit jardin (1671-1752). — Baux d'un lieu « consistant en ung petit » gaillon, court et jardin, en la vallée de Vauroux, juxte » la rue de Vauroux » (1454-1630) : reconnaissances de 3 liv. de rente et 4 s. de cens sur ledit lieu (1677-1773).

H. 3156. (Liasse.) — 16 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1483-1761.** — Bail d'un jardin à la vallée des Vauroux, juxte le chemin de Chartres à Saint-Aubin (1483) : reconnaissances de 4 liv. 1 s. de cens et rente sur ledit jardin (1630-1761). — Baux d'un jardin en la vallée des Vauroux, juxte le chemin tendant de Saint-Jean à Mainvilliers (1487-1497) : reconnaissances de 25 s. de cens et rente sur ledit jardin (1629-1744).

H. 3157. (Liasse.) — 19 pièces, parch. ; 10 pièces, papier.

**1363-1761.** — Baux d'un jardin « assis au Vaul » roult, juxte le cimetière de l'Ostel-Dieu de Chartres et » le ruisseau de Vaulroult » (1494-1529). — Baux d'un jardin et vigne en la vallée des Vauroux (1363-1651) : reconnaissances de 9 liv. 1 s. de cens et rente sur ledit jardin (1658-1760). — Reconnaissance de 2 liv. 10 s. de cens et rente sur un jardin dans lequel est un pavillon en la vallée des Vauroux (1761).

H. 3158. (Liasse.) — 15 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1573-1755.** — Baux de 2 setiers 1 quartier de terre, champnier du Clos Hatton, aux Vauroux, paroisse de Lucé.

H. 3159. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

**1517-1591.** — Baux: de 3 mines de terre à la Barre de Lucé (1568-1585); — de 5 mines de terre, au terroir des Haies-Haudry, paroisse de Lucé (1517); — de 5 setiers de terre, au champnier du Puits de la Pointe, paroisse de Lucé (1565-1591); — de 4 setiers de terre, au champnier de la Croix-du-Bois, paroisse de Lucé (1565-1591).

H. 3160. (Liasse.) — 15 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1517-1780.** — Baux: de 1 setier 2 boisseaux de terre à Lucé, champnier du Pré-au-Breton (1662-1780); — de 8 setiers de terre, champnier de la Motte-Richard, paroisse de Lucé (1517-1575); — de 5 setiers de terre, au terroir du Clos Jaquelin, paroisse de Lucé (1565-1591).

H. 3161. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

**1487-1591.** — Baux: de 4 setiers de terre, au terroir de Chereau, paroisse de Lucé (1565-1591); — de 2 setiers de terre, au terroir de Mautrou dit l'Écorchoir, paroisse de Lucé (1502-1580); — de 2 setiers de terre, au champnier du Buisson-Moreau, paroisse de Lucé (1487-1511).

H. 3162. (Cahier.) — In-4°, papier, 32 feuillets.

**1777-1787.** — Terrier de Lucé, par devant Alfred Boisseau, notaire à Chartres.

H. 3163. (Cahier.) — In-folio, papier, 18 feuillets.

**1674-1699.** — Censier de Lucé.

H. 3164. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

**1582-1744.** — Reconnaissances par les religieux de Tiron de 10 s. 11 den. de cens et rente sur des terres à Lucé, au terroir de Bellaise.

H. 3165. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1736-1788.** — Reconnaissances de 7 s. 1 den. de cens et rente sur 2 arpents et demi de bois-taillis, au champnier des Gallarnières ou Tourne-Balai, paroisse de Lucé.

EURE-ET-LOIR, SÉRIE H.

H. 3166. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1225-1248.** — Sentence du sous-doyen de Chartres condamnant le prévôt de Chartres à restituer aux religieux de Saint-Jean les épines et les arbres croissant dans les fossés de la ville, *spinas et arbores que crescunt extra clausuram monasterii, in fossato quod est intra murum civitatis et abbatiam*, et à réparer la clôture du monastère (1225; *fragment du sceau du sous-doyen*). — Sentence de l'official de Sens rejetant le pourvoi formé par le prévôt de Chartres contre la sentence du sous-doyen (1248).

H. 3167. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

**1288-1780.** — Accord entre Pierre de Muret, *Petrus de Mureto*, d'une part, et l'abbé de Saint-Cheron et le prieur de Saint-Jean, exécuteurs du testament de Mathieu de Muret, père dudit Pierre, d'autre part, pour l'exécution dudit testament (1288). — Sentence du bailliage de Chartres maintenant les religieux en possession « d'une place où anciennement souloit avoir maison, » assise joignant de porte Vallée et des murs de la ville » de Chartres » (1402). — Reconnaissances de 3 liv. 4 den. de cens et rente sur une maison, rue du Petit-Beauvais, joignant les murs de la ville et la porte Saint-Jean (1406-1780).

H. 3168. (Liasse.) — 16 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

**1506-1647.** — Baux de la maison dite de la Savarde, cour et jardin, rue de Beauvais (1506-1642; *sceau de Jean, abbé de Saint-Jean*): échange de ladite maison avec le Chapitre de Chartres contre la maison du Cornet, rue de la Rôtisserie (1644). — Baux d'une cour autrefois en jardin, rue de Beauvais<sup>1</sup> (1620-1647).

H. 3169. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 9 pièces, papier.

**1603-1673.** — Reconnaissances par le Chapitre de Chartres de cens dus à l'abbaye sur des maisons et jardins, rue de Beauvais (1603-1641). — Contestations avec ledit Chapitre pour le paiement desdits cens (1627-1673).

H. 3170. (Liasse.) — 12 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1360-1636.** — Baux: d'une maison et verger<sup>2</sup>, « rue du Petit-Beauvais, juxte l'hostel de Saint-Vincent-des-Boys » (1360-1636); — d'un jardin, « où souloit

<sup>1</sup> Depuis cédée au couvent de la Visitation.

<sup>2</sup> Cette maison avait été léguée à l'abbaye par Pierre Pellicon.

» naguères avoir maison », rue du Petit-Beauvais, juxte les remparts de la ville (1568-1581).

H. 3171. (Liasse.) — 17 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

**1409-1641.** — Baux « d'ung four assis à Chartres, » devant le Cheval-Blanc, nommé le four Saint-Jehan<sup>1</sup> », près la Lévière (1409-1641): procédures contre les détenteurs du dit four pour la rente due à l'abbaye (1221-1543). — Baux: d'une maison et jardin, « assise à » Chartres, devant la rue du Cheval-Blanc, faisant le » coing de la rue de Beauvoys, tenant à la maison » nommée le four Saint-Jean » (1483); — de la maison de la Lévière, en la rue du Cheval-Blanc, « juxte l'ostel » du grand four Saint-Jehan » (1490-1639).

H. 3172. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1453-1650.** — Baux d'une maison « appelée l'ostel » de l'Angelot, assise à Chartres, en la grant rue Sainte-Foy, devant l'ostel du Cheval-Blanc, tenant à une » grant maison appelée le four Saint-Jehan » (1453-1631): acquêt de la dite maison par les religieuses de la Visitation (1650). — Sentence de l'official de Chartres adjugeant aux religieux de Saint-Jean la maison de l'Angelot, *sita in vico Equi Albi*, contre les prétentions d'Anne Lamy, veuve de Jean Leroy (1577; *sceau de Nicolas de Thou, évêque de Chartres*).

H. 3173. (Liasse.) — 10 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

**1604-an IV.** — Bail d'une maison rue Sainte-Mesme (1747): décharge des titres de propriété de la dite maison, acquise devant le district de Chartres par Guillaume-Robert Aubert, perruquier à Chartres (an iv) — Reconnaissances: de 26 s. 8 den. de rente sur une maison « rue du Méraïn » (1659); — de 41 s. de cens et rente sur une maison et jardin, rue de la Bourdinière, « autrement appelée la rue de Champront » (1604-1773).

H. 3174. (Liasse.) — 19 pièces, parch.; 10 pièces, papier.

**1469-1773.** — Baux de la maison du Sermon, depuis de la Sirène, rue du Vieux marché au blé, juxte l'hôtel des Trois-Piliers (1469-1754; *fragm. du sceau de l'abbaye de Saint-Jean*, 1470). — Reconnaissances de 26 s. 8 den. de cens et rente, sur une maison, rue du Petit-Change, juxte l'auberge du Vert-Galant (1728-1773).

<sup>1</sup> Depuis englobé dans le couvent de la Visitation.

H. 3175. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

**1331-1668.** — Baux à la communauté des chirurgiens d'une maison dite la maison de Chinche<sup>1</sup>, « tenant » d'un bout à la rue de Chinche, et d'autre à la rue » commune de l'Abreuvoir » (1650-1656): anciens titres de propriété de la dite maison (1331-1579), *quamdum domum sitam in vico dicto Presbiterorum, prope Sancti Stephani ecclesiam*, 1341; « une méson soulez Saint- » Estienne », 1336; « une maison, court et jardin, rue » de Chinche, tenant à une ruelle par laquelle on descend » du Marché-aux-Chevaulx en la rue de la Courarie » 1579. — Baux: d'une maison rue de Chinche (1652-1688); — d'une maison « en la ruelle de la Bretonnerye, » autrement appelée la Bretonnière » (1650-1660).

H. 3176. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 2 pièces, papier.

**1595.** — Sentence du bailliage de Chartres condamnant Wastin Perreaux à payer aux religieux de Saint-Jean une rente de 40 livres « sur le trippot ou maison » où pend pour enseigne l'Oye rouge, situé en la paroisse » de Saint-André ».

H. 3177. (Liasse.) — 10 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1423-1708.** — Don par Jacques de Templeuve, prévôt de Normandie, au Chapitre de Saint-André de Chartres « d'un hostel où est enseigne de la Couronne, » en la rue Saint-André, anciennement appelé le Four » au Vidame, tenant d'un côté à la ruelle qui va à » Saint-Estienne ou ruelle aux Bretons, et d'autre côté » à la ruelle Saint-Aman » (1423). — Baux par les chanoines de Saint-André, puis par les religieux de Saint-Jean, « d'un lieu vulgairement appelé les Estuves » de la Couronne et l'Autruche, tenant d'un bout à la » ruelle appelée la rue de la Bretonnerye, par laquelle » on descend de la rue de Chinche en la rue de la » Courarie, et d'autre bout à la ruelle Saint-Éman » (1554-1671). — Vente par les chanoines de Saint-André aux religieux de Saint-Jean « d'un lieu consistant en » plusieurs corps de maisons et deux jeux de paulme, » le dit lieu appelé vulgairement le lieu des Estuves de » la Couronne, et les trippots appellez l'un la Couronne » et l'autre l'Autruche, assis rue de la Courairie, juxte » d'une part une ruelle qui monte de la dite rue de la » Courairie à la rue de Chinche, et d'autre part la ruelle » Saint-Éman » (1636); reconnaissances de 200 liv. de rente dues par les dits religieux de Saint-Jean pour le dit lieu de la Couronne (1636-1708); amortissement de la dite rente (1708).

<sup>1</sup> Cette maison fut enclavée dans les terrasses de Saint-Etienne.

H. 3178. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1428-1640.** — Actes de foi et hommage à l'évêque de Chartres par les chanoines de Saint-André et les religieux de Saint-Jean pour une maison « où souloit » cy-devant y avoir une enseigne de la Couronne, et à » présent y a une enseigne de l'Autruche, assise en la » rue Saint-André, anciennement appelée le Four au » Vidame, juxte la ruelle de Saint-Éman d'une part, » d'autre la rue aux Bretons, au dessoulz de Saint- » Estienne » (*sceau du Chapitre de Saint-André*, 1626).

H. 3179. (Liasse.) — 16 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

**1620-1661.** — Constitutions et reconnaissances de rentes sur les tripots de la Couronne et de l'Autruche.

H. 3180. (Liasse.) — 14 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

**1423-1786.** — Titres de propriété de la maison des Balances, « assise à Chartres, devant porte Drouaise, » faisant le coing de la rue de Muret et de la rue Saint- » André », chargée de 4 liv. de rente envers l'abbaye de Saint-Jean (1423-1651). — Titres nouveaux de 4 liv. de rente dues à l'abbaye sur la maison des Balances, juxte la maison des Babillardes (1598-1786).

H. 3181. (Liasse.) — 16 pièces, parch.; 11 pièces, papier.

**1683-1788.** — Baux : de la maison du Mouton-Rouge, rue Saint-Éman (1719-1783); — d'une maison, rue Saint-Éman, « que les religieux de Saint-Jean ont » fait nouvellement construire » (1683-1763). — Vente par Anne Duteilleur à l'abbaye d'une maison, rue Saint-Éman, autrement Vieille rue de la Rôtisserie (1739); baux de la dite maison (1739-1788).

H. 3182. (Liasse.) — 16 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

**1648-1788.** — Baux : de la maison de la Galée<sup>1</sup>, rue de la Vieille-Rôtisserie (1648-1788); — d'une maison<sup>2</sup>, rue de la Vieille-Rôtisserie, juxte la maison de la Galée (1658-1775).

H. 3183. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 25 pièces, papier.

**1656-1658.** — Procédures entre les religieux de Saint-Jean et Jules Martin, maître écrivain à Chartres, pour les réparations d'une maison, rue de la Vieille-

<sup>1</sup> Cette maison avait été adjugée à l'abbaye le 21 février 1643 sur Jean Suyreau.

<sup>2</sup> Adjugée à l'abbaye le 17 janvier 1658 sur Jules Martin.

Rôtisserie, appartenant au dit Martin, et attenant à une autre maison appartenant à l'abbaye.

H. 3184. (Liasse.) — 18 pièces, parch.; 17 pièces, papier.

**1644-1786.** — Ventes à l'abbaye de Saint-Jean : par le Chapitre de Chartres d'une maison en la rue de la Vieille-Rôtisserie, abutant à une ruelle joignant l'abbaye de Saint-Jean (1644-1650); — par François Chasteau, avocat en Parlement, d'une maison appelée les Trois-Cannettes, en la rue de la Rôtisserie, abutant à la ruelle Saint-Éman (1679); baux de la dite maison (1697-1771). — Baux de la maison du Cornet, rue de la Vieille-Rôtisserie, juxte la maison des Trois-Cannettes (1645-1786).

H. 3185. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 9 pièces, papier.

**1657-1785.** — Vente par Jacqueline Doullay, veuve de Zacharie François, d'une maison rue de la Vieille-Rôtisserie, juxte la ruelle Saint-Éman (1679); anciens titres de propriété de la dite maison (1657-1679). — Baux de la maison de la Bouteille, rue de la Vieille-Rôtisserie (1692-1785).

H. 3186. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

**1545-1698.** — Déclarations à l'abbaye pour des maisons à Chartres, rue Muret, rue des Changes, rue du Merrain, ruelle du Moulin à tan, rue Sans-Chef, et pour des terres à Lucé, Mainvilliers, Séresville, Vaupéron, au clos Acard et des Jobelines, à la vallée des Vauroux.

H. 3187. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1643.** — Procédure entre le Chapitre de Chartres et l'abbaye, au sujet d'un mur faisant séparation d'entre les sieurs de Chapitre et les religieux de Saint-Jean, lequel tombait en ruine.

H. 3188. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 8 pièces, papier.

**1653-1684.** — Requête des religieux de Saint-Jean demandant que, pour faire la construction de leurs nouveaux bâtiments, il leur soit permis d'enclorre « une » petite ruelle qui descend de la porte du cloître de » Nostre-Dame, appelée la porte de Saint-Jean (ancienne » porte Évière), pour aller au tripot du Mayne, la dite » ruelle appelée la rue du Tartre du jeu de paulme du » Maine ». — Autorisation donnée par l'évêque de » Chartres et le duc d'Orléans, moyennant que l'entrée » de l'autre ruelle (ancienne ruelle aux Bretons) soit

» rendue plus ample et facile pour la descente des  
» chevaux qui vont à l'abreuvoir ».

H. 3189. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1340-1577.** — Aliénation par l'abbaye de Saint-Jean d'une maison, « rue du Tartre de la Moutonnière, » juxte le collège Pocquet » (1577): anciens titres de propriété de la dite maison (1340-1481), « une maison au » tertre de la Moutonnière, lez la maison Chinche », 1481.

H. 3190. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1514.** — Sentence de la prévôté de Chartres, condamnant Jean de Montescot à payer à l'abbaye 5 s. de rente pour un demi-arpent de vigne sis au clos Notre-Dame.

H. 3191. (Liasse.) — 10 pièces, parch.; 11 pièces, papier.

**1348-1715.** — Baux d'un jardin appelé le Paradis, assis à la Barre-des-Prés, *apud Barram Pratorum*, devant le lieu appelé Vaujoly.

H. 3192. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

**1231-1542.** — Bail d'une courtille appelée la Grappe, assise près la fontaine de la Grappe (1534). — Acensement par Jean le Burelier, *Johannes dictus Burelier*, en faveur des religieux de Saint-Jean d'un pré à Penchat, *quoddam pratum silum apud Penchat* (1258): vente du dit pré par les religieux (1258). — Confirmation par Raoul, chambrier de l'église de Chartres, de 3 s. 6 den. que l'abbaye de Saint-Jean perçoit chaque année en sa censive de Penchat, *in censiva de Penchat* (1231). — Baux d'une maison et verger, « assis à Poinchat lez la » fontaine la Grappe » (1316-1542, *sceau de la châtelainie de Chartres*, 1316).

H. 3193. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

**1636-1779.** — Bail de 2 setiers 2 minots de terre à Saint-Cheron, champnier de la Vallée-Chauveau (1742). — Reconnaissances de 30 s. de rente et 4 den. de cens, sur une denrée de vigne, au terroir de Saint-Cheron (1636-1779).

H. 3194. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

**1696-1773.** — Reconnaissances: de 56 s. de cens et rente affectés sur 6 quartiers de vigne, champnier du Grand-Aisnay, près la croix Thibaut (1696-1761); — de 6 s. 8 den. de cens et rente sur 2 denrées de vigne, champnier du Grand-Aisnay.

H. 3195. (Liasse.) — 14 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1623-1760.** — Baux de terres à la Vallée Fauveau ou Petit-Aisnay et au clos Fée, paroisse de Saint-Cheron (1623-1760). — Arpentage des terres de la Vallée Fauveau, contenant 31 perches et demie (1625).

H. 3196. (Cahier.) — In-4°, papier, 16 feuillets.

**1781-1788.** — Terrier de la censive du clos Russon et des Madeleines, paroisse de Saint-Cheron, par-devant Alfred Boisseau, notaire royal à Chartres.

H. 3197. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1483.** — Bail de 3 arpents de pré, « assis à Grant- » Vau sur la rivière d'Eure, en la paroisse de Champhol ».

H. 3198. (Liasse.) — 28 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

**1349-1761.** — Donation par Guillaume Gontier, prêtre, d'une maison et 3 arpents de pré, « assis en la » ville et ou terrouer de Goindreville » (1349). — Accord avec Jean Lebeau pour 2 arpents de pré à Goindreville, *sita in praria fontis loci de Goindreville* (1525). — Baux de 2 arpents de pré à la fontaine de Goindreville (1361-1761). — Aliénation par l'abbaye de Saint-Jean de 2 arpents de pré à Thivars près le pré de Vaucelles (1587).

H. 3199. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1262.** — Confirmation par Pierre de Mincy, évêque de Chartres, du rachat fait par les religieux de Saint-Jean des grosses et menues dîmes de Goindreville, *in villa de Goindrevilla, in parochia de Tyvas*, sur Guillaume de Goindreville et Guillaume de Dollemont, *Guillelmus de Goindrevilla, miles, et Guillelmus de Daulemont, armiger*.

H. 3200. (Liasse.) — 11 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1402-1754.** — Aveux pour 2 arpents de pré à Thivars, appelés le pré de Saint-Jean, aux seigneurs de Ver: Hugote, veuve de Berthaut de Chartres, 1402; Antoine de Laval, 1588; Pierre de Montmorency, 1600; Claude de Bullion, 1640; François de Bullion, 1642; Jacques Tubœuf, 1655; Charles Tubœuf, 1663; Joseph Tubœuf, 1718; Simon-Joseph Tubœuf, 1754.

H. 3201. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1213-1461.** — Don par Guillaume Aiguillon,

*Willelmus Aguillon, miles*, de 9 arpents de terre à Barjouville et à Voisins, *apud Berjovillam et apud Voisins*: confirmation de la dite donation par Renaud, évêque de Chartres (1213). — Bail de 3 setiers et une mine de terre, au terroir de Barjouville, *tria sextaria et minam terre, in territorio de Berjovilla, vocata terre Sancti Johannis* (1461).

H. 3202. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1479-1529.** — Baux d'un demi-muid de terre au terroir de Lambert, paroisse de Morancez.

H. 3203. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**1484-1570.** — Baux de 2 quartiers de pré à Loché, paroisse de Ver.

H. 3204. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 6 pièces, papier.

**1710-1773.** — Baux de 7 setiers de terre à Fontenay-sur-Eure, au terroir de Saint-Jean.

H. 3205. (Liasse.) — 21 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1286-1787.** — Vente par Étienne du Puits, *Stephanus dictus de Puteo*, d'une pièce de terre à Mignières, *quandam peciam terre sex sextaria et plenam minam terre continentem, sitam in parrochia de Magneriis* (1286). — Acquêts par l'abbaye de terres à Mignières (1619-1657). — Baux de 7 setiers 3 minots de terre à Mignières et des dimes du dit lieu (1532-1787).

H. 3206. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**V. 1110-1281.** — Don par Ives, fils de Gaston de Rémalard, *Ivo, filius Gaschonis de Remalart*, de la terre qu'il possédait à Sours, *terram quam habebat apud Soors* (v. 1110): confirmation de ladite donation par le vicomte Hugues, *Hugo vicecomes, Ebrardi filius* (v. 1112). — Plainte contre Gontier d'Aunay, *Gontherius de Alneto*, prétendant que son beau-père, Gaston de Rémalard, lui avait donné la terre de Sours (v. 1118). — Concession par les religieux de Saint-Jean aux frères hospitaliers de Jérusalem, *fratribus hospitalis Jerosolimitani*, du lieu de la Renardière, *locum qui dicitur Renarderia* (v. 1184). — Échange entre les Templiers de Sours et les religieux de Saint-Jean de terres à l'Orme-Saint-Germain près Sours, *apud Ulmum Sancti Germani prope Soors* (1281).

H. 3207. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

**1204-1259.** — Reconnaissance par Étienne Baril, *Stephanus Baril*, qu'il n'a aucun droit sur la mairie de

Sours, *super majoria de Soors* (1204). — Ventes : par Hervé de Sours, *Herveus de Soors*, d'une terre à Sours, *terram quandam, apud Seors sitam, quinque minas seminis continentem, cum hospitio terre illi adjacenti* (1208); — par Guillaume le porcher, *Guillelmus porcherius*, de 3 pièces de terre à Sours, *tres pecias terre, apud Soors sitas, septem minas et dimidiam seminis capientes* (1235). — Confirmation par Bernard Lecegne, *Bernardus le Sehenne, miles*, et par Gui d'Aunay, *Guido de Alneto, miles*, de la vente faite par Mathieu et Hersende, sa femme, d'une terre à Sours, *quandam terram, tres sextarios seminis continentem, sitam apud Soors* (1234-1235). — Vente par Michel de Gellainville, *Michael de Gilleinvilla*, d'une pièce de terre à Sours, *quandam peciam terre arabilis, continentem circa quinque minas seminis, sitam apud Soors* (1259).

H. 3208. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**1282-1344.** — Échange de terres à Sours entre les religieux et « Renaut Huré de Sours, chevalier » (1282): confirmation dudit échange par Pierre, comte d'Alençon, *Petrus, filius regis Francie, Alenconis, Blesensis et Carnotensis comes* (1284). — Abandon par « honorable homme » et discret messire Jehan de la Vove, seigneur en lois, » d'une maison assise à Sours que les religieux lui avaient cédée sa vie durant (1344; *fragm. du sceau de la prévôté de Paris*).

H. 3209. (Liasse.) — 13 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

**1379-1781.** — Baux de la métairie de Sours, comprenant 10 muids de terre labourable ou environ.

H. 3210. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

**V. 1152-1258.** — Confirmation par Goslein, évêque de Chartres, de l'échange fait par les religieux de la terre de Basneville, *terram de Bassevilla*, contre la terre de Hauville (v. 1152). — Donations : par Guillaume Aiguillon, *Willelmus Aquilun, miles*, à Foucaud de Hauville, *Foucaudo de Hauville*, d'un setier d'avoine et d'une poule sur son tènement de Barjouville, *in tènement de Berjovilla*, à condition qu'il ne réclamerait rien sur la terre de Saint-Jean à Hauville; par Guillaume Aiguillon et Foucaud de Hauville, *Willelmus Aculeus, miles, et Fulcaudus miles de Hauvilla*, de la moitié de la voirie de Hauville, *medietatem viarie que est in territorio de Hauvilla* (1211). — Ventes : par Thibaut Florie, *Theobaldus Florie*, de 2 setiers de terre à Hauville, *quandam terram, duo sextaria seminis continentem, sitam apud Hauvillam* (1235); — par Alix du Perray, *Aalesis de Perreio, relicta Odonis de Marchesio, vidua*, d'une pièce de terre contenant 5 sexterées de terre (1258).



H. 3211. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

**1261-1670.** — Abandons : par Hubert le Voyer, *Hubertus dictus, Viarius miles*, Robin le Chevalier, *Robinus dictus Miles*, et Robin Goupil, *Robinus Goupil*, de tout ce qu'ils prétendaient sur 3 setiers de terre au champ de Saint-Jean à Hauville (1261); — par Colin le Voyer, *Colinus dictus Viarius, armiger*, de tout ce qu'il pouvait prétendre sur lesdits 3 setiers, *tria sextaria terre semeure sita in campo qui vocatur vulgariter Campus Sancti Johannis, apud locum qui dicitur Hauvilla*: confirmation dudit abandon par Robin Goupil (1263). — Vente par Étienne Legrand, *Stephanus dictus Magnus, civis Carnotensis*, d'un muid de terre à Hauville, *unum modium terre arabilis situm in parochia de Ballolio Pini, in territorio de Hauvilla* (1285). — Acquêts par les religieux de Saint-Jean de terres à Hauville (1635-1670).

H. 3212. (Liasse.) — 25 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

**1453-1783.** — Baux de la métairie de Hauville, paroisse de Bailleau-le-Pin, comprenant 32 setiers de terre (1453-1783). — Arpentages de la métairie de Hauville (1563-1595).

H. 3213. (Liasse.) — 28 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

**V. 1114-an III.** — Don par Ives, évêque de Chartres, de prés à la Taye, *quedam prata apud villam que Ataias vocatur* (v. 1114). — Baux du pré Ragon, « pré de Pierre-à-chaux, 1445 », en la prairie de la Taye, paroisse de Saint-Georges-sur-Eure (1445-1789). — Décharge des titres de propriété de 2 arpents de pré à la Taye, par Courtois-Guerton, acquéreur dudit pré (an III).

H. 3214. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1577.** — Aliénation par les religieux de Saint-Jean de 3 arpents de pré à la Taye.

H. 3215. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

**1433-1546.** — Baux de 4 arpents de terre « au terrouer du Mesnil, autrement dict Vaudren », paroisse de Saint-Georges-sur-Eure.

H. 3216. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 14 pièces, papier.

**1562-an III.** — Baux de 9 setiers 2 boisseaux de terre à Senainville, paroisse de Coltainville (1562-1781): décharge des titres de propriété de ladite terre, acquise par Mathurin Fouquet, laboureur à Senainville (an III). — Déclarations aux seigneurs de Senainville pour les

terres possédées par l'abbaye de Saint-Jean (1573-1748).

H. 3217. (Liasse.) — 17 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

**1396-1785.** — Baux des prés des Carreaux et des Carreaux, en la prairie de la Forte-Maison près Fontaine-Bouillant (1396-1785). — Arpentage des dits prés (1627). — Bail de 4 arpents et demi de pré, paroisse de Lèves, près le moulin de Longsaulx (1783).

H. 3218. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1152-1548.** — Donations : par Thibaut de Honville, *Theobaldus de Honvilla*, de la moitié d'un moulin à Gorget, *dimidium molendinum loco qui dicitur Gorjarth* (1152); — par Henri de Honville, *Henricus de Hunvilla*, de l'autre moitié du moulin de Gorget, *dimidium partem molendini de Gorget et omnia que apud eundem locum tam in pratis quam in censivis possidebat* (1181). — Accord entre les religieux de Saint-Cheron et ceux de Saint-Jean pour la retenue de l'eau descendant au moulin de Gorget, *ratione littoris aque, propter quod premissa aqua secundum usum riparie ad molendinum de Gorget habere debitum non poterat cursum suum* (1336). — Lettre missive de Jacques Lhomme, prieur de Saint-Étienne, au président Minart, relative à la navigation de l'Eure : « 5 février » 1548. Je vous advertiz que Monseigneur de Saint-Jean » et le couvent ont esté adjournez à la requeste des » manans et habitans de Chartres par devant Messieurs » de la court de Parlement de Paris, pour raison de la » navigation de la ryvière de ceste dite ville, touchant » ung moullin (moulin de Gorget), que mondit seigneur » a sur ladite ryvière, et le veult l'on contraindre d'en » tretenir une porte près dudit moullin par laquelle les » bateaux de la dite ryvière passent. »

H. 3219. (Liasse.) — 8 pièces, parch. ; 10 pièces, papier.

**1495-1526.** — Baux du moulin de Gorget (1495-1526). — Procédures contre le meunier du moulin de Gorget pour les réparations dudit moulin (1504-1526).

H. 3220. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

**1211-1280.** — Donations par Avesgot de Saint-Prest, *Avesgot de Sancto Prisco, miles* : de 5 den. ob. de cens sur un pré à Gorget, *in prato apud locum qui dicitur Gorget*, confirmation de la dite donation par Renaud, évêque de Chartres (1211); de 3 oboles de cens sur un pré à Gorget, *in prato apud locum qui dicitur Gorget*, et de 3 autres oboles sur un pré voisin de celui-ci (1222). — Confirmation par Jean de Lèves, *Johannes de Leugis, miles*, de 30 s. de cens sur des prés à Gorget, *super*

*quedam prata apud Gorgetum*, légués par Geoffroi du Coudray-Milon, *Gaufridus de Coudreio Milonis* (1229). — Vente par Simon de Crossay, *Simon de Croceyo, armiger*, de 2 s. de cens sur des prés et une courtille à Gorget, *apud Gorgetum, super prata et super unam cortilliam ibi sitam* (1280; sceau de l'official du Chapitre de Chartres).

H. 3221. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**1280-1452.** — Ventes : par Jacques Richegros, *Jacobus dictus Richegros*, de la moitié d'une noue à Gorget, *medietatem cujusdam noe site apud Gorgetum* (1280); — par Michel Mignon d'un verger et d'un pré à Gorget, *quoddam virgultum cum prato, situm apud Gorget* (1292) : bail dudit verger et dudit pré (1452). — Vente par « Jehan » Lemestre, dit Berthe, de Gorget », d'un verger assis à Gorget (1295).

H. 3222. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

**1313-1627.** — Vente par Odeline, veuve de Mathieu le Roux de Champhol, *Odelina, relicta Mathei Ruffi de Campifolio*, d'un pré, une courtille et une oseraie à Gorget, *unam peciam prati ac unam cortilliam et unam oseriam apud Gorgetum* (1313). — Don par Pierre Gaudefroy, chanoine de Chartres et d'Arras, d'un héritage « appelé courtille séant ou terroir de la paroisse de » Jouy » (1460). — Baux d'une courtille contenant 1 arpent 5 perches de terre à Gorget (1467-1627).

H. 3223. (Liasse.) — 22 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

**1285-1789.** — Vente par « Geufrai Souriau, che- » valier », de 10 den. et maille de cens sur 2 prés, l'un « assis lez le pré Roigneus », et l'autre « assis au » molins neufs de Joi » (1285; sceau de l'official du Chapitre de Chartres). — Baux de 11 quartiers de pré en la prairie de Jouy, appelé le pré des Guettes ou le pré Saint-Jean, juxte les prés Rogneux et le moulin de Lambourray (1475-1789).

H. 3224. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1186-1293.** — Confirmation par Guillaume d'Ouarville, *Willelmus de Orrevilla*, de la vente faite par Étienne de Berchères, *Stephanus de Bercheriis*, d'un muid de blé sur un moulin à Saint-Prest, *unum modium annone in molendino quodam quod est apud Sanctum Priscum* (1186). — Vente par Mathilde de Jouy, *Mathildis de Joyaco, nobilis vidua, filia quondam defuncti Gazonis de Joyaco, quondam militis*, de 3 setiers de blé et un vasseleur qu'elle avait sur le moulin de Saint-Prest, *super molen-*

*dino sito apud Sanctum Priscum, quod molendinum de Sancto Prisco vulgariter nuncupatur* (1293; sceau de l'official du Chapitre de Chartres).

H. 3225. (Liasse.) — 21 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

**1247-1782.** — Amodiation par Clément de Saulnières, *Clemens de Salneriis*, à Renaud Chertemps, chanoine de Chartres, d'un pré à Saint-Prest, *unum pratum situm apud Sanctum Priscum, circa duo arpenta continens* (1247). — Baux : de 2 arpents de pré à Saint-Prest, appelés le pré Bezouin, près les prés du Roi, juxte la ruelle par où l'on va au moulin de Ferrières (1469-1782); — de 2 boisseaux de terre, appelés la Noue de Saint-Jean, à la Villette, paroisse de Saint-Prest (1604).

H. 3226. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

**1285-V. 1410.** — Ventes : par Jean Chaillou, *Johannes dictus Chaillou, presbiter*, de 10 setiers de terre en la paroisse de Dammarie, *in parrochia de Domna Maria, apud foveam de Buisseio, prout itur apud Bordineriam, et in territorio de Mota Michaelis* (1287; sceau de l'official du Chapitre de Chartres); — par les exécuteurs testamentaires de Jeanne, veuve de Nicolas Fougier, *Johanne, relicte Nicholai dicti Fougier*, de 3 setiers de terre en la paroisse de Dammarie, *in parrochia de Donna Maria, juxta viam per quam itur de Donna Maria apud Bordinariam* (1285). — Confirmations par Guillaume et André Piquelot du legs fait par Marguerite, maïresse de Pontgouin, *Marguareta, quondam majorissa de Ponte Goeni*, de 20 s. de rente sur sa terre de Villemain, *ratione terre site apud Villemaing* (1249-v. 1410; sceau de Macé Guespin, lieutenant du bailliage de Chartres, v. 1410).

H. 3227. (Liasse.) — 20 pièces, parch. ; 12 pièces, papier.

**1348-1789.** — Baux de 15 setiers de terre à Villemain, paroisse de Dammarie.

H. 3228. (Plan.) — 2 pièces, papier.

**V. 1730.** — Plan de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Jean à Dammarie.

H. 3229. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

**V. 1155-1238.** — Confirmation par Arnaud, fils de Grégoire de Chevillon, et Gilbert, fils d'Ascelin le Vicaire, *Ernaudus, filius Gregorii de Chevillon, et Gilbertus, filius Ascelini Vicarii*, de 10 arpents de terre et 3 arpents de bois à Emerville, *apud Esmervillam*, donnés par leurs pères (v. 1155). — Donations : par Henri de

Brosseron, *Henricus de Broceron*, du tiers de son patrimoine à Émerville, *terciam partem patrimonii sui quod habebat apud Amervillam* (1208); — par Raoul Maunoury, Gui et Guillaume de Clévilliers, Laurent de Boisrouvray et autres, *Radulfus Maunorri, Guido de Cluvillari, milites, Willelmus, filius dicti Guidonis, Laurencius de Boisrouvai*, de ce qu'ils possédaient à Émerville, *totum numeragium et campipartem et generaliter omne jus quod habebant in terra que dicitur Amervilla*: confirmation par Guillaume de la Chaussée, *Guillermus de Calceia* (1238). — Confirmation par Raoul *Paganellus* d'un accord passé entre Nicolas *Lameir* et Renaud *de Securi*, chevalier, pour la terre d'Aronville, *de terra de Arumvilla* (1219).

H. 3230. (Liasse.) — 15 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1600-1668.** — Acquêts par les religieux de Saint-Jean de terres à Émerville.

H. 3231. (Liasse.) — 21 pièces, parch.; 14 pièces, papier.

**1401-1776.** — Baux de la terre et métairie d'Émerville, paroisse de Vêrigny, consistant en maison manable, granges, étables, fournil, cour et jardin, plus un autre jardin en pâture, 12 muids de terre labourable et les dimes de filasse et de laine (1401-1776). — Arpentages de la ferme d'Émerville (1597-1773).

H. 3232. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**V. 1740.** — Plan d'Émerville, comprenant les villages de la Bourse, le Maye, Affonville, Laleu, la Croix de Vêrigny, Émerville, la Grognée et Bilheux.

H. 3233. (Registre.) — In-folio, papier, 44 feuillets.

**V. 1740.** — Relevé du plan d'Émerville.

H. 3234. (Cahier.) — In-folio, papier, 20 feuillets.

**1619.** — Terrier de la seigneurie d'Émerville, par-devant Denis Guignard, notaire royal à Chartres.

H. 3235. (Cahier.) — In-4°, papier, 24 feuillets.

**1730-1731.** — Terrier de la seigneurie d'Émerville, par-devant Pierre le Page, tabellion à Amilly.

H. 3236. (Cahier.) — In-4°, papier, 24 feuillets<sup>1</sup>.

**1765-1770.** — Terrier de la seigneurie d'Émerville, par-devant N. Champion, notaire royal à Chartres.

<sup>1</sup> Incomplet.

H. 3237. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 10 pièces, papier.

**1386-1744.** — Actes de foi et hommage pour la terre d'Émerville au Chapitre de Chartres, à cause de son fief de la Chaussée-d'Émerville.

H. 3238. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**1367-1387.** — Ventes: par Michau Tardiveau de 3 setiers de grain de rente sur la métairie d'Émerville (1367); — par Perrinet de Mantes, écuyer, et Tiphaine de la Chaussée, sa femme, de 7 setiers de blé de rente « sur une mestaerie assise à Amarville, paroisse de « Verrigni » (1386): confirmation de la dite vente par Gillette de Grogneaux (1387; *sceau de la châtellenie de Chartres*).

H. 3239. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

**1518.** — Procès contre la veuve de Jean Hubert, fermier d'Émerville, pour la jouissance d'un jardin appelé les Fossés, dépendant de la ferme d'Émerville.

H. 3240. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 10 pièces, papier.

**1567.** — Procès contre Charles d'O, seigneur de Vêrigny, pour la possession de la terre d'Émerville (*sceau du roi Charles IX*).

H. 3241. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 4 pièces, papier.

**1526-1743.** — Plainte des religieux de Saint-Jean contre des individus qui avaient coupé du bois sur la ferme d'Émerville (1526). — Reconnaissance par les chanoines de Chartres que c'est sans droit qu'ils ont fait extraire du sable d'une pièce de terre dépendant de la ferme d'Émerville (1743).

H. 3242. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

**1541-1789.** — Baux de 2 setiers de terre, aux champniers de la Plante et de Joyet, paroisse d'Ermenonville-la-Grande.

H. 3243. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1576-1650.** — Déclarations passées à l'abbaye pour des terres à Nonroussin et aux Châtelliers.

H. 3244. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**V. 1748.** — Plan de la seigneurie d'Arganson, paroisse d'Épeautrolles.

H. 3245. (Registre.) — In-folio, papier, 62 feuillets.

**1748.** — Relevé des terres composant la seigneurie d'Arganson.

H. 3246. (Cahier.) — In-folio, papier, 28 feuillets.

**1658-1668.** — Terrier de la seigneurie d'Arganson, par-devant Louis Moreau, notaire à Ermenonville-la-Petite.

H. 3247. (Cahier.) — In-4°, papier, 68 feuillets.

**1726-1730.** — Terrier de la seigneurie d'Arganson, par-devant Nicolas Aye, notaire à Ermenonville-la-Petite. — Parmi les déclarants : Antoine de Tullières, seigneur d'Allonnes ; Jacques Dergnoust, seigneur d'Arganson ; Nicolas Maury, avocat à Chartres ; Adrien de Lumière, major de cavalerie ; Marguerite-Éléonore de Ganeau, femme de Mathurin-Louis Jeanson, avocat au Parlement ; Claude Lochon, marchand drapier.

H. 3248. (Cahier.) — In-4°, papier, 32 feuillets.

**1726-1730.** — Double du précédent.

H. 3249. (Cahier.) — In-4°, papier, 92 feuillets.

**1748-1755.** — Terrier de la seigneurie d'Arganson. — Parmi les déclarants : Marie-Françoise Davignon, veuve de Jean-Robert Bouvart, receveur des tailles ; la fabrique d'Épeautrolles ; Gilles Brochand, marchand tanneur ; Jacques Cheron, receveur d'Écuroilles.

H. 3250. (Cahier.) — In-4°, papier, 42 feuillets.

**1771.** — Terrier de la seigneurie d'Arganson. — Parmi les déclarants : Jean-Edme Jeanson, chanoine de Chartres ; Marguerite-Françoise Lefebvre, femme d'Adrien de Lumière, capitaine au régiment d'artillerie Villequier ; Claude-Antoine Davignon, receveur des deniers d'octroi de Chartres ; Louis Letellier, avocat au Parlement ; Étienne-Pierre Gaudion, curé d'Épeautrolles.

H. 3251. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1218-1268.** — Don par Geoffroi Mordant, *Gaufridus Mordens, miles*, de toute la dime qu'il possède à Grognauld, à Varennes et aux Pennerais, *totam decimam terre sue de Groinois et de Valrenis et totam decimam quam habebat in terra de Paneraes* (1218). — Confirmation par Guillaume de Grognauld, *Guillelmus de Groinellis, miles*, du don fait à l'abbaye de Saint-Jean de la dime de Grognauld et de Varennes, *totam decimam de Groigneus*

et de Varennis, par Geoffroi Mordant, son oncle (1268 ; sceau de l'official du Chapitre de Chartres).

H. 3252. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1284.** — Engagement en mort-gage par Geoffroi Panier, *Gaufridus dictus Pennier*, de toutes les dîmes qu'il possédait en la paroisse de Chuisnes, *in parrochia de Chunia* (sceau de l'official du Chapitre de Chartres).

H. 3253. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 6 pièces, papier.

**1739-1789.** — Baux de 8 muids de terre à Nêlu, paroisse d'Aunay-sous-Auneau.

H. 3254. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**1766.** — Plan de la seigneurie de Nêlu.

H. 3255. (Registre.) — In-folio, papier, 188 feuillets.

**1599-1610.** — Terrier de la seigneurie de Nêlu, par-devant Charles Poignant, notaire à Denonville. — Lettres de terrier accordées par le roi Henri IV : « Considérant que, à l'occasion du temps des mortalitez, guerres et divisions qui par cy-devant et puis naguères ont eu cours en nostre Royaulme, auroyt esté mys garnison de gens d'armes en l'abbaye de Saint-Jean lorsqu'elle estoit enthière, et davantage auroit esté la dite abbaye toutte ruynée de fond en comble par le siège que avons mis devant nostre ville de Chartres, et aussy la plus grand part des lectres, papiers, registres, tiltres, cartulaires d'iceulx, censiers, terriers ont esté perduz et adirez..... » (20 juin 1598).

H. 3256. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

**1487-1549.** — Baux de 7 setiers de terre, « assis » au terroir de Longue-Torse, en la paroisse d'Aunay-soubz-Auneau, juxte le chemin tendant d'Aunay à Le-vaynville ».

H. 3257. (Cahier.) — In-folio, papier, 16 feuillets.

**1693-1714.** — Déclarations à l'abbaye de Saint-Jean à cause de sa seigneurie de Monceaux-Saint-Jean, par-devant Jean Pasquier, tabellion à Nogent-le-Phaye.

H. 3258. (Cahier.) — In-folio, papier, 52 feuillets.

**V. 1750.** — Inventaire des titres de la seigneurie de Mantarville : titres de fondations (1132-1488) ; nouveaux acquêts (1635-1666) ; moulin (1353-1544) ; dîmes (1121-1410) ;

cens, avenages et champarts (1250-1662); baux de la métairie (1472-1749); baux des champarts (1509-1628); exemption des droits de taille (1193-1260); péage (1225-1336); droits de prévôté et de justice (1374-1574).

H. 3259. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1111.** — Don par le roi Louis VI du droit qu'il avait de percevoir le brenage à Mantarville, *consuetudinem quandam quam in Ermentardi Villa, videlicet brenagium, tenebat..... Actum Stampis, in palatio publico, anno incarnati Verbi M C X I, anno vero consecrationis nostre II<sup>o</sup>.*

H. 3260. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**V. 1108-V. 1125.** — Don par la vidamesse Hélesse, *Helessendis vicedomina*, de tout ce qu'elle possédait à Mantarville, *quicquid habebat in villa que dicitur Hermentarvilla* (v. 1108). — Confirmations par Geoffroi, évêque de Chartres: de la terre de Mantarville, des églises de Garnay, de Chamboury, de Theuvy et d'Ouarville, *Ermentarvillam, ecclesiam de Garneio et ecclesiam de Camburciaco, ecclesiam de Telvi et ecclesiam de Orrevilla* (v. 1119); — de la terre de Mantarville et des églises de Chambourcy et de Longny, *Armentarvillam, ecclesiam Sancti Saturnini de Camburciaco que sita est juxta Pynsiacum, ecclesiam quoque Sancti Martini de Loiniaco que sita est in valle Cuspreii* (v. 1125; sceau de l'évêque Geoffroi). — Don par Robert Sans-Nappe, *Robertus Sine Nappa*, et Gautier Lohold, *Galterius Loholdus*, d'un tènement qu'ils avaient à Mantarville, *tensamentum quod habebant in villa que vocatur Hermentavilla* (1123).

H. 3261. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**V. 1119-V. 1124.** — Cession par les religieux de Morigny à ceux de Saint-Jean de la quatrième partie de la terre de Mantarville, *quartam partem terre que Ermentarvilla vocatur*, que Robert le Chauve, *Robertus Calvus*, avait donnée à la dite abbaye de Morigny (v. 1119). — Donations: par Aimery Chenard, *Haimericus Canardus*, d'une charruée de terre et de 5 hôtes à Mantarville, *terram ad unam carrucam et quinque hospites de quarta parte Ermentarville* (v. 1120); — par Gui, comte de Rochefort, *Guido, comes de Rupeforti*, de la terre que peut cultiver un âne, *terram unius asini quam habebat in villa que vocatur Ermentavilla* (v. 1120). — Abandon par Guérin, maire de Garancières, *Garinus, major Garenciarum*, des prétentions qu'il avait sur la terre donnée par Gui de Rochefort, *terram ad unum asinum quam dedit Guido junior, comes Rupis fortis* (v. 1124).

H. 3262. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

**V. 1125-1193.** — Don par Jean d'Étampes, *Johannes de Stampis, filius Pagani*, de tout ce qu'il possédait à Mantarville, *quicquid in proprietate et in feodo habebat in villa que vocatur Hermentavilla* (v. 1125). — Abandon par Frédéric, frère de Jean d'Étampes, *Fredericus frater Johannis de Stampis*, des prétentions qu'il avait sur Mantarville, *calumpniam de Armentarvilla quam fecerat* (1132). — Confirmation par le roi Louis VI du don fait par Payen, fils d'Anseau, *Paganus, Anseli filius*, et Jean d'Étampes, fils dudit Payen, de tout ce qu'ils possédaient à Mantarville, *quicquid in Harmentarvilla habebant de proprietate..... Actum Parisius publice, anno incarnati Verbi MC XXXII, regni nostri XXIII, Ludovico in regem sublimato anno II (sceau plaqué de Louis VI)*. — Abandon par Richer de Villers, *Richerius de Vilers*, de tout ce qu'il prétendait sur la terre et la mairie de Mantarville, *de terra apud Armentarvillam et de majoratu* (v. 1145). — Exemption par Renaud de Mouçon, évêque de Chartres, de tout droit de procure pour l'abbaye de Saint-Jean et pour Mantarville, *abbatiam Beati Johannis de Valeia et Armentarvillam ab annuali procuracione absolventes* (1193).

H. 3263. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

**1227-1252.** — Obligation en mort-gage par Désirée de Sainville, *Desideria de Sainvilla, relicta Raginaldi militis*, d'un muid de dime qu'elle percevait sur la grange de l'abbaye à Mantarville, *de Armentarvilla* (1227). — Ventes: par Garsile Pierre, *Garsilius Petri*, de 2 pièces contenant 20 setiers de terre labourable à Mantarville, *duas pecias terre, viginti sextarios seminis capientes, in territorio Armentarville* (1231); — par Girard le Fèvre, *Girardus faber*, de 2 pièces de terre à Mantarville, *duas pecias terre sitas apud Mantarvillam* (1232); — par Jacques de Massière, *Jacobus de Masseria, miles*, de 100 s. de rente qu'il avait sur la maison des religieux de Saint-Jean à Mantarville, *centum solidos annui redditus quos habebat in domo canonicorum de Mentarvilla* (1233): confirmation de ladite vente: par Guillaume des Barres, *Guillelmus de Barris, miles* (1233); par Jean Sans-Nappe, Robert et Guillaume de Machery et Robert de Massière, *Johannes Sine Mappis, Robertus de Machere et Guillelmus frater ejus, et Robertus de Masseria* (1240). — Plainte des religieux de Saint-Jean contre Jean de Massière, père dudit Jacques, faute de garantie (v. 1248). — Confirmation de la vente faite par Jacques de Massière par Robert de Baudricourt, chevalier, *Robertus de Baudricort, miles*, et par Philippe Chenard l'ainé et Philippe de Fresnay, chevaliers, procureurs de Philippe Chenard, alors en Terre Sainte, *Philippus Chenardi major et Philippus de Fresneio, milites, procuratores Philippe Chenart, militis, in transmarinis partibus existentis* (1252; sceau de Philippe

de Fresnay). — Vente par Guillaume Gastéblé, *Guillelmus dictus Gastéble*, d'une terre à Mantarville, *quamdā terram sitam apud Armentavillam, octo sextaria seminis continentem* (1237).

H. 3264. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

**1238-1347.** — Confirmation par Jean de Loens, *Johannes de Loenz, clericus*, de la vente faite par Raoul Cosart de 4 setiers de terre à Mantarville, *terram, quatuor sextaria seminis capientem, apud Armentavillam* (1238; *fragm. de sceau de l'official de l'archidiacre de Paris*). — Ventes : par Pierre Esparin de tout ce qu'il possédait dans une maison et un demi-arpent de terre à Mantarville, *quicquid habebat in quadam domo et dimidio arpeno terre sitis apud Armentavillam* (1250); — par Durand Morhier, *Durandus dictus Morehier de Mantarvilla*, d'une pièce de terre à Mantarville, *quamdā peciam terre sitam apud Mantarvillam* (1256). — Sentence arbitrale entre les religieux de Saint-Jean et Robert de Guillerville, *Robertus de Guillervilla, miles*, au sujet de 12 den. de cens dus audit Robert sur les terres de Mantarville, *ratione terrarum domus de Mantarvilla* (1274). — Vente par Guérin Chevallier d'un hébergement et 18 setiers de terre, « ou terrouer de Manterville » (1347).

H. 3265. (Liasse.) — 16 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

**1238-1670.** — Acquêts par l'abbaye de terres à Mantarville (1543-1657). — Échange de terres à Mantarville entre l'abbaye et Charles de Morais, seigneur de Fortisle (1670). — Affectation par les religieux de Saint-Jean au profit de la communauté de certaines terres au Monceau-Saint-Jean, à Édeville et à Mantarville, *apud Moncellos Sancti Johannis, apud Edevillam et apud Armentavillam*, achetées avec l'argent des pitances pour l'usage des dites pitances (1238).

H. 3266. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 11 pièces, papier.

**1527-1543.** — Requête des religieux de Saint-Jean pour obtenir l'amortissement de leurs terres de Mantarville, Aubret et Ardelu. — Lettres patentes de François I<sup>er</sup> ordonnant à tous feudataires de faire la déclaration de ce qu'ils possèdent : « Comme avons » ordonné les seigneuries, fiefz et arrière-fiefz estre » armez et équipez de gens et chevaux en tel nombre » et ordre qu'il est requis pour résister contre les efforts » et invasions des ennemys, et, si mestier est, leur courir » sus, poursuyre et grever..... » (15 octobre 1537).

H. 3267. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

**1472-1767.** — Baux de la ferme et métairie de

Mantarville, paroisse de Sainville, consistant en maison manable, logis, granges, étables, bergeries, cour et jardins et 57 muids 3 setiers 1 minot 7 perches et demie de terre labourable.

H. 3268. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

**1353-1543.** — Sentence du bailliage d'Étampes maintenant les religieux de Saint-Jean dans le droit « d'avoir chevaux et autres bestes avecques charrette » pour quérir moulture à leur moulin de Mantarville » (1353). — Bail par l'abbaye à Pierre Cailleau d'une sextérée de terre, « ou terrouer de Seinville, au lieu par » lequel l'on va dudit lieu de Seinville à Manterville », à la condition d'y constuire un moulin à vent (v. 1380; *fragm. de sceau de Jean, abbé de Saint-Jean*). — Baux du moulin à vent de Mantarville (1390-1508). — Aliénation du moulin à vent de Mantarville, en faveur de Jean de Boullehart, seigneur du Chesne (1543).

H. 3269. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

**1599-1742.** — Déclarations censuelles passées au profit de l'abbaye de Saint-Jean pour des maisons et terres à Mantarville.

H. 3270. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

**1574-1673.** — Acquêts de terres à Umpeau sur François et Gilles Fouet, marchands drappiers à Chartres (1574-1623). — Indemnité payée à la léproserie du Grand-Beaulieu pour l'achat de 4 setiers de terre à Umpeau (1673).

H. 3271. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 15 pièces, papier.

**1573-an V.** — Baux de 19 setiers de terre à Umpeau (1667-1784). — Déclarations au Chapitre de Chartres pour les terres de l'abbaye à Umpeau (1573-1750). — Décharge des titres de propriété d'un lot de terre de 19 setiers à Umpeau, acquis par M<sup>me</sup> Rousseau, veuve Cochard, notaire à Chartres (an V).

H. 3272. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1744.** — Bail de 7 setiers et mine de terre, au terroir de Morainville.

H. 3273. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

**1743.** — Bail des cens, champarts et avenages appartenant à l'abbaye de Saint-Jean en la paroisse d'Ardelu. — Déclarations censuelles passées à l'abbaye de Saint-

Jean pour des maisons et terres en la paroisse d'Ardelu.

H. 3274. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1138-1197.** — Don par Aimery, fils d'Hildebert d'Auzainville, *Haimericus, Hildeberti de Osainvilla filius*, d'une parcelle de terre qu'il tenait de l'abbaye, *quandam porciunculam terre, in qua dimidius modius frumenti seri poterat, quam ab abbatia habebat* (1138). — Vente par Herbert, fils de Renaud d'Auzainville, *Herebertus, filius Rainoldi de Osainvilla*, d'une terre à Auzainville, *terram unius asini quam in Osainvilla possidebat* (v. 1140). — Don par Robert, évêque de Chartres, de toute la dime que Hugues de Theuville, *Hugo de Thuethvilla*, possédait à Auzainville, *apud Osannevillam*, à la prière dudit Hugues de Theuville (1156). — Mise en gage par Geoffroi d'Auzainville, *Gaufridus de Osenvilla*, de 7 arpents de terre à Auzainville, *septem arpenta terre apud Osenvillam* (v. 1186). — Don par Guillaume Nasald, *Willelmus Nasaldus*, de toute la dime qu'il avait à Auzainville et à Encherville, *apud Ossevillam et Anchervillam*: confirmation de la dite donation par Renaud de Mouçon, évêque de Chartres (1196). — Confirmation par Renaud d'Ouarville, *Ragnaldus de Orrevilla*, du don fait par Hildearde, femme d'André d'Auzainville, *Hildeardis, uxor Andree de Osenvilla*, d'une pièce de terre près le clos de l'abbaye, *modicum terre juxta curtem canonicorum* (1197).

H. 3275. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1207-1309.** — Mise en gage par Jean Leduc, *Johannes Dux*, d'une terre à Auzainville, *terram, ad dimidium modium seminandum, sitam apud Osenvillam* (1207). — Ventes: par Jean et Raoul, fils de Gautier Marie, *fili Galterii Marie de Osenvilla*, d'une terre à Auzainville, *terram quandam, apud Osenvillam sitam, tres sextarios et unam minam seminis continentem* (1214); — par Jean de Voise, *Johannes de Voysia*, de 5 mines de terre à Auzainville, *quinque minas terre semeure, site in territorio de Osainvilla* (1277). — Don par Jean de Voise, chevalier, de « 3 sextiers de terre que il avoit assis à Osainville » (1309; *sceau du bailliage de Chartres*).

H. 3276. (Liasse.) — 17 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1521-1670.** — Acquêts par les religieux de Saint-Jean de maisons et terres à Auzainville.

H. 3277. (Liasse.) — 53 pièces, parch.; 10 pièces, papier.

**1397-1785.** — Baux de la métairie d'Auzainville, consistant « en maison manable, granges, estables, » écuries, bergeries, courts et jardins, et en la quantité

» de 20 muids de terre labourable ou environ » (1397-1785). — Arpentages des terres d'Auzainville, Encherville et Francourville (1555-1649).

H. 3278. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**V. 1750.** — Plan de la terre et seigneurie d'Auzainville, paroisse de Francourville.

H. 3279. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

**1579-1767.** — Déclarations par les religieux de Saint-Jean des terres qu'ils possèdent à Auzainville et Encherville.

H. 3280. (Cahier.) — In-folio, papier, 47 feuillets.

**1636-1653.** — Terrier d'Auzainville et d'Encherville, par-devant N. Guignard, tabellion à Francourville.

H. 3281. (Cahier.) — In-4°, papier, 78 feuillets.

**1744-1745.** — Terrier de la seigneurie d'Auzainville. Parmi les déclarants: Catherine de Ligny, femme de Philippe de Castille, baron de Chenoise; Pierre Hamelin, curé de Saint-Martin-le-Viandier; Charles Carpentier, seigneur de Senneville; les Carmélites de Chartres; Jean-René Roland, seigneur de Voise; Jean-Louis de Launay, capitaine exempt des gardes du Roi; Jacques Grandet, conseiller du Roi au bailliage de Chartres; Charles d'Aligre, notaire royal à Sours.

H. 3282. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1643-1658.** — Actes de foi et hommage rendus à Charles d'Escoubleau, à cause de sa seigneurie des Tesnières, par les religieux de Saint-Jean pour des terres à Auzainville (1643-1658). — Quittance par les religieuses Carmélites de Chartres de 16 livres à elles dues pour les droits de lods et ventes de 7 minots de terre à Auzainville (1636).

H. 3283. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

**1577-1632.** — Factum pour les religieux de Saint-Jean contre Michel Suireau, détenant induement 4 muids de terre à Auzainville: sentence du bailliage de Chartres condamnant ledit Suireau à remettre ladite terre aux religieux (1596). — Sentences du bailliage de Chartres condamnant divers particuliers à payer le droit de champart à l'abbaye pour des terres à Auzainville (1577-1632).

H. 3284. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 15 pièces, papier.

**1691.** — Transaction entre les religieux de Saint-Jean et Jacqueline de Courtalain, veuve de Pierre de Chollard, seigneur des Tesnières, pour la propriété d'une mine de terre au terroir d'Auzainville, champ tiers de la Noue.

H. 3285. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

**1659.** — Aliénation par l'abbaye d'une mesure sise à Auzainville.

H. 3286. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1252.** — Reconnaissance par Pierre de Saint-Prest, *Petrus de Sancto Prisco, clericus, filius defuncti Guillelmi de Sancto Prisco, quondam militis*, que l'abbaye de Saint-Jean a droit à la dime sur les terres que possède le dit Pierre en la paroisse de Francourville, *decimam in omnibus terris quas possidet idem Petrus in parochia de Francorvilla*.

H. 3287. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

**1248-1313.** — Ventes : par Aimery d'Édeville, *Heremicus de Edevilla*, de 3 pièces de terre à Édeville, *tres pecias terre, continentis novem sextaria et unam minam, quas habebat, sitas apud Edevillam* (1248); — par Philippe le Maignen d'un demi-arpent de terre et une demi-masure à Édeville, *in villa de Edevilla* (1252); — par Ansold d'Édeville, *Ansoldus de Odonis villa*, d'une mine de blé de rente sur la grange des religieux à Édeville (1257); — par Jean Macot, *Johannes Macotus*, et ses sœurs de tout ce qu'ils possédaient dans une mesure à Édeville, *quicquid habebant in quadam masura, sita apud Odonis villam* (1275; *sceau de l'official du Chapitre de Chartres*); — par Geoffroi de Denonville, chevalier, à Pierre Brouart, écuyer, d'un hébergement « au leu que l'on appelle Edeville, en la paroisse de Oirreville en Chartain » (1313).

H. 3288. (Liasse.) — 19 pièces, parch.; 11 pièces, papier.

**1482-1767.** — Baux de la terre et métairie d'Édeville, consistant en maison manable, granges, étables, bergerie, volière, cour et jardin, et la quantité de 21 muids 8 setiers de terre, y compris 8 setiers appelés le Petit-Muid (1482-1787). — Arpentages de la métairie d'Édeville (1528-1714).

H. 3289. (Plan.) — 2 pièces, papier.

**V. 1740.** — Plan du fief et seigneurie d'Édeville, paroisse d'Ouarville.

H. 3290. (Liasse.) — 12 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1554-1706.** — Baux de 20 setiers de terre, appelés la terre de la Couture, au terroir d'Ouarville.

H. 3291. (Cahier.) — In-4°, papier, 88 pages.

**1710.** — Terrier de la seigneurie d'Édeville, par-devant Pierre Levassor, tabellion à Ouarville.

H. 3292. (Registre.) — In-4°, papier, 120 feuillets.

**1732-1734.** — Terrier de la seigneurie d'Édeville, par-devant Pierre Lepage, tabellion à Ouarville. Parmi les déclarants : Paul Samson, curé de Béville-le-Comte; Jacques-Marin Bigot, lieutenant de la prévôté de Chartres; Jacques Sergent, notaire royal à Chartres; Gui-François Laillier, procureur au baillage de Chartres; Charles Thiroux de Villersy, seigneur d'Ouarville; Étienne Dubois, maître d'école à Boisville-la-Saint-Père; Nicolas Montéage, marchand mercier épicier à Chartres; Jean-Baptiste Gaudry, curé d'Ouarville; Joachim Levassor, curé de Fontenay-sur-Eure.

H. 3293. (Registre.) — In-folio, papier, 424 pages.

**1767-1768.** — Terrier de la seigneurie d'Édeville, par-devant Jacques Olivier, tabellion à Ouarville. Parmi les déclarants : Guillaume Brissot, maître cuisinier rôtisseur; Louis Bigot de la Borde, avocat au Parlement; Claude-Philibert Thiroux, seigneur d'Ouarville; la fabrique de Saint-Aignan de Chartres; Guillaume Goupy, curé de Bullion; Michel-Jacques Triballet, receveur des tailles; François-Octave de Milleville, contrôleur-général des domaines et bois de la généralité de Paris; Pierre Effroy de Champrozé, bailli de Nogent-le-Roi; Charles-Joseph Drapier, curé de Santeuil; Jacques Venard, greffier du baillage d'Étampes.

H. 3294. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

**1767-1768.** — Déclarations à l'abbaye de Saint-Jean pour des terres à Édeville.

H. 3295. (Cahier.) — In-folio, papier, 68 feuillets.

**1636.** — Censier d'Édeville. Noms des champ tiers : le Vau-de-Gallier, le Chesnot, les Perrières, la Grosse-Pierre, la Mullaude, le Bois d'Édeville.

H. 3296. (Liasse.) — 14 pièces, parch.; 10 pièces, papier.

**1547-1553.** — Procès entre les religieux de Saint-



Jean et Tiphaine Bourdonnays, bailleresse des terres de la Couture, paroisse d'Ouarville, pour la rentrée en possession des dites terres.

H. 3297. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1391.** — Legs par Philippe de Guencourt, seigneur de Gazeran et d'Ouarville, *Philippus de Guidonis Curia, miles, dominus de Gazerano et de Orrevilla*, de la dime d'Ansonville, *decimam terrarum suarum de Ansonvilla*.

H. 3298. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 21 pièces, papier.

**1603-1788.** — Baux de 6 setiers 2 minots de terre à Manchainville, paroisse de Santeuil (1624-1788). — Actes de foi et hommage à la baronnie d'Auneau pour les terres de Manchainville (1738-1748). — Déclarations rendues à l'abbaye de Saint-Jean pour des terres à Manchainville (1603-1629).

H. 3299. (Liasse.) — 34 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

**1532-1773.** — Acquêts de terres à Voise par Jacques Lhomme, prieur de Saint-Étienne, puis de Chambourg (1532-1549). — Baux de 21 setiers de terre au terroir de Voise (1568-1773).

H. 3300. (Liasse.) — 40 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

**1358-1770.** — Baux de la métairie de Bisseau, paroisse de Villeau, consistant en maison manable, granges, étables, bergeries, volière, cour, jardin et 11 muids de terre labourable (1358-1770). — Marché avec Jean Bertrand, charpentier, et Pierre Germain, maçon, pour les réparations de la métairie de Bisseau (1626).

H. 3301. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1515-1563.** — Requête des religieux de Saint-Jean contre Marguerite d'Allonville, veuve de Pierre des Fossés, pour la jouissance de la terre de Bisseau (1515). — Sentence du baillage de Chartres, adjugeant à l'abbaye de Saint-Jean une mesure sise à Bisseau, indument occupée par Imbert de Baigneaux, procureur à Chartres (1563).

H. 3302. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**V. 1410.** — Inventaire des titres de la Chanoinie et de la Cochetière (1219-1271).

H. 3303. (Cahier.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

**XV<sup>e</sup> S.** — Recueil de chartes concernant la Coche-

tière et les bois de la Chanoinie. — Reconnaissance par Guillaume Pichart, écuyer, qu'il n'a aucun droit sur une pièce de bois sise au territoire de la Chanoinie, *in territorio de la Chanonerie*, (1271). — Accord entre l'abbaye et Guérin Chevreul (1220. Voir H. 3304). — Vente par Colin, maire d'Happonvilliers, de 2 muids de terre à la Cochetière (1233. Voir H. 3305). — Confirmation par Jean de Feuillet du don fait par Nicolas, maire de la Place, du droit qu'il possédait dans le bois de Brimont (1231).

H. 3304. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

**1219-1235.** — Confirmation par Guillaume de la Place, *Willelmus, miles, cognomine de Platea*, et par Guillaume, évêque de Châlons et comte du Perche, *Willelmus, Cathalaunensis episcopus et comes Perticensis*, du don fait par Nicolas, maire de la Place, de tout le droit qu'il avait dans le bois de l'abbaye près de Brimont, *in nemore abbatis sito juxta nemus de Brimunt* (1219). — Transaction entre les religieux de Saint-Jean et Guérin Chevreuil, seigneur de Brimont, *Garinus cognomento Chevrol, miles, dominus de Brimunt*, pour le bornage d'un bois à Happonvilliers, *super divisione cujusdam nemoris apud Haponvillare* (1220). — Accord entre Robert de Clinchamp, *Robertus de Clivo Campo*, et les religieux de Saint-Jean pour le bornage d'une terre à Happonvilliers donnée par Guillaume de la Place, *cujusdam terre site juxta Harponviller* (1226). — Abandon par Aimery Oison, *Hemericus Oisum*, de tout ce qu'il réclamait à Happonvilliers, *in toto nemore et in tota terra et hebergamento quodam apud Harponvilleir, juxta nemus de Brimont* (1235).

H. 3305. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

**1234-1256.** — Vente par Colin, maire d'Happonvilliers, *Colinus, major de Harponvillier*, des terres de la Cochetière, *quasdam terras que dicuntur terre de la Cochetière, duos modios seminis continentis* (1234); confirmations de la dite vente par Geoffroi de Beaumont, *Gaufridus de Bellomonte, miles* (1234) et par Guillaume de Feuillet, *Guillelmus de Folieto, miles* (1236). — Reconnaissance par Aimery Hoisum, *Hemericus dictus Hoisum* que c'est injustement qu'il a pris 2 gerbes à la Cochetière, *in loco qui dicitur la Cochetière, in parrochia de Arponvillari* (1255). — Restitution par Étienne d'Happonvilliers, *Stephanus de Harponvillari, armiger*, d'une gerbe qu'il avait prise à la Cochetière, *unam gerbam quam injuste perceperat in loco qui dicitur la Cochetière* (1256).

H. 3306. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 13 pièces, papier.

**1521-1787.** — Baux de la ferme et métairie de la Cochetière, consistant en maison manable, grange, écurie, bergerie, étable à vaches, colombier, cour et

jardin, avec 14 ou 15 arpents de terre labourable (1521-1787). — Arpentages des terres de la Cochetière (1517-1745).

H. 3307. (Liasse.) — 11 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1466-1619.** — Baux des bois de la Chanoinie, paroisse d'Happonvilliers (1466-1619). — Ventes des coupes de bois dépendant de la ferme de la Chanoinie (1569-1571).

H. 3308. (Liasse.) — 8 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1272-1679.** — Accord entre les religieux de Saint-Jean et les habitants d'Happonvilliers, *homines de Happonvillari*, pour le pâturage de leurs vaches et de leurs autres animaux dans les bois de l'abbaye (1277; *sceau de l'official du Chapitre de Chartres*). — Reconnaissance par Guillaume Pichart, *Guillelmus dictus Pichart, armiger*, qu'il n'a aucun droit sur les bois de la Chanoinie, *quod nullum jus habebat in nemoribus et terris vastis, sitis apud locum qui dicitur la Chanonerie* (1272; *sceau de l'official du Chapitre de Chartres*). — Sentence du bailliage de Chartres condamnant Pierre de Champeaux à restituer à l'abbaye une pièce de bois dont il s'est emparé à la Chanoinie (1497). — Plainte des religieux de Saint-Jean contre des individus qui ont coupé du bois dans les bois de Maupérier, dépendant de la ferme de la Chanoinie (1504). — Accord avec Louis Contet, seigneur de Mandeville, pour la chasse sur les terres de la Chanoinie (1679).

H. 3309. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1518-1644.** — Accords des religieux de Saint-Jean : avec Jean Mestivier, laboureur, pour la construction d'une grange et d'une étable « au lieu appelé la Chanoinerie » (1518); — avec Jacques de Marescot, seigneur d'Orton, pour la démolition du portail ou pavillon de la ferme de la Chanoinie (1644).

H. 3310. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1640.** — Bail par Jacques de Marescot, seigneur d'Orton, de la terre et métairie des Mitternes, paroisse d'Happonvilliers.

H. 3311. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1218-1238.** — Confirmations : par Robert de Béville, *Robertus de Beevilla, miles*, de l'accord fait entre les religieux de Saint-Jean et Mathieu de Berchères, *Matheus de Bercheriis, miles*, pour la dime d'un muid de terre au terroir des Tesnières, *in territorio domine de*

*Teneriis* (1218); — par Renaud d'Ouarville le Jeune, *Raginaldus de Orrevilla, miles, dictus Juvenis*, de la mise en gage faite par Aimery Chenard, *Hamericus dictus Chenart de Braio, miles*, de toute la dime, grosse et petite, qu'il possédait aux Tesnières, *totam decimam grossam et minutam in villa et in campis quam habet in villa que dicitur Teneres*, pour 25 livres à lui prêtées par les religieux de Saint-Jean (1229). — Mise en gage par Aimery Chenard de sa dime des Tesnières, *decimam de Teneriis alias eisdem impignoratam*, pour 20 livres à lui prêtées par les religieux de Saint-Jean (1238).

H. 3312. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**V. 1120-1151.** — Donations : par Renaud et Gontard, fils de Vital de Challoy, *fili Vitalis de Challoy*, de 40 arpents de terre à Aubret, *quadraginta arpenta cum mansionibus hospitem in villa que vocatur Albereth* (v. 1120); — par Morhier, fils de Gontard, *Moreherius Guntardi filius*, de ce qu'il possédait au fief d'Aubret, *quicquid habebat pertinens ad feodum Albereth tam in annonis quam in nummis* (1151). — Abandon par Gautier, fils de Gilbert, de ce que son père possédait dans la métairie d'Aubret, *de mediatoria apud Alberetum* (v. 1135). — Confirmations : par Odeline, femme d'Ascelin, maire de Sainville, *Odelina, uxor Ascelini, majoris Sainville*, de l'accord fait par son mari avec les religieux de Saint-Jean pour la terre d'Aubret, *de terra Albereth* (v. 1140); — par Adam, fils de Bouard, *Adam, filius Bouardi*, de tout ce que l'abbaye possédait dans son fief à Aubret, *de feodo ejus apud Albereth* (v. 1145).

H. 3313. (Liasse.) — 21 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1290-1500.** — Ventes : par Roger Quatremaile et Guillemain Druyau d'un muid de blé méteil de rente qu'ils avaient « à Auberet » (1290); — par « Pierre » d'Auberet, esquier, « à Guillaume de Boutervilliers, seigneur de Challoy-Saint-Mars, de 30 setiers de grain « sur une granche assise en la ville d'Auberet » (1309). — Donation par Jean le Charron « des héritages, fiez et » possessions quelconques que il a et puet avoir à Auberet » (1353). — Vente par Davy Hanappier, marchand épiciier, bourgeois d'Orléans, de « une maison, granche, » bergeries, estables, court, jardin et ousche, assise ou « lieu d'Auberet » (1500) : acquêts par Davy Hanappier de ladite métairie sur Dimanche Ratier, seigneur d'Aubret, et Jean de Nacelles, seigneur de Dommerville (1484-1497; *sceau de la prévôté d'Étampes*, 1496).

H. 3314. (Liasse.) — 36 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1416-1786.** — Baux de la métairie d'Aubret, paroisse de Mérobert, consistant « en maison contenant

» 3 espaces couvertes de thuille, 5 espaces de granges,  
 » 3 espaces de bergeries, 4 espaces d'estables à vaches  
 » couvertes de chaulme, volière à pigeons et poullialier,  
 » cour et jardin, avec la quantité de 13 muids de terre  
 » labourable » (1416-1786). — Arpentage de la métairie  
 d'Aubret (1627).

H. 3315. (Liasse.) — 14 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

**1483-1742.** — Actes de foi et hommage pour les terres de la métairie d'Aubret : aux seigneurs de Guiller-ville (Jacques de Morainville, 1583; Antoine de Morainville, 1626; François le Venier, 1656; André de Passart, 1684; Pierre de Passart, 1741); — aux seigneurs de Soucy (Pierre de Ficté, 1587; Claude Legrand, veuve de Charles de Ficté, 1619; Isaac-Louis de Ficté, 1680; Louis de Ficté, 1730; Marie-Jeanne de Ficté de Chevry, 1742); — aux seigneurs du fief de Bierville, paroisse de Saclas (Étienne Lhuillier, 1497-1508; Nicolas le Berruyer, 1540; Jacques de Leignerat et Marie de Longueil, 1579).

H. 3316. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 11 pièces, papier.

**1501-1756.** — Quittances de rachat payées pour la métairie d'Aubret à Louise de Ballu, veuve d'Étienne de Prunelé, seigneur de la Porte (1501); à Étienne Lhuillier, seigneur de Bierville (1502); à Marie le Bossu, veuve de Nicolas le Berruyer, dame de Bierville (1553); à Jacques de Morainville, seigneur de la Porte (1557); à Antoine de Morainville, seigneur de Guiller-ville (1625); à Louis-Henri-Charles-Martel, seigneur de la Porte (1696). — Procurations par les religieux de Saint-Jean à Jacques de Naucelles, sous-prieur, et Claude Lambert, prévôt de l'abbaye, pour transiger avec Nicolas le Berruyer pour 23 setiers de terre au terroir d'Aubret (1539; *sceau de l'abbaye de Saint-Jean*). — Quittances par M<sup>me</sup> de Ficté de Saint-Didier, baronne de Soucy, pour 30 setiers de grain dus par les religieux de Saint-Jean sur la ferme d'Aubret (1743-1756).

H. 3317. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 5 pièces, papier.

**1588.** — Requête des religieux de Saint-Jean aux commissaires pour l'aliénation des biens ecclésiastiques afin d'être autorisés à mettre en vente la métairie d'Aubret. « 10 octobre 1588. Nous avons esté beaucoup » supportés pour la taxe de nostre maison, n'ayant trouvé » autre moyen d'y satisfaire que d'exposer en vente » une mestairie appelée Auberet, distante de Chartres » 10 lieues ou environ, se consistant en 22 muidz de terre » ou environ, dont on nous fait 10 muidz de bled, fort » incommode et inutile pour nous, tant pour la charge » dont elle est tenue envers le seigneur de Soucy, sçavoir » est de 2 muidz 6 septiers de grain, que de trois

» seigneurs féodaux dont elle rachepte, joint les démo-  
 » litions qui sont es logis d'icelle advenues par les  
 » guerres cy-devant, et mesmement par l'armée des  
 » reistres qui y est passée depuis un an en ça, de sorte  
 » qu'ils l'ont rendue inhabitable. »

H. 3318. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1300.** — Vente par « Robert de Mesrobert, escuier », à Jean de Mérobert, clerc, de la mairie de Mérobert.

H. 3319. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1295.** — Enquête pour établir la propriété de l'abbaye sur une grande maison, sise à Paris, près l'hôtel de l'archevêque de Reims, devant la porte des Cordeliers. — Quittance de 6 livres payées par les religieux de Saint-Jean pour le droit de nouveaux acquêts sur des petites maisons qu'ils ont annexées à leur grande maison de Paris.

H. 3320. (Liasse.) — 16 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1322-1552.** — Baux d'une maison, assise à Paris, *in vico Sancti Cosme, ante portam Fratrum Minorum*, 1322; « en la rue de Saint-Germain, près la porte de Saint- » Germain et devant les Cordeliers, appelée la maison » de Saint-Jean, tenant au collège de Bourgoigne et à » la ruelle de l'hostel de Rains », 1552 (*sceau de l'abbaye de Saint-Jean*, 1533).

H. 3321. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1487-1528.** — Procès contre les régents du collège de Bourgogne pour les réparations de la maison de Saint-Jean (1487-1528). — Procès-verbal de visite de ladite maison et du collège (1523).

H. 3322. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1563-1746.** — Vente au collège de Bourgogne de la maison appelée de Saint-Jean, « devant et à l'appointe » du couvent des Cordeliers » (1563). — Titres nouveaux par les directeurs du collège de Bourgogne de 70 livres de rente dues à l'abbaye sur la maison de Saint-Jean, depuis hôtel du Havre, devant les Cordeliers (1577-1646).

H. 3323. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1407-1440.** — Fondation par Richard Poupin, de Tonnerre, *Richardus Popini, de Tornodoro*, abbé de Saint-Jean, de 6 bourses pour de pauvres étudiants, sur 2 maisons à Paris, *in duabus domibus situatis Parisius*,

*in vico Clausi Brunelli, ante portam capelle collegii Belvacensis* (1407). — Requête des religieux de Saint-Jean pour faire annuler l'adjudication faite au profit du chapitre de Notre Dame de Paris d'une maison, « assise en ladite » ville de Paris, laquelle feu frère Richart, abbé de ladite » abbaye, fist appeller le collège de Tonnerre, et mist » en icelle maison 6 escoliers pour estudier et un procureur<sup>1</sup> » (1440).

H. 3324. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

**1639-1712.** — Quittances des droits d'amortissement payés par l'abbaye.

H. 3325. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

**1639-1694.** — Déclarations et dénombrements des fiefs, terres et seigneuries, biens et droits, sis dans le duché et bailliage de Chartres, appartenant à l'abbaye de Saint-Jean, présentés à M<sup>r</sup> le duc d'Orléans à cause de son duché de Chartres.

H. 3326. (Cahier.) — In-folio, papier, 16 feuillets.

**1532.** — Registre des cens et avenages de l'abbaye de Saint-Jean, reçus par frère Bertrand Sainxart, prévôt de ladite abbaye (cens : 8 liv. 5 s. 8 den. pite demi-pite ; avoine : 52 minots).

H. 3327. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 35 pièces, papier.

**1756-1789.** — Constitutions de rentes par l'abbaye au profit des chanoines de Saint-André de Chartres, de Blaise Thibault, marchand de chevaux, et d'André-Étienne Guillard. — Quittances du paiement desdites rentes.

H. 3328. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1253-1720.** — Reconnaissance par Jean, comte de Blois, que les religieux de Saint-Jean ont tout droit de justice, « in locis des Vauroux, Repentigni, four Saint- » Maurice et place d'auprès, croix Thibaut, croix Jumelin, » Bouche-des-Prez et bourg Saint-Jehan » (1253). — Sentence de la cour de Parlement condamnant Madeleine Peschard, convaincue d'avoir voulu empoisonner Jean

<sup>1</sup> Le chapitre de Paris s'était fait adjudger cette maison au Châtelet pour être payé d'une rente de 60 s. parisis assise sur icelle maison. Les religieux arguaient pour leur défense « qu'ilz n'eussent osé ou dit » temps qui estoit temps de guerre aler à Paris de la ville de Chartres » pour les dangiers et périlz des chemins ; aussi que l'abbé de ladite » église, qui estoit le chief d'icelle, estoit goutteux, viel, malade et » tellement débilité qu'il ne pouvoit entendre à la poursuite et défense » des droitz de ladite église. »

Giffard, son mari, « à faire amende honorable en l'audi- » toire de la justice de Saint-Jean-en-Vallée, estant en » coiffe, nudz piedz, ayant la corde au col, tenant en ses » mains une torche de cire ardente du poix de 2 livres, » et a estre ensuite fustigée nue de verges par 3 divers » jours par les carrefours et lieux accoustumés, et » bannie du bailliage de Chartres » (1631). — Plainte contre des individus qui ont chassé dans les vignes de l'abbaye à Morancez (1720).

H. 3329. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1563.** — Sentence du bailli de Saint-Jean condamnant Marguerite Chappet à payer au curé de la Madeleine 20 s. de rente « sur la maison des Trois-Pousteaux, en » laquel avoit cy-devant pendu pour enseigne la Véron- » nicque, rue de Muret ».

#### PRIEURÉS.

H. 3330. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1204-1247.** — Exemption par Renaud, évêque de Chartres, pour les prieurés de l'abbaye de Saint-Jean de tout droit de procure, excepté le jour de la Nativité de la Vierge, *de cetero procuraciones, nisi in festo Nativitatis beate Marie de septembri, nobis solvere tenebuntur* (1204). — Reconnaissance par N., évêque de Tusculum, légat en France, qu'il n'a aucun droit de procure dans les prieurés de l'abbaye (1247).

H. 3331. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1226.** — Sentence arbitrale rendue par Gautier, évêque de Chartres, Robert du Coin-du-Mur et Henri de Grez, chanoines, sur un différend entre les religieux de Saint-Jean et le sous-doyen de Chartres, les archidiaques de Chartres, de Pinserais et de Dreux, sur la présentation et l'intronisation des prieurs, *super presentationibus et intronizationibus canonicorum in ecclesiis pertinentibus ad monasterium* : confirmation dudit arbitrage par le sous-doyen et les archidiaques.

H. 3332. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1310-v. 1350.** — Procuration donnée par les prieurs de Morancez, d'Achères et de Theuvy à Richard, prieur de Garnay, pour soutenir l'appel formé par eux contre l'abbé de Saint-Jean (1310). — État des redevances en grains dues aux religieux par l'abbé de Saint-Jean et les prieurs de Courville, de Theuvy, de Garnay et de Cernay (v. 1350).

## PRIEURÉ DE SAINT-BRICE D'ACHÈRES

H. 3333. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**V. 1184-1260.** — Accord fait par Renaud, évêque de Chartres, entre les religieux de Saint-Jean et Pierre, archidiacre de Dreux, pour la possession de l'église d'Achères, *super ecclesia de Acheriis* (v. 1184). — Permission par Renaud, évêque de Chartres, aux religieux de Saint-Jean d'envoyer un des leurs pour gouverner l'église d'Achères : même permission donnée par Guismond, archidiacre de Dreux (v. 1190). — Don par Gui de Lévis, seigneur de Mirepoix, *Guido de Lovies, armiger, dominus Myrapicensis*, d'une place à Achères pour y construire une nouvelle église paroissiale (1260).

H. 3334. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

**1215-1258.** — Confirmation par Barthélemy, fils de Geoffroi de Brosseron, au prieuré d'Achères d'une dime à Achères, *quandam decimam apud Acherias sitam* (1215). — Vente par Renaud d'Aunay, *Raginaldus de Alneto, miles*, de toute la dime qu'il possédait au Boulay-d'Achères et au Tremblay, *totam decimam quam habebat in decima de Bolleto de Acheriis et de Trambloio* : confirmation de ladite vente par Guillaume de Thiverville (1239). — Don par Jean de Brosseron, fils de Barthélemy, de tout ce qu'il possède dans la dime d'Achères, *totam decimam quam habebat in decima de Acheriis* (1241). — Abandon par Mathieu Cholet, *Matheus dictus Cholet, miles*, de tout le droit qu'il pouvait prétendre sur certaines dîmes en la paroisse d'Achères, *in quibusdam decimis in parrochia de Acheriis* (1258). — Sentence arbitrale entre le prieur d'Achères et Pierre de Challet pour certaines dîmes en la paroisse d'Achères, *quasdam decimas in parrochia de Acheriis* (1257).

H. 3335. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1402.** — Vente par Robin Lesenier au prieur d'Achères de 15 s. de rente sur 7 setiers de terre en la paroisse de Theuvy.

## PRIEURÉ DE NOTRE-DAME D'AIGREMONT

H. 3336. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

**1207-1222.** — Requête par Simon de Poissy, *Simon de Pissiac*, aux religieux de Saint-Jean pour qu'ils lui permissent de faire célébrer les offices divins dans une chapelle nouvellement construite par lui à Aigremont, *in capella quadam quam novam apud villam suam de Acrimonte construxerat* (1207). — Accord entre Simon de

Poissy et les religieux de Saint-Jean pour l'érection en paroisse de la chapelle par lui construite à Aigremont, *apud Acrimontem, que villa erat parrochialis ecclesie matricis de Chamburciaco* : confirmation dudit accord par Renaud, évêque de Chartres (1208). — Exemptions de toute redevance pour la chapelle d'Aigremont par Renaud, évêque de Chartres, et par Philippe, archidiacre de Pinserais, *prefatam capellam ab omni synodo et circada et ab omni cathedratico et ab omnibus consuetudinibus et exactionibus liberam esse decernimus* (1208). — Contestation entre le chapitre de Poissy et le prieuré d'Aigremont, ledit chapitre prétendant que l'église du prieuré n'était pas paroissiale (1222).

H. 3337. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

**1223-1373.** — Accord entre l'abbaye de Notre-Dame de Poissy et les religieux de Saint-Jean au sujet des novales de Cruye, *super novalibus factis in Cruix a domino Symone, milite de Pissiac*, et assignation de 4 livres de rente au prieuré d'Aigremont, *ex augmentatione beneficii ecclesie de Acrimonte* : approbation dudit accord par le doyen et l'official du Mans et Guillaume de Rennes, *Guillelmus Redonensis*, chanoine de la dite église, juges délégués par le pape (1223). — Confirmation dudit accord par le pape Grégoire IX. *Datum Perusii, III Kalendas novembris, pontificatus anno octavo* (1234). — Sentence de l'official de Chartres condamnant les religieux de Poissy à payer les 4 livres de rente dues au prieur d'Aigremont, sous peine d'excommunication (1373).

H. 3338. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1259-1503.** — Don par Simon de Poissy, *Simon de Pissiac, miles, filius Simonis Junioris, militis de Pissiac*, d'une vigne à Aigremont, *quandam vineam, sitam apud Acrimontem, in feodo de Esanvilla* (1259). — Amortissement par « Robert de Musi, escuier, » d'une partie de jardin acquise par le prieur d'Aigremont, « ou fief de Esgrémont » (1290). — Accord entre le prieur d'Aigremont et Jean Pinson, pour un jardin audit Aigremont (1503).

H. 3339. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**1224-V. 1260.** — Don par Agnès, dame d'Andresy, *Agnes, domina de Andesello*, de 5 s. de rente sur le cens de Conceville, *in censu de Consvilla* (1224). — Lettre missive du prieur d'Aigremont à l'abbé de Saint-Jean pour se plaindre des seigneurs d'Aigremont, *domini de Acrimonte*, qui refusent de payer au prieuré 33 setiers de blé de rente qui lui sont dus (v. 1260). — Testament de Simon de Poissy, chevalier, léguant 60 s. de rente au prieuré d'Aigremont (1244).

## PRIEURÉ DE SAINT-JEAN DE BROU

H. 3340. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**V. 1780.** — Inventaire des titres du prieuré de Saint-Jean de Brou (v. 1170-1774). — Confirmation par Eudes du Thoreau, écuyer, du don fait par lui au prieuré de Saint-Jean de Brou de 95 arpents de terre à Meigneville (v. 1170). — Reconnaissance par Henri, seigneur d'Alluyes, que le prieur de Saint-Jean de Brou a toute justice sur les terres dudit prieuré étant dans son fief (v. 1190).

H. 3341. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 9 pièces, papier.

**V. 1160-1788.** — Abandon à l'abbaye de Saint-Jean par Yves, neveu du chantre Hamelin, *Yvo, nepos bone memorie Hamelini cantoris*, de ce qu'il possédait à Meigneville, *in villula quadam quam Meignevillam appellans* (v. 1160). — Baux : de la métairie de Meigneville, consistant en maison, grange, cour, jardin, ouche et environ 9 muids de terre labourable (1589); — de la métairie des Grandes-Oisellières, paroisse de Dampierre-sous-Brou (1749); — des terres des Roberdières, paroisse de Villevillon (1749-1767); — du lieu de la Pénillière, paroisse de Saint-Lubin de Brou (1788). — Déclarations des terres des métairies de Marolles, de Pré et de Meigneville, appartenant au prieuré de Saint-Jean de Brou (1770-1780).

H. 3342. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1365.** — Don par Jean de Vimoy de 100 s. de rente sur la terre de Meigneville.

H. 3343. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 12 pièces, papier.

**1766-1771.** — Procès entre le prieur de Saint-Jean de Brou et Jacques-Philippe-Isaac Gueau de Gravelle, marquis de Reverseaux, pour la foi et hommage réclamé par ce dernier à cause de sa seigneurie de la Cacardière.

H. 3344. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

**V. 1140-1781.** — Cession par Guillaume Goet de tout ce qu'il avait usurpé sur le prieuré de Saint-Romain de Brou, *apud cellulam Sancti Romani sitam in confinio Brajocensis castri* (v. 1140). — Contestation entre M<sup>me</sup> de Montboissier et M<sup>r</sup> de Reverseaux pour les droits de haute justice d'Alluyes ou de Brou sur les terres du prieuré de Saint-Romain de Brou (1780-1781). Lettre de M<sup>r</sup> Meslier à M<sup>r</sup> Fauconnier, agent de M<sup>me</sup> de Montboissier : « Chartres, 19 octobre 1780. J'ai découvert que le prieuré » de Saint-Jean de Brou, en la paroisse de Montainville,

» est dépendant de l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée de » notre ville, ordre de Sainte-Geniève. Aussitôt cette » découverte, j'ai vu M<sup>r</sup> Mellier, prieur de cette maison, » qui, d'après des recherches que je crois fort exactes, » vient de m'assurer que la charte de dotation de ce » bénéfice manque à leur trésor et qu'il n'y en a même » ni copie ni date ni mention. Il m'ajoute que, quelque » attention qu'il ait eue en visitant tous les papiers y » relatifs, il n'en a trouvé aucun qui pût vous être utile » à la justification que vous auriez à faire. »

PRIEURÉ DE SAINT-CRÉPIN-ET-SAINT-CRÉPINIEN  
DE CERNAY

H. 3345. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1401.** — Inventaire des titres du prieuré de Cernay.

H. 3346. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

**V. 1144-1492.** — Présentation par les religieux de Saint-Jean à Geoffroi, évêque de Chartres, d'un clerc pour desservir la cure de Cernay (v. 1144). — Reconnaissance par Renaud, évêque de Chartres, que les religieux de Saint-Jean ont nommé à la cure de Cernay le prêtre Denis, se réservant, après la mort de celui-ci, la faculté de nommer un de leurs chanoines (1212). — Lettre d'Aubry, évêque de Chartres, à l'archidiacre de Chartres pour qu'il ait à recevoir comme curé de Cernay un chanoine de Saint-Jean (1243). — Accord entre le prieur de Cernay, *de Cerneio*, et les paroissiens dudit lieu, réclamant pour l'usage de la fabrique de Cernay la moitié des terres appartenant audit prieuré (1251). — Reconnaissance par le prieur de Cernay qu'il doit 20 s. à l'archidiacre de Chartres pour son droit de visite (1492).

H. 3347. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1757.** — Bail du revenu temporel du prieuré de Cernay.

H. 3348. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

**1262-1697.** — Don par Marguerite, veuve de Colinet de Beauvoir, de 20 s. de rente au prieuré de Cernay (1380). — Accord entre les religieux de Saint-Jean et Marie, veuve de Gui de Cernay, *Maria, relictæ Guidonis de Serneio*, pour une haie construite dans les limites du cimetière de Cernay, *super quamdam sepem constructam infra metas cimiterii seu terre ecclesie de Serneio* (1262). — Contestation entre le prieur de Cernay et Antoine Feydeau, seigneur dudit lieu, pour la dîme des agneaux de la paroisse (1650). — Reconnaissances par Mathieu du Rousseau et Louis de Serisy, seigneurs

de Cernay, de 8 den. de cens dus au prieur de Cernay pour un jardin audit lieu (1620-1697).

PRIEURÉ DE SAINT-SATURNIN DE CHAMBOURCY

H. 3349. (Liasse.) — 16 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1409-1528.** — Legs par Geoffroi le Cavelier, écuyer, de 6 arpents de terre, « ou terrouer de la ville de Cham-bourcy, ou lieu appelé Champsmornyz (1409) ». — Testament de Bonnette, veuve de Jean Barillet, *Bonita, uxor Barillet Senioris*, léguant au prieuré de Chambourcy une maison et 3 setiers de blé à Chambourcy, *apud Chambourciacum* (1508) : procès avec les héritiers de ladite Bonnette (1527-1528). — Acquêts par Jean de Sourdeval, religieux de Saint-Jean, de vignes à Triel (1492-1515) : abandon desdites vignes au prieuré de Chambourcy par les religieux de Saint-Jean (1521).

H. 3350. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin.

**1490-1545.** — Acquêts par Jacques Lhomme, prieur de Chambourcy, de maisons, terres et vignes à Chambourcy, Triel, Poissy et Maisons (1490-1536; *sceau de la châtellenie de Poissy*, 1536). — Donation par Jacques Lhomme au prieuré de Chambourcy d'une maison à Poissy, au Marché d'en haut, et de vignes à Triel (1545).

H. 3351. (Liasse.) — 28 pièces, parch.; 9 pièces, papier.

**1398-1633.** — Baux : du revenu temporel du prieuré de Chambourcy (1509-1543); — de maisons et terres à Chambourcy (1398-1535; *fragm. du sceau de Richard, abbé de Saint-Jean*, 1398); — de vignes à Triel et Chambourcy (1525-1633). — État des vignes appartenant au prieuré de Chambourcy (v. 1550).

H. 3352. (Cahier.) — In-folio, papier, 28 feuillets.

**1507-1527.** — Déclarations passées au prieuré de Chambourcy.

H. 3353. (Liasse.) — 30 pièces, parch.; 8 pièces, papier.

**1488-1544.** — Testaments : de Jean Barbé léguant 2 s. de rente au prieuré de Chambourcy (1492); — de Guillaume Marquet léguant 4 s. de rente sur 2 arpents de terre à Martinval (1521) : procès avec les héritiers dudit Marquet (1526). — Reconnaissances de rentes envers le prieuré de Chambourcy (1488-1544).

H. 3354. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1492-1535.** — Accord entre le prieur de Cham-

bourcy et celui d'Aigremont pour les dimes du terroir de Martinval (1492-1498). — Bail des dimes de lin et de chanvre de la paroisse de Chambourcy (1529). — Sentence de la prévôté de Paris maintenant le prieur de Chambourcy en possession des menues dimes de la paroisse de Maisons-sur-Seine (1535).

PRIEURÉ DE SAINT-ÉTIENNE DE CHARTRES.

H. 3355. (Cahier.) — In-folio, papier, 16 feuillets.

**1597.** — Compulsoire des titres du prieuré de Saint-Étienne (1397-1547). État de ce que le prieur de Saint-Étienne a droit de prendre en l'abbaye : « 20 pains blancs » par semaine; item chacune semaine 3 pièces de chair » ou 5 œufs par chacun jour; item par chacun jour 3 » pintes de vin; item chacun an ung pourceau de 40 s.; » item ung septier de pois et une mine de febves; item » une chartée de boys ».

H. 3356. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1490-1674.** — Provisions du prieuré de Saint-Étienne pour Nicolas Harier après la mort de Jean Piédoye (1490); pour Guillaume Boucher (1519; *sceau de Nicolas Bocher, abbé de Saint-Jean*); pour Jules Rémy à la mort de Nicolas Houic (1620); pour Amable de Saint-André après la mort de Gilles Baussan (1674). — Autorisation par le cardinal Georges d'Amboise aux prieurs de Saint-Étienne et de Garnay de posséder des bénéfices autres que leur prieuré (1501).

H. 3357. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

**1251-1543.** — Requête adressée par les religieux de Saint-Jean à l'archevêque de Sens pour être autorisés à vendre à Henri, archidiacre de Chartres, une place au cloître de Notre-Dame, *quandam plateam in claustro Beate Marie Carnotensis*: autorisation donnée par l'archidiacre; acte de vente faite par l'abbaye à la charge de 2 s. de cens et 3 s. de rente envers le prieur de Saint-Étienne (1251). — Bail par le prieur de Saint-Étienne d'une maison assise en la rue Saint-André, donnée au prieuré par Gilles Oudouart « pour servir une lampe audit lieu » de Saint-Etienne » (1375). — Cession par l'abbé de Saint-Jean au prieur de Saint-Étienne d'un jardin, *sub et ante domum prioratus Sancti Stephani, tendentem de via seu viculo qui tendit ab ecclesia Sancti Stephani ad vicum de Chinche gallice, et de dicto vico de Chinche ad viam seu viculum qui tendit seu descendit ad vicum officinarum corriariorum* (1543). — Ratification par les religieux de Saint-Jean d'un échange fait entre l'abbé Michel Bayard et le prieur de Saint-Étienne d'une portion de jardin

dépendant dudit prieuré (1543; *sceau de l'abbaye de Saint-Jean*).

H. 3358. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

**1471-1573.** — Donation par Guillaume Laigneau, texier en toiles, de 27 s. 6 den. de rente dus au prieuré de Saint-Étienne sur une maison rue de la Corroierie (1471). — Procès entre le prieur de Saint-Étienne et les chanoines de Saint-André pour des rentes en la ville de Chartres (1506-1573).

H. 3359. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1631-1757.** — Accord entre les religieux de Saint-Jean et le chapitre de Chartres au sujet du soupirail d'un caveau du prieuré de Saint-Étienne (1631-1637). — Reconnaissances au chapitre de Chartres pour l'église de Saint-Étienne et la maison dudit prieuré (1744-1757).

H. 3360. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1475.** — Bulle de Sixte IV qui unit le prieuré de Saint-Étienne à la manse abbatiale de Saint-Jean.

PRIEURÉ DE SAINTE-FOI DE CHARTRES.

H. 3361. (Cahier.) — In-folio, papier, 104 feuillets.

**1646.** — Inventaire des titres du prieuré de Sainte-Foi, fait à la requête de Pierre Battelet, prieur-curé, et de Vincent Sablon, élu à Chartres, héritier de Pierre Sablon, vivant docteur en théologie, prieur-curé de Sainte-Foi (1353-1638).

H. 3362. (Registre.) — In-folio, papier, 124 feuillets.

**1646.** — Double du précédent.

H. 3363. (Cahier.) — In-folio, papier, 64 feuillets.

**1638.** — Compulsoire des titres du prieuré de Sainte-Foi, fait à la requête du chapitre de Chartres, « pour » s'en ayder au procès pendant en la Cour de Parlement » à l'encontre de frère Michel Badin, prieur-curé de » Sainte-Foy ». — « Sainte-Foy est ung prieuré-cure » dépendant de Saint-Jehan-en-Vallée, qui estoit ancien- » nement une petite chapelle hors la ville, laquelle fut » donnée, à l'abbaye dudit Saint-Jehan par l'évesque » Yvon; du depuis auroit esté faicte église parrochiale » du nouveau bourg nommé du Chastelet, dont une » porte retient aussy le nom: du temps de Pierre, 65<sup>e</sup> » évesque de Chartres, elle fut enclose dans la ville par

» l'enceinte continuée depuis la porte des Espars jusques » à la dite porte du Chastelet. »

H. 3364. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1536-1543.** — Accords du prieur de Sainte-Foi: avec les religieux de Saint-Jean, au sujet du droit qu'ont les dits religieux « d'envoyer et transmetre es prieurez » deppendans de leur abbaye ung ou deux religieux de » la dite abbaye, qui sont appellez compaignons, pour » aider à faire le service aus diz prieurez (1543); — avec le fermier du prieuré pour le paiement des pitances dues audit prieur (1536).

H. 3365. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1296.** — Accord entre le prieur de Sainte-Foi et Robert de Janville, prévôt de Chartres, *Robertus de Yen-villa, prepositus Carnotensis*, pour les arbres du cimetièrre de Sainte-Foi.

H. 3366. (Liasse.) — 11 pièces, parch.; 17 pièces, papier.

**1403-an IV.** — Testaments: de Besnard Petit, curé de Marchéville, léguant au prieuré de Sainte-Foi une maison près le cimetièrre (1404): transaction avec Jean Cannesson pour les *bonnes-aises* (latrines) de ladite maison (1510); — de Barbe Gaddes, veuve de Sébastien Desélus, léguant une maison devant le cimetièrre de Sainte-Foi (1658): baux de la dite maison (1665-1775). — Baux: d'une maison rue du Cheval-Blanc (1403-1451); — d'une maison et jardin à Saint-Jean-en-Vallée, juxte le chemin par où l'on va de Rachigny à Saint-Maurice (1461); — d'un quartier de terre labourable, champ tier du Clos Acard (1622-1653): décharge des titres de propriété dudit quartier de terre, acquis par Étienne Milcent, vigneron à Saint-Maurice (an IV).

H. 3367. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 29 pièces, papier.

**1620-1787.** — Baux: d'une denrée de vigne, au faubourg Saint-Jean, champ tier du Haut de Saint-Jean (1664-1787); — de 27 perches de terre, au champ tier de la Chancellerie, près le cimetièrre Saint-Martin (1621-1787); — de 4 setiers de terre, au champ tier des Hautaines, à Mainvilliers (1620-1787).

H. 3368. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**V. 1750.** — Plan de la censive de la Roussière, paroisse de Lèves.

H. 3369. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 10 pièces, papier.

**1441-1787.** — Don par Jean Macé dit Vaulry



d'une maison, mesure et vigne, à Champhol (1441). — Baux de 4 setiers demi minot de terre, terroir de Champhol (1552-1787).

H. 3370. (Liasse.) — 8 pièces, parch. ; 27 pièces, papier.

**1571-1787.** — Baux : d'un pré à Luisant (1571-1780) : arpentage dudit pré reconnu contenir 215 perches (1627) ; — de 6 minots de terre en ouche, terroir de Dammarie (1622-1787) ; — de 4 setiers 2 minots et demi de terre, au terroir de Villemain, champnier de Motte-Michau, paroisse de Dammarie (1658-1787).

H. 3371. (Liasse.) — 15 pièces, parch. ; 20 pièces, papier.

**1370-1788.** — Legs par Isabelle, femme de Simon Peset de 6 setiers de terre, à Goindreville, « paroisse de » Saint-Arnoul juxte Courbeville, juxte la voie Charbonnière » (1370) : baux de la dite terre (1508-1787). — Baux de 27 setiers de terre, au terroir de Gas (1572-1788).

H. 3372. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

**1668-1770.** — Déclarations des biens du prieuré de Sainte-Foi (1668-1750). — Contestation avec le sieur Denis Pichot, notaire royal à Chartres, pour des droits de lods et ventes indument perçus par ledit notaire (1770).

H. 3373. (Liasse.) — 21 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

**1369-1782.** — Legs par Jean Ruet de 60 s. de rente sur une maison au Coin Rahier, près le puits Sainte-Foi (1369) : reconnaissances de la dite rente (1371-1393). — Reconnaissances de rentes : 35 s. sur une maison qui en formait ci-devant trois, située carrefour de Sainte-Foi, à l'encoignure du cimetière (1591-1781) ; — 25 s. sur une maison, rue du Cheval-Blanc Bardé, près l'Étroit Degré (1669-1782) ; — 35 s. sur une maison au bout de la rue du Cheval-Blanc, faisant le coin de la rue de la Porte Châtelet (1701-1775).

H. 3374. (Liasse.) — 19 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

**1367-1776.** — Testaments : d'Isabelle, femme de Simon Boucher, léguant au prieur de Sainte-Foi 20 s. de rente sur une maison en la rue de Porte Châtelet (depuis maison des Quatre Cornets) (1397) ; — de Nicolas Dubois léguant 7 s. 6 den. de rente sur une maison près la porte Châtelet (depuis maison du Rouge-bec) (1421) : titres nouveaux de la dite rente (1469-1776). — Reconnaissances de rentes : 10 s. sur une maison, dite la maison des Aventuriers, rue de Porte Châtelet, près le logis des

Carneaux (1367-1530) ; — 10 s. sur deux maisons près la Porte Châtelet (1676-1776).

H. 3375. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1652-1776.** — Legs par Catherine le Féron, veuve d'Yves Lemaire, de 5 liv. de rente sur une maison au Marché aux Chevaux, vis-à-vis les Lisses (1656) : reconnaissances de ladite rente (1699-1776). — Reconnaissances de rentes : 27 s. 6 den. sur une maison, rue Percheronne (1652-1775) ; — 12 s. 6 den. par les religieux de la Visitation sur une maison, rue de Beauvais (1653-1698).

H. 3376. (Liasse.) — 21 pièces, parch. ; 27 pièces, papier.

**1418-1785.** — Testaments : d'Anastasie Berthre, veuve de Jean Thibault, léguant 3 liv. de rente sur une maison, grande rue des Épars (1586) : reconnaissances de la dite rente (1654-1785) : — de Germain Legendre, léguant 15 s. de rente sur une maison, en la grande rue Porte des Épars, faisant le coin de la rue de la Bourdière (1532) : reconnaissances de ladite rente (1681-1775). — Reconnaissances de rentes : 100 s. sur la maison « nommée l'ostel du Coulon, en la grant rue » (1418-1496) ; — 50 s. sur une maison devant la rue de For-Boyau (1488-1496) ; — 20 s. sur une maison rue de la Grande Boucherie de For-Boyau (1590-1668).

H. 3377. (Liasse.) — 15 pièces, parch. ; 11 pièces, papier.

**1633-1785.** — Reconnaissances de rentes : 3 liv. sur 2 maisons en la rue Saint-Maurice, joignant par derrière le jardin des Aveugles (1633-1785) ; — 5 s. sur une maison à la Vallée Saint-Jean, faubourg Porte-Châtelet, juxte la rue conduisant à la mare Saint-Jean (1648-1757) ; — 4 liv. 10 s. sur une maison devant la mare Saint-Jean (1649-1772) ; — 4 liv. 15 s. sur une maison et jardin, au faubourg Saint-Jean, juxte la rue des Jobelines (1709-1757).

H. 3378. (Liasse.) — 30 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

**1372-1776.** — Vente par Étienne Aubouin, chanoine de Chartres, au prieur de Sainte-Foi de 12 s. 6 den. de rente « sur une place creuse nommée la Cohue, » assise au bas de la rue par laquelle on descend de la » Croix aux Escuiers en la rue de Bouch, près l'ostel » des Coigs » (1483). — Reconnaissances de rentes : 3 liv. « sur une maison rue de Bouch, faisant le coing de la » rue nommée la rue aux Bouchers, par laquelle l'en va » de ladite rue de Bouch à Saint-André » (1372-1427) ; — 20 s. sur une maison, rue de la Treille, devant le pont des Arches (1411-1673) ; — 5 liv. sur un jardin, faubourg

Porte-Morard, juxte le Chemin de la Courtille (1550-1776).

H. 3379. (Liasse.) — 22 pièces, parch. ; 27 pièces, papier.

**1480-1786.** — Reconnaissances de rentes : 10 liv. sur une courtille à Loché, paroisse de Ver (1480-1775) ; — 3 liv. sur une maison à Gorget, paroisse de Saint-Prest (1696-1761) ; — 7 liv. et 2 poulets sur un jardin où il y avait autrefois une maison nommée Marby, à Champhol (1631-1786) : procès contre les locataires dudit jardin qui en avaient abattu les arbres (1718).

H. 3380. (Liasse.) — 29 pièces, parch. ; 57 pièces, papier.

**1468-1762.** — Reconnaissances de rentes : 30 s. sur les terres de la Cattemandière et de la Fosse Michel ou Fosse Cochon, paroisse de Longny (1468-1761) ; — 2 liv. 5 s. sur la métairie de la Bouteillerie, paroisse de Longny, entre les Boistercaux et le Chesnay (1582-1762) : procédures contre les détenteurs de la dite ferme pour le paiement de la rente (1653-1673) ; — 2 liv. 5 s. sur les terres de la Villière et des Gasseaux, paroisse de Longny (1592-1762) : procédures contre les détenteurs des dites terres (1653-1761).

H. 3381. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

**1630-1733.** — Constitutions de rentes au profit du prieuré de Sainte-Foi (1653-1680). — Quittances par le prieur de Sainte-Foi de 2 barils de vin qui lui sont dus chaque année sur les terceaux de Chartres (1630-1733).

H. 3382. (Registre.) — In-folio, papier, 160 pages.

**1620-1688.** — Recette des cens et rentes dus au prieuré de Sainte-Foi.

H. 3383. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

**1697-an III.** — Recette des rentes dues au prieuré de Sainte-Foi.

PRIEURÉ DE SAINT-NICOLAS DE COURVILLE.

H. 3384. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**V. 1680.** — Inventaires des titres du prieuré de Courville (1115-1474).

H. 3385. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**V. 1080-1119.** — Don par Geoffroi, évêque de Chartres, de l'église de Saint-Nicolas de Courville à

l'abbaye de Marmoutier, à la prière de Girogius, seigneur de Courville, *Girogius, Curveville dominus* (v. 1080). — Don par Ives, évêque de Chartres, à l'abbaye de Saint-Jean de l'église de Saint-Nicolas de Courville, *ecclesiam Sancti Nicolai de Curvavilla* (1115). — Accord fait par Geoffroi, évêque de Chartres, entre l'abbaye de Marmoutier et celle de Saint-Jean pour la possession de l'église de Saint-Nicolas de Courville (1119).

H. 3386. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1387-1457.** — Enquête pour établir le revenu du prieuré de Courville, sur lequel est dû à frère Jean Collet, naguère prieur, une pension de 52 royaux qui valent 78 livres tournois, à payer par Jean Durant, en faveur duquel ledit Collet a résigné le prieuré<sup>1</sup> (1457). — Quittance par Jean Pourrette, sous-chantre de Chartres, de 52 s. dus par le prieur de Courville à la Chambre apostolique (1387). — Sentence du bailliage de Chartres condamnant Jean Cotterouge, prieur de Courville, à payer 17 liv. 10 s. de rente à l'officé de la prévôté de Saint-Jean (1416).

H. 3387. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

**V. 1124-1225.** — Confirmations : par Foulques, seigneur de Courville, *Fulco, Curveville dominus*, d'un verger appartenant au prieuré, *virgultum et scolam que ad ecclesiam Sancti Nicolai antiquitus pertinebant* (v. 1124) ; — par Renaud, évêque de Chartres, d'un jugement rendu entre le prieur de Courville et Geoffroi de Lèves, *Gaufridus de Leugis, militem*, au sujet du moulin et de l'étang de Saint-Denis-des-Puits, *super molendino et stagno de Puteis*, et de l'usage dans les bois de la Gastine et de la Tremblaye, *et super quorundam nemorum usuario, Gastine videlicet et Trenbleie* (1206). — Accord entre Jean de Friaize, *Johannes de Friessa, miles*, et les autres propriétaires du moulin de Charroyau, *molendini de Charruel*, pour les réparations dudit moulin, *super apparatibus et emendationibus ejusdem molendini* (1202). — Don au prieuré de Courville par Guérin de Friaize, *Garinus de Friesia, miles*, de tout ce qu'il possédait dans la troisième partie du moulin de Charroyau, *quicquid juris habebat in tercia parte molendini qui Charruel vulgariter nominatur* (1207) : confirmations de ladite donation par Henri, archidiacre de Chartres (1207) et par Ives de Vieuxpont, seigneur de Courville, *Ivo de Veteri-Ponte, miles, dominus Curveville* (1225).

H. 3388. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**1223-1257.** — Don au prieuré de Courville par

<sup>1</sup> Il n'existe que la déposition de 3 témoins. Cette pièce servait autrefois de couverture à un compte de l'église de Saint-Maurice de Chartres.

Marie, jadis maïresse de Serez, *Maria, quondam majorissa de Ceres*, d'un bois à Fleur-Fontaine, *quoddam cingulum nemoris apud Flores Fontenes* (1223). — Accord entre le prieur de Courville et Renaud Masquirel, *Ragnaldus dictus Masquirel, miles*, au sujet d'un hébergement, de vergers et de terres, au Breuil, *super quodam hebergemento, virgultis et terra apud Briolium* (1241). — Confirmation par Guillaume de l'Eau, *Guillelmus de Aqua, armiger*, d'un pré aux pâtures de Nouvet, *quoddam pratium inter pascua de Novet*, d'un muid de blé de rente sur le moulin de Nouvet, *in molendino de Noveto*, et d'une noue près le moulin de Guénelon, *quamdā noam juxta molendinum de Guenelo* (1248). — Accord entre le prieur de Courville et Gilon Boileau, *Gilonem dictum Boisleve*, pour 3 muids de terre à Fleur-Fontaine, *apud Flos Fontene* (1257).

H. 3389. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

**1622-1646.** — Acquêts par Martin Cantat, prieur de Courville, d'un jardin et de prés audit lieu.

H. 3390. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1253-1685.** — Baux : du revenu temporel du prieuré de Courville (1639-1685); — d'une pièce de terre sise *apud Hae*, près les bois du chapitre de Chartres (1253); — « d'une place où jadis souloit avoir ung four nommé » le four du prieur de Courville » (1433).

H. 3391. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

**1370-1587.** — Baux du moulin de Charroyau, à Courville, « Charruau, » 1370; « Charruyau, » 1377.

H. 3392. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1518-1791.** — Baux du moulin de Lancé, consistant en chambre à feu, chambre froide, écurie, vacherie, granges, fournil, toit à porcs et jardin, avec 18 setiers de terre labourable (1518-1779). — Décharge des titres de propriété du moulin de Lancé, par N. Chanceler, adjudicataire au district de Châteauneuf (1791). — Procès-verbaux de visite du moulin de Lancé (1780-1789).

H. 3393. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**V. 1776.** — Plan du moulin de Lancé.

H. 3394. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1384-1450.** — Baux du moulin de Villeneuve, « assis en la paroisse de Saint-Liperce, au droit de » Groingneaux ».

H. 3395. (Liasse.) — 13 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1387-1780.** — Baux de maisons et terres appartenant au prieuré de Courville dans les paroisses de Courville, Francé, Orrouer.

H. 3396. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

**1459-1790.** — Baux de la métairie de Mittainvilliers (1462-1479). — Décharge des titres de propriété de la métairie de Mittainvilliers, acquise par Charles Pérot au district de Châteauneuf (1790). — Baux de la métairie du Breuil, paroisse de Saint-Arnoult-des-Bois (1459-1524). — Aliénation par le prieur de Courville d'un pré en la paroisse de Chuisnes (1564-1575). — Déclaration des biens du prieuré de Courville (1601).

H. 3397. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 6 pièces, papier.

**1694-1732.** — Actes de foi et hommage pour les terres du prieuré de Courville à Théodore (1594-1607) et Louis des Ligneris (1619-1623), barons de Courville; à Michel Charpentier et Claude de Lalore, seigneurs du Plessis-Fèvre (1633-1639); à l'abbesse de l'Eau (1653).

H. 3398. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

**1240-1293.** — Donations : par Albérède de Longroi, *Aubereda de Lonrai, uxor Johannis de Lonrai, militis*, de 5 s. de rente sur la prévôté de Courville (1240); — par Marie, dame de Courville, *Maria, domina Curveville, quondam comitissa Vindocinensis*, de 20 s. de rente sur la prévôté de Courville (1242); — par Geoffroi d'Illiers, *Gaufridus de Yliers, miles*, de 5 s. de rente sur la prévôté de Courville (1248); — par Guillaume de Vieuxpont, *Guillelmus de Veteri Ponte*, de 20 s. de rente sur la prévôté de Courville, *viginti solidos annui redditus in prepositura Curveville* (1265). — Legs par Jean de Vieuxpont, *Johannes de Veteri Ponte, clericus*, de 40 s. de rente sur la cinquième partie de son héritage de la prévôté de Courville (1265). — Don par « Philippe de Vieuxpont, chevalier, » de 15 liv. de rente sur la prévôté de Courville (1293).

H. 3399. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**1231-1439.** — Don par Guérin de Friaize, *Garinus de Friessia, miles*, de 5 s. de rente sur son péage de Cernay, *in pedagio suo de Sarneio* (1231). — Confirmation par Guillaume de Tripière et Richard de l'Eau, *Guillermus de Triparia et Richardus de Aqua*, d'un muid de blé de rente sur le moulin de Nouvet, *in molendino de Noveto* (1237). — Testament de Simon Lochereau, prieur de

Courville, léguant au prieuré 20 s. de rente sur 5 setiers de terre au Buisson-Chantepie, *in territorio vocato gallice le Buisson Chantepie* (1439).

H. 3400. (Liasse.) — 18 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1346-1650.** — Donation de rentes au prieuré de Courville (1346-1519; *scel aux contrats de la châtellenie de Chartres*, 1519). — Legs de rentes au prieuré de Courville par : Isabelle, femme de Jean Grandin (1366); Isabelle, veuve de Simon Peset (1368); Gillette, femme de Pierre de Beaurepaire (1374); Pierre Grandin (1383); Jean Belin (1463); Marie de l'Eau (1463); Jacqueline, fille de Jean Corbeil (1483); Marie Brégent, veuve de Nicolas Héry (1650).

H. 3401. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 11 pièces, papier.

**1202-1792.** — Baux du droit de champart appartenant au prieur de Courville dans les paroisses de Chauffours, Mittainvilliers et Saint-Arnoult-des-Bois (1649-1790). — Décharge des titres de propriété concernant le droit de champart du prieuré de Courville, acquis par N. Chancerel au district de Châteauneuf (1792). — Reconnaissance par Jean de Friaize qu'il n'a aucun droit de viguerie dans les terres de Saint-Nicolas de Courville (1202).

H. 3402. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1197-1331.** — Don par Robert de Vieuxpont, seigneur de Courville, *Robertus de Veteri Ponte, dominus Curveville*, de la dernière semaine de juillet au prieuré de Courville (1197) : confirmations par Adèle, comtesse de Blois, et Michel, archevêque de Sens (1197). — Accord entre « Guillaume de Vielzpont, esquier, seigneur de » Courbeville », et le prieur de Courville, pour le privilège des cinq semaines appartenant audit prieur (1289). — Quittance par « Guillaume de Viezpont, seigneur de » Courbeville », de quatorze vingts livres à lui données par le prieur de Courville pour les immunités cédées par ledit seigneur (1290). — Confirmation par Robert de Vieuxpont, seigneur de Courville, de l'accord fait avec Guillaume de Vieuxpont pour les cinq semaines (1330). — Cession par le prieur de Courville à Robert de Vieuxpont du droit des cinq semaines qu'il avait en la dite ville contre 3 muids et demi de terre au Breuil (1330) : amortissement de la dite terre par le roi Philippe VI (1331).

H. 3403. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

**1474-1770.** — Procès entre le prieur de Courville et les seigneurs dudit lieu pour le droit de four banal

EURE-ET-LOIR, SÉRIE H.

(1474-1738). — Plainte de Charles-François de l'Aubespine, marquis de Courville, contre Toussaint-Pierre Charpentier, prieur dudit lieu, et sentence condamnant celui-ci à faire rétablir la chapelle de l'église de Saint-Nicolas de Courville servant d'oratoire aux seigneurs et dame de Courville (1764-1770).

H. 3404. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

**1746-1750.** — Procès, à la requête de Claude Devaux, prieur de Courville, contre le bailli et le procureur-fiscal dudit lieu, qui ont usurpé l'administration des biens des pauvres de Courville.

H. 3405. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**V. 1215-1257.** — Confirmation par Marie, dame de Courville, aux bourgeois de Courville de toutes les coutumes du pain, *omnes illas consuetudines quantum ad panis vendicionem pertinet* (v. 1215). — Exemption de la taille pour les bourgeois de Courville, accordée par Robert de Vieuxpont, seigneur de Courville, *Robertus de Veteri Ponte, dominus Curveville, miles* (1257).

H. 3406. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1366-1643.** — Aveu rendu au Roi pour la châtellenie de Courville par Jean de Vieuxpont, seigneur de Courville (1366). — Acte de foi et hommage à François de Béthune, baron de Courville, pour les terres de la chapelle de la Madeleine (1643).

PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN DE GARNAY.

H. 3407. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1233-1527.** — Bref du pape Grégoire IX confiant au doyen de Bourges le soin de juger un différend entre la dame Th.... de Garnay et les religieux de Saint-Jean sur l'appel formé par lesdits religieux contre une sentence de l'official de Sens. *Datum Anagnie, II nonas octobris, pontificatus anno septimo* (1233). — Bulle du pape Léon X contre les usurpateurs des terres du prieuré de Garnay. *Datum Rome, apud Sanctum Petrum, anno incarnationis dominice MDXXVII, idus februarii, pontificatus anno VIII<sup>o</sup>*.

H. 3408. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1247-1259.** — Don au prieuré de Garnay par Gilles, archevêque de Sens, de 40 s. pour payer le droit de procure dû aux chanoines de Saint-Étienne de Dreux (1247). — Reconnaissances par Mathieu, évêque de Chartres, que s'il a passé plusieurs nuits dans le prieuré de Garnay, *in prioratu de Garneio*, il n'a prétendu en

aucune façon acquérir par là un droit de procure sur ledit prieuré (1255-1259).

H. 3409. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1467-1513.** — Provisions du prieuré-cure de Garnay données par Miles d'Illiers, évêque de Chartres, à Mathurin Gohier (1467; *sceau de l'archidiaconé de Dreux*): prise de possession par ledit Gohier. — Sentence de la prévôté de Paris adjugeant le prieuré de Garnay à Jean Toupineau, chanoine de Chartres, contre les prétentions de frère David Prévost (1513).

H. 3410. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1252-1256.** — Accord entre le prieur de Garnay et Robin de Chamblean, *Robinus de Chambleein, armiger*, pour 3 arpents de terre à Chamblean, *de tribus arpentis terre site in territorio de Chambleein* (1252). — Vente par Guillaume Rougel, *Guillelmus dictus Rougel*, d'une pièce de terre près les murs du prieuré (1256).

H. 3411. (Liasse.) — 11 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1441-1772.** — Baux des terres appartenant au prieuré de Garnay.

H. 3412. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1291-1601.** — Vente au prieuré de Garnay par Raoul Chevreuil, *Radulfus dictus Chevrel, armiger*, de 3 muids de grain qu'il possédait sur la grange du prieuré de Garnay, *in granchia de prioratu de Garneio*, et de 2 vavasseurs (1291): amortissement de la dite vente par « Jehan, conte de Dreues et de Breine » (1292). — Don par « Pierre, seigneur de Garné, escuier », de 20 s. de rente « sur les cens que le dit seigneur a chascun an de » rente en la dite ville de Garné » (1300; *sceau de la châ-tellenie de Dreux*). — État des cens et rentes appartenant au prieuré de Garnay (1601).

H. 3413. (Liasse.) — 21 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1209-1515.** — Accord entre le prieur de Garnay et Guillaume de Garnay, *Willelmus de Garne*, au sujet de la dime du moulin et de la pêcherie de Garnay, *super decima molendini et piscarie de Garne* (1209). — Mise en gage par Gui de Sécherville, *Guido de Sechervilla*, d'une dime qu'il avait dans les limites de la paroisse de Garnay, *infra fines parrochie prioratus de Garneio* (1211). — Confirmation par Garnier de Sécherville, *Garnerius miles de Sechervilla*, et Jean, seigneur de Muzy, *Johannes, miles, dominus de Muse*, de l'engagement fait par Girard

d'Achères, *Girardus de Acheriis*, au prieuré de Garnay d'une dime qu'il avait en la paroisse de Garnay, *infra fines parrochie de Garneio* (1221). — Procès contre les chanoines de Saint-Étienne de Dreux pour les dimes de Garnay et d'Imbermais (1507-1515).

PRIEURÉ DE SAINTE-CROIX DE GOURDEZ.

H. 3414. (Cahier.) — In-4°, papier, 10 feuillets.

**V. 1750.** — Inventaire des titres du prieuré de Gourdez: maison de Gourdez (1220-1690); dime de Gourdez (1307-1555); rente de Genainville (1203-1698); terre d'Ollé (1211-1743); rentes sur des terres près Voisins (1104-1663); censive de Motte-Michau (1600).

H. 3415. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**V. 1680.** — Extraits des titres (baux, quittances, déclarations) concernant le prieuré de Gourdez (1393-1666).

H. 3416. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1492.** — Contestation entre Guillaume Lecomte, prieur de Gourdez, et Guillaume Claustre, grand archidiaque, pour le droit de visitation réclamé par le dit archidiaque (*sceau de Guillaume Claustre*).

H. 3417. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

**1204-1634.** — Accords entre le prieur de Gourdez et André de Rambouillet, *Andreas miles de Ramboillet*, pour une terre près le moulin Lambert, *super quadam terra que sita est juxta molendinum de Lamberto* (1204); — et Guillaume d'Orrouer, *Guillelmus de Horroreo*, pour une pièce de terre à Orrouer, *apud Horrerium* (1211). — Vente par Laurent de Saint-Martin et Jean Boguinant d'un hébergement à Gourdez, *quoddam herbergagium defuncti Herberti cognomine Rustici, apud Gordeias* (1221). — Échange de vignes au clos Chaillou, *in clauso Chaillou nuncupato, in parrochia de Morenceiis*, entre Jacques Aubert, prieur de Gourdez, et Jean Girardot, archidiaque de Dreux (1634).

H. 3418. (Liasse.) — 25 pièces, parch.; 15 pièces, papier.

**1405-1771.** — Baux: du revenu temporel du prieuré de Gourdez (1405-1680; *fragm. du sceau de Richard, abbé de Saint-Jean*, 1405); — de terres et de maisons, à Gourdez et à Voisins (1482-1747); — de terres à Ollé et à Orrouer (1690-1771).

H. 3419. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**V. 1780.** — Plan de la seigneurie de Gourdez.

H. 3420. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

**1520-1750.** — Déclarations du revenu du prieuré de Gourdez (225 liv. 11 s.).

H. 3421. (Cahier.) — In-folio, papier, 84 pages.

**1760-1761.** — Terrier du prieuré de Gourdez. Parmi les déclarants : Charles Paillart, écrivain juré ; Philippe Charpentier, marchand parcheminier mégissier ; Étienne Huchet, maître d'école à Loché ; Laurent Lebeau, chanoine de Chartres ; Marie-Louise Pottin, veuve de Louis-Jacques Coubré, médecin ; Nicolas Grandet de la Villette, contrôleur-général des finances de la généralité de Montauban ; Jérôme Lemoine, officier de la louverie du Roi.

H. 3422. (Cahier.) — In-4°, papier, 36 feuillets.

**1741-1744.** — Terrier des censives et seigneuries de Motte-Michau, la Bataille et Marché d'Eve, paroisse de Dammarie, par-devant Severin Brault, tabellion à Dammarie. Parmi les déclarants : Louis Guerton, procureur au bailliage de Chartres ; Julien Dattin de Lancé, greffier en chef de l'élection de Chartres ; Jean Barbet, prieur de Sainte-Foi ; Jacques-Marin Bigot, lieutenant de la prévôté de Chartres ; Alexandre Pintard, curé de Saint-Michel de Chartres ; Antoine Pilot, curé de Dammarie ; Antoine Charpentier, curé de Luisant.

H. 3423. (Cahier.) — In-4°, papier, 70 feuillets.

**1741-1744.** — Double du précédent.

H. 3424. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 11 pièces, papier.

**1633-1770.** — Actes de foi et hommage pour des terres en la paroisse d'Ollé, rendus par les prieurs de Gourdez aux seigneurs d'Ollé : François Roger, 1674 ; Pierre Roger, 1680 ; Marie-Elisabeth Roger, veuve de François Dufos, 1691 ; Marie-Angélique Mollein de la Vernède d'Auriac, femme de François d'Aldebert, 1743-1760 ; François-Louis-Hector de Simiane, 1769-1770.

H. 3425. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 6 pièces, papier.

**1589-1745.** — Reconnaissances de rentes envers le prieur de Gourdez : 6 liv. 3 s. sur 6 setiers de terre à Voisins, paroisse de Barjouville (1735) ; — 1 muid de blé

et 6 setiers d'avoine sur les héritages sis à Gellainville (1745). — Sentences du bailli de Chartres maintenant le prieur de Gourdez en possession d'une rente de 18 setiers de grain (1589-1602).

H. 3426. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 2 pièces, papier.

**1307.** — Abandon par le prieur de Morancez à celui de Gourdez de la dime du territoire de Gourdez, *totam decimam que in territorio de Gourdees continetur, a cruce boixata de Moranceio veniendo ad iter per quod itur de Coudreio ad molendinum Comitibus*.

PRIEURÉ DE LONGNY.

H. 3427. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1452.** — Sentence du bailliage de Chartres déboutant Berthaut Bèchebien, doyen de Brezollas, du droit de procure qu'il réclamait du prieuré de Longny.

H. 3428. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1224-1483.** — Abandon par Horric de Chanal, *Horricus de Chanalibus*, de 3 setiers de terre à Longny, *apud Loigniacum*, donnés au prieur de Longny par sa tante, Héloïse de Chanal (1224). — Don par N. de Châteaubriand, seigneur de Longny, « du boys à ce chauffer » prins aux boys d'Assé » (1483).

H. 3429. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

**1201-1517.** — Baux : à R....., pelletier, de toute la terre de Longny, *omnem terram de Loigni, tam cultam quam incultam* (1201) ; — de terres et maisons à Longny (1405-1517 ; *sceau de la châtellenie de Longny*, 1483).

H. 3430. (Liasse.) — 8 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1321-1681.** — Reconnaissances de rentes dues au prieuré de Longny,

H. 3431. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1213-1272.** — Mise en gage par Guillaume de Louville, *Willelmus de Loudovilla*, d'une dime qu'il possédait à Longny, *decimam quamdam in parrochia de Loingniaco* (1213). — Obligation par Girard de Bocé, *Girardus de Boceio, miles et dominus de Valle Cupreii*, de la dime qu'il possède *in dominio suo de Valle Cupreii et in parrochia de Monte Lecent* (1214). — Don par Girard de Sauveloup, *Girardus de Sauvelu, miles*, de 18 den. de rente sur la dime de sa métairie du Bois-Bulain, *super*

*decimam terre pertinentis medietarie sue de Nemore Bulain* (1248). — Mise en gage par Aimery de Houdouanne, *Heimericus de Houdoine, armiger*, d'un demi-muid de blé, 5 setiers d'avoine et 1 setier d'orge qu'il percevait annuellement sur les dîmes de la paroisse de Longny, *in decimis sitis in parrochia ecclesie de Logniaco in Perthico* (1250). — Confirmation par Jean de Villier, *Johannes de Villerio, miles*, des deux parts des dîmes de la Bretèche et du Roncheraiz, vendues au prieuré de Longny par Marguerite, dame de la Bretèche, *Margareta, domina de Breteschia* (1272).

H. 3432. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1527-1740.** — Procès entre le prieur de Longny et Jeanne, duchesse de Longueville, pour la terre du Pont-Septier, paroisse de Longny (1527). — Accord entre les religieux du Val-Dieu et le prieur de Longny, pour des terres à Longny (1535). — Contestation entre le prieur et les gagiers de Longny pour la succession de Jean Darlans, ancien prieur de Longny (1740).

H. 3433. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin.

**1520-1531.** — Procès contre divers particuliers pour des rentes dues au prieuré de Longny.

H. 3434. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 11 pièces, papier.

**1498-1528.** — Procès du prieur de Longny : avec les religieux de Saint-Jean pour les dîmes de Longny (1498-1528); — avec le greffier de Longny pour les dîmes de la Goudière (1525).

#### PRIEURÉ DE SAINT-PANTALÉON DE LUCÉ.

H. 3435. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1403-1611.** — Testaments en faveur du prieuré de Lucé par : Belonne, femme de Denis Rousseau (1403); Simon le Garou (1406); Jeanne Montaudouin, veuve de Jean Paris (1600); Jean Deniau, prieur-curé de Lucé (1611).

H. 3436. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1543-1703.** — Baux : du revenu temporel du prieuré de Lucé (1543-1556); — de 10 minots de terre au terroir du Vieux-Moulin (1673-1701); — de 8 setiers de terre au terroir de Lucé (1674-1703).

H. 3437. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

**1507-1691.** — Déclarations des terres du prieuré

de Lucé (1678-1691). — Reconnaissances de rentes envers le prieuré de Lucé (1507-1648).

H. 3438. (Liasse.) — 14 pièces, parch.; 30 pièces, papier.

**1555-1641.** — Procès entre les religieux de Saint-Jean et le prieur de Lucé pour les dîmes et champarts dudit Lucé (1555-1560). — Transaction entre le prieur de Lucé et les chanoines de Saint-André de Chartres pour les dîmes de la paroisse de Lucé (1639-1641).

H. 3439. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 3 pièces, papier.

**1523-1746.** — Sentence du bailliage de Chartres condamnant le prieur de Lucé à payer 22 setiers de grain à l'abbaye (1523). — Reconnaissances par le prieur de Lucé au Chapitre de Chartres à cause de sa seigneurie de Cintray de terres en la paroisse de Cintray (1539-1546).

#### PRIEURÉ DE NOTRE-DAME DE MONCEAUX.

H. 3440. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

**XV<sup>e</sup> s.** — Cartulaire du prieuré de Monceaux (1282-1421). — Don de la métairie de la Sautellerie (1396). — Don par Alix la Tillée d'une pièce de terre à Montferré, *apud Montem Ferratum* (1282). — Donation de 3 liv. 8 den. de rente à la Bretonnerie, *apud Bretoneriam* (1393). — Dons : de 16 s. de rente à Saint-Victor (1421); — de 3 s. de rente à Saint-Mars (1370). — Anniversaire de Robert Poignant (1391). — Donation de 3 muids de seigle de rente sur la métairie de la Carrelière (1282).

H. 3441. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin.

**1396-1535.** — Baux de la métairie de la Sautellerie et de la Souchairie, paroisse de Longny (1464-1535). — Accord entre le prieur de Monceaux et Nicolas de Longny, chevalier, seigneur dudit lieu, pour les redevances dues audit seigneur sur la métairie de la Sautellerie (1396-1402).

H. 3442. (Liasse.) — 14 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1383-1535.** — Baux : de la métairie de Monceaux (1477-1535); — d'une boisselée de terre en la paroisse de Saint-Mars de Réno (1472); — des prés dépendants du prieuré de Monceaux (1383-1506).

H. 3443. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**1377-1426.** — Don par Renaud de la Brosse de

3 s. de rente « sur un clos appelé le Clous de la Ville, » seyant en la paroisse de Saint-Mars-de-Regnoust, » juxte le chemin tendant de Maison-Maugis à Mortagne » (1377) : reconnaissance de ladite rente (1426). — Reconnaissance de 7 s. 6 den. de rente sur « deulx pièces de » noes seyans en la paroisse de Monceau, juxte le » chemin tendant de la Salemondière aux Chennex » (1380).

## PRIEURÉ DE MONDONVILLE-SAINTE-JEAN.

H. 3444. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1242.** — Don par Guillot l'Oiseux, *Guiotus dictus Occiosus*, de 10 sextérées de terre labourable à Mondonville, *decem sextariatas terre semeure, sitas apud Mundunvillam*.

H. 3445. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

**1626-1788.** — Baux de 5 setiers 3 minots de terre, aux terroirs de Morainville et de Mondonville.

H. 3446. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**V. 1750.** — Plan de la seigneurie de Mondonville-Saint-Jean.

H. 3447. (Cahier.) — In-folio, papier, 82 feuillets.

**1599-1610.** — Terrier du prieuré de Mondonville-Saint-Jean.

H. 3448. (Cahier.) — In-4°, papier, 76 feuillets.

**1742-1745.** — Terrier du prieuré de Mondonville-Saint-Jean. Parmi les déclarants : Marie-Louise Geslain, veuve d'Alexandre de Beaussan, conseiller du Roi ; les marguilliers de Mondonville ; Marie Delangle, supérieure des maîtresses d'école du faubourg Saint-Maurice de Chartres ; Toussaint Lefèvre, receveur de la seigneurie de Morainville ; Étienne Blin, docteur de Sorbonne.

H. 3449. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1619-1753.** — Déclarations au prieuré de Mondonville pour des maisons et terres audit lieu (1619-1753). — Acte de foi et hommage à Marie Bouchault, veuve de Paul Pétau, seigneur de Morainville, pour les terres du prieuré de Mondonville (1619).

## PRIEURÉ DE SAINT-GERMAIN DE MORANCEZ.

H. 3450. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1692.** — Déclaration et dénombrement des terres,

censives, dîmes, rentes, biens et droits appartenant au prieuré de Morancez.

H. 3451. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

**V. 1115-1407.** — Don par Niellius et sa femme Hildearde, paroissiens de Morancez, *ecclesie Morentiarum parrochiani*, d'une maison, grange et jardin, 3 quartiers de vigne et 5 arpents de terre labourable, à Morancez (v. 1115). — Abandon par Barthélemy de Montainville, *Bartholomeus, miles*, d'un pré donné au prieuré de Morancez par Hildegaire de Gourdez, *pratum quod Hildegarius de Gurziis dederat Sancto Germano* (v. 1116). — Donations : par Barthélemy de Montainville, *Bartholomeus de Montenvilla*, d'un pré près le Gué-Auburget *pratum juxta Vadum Alburgis* (v. 1120) ; — par Herbert, le fournier, *Herbertus furnarius*, du four qu'il avait à Morancez, *furnum quem habebat Morentiis* (v. 1122). — Acquêt par Pierre Duhamel, prieur de Morancez, d'une maison, « assise à Chartres, en la rue du Marché au » merrain, devant la halle aux draps, abutant à la » petite rue aux Asnes où est le bordel » (1407).

H. 3452. (Liasse.) — 13 pièces, parch.; 9 pièces, papier.

**1480-1692.** — Baux : du revenu temporel du prieuré de Morancez (1598-1615) ; — de la métairie de Morancez, consistant en maison manable, granges, écurie, bergeries, cour et jardin et 7 muids 9 setiers 1 minot de terre labourable (1480-1692).

H. 3453. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

**1574-1582.** — Actes de foi et hommage à Jean Piguierre, seigneur de Chavannes, et à Théodore des Ligneris, seigneur de Morancez, pour les terres du prieuré de Morancez.

H. 3454. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1392-1474.** — Donation par Laurent Lemaire de 10 s. de rente sur une maison à Morancez (1392). — Testament de Saincette, femme de Pierre du Marchais, léguant 20 den. de rente sur un quartier de vigne à Morancez (1412). — Don par Antoine Poussebotte de 20 s. de rente à Luisant (1474).

H. 3455. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 10 pièces, papier.

**1407-1653.** — Sentence du bailliage de Chartres maintenant le prieur de Morancez dans la possession d'un muid de blé de rente sur la métairie de Mauny à la



Bourdinière<sup>1</sup> (1407-1670). — Vente de la métairie de Mauny à Jean Turquin, bourgeois de Thivars (1484; *sceau de la prévôté de Bonneval*). — Bail de ladite métairie par Jacques-Auguste de Thou, seigneur de la Bourdinière (1653).

H. 3456. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 8 pièces, papier.

**1414-1684.** — Reconnaissances d'un muid de grain de rente que le prieur de Morancez a droit de prendre sur la grange de Chavannes (1414-1439): titres de propriété de la terre de Chavannes (1605-1684).

H. 3457. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 19 pièces, papier.

**1411-1663.** — Reconnaissances de rentes envers le prieuré de Morancez.

H. 3458. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

**1320.** — Fondation par Nicolas Vassal, autrefois bailli d'Angers, d'une chapelle à Morancez, *quamdam capellam in villa de Morenceiis, ecclesie dicti loci annexam*.

H. 3459. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1742.** — Devis de réparations à faire au presbytère de Morancez.

PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN D'OUARVILLE.

H. 3460. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**XVII<sup>e</sup> S.** — Inventaires des titres touchant les droits, dîmes, terres et domaines du prieuré d'Ouarville (v. 1110-1668).

H. 3461. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 4 pièces, papier.

**1520-V. 1680.** — État des charges du prieuré d'Ouarville (v. 1680). — Reconnaissance d'une rente de 7 liv. 5 s. due à l'abbaye de Saint-Jean par le prieur d'Ouarville pour le droit de pitance (1596): quittances de ladite rente (1420-1528).

H. 3462. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**V. 1152.** — Confirmation par Goslein de Lèves, évêque de Chartres, du don fait à l'église d'Ouarville par Renaud d'Ouarville, *egregius miles, Raginaldus de Orrevilla*, des reliques par lui apportées de Constantinople.

<sup>1</sup> Cette rente avait été donnée en 1320 par Nicolas Vassal.

H. 3463. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

**1217-1421.** — Don par Goslein, chantre de Chartres, de 2 bovées de terre à Ouarville, *in campo qui dicitur Mes et in campo posito a sinistra parte vie que ducit ad Loovillam*, pour augmenter le nombre des religieux du prieuré d'Ouarville (1217-1225): confirmation dudit don par Renaud, évêque de Chartres (1217). — Sentence arbitrale entre Simon de Gazeran, *Symon de Gaseran, miles, dominus de Oerrevilla*, et les religieux de Saint-Jean, au sujet des 2 bovées de terre données par le chantre Goslein (1229). — Vente par Michau Susanne d'une maison à Chartres, en la rue Saint-Étienne (1421).

H. 3464. (Liasse.) — 16 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

**1483-1776.** — Baux: des terres du prieuré d'Ouarville (1483-1710; *sceau de la châtellenie de Chartres*, 1483); — de 10 setiers de terre à Gouillons (1499-1776).

H. 3465. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1660-1709.** — Actes de foi et hommage rendus par le prieur d'Ouarville aux seigneurs dudit lieu: Claude de la Villeneuve, 1660-1661; Marie-Madeleine d'Aligre, veuve d'Henri-Guillaume de la Villeneuve, 1709.

H. 3466. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

**1346-1513.** — Donation par « Jehan de Erboville, » escuier », d'un setier de blé de rente sur la terre « de » Oireville » (1346). — Testament de Mathieu, vidame de Chartres, léguant 20 s. au prieur d'Ouarville (1363). — Legs: par Mathilde, dame de Gazeran, *Matildis, domina de Gaseran*, de 3 setiers de blé de rente sur la grange d'Ouarville, *super granchiam de Orrevilla* (1366); — par Jacqueline, femme de Philippe de Guiencourt, *Jaquelina, uxor Philippi de Guiencuria, militis*, d'un setier de blé sur sa grange de Frainville, *super granchiam situatam apud Frainvillam* (1367); — par Jean le drappier, *Johannes draperius*, de 5 s. de rente sur tous ses héritages (1379); — par Marguerite de Couttes, *Margareta de Cubitis, uxor Guillelmi de Machery, domina de Orrevilla*, de 2 setiers de blé de rente sur sa grange d'Ouarville (1395). — Testament de Jeanne de Mornay, femme d'Antoine de Prunelé, seigneur d'Ouarville, léguant 60 s. de rente au prieuré d'Ouarville (1513): acquêt de ladite rente par Antoine de Prunelé sur Catherine Desfreux, veuve de Guillaume du Plessis (1511).

H. 3467. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**V. 1171-1211.** — Lettres de Hugues à Guillaume,

évêque de Chartres, à Roger, abbé de Coulombs, son frère, à Thibaut V, comte de Chartres, pour le prier de faire restituer à l'abbaye de Saint-Jean une dime par lui donnée et que son beau-frère a usurpée (v. 1171). — Donation de la dime de Mes par Goslein, chantre de Chartres : confirmation de ladite donation par Renaud, évêque de Chartres (1204). — Confirmation par Renaud, évêque de Chartres, et par Goslein, chantre de Chartres, de l'engagement pris par Adam d'Ouarville, *Adam, miles de Orrevilla*, de faire prêter serment à son champarteur de tenir un compte exact envers le prieur d'Ouarville des gerbes par lui recueillies (1211).

H. 3468. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1213-1234.** — Partage par Goslein, chantre de Chartres, de ses biens entre ses neveux, Renaud et Geoffroi d'Ouarville, Mainier et Simon de Gazeran (1213). — Donation par ledit Goslein des deux parts de la menue dime d'Ansonville et d'Ossoville, *tam de Ansonvilla quam de Othonvilla* : confirmation de ladite donation par Renaud, évêque de Chartres (1215). — Exemption par Renaud, évêque de Chartres, de tout droit de procure pour les terres nouvellement données au prieuré d'Ouarville par le chantre Goslein (1217). — Amortissement de la dime d'Ossoville, *decima Othonville*, par Renaud et Geoffroi d'Ouarville, *Raginaldus de Orrevilla, miles et Gaufridus, frater ejus, canonicus Carnotensis* (1217). — Confirmation par Goslein, chantre de Chartres, du don par lui fait de la dime d'Ossoville, *decimam de Othonvilla* (1225). — Don par Simon de Gazeran, *Symon de Gaseran, miles*, de toute la dime qu'il possédait à Ouarville, *totam decimam quam percipiebat in toto territorio de Orrevilla* (1234).

H. 3469. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

**1661-1724.** — Procès entre le prieur d'Ouarville et les seigneurs dudit lieu pour les dimes d'Ouarville.

H. 3470. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1519.** — Accord entre Antoine de Prunelé, seigneur d'Ouarville, et Jean Jacquin, prieur d'Ouarville, par lequel est conclu « que les parrochiens de la paroisse » d'Ouarville pourront parachever leur église selon que « elle est commancé autant que contient la vieille église » en allant vers le château ».

PRIEURÉ DE SAINT-JACQUES DE PONTGOUIN.

H. 3471. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**V. 1180.** — Bref d'Alexandre III confirmant les biens

du prieuré de Pontgouin, *apud Pongoenum duo parva viridaria, et modium terre quod vocatur Mota, et quasdam minutas decimas et domum unam..... Datum Laterani, II nonas martii.*

H. 3472. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1490-1503.** — Bulle du pape Jules II donnant à Jean, abbé de Saint-Jean, provisions du prieuré de Pontgouin (1503). — Sentence de la prévôté de Chartres déclarant le prieur de Pontgouin exempt du droit de visitation que réclamait l'évêque de Chartres (1490).

H. 3473. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

**V. 1120-1468.** — Accord avec Thibaut de Vaugelé, *Theobaldus de Vallegelat*, pour la culture des terres qu'il tenait de l'abbaye à Pontgouin, *apud Pontem Godanum* (v. 1120). — Don au prieuré de Pontgouin par Lubin, fils de Vital de Blanvilliers, *Leobinus, filius Vitalis de Albo Villari*, d'une pièce de terre à Haé, *quamdam petiam terre, duo sextaria continentem, apud villam que dicitur Hae* (1280). — Acquêts par le prieur de Pontgouin de prés en la prairie de Pontgouin devant Vaugelé (1361-1468).

H. 3474. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

**1453-1505.** — Baux des terres et prés appartenant au prieuré de Pontgouin (*sceau de la châtellenie de Pontgouin*, 1476).

H. 3475. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin.

**1380-1514.** — Testament de Jeanne, femme de Robin Fuilum, léguant 3 s. 6 den. au prieur de Pontgouin et à son compagnon (1380). — Acquêts par le prieur de Pontgouin de rentes à Pontgouin, Courville, Saint-Arnoult-des-Bois (1445-1514; *sceau de la châtellenie de Pontgouin*, 1487) : reconnaissances des dites rentes (1500-1514).

H. 3476. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1290-1293.** — Fondation par Sanche de la Porte, *Sancius de Porta*, d'une chapelle dans l'Hôtel-Dieu de Pontgouin, *in Elemosina de Ponte Goenii* (1280) : confirmation par Simon de Perruchay, évêque de Chartres (1293).

PRIEURÉ DE SAINT-DENIS DES PUIITS.

H. 3477. (Cahier.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

**V. 1710.** — Inventaire des titres des biens, terres

et rentes légués à l'église de Saint-Denis-des-Puits (1428-1699).

H. 3478. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

**1548-1765.** — Inventaire des meubles de l'église de Saint-Denis-des-Puits, tant du linge que des ornements (1673). — État des biens et héritages appartenant au prieuré-cure de Saint-Denis-des-Puits (1548-1765).

H. 3479. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1521-1545.** — Lettres de provisions du prieuré de Saint-Denis-des-Puits pour Jacques Lhomme : prise de possession dudit prieuré (1545). — Sentence du bailliage de Chartres maintenant le prieur de Saint-Denis-des-Puits en possession d'exercer les fonctions curiales contre les prétentions de Charles Gorges, curé des Corvées, et délimitation des deux paroisses (1521).

H. 3480. (Liasse.) — 16 pièces, parch.; 8 pièces, papier.

**1417-1749.** — Acquêts par le prieur de Saint-Denis-des-Puits de terres à Villebon, la Gastine, les Puits et Courville (*sceaux de la châtellenie de Courville*, 1472 et 1480).

H. 3481. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

**1485-1769.** — Baux des terres appartenant au prieuré de Saint-Denis-des-Puits.

H. 3482. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 13 pièces, papier.

**1548-1787.** — Actes de foi et hommage pour les terres du prieuré : à Guillaume de Mégardon, seigneur de Juday (1548); — à Claude Feydeau (1654) et Robert Feydeau, chanoine de Chartres (1697), seigneurs de Rigny; — à Claude Thomas, seigneur de Boishinoust (1671); — à Jean de Collard (1599-1604), Octave de Beaulieu (1678), Charles de Beaulieu (1730), Simon-Thibaut Poullin (1771), et François-Amédée Poullin d'Arsigny, seigneurs de la Foucaudière (1787).

H. 3483. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1218.** — Don par Goslein, seigneur de Lèves, *Goslenus dominus Leugarum*, de toute la dime qu'il possédait en la paroisse de Puits, *totam decimam quam in parrochia de Puteis habebat*.

H. 3484. (Liasse.) — 10 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

**1546-1547.** — Procès entre le prieur de Saint-

Denis-des-Puits et Michelle Pichot pour un setier de terre en la paroisse des Puits (*scel aux causes de la Chambre épiscopale*, 1547).

PRIEURÉ DE NOTRE-DAME DE THEUVY.

H. 3485. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1402.** — Inventaire des titres du prieuré de Theuvy.

H. 3486. (Cahier.) — In-folio, parchemin, 4 feuillets.

**1478.** — Cartulaire du prieuré de Theuvy (1213-1280). Don par Osmond de la dime qu'il possédait à Theuvy, *in parrochia de Teuvi* (1213). — Confirmation par le roi Louis IX de la dime donnée par Geoffroi de Chalet (1267). — Don par Geoffroi de Chalet d'une dime à Theuvy, *juxta cheminum perre, ante portam prioris de Theuviaco* (1267). — Accord entre le Chapitre de Chartres et l'abbaye pour une dime à Theuvy donnée par Mathieu, curé de Landelles (1267). — Amortissement par Robert Foart et Pierre de Voisins, *Petrus de Vicinis*, du quart de la dime de Theuvy, *quartam partem cujusdam decime que vocatur decima de Theuviaco* (1268). — Accord entre Geoffroi de Rochefort, *Gaufridus de Ruppeforti, armiger*, et les religieux de Saint-Jean pour certaines dîmes en la paroisse de Theuvy, *quasdam decimas existentes infra metas parrochie de Theuviaco* (1269). — Accord entre l'abbaye de Coulombs et celle de Saint-Jean pour une chapelle construite par les religieux de Coulombs à Chauffours (1270). Voir H. 3489). — Amortissement par Geoffroi de Rochefort, seigneur de Courville, *Gaufridus de Ruppeforti, dominus Curveville, miles*, des dîmes de la paroisse de Theuvy (1271).

H. 3487. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

**1699.** — État des fondations faites dans l'église de Theuvy.

H. 3488. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1420-1467.** — Collation à frère Jean Lemaire, *Johannis Majoris*, du prieuré de Theuvy, vacant par la mort de frère Bernard Boudet (1420). — Sentence de l'official de Chartres condamnant le prieur de Theuvy à payer 15 s. de rente à l'abbaye de Saint-Jean pour la pitance des religieux (1467; *sceau de l'official du Chapitre de Chartres*).

H. 3489. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1270.** — Accord entre l'abbaye de Coulombs et celle de Saint-Jean au sujet d'une chapelle édiflée par les re-

ligieux de Coulombs *in quodam herbergamento, quod vulgariter vocatur Calidus Furnus, sito infra metas parrochie de Theuviaco (sceau de l'abbaye de Coulombs).*

H. 3490. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

**1210-1665.** — Donations : par Hugues, seigneur du Tremblay-le-Vicomte, *Hugo, miles et dominus de Trembleio*, de 2 setiers de blé sur le champart du Tremblay, *in campiparte de Trembleio* (1210); — par Raoul Maunoury, *Radulphus Maunorri, miles*, d'une place près l'église de Theuvy, *quamdram plateam sitam juxta ecclesiam de Teuviaco* (1237; *sceau de l'official du Chapitre de Chartres*) : confirmation de ladite donation par Vincent de Marville, *Vincencius de Matrevilla* (1237) et par Guillaume de la Chaussée, *Guillelmus de Calceia* (1238). — Abandon à Philippe Deschamps, prieur de Theuvy, par Philippot Paradis de « ung hébergement assis à Lucé » (1350). — Échanges de terres : « assises de joust la ville de » Theuvy », entre Adam de Bilheux et le prieur de Theuvy (1348; *sceau de la châtellenie de Châteauneuf*); — sises à Theuvy, entre Nicolas Bailly, prieur de Theuvy, et Antoine de Saily, seigneur de Bréval (1665).

H. 3491. (Cahier.) — In-folio, parchemin, 38 feuillets.

**1607.** — Testament de Charles de la Chaussée, chanoine de Chartres et prieur de Theuvy, en faveur du prieuré de Theuvy.

H. 3492. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1462-1737.** — Baux de la métairie de Theuvy, consistant en maison manable, écuries, bergeries, granges, toits à bêtes, volière et 54 arpents de terre labourable.

H. 3493. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1321- v. 1360.** — Legs par Jean Germain d'un setier de blé de rente au prieuré de Theuvy (v. 1360). — Reconnaissance par Jean Alais de « sept quartonniers » de blé sur un hébergement assis à Theuvy » (1321).

H. 3494. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

**1513-1733.** — Accords pour les dîmes de Theuvy entre l'abbaye de Saint-Jean et Guillaume et Christophe de la Chaussée, prieurs de Theuvy (1513-1529; *sceau de l'abbaye de Saint-Jean*, 1513). — Sentence du bailliage de Chartres adjugeant à Guillaume de la Chaussée, prieur de Theuvy, les dîmes « du territoire vulgairement appelé » le terrouer de Bilheust et de l'Orme du Favril » (1524).

EURE-ET-LOIR, SÉRIE H.

— Bail par Paul-Alexandre Reneaume, prieur de Theuvy, des dîmes de Bernier et de Chauffours, avec la menue dîme des bêtes à laine et porcs de lait (1733).

H. 3495. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1540.** — Aveu rendu au duché de Chartres par Jean de la Chaussée, seigneur de Theuvy, pour le presbytère dudit lieu.

H. 3496. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1657.** — Inventaire des titres concernant les cens dus au prieuré de Theuvy. Don par Hugues, seigneur du Tremblay, de 2 setiers de blé sur son champart du Tremblay (1210. Voir H. 3490). — Don par Raoul Maunoury d'une partie de rue joignant l'église de Theuvy (1237. Voir H. 3490) : confirmations par Vincent de Marville et Guillaume de la Chaussée (Voir H. 3490). — Vente par Guillot de la Chaussée de 12 den. de cens (1318. Voir H. 3497). — Sentence condamnant Guillot de Moulou à payer 6 den. de cens au prieur de Theuvy pour un hébergement au dit lieu (1318). — Reconnaissance par Jean Alais de sept quartonniers de blé sur un hébergement audit lieu (1321. Voir H. 3493). — Reconnaissance par Jean de Theuvy, écuyer, de 9 den. de cens dus au prieur de Theuvy (1406).

H. 3497. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

**1317-1675.** — Vente par Guillot de la Chaussée, écuyer, de 12 den. de cens au prieuré de Theuvy (1318). — Sentences des bailliages de Chartres et de Bonsmoulins maintenant le prieur de Theuvy en possession de cens sur le lieu de Plateau à Theuvy (1317-1675; *scel aux causes du bailliage de Chartres*, 1406).

H. 3498. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1682.** — Don par le seigneur de Breval au prieuré de Theuvy d'un demi-arpent de terre, situé proche les jardins de Bilheux, « où le prieur a fait bastir une » eschole publique, à la charge que les élections ou expulsions des maîtres d'eschole ne se pourront faire que » par les prieur et seigneur conjointement ».

PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN DU TREMBLAY-LE-VICOMTE.

H. 3499. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

**1210-1350.** — Don par Hugues, seigneur du Tremblay, *Hugo, miles, dominus de Trembleio*, d'un arpent de terre au Tremblay, *in cultura sua juxta crucem* (1210). — Quittance de rachat donnée par Charles, comte de

Valois, au prieur du Tremblay, « pour la moitié d'un » arpent de terre dou don feu Robert, chevalier » (1296). — Don par « Agnès, dame du Bois-Jouce et de Tres-le-Boys », de 2 arpents de terre « ou terrouer de Tres-le-Bois, ou leu que l'en dit Sous les brières de Roulet » : confirmation par « Guillaume dou Marcheiz, escuier, » sire de Imbermès » (1331). — Vente par Gillot le barbier d'une maison au Tremblay (1350).

H. 3500. (Liasse.) — 27 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1343-1748.** — Donation par Robert du Tremblay, chevalier, seigneur du Tremblay-le-Vicomte, fils de Gilles le Vicomte, jadis seigneur du Tremblay, aux prieurs du Tremblay et d'Ouarville de 57 arpents de terre, « ou terrouer de Marreville-en-Droays » (1343). — Baux par les prieurs du Tremblay et d'Ouarville des terres à eux données par Robert du Tremblay (1470-1748).

H. 3501. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1578-1789.** — Baux : du revenu temporel du prieuré du Tremblay (1578-1594) ; — des terres et des dimes du prieuré du Tremblay (1788-1789).

H. 3502. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

**1328-1366.** — Don par Thomas le Vicomte d'un setier de blé de rente sur sa terre du Tremblay (1328). — Vente par Jean Gousseaume, écuyer, de 25 setiers de grain « sur la granche du lieu du Tremblay-le-Vicomte » (1364) : amortissements de la dite vente : par « Marie d'Es » poigne, contesse d'Alençon, du Perche et d'Étampes » (1365) ; par « Jehanne de Garenrières, vicontesse du » Tremblay et dame d'Aubessonville » (1366) ; par « Guillaume le Baveux, escuier, sire de Garenrières » près Dreux » (1366).

#### ABBAYE DE LA MADELEINE DE CHATEAUDUN.

H. 3503. (Registre.) — In-folio, papier, 220 feuillets.

**1584.** — Inventaire des titres et papiers conservés au trésor de l'abbaye de la Madeleine, ledit inventaire dressé par Georges May, notaire du comté de Dunois.

H. 3504. (Registre.) — In-folio, papier, 225 feuillets.

**V. 1760.** — Inventaire des titres de l'abbaye de la Madeleine ; dimes de la Chapelle-du-Noyer (1197-1662) ;

— métairie de la Grange (1230-1245) ; — métairie de la Maison-Seule, réunie à la Grange (1425-1656) ; — métairie des Bordes (1259-1687) ; — métairie du Fournil-sur-Battreau (1379-1705) ; — métairie de la Bourguinière (1414-1658) ; — métairie de la Mallenoue (1371-1659) ; — clos de Beaumur (1446-1657) ; — métairie de Villebalay (1212-1694) ; — métairie du Puiset (1260-1696) ; — métairie des Villeneuves (1489-1749) ; — métairie de Villebeton (1297-1760) ; — terres des Chardonnelles, réunies à Villebeton (1437-1730) ; — terres de Nivouville (1234-1611) ; — dime de la Brouaze (1335-1669) ; — maisons à Châteaudun (1433-1730) ; — métairie de Villandry (1453-1744) ; — métairie de la Tournée, à Morgues (1364-1740) ; — métairie d'Harbouville (1359-1667) ; — dimes de Lanneray (1269-1517) ; — métairie de la Paudasnière, paroisse de Lanneray (1260-1683) ; — métairie de la Paillardière, paroisse d'Arrou (1413-1694) ; — métairie d'Angouville (1494-1749) ; — dime de Crépainville (1330-1663) ; — terres du Goulet (1217-1653) ; — terres de Belfort, réunies au Goulet (1271-1625) ; — métairie de Deury, paroisse de Donnemain, réunie au Goulet (1441-1575) ; — métairie de la Bourdinière (1413-1685) ; — clos de Saulièvre (1479-1714) ; — clos de la Boisne (1346-1700) ; — clos de Chambottain (1476-1632) ; — clos de la Sanguinière (1454-1611) ; — clos de Punaise, réuni à la Grange (1423-1615) ; — clos des Cerises-Mûres (1480-1542) ; — clos de Champcaille, réuni à la Bourdillière (1467-1660) ; — métairie de la Roche, paroisse de Marboué (1384-1758) ; — pré de la Place, paroisse de Marboué (1400-1624) ; — métairie de la Bourdillière, paroisse de Saint-Valérien de Châteaudun (1425-1694) ; — terres à Bapaume (1477-1631) ; — terres à Fontaine-Marie, paroisse de Douy (1200-1670) ; — prés des Vachots et du Passage, paroisse de Saint-Denis-les-Ponts (1258-1712) ; — clos des Catherines (1441-1665) ; — prés de la Boissière (1379-1652) ; — terres de la Folletière, paroisse de Binas (1427-1698) ; — terres à Licancy (1260-1668) ; — métairie de Bouville, paroisse d'Autheuil (1382-1672) ; — prés de Saint-Jean-Froidmantel (1396-1756) ; — terres de la Billetière, paroisse de Saint-Agil (1391-1652).

H. 3505. (Registre.) — In-folio, papier, 118 feuillets.

**V. 1736.** — Table des titres renfermés dans les 60 boîtes qui forment le trésor de l'abbaye de la Madeleine. — Liste des abbés de la Madeleine : Archambaut, 1131 ; Fulcherius, 1155 ; Herbert, 1177 ; Séguin, 1198 ; Maurice, 1212 ; Odon, 1226 ; Gervaise, 1240 ; Robert, 1259 ; Girard, 1293 ; Gilles, 1329 ; Jean Cordier, 1360 ; Nicolas Duval, 1380 ; Jean Godard, 1396 ; Nicolas Bullon, 1411 ; Macé Baillehache, 1440 ; Nicolas, 1456 ; Sainxe Godereau, 1466 ; Jean des Pierres, 1480 ; Jean Lefèvre, 1495 ; Jean Lefèvre, 1528 ; Olivier de Hochbert, 1536 ; Jacques de Rostaing, 1560 ; Jean de Lourdereaux, 1573 ; Henry Bault, religieux de Saint-Victor, 1592 ; René de la Ferté, 1610 ; Jacques

de la Ferté, 1634; Valentin du Raynier de Droué, 1654; Henry-Valentin du Raynier de Boisseleau, 1678; Jean-Baptiste de Johanne de la Carre de Somery, 1711; l'abbé d'Héricourt, 1728; l'abbé de Rochechouart, 1731; Gallet de Coulange, 1733; François Vidaud de la Tour, 1734<sup>1</sup>.

H. 3506. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**XVII<sup>e</sup> S.** — Notes sur l'origine de l'église de la Madeleine. « L'église de la Madeleine est très ancienne » et la première et principale de la ville de Chasteaudun, » et son antiquité est encore manifestée par l'église » souterraine, qui reste encore pour la plupart en son » entier; de la structure de laquelle on peut conjecturer » qu'elle a été bastie dès le temps des premiers chres- » tiens. Elle a persévéré en cette sorte jusques au temps » de Charlemagne, roy de France et empereur, laquelle » fit construire et bastir magnifiquement l'église comme » elle est à présent, ainsi qu'il paroist sur le frontispice » de ladite église, sur lequel sont les figures dudit » empereur et de Louis le Débonnaire, son fils et son » successeur à l'empire. C'est le sentiment de M. Robert » en son *Gallia christiana* au titre des abbayes<sup>2</sup>; de » M. André du Chesne en son livre *des Antiquités des » villes*<sup>3</sup>; de Georges Bravin dans son livre *des Histoires » des villes principales de tout le monde*<sup>4</sup>; de Belleforest » dans son *Histoire*, et de M. Chopin dans son *Monasti- » con*. »

H. 3507. (Liasse.) — 11 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

**1411-1718.** — Sentence des requêtes au Palais établissant au profit de l'abbaye de la Madeleine le droit de committimus aux requêtes du Palais à Paris. — Supplique des religieux de la Madeleine pour être maintenus dans ledit droit (1683): « Les supplians représentent » qu'ils ont été fondez par Charlemagne, que le titre de » cette fondation et tous les autres anciens titres et » papiers de ladite abbaye ont été pillés et brûlés par » la fureur des guerres civiles et de la religion, et qu'au » deffaut de la représentation de ce titre originaire qui » est du VIII<sup>e</sup> siècle, ils ont des preuves très authentiques » de la vérité qu'ils avancent: premièrement, il y a » quantité de marques extérieures aux anciens bastimens

<sup>1</sup> Cette liste n'est pas exacte surtout pour le XIV<sup>e</sup> siècle: on peut la comparer à celle qui a été donnée dans le *Cartulaire de la Madeleine* (Introduction, p. 58 et suiv.).

<sup>2</sup> *Castrodunum habet abbatiam Sanctæ-Magdalænæ a Carolo Magno constructam.*

<sup>3</sup> « Ladite abbaye de la Magdeleine a été fondée autrefois par nostre grand roy et empereur Charlemagne. »

<sup>4</sup> *In villa Castriduni extant plurimæ ecclesiarum basilicæ, imprimis quæ Divæ Magdalænæ dicitur, a Carolo Magno condita, ad quam est cœnobium et curialis parœcia.*

» de ladite église, où se voyent encore aujourd'huy au » grand portail et aux autres portaux de l'église des » figures en relief à la mosayque représentant le roy » empereur Charlemagne, les reynes impératrices qui » ont esté ses femmes, Louis le Débonnaire, son fils et » les deux princes, enfans dudit Louis le Débonnaire; » en second lieu, lesdiz supplians raportent les témoi- » gnages uniformes de plusieurs grands auteurs anciens » et modernes, dont les savans escrits font une expresse » mention que Charlemagne a fait bastir et fondé ladite » abaye de Sainte-Marie-Madelène de Chasteaudun. »

H. 3508. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1711-1781.** — Inventaires des titres des biens de la manse abbatiale de la Madeleine, « lesquels sont » renfermez dans un coffre déposé dans le chartrier de » l'abbaye. »

H. 3509. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1572-1711.** — Provisions de l'abbaye de la Madeleine pour Jean de Lourdereaux (1572) et pour Jean-Baptiste Johannes de Saumery (1711). — Prise de possession par Henri-Valentin du Raynier de Boisseleau de l'abbaye de la Madeleine et d'un canonicat de l'église de Saint-André de Châteaudun (1679).

H. 3510. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, papier, 181 feuillets.

**1573.** — Procès-verbal de visite de l'abbaye de la Madeleine par Philippe Jabin, conseiller au Parlement, et René Hector, prieur de Saint-Lazare-lès-Paris, pour arriver à la réformation de l'abbaye et au partage entre l'abbé et les religieux. « Nous a esté remonstré qu'en » l'abbaye de la Magdelaine de Chasteaudun y estoit » survenu si grand difformité et désordre et les religieux » d'icelle abbaie par la licence et laps de temps estoient » si avant licenciés en toute dissolution de vice et meurs » que, pendant que le divin service se celebrait, ils ne s'y » trouvoient que deux ou trois, et les autres estoient » parmy la ville à se jouer et promener avec chapeaux, » cappes, manteaux et espées, couchans la plupart du » temps hors ladite abbaye, et lorsqu'ils y viennent » coucher y arrivent sur les unze ou douze heures de » nuit, menassant le portier de le battre et frapper s'il » ne leur ouvroit, comme de fait ils l'avoient par plusieurs » fois battu et outragé; et que plus estoit, lorsqu'ils » estoient en ladite abbaye, au lieu d'assister à la » cellébration dudict divin service et vacquer à leurs » estudes selon leur règle et estat monasticque, ils » tiennent le jeu publiquement, recepvant toutes per- » sonnes de mauvaise et scandaleuse vie; et, au lieu de » prendre leur réfection ensemble, mangeoient en la

» ville, contraignoient les personnes qui ont charge de  
 » leur nourriture et entretenement leur envoyer chair,  
 » pain, vin, s'ils ne le vouloient faire, rompoient les  
 » serrures des greniers et caves : dont toutes personnes  
 » de bonne vye se trouvoient merueilleusement scanda-  
 » lisez. »

H. 3511. (Registre.) — In-folio, papier, 212 feuillets.

**1573.** — Double du précédent.

H. 3512. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1573.** — Sentence de réformation de l'abbaye de la Madeleine.

H. 3513. (Liasse.) — 19 pièces, parch.; 20 pièces, papier.

**1573-1676.** — Partage des biens de l'abbaye entre les abbés et les religieux.

H. 3514. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

**1626-1654.** — Factum pour Étienne Duval, prieur claustral de la Madeleine, contre l'abbé Jacques de la Ferté pour les réparations de l'église (1626). — Sentence du bailliage de Dunois condamnant Adrienne de la Ferté, veuve de Robert Miron, seigneur de la Tremblaye, héritière de l'abbé Jacques de la Ferté, à faire les réparations nécessaires à l'abbaye (1651-1654).

H. 3515. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

**1652-1654.** — Lettres du Roi nommant Étienne Grillon, procureur à Châteaudun, économiste de l'abbaye de la Madeleine pendant la vacance après la mort de Jacques de la Ferté, à cause de la contention qu'il y avait au Conseil du Roi entre les sieurs Valentin du Raynier, abbé de Droué, cessionnaire des droits de Léon d'Esparbès de Lussan d'Aubeterre nommé par le Roi, et Louis-Jules du Châtelet, baron de Ciray, nommé par le duc d'Orléans. — Baux par le sieur Grillon des prés de Douy, de Bapaume et de Nonneville. — Acte de foi et hommage à Judith d'Allonville, veuve de Florent de Meaussé, dame de Villebeton.

H. 3516. (Liasse.) — 35 pièces, parch.; 213 pièces, papier.

**1652-1654.** — Procédures d'Étienne Grillon, économiste de la Madeleine, contre divers pour redevances dues à l'abbaye.

H. 3517. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 50 pièces, papier.

**1654-1660.** — Comptes rendus par Michel Laurencin

à Valentin du Raynier de Droué, abbé de la Madeleine, de la recette et dépense faite par ledit Laurencin<sup>1</sup>. — Pièces à l'appui desdits comptes.

H. 3518. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

**1658-1673.** — Lettres de Valentin du Raynier de Droué, abbé de la Madeleine, à Michel Laurencin et N. Carré, ses receveurs : « 19 mai 1658. Je vous prie de » louer mon logis abbatial à quelque bourgeois et la » moitié de mes greniers : j'ayme mieux en faire bon » marché pour avoir le plaisir de donner des sonnettes » aux bons pères, lesquelz insolemment m'ont fait » assigner aux Requestes ». — « 4 avril 1660. Vos » charpentiers de Châteaudun sont excessivement chers, » et de ce qu'ils me demandoient de faire pour 90 livres, » mon charpentier se contente à la moytié ; les ouvriers » de votre grosse ville se font payer comme de gros » commissaires. Mettez-vous en ma place d'avoir aultant » de bien que j'en ay et d'en recevoir si peu que vous » voyez que j'en recoy de votre part. Disons franche- » ment, M. Michel, que vous me croyez bien innocent » de me traicter de la sorte, ou bien qu'il est vray de » dire que vous estes plus habil homme que moy. » — « 15 mai 1660. On dit icy que les vignes sont parfaite- » ment belles : si les miennes sont du nombre, ayez » soing de vous asseurer de poinçons de bonne heure, » crainte de les surachepter. Envoies moi dans une » petite bouteille bien bouchée et coëffée un essay de ce » poinçon de mon vin que vous avez chez vous. Pour » bien boucher la bouteille, il fault mettre un bouchon » de liège et le laisser tremper un peu auparavant, et » faire aussy tremper la fillasse et bien remplir la » bouteille affin que le vin ne batte pas dans la bouteille. » — « 5 septembre 1660. Encores bien heureux que de » 40 escuz vous m'avez envoyé la moytié en liards ; j'en » suis en telle nécessité que j'aurois receu toute la » somme en doubles. » — A. N. Carré. « Saint-Jean- » d'Angely, 17 juin 1673. Ne diroit-on pas à vous enten- » dre parler que le commerce et l'argent est commun » dans le Royaume comme il y a dix, vingt et trente » ans et le siècle passé. Sçavez-vous bien que le boisseau » de bled froment qui pèse icy 50 livres, qui valloit au » moins 40 à 50 sols, n'est estimé que 14 à 15, que la » barrique de vin plus grande que le poinçon de Paris » n'est estimée qu'un escu, et qu'on ne trouve point le » débit de ces danrées à ce bas prix ; car chacun a de » reste pour soy, et le commerce ne va point à cause de » la guerre : il n'y a plus d'argent. Mon fermier fait » brûler presentement ses vins pour en faire de l'eau-

<sup>1</sup> L'abbé de Droué semble avoir enlevé en 1660 à Michel Laurencin l'office de receveur : il était peu content de sa gestion, et, par un acte du 30 octobre 1660, il établit que ledit Laurencin a reçu 1687 liv. 5 s. dont il n'existe aucune trace dans ses comptes.

» de-vie, qui est la dernière ressource, car pour ses  
» grains, c'est moins que de la boue; on n'en trouve pas  
» le débit au marché à quelque prix qu'on l'abandonne.»

H. 3519. (Cahier.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

**V. 1574.** — État du revenu de la manse abbatiale : Nobleville, 6 muids de froment, 3 muids de seigle, 4 muids 6 setiers d'avoine, 1 setier de pois, 1 setier de fèves, 1 porc et 6 chapons; — Épineux, 2 muids de froment, 2 muids de seigle, 4 muids d'avoine, 1 setier de pois et de fèves, 1 porc et 6 chapons; — Villandry, 2 muids de froment, 8 muids de méteil, 2 minots de pois, 6 nombres de paille; — Charray, 1 muid de froment, 2 muids de méteil, 2 chapons; — la Bourdinière, 2 muids de froment, 6 setiers d'avoine; — Dessainville, 1 muid de froment, 1 muid d'avoine; — Villentier, 7 setiers de froment, 6 setiers d'avoine; — Chardonnelle, 8 setiers de froment, 6 setiers d'avoine; — la Brouaze, 6 setiers de froment, 1 minot de fèves, 4 chapons; — Nivouville, 13 setiers de méteil, 2 chapons; — le Petit-Mesnil, 5 setiers de méteil, 4 setiers d'avoine; — le Plessis-Hugon, 3 setiers 2 minots de méteil et autant d'avoine; — Méresville, 3 setiers de froment et autant d'avoine; — la Jouannièrre, 2 setiers 3 minots de froment et autant d'avoine; — Bapaume, 4 setiers en mine de froment et autant d'avoine; — le Petit-Éguilly, 2 setiers 1 minot d'avoine et 2 poules; — la Borde-au-Baron, 3 minots de méteil; — la Petite-Hardonnière, 3 minots de méteil; — le Petit-Morgues, 3 setiers de froment; — dimes de Villouzier, 10 setiers de méteil, autant d'avoine et 2 chapons; — dimes de Crépainville, 7 setiers de méteil et autant d'avoine; — dimes de Niverville, 5 minots de méteil et 1 chapon; — rentes en deniers, 439 liv. 14 s. 5 den.; — la Cohue et le Bourg-au-Mère à Ruan, 6 muids de méteil et 4 muids d'avoine; — la Frileuse, 2 muids de méteil et 2 muids d'avoine; — les Tenenots, 1 muid de froment et 1 muid de seigle; — la Sabardièrre, 6 setiers de méteil et 24 livres; — le Plessis, 6 setiers de méteil et 6 setiers d'avoine; — Villeneuve, 6 setiers d'avoine; — la Gergetière, 6 setiers de méteil, 2 setiers 2 minots d'avoine; — les dimes de Cormont, 6 setiers de méteil et 6 setiers d'avoine; — rentes en argent à Ruan, 508 livres; — les profits de la grande et petite garenne de Ruan, 50 livres; — métairie de Saint-Mars-du-Cor, 253 livres; — le Moulin-Neuf, paroisse de Choue, 50 livres; — les dimes de Choue, 500 livres.

Charges : pour les pauvres 4 muids de méteil; — au prieur de Saint-Pierre de Châteaudun, 3 setiers de méteil et 2 setiers d'avoine; — à Saint-Martin de Tours, 2 muids de blé véronnet; — pour les décimes, 192 livres; — aux religieux pour retour de partage, 340 livres; — au frère lai, 60 livres; — au maître des enfants, 36 livres; — aux officiers de justice de la Madeleine, 20 livres; —

aux officiers de justice de Ruan, 15 livres; — au curé de Ruan pour la garenne, 40 sous.

H. 3520. (Cahier.) — In-folio, papier, 20 feuillets.

**1714.** — Déclaration du revenu de la manse abbatiale : 4.487 livres, et des charges : 2.682 liv. 2 den. — Déclaration du revenu de la manse conventuelle : 6.291 liv. 16 s. 8 den.; des dettes : 774 liv. 11 s. 8 den., et des charges : 3.152 liv. 19 s. 8 den.

H. 3521. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 13 pièces, papier.

**1551-1622.** — Baux des revenus appartenant à l'abbé de la Madeleine.

H. 3522. (Cahier.) — In-4°, papier, 50 pages.

**1722.** — Procès-verbal de visite des bâtiments des fermes et autres dépendances de la manse abbatiale, et estimation des réparations y nécessaires : Nobleville, 190 liv. 6 s.; Épineux, 68 liv. 16 s.; Villandry, 139 liv. 18 s.; Charray, 14 liv.; la Touche, 347 liv. 13 s.; les Grandes et Petites Ferrandières, 124 liv. 9 s.; les Vallées, 100 liv. 15 s. 6 den.; le Haut et Bas-Cormont, 358 liv. 11 s.; le Plessis, 315 liv. 18 s.; la Cohue, 172 liv. 19 s., la chambre abbatiale de Ruan, 106 liv. 11 s.; la Sabardièrre, 225 liv. 17 s.

H. 3523. (Cahier.) — In-4°, papier, 36 feuillets.

**1722.** — Double du précédent.

H. 3524. (Cahier.) — In-folio, papier, 40 feuillets.

**1722.** — Double des deux précédents.

H. 3525. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 49 pièces, papier.

**1677-1733.** — Contestations entre les religieux de la Madeleine et les abbés de Boisseleau et de Coulanges au sujet des partages. — Factum de l'abbé de Boisseleau (1691) : « Henry-Valentin du Raynier de Boisseleau, » abbé commandataire de l'abbaye Sainte-Marie-Magde- » leine de Châteaudun, remontre que les religieux de » ladite abbaye, aiant trouvé de la facilité auprès du » défunt sieur abbé de Droué, prédécesseur du suppliant, » ont obtenu de luy un consentement pour changer » entièrement l'ordre ancien de l'abbaye observé depuis » un siècle, jusqu'à luy oster la moitié de ses revenus » en faisant faire un nouveau partage des biens de » l'abbaye tout contraire à celui qui avoit été fait par » feu M. Jabin, conseiller de la Cour, commis à cet effet, » qui s'étoit transporté sur les lieux en 1573, et comme



» ils indemnisoient le défunt sieur abbé de Droué par  
 » une bonne pension viagère, dont ils lui avoient donné  
 » des assurances pour le peu qui luy restoit à vivre  
 » estant aagé de 80 ans et plus, il leur a été aisé de tout  
 » entreprendre : aussy n'en sont-ils pas demeuré là,  
 » car, profitant de l'éloignement dudit sieur abbé de  
 » Droué qui étoit depuis plusieurs années dans une  
 » autre abbaie qu'il avoit dans la province de Xainctonge,  
 » et se servant utilement de l'ascendant qu'ils avoient  
 » sur son esprit par le secours et les bons offices du  
 » nommé Montreuil, hommes d'affaires dudit sieur abbé  
 » de Droué résidant à Châteaudun, que les religieux  
 » avoient attaché à leurs intérêts par des présents  
 » considérables, ils poussèrent leur entreprise jusqu'à  
 » faire abandonner la maison abbatiale en eschange  
 » d'une petite maison seize au milieu de la ville de  
 » Châteaudun, écartée de l'abbaie, qu'ils achetèrent de  
 » M<sup>e</sup> Souchai, avocat et conseil de l'abbé et des religieux,  
 » laquelle étoit ocupée par un marchand et qui est plus  
 » propre pour loger un mercier que pour servir de  
 » maison abbatiale, et qu'ensuite ils auroient eu la  
 » témérité de faire démolir ladite maison abbatiale.... »

H. 3526. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 50 pièces, papier.

**1710-1721.** — Testament de Henri-Valentin du Raynier de Boisseleau, abbé de la Madeleine, faisant l'Hôtel-Dieu de Châteaudun son légataire universel (1710). — Procédures entre les religieux de la Madeleine et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu pour les réparations des bâtiments de l'abbaye dues par M. de Boisseleau (1711-1721). « L'abbaye de la Madeleine a esté pendant  
 » 60 années entre les mains et en la possession de la  
 » famille de feu M. l'abbé du Raynier de Boisseleau.  
 » Feu M. l'abbé du Raynier de Droué, son oncle, en fut  
 » pourveu et en prit possession en 1651 et en a jouy  
 » jusqu'en 1679, qui font 28 années. Il en fit alors sa  
 » démission en faveur dudit sieur abbé de Boisseleau,  
 » son neveu, qui en fut pourveu et en prit possession  
 » dans cette mesme année 1679, et en a jouy jusqu'à son  
 » décez arrivé en 1711, le 19 janvier : ce sont 32 années  
 » de jouissance par ce dernier titulaire. Durant les  
 » 60 années de jouissance de ces deux titulaires, oncle et  
 » neveu, les bastiments de ladite abbaye ont esté fort  
 » mal entretenus de réparations : il y en a plusieurs qui  
 » ont esté entièrement ruinez ; d'aucuns il n'en reste que  
 » quelques vestiges, et d'autres dont on ne trouve pas  
 » mesme les places pour avoir esté entièrement démolis  
 » par ces deux abbez. Les bois ont esté dégradez ; on a  
 » coupé entièrement une fort belle fustaye de 21 arpens,  
 » et un très grand nombre de chesnes dans celle des  
 » Vallées, dans les taillys et autour des hayes des terres  
 » de ladite abbaye. Le plus grand mal s'est fait durant  
 » la jouissance du sieur abbé de Droué et le reste dans

» le temps du sieur abbé de Boisseleau. Dix mille escus  
 » ne répareront pas le dommage qui a esté fait. »

H. 3527. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 8 pièces, papier.

**1721-1733.** — Titre de 375 livres de rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, la dite rente provenant de 15000 livres données par l'Hôtel-Dieu de Châteaudun comme légataire universel de Henri-Vabatin-du Raynier de Boisseleau, pour les réparations des biens de l'abbaye dues par ledit abbé de Boisseleau.

H. 3528. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1730.** — Bail des biens de la manse abbatiale aux religieux de la Madeleine par François-Bénigne du Troussel d'Héricourt, abbé de ladite abbaye.

H. 3529. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 114 pièces, papier.

**1730-1743.** — Procès entre les religieux de la Madeleine et Antoine Gallet de Coulanges, abbé commendataire de ladite abbaye, pour les réparations de l'abbaye, et des métairies dépendant de la manse abbatiale (*billets autogr. de MM. de Lespine et Hardouin, architectes du Roi, commis à la reconstruction de la ville de Châteaudun*). — Lettre de M<sup>r</sup> Gallet de Coulanges à M<sup>r</sup> Garnier, procureur à Blois : « Châteaudun, 16 avril  
 » 1734. M<sup>r</sup> l'abbé de Rochechouard fut nommé à l'abbaie  
 » de la Magdelaine sur la démission qu'en fit M<sup>r</sup> l'abbé  
 » d'Héricourt le 8 août 1731, dont il en a fait la démission  
 » le 19 novembre 1732, et le Roy me fit la grâce de m'y  
 » nommer le 2 février 1733. Quoique M. l'abbé de  
 » Rochechouard n'ait joui qu'une année des fruits de  
 » l'abbaie et qu'il n'ait pas même obtenu des bulles,  
 » néantmoins, se trouvant le dernier possesseur, c'est à  
 » lui que l'abbé qui lui a succédé doit s'adresser sur le  
 » fait des réparations ». — Lettre de M. Berry, fermier de Coulanges, à Jean-Jacques Gallet de Coulanges, marquis de Mondragon, procureur de l'abbé de la Madeleine : « Châteaudun, 6 novembre 1737. Le décès  
 » de M. de Beaugrand, prieur-curé de Choue, étant  
 » arrivé, je ne manquay au bruit de la nouvelle de me  
 » transporter sur le lieu, où je trouvay les officiers de  
 » Montdoubleau qui posoient les scellés sur les effets de  
 » la succession. Je formay opposition à la main-levée  
 » des scellés pour sûreté des droits de M. l'abbé. M. le  
 » prieur de Montdoubleau n'avoit point encore paru ;  
 » mais après midy il ne manqua pas de venir et forma  
 » opposition pour sûreté des droits des religieux de la  
 » Magdelaine ses confrères et mis es mains du procureur-  
 » fiscal un arrêt du Parlement portant que la succession,  
 » les debtes acquittées, appartient aux pauvres et à la  
 » fabrique du lieu ». — Lettre de M. Gallet de Coulanges

au P. Frion, prieur de la Madeleine: « 29 juillet 1738.  
 » Le prix des bois que le Roy a fait prendre pour  
 » reconstruire la ville de Châteaudun incendiée doit  
 » estre payé pour deux tiers à l'abbé. Les grans arbres  
 » pour l'ordinaire ne sont pas réputés partagés, parce  
 » qu'ils ne peuvent estre coupés que par permission du  
 » Roy, et alors le prix se partage ordinairement à l'abbé  
 » pour les deux tiers et les religieux pour un autre tiers.  
 » Il n'y a que les taillis qui entrent en partage effectif ».

H. 3530. (Cahier.) — In-folio, papier, 48 feuillets.

**1734.** — État des réparations à faire aux métairies dépendant de la manse abbatiale de la Madeleine: métairie de la Sabardière, 1052 liv.; — les Ferrandières, paroisse de Bouffry, 1028 liv.; — métairie des Vallées, paroisse de Ruan, 1206 liv.; — métairie du Haut-Cormont, 1780 liv. 13 s.; — métairie du Bas-Cormont, 1508 liv. 16 s.; — métairie de la Tuilerie, paroisse de Ruan, 1462 liv.; — métairie du Plessis, 1059 liv.; — métairie de la Basse-Cour ou de la Cohue, 366 liv. 8 s.; — maison abbatiale de Ruan, 1766 liv. 7 s.; — métairie de Ricoudet, 606 liv. 18 s.

H. 3531. (Cahier.) — In-folio, papier, 16 feuillets.

**1735.** — Devis des réparations à faire aux métairies dépendant de la manse abbatiale de la Madeleine, et adjudication desdites réparations moyennant 690 livres.

H. 3532. (Registre.) — In-folio, papier, 540 feuillets.

**1773.** — Procès-verbal de visite des possessions de la manse abbatiale de la Madeleine: métairie de la Biche, paroisse de Charray; métairie de Nobleville, paroisse de Civry; métairie d'Épineux, à Villantier, paroisse de Civry; maison rue et porte d'Abas, paroisse de Saint-Lubin de Châteaudun; maison abbatiale; métairies de la Touche, de la Rousselière, du Buisson et de la Quarantinière, paroisse de Saint-Mars-du-Cor; église de Saint-Mars-du-Cor; chœur et cancel de l'église de Choue; métairies de la Sabardière, des Vallées, du haut et bas Cormont, du Plessis, de la Thiellerie et de la Basse-Cour, paroisse de Ruan: métairie des Ferrandières, paroisse de Bouffry; château abbatial de Ruan; métairie de Ricoudet à Villeboust; grange dimeresse de Choue; grange du Buisson à Saint-Mars-du-Cor; grange dimeresse de Saint-Mars-du-Cor; grange du Plessis à Ruan; cuisine de l'abbatiale à Ruan: grange de Ricoudet à Villeboust.

H. 3533. (Cahier.) — In-folio, papier, 24 feuillets.

**1773.** — Procès-verbal des réparations nécessaires à la maison abbatiale de la Madeleine et aux métairies dépendant de la manse abbatiale. — Métairie de la Biche, paroisse de Charray, 682 liv. 12 s.; — grange dimeresse de Choue, 114 liv. 12 s.; — métairie du Buisson, 182 liv. 10 s.; — grange dimeresse de Saint-Mars-du-Cor, 128 liv. 10 s.; — métairie du Plessis, paroisse de Ruan, 300 liv. 7 s.; — métairie de Ricoudet, 977 liv. 3 s.; — métairie de Nobleville, 1881 liv.; — métairie à Villantier, paroisse de Civry, 283 liv. 19 s.

H. 3534. (Cahier.) — In-folio, papier, 36 feuillets.

**1773.** — Double du précédent.

H. 3535. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

**1671-1672.** — Accord entre Valentin du Raynier de Droué, abbé de la Madeleine, et les religieux de la dite abbaye pour le logement et la subsistance des prédicateurs de l'avent et du carême.

H. 3536. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1630-1709.** — États des distributions de pains faites par l'abbé de la Madeleine à la porte de l'abbaye (1630-1633). — Quittance de 300 livres donnée à l'abbé de la Madeleine pour la taxe à laquelle il avait été soumis pour le soulagement des pauvres (1709).

H. 3537. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1563.** — Quittance de 140 livres pour la part due par l'abbé de la Madeleine sur la levée de 12600 liv. 8 s. 6 den. ordonnée pour les réparations et fortifications de la ville de Blois.

H. 3538. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1634.** — Acte d'union de l'abbaye de la Madeleine à la congrégation des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin.

H. 3539. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

**1634-1637.** — État des dépenses faites pour les réparations du clocher et de l'église de la Madeleine lors

de l'établissement des religieux de Sainte-Geneviève. — Quittances des ouvriers à l'appui du compte. — « Payé » à Thomas Toutin, peintre vitrier, 85 liv. pour la » besogne faite aux vitres du chœur. » — « Au sieur » Bresson pour les tuiles employées à la couverture de » l'église et du petit clocher, 126 liv. 40 s. » — « Pour » les trois piliers de pierre de taille dure et tendre faite » au grand clocher de l'église, 693 liv. 12 s. » — « Pour » avoir recarrelé et remaçoné en plusieurs endroits les » cloîtres, dortoirs, réfectoire sous le presbytère et » chambres du logis abbatial, 59 liv. 11 s. »

H. 3540. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 36 pièces, papier.

**1624-1654.** — Procès entre les religieux et Jean Pastey, boulanger, pour une somme de 672 liv. 7 s. 6 den. due audit Pastey pour fourniture de pain aux anciens (1624-1638). — Constitution de 55 liv. 11 s. 1 den. de rente au profit de Louis Bouchet, procureur à Châteaudun, moyennant un prêt de 1000 liv. destinées à payer le pain fourni pour les anciens (1636) : quittances de la dite rente (1639-1652) ; remboursement (1654).

H. 3541. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1521.** — Acte de notoriété constatant l'incendie arrivé à l'abbaye de la Madeleine vers 1460, « comme 58 ans » ou 60 ans a ou environ, la plupart de l'abbaye de la » Magdelaine de Chasteaudun fut embrazée et arce par » fortune de feu, tellement que les chartres, lettres et » tiltres de la dite abbaye et revenu d'icelle furent perduz » et bruslez avecques la plupart des chappes et orne- » mens de l'église, et sy n'eust esté la grant et bonne » diligence que les habittans de la ville de Chasteaudun » et d'illec environ donnèrent pour esteindre le feu, » l'église de ladite abbaye eust aussi esté bruslée et arce » et ladite abbaye destruite et gastée. »

H. 3542. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1640.** — Contestation avec les échevins de Châteaudun prétendant être propriétaires de l'horloge étant au clocher de l'abbaye<sup>1</sup>.

H. 3543. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

**1654-1761.** — Marchés avec Jacques Chou, fondeur à Orléans (1654), Guillaume et Antoine les Brocard, fondeurs (1717) et Bernard Lonjon, fondeur à Blois (1760),

<sup>1</sup> Pour établir leur propriété sur cette horloge, les religieux firent visiter le timbre, sur lequel on releva cette inscription : *Anno Domini millesimo sexcentesimo septimo, Renatus de la Ferté, hujusce domus abbas, hoc horologium erigendum curavit.*

pour la fonte des cloches de l'abbaye<sup>1</sup>. — Dessins des cloches. — Quittances des fondeurs.

H. 3544. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 4 pièces, papier.

**1644-1656.** — Donation par l'abbé Jacques de la Ferté de 1294 liv. 13 s. pour servir aux réparations de l'église et du clocher de la Madeleine (1651). — Marchés pour les dites réparations avec Georges Chevé et Antoine Chauvreux, couvreurs (1644-1645), Jacques Guérault, maçon, et Guillaume Laplanche, couvreur (1656).

H. 3545. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1640.** — Constitution de 400 liv. de rente, hypothéquées sur les métairies de la Grange et du Goulet, au profit de David Gallibourg, valet de garde-robe du duc d'Orléans, moyennant 7200 liv. destinées à amortir 400 liv. de rente dues à Marie Dupré, veuve de Mathurin Martineau, sieur du Pont.

H. 3546. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

**1654-1660.** — Constitution de 100 liv. de rente au profit de Jean Boyetet, sieur de Perpignan, moyennant 2000 liv. empruntées pour les réparations des métairies de la Bourguinière et du Fournil-sur-Battreau, incendiées par les gens de guerre pendant les troubles derniers (1654) ; remboursement de la dite rente (1656). — Constitution de 150 liv. de rente au profit des Pères de l'Oratoire d'Orléans, moyennant 3000 liv. empruntées pour le même objet (1654) ; remboursement de ladite rente (1656). — Constitution de 250 liv. de rente au profit de Pierre de Rouillon, sieur de la Sistrière, moyennant 5000 liv. destinées à rembourser le sieur de Perpignan et les Pères de l'Oratoire d'Orléans (1656). Lettre du sieur Morin au R. P. Boyetet, procureur de l'abbaye de la Madeleine : « Blois, 5 juin 1657. J'ay esté plusieurs » fois trouver le notaire pour retirer le contrat, par » lequel vous avez vendu à Pierre Drouillot, escuyer, » sieur de la Gistrière et de la Morigonerie, maître » ordinaire en la chambre des comptes à Blois. Ne vous » estonnez pas de cette longueur : les notaires de Blois

<sup>1</sup> L'abbaye possédait 12 cloches, tant grosses que petites, 4 dans la tour, 4 dans la flèche et 4 dites cloches de la paroisse. Les 4 cloches de la tour étaient Thibaut, Marie, Madeleine fondues en 1654 et Augustin fondue en 1717. Nous ne connaissons le poids que d'Augustin, la seconde de ces grosses cloches ; elle pesait 4000 livres. Dans la flèche était la cloche Monique, fondue en 1654, pesant 195 livres et portant cette inscription : *Monica rite vocor, quod nomen amabile Nati candida progenies ac mihi cara dedit.*

Les trois autres cloches Brice, Marthe et Cécile avaient été fondues en 1713 et pesaient la première 164 livres, la seconde 129 livres et la troisième 99 livres. Enfin les 4 cloches dites de la paroisse, Légère, Jacques, Jean et Blaise avaient été également fondues en 1713.

» sont toujours prêts à travailler pour recevoir argent » et ne rien deslivrer. » — Constitution de 125 liv. de rente au profit de Marguerite Hazon, veuve de Gabriel Garnier, sieur des Fourneaux, moyennant 2500 liv. destinées à rembourser le sieur de Rouillon (1660). — Dépôt entre les mains des religieux de la Madeleine d'une somme de 2500 liv. par Étienne Pélion, boulanger à Châteaudun (1660)<sup>1</sup>.

H. 3547. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 3 pièces, papier.

**1662.** — Constitution de 150 liv. de rente au profit de Bernard Martineau, sieur du Pont, héraut roi d'armes des ordres du Roi, moyennant un prêt de 3000 livres : remboursement de ladite rente.

H. 3548. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1677.** — Permission de P. Beursier, abbé de Sainte-Geneviève, de démolir le logis abbatial de la Madeleine. « Sur ce qui nous auroit été représenté de l'obligation » qu'avoient les Pères de nostre abbaye de sainte » Magdeleine de la ville de Châteaudun de travailler à » la construction des lieux réguliers de leur monastère, » ce qui les auroit obligez de s'accommoder avec » M. leur abbé de son logis abbatial, dont ils ont indis- » pensablement besoin pour l'exécution des bastiments » qu'il conviendra faire, nous, supérieur général des » chanoines réguliers de la Congrégation de France, » permettons et consentons qu'en exécution du concordat » et accommodement fait au sujet dudit logis abbatial » entre les dits sieur abbé et religieux pour commencer » les bastiments à faire suivant le dessein de nous » arrêté et signé, ledit logis abbatial soit incessamment » abbatu et démoly. »

H. 3549. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

**1678-1742.** — Autorisation donnée par l'abbé de Sainte-Geneviève d'emprunter 8000 livres pour les besoins de l'abbaye de la Madeleine (1678). — Constitution de 65 liv. de rente au profit de Pierre Souchay, avocat au Parlement, moyennant 1300 liv. (1678). — Constitution de 335 liv. de rente, au profit de Claude le Berche, sieur de Launay, moyennant 6700 liv. (1678) : remboursement de ladite rente (1708). — Constitution de 125 liv. de rente, au profit de Catherine Boyetet, veuve de Claude le Berche, sieur de Launay, moyennant 3000 liv. destinées à rembourser les héritiers de Pierre Souchay (1697) : remboursement de la dite rente (1720). — Constitution de 150 liv. de rente au profit de François Regnard, chanoine de Sainte-Croix d'Orléans, moyennant 3000 liv. destinées à rembourser les héritiers du

<sup>1</sup> Cette somme, avec celle empruntée à Marguerite Hazon, servit à rembourser le sieur de Rouillon.

sieur de Launay (1708) : remboursement de la dite rente (1720). — Constitution de 50 liv. de rente, au profit de François Legrand, chanoine de Sainte-Croix d'Orléans, moyennant 1000 liv. empruntées pour rembourser Jean-Baptiste le Berche, sieur des Francs, héritier de Catherine Boyetet (1708) : remboursement de la dite rente (1720). — Constitution de 250 liv. de rente, au profit de Marie-Louise Michaux, veuve de Jacques Hosdier, sieur du Blossien, moyennant 10000 liv. destinées à rembourser le sieur Hubert, la dame le Berche, le sieur Regnard et la demoiselle Legrand (1720) : remboursement de la dite rente (1720). — Constitution de 250 liv. de rente, au profit de Louis Frion, sieur de la Tour, pour représenter 5000 liv. restant dues à Jean-Baptiste Frion, prieur de la Madeleine, sur une somme de 10000 liv. par lui prêtée pour rembourser la dame Hosdier (1730) : remboursement de ladite rente (1742).

H. 3550. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 38 pièces, papier.

**1692-1693.** — Réparations faites à l'église de la Madeleine par suite de la chute de la plus grande partie des voûtes en gros piliers de la dite église. — Marchés avec les ouvriers. — Plan des voûtes à reconstruire. — Transaction avec l'abbé de la Madeleine pour le paiement des dites réparations. — Lettre de dom Moreau à don Blaise Floriet, procureur de l'abbaye de Sainte-Geneviève : « Chaalis, 29 juin 1692. Je vous donne avis » que le Roy m'a gratifié de l'abbaye de Hauteseille en » Lauraine : M. de Chasteauneuf m'en a donné avis » aussytost. M. nostre général vint icy hier avec un » autre frère sans vouloir dire qui il estoit ; je ne le sceu » que peu après : cependant je les pressé fort de » soupper à l'abbaye ou du moins de prendre un doit » de vin ; ils ne voulurent jamais. »

H. 3551. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1698.** — Procès-verbal de l'incendie survenu en l'abbaye de la Madeleine le 6 janvier 1698. — Monitoire contre certains quidams qui, sous prétexte d'apaiser l'incendie, sont entrés dans la maison, et auraient pris et emporté des titres et papiers concernant les biens et revenus de l'abbaye.

H. 3552. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 28 pièces, papier.

**1699-1709.** — Requête des religieux de la Madeleine pour être autorisés à démolir la partie des murs de ville qui avoisinent leur maison. — Procédure avec le corps de ville de Châteaudun protestant contre cette démolition. — Lettre de Dom Desrousses à l'abbé de Sainte-Geneviève : « 31 janvier 1707. Le R. P. prieur vous » montrera un accord sous seing privé que nous avons » fait l'année passée avec la ville pour l'engager à venir » à nos cérémonies. Voilà une favorable occasion de le

» rompre s'il n'est pas trouvé comme il faut, les maire  
 » et échevins ayant préféré d'aller à Saint-André au  
 » dernier *Te Deum* pour la naissance du duc de Bretagne  
 » plus tost que, selon leur devoir, se rendre dans nostre  
 » église. Nous avons droit de rompre, ayant manqué à  
 » leur parole et à leur écrit. » — Brevet du Roi accordant  
 la permission demandée par les religieux (1709). « De la  
 » partie de nos amis les prier, chanoines réguliers de  
 » l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun nous a été  
 » exposé que leur dite abbaye est bastie au milieu de la  
 » ville de Châteaudun, que l'église de la dite abbaye et  
 » l'ancienne maison conventuelle font aujourd'hui la  
 » closture de la ville depuis qu'un gouverneur de la  
 » mesme ville a fait brusler plus de 2.000 maisons qui  
 » estoient depuis la porte d'Abas jusqu'à la porte  
 » Chartraine; contre le mur de closture du jardin de  
 » laquelle abbaye, après que les dites maisons furent  
 » bruslées, le gouverneur ou échevins de la mesme ville  
 » firent construire et plaquer un contre-mur en dehors  
 » pour fortifier celui de closture de ladite abbaye et pour  
 » y pouvoir faire les rondes; qu'en l'année 1699 l'ancien  
 » dortoir de ladite abbaye ayant été entièrement bruslé,  
 » ilz furent nécessitez de faire faire un nouveau basti-  
 » ment dans une place de leur abbaye, sous laquelle il  
 » y a une chapelle de Sainte-Genevieve, éloignée de  
 » 8 toises 5 pieds du mur de ladite abbaye qui fait  
 » aujourd'hui closture de la ville; que, dans le mesme  
 » temps, les maire et échevins de ladite ville de Château-  
 » dun, ayant dessein d'élever une terrasse sur le boule-  
 » vart des fossés de la ville pour servir de promenade  
 » publique, permirent aux exposants de jeter les  
 » décombres de leur bastiment dans les fossés de la  
 » ville; pour cela fut fait mur de closture de ladite  
 » abbaye 4 brèches en haut, de largeur de 3 pieds ou  
 » environ chacune, par lesquelles partie des décombres  
 » furent jettées, et l'autre conduite hors de la ville par  
 » les domestiques des exposans au lieu indiqué . . . . »  
 — Mémoire fourni par les religieux de la Madeleine pour  
 servir de preuve de la propriété des bâtimens que leur  
 contestent les échevins de Châteaudun: « La première  
 » preuve est les titres de fondation qui commencent dès  
 » l'an 1069, par lesquels les Roys de France donnent à  
 » l'abbaye la maison qu'ils possédoient lez Saint-Vincent  
 » appelé *alodium regale*, franchise, aleu, maison royalle.  
 » La seconde est une lettre de Louis-le-Gros en datte de  
 » 1120, par laquelle il donne le terrain et prez qui étoient  
 » derrière l'abbaye<sup>1</sup>. La troisième est que la fondation  
 » de l'abbaye est de environ 1060, et elle est toujours

<sup>1</sup> Ces titres de 1069 et de 1120, invoqués par les religieux de la Madeleine, appartiennent à l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis. Il est difficile de comprendre comment les chanoines de la Madeleine osaient les citer comme preuve de leur propriété: ils ajoutent « qu'ils sont en » bonne forme, sains en entiers et qu'ils sont prêts de les produire ». Ces titres n'existent plus aujourd'hui dans le fonds de l'abbaye de Châteaudun.

» marquée dans les titres hors la ville jusques en 1288  
 » qu'elle commence à estre marquée dans la ville, et il  
 » n'appert point qu'il y ait eu d'autres maisons que  
 » l'abbaye dans cet endroit, sinon quelques granges qui  
 » luy ont esté expressément données et cédées. »

H. 3553. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

**1707-1751.** — Marchés pour les réparations de l'église de la Madeleine. — Quittances des ouvriers. — Plan de la voûte du nouveau réfectoire (1709).

H. 3554. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1716.** — Constitution de 150 liv. de rente au profit de Charles Hubert, bourgeois demeurant à Authueil, moyennant 3000 liv. empruntées pour payer les bois de charpente et ardoises achetés pour les réparations de l'abbaye<sup>1</sup>.

H. 3555. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

**1732-1742.** — Contestation entre les religieux de la Madeleine et l'abbé Gallet de Coulanges pour la réparation de la tour et du clocher de la Madeleine. — « La » tour et clocher de l'église de Châteaudun ont besoin » d'être reconstruits: on en a déjà abbatu la partie dont » la chute menaçoit une ruine prochaine; le surplus » auroit aussy été démoli si sa destruction n'eust entraîné » nécessairement la ruine de l'église et partie des lieux » claustraux qui se trouvent soutenus par cette tour » et enclavez dans icelle. L'abbé Gallet, malgré cette » certitude, a fait ordonner par un juge incompetent la » démolition du reste de cette tour, parce que d'un costé » il luy en cousteroit trop pour la réparer, et que de » l'autre il voudrait bien se dispenser d'employer, comme » il est obligé par une loy du Prince qu'il a luy-même » sollicitée, 10 années du revenu de son abbaye pour la » reconstruction et le rétablissement de ce monument » respectable de l'antiquité. » — Lettre de Dom Boiriaux, procureur-général de l'ordre de Saint-Augustin à l'abbé » Gallet de Coulanges: « 6 octobre 1738. Vous voulés » donc que la justice prononce sur notre clocher. Vous » estes un cruel, car vous pourriez nous rendre justice » vous-même et nous épargner tous ces frais judiciaires. » Vous sçavés que vous devés estre le père de cette » abbaie, que vous en avés les moyens, que cette » communauté est trop pauvre pour faire un tel rétablis- » sement, qu'en la chargeant vous y anéantissés le » service divin: vous avés richesse et bon cœur, et » cependant vous voulés ne rien faire pour cette répa- » ration, et que de pauvres religieux fassent votre

<sup>1</sup> Cette rente fut remboursée le 13 avril 1720.

» charge. Oh ! que si j'étois votre père spirituel, je  
 » vous prosnerois de bon cœur sur l'intérêt qu'a votre  
 » âme de rendre à Dieu une petite partie de ce qu'il  
 » vous a donné. » — Quittances des ouvriers qui ont  
 travaillé à la réparation de la tour et du clocher de la  
 Madeleine.

H. 3556. (Cahier.) — In-folio, papier, 44 feuillets.

**1734.** — Procès-verbal de visite de l'église de la  
 Madeleine par Claude Goudé de Beaurepaire, avocat, et  
 Jacques Renard, architecte, experts nommés par l'abbé  
 et les religieux de la Madeleine : « Le 29 décembre 1734,  
 » nous serions transportés sur et en l'église de la Made-  
 » leine de Châteaudun, laquelle se trouve composée d'une  
 » nef, un chœur et deux collatéraux, couverte, savoir la  
 » nef en thuille, le chœur en la plus grande partie en  
 » ardoise, avec un petit clocher au-dessus aussy couvert  
 » en ardoise ; les deux collatéraux en bardeau et quelque  
 » peu en thuille. Joignant ladite église, du costé du  
 » cimetierre, au droit et par dehors, avons remarqué  
 » qu'il y a une tour en très mauvais état, qui a été  
 » démolie jusqu'environ au niveau de l'entablement de  
 » l'église, dans laquelle tour est encore une vieille voûte  
 » donnant au-dessus de l'ancienne sacristie de la paroisse  
 » sur laquelle sont quatre grosses cloches. Laquelle tour,  
 » quoyque en très mauvais état, semble encore estre  
 » capable de former un arc-buttant au mur de l'église. »

H. 3557. (Cahier.) — In-folio, papier, 18 feuillets.

**1734.** — Double du précédent.

H. 3558. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1753.** — Requête des chanoines de la Madeleine au  
 comte de Dunois et à l'intendant d'Orléans pour être  
 autorisés « à faire démolir et baisser à hauteur d'appuy  
 » la partie des murs de ville qui avoisine leur maison à  
 » l'effet de lui procurer la vue dont elle est privée par la  
 » proximité de ces murs, qui dans cet endroit sont fort  
 » élevés », et à se servir des matériaux de démolition  
 pour la clôture de leur maison et jardin. — Lettre du  
 maire et des échevins de Châteaudun à M. de Barentin,  
 intendant d'Orléans : « 3 août 1753. Nous avons appris  
 » que les chanoines réguliers de l'abbaye de la Magdeleine  
 » ont obtenu du Roy un brevet qui leur permet d'abattre  
 » à hauteur d'appuis les tours et murs de ville qui enclo-  
 » sent leur jardin, à la charge d'entretenir ces murs et  
 » d'abandonner tous les matériaux à la ville. Nous pen-  
 » sions que ces chanoines ne se seroient point compromis  
 » du costé de la désance ny de la prévenance qu'on se  
 » doit mutuellement entre les corps, en nous exhibant à  
 » l'Hôtel-de-Ville ce brevet afin de l'enregistrer dans les

» registres de cet Hôtel-de-Ville ; mais, non-seulement  
 » ils n'ont pas cru devoir une formalité qui nous paroît  
 » soit essentielle pour le bon ordre et l'utilité de la ville,  
 » ils se plaisent encore à mépriser l'exécution de ce  
 » brevet. Ils ont cru que, parce que nous n'en avons  
 » pas eu communication, ils pouvoient impunément en  
 » abuser et se soustraire aux obligations y apposées.  
 » Ces chanoines ont, en exécution de ce brevet, comman-  
 » cé, il y a plus d'un mois, à faire abattre une tour, les  
 » matériaux de laquelle ils se sont appropriés ; ils ont  
 » même osé s'en servir pour réparer différens pilliers de  
 » leur église et terrasse qui donne du costé du midy et  
 » du Val-Saint-Aignan. »

H. 3559. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 3 pièces, papier.

**1582-1699.** — Bail au curé de la Madeleine d'une  
 place à bâtir devant le clocher de la Madeleine, pour y  
 loger un vicaire ou un chapelain (1582). — Autorisation  
 au curé et gagiers de la Madeleine de se servir pour  
 sacristie d'une place sise sous le clocher de l'église  
 (1699).

H. 3560. (Cahier.) — In-folio, papier, 48 feuillets.

**1520.** — Censier de l'abbaye de la Madeleine. —  
 État des redevances payées pour les terres et métairies :  
 la Grange, 5 muids de froment, 1 muid de seigle, 4 muids  
 d'avoine, 1 setier de pois, 1 setier de fèves, 1 tonneau de  
 vin, 100 sous, 1 porc gras, 6 chapons, 6 fromages, 20  
 nombres de paille ; — les Pointes, 3 muids 4 setiers de  
 froment, autant d'avoine, 1 minot de fèves, 1 porc ; —  
 Villandry, 9 muids de froment, 2 setiers de pois, 6 cha-  
 pons ; — Nobleville, 6 muids de froment, 2 muids de  
 seigle, 4 muids d'avoine, 1 setier de pois, 1 setier de  
 fèves, 1 porc, 6 chapons ; — Épineux, paroisse de Civry,  
 4 muids de froment, 4 muids d'avoine, 1 setier de pois,  
 1 setier de fèves, 1 porc, 6 chapons ; — Dessainville, 1  
 muid de froment et autant d'avoine ; — le Fournil-sur-  
 Battereau, 2 muids de froment, 1 muid de seigle, 2 muids  
 d'avoine, 40 sous, 6 chapons, 6 fromages ; — les Bordes,  
 18 setiers de froment, autant d'avoine, 1 porc ; —  
 Bapaume, 4 setiers et mine de froment et autant d'avoine ;  
 — Méresville, 3 setiers de froment et autant d'avoine ; —  
 la Brouaze, 6 setiers de froment, 1 mine de fèves, 4 cha-  
 pons ; — le Mesnil, paroisse de Jallans, 6 setiers de fro-  
 ment et autant d'avoine ; — Villentier, 6 setiers de fro-  
 ment et autant d'avoine ; — Chardonnelle, 4 setiers de  
 froment et autant d'avoine ; — la Bourdinière, 2 muids  
 de froment, 6 setiers d'avoine ; — Morgues, 1 muid de  
 froment, 1 muid d'avoine, 1 mine de pois, 1 mine de fèves,  
 6 chapons ; — Villebeton, 3 muids de froment, 2 muids  
 d'avoine, 1 setier de pois, 1 setier de fèves, 2 porcs, 6  
 chapons ; — Charray, 22 setiers de froment, 1 muid de  
 seigle, 2 muids d'avoine, 4 poules ; — la Jouanière, près

Bonneval, 2 setiers de froment, 1 setier d'avoine; — la Maison-Seule, 25 livres; — Villebalay, 4 muids de méteil, 1 muid de seigle, 4 muids d'avoine, 1 setier de pois, 1 porc, 12 chapons, 6 fromages; — le Puiset, 3 muids de méteil, 3 muids d'avoine, 20 livres, 6 chapons, 6 fromages; — le Plessis, paroisse de Saint-Lubin-d'Isigny, 4 setiers et mine de méteil et autant d'avoine; — la Borde-au-Baron, paroisse du Gault, 3 minots de méteil, 10 sous; — la Petite-Hardonnière, 3 minots de méteil, 7 s. 6 den.; — Gaubert, 18 setiers de froment et autant d'avoine; — la Cohue, paroisse de Ruan, 3 muids de méteil et autant d'avoine, 1 porc, 6 chapons; — le Bourg-au-Maire, 21 setiers de méteil et autant d'avoine, 1 porc, 6 chapons; — Pont-Blocier, 9 setiers de froment et autant de seigle; — la Sabardière, 6 setiers de méteil, 12 livres, 1 porc, 4 chapons, 6 fromages; — la Jorgetière, 4 setiers de méteil, 2 setiers d'avoine; — la Frileuse, 18 setiers de méteil, autant d'avoine, 1 porc, 30 sous; — le Plessis, paroisse de Ruan, 6 setiers de méteil, autant d'avoine, 5 sous, 2 chapons, 2 fromages.

H. 3561. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

**1578.** — Recette des cens dus à l'abbaye de la Madeleine le jour de Notre-Dame de septembre, par Jean Maudanier, receveur de ladite abbaye.

H. 3562. (Cahier.) — In-folio, papier, 16 feuillets.

**V. 1650.** — État des cens dus à l'abbaye de la Madeleine pour les héritages sis en la paroisse de Saint-Aignan de Châteaudun, au terroir de la Brouaze, aux clos des Quantinières, de Sainte-Marie, d'Espiez, de Saulièvre, des Cerises-Mûres, de la Madeleine, de Beaumur, de Nermont, au Val-des-Cures, à la Cavée à la Reine, à la Petite-Varenne, à la Croix-Marais, aux Vieux-Fossés.

H. 3563. (Registre.) — In-folio, papier, 154 feuillets.

**1635-1650.** — Papier de recette de l'abbaye de la Madeleine.

H. 3564. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

**1561-1745.** — États du revenu de la manse conventuelle de l'abbaye de la Madeleine.

H. 3565. (Cahier.) — In-4°, papier, 24 feuillets.

**1640.** — État du revenu de l'abbaye de la Madeleine: la métairie de la Grange-aux-Chanoines; — les dîmes de grains et de vins de la paroisse de la Chapelle-du-Noyer; — la métairie des Bordes, paroisse d'Autheuil;

— 3 mines de terre, au terroir de la Bretonnerie, paroisse de la Chapelle-du-Noyer; — le lieu et métairie du Fournil-sur-Battreau, paroisse d'Autheuil; — la métairie de la Bourdinière, paroisse Saint-Cloud; — la métairie de Villebeton; — la métairie de la Bourdillière, paroisse de Saint-Valérien; — le lieu et métairie de Villebalay, paroisse de Langey; — 3 muids et demi de terre au terroir de Queue-d'Ane, paroisse de Courbehaye; — le lieu et métairie du Puiset, paroisse de Châtillon; — 25 liv. de rente sur le lieu de la Maison-Seule, paroisse de la Chapelle-du-Noyer; — 4 arpents de vigne au clos de Sainte-Marie; — 7 minots de terre au clos de la Madeleine; — un arpent de vigne appelé la Demeure; — 15 s. de rente sur un arpent et demi de vigne au clos de Bellelaine, paroisse de Saint-Valérien; — le droit de foire du jour de Saint-Léger; — un droit de censif sur la rue d'Enfer; — 7 s. de rente sur un demi-arpent de vigne au clos de la Rue Pilote ou de l'Éguillerie; — 100 s. de ferme à cause de 3 setiers de terre au clos de Mallassise; — 10 s. de rente sur une cave ou roche rue des Fouleries; — 45 s. de rente sur 4 arpents de vigne appelés la Croix-Noire, au-dessus de la Boissière; — 22 s. de rente sur une maison rue de la Juiverie; — 100 s. de rente sur 5 quartiers de pré devant le Gué-aux-Chevaux, au-dessus des moulins de la Boissière; — 3 liv. de rente sur une maison et jardin rue de Coq; — 7 setiers et mine de terre au lieu de la Brouaze; — 35 s. de rente sur une maison rue de la Bouverie; — 35 s. de rente sur certains héritages à Nivouville, paroisse de Saint-Valérien; — 12 s. 6 den. de rente sur un quartier et demi de vigne au clos de Champrond; — 12 s. de rente sur un setier de terre à la Vallée du Chaillou, sur le chemin d'Orléans; — 5 s. de rente sur des héritages au terroir de la Fournière; — 10 s. de rente sur un demi-arpent de vigne au clos de la Croix-Marais; — 40 s. de rente sur une maison rue Montconsol, paroisse de Saint-Aignan; — 7 s. 5 den. de rente sur une maison au Val Saint-Aignan; — 25 s. de rente sur une maison rue Saint-Aignan; — 10 s. de rente sur une autre maison en ladite rue; — 25 s. de rente sur une maison et jardin en ladite rue; — 18 liv. de rente sur des vignes au clos de Tue-Chien; — 40 s. de rente sur 2 setiers de terre au Mézeray, paroisse de la Chapelle-du-Noyer; — 27 s. 3 den. de rente sur un demi-arpent et demi-quartier de vigne au clos de la Boisne, paroisse de Saint-Aignan; — 30 s. de rente sur 8 setiers de terre à la Jouardière, paroisse de la Chapelle-du-Noyer; — 13 s. de rente sur 2 arpents de terre au clos de Saulièvre; — 15 s. de rente sur un demi-arpent de vigne au clos de la Boisne; — 4 liv. de rente sur 3 quartiers de vigne au clos de Sainte-Marie; — 3 liv. 10 s. de rente sur l'Hôtel-Dieu de Châteaudun pour l'abonnement des vignes de la Chapelle-du-Noyer; — 5 s. de rente sur le dit Hôtel-Dieu pour les étaux du cimetière de la Madeleine; — un demi-arpent de pré lès Cloyes; — 5 quartiers de pré près ledit Cloyes et 3 setiers de

terre à la Varenne de Montigny ; — 5 arpents de pré en la paroisse de Saint-Jean-Froidmentel ; — 4 setiers de terre au terroir de Villantier, paroisse de Civry ; — 30 liv. de ferme pour 4 arpents de pré appelés les Iles des Vachots, paroisse de Saint-Denis ; — 45 s. de rente sur 2 setiers de terre au-dessous de Saint-Lazare ; — 3 liv. 10 s. de rente sur une maison à la Folie-Herbelin, paroisse de Saint-Denis ; — 37 s. 6 den. de rente sur 7 setiers de terre devant le Muid de Saint-Avit ; — 56 s. de rente sur un arpent de vigne entre les deux ponts de Pont ; — 40 s. de rente sur une maison à Pont ; — 2 setiers de terre devant le Muid de Saint-Avit ; — 3 mines de terre à la Folie-Monchaussée, paroisse de Saint-Denis ; — 1 setier de terre à Séglaun ; — 1 arpent et 1 minot de terre près le grand quai de Douy ; — 5 liv. de rente sur certains héritages au Bas-Douy ; — une maison et noue à Fontaine-Marie ; — 40 s. de rente sur des maisons aux Arcis, paroisse de Saint-Jean-de-la-Chaine ; — 60 s. de rente sur une maison et jardin rue du Temple, en ladite paroisse ; — 30 s. de rente sur un appentis rue du Goulet ; — un arpent de pré appelé la Vove, paroisse de Saint-Valérien ; — 40 s. de rente sur une maison et jardin rue du Goulet ; — 110 s. de ferme pour 3 mines de terre en Asbré ; — 30 s. de rente sur 3 mines de terre en Champchardon, paroisse de Saint-Jean ; — 5 s. de rente sur des héritages à Châtenay ; — 30 s. de rente sur une maison, jardin et fontaine en Goulet ; — 20 s. de rente sur une maison en la grande rue de Saint-Jean ; — 20 s. de rente sur une maison et jardin rue du Temple ; — 20 s. de rente sur des héritages à Crépainville ; — 20 s. de rente sur un quartier de vigne au clos de Lhuillier ; — 100 s. de rente sur une maison rue de la Madeleine ; — 10 s. de rente sur la maison *du Teston* en la dite rue ; — 10 s. de rente sur la maison *du Cheval-Blanc*, en la dite rue ; — 15 s. de rente sur la maison *de l'Image Saint-Jacques*, rue de la Juiverie ; — 23 s. 3 den. de rente sur un jardin en Cornillau, paroisse de Saint-Médard ; — 3 liv. de rente sur une maison et jardin rue des Fouleries ; — 20 s. de rente sur une maison en la paroisse de Saint-Pierre ; — 15 s. de rente sur la métairie du Chêne, paroisse de Thiville ; — 59 s. 6 den. de rente sur des héritages à Touchaillou, en ladite paroisse ; — 20 s. de rente sur 2 setiers de terre à Cormainville ; — le lieu et métairie de la Roche, paroisse de Marboué ; — 4 liv. de rente sur 3 arpents de terre au-dessus du moulin de la Place ; — 50 s. de rente sur des héritages à Jallans ; — 30 s. de rente sur des héritages à Montbelay, paroisse de Ceton ; — un setier de froment de rente sur des héritages à la Petite-Varenne ; — le lieu de Belfou, paroisse de Donnemain ; — 3 liv. de rente sur 4 setiers de terre à Orsonville ; — certains héritages à Bapaume ; — un muid de blé de rente sur le lieu de la Cujanière, paroisse de la Chapelle-du-Noyer ; — 5 mines de blé et autant d'orge de rente sur le lieu du Pensier ; — 6 setiers de froment de rente au terroir

de Bouville ; — 6 setiers de terre au terroir de Char-donnelle ; — 6 setiers de méteil de rente sur des terres au terroir de Niverville ; — 3 mines de froment et autant d'avoine de rente au lieu d'Harbouville ; — 1 muid de méteil et autant d'avoine au terroir de la Folletière, paroisse de Binas ; — la quatrième partie de la dime des grains de la paroisse de Lutz ; — 3 liv. de rente sur un demi-arpent de vigne au clos de Saulièvre.

H. 3566. (Registre.) — In-folio, papier, 262 pages.

**1722.** — État des revenus de la manse conventuelle de l'abbaye de la Madeleine.

H. 3567. (Cahier.) — In-folio, papier, 16 feuillets.

**1679.** — État des baux emphytéotiques faits par les religieux de la Madeleine : 1423, la moitié d'un hébergement où il y a 2 maisons, à Jallans ; — 1437, 2 maisons à Orsonville, paroisse de Donnemain ; — 1447, terres de Saint-Cloud, de la Bourdinière et de Villesainte (provenant du legs de Thomas de Valleran, chanoine de Saint-André de Châteaudun) ; — 1491, la moitié de 8 setiers de terre à Nobleville, paroisse de Civry ; — 1527, une maison, cour, jardin et vigne à Villantier, paroisse de Civry ; — 1622, 3 fermes de logis et 3 pièces de terre à Nobleville. — État des aliénations faites par les religieux de la Madeleine : 1564, vente à Ambroise Fézy, marchand à Orléans, de la métairie de Queue-d'Ane, paroisse de Courbehaye, moyennant 1350 livres ; — 1577, vente à Henri Clause, seigneur de Fleury, de la terre du Goulet, paroisse de Donnemain, moyennant 8200 livres<sup>1</sup> ; — 1583, vente à Claude Mallier, seigneur du Houssay, de 2 arpents de pré en la prairie de l'Isle lès Alluyes, moyennant 450 livres.

H. 3568. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1693.** — Déclaration des biens affermés de l'abbaye de la Madeleine. — Quittances de la taxe des bois de l'abbaye. — Lettre du sieur de Fons à l'abbé de Boisseleau : « Paris, 30 octobre 1693. Le plus tost que vous pourés » payer la taxe des bois deppendans de vostre abbaye » sera le meilleur parce que l'assemblée du Clergé qui » se tiendra au mois de décembre prochain ne manquera » pas d'imposer une somme considérable sur les abbayes » qui n'auront point payé, puisqu'il n'y a que pour six » cent mil escus de taxe pour tous les bois des bénéficiers et qu'il en faut encore trois millions au Roy, » que l'on imposera sur tout le Clergé qui n'a point esté

<sup>1</sup> La terre du Goulet fut retirée par les religieux de la Madeleine en 1638, sur Nicolas Clause, sieur de Fleury, en le remboursant du prix principal.



» taxé pour les bois. Je prens part au choix que le Roy  
 » a fait de Monsieur vostre frère pour le gouvernement  
 » de Charleroy. J'ay esté le premier qui en a donné la  
 » nouvelle à Monsieur l'abbé de Semonville et à  
 » Madame de Fransière: je vous laisse à penser leur  
 » joye et la mienne. »

H. 3569. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1734-1744.** — Baux généraux de tous les revenus, fonds, domaines, fermes, métairies, dîmes et champarts appartenant à l'abbaye de la Madeleine.

H. 3570. (Registre.) — In-folio, papier, 372 pages.

**1736-1756.** — Terrier de l'abbaye de la Madeleine par devant Nicolas Tiercelin, notaire du comté de Dunois. — Parmi les déclarants : Claude Pitou, notaire royal à Châteaudun ; Guillaume Sigogne, chanoine de la Sainte-Chapelle ; Jean-Marie Berrier, échevin de Châteaudun ; Gabriel Garnier de Gérardville, procureur du Roy à Châteaudun ; Gilles-François Breton, curé de Saint-Denis-les-Ponts ; Olivier Maury de la Châtaignerie, conseiller du Roi au grenier à sel de Châteaudun ; Germain-Gabriel Rossard des Naudins, élu à Châteaudun ; Denis de Gyvès, seigneur des Bois-Besnards ; Louis-Léon Maury, chanoine de la Sainte-Chapelle ; Claude-Vincent Maury, sieur de Chantelais ; Guillaume-Antoine de Montigny, seigneur de la Touche-Hersant ; Michel-Nicolas Tartarin, curé de la Chapelle-du-Noyer.

H. 3571. (Registre.) — In-folio, papier, 132 feuillets.

**1739-1753.** — Recette des rentes foncières de l'abbaye de la Madeleine.

H. 3572. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

**1741-1752.** — Correspondance de dom Vinchon, procureur de la Madeleine, avec les fermiers et tenanciers de l'abbaye. — Lettre de Madame le Jay de Montigny : « La Touche, 2 mars 1741. Je m'adrese à vous pour vous » prier de vouloir bien me marqué de quel façon je suis » obligée de vous payer la rente que je vous fais. Vous » savé que c'est une rente qui a esté donnée antien- » nement pour l'antretien de l'abaie de la Madelaine, et » que ce n'est pas un gros. » — Lettre du sieur Gallas, curé de Saint-Ouen : « 8 novembre 1747. Monsieur le » prieur de Saint-Lubin de Vendôme m'a dit qu'il avoit » entre les mains la copie d'un arrest que le Roy a donné » lors de l'assemblée de 1745 qui surçoit au Clergé la » foy et dénombrement des fiefs et autres choses rele- » vantes de Sa Majesté, avec une lettre au bas dudit » arrest de MM. les agens du Clergé qui demandent

» qu'au cas que quelque ecclésiastique soit inquieté au » sujet de la foy et du dénombrement, on leur envoie » les procédures qu'on auroit faites, se réservant d'en » faire leurs affaires. »

H. 3573. (Registre.) — In-folio, papier, 1628 pages.

**1767.** — Sommier contenant tous les domaines, rentes, censives et dimeries, dépendant du lot échu aux religieux de la Madeleine. — Plans : du clos d'Épiéds (p. 196) ; du clos de Rome ou Prévoisins (p. 359) ; de 3 mines de terre à la Pointe-Thibaut, faisant partie du clos de Malassise (p. 445) ; de la dime de la Brouaze (p. 466) ; du clos des Petites-Fosses ou de la Basse-Garenne (p. 492) ; du clos des Sablonnières ou des Plantes ou des Groisons (p. 552) ; de Mocquebary (p. 580) ; du clos de la Quantinière, de Néchée ou des Bauges et de Mocquesouris (p. 620) ; de la dime de Tuechien ou Champcaille (p. 670) ; du clos de Piganeau (p. 764) ; du clos de Mondoucet (p. 772) ; du clos de Beaumur ou de Pinthe (p. 784) ; du clos de Saulièvre (p. 836) ; du clos de la Maison-Dieu et des Sanguinières (p. 942) ; du clos de la Boesme (p. 962) ; du clos de Mémeraux (p. 1001) ; du clos de Montauban (p. 1018) ; du clos des Cardonnelles (p. 1030) ; du clos de Champdognon (p. 1066) ; du clos de la Malnoue ou des Grandes Vignes ou du Grand Chambotin (p. 1082) ; des clos des Hautes et Basses Loges (p. 1104) ; du clos de Chambotin (p. 1124) ; du clos des Gassottes (p. 1154) ; des clos des Plantes, de Capelet, de Pymont ou de la Boissellerie et du Murger de la Grâce (p. 1168) ; des clos de Chamgrenon, de Lisembardière, des Laurauderies, de Champinson ou de la Vallée de Guichelin et de la Fournière (p. 1216) ; du fief des Vachots (p. 1267).

H. 3574. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1773.** — État des fondations qui s'acquittent dans l'église de l'abbaye de la Madeleine. — Jean Peschard (dotation de la chapelle d'Alleray, 1391) ; — Guillaume Courson (donation de la métairie du Fournil-sur-Batteureau, 1379) ; — Jean Isambert, chanoine de Saint-André (donation de la métairie de la Bourguinière, 1438) ; — Florentin Bourguoin, bailli de Dunois, et Guillemette Lhuillier, sa femme, (donation des terres de Bapaume, 1505) ; — Jeanne Delapierre (donation de la métairie et de la dime de Villebeton, 1437) ; — les comtes de Dunois (donation de 17 liv. 5 s. de rente, 1190) ; — Étienne Supplice et Jeanne, sa femme, (donation d'un quartier de pré en la prairie du Goulet-Saint-Jean, au lieu appelé la Grosse-Pierre, 1422) ; — Denise Estrivard (donation de la Métairie de Morgues, 1493) ; — Oudin Gabillé (donation de 10 s. de rente sur un setier de terre à la Fosse-Ménard, paroisse d'Authueil, 1419) ; — Barthélemy Logre et sa femme (donation des terres d'Angonville,

paroisse du Houssay, 1235); — Jean Lefèvre et sa femme (donation de 5 quartiers de pré à Cloyes et 3 setiers de terre à la Varenne de Montigny, 1437); — le cardinal François de la Rochefoucaud; — Jeanne, veuve Cardin (donation de 10 s. de rente sur la maison *du Tripot*, à Châteaudun, 1419); — Michelle d'Authueil (donation de la métairie de la Roche-Colombier, 1419); — Albert et Colin de Chambles et Geoffroi, leur père (amortissement de la métairie du Puiset, 1269); — Robert de Marboué et sa femme (donation de 2 pièces de terre près la métairie de la Grange, 1246); — Guillaume Guérin (donation de 2 rentes de 20 sous sur 2 maisons au faubourg Saint-Jean, 1410); — Guillemette, femme de Colin Boursay (donation d'une rente de 10 s. sur des héritages à Douy, 1422); — Jean Saulnier (donation de la rivière du Goulet sur le Loir, 1379); — Agnès, femme de Philippe Gaubert (donation de 8 setiers de terre avec la dime de la Folletière, 1436); — Guillaume Estrivard (donation de 3 mines de terre aux Godereaux, 1363); — Gohier de Lanneray (donation d'une rente d'un muid de méteil sur la dime de Lanneray, 1269); — Eudes, seigneur de Courtalain, (donation de 2 arpents de pré à Champchabot, 1240); — Martin Poirier et Marie, sa femme, (donation de la métairie de Touchebredier et des terres de la Cujanière, 1450); — Isabelle, comtesse de Chartres, (donation de 20 s. de rente, 1235); — Étienne Goret (donation d'une pièce de terre au clos de la Fournière, 1263); — Geoffroi d'Arrou et Marie d'Escoublanc (donation des prés et des aulnais du Goulet, 1162); — Marguerite, femme de Noël Néron, (donation de 10 s. de rente sur la métairie de Lisambardière); — Philippe de Boirs (amortissement de la dime de Villouziers, 1290); — Gillette (donation d'une maison et de jardins au Goulet-Saint-Jean, 1371); — Jean Barbier (donation de 5 s. de rente sur une maison à Châtenay, 1358); — Geoffroi, vidame de Chartres et Hélessende, sa femme (donation de la terre de Ruan et d'un censif aux Bordes, 1248); — Jean Petit et sa femme (donation de 10 s. de rente sur des terres à Cormainville, 1453); — Colin et Étienne Boutillier (donation de 2 rentes de 3 minots de méteil sur les terres des Hardonnières et des Bordes-aux-Barons, 1322); — Jean de Nonneville et Marguerite, sa femme (donation d'un demi-arpent de pré au Gué-aux-Chevaux, 1404); — Jacques de la Ferté, abbé de la Madeleine; — Jean de Baille et Michelle, sa femme (donation de 35 s. de rente sur la tenue de Nivouville, 1498); — Philippe de Beaumont (donation de 20 s. de rente sur des terres au Bourgneuf, 1213); — Gillette, veuve de Guillaume Estrivard (donation d'une rente de 3 liv. 15 s. sur un demi arpent de vigne au clos de Bediou, 1419); — Renaud Gurle et Jeanne, sa fille (donation d'une moitié de maison et de 8 setiers de terre à la Jouardièrre, 1461); — Jean Chaillou, prêtre (donation de 33 s. 4 den. de rente sur la métairie de la Bretonnerie, 1475); — Marie Hervé (donation de 50 s. de rente sur la métairie de la Bretonnerie, 1475); — Marie Hervé (dona-

tion de 50 s. de rente sur la métairie du Gros-Noyer, 1420); — Alix (donation de 14 boisseaux de terre à Harbouville, 1359); — Renaud de Thiville et Denise, sa femme (donation d'une rente de 6 setiers de méteil sur la tenue de Niverville); — Hugues de Brissac et sa femme (donation de 4 s. 1 den. de cens, 1238); — Jean de Ruffin (donation de 5 mines de terre près la métairie de la Grange, 1329); — Noël de Moriers (donation d'un demi-arpent de pré près du pont Saint-Michel de Cloyes, 1338); — Jeanne Dauvilliers (donation d'un arpent de noue à Séglan et de 20 s. de rente sur un jardin à Cloyes, 1468); — Jean, seigneur de Montigny, et sa femme (amortissement des terres de Liconcy, 1265); — Guillaume Bourgeois (donation de 20 s. de rente sur un quartier de vigne au clos de Lhuillier, 1498); — Jean Noudin (donation de 25 s. de rente sur des héritages à Douy, 1482); — Jeanne d'Authier (abonnement du rachat de la terre et dime de Villebeton, 1576); — Pierre Marchand (donation de la moitié de 3 arpents de pré près le moulin de la Place à Marboué, 1400); — Jeanne, veuve de Jean Rottère (donation de 2 setiers de terre vers Saint-Aubin, 1427); — Marie Baillon (donation de 15 setiers de terre à Liconcy, 1260); — Jean, seigneur de Montigny (amortissement des prés de Battereau, de Fontaine-Marie et du fief de Villebalay, 1212); — Élisabeth, veuve de Jean Charlot (donation de 20 s. de rente sur une maison rue du Guichet, 1467); — Jean Rousselet (donation du fief du harenchage, 1488).

H. 3575. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**V. 1158.** — Confirmation des biens de l'abbaye par Robert, évêque de Chartres <sup>1</sup>.

H. 3576. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**V. 1152.** — Sauvegarde du roi Louis VII pour la terre de Villepareux <sup>2</sup> (*fragm. du sceau de Louis VII*).

H. 3577. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1654.** — Nomination de Henri Duport, dit le Villiers, « soldat estropié », à une place de moine oblat en l'abbaye de la Madeleine.

H. 3578. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1202.** — Confirmation par Louis, comte de Blois, d'un accord intervenu entre l'abbaye de la Madeleine et l'Hôtel-Dieu de Châteaudun au sujet des dîmes des vignes, des foires, des cloches <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Cart. de la Madeleine*, p. 35.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 24.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 52.

H. 3579. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1201-1315.** — Don par Geoffroi IV, vicomte de Châteaudun, à l'Aumône de Châteaudun d'une foire au jour de la Madeleine (fév. 1201)<sup>1</sup> : confirmation par Alix, vicomtesse de Châteaudun (fév. 1201)<sup>2</sup> et par Louis, comte de Blois (mars 1201)<sup>3</sup>. — Lettres de sauvegarde de Louis, comte de Blois, pour l'Aumône de Châteaudun (mai 1202)<sup>4</sup> : confirmation par Hugues de Châtillon, comte de Blois (nov. 1315).

H. 3580. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1202.** — Affranchissement par Geoffroi IV, vicomte de Châteaudun, de Geoffroi Pinel de Chardonnel et de Brice, son frère<sup>5</sup>.

H. 3581. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 9 pièces, papier.

**1235-1770.** — Donation par Isabelle, comtesse de Chartres, de 20 sous de rente sur le tonlieu de Chartres (1235). — Quittances de ladite rente (1499-1773). — Lettre du s<sup>r</sup> Peleer-Saint-Pierre à Dom Jaubert, prieur de la Madeleine. « 31 mai 1770. Vous trouverez ci-joint des » quittances à signer pour 20 années de votre rente sur » le domaine d'Orléans ; vous aurez la complaisance de » les faire aussi signer par les religieux de la maison, » ainsi que par les anciens, tels que M. Trumeau et » autres. Quant aux années 1752, 1753 et 1754, qui sont » portées au Trésor du prince comme parties non récla- » mées, je feray les démarches nécessaires pour les » faire rétablir sur l'état si vous le jugez à propos, mais » je crains que la peine que cela causera ne vaille plus » que les 3 livres qu'il y aura à recevoir. Je vous exhorte » à présent à ne pas négliger de recevoir cette rente » tous les ans, ou de vous déterminer à l'abandonner » tout-à-fait, la peine et les démarches qu'il a fallu faire » pour parvenir à l'espoir de toucher valent plus que la » somme à recevoir, joint à cela 11 liv. 14 s. de déboursés, tant pour le procureur à la Chambre des Comptes » pour ses déboursés que pour les quittances et autres » faux frais. »

H. 3582. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

**1258-1387.** — Amortissements : par Jean de Châtillon, comte de Blois, de ce que l'abbaye possède en ses

<sup>1</sup> Publié dans les *Archives de la Maison-Dieu de Châteaudun*, par M. de Belfort, p. 33.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 34.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 35.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 50.

<sup>5</sup> *Cart. de la Madeleine*, p. 54.

fiefs (1258)<sup>1</sup> ; — par Nivelon de Meslay, seigneur de Fréteval, de tout ce que les religieux de la Madeleine pourront acquérir dans ses fiefs (1259)<sup>2</sup> ; — par Gui de Châtillon, comte de Blois, des héritages, rentes et possessions de l'abbaye en la ville de Châteaudun (1387).

H. 3583. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1212.** — Accord entre l'Hôtel-Dieu de Châteaudun et l'abbaye de la Madeleine au sujet du cimetière et des places qui sont entre l'abbaye et l'Hôtel-Dieu, où l'Hôtel-Dieu dressait des étaux lors de la foire de la Madeleine<sup>3</sup>.

H. 3584. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1347.** — Cession par l'Hôtel-Dieu de Châteaudun d'une vigne appelée la Roche, *quamdā vineam in clauso abbatiæ, vocatam la Roche*, pour être quitte des dîmes que l'abbaye de la Madeleine percevait sur les vignes dudit Hôtel-Dieu.

H. 3585. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1365.** — Autorisation par l'abbaye de la Madeleine à l'Hôtel-Dieu de Châteaudun de construire un chapiteau sur la porte de la chapelle dudit Hôtel-Dieu, *unum adventum seu capitellum fixum in pinaculo et super portam capelle dicte domus*.

H. 3586. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**V. 1540.** — Requête des religieux de la Madeleine au bailli de Dunois, pour qu'il soit interdit aux frères de l'Aumône de Châteaudun de placer des cloches dans l'église qu'ils viennent de construire. « Au dedans du » cymetière de la paroisse de la Magdeleine estoit sictuée » une petite esglise construite et bastie en forme de » chappelle aux maistre et frères de la Maison-Dieu » appartenant, en laquelle n'y avoit et n'y eut jamais » clochier ne cloches sinon une petite campane qui estoit » hors de ladite chappelle pendant à ung pousteau » seullement, ce néantmoins depuis neuf ans en ça ou » environ, ilz dénoncez ont icelle chapelle rompue, » abbatue et desmolie, fait rompre, abatre et desmolir, » et depuis six moys en ça fait réédifier et construire » de nouvel, et icelle eslever en forme de haulte et » magnifique esglise avecques ung hault et grant » clocher à esguille pour y mectre et pendre cloches, » qui seroit au grant grief, préjudice desdits dénonçans » et de leurs successeurs. »

<sup>1</sup> *Cart. de la Madeleine*, p. 172.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 181.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 73.

H. 3587. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1538-1697.** — Contestation entre les religieux de la Madeleine et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Châteaudun pour les étaux à vendre chandelles et pour les dimes.

H. 3588. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 17 pièces, papier.

**1636-1656.** — Constitution au profit de l'Hôtel-Dieu de Châteaudun d'une rente de 16 liv. 13 s. 4 den. moyennant un prêt de 300 livres (1636) : quittances de la dite rente (1636-1656)<sup>1</sup>.

H. 3589. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

**1245-1262.** — Don par Eudes Filandier de tous ses biens à l'abbaye de la Madeleine (1245)<sup>2</sup>. — Amortissements par Raoul Godé (mai 1251)<sup>3</sup>; Pierre de Chaources (sept. 1254)<sup>4</sup>; Jean Bourreau, seigneur de Courtalain (oct. 1262)<sup>5</sup>; Gohier de Macherainville (mars 1262)<sup>6</sup>, de tout ce que les religieux de la Madeleine pourraient acquérir dans leurs fiefs (*fragm. de sceau de Gohier de Macherainville*).

H. 3590. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1251.** — Transaction entre l'abbaye de l'Aumône du Petit-Citeaux et celle de la Madeleine pour une maison et divers cens à Châteaudun<sup>7</sup>.

H. 3591. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1209.** — Confirmation par Garnier de Langey de la mise en gage par Agnès, femme de Nicolas Goriant, d'une maison sise au Change de Châteaudun pour caution de la vente faite des étaux à vendre la cire<sup>8</sup>.

H. 3592. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1236.** — Confirmation par Geoffroi IV, vicomte de Châteaudun, de la quatrième partie de 60 s. de cens à

<sup>1</sup> Cette rente fut amortie le 18 novembre 1662.

<sup>2</sup> *Cart. de la Madeleine*, p. 134.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 161.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 169. C'est par erreur que cette charte est datée de l'année 1256 dans le *Cartulaire*.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 193.

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 191.

<sup>7</sup> *Ibidem*, p. 162.

<sup>8</sup> *Ibidem*, p. 62.

Châteaudun et à Botain, *apud Castridunum et apud Botein et circiter Castridunum*, donnée par Gohier de Lanneray, *Goherius de Lenneriaco*.

H. 3593. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1251.** — Don par Renaud Rabiau d'une maison à Châteaudun, au Bourg-le-Comte devant la maison des Templiers<sup>1</sup>.

H. 3594. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1251.** — Don par Raoul Godé des droits de cens et de faitage qu'il avait à Châteaudun, vers la maison des Cordeliers et la Tannerie<sup>2</sup>.

H. 3595. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1388.** — Bail à Thibaut Lambesque d'une maison « és vergiers de l'abbaye. »

H. 3596. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 41 pièces, papier.

**1660-1678.** — Procédures contre Guillaume Huguet pour le paiement du loyer d'une maison joignant le portail de l'abbaye. — Lettre de dom Boyetet à Véron le jeune, procureur au Parlement : « Châteaudun, 24 juin » 1673. Je vous envoie les papiers avec un mémoire » instructif d'une affaire que me fait un petit sergent » de cette ville contre lequel j'ay affaire. J'ay obtenu un » jugement contre luy, et comme il n'a sceu par quel » moyen esviter le payement des sommes qu'il me doit, » il m'a fait une dernière chicanne à laquelle je vous » prie de donner ordre ».

H. 3597. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

**1510-1655.** — Baux d'une maison sur les greniers de l'abbaye, joignant le puits (1510-1655). — Reconnaissances de 8 livres de rente sur ladite maison (1618-1631).

H. 3598. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1771.** — Accord avec le sieur Noël-Étienne Courgibet, marchand de bois, pour la construction d'un magasin au bas des murs du jardin de la Madeleine.

H. 3599. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

**1434-1610.** — Baux d'une maison au coin de la rue qui descend au Guichet et à la rue de la Madeleine.

<sup>1</sup> *Cart. de la Madeleine*, p. 158.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 160.

H. 3600. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 16 pièces, papier.

**1497-1701.** — Baux d'une maison en la rue de la Madeleine. — Reconnaissances par les religieux de la Madeleine d'une rente de 40 livres due aux héritiers de Jean Évezard qui a vendu ladite maison à l'abbaye : amortissement de ladite rente.

H. 3601. (Liasse.) — 12 pièces, parch. ; 26 pièces, papier.

**1464-1687.** — Baux de diverses maisons rue de la Madeleine.

H. 3602. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

**1550-1788.** — Reconnaissances de rentes sur des maisons rue de la Madeleine.

H. 3603. (Liasse.) — 11 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1496-1671.** — Reconnaissances : de 6 s. de rente sur une maison où pend pour enseigne *le Cheval blanc*, en la grande rue (1496-1670 ; *sceau du comté de Dunois*, 1653) ; — de 10 s. de rente sur une maison près celle *des Pastoureaux* ou *du Cheval blanc* (1536-1671).

H. 3604. (Liasse.) — 18 pièces, parch. ; 16 pièces, papier.

**1433-1671.** — Baux de maisons près le puits de la Madeleine ou puits de la Chaussée.

H. 3605. (Liasse.) — 17 pièces, parch. ; 25 pièces, papier.

**1456-1649.** — Baux de maisons en la cour de l'Ormetelle <sup>1</sup> (*fragm. du sceau de la Châtellenie de Châteaudun*, 1504).

H. 3606. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1503-1632.** — Reconnaissances de cens et rentes pour des maisons, rue de la Madeleine, tenant à la cour de l'Ormetelle.

H. 3607. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1475.** — Testament de Jacquette, femme de Thomas N., léguant 7 s. 6 den. de rente sur une maison en la rue du Guichet, *in vico per quod itur de Guicheto ad ecclesiam Sancte Marie Magdalene*.

<sup>1</sup> C'est sur la place de ces maisons qu'on construisit une grande muraille qui séparait les lieux claustraux de la cour de l'Ormetelle.

H. 3608. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 15 pièces, papier.

**1431-1665.** — Baux : d'une maison en la rue qui va du Guichet au marché de la Madeleine, près la maison du pressoir de l'abbaye ; — de maisons près la porte du Guichet.

H. 3609. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

**1483-1646.** — Baux d'une maison et jardin près la porte du Guichet « abutant d'un bout aux dangiers de » l'abbaye ».

H. 3610. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 6 pièces, papier.

**1434-1656.** — Baux de maisons en la rue du Guichet (1434-1652). — Requête de l'abbé de la Madeleine pour rentrer en possession desdites maisons (1656).

H. 3611. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1243.** — Don par Raoul Godé, *Radulphus Gode, miles*, du droit de cens et de faitage qu'il avait sur onze maisons à Châteaudun, dix en la rue du Guichet, *de Guicheto*, et une au Val Saint-Aignan, *in Valle Sancti Aniani* : confirmation par Eudes Bourreau, seigneur de Courtalain, *Odo Borrelli, miles, dominus Curie Alani*.

H. 3612. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1586-1670.** — Reconnaissances de 20 s. de rente sur la maison *du Chardon*, en la rue tendant de la porte du Guichet à l'église de la Madeleine.

H. 3613. (Liasse.) — 17 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

**1428-1660.** — Reconnaissances de rentes sur des maisons, rue du Guichet.

H. 3614. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1409.** — Testament de Jean Poisson, *Johannes Poysson senior, burgensis de Castriduno*, léguant 10 s. de rente sur une maison dans la grande rue de Châteaudun, *in magno vico de Castriduno*.

H. 3615. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1676-1697.** — Acquêt d'une maison, à Châteaudun, en la rue des Huileries, abutant à la rue de la Cuirasserie, tendante de la Grande rue au Marché. — Constitution de 150 liv. de rente au profit de Pierre Souchay, avocat

au Parlement, pour le prix de ladite maison (1676) : remboursement de ladite rente (1697).

H. 3616. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1248-1250.** — Vente par Eudes Craton de 5 s. de cens au Champ Raimbaut et de la moitié de deux places en l'Éguillerie (1248)<sup>1</sup>. — Don par Garnier de Langey de 3 den. de cens sur deux places en l'Éguillerie et de 4 autres deniers sur une maison près la Grande rue (1250)<sup>2</sup>.

H. 3617. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1482-1487.** — Acquêt de 3 s. 9 den. de rente sur une maison, « rue de l'Esguillerie près la rue Terriache » (1482). — Bail d'une maison, rue Terriache (1487).

H. 3618. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 13 pièces, papier.

**1420-1769.** — Baux d'une maison et fontaine, rue des Fouleries, « sur le chemin par lequel on va des » Tanneries à la Boissière » (1518).

H. 3619. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

**1374-1660.** — Reconnaissances de 10 s. de rente sur une cave en roc, rue des Fouleries, « une roiche en » la rue des Tanneries » (1441) : « une cave en roch rue » des Fouleries » (1557).

H. 3620. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

**1471-1587.** — Testament d'Étienne Gallien, marchand, léguant 13 s. 9 den. de rente sur une maison, au bout du Marché au blé, « devant le saut aux boulangiers, » tenant à la rue par laquelle on va de la porte d'Amont » à Saint-François » (1471). — Reconnaissances de ladite rente (1477-1587).

H. 3621. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1793.** — Décharge des titres de propriété d'une maison, rue de Janville, sur laquelle l'abbaye de la Madeleine percevait 6 den. de cens et 22 s. 6 den. de rente.

H. 3622. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**1752.** — Plan d'une maison, sise rue de Janville, anciennement rue de la Juiverie.

<sup>1</sup> *Cart. de la Madeleine*, p. 151.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 154.

H. 3623. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1468-1628.** — Reconnaissances de 6 s. de rente sur la maison de *la Queue de renard*, « rue des Maîtresses » ou d'Éguilly, comme l'en va de la Boucherie à la court » de l'Ormetelle ».

H. 3624. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 2 pièces, papier.

**1532-1539.** — Reconnaissances de 10 s. de rente sur une place, « où est édifflée la Boucherie de Chasteaudun ».

H. 3625. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 8 pièces, papier.

**1434-1605.** — Reconnaissances de 25 s. de rente sur une maison, à la porte Chartraine.

H. 3626. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 10 pièces, papier.

**1389-1621.** — Testament de Marion, femme de N. Périer, léguant 5 s. de rente sur une maison, à Chasteaudun, près la grande porte de la ville, *infra muros, juxta magnam portam ville Castriduni* (1389). — Reconnaissances de la dite rente (1582-1621).

H. 3627. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

**1512-1540.** — Legs par Jacques Marie de 30 s. de rente sur une maison, « sise sur les vieilz fossez de » Chasteaudun ». — Reconnaissances de ladite rente.

H. 3628. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1464-1527.** — Baux d'une maison derrière la Vieille Salle, « en la rue tendant de la rue du Guichet à » la Veilz Salle ».

H. 3629. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1564-1600.** — Reconnaissances de 20 s. de rente sur une cuverie, rue de la Vieille Salle, près la Geôle.

H. 3630. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

**1499-1653.** — Testament de Jean Prévost léguant 36 s. de rente sur une maison « rue de la Pelleterie, » faisant le coing de la rue descendant de la rue de la » Bouverie à Saint-François » (1499). — Reconnaissances de ladite rente (1524-1653).

H. 3631. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1445-1620.** — Bail d'une maison, rue de la Bouverie, indivise avec l'Hôtel-Dieu (1509). — Reconnaissances de 10 s. 6 den. de cens et rente sur une maison, rue de la Bouverie (1445-1620), « d'un bout la rue qui se rent au » Vieil Marché » (1445); « d'un bout la rue qui vait par » la Boucherie droit à Saint-Vallérian » (1447).

H. 3632. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 2 pièces, papier.

**1433-1522.** — Baux d'une maison tenant à la place Saint-Valérien (1433-1469). — Reconnaissance de 6 den. de cens sur une maison devant le presbytère de l'église de Saint-Valérien, au chemin tendant du puits neuf à la *Corne de cerf* (1522).

H. 3633. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

**1557-1632.** — Baux d'une maison, rue aux Anes, paroisse de Saint-Valérien (1557-1632). — Reconnaissance de 100 s. de rente sur ladite maison (1585).

H. 3634. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1728.** — Legs par Marie Béchardière, veuve de Mathias Brémont, de 8 liv. de rente sur une maison, rue de la Rainville, paroisse de Saint-Valérien.

H. 3635. (Cahier.) — In-folio, papier, 6 feuillets.

**1725-1729.** — Déclarations passées à l'abbaye de la Madeleine, par devant Louis Roger, notaire du comté de Dunois, pour des maisons et terres sises à Châteaudun.

H. 3636. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**V. 1680.** — État des clos qui sont dans la censive de l'abbaye de la Madeleine: clos de Sainte-Marie, d'Épieds, de Nermont, de Pinte ou de Beaumur, de Chambottin, de Mondoucet, de la Mercerie ou Méhéreau, de Charbonnière et Saint-Ladre, de Saulièvre, de la Madeleine, des Cerises-Mûres ou Saint-Gilles, de la Malassise, des Quantinières, du Change ou du Chêne, des Marteneaux, des Poiriers, de Néché, des Beauges, de Mirebel, de Mocquebarry, des Vieux-Fossés, de Loissellerie, des Pallis, des Cardonnelles, de Champdognon, de Bellelune ou la Rue Pilote, de Gironville, de la Fosse-Aubineau, de la Croix Saint-Jacques, des Fournières; les Grands Réages, le Champ de bataille; terroirs de la Brouaze, de Péringondas, de la Grosse-Pierre, de la Croix-Noire ou Croix-Marais, du Coin, des Groisons.

H. 3637. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 6 pièces, papier.

**1492-1660.** — Reconnaissances de cens et rentes sur des vignes: au clos de la Rue Pilote, paroisse de Saint-Valérien (1492-1660); — sur des terres et vignes, au terroir des Marteneaux (1541-1602).

H. 3638. (Liasse.) — 14 pièces, parch. ; 11 pièces, papier.

**1456-1744.** — Baux de vignes à la Croix-Marais, près les vieux fossés (1456-1576), « aux vielz fossez, près de l'Esguillerie » (1456). — Reconnaissances de rentes sur lesdites vignes (1467-1744).

H. 3639. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 3 pièces, papier.

**1523-1642.** — Reconnaissances de 9 s. 6 den. de rente sur un arpent de vigne, au clos de l'Epicierie, près le Val des Cures.

H. 3640. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1572.** — Bail d'un setier de terre à Gironville, paroisse de Saint-Valérien.

H. 3641. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

**1541-1760.** — Baux de terres et vignes au terroir de la Croix Blanche, sur le chemin de Péringondas.

H. 3642. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1462-1657.** — Bail d'un setier de terre à Boisdénier, paroisse de Saint-Valérien (1462). — Reconnaissance de 2 den. de cens sur un minot de terre au haut du clos des Fournières, paroisse de Saint-Valérien (1657).

H. 3643. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1236.** — Abandon par Thomas Chevalier de 3 sextérées de terre entre Beauvoir et la Brouaze. <sup>1</sup>

H. 3644. (Liasse.) — 29 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

**1396-1776.** — Baux des terres de la Brouaze, paroisse de Saint-Valérien (1396-1758). — Arpentage des dites terres (1776).

<sup>1</sup> *Cart. de la Madeleine*, p. 109.

H. 3645. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**1690?** — Plan des terres appartenant à l'abbaye de la Madeleine au clos de la Brouaze.

H. 3646. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**1720?** — Plan de la dime de la Brouaze, comprenant la Brouaze, Villery et la Brière.

H. 3647. (Plan.) — 3 pièces, papier.

**1750?** — Plan de la dime de la Brouaze.

H. 3648. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**1720?** — Plan du clos de vigne dit « Au dessus de » la garenne du comté ».

H. 3649. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1470.** — Bail d'une maison appelée « la Roiche Mauvallet, en la rue devant l'église de Saint-Aignan ».

H. 3650. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

**1504-1642.** — Testament de Jean de Vandière, dit de Rouen, bourgeois de Châteaudun, léguant 20 s. de rente sur une maison près le cimetière de Saint-Lubin et 20 autres sous sur une maison au faubourg Saint-Aignan (1504). — Reconnaissance de 4 s. 9 den. de rente sur une maison, tenant d'une part à la rue à aller du carrefour de la Harpe à Saint-Valérien et d'autre bout à la ruelle du Saumon (1642).

H. 3651. (Liasse.) — 23 pièces, parch.; 38 pièces, papier.

**1445-1680.** — Baux de maisons au Val-Saint-Aignan, « à la vallée de Mauconsau, » (1470); « à la Cavée » à la Roigne, » (1480).

H. 3652. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1305-1308.** — Vente par « Johannin le mesgeïcer » d'une place « assise au Vau-Saint-Aignan, joute la » grange aux religieux de la Magdeleine » (1305). — Testament de Jeanne, veuve de Robert le bourrelier, par lequel elle lègue 5 s. de rente sur sa maison au Val-Saint-Aignan, *in Valle Sancti Aniani, ante furnum Leprosorum* (1308).

H. 3653. (Liasse.) — 13 pièces, parch.; 10 pièces, papier.

**1380-1693.** — Reconnaissances de 23 s. de cens et rente sur une maison et jardin, « rue de Mouconseil » (1380); « rue de Saint-Aignan qui vaît à la Fleur de lis » (1445); « ruelle de Mauconsseau » (1449); « rue Monconsor » (1643).

H. 3654. (Liasse.) — 28 pièces, parch.; 33 pièces, papier.

**1447-1776.** — Reconnaissances de cens et rentes sur des maisons au Val-Saint-Aignan.

H. 3655. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

**1742-1754.** — Cueilleret des cens de la paroisse Saint-Aignan, dus à la Notre-Dame de septembre, sous le portail de l'abbaye.

H. 3656. (Plan.) — 2 pièces, papier.

**1769.** — Plan visuel de la paroisse et faubourg de Saint-Aignan de Châteaudun.

H. 3657. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1769.** — Relevé du plan visuel de la paroisse de Saint-Aignan.

H. 3658. (Plan.) — 2 pièces, papier.

**1769.** — Plan visuel du clos d'Espiez, planté en vignes, paroisse de Saint-Aignan de Châteaudun.

H. 3659. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1769.** — Relevé du plan visuel du clos d'Espiez.

H. 3660. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 39 pièces, papier.

**1447-1651.** — Reconnaissances de cens et rentes sur des vignes au clos Sainte-Marie, paroisse de Saint-Aignan « ou cloux de la Magdeleine, près la croix Saint-Jacques » (1553).

H. 3661. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 30 pièces, papier.

**1740-1765.** — Procès contre les détenteurs des vignes du clos Sainte-Marie pour le paiement des cens et rentes dus à l'abbaye.



H. 3662. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 49 pièces, papier.

**1775-1777.** — Procès entre les religieux de la Madeleine et les échevins de Châteaudun pour la propriété d'un demi-quartier de terre, au clos de Sainte-Marie, juxta le jardin *du Chapeau Rouge*.

H. 3663. (Plan.) — 2 pièces, papier.

**1775.** — Plan du terrain contesté par les échevins de Châteaudun et du jardin et propriété *du Chapeau Rouge*.

H. 3664. (Plan.) — 2 pièces, papier.

**1768.** — Plan visuel du clos Sainte-Marie.

H. 3665. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1768.** — Relevé du plan visuel du clos Sainte-Marie.

H. 3666. (Plan.) — 2 pièces, papier.

**1769.** — Plan visuel du clos de Rome ou Prévoisin, planté en vignes, paroisse de Saint-Jean de Châteaudun.

H. 3667. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1769.** — Relevé du plan visuel du clos de Rome ou Prévoisin.

H. 3668. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

**1748.** — Don par Jean du Château d'un demi-arpent de vigne en la censive de Saint-Pierre de Châteaudun<sup>1</sup>.

H. 3669. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1505.** — Vente de 40 s. de rente par Philippe, veuve de Jacques Babin, sur une maison, paroisse de Saint-Médard.

H. 3670. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

**1371-1539.** — Baux d'une maison appelée le Puits-Girouard, « sur le chemin par où l'on vaît au moulin de » Cholet » (1371); « tenant à la rue des Graviers et aux » foussez anciens des fosbourgs de Chasteaudun » (1475).

<sup>1</sup> *Cart. de la Madeleine*, p. 150.

H. 3671. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1435-1662.** — Acquêt sur Jeanne de Fresnay, veuve de Colin Alart, écuyer, seigneur d'Arras, d'un arpent de pré, « derrière Saint-Martin-de-Chemars » (1435). — Baux dudit arpent de pré (1512-1662), « en la » prairie de Saint-Martin-de-Chemars » (1512); « en » Goulet, près le Gué-aux-Chevaux » (1550).

H. 3672. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

**1422-1758.** — Testament d'Hervé Supplice léguant un quartier de pré au Goulet, *unum quarterium prati, situm Gouleto, vocatum pratum de Petra* (1422). — Baux dudit pré, dit pré de la Grosse-Pierre (1662-1758)<sup>1</sup>.

H. 3673. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

**1370-1777.** — Baux d'un demi-arpent de pré en la prairie de Sourd, près le Gué-aux-Chevaux, paroisse de Saint-Jean de Châteaudun.

H. 3674. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

**1551-1786.** — Reconnaissances de 15 s. de rente sur une maison et vigne aux Gats, près la Berthelinière, paroisse de Saint-Jean de Châteaudun (1551-1768). — Bail de 5 arpents de pré en la prairie de la Perrine, autrement les Gats (1786).

H. 3675. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 2 pièces, papier.

**1502-1513.** — Baux: de 4 arpents de vigne, au clos de la Madeleine (1513); — de vignes au clos de Poimousse (1502-1504).

H. 3676. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 10 pièces, papier.

**1379-1756.** — Don par Guillaume Courson d'une pièce de vigne, « au clos à la Boène » paroisse de la Chapelle-du-Noyer (1379). — Reconnaissances de 22 s. de rente sur ladite vigne (1496-1756).

H. 3677. (Liasse.) — 15 pièces, parch.; 28 pièces, papier.

**1347-1779.** — Reconnaissances de cens et rentes sur des vignes au clos de la Boesme.

<sup>1</sup> Ce pré fut dans la suite réuni à la ferme de la Brouaze.

H. 3678. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 10 pièces, papier.

**1452-1580.** — Baux de 2 arpents de vigne, au clos des Sanguinières, paroisse de la Chapelle-du-Noyer.

H. 3679. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

**1543-1640.** — Reconnaissances de 50 s. de rente et 8 den. de cens sur un arpent de vigne au clos de la Croix-Noire<sup>1</sup>.

H. 3680. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1684-1770.** — Baux d'un demi-arpent de vigne au clos de Saulièvre, paroisse de la Chapelle-du-Noyer.

H. 3681. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

**1757-1766.** — Baux d'un demi-quartier de vigne au clos des Cardonnelles, paroisse de la Chapelle-du-Noyer.

H. 3682. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1859-1883.** — Baux d'un arpent de terre à Nermont, paroisse de la Chapelle-du-Noyer<sup>2</sup>.

H. 3683. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

**1577-1621.** — Reconnaissances : de 30 s. de rente sur 3 minots de terre, au clos de Nermont (1577); — de 4 s. 8 den. de rente sur une mine de terre, entre Nermont et Mondoucet (1621).

H. 3684. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1347-1770.** — Transaction entre l'abbaye de la Madeleine et l'Hôtel-Dieu de Châteaudun pour les dimes abonnées de la paroisse de la Chapelle-du-Noyer (1347-1528). — Reconnaissance par l'Hôtel-Dieu de Châteaudun de 39 s. 9 den. de dime abonnée pour les terres qu'il possède à Chanteloup, paroisse de la Chapelle-du-Noyer (1770).

H. 3685. (Cahier.) — In-folio, papier, 32 feuillets.

**1651-1658.** — Recette des dimes des vignes dues à l'abbaye de la Madeleine es paroisses de la Chapelle-

<sup>1</sup> Cette rente fut cédée à l'abbaye de Saint-Avit par acte du 27 juillet 1646.

<sup>2</sup> Cet arpent de terre fut réuni à la ferme de la Barbotinière.

du Noyer ou Saint-Aubin-des-Vignes, de Saint-Aignan et de Saint-Valérien de Châteaudun<sup>1</sup>.

H. 3686. (Liasse.) — 11 pièces, parch.; 8 pièces, papier.

**1456-1709.** — Testament de Jean Lemarié léguant la métairie de la Barbotinière, *suam medietariam et locum de la Barbotinière* (1456). — Baux de ladite métairie (1503-1709).

H. 3687. (Plan.) — 2 pièces, papier.

**1773.** — Plan géométrique du fief de la Barbotinière, paroisse de la Chapelle-du-Noyer.

H. 3688. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 20 pièces, papier.

**1407-1771.** — Baux d'un demi-arpent de terre, partie en vigne, partie en gast, au clos des Catherines, entre Saint-Lazare et les murs de l'abbaye de Saint-Avit.

H. 3689. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1258.** — Vente par Huet de Villemesle de prés sis à Saint-Denis-les-Ponts<sup>2</sup>: confirmation par Jean, seigneur de Montigny, *Johannes, dominus Montigniaci*.

H. 3690. (Liasse.) — 14 pièces, parch.; 10 pièces, papier.

**1497-1782.** — Baux de 3 arpents 5 boisseaux de pré situés dans l'île des Vachots ou de Touvoye, paroisse de Saint-Denis-les-Ponts<sup>3</sup>.

H. 3691. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1753-1755.** — Contestation entre les chanoines de la Madeleine et les religieuses de Saint-Avit pour un droit de passage réclamé par les chanoines pour desservir leur pré de Touvoie. — Lettre de Pothier à dom Vinchon, chanoine de la Madeleine : « Lutz, 30 octobre » 1754. Quoique régulièrement l'usage dans lequel on » est de passer sur l'héritage voisin ne passe que pour » une simple tolérance et non pour une possession et » n'attribue en conséquence aucun droit de servitude, » néanmoins, dans votre espèce, cet usage étant immémorial, étant soutenu par la disposition des lieux, et » n'y ayant d'autre passage pour aller à vos prez que

<sup>1</sup> « Nota que l'arpent de vigne vaut 30 s., le quartier 7 s. 6 den. ».

<sup>2</sup> *Cart. de la Madeleine*, p. 171.

<sup>3</sup> Ce pré fut dans la suite réuni aux prés du Passage.

» celui par où vous passez, enfin cet usage étant soutenu  
 » par un ancien cartulaire qui contient l'extrait d'un  
 » acte du XIII<sup>e</sup> siècle qui fait mention de votre droit de  
 » passage, il résulte de la réunion de toutes ces circon-  
 » stances que l'usage dans lequel vous estes de passer  
 » par l'héritage de M<sup>me</sup> l'abbesse de Saint-Avit n'est pas  
 » une simple tolérance, mais une vraie possession dans  
 » laquelle vous devez estre maintenu ».

H. 3692. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**1755.** — Plan du pré de Touvoie.

H. 3693. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1760.** — Reconnaissance par Joscelin de Saint-Avit d'une rente d'un muid de blé sur le moulin de Touvoie<sup>1</sup>.

H. 3694. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1768-1783.** — Actes de foi et hommage à Jacques Costé (1768) et Jacques-Nicolas Costé (1783), seigneurs de Vallières-en-Pont, pour 4 arpents de pré, appelés les prés du Passage, près la fontaine d'Abré, en la paroisse de Saint-Denis-les-Ponts.

H. 3695. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1748.** — Don par Jean Ansout de la cinquième partie de 17 s. de cens aux Genets, paroisse de Saint-Denis-les-Ponts, et vente des 4 autres parties<sup>2</sup>.

H. 3696. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1772.** — Accord entre l'abbaye de l'Étoile et Milesende la meunière pour un moulin à la Roche-Perdriau<sup>3</sup>.

H. 3697. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1797.** — Don par Béatrix, veuve de Jean Amiot, d'un faix de vin sur une pièce de vigne à Saint-Avit<sup>4</sup>, en échange d'un muid de méteil que les religieux de la Madeleine avaient droit de prendre sur une pièce de terre à Villemor<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> *Cart. de la Madeleine*, p. 187.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 152.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 210.

<sup>4</sup> Cette pièce de vigne faisait partie du clos des Catherines.

<sup>5</sup> *Cart. de la Madeleine*, p. 223.

H. 3698. (Liasse.) — 11 pièces, parch. ; 12 pièces, papier.

**1476-1723.** — Baux : de 3 setiers de terre à la Croix Saint-Denis, paroisse de Saint-Denis-les-Ponts (1476-1675)<sup>1</sup> : arpentages de ladite terre (1723) ; — de 2 setiers de terre devant les murs de l'abbaye de Saint-Avit (1476-1663)<sup>2</sup>.

H. 3699. (Liasse.) — 8 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1459-1641.** — Reconnaissances de 20 s. de rente sur des héritages à Villetier, paroisse de Saint-Denis-les-Ponts.

H. 3700. (Liasse.) — 14 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1447-1762.** — Testament de Jeanne d'Auvilliers, dame de Moncelas, femme de Michel de Raveton, léguant une noue appelée le Perray, à Séglan, paroisse de Saint-Denis-les-Ponts (1447). — Baux de ladite terre (1456-1762).

H. 3701. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 3 pièces, papier.

**1426-1498.** — Reconnaissances de 10 s. de rente sur 3 mines de terre à Vallainville, paroisse de Moléans.

H. 3702. (Liasse.) — 14 pièces, parch. ; 14 pièces, papier.

**1400-1786.** — Testament de Pierre le Marchand, *Petrus Mercator, alutarius*, par lequel il lègue un pré, paroisse de Marboué, près le moulin de la Place, *in parochia Sancti Petri de Marboeto, prope molendinum de Platea* (1400). — Baux dudit pré (1489-1786), « 3 arpens » de pré en une pièce appelée la Bénouarde ».

H. 3703. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**1771.** — Plan du domaine de la seigneurie de Villebalay, paroisse de Langey<sup>3</sup>.

H. 3704. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1663.** — Bail de la métairie du Grand-Rameau, paroisse de Langey, avec 2 jardins, l'un nommé le jardin du Château et l'autre le jardin du Pressoir.

<sup>1</sup> et <sup>2</sup> Réunis à la ferme de la Grange.

<sup>3</sup> « Terres labourables à terrage à raison de 12 gerbes une et à » dime à raison de 4 gerbes par arpent pour les blés et 2 pour les » mars. »

H. 3705. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1505.** — Contestation entre Simon Rousselet, curé de Langey, et les religieux de la Madeleine pour les grosses et menues dîmes du lieu de Clerboys, en la paroisse de Langey.

H. 3706. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1769-1777.** — Baux d'un arpent de terre appelé le Gahor, situé à Deury, paroisse de Donnemain.

H. 3707. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1770-1788.** — Baux : du lieu de Nonneville, paroisse de Thiville (1770-1788); — d'un lot de terre à Mérinville-Saint-Georges, même paroisse (1788).

H. 3708. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 40 pièces, papier.

**1417-1774.** — Baux d'une mesure et de terres à Villentier, paroisse de Civry (1417-1645). — Procès contre les détenteurs desdites terres pour le paiement des cens dus à l'abbaye (1694-1774).

H. 3709. (Liasse.) — 10 pièces, parch.; 10 pièces, papier.

**1376-1668.** — Reconnaissances de cens dûs à l'abbaye sur la métairie des Bordes ou de la Maison-Blanche, paroisse d'Autheuil (1376-1659). — Contestation avec Antoine de Bonsergent, seigneur de Touchebrenier, au sujet desdits cens (1668).

H. 3710. (Liasse.) — 11 pièces, parch.; 11 pièces, papier.

**1524-1788.** — Baux de 8 setiers de terre au Plessis-Hugon, paroisse de Saint-Lubin-d'Isigny.

H. 3711. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 46 pièces, papier.

**1445-1632.** — Partage de l'héritage de Thomas de Valleran entre l'abbaye de la Madeleine et le chapitre de Saint-André (1447). — Baux de la métairie de la Bourdinière, paroisse de Saint-Cloud (1553-1632)<sup>1</sup>. — Déclaration des terres composant ladite métairie, sise

<sup>1</sup> En 1413, Thomas de Valleran avait donné aux églises de la Madeleine et de Saint-André la moitié de tout son bien, réservant l'autre moitié pour marier de pauvres filles, en cas que son frère Jean de Valleran mourût sans enfant. C'est ce qui arriva. Les chanoines de la Madeleine et ceux de Saint-André saisirent alors tout l'héritage et se le partagèrent. Les terres de Chattonville demeurèrent à Saint-André, et les terres de Dessainville et de la Bourdinière aux chanoines de la Madeleine.

« sur le grant chemin à aller de Châteaudun en la ville » d'Orléans et sur ung autre grant chemin à aller de » Saint-Cloud à Varise » (1563). — Arpentage de ladite métairie (1608).

H. 3712. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 81 pièces, papier.

**1655-1665.** — Procès entre les religieux de la Madeleine et les héritiers de Louis Debeausse, marchand tanneur, pour le retrait de la métairie de la Bourdinière, qui avait été donnée à bail emphytéotique au dit Debeausse.

H. 3713. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 37 pièces, papier.

**1683-1684.** — Procès entre les religieux de la Madeleine et les détenteurs de la métairie d'Épineux pour l'entretien des bâtiments de ladite métairie.

H. 3714. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1846.** — Confirmation par Guillaume Bodiau d'une mine de blé de rente sur la terre de Chattonville, paroisse de Saint-Cloud<sup>1</sup>.

H. 3715. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

**V. 1660.** — Inventaire des titres de la métairie de Dessainville, paroisse de Villampuy (1448-1654).

H. 3716. (Cahier.) — In-folio, papier, 18 feuillets.

**V. 1750.** — Inventaire des titres de la métairie de Dessainville (1343-1734).

H. 3717. (Liasse.) — 19 pièces, parch.; 53 pièces, papier.

**1453-1647.** — Baux de la métairie de Dessainville (1453-1615). — Arpentage (1623). — Reconnaissances par les détenteurs de ladite métairie (1517-1647).

H. 3718. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 9 pièces, papier.

**1609.** — Monitoire et dépositions de témoins contre certains quidams qui avaient usurpé les terres de Dessainville.

H. 3719. (Liasse.) — 24 pièces, parch.; 76 pièces, papier.

**1608-1664.** — Procès contre les détenteurs des

<sup>1</sup> *Cart. de la Madeleine*, p. 137.

terres de Dessainville. — Sentence du bailli de Dunois les condamnant à restituer les terres dont ils s'étaient emparés.

H. 3720. (Liasse.) — 14 pièces, parch. ; 19 pièces, papier.

**1359-1784.** — Donation par Alix, de terres « au terrouer de Herbouville et Porcheronville » (1389). — Baux de la métairie d'Harbouville, paroisse d'Ozoir-le-Breuil (1470-1784).

H. 3721. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1558.** — Reconnaissance d'un quart de muid de froment, 6 setiers d'avoine et une mine de pois de rente sur le lieu de la Vistièrre, à Harbouville.

H. 3722. (Liasse.) — 23 pièces, parch. ; 14 pièces, papier.

**1401-1788.** — Don par Jean Lefèvre, *Johannes Fabri, presbiter*, d'un arpent de pré entre Cloyes et Montigny, *inter Cloyam et Montigniacum*, et de 3 mines de terre aux Varennes de Cloyes, *in Varena de Cloya* (1401). — Baux dudit pré<sup>1</sup> et de ladite terre (1438-1788).

H. 3723. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

**1447-1733.** — Baux d'un demi-arpent de pré en la prairie de Saint-Michel de Cloyes (1495-1733)<sup>2</sup>. — Aveu pour le dit pré au seigneur de Montigny-le-Gannelon (1447).

H. 3724. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1264.** — Acquêt par l'abbaye de la Madeleine de 2 setiers de terre engagés par Thibaut Hugon de Cloyes à Thibaut Toustemp, regrattier, pour 12 liv. dunois (*fragm. du sceau de l'official du Dunois*)<sup>3</sup>.

H. 3725. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1450.** — Vente par Jeanne et Perrine de Nonneville de 3 quartiers de vigne « au chemin qui va droit à » Cloye ».

H. 3726. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1264.** — Don par Gautier de Frécot, chanoine de

<sup>1</sup> Ce pré s'est appelé dans la suite « le pré de Cloyes, en la prairie » de la Groise ».

<sup>2</sup> Ce pré fut réuni à la métairie de la Bourguinière, paroisse d'Authueil.

<sup>3</sup> *Cart. de la Madeleine*, p. 200.

Chartres, d'une vigne à Montigny-le-Gannelon<sup>1</sup> : confirmation par Geoffroy Mordaut de Chavernay, *Gaufridus dictus Mordaut de Chavernaio, miles*.<sup>2</sup>

H. 3727. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1257.** — Codicille d'Étienne du Pont portant que, si ses héritiers contreviennent aux dispositions de son testament, ses exécuteurs testamentaires puissent vendre le cinquième de ses biens en fief et le quatrième en censive.<sup>3</sup>

H. 3728. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1284.** — Accord avec Oudin et Pierre de la Bullière pour la moitié d'un étang et d'une aulnaie sise à la Bullière, 4 setiers de blé de rente sur la métairie du Chêne et 2 autres setiers de blé sur la métairie de Vendrainville.<sup>4</sup>

H. 3729. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1279.** — Vente par Philippe des Aubains, bourgeois de Châteaudun, à l'abbaye de la Madeleine d'un muid de blé et 4 muids de vin que l'abbaye était tenue de lui payer chaque année.<sup>5</sup>

H. 3730. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1216.** — Accord entre l'abbaye de la Madeleine et Gilbert, curé de Douy, pour la dîme de jardins à la Fontaine Talvaz, paroisse de Douy.<sup>6</sup>

H. 3731. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1771-1781.** — Baux d'un arpent de noue, au lieu de Jargué, paroisse de Douy.

H. 3732. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1471.** — Déclaration au comté de Dunois pour les terres du Puiset, les prés des îles de Douy, la métairie des Bordes et Fontaine-Marie.

<sup>1</sup> *Cart. de la Madeleine*, p. 201.

<sup>2</sup> Dans la confirmation la vigne est appelée *la Frescotière*.

<sup>3</sup> *Cart. de la Madeleine*, p. 170.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 216.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 214.

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 80.

H. 3733. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

**1770-1778.** — Quittances des réparations faites aux métairies des Villeneuves et du Puiset, paroisse de Châtillon.

H. 3734. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**1770?** — Plan des métairies des Villeneuves et du Puiset.

H. 3735. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**1490-1517.** — Reconnaissances de 8 liv. de rente sur les lieux « de la Chenetière, la Beautempzière et » Gaspault », paroisse d'Arrou.

H. 3736. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 26 pièces, papier.

**1766-1769.** — Procédures contre Claude-Étienne de Phelines, seigneur de la Boivinerie, réclamant des droits de cens sur la ferme de la Frileuse, paroisse d'Arrou.

H. 3737. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

**1768-1777.** — Quittances des réparations faites à la métairie de la Paillardière, paroisse d'Arrou.

H. 3738. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

**1480-1667.** — Baux de 3 muids de terre, en la paroisse de Courbehaye, « ou terrouer de Queue-d'Asne », 1480 ; « és terrouers de Gaubard et Queue-d'Asne », 1610 ; « en la mestairie de Gaubert, autrement appelée » Frileuze, au terrouer de Queue-d'Aane », 1632 ; « au » lieu de la Queue-d'Asne », 1667.

H. 3739. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1310.** — Don par Robert du Mée de tout ce qu'il possédait à la Bertelière, près le Mée <sup>1</sup>.

H. 3740. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1320.** — Accord entre l'abbaye de la Madeleine et Sulpice, curé de Villiers-Saint-Orien, de *Villaribus Sancti Oriani*, pour les dîmes de ladite paroisse.

H. 3741. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1239-1253.** — Confirmations par Geoffroi le Noir

<sup>1</sup> *Cart. de la Madeleine*, p. 68.

(1239) <sup>1</sup> et Robert du Breuil, *Robertus dou Bruil, armiger*, (1253) du don fait par Thibaut, seigneur de Dangeau, de la sixième partie du moulin de la Varenne (*Sceau de Robert du Breuil*).

H. 3742. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1230.** — Don par Gui de Bléville d'une maison à Bonneval, dans la grande rue <sup>2</sup>.

H. 3743. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1226-1236.** — Don par Geoffroi, archidiacre de Dunois, d'une maison à Chartres, en la rue de Beauvais, *domum de Bello-Videre apud Carnotum* (1236) <sup>3</sup>.

H. 3744. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1240.** — Don par Pétronille, femme d'Étienne de Mesrachon, de la vigne des Ormes, au terroir de Lorières <sup>4</sup>.

H. 3745. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1251.** — Don par Garnier de Langey de tout ce qu'il possédait au fief de Frileuse, paroisse de la Chapelle-Vicomtesse <sup>5</sup>.

H. 3746. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**V. 1750.** — Mémoire touchant le droit d'usage qu'a l'abbaye de la Madeleine en la forêt de Fréteval.

H. 3747. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1263-1300.** — Don par Nivelon de Meslay, seigneur de Fréteval, de 4 charretées à 3 chevaux de bois mort en la forêt de Fréteval (1263) <sup>6</sup>. — Confirmations de la dite donation par Jean de Châtillon, comte de Blois (1263) <sup>7</sup> ; Guillaume de Baucey (1263) <sup>8</sup> ; Marguerite de Fréteval, dame d'Argenton (1266) ; Geoffroi d'Argenton (1271) <sup>9</sup> ; Alix de Fréteval, dame de Montsoreau (1272) <sup>10</sup> ;

<sup>1</sup> *Cart. de la Madeleine*, p. 120.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 96.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 108.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 124.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 159.

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 194.

<sup>7</sup> et <sup>8</sup> *Ibidem*, p. 196.

<sup>9</sup> *Ibidem*, p. 206.

<sup>10</sup> *Ibidem*, p. 211.

Jean Mauvoisin (1300)<sup>1</sup>. — Abandon par Aimery, seigneur d'Argenton, à Marguerite, sa femme, de toute la terre de Fréteval et de Meslay (1264)<sup>2</sup>.

H. 3748. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1259.** — Reconnaissance par Ursion de Meslay, seigneur de Fréteval, qu'il doit 80 livres à l'abbaye de la Madeleine<sup>3</sup>.

H. 3749. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1268-1279.** — Baux de 5 arpents de pré en la paroisse de Saint-Jean-Froidmentel.

H. 3750. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

**V. 1190.** — Don par Robert de Lisle de 5 s. de rente sur ses cens de Lisle<sup>4</sup>.

H. 3751. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1208.** — Restitution à l'abbaye de la Madeleine par Foucher de Meslay d'un demi-muid de blé sur le terrage de Chauvigny<sup>5</sup>.

H. 3752. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1224.** — Confirmation par Thibaut de Dangeau de la vente faite par Geoffroi de Marville à Simon Garrel d'un champ sis entre Montyon et la Molière (*sceau de Thibaut de Dangeau*)<sup>6</sup>.

H. 3753. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1205.** — Accord entre les religieux de la Madeleine et Herbert de Malveio, par lequel celui-ci s'engage à payer chaque année à l'abbaye 6 muids de blé sur sa dime de Bellou<sup>7</sup>.

H. 3754. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1498.** — Accord avec l'abbaye de Tiron pour les limites de la paroisse de Villeboust.

<sup>1</sup> *Cart. de la Madeleine*, p. 225.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 199.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 182.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 43.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 60.

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 91.

<sup>7</sup> *Ibidem*, p. 59.

H. 3755. (Liasse.) — 10 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

**1683-1784.** — Don par Simon Gauchery, marchand, de 3 setiers et mine de terre, à la Sermonnière, paroisse de Moisy (1683). — Baux des dites terres (1696-1784).

H. 3756. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1591.** — Procès-verbal des réparations faites au lieu de la Roullerie et au moulin de Béchet, paroisse de Neuvillalais.

H. 3757. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**V. 1201-1205.** — Don par Robert de Lisle de 3 charretées de bois mort dans sa forêt de Morée (v. 1201)<sup>1</sup>. — Confirmation de ce don par Renaud et Geoffroi, fils dudit Robert (1205).

H. 3758. (Liasse.) — 13 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1383-1608.** — Aveux rendus pour la terre de Montbellay, paroisse de Ceton, aux seigneurs de Jault: Julien des Vaux, 1430; Richard des Vaux, 1473-1481; Catherine des Vaux, 1486; Jean des Fiefs, 1546; Sébastien des Fiefs, 1573-1575; Jacques des Fiefs, 1608.

H. 3759. (Liasse.) — 11 pièces, parch.; 33 pièces, papier.

**1522-1713.** — Quittances des droits de francs-fiefs, affranchissement d'iceux et nouveaux-acquets. — Contrats passés entre le Roi et le Clergé de France pour les dons accordés à Sa Majesté (1641-1670).

H. 3760. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1335.** — Quittance pour Henri Aucheron, au nom du chapitre de Saint-Martin de Tours, de 2 muids de méteil que doit chaque année ledit chapitre à l'abbaye de la Madeleine (*contre-sceau de la prévôté de Suèvres*).

H. 3761. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1222.** — Acte de confraternité de l'abbaye de la Madeleine avec le prieuré de Saint-Cosme de Lisle<sup>2</sup>.

H. 3762. (Cahier.) — In-folio, papier, 46 feuillets.

**1515-1516.** — Compte de Jean Bertrand de la

<sup>1</sup> *Cart. de la Madeleine*, p. 51.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 90.

recette et dépense de la ville de Châteaudun <sup>1</sup>. — Recette : 521 liv. 18 s. 4 den. ; dépense : 729 liv. — « A Yvon » Delamote, procureur et praticien à Chasteaudun, a » esté payé et baillé la somme de 25 solz tournois pour » ses peines et salaires d'avoir esté en la ville de » Chartres porter unes lettres à M. de Champront, » advocat du Roy audict Chartres, bailly de Brou et » d'Alluye, faisant mention les dictes lettres que à mon » dict seigneur de Champront feust son plaisir d'estre » cause et moyen envers les manans et habitans desdits » baillages d'avoir leurs consentemens pour impectrer » ung mandement du Roy pour lever aucunes sommes » de deniers en l'Eslection de Chasteaudun et Bonneval » pour servir aux dons et fraiz des entrées de M. le duc » de Longueville et de Madame la duchesse son épouse. » — « Le 10<sup>e</sup> jour de may 1516, fut faicte assemblée générale » ralle en la ville de Chasteaudun, en laquelle fut » conclud que R. P. en Dieu frère Jehan Lefèvre, abbé » de la Magdelaine, yroit par devers M<sup>sr</sup> le duc de Lon- » gueville, conte de Dunoy, au lieu de Blandy près » Melun, avec l'un ou deux des eschevins, pour parler » à mon dit seigneur touchant la somme de 1100 livres » restans de 2000 escuz d'or soleil qui luy avoient esté » promis par les manans et habitans de la dicte ville » pour subvenir à sa rançon ; pareillement de sçavoir à » mon dit seigneur quant il feroit son entrée en icelle » ville. » — « Pour ceste cause, le 12<sup>e</sup> may, le dict abbé » partit de la dicte ville, avec honorables hommes et » saiges maistres Girard de Villexis et Jehan Guérin, » eschevins de la dicte ville, pour aller à Blandy, c'est » assavoir ledit abbé avec 3 chevaulx et les ditz eschevins » avec chascun 2 chevaulx, qui estoient 7 hommes et » 7 chevaulx : ouquel veaige ilz furent tant à aller, » sejourner que de retour 12 journées, pour lesquelles » 12 journées les dits eschevins payèrent la somme de » 42 livres. » — « Pour les ferreuzes des chevaulx et vin » des varletz et chambrières des hostèleries oudit » voyage, 22 s. » — « Le 14<sup>e</sup> jour de juillet, fut ordonné » que le recepveur yroit par devers M<sup>sr</sup> le duc de Lon- » gueville jusques au lieu de Baugency, pour sçavoir » de mon dit seigneur quant son bon plaisir seroit de » venir faire sa nouvelle entrée en la ville de Chas- » teaudun ; à raison de quoy ledit recepveur alla où il » vacqua par 3 jours, tant à aller, venir que séjourner, » pour ce 45 s. » — « Le 9<sup>e</sup> d'aoust 1516, fut faicte » assemblée générale soubz la halle de Chasteaudun, » pour l'obsèque et enterraige de feu M<sup>sr</sup> le duc de » Longueville. » — « A maistres Jehan Guérin, Girard » de Villexis, Charles de Robeton et Jacques Rousselet, » eschevins et gouverneurs de la ville, et au recepveur,

» pour leur survenir et ayder pour avoir une robe et » chapperon de drap noir pour le dict obsèque, 40 liv. » — « A Jacques Thaboure, clerc et serviteur de la ville, » pour luy survenir et ayder à avoir une robe et cha- » peron de drap noir, 105 s. » — « A 25 pouvres, à chacun » d'iceulx, 2 aulnes et demye de drap noir pour leur » faire robe et chapperon, 78 liv. 2. s. 6 den. » — « A » Denis Landrouyer, ciergier et marchand à Chasteaudun, » 9 liv. pour vente de 20 livres de cire qu'il a baillées, » mises et employées en torches, lesquelles furent portées » par lesdits pouvres à l'obsèque de mon dit seigneur. » — « Au paintre de Sainte-Marie-Magdelaine de Chas- » teaudun 70 s. pour 30 escussons en pappier et 2 » escussons mis en taffetafs, és quelz escussons en » pappier estoient empraintes les armes de la ville, qui » furent mis aux torches que lesdits pouvres portèrent, » et le dict clerc lesdits escussons en taffetafs. » — « Pour 2 tiers et demy de taffetafs rouge et noir pour » les escussons dudit clerc, 27 s. 6 den. » — « Pour » 3 quartiers de bougrain noir pour doubler lesdits » escussons, 5 s. » — « Pour la façon des dits escussons » de taffetafs, 2 s. 6 den. » — « Pour deux cens de » grosses épingles pour attacher lesdits escussons aux » dictes torches, 16 den. » — « Baillé et payé auxdits » 4 eschevins et recepveur 33 liv. 15 s. pour 2 veaiges » qu'ilz firent pour ledit enterrement, c'est assavoir le » premier veaige le 11<sup>e</sup> jour d'aoust par lettres missives » de M<sup>sr</sup> de Thierville, par lesquelles il mandoit que » lesdits eschevins feussent avec les pouvres ce dit jour » au soir à Baugency, pour ce que ledit enterrement se » devoit faire le mardy qui estoit le 12<sup>e</sup> jour enssuivant. » Et pour ce que ledit enterrement fut deslayé à l'occasion » des lectres du Roy, lequel feist différer ledit enterrement, » et lesdits eschevins et pouvres furent renvoyez » jusques à ce qu'ilz feussent mandez. Et le jeudy 14<sup>e</sup> » jour dudit moys au soir, fut mandé par lettres missives » de M<sup>sr</sup> de Thierville à M<sup>sr</sup> l'abbé de la Magdelaine » que le dict enterrement se feroit le sabmedy enssuivant » et qu'il le feist assavoir aux dits eschevins. Pour » quoy, le lendemain 15<sup>e</sup> dudit moys, partirent lesdits » eschevins, clerc et pouvres pour estre audit enterrement, » lequel fut fait le dimanche enssuivant qui fut le 17<sup>e</sup> » jour dudit moys, és quelz veaiges lesdits eschevins, » clerc et povre vacquèrent l'espace de 6 journées à » aller, séjourner et retourner. » — « Payé au charretier » et serviteur de M. le procureur, maistre Anceaulme » de la Cherue, la somme de 15 s. pour avoir charroyé » et voituré les torches et robes des pouvres de ceste » ville de Chasteaudun jusques à Beaugency. » — « A » Raoullet Masson, marchand demourant à Chasteaudun, » la somme de 4 liv. 5 s. pour la perte, peine et salaire » d'avoir esté quérir et apporter de Paris en ceste ville, » sçavoir est 6 livres d'azur, 1200 or fin et 1200 argent » et autres coulleurs, pour servir à l'entrée que l'on » pensoit que feist feu M<sup>sr</sup> le duc de Longueville, derrenier

<sup>1</sup> La présence des comptes de la ville de Châteaudun dans le fonds de l'abbaye de la Madeleine s'explique par ce fait que l'abbé, puis le prieur de la Madeleine étaient à la tête des administrateurs chargés de l'apurement de ces comptes.



» déceddé, que Dieu absoille, parce que n'avoit-on sceu  
 » faire vendre les dictes coulleurs sans perte. » — « A  
 » Jehan Moyne, sergent du bailliage de Dunois, la  
 » somme de 10 s. pour avoir fait ensépulturer une jeune  
 » fille qui estoit déceddée de peste en la maison de la  
 » Notière, et pour administrer vivres à ung jeune filz,  
 » frère de ladite fille, enfant de feu Notière, qui estoit  
 » mallade et prins de peste en ladite maison. » — « Au  
 » mesme, la somme de 30 s. pour acheter des vivres  
 » pour bailler à la dicte vefve feu Macé Notière et autres  
 » mallades, qui ont esté obstaclés en une maison assise  
 » sur la grant rue de Chasteaudun. » — « Pour 2 brocz  
 » de vin qui ont esté présentez à M. de Baudreulx en la  
 » maison de Jehan Regnard, recepveur du domaine du  
 » conté de Dunois, 32 den. »

H. 3763. (Cahier.) — In-folio, papier, 20 feuillets.

**1516-1517.** — « Compte de Jehan Berthran,  
 » marchant, procureur et recepveur des manans et  
 » habitans de la ville de Chasteaudun, commis à faire  
 » la recepte, mises et despences pour toutes choses  
 » necessaires et proffitables à la dicte ville des deniers  
 » venuz et yssuz du dixiesme et autres menuz deniers  
 » appartenans à la dicte ville. » — Recette: 515 liv. 14 s.  
 10 den.; dépense: 313 liv. 8 s. 2 den. — « En assemblée  
 » générale faite le 23<sup>e</sup> jour d'octobre 1516, en enssuivant  
 » le contenu de plusieurs lectres missives envoyées de  
 » par MM. les esleuz au gouvernement des manans et  
 » habitans de la ville de Bloys touchant l'exemption des  
 » francs fiefz et nouveaux acquestz, fut ordonné et  
 » conclud que, pour recouvrer le double du privilège  
 » par cy-devant obtenu par les manans et habitans de  
 » la ville de Bloys sur ladicte exemption des francs  
 » fiefz et nouveaux acquestz du conté et bailliage de  
 » Bloys et des ressors, yroient, pour lesdits habitans de  
 » la ville de Chasteaudun, M<sup>sr</sup> le lieutenant général  
 » messire Jehan Allego, avec maistre Pierre Raymon,  
 » esleu pour le Roy en l'eslection de Chasteaudun et  
 » Bonneval, par devers lesdits eschevins de Bloys. » —  
 « A Michellet Delaporte, la somme de 20 solz tournois  
 » pour ses peines et vaccacions de luy et de son cheval  
 » d'avoir esté à Bloys avec M. le lieutenant, pour le  
 » servir et porter sa malle. » — « A maistre Jehan  
 » Guérin, licencié en loix, l'un des eschevins et gouver-  
 » neurs de ladicte ville, la somme de 40 escuz d'or  
 » soleil, laquelle somme luy avoit esté ordonné estre  
 » baillée pour porter en la ville de Bloys à MM. les  
 » eschevins de ladicte ville pour la cothe part et porcion  
 » à quoy avoit esté taxés la conté de Dunoys pour la  
 » surcéance des francs fiefz et nouveaux acquests  
 » impectrée par mes dits seigneurs les eschevins,  
 » manans et habitans de ladicte ville de Bloys et leurs  
 » ressors. » — « En despence faite en l'hostellerie de

» *la Serine* quant on alla parmy la ville, à ceulx qui  
 » avoient esté pour recouvrer deniers pour ayder à  
 » payer la somme de 40 escuz à MM. les esleuz et gou-  
 » verneurs de Bloys, 30 solz. » — Reçu pour ledit objet:  
 Des doyen et chapitre de Saint-André de Châteaudun,  
 12 liv.; des prévost, chantre et chanoines de la Sainte-  
 Chapelle, 10 liv.; de Mathieu Lebloy, promoteur de  
 l'archidiaconé de Dunois, 30 s.; de Guillaume Ménart,  
 grenetier de Châteaudun, 15 s.; de Jean Touchet, bourgeois  
 de Châteaudun, 20 s.; de Colin Montaudion, 39 s. 6 den.;  
 de M<sup>me</sup> du Feuillet, 20 s.; du prieur du Sépulcre, 10 s. —  
 « A frère Nicolle Morin, jacobin, la somme de 100 solz,  
 » qui luy a esté ordonnée estre baillée et payée par  
 » aulmosne, pour luy ayder à soy entretenir à l'estude  
 » et luy subvenir à avoir des livres et habillemens. » —  
 « A esté envoyé *au Coq*, pour M. le mareschal de la  
 » Palice, 3 brocs de vin, au pris de 10 den. la pinte, 5  
 » solz. »

H. 3764. (Cahier.) — In-folio, papier, 28 pages.

**1517-1518.** Compte de Jean Bertrand de la recette  
 et de la dépense de la ville de Châteaudun. — Recette:  
 508 liv. 16 s. 9 den.; dépense: 567 liv. 19 s. 3 den. ob. —  
 « A frère Jehan Pauvert, religieux de l'ordre de M. Saint  
 » François, la somme de 35 liv. tournois, qui luy avoit  
 » esté ordonnée par assemblée générale du 25 aoust  
 » 1516, estre payée et baillée par aulmosne, pour luy  
 » subvenir et ayder à estre docteur. » — « En assemblée  
 » générale fait au prétoire de la ville le 1<sup>er</sup> avril 1517,  
 » fut ordonné et conclud qu'il seroit donné et baillé à  
 » M<sup>me</sup> la duchesse de Longueville 2 potz d'argent pesans  
 » 12 marcs; en accomplissant ladicte conclusion a esté  
 » payé et baillé à Raoullet Maçon, marchant, demourant  
 » és forsbourgs de Chasteaudun, la somme de 240 liv.  
 » 10 s. tournois pour 2 potz d'argent et estuiz d'iceulx,  
 » qui ont esté présentez à ma dicte dame. » — « A Jehan  
 » Gallimard, victrier et peintre demourant à Chasteaudun  
 » la somme de 3 s. 4 den. tournois, pour 2 escussions  
 » qu'il a portraictz, ésquelz estoient les armes de feu  
 » M. de Longueville et de M<sup>me</sup>, pour porter à Paris et  
 » pour mectre aux potz d'argent qui furent donnez à  
 » ma dicte dame. » — « Le 8<sup>e</sup> febvrier 1518, fut faite  
 » assemblée générale, en laquelle fut conclud que le  
 » recepveur de la ville se adjoindroit en cause avec les  
 » prévost, chantre et chanoines de la Sainte-Chapelle  
 » contre la vefve feu Jehan Farès en son vivant mallade  
 » de lespre. » — « A hounorables hommes et saiges  
 » maistres Jehan Guérin, Girard de Villexis, licencié en  
 » loix, Charles de Robeton, eschevins et gouverneurs  
 » de ladicte ville, à chascun 15 s. tournois, pour une  
 » journée qu'ilz sont allez et venuz au lieu de Morées,  
 » par devers M<sup>me</sup> la duchesse de Longueville, pour  
 » excuser ladicte ville envers ma dicte dame, qui avoit

» refusé pourvoir Abel Rousseau de clerc et sergent de  
 » ladicte ville, à raison de ce qu'il n'estoit ydoyne ne  
 » suffisant. » — « A M. maistre Denis Musset, licencié  
 » en loix, conseiller du Roy, lieutenant général de M. le  
 » bailly de Bloys, baillé et présenté 2 coulains et 2 per-  
 » driz, à ce qu'il eust les affaires et procès de ladicte  
 » ville pour recommandées, pour ce 12 solz. » — « A  
 » Colin Delanoue 4 liv. pour une hacquebute qu'il a  
 » vendue à la ville. » — Reddition des comptes de Jean  
 Bertrand devant Jean Vaillant de Guélis, bailli de Dunois,  
 appelés par cri public en général tous les manants et  
 habitants de la ville et faubourgs, convoqués spécialement  
 par le crieur juré de la ville R. P. en Dieu frère Jean  
 Lefèvre, abbé de la Madeleine; M. Noël Duchesne, doyen  
 de Saint-André; M. Jean Joyot, prévôt de la Sainte-  
 Chapelle; M. Jean Pasquier, maître de l'Hôtel-Dieu; M.  
 Mathieu Lebloy, promoteur de l'archidiaconé de Dunois;  
 Richard Deschamps, Nicolle Lenfant, Gabriel Leveil,  
 Michel Ménager, avocats et conseillers à Châteaudun;  
 Renaud Lefèvre; François Rousselet, receveur des  
 Aydes en l'élection; Anceume Cresté, Pierre Briend,  
 Renaud Belin, Jean Rousselet, Denis Fougereux, Julien  
 Dumoustier, Jean Brebier, Jean Michau, Guillot Convert,  
 Colas de Labbaye, Jean Touchet, Jacques Fougereux,  
 Georget de Cepoy.

H. 3765. (Cahier.) — In-folio, papier, 38 feuillets<sup>1</sup>.

**1521-1522.** — Compte de la recette et de la dépense  
 de la ville de Châteaudun. — Recette: 572 liv. 1 s. 9 den.;  
 dépense: 414 liv. 11 s. 6 den. — Gages des officiers et  
 serviteurs de la ville: A Jean Vaillant de Guélis, bailli  
 de Dunois, 6 liv.; — à Jean Allego, lieutenant-général  
 dudit bailli, 100 s.; — à Jacques Triboil, Jacques de  
 Villexis, Charles de Robeton et Pierre Fournier, échevins  
 et gouverneurs de la ville, à chacun 100 s.; — à Noël  
 Billart, notaire et tabellion de la ville, 60 s.; — à Guyot  
 Mignot, sergent et clerc de la ville, 60 s.; — à Jacquet  
 Daniel, serrurier, pour l'entretien de l'horloge, 12 liv.;  
 — à Jean Morisseau, cordier, pour fourniture de cordages  
 et entretien des puits de la ville, faubourgs et banlieue,  
 21 liv.; — à Jacquin Guyart, crieur juré, « pour avoir  
 » cryé par chacun lundi de l'an les trespassez, » 40 s.;  
 — aux erbalétriers de la ville de Châteaudun, pour  
 refaire et entretenir les buttes, 100 s.; — à Colinet  
 Chevalier, portier de la porte d'Aval, « pour avoir fermé  
 » et ouvert par chacun jour ladite porte, » 4 liv.; — à  
 Jean Guillart, portier de la porte d'Amont, 40 s.; — à  
 Jacquin Guyart, portier de la porte du Guichet, 40 s.; —  
 à messire Jean Doreau, prêtre, marguillier de la Made-  
 leine, « pour avoir par chacun jour sonné le pardon et  
 » pour sonner le tocquessainct et effroy quant il y a

<sup>1</sup> Incomplet au commencement.

» fortune de feu en la ville, 30 s. »; — à Jacquet Perrin,  
 maréchal, pour avoir fourni de ferrures les puits de la  
 ville et banlieue, 4 liv. 15 s.; — à François Rousselet,  
 receveur de la ville, 12 liv.; — au même, pour bois et  
 fagots brûlés en la chambre de ville, 10 s.

H. 3766. (Cahier.) — In-folio, papier, 26 feuillets.

**1523-1524.** — Compte par Raoullet Masson de la  
 recette et dépense de la ville de Châteaudun. — Recette:  
 526 liv. 5 s.; dépense: 116 liv. 19 s. 10 den. — « Le 2<sup>e</sup>  
 » jour de novembre 1523, fut ordonné que Raoullet  
 » Masson, recepveur des deniers communs d'icelle ville,  
 » yra en la ville de Chartres pour savoir où avoient  
 » intention d'aller grant nombre de lanssecanetz qui  
 » estoient logez tant en la ville de Chartres que és  
 » environs, affin de y pourveoir et aussi de éviter les  
 » grans dommages, pertes et intérestz que ladicte ville  
 » et la conté de Dunois y pourroient avoir, et sceut que  
 » lesdits lanssecanetz venoient par ladicte ville; pour  
 » ce 60 s. » — « Le 6<sup>e</sup> jour dudit mois, plusieurs manans  
 » et habitans de la ville de Chasteaudun advertiz que  
 » grant quantité de lanssecanetz estoient és environs  
 » de Chasteaudun, délibérez passer par ladicte ville et  
 » és environs d'icelle, a esté ordonné que Colas Cornet  
 » yra en toute diligence en la ville de Bloys par devers  
 » M. le duc de Longueville porter lectres pour faire  
 » rescription aux cappitaines et conducteurs desdits  
 » lanssequanetz affin qu'ils eussent à passer par autre  
 » pays que en la conté de Dunois; pour ce 4 liv. » —  
 » « A Jehan Grosse, demourant à Chasteaudun, la somme  
 » de 50 s. pour faire conduire et mener Pierre Grosse,  
 » son filz, aux espreuves, sçavoir s'il estoit malade de  
 » lèpre ou non. » — « A Jehan Moyne, sergent, la somme  
 » de 10 s. pour avoir esté en la maison de feu Philippot  
 » Péredoulx, en la paroisse de Saint-Valérien, pour faire  
 » commandement à la vefve dudit feu Philippot Père-  
 » doulx, et en la maison de Pierre Majon, qui demouroit  
 » en la maison où pend pour enseigne *le Porc-Epic*, en  
 » laquelle on disoit estre ladicte vefve, à ce qu'ilz se  
 » absentassent à raison de la peste dont ledict Péredoulx  
 » estoit surprins. » — « A maistre François Duchastel,  
 » procureur général de Dunois, la somme de 4 liv. 1 s.  
 » 6 den., pour aller en la ville de Bloys pour se adjoin-  
 » dre en certaine cause, en laquelle l'abbé de la Magde-  
 » laine prétendoit interdiction estre faicte à messires  
 » Jehan Vyé, Guillaume Boucher et autres leurs consors  
 » de ne tenir escolles et endoctriner enfans en la ville  
 » et banlieue. » — « A la femme de Mathurin Aulde,  
 » Guillaume Laillier, Laurens Chartrain, François Pas-  
 » teau et Jehan Faron, tous sailliers, demourant à  
 » Chasteaudun, la somme de 105 s. pour plusieurs sailles  
 » qu'ils avoient baillées pour subvenir à porter l'eaue et  
 » à l'inconvénient du feu qui avoit prins en la maison  
 » de Charles Rousselet. »

H. 3767. (Cahier.) — In-folio, papier, 36 feuillets.

**1524-1527.** — Compte par Roulet Masson de la recette et de la dépense de la ville de Châteaudun. — Recette: 536 liv. 7 s.; dépense: 421 liv. 13 s. 7 den. — « Pour ung cheval desrobbé aux gens d'armes qui » estoient logez à Cloye, qui tuèrent le greffier dudit » Cloye, 4 liv. » — « Le 17<sup>e</sup> jour de décembre 1524, fut » faicte assemblée générale, en laquelle fut conclud et » délibéré que les 4 eschevins de la ville, procureur et » clerc yroient à l'obsèque et enterrement de feu M. le » duc Claude, duc de Longueville, revestuz de robbes » neufves et chapperons de dueil, avecques 25 pouvres » qui seront semblablement revestuz de dueil, lesquelz » pouvres porteront torches aux armes de ladicte ville » depuis Baugency jusques à Cléry, où sera inhumé le » corps de mondit seigneur; pour ce 215 liv. 16 s. 2 den. » — « A maistre Guillaume Rousselet, advocat-fiscal de » Dunois, la somme de 60 s., pour la moitié des fraiz de » certaines lectres royaulx obtenues, tant à la requeste » de M<sup>me</sup> que dudit procureur, à l'encontre de l'abbé de » la Magdelaine et des doyen et chappitre de Saint- » André, touchant les escolles. » — « Pour 2 potz de » vin qui furent présentez à M. de Lamect qui estoit » logé en la maison où pend pour enseigne *la Seryne*, » 5 s. » — « A Guillaume Auclerc, charpentier, la somme » de 40 liv., pour avoir descouvert et abbattu les petites » halles qui sont depuis le bout de la grant halle de » Chasteaudun devers le chastel, et icelles avoir relevées » et recouvertes hors la porte du Guichet, entre icelle » porte et la tour neufve. » — Lettres de François I<sup>er</sup> pour la reddition des comptes: « François par la grâce de » Dieu, roy de France, au premier huissier de nostre » court de Parlement, salut. De la partie de nostre très » chère et très aimée cousine la duchesse de Longueville, » vefve de feu nostre cousin le duc de Longueville, en » son vivant et à l'heure de son trepas grant-chambellan » de France, au nom et comme ayant la garde de nostre » très cher et très aimé cousin le duc de Longueville, » conte de Dunois, son filz, aussi grant-chambellan de » France, et des eschevins et procureur des manans et » habitans de la ville de Chasteaudun, nous a esté exposé » que nous et noz prédécesseurs avons octroyé aux ditz » manans et habitans dudit Chasteaudun avoir et » prendre certains aides pour convertir et employer és » repparations, fortifications et emparemens des murail- » les, portes, tours, portaulx et foussez de la dicte ville » et des pons estans sur la rivière du Loir près de ladicte » ville; lesquels deniers ont esté receus par les commis » et depputez qui y ont esté par cy-devant, montans à » grans sommes de deniers, néantmoins iceulx qui ont » receuz et administrez lesdits deniers, leurs vefves, » enfans ou héritiers ont esté et sont refusans de rendre » leur compte, au grand intérêt de nostre dicte cousine

» et desdits manans et habitans de Chasteaudun. Pour » quoy, nous, ces choses considérées, voulans lesdits » deniers estre emploiez selon les octroiz de nous et de » noz prédécesseurs, te mandons et commectons par ces » présentes que tu faces exprès commandement de par » nous, sur certaines et grans peines à nous à applicquer, » à ceulx qui ont receuz lesdits deniers, que incontinant » et sans délai ils aient à en rendre bon compte et » reliqua par devant le bailly de Dunois ou son lieutenant, » qui par cy-devant et de ancienneté a accoustumé de » oyr lesdits comptes, en les contraignant à ce faire et » souffrir par toutes voies et manières deues et raison- » nables. . . . Donné à Paris, le 8<sup>e</sup> jour d'octobre, l'an » de grâce 1527 et de nostre règne le 13<sup>me</sup>. »

H. 3768. (Cahier.) — In-folio, papier, 26 feuillets.

**1525-1526.** — Compte par Simon Thiboust de la recette et de la dépense de la ville de Châteaudun. — Recette: 487 liv. 6 s. 10 den. ob.; dépense: 783 liv. 3 den. — « A Liger Fesnèant et Guillaume Auclerc, charpentiers, » la somme de 70 liv. pour avoir faict le pont-levys de » la porte d'Amont, avecques le pont dormant joignant » à iceluy. » — « A Claude Colas, canonnier du Roy, la » somme de 9 liv. pour la vente de 30 livres de pouldre » à canon pour la munition de la ville. » — « A Jacquet » Daniel, serreuzier, la somme de 69 s. pour plusieurs » œuvres de son mestier par luy faictz au pont-levys » de la porte d'Amont et à la porte d'Abas. » — « Audit » Daniel, la somme de 10 liv. 8 s. 3 den., pour avoir » ferré et pendu une porte nouvellement faicte au » boulevvert de la porte d'Abas. » — « A Olivier Cholet, » maçon, la somme de 32 s. 6 den., pour avoir esté au » lieu de Marboé faire visite du pont dudit Marboé, afin » de sçavoir les réparations nécessaires. » — « A Jehan » Paliceau, et Guyon Cymières, maçons, Liger Fesnèant » et Guillaume Auclerc, charpentiers jurez, la somme » de 36 s., pour avoir veu et visité le grant pont assis » sur la ryvière du Loir entre le prieuré de Saint-Martin » de Chemars et l'église Saint-Médard, afin de sçavoir » les réparations neccessaires à faire audit pont et s'il » estoit point en dangier de ruyne. » — « A Mathry » Bioche, arbalestrier, la somme de 25 s. 6 den. pour » ung cent de plombetz de fer et une paire de cables. » — « A Colas Droillault, potier d'estain, la somme de 60 s. » 8 den. pour 56 livres de plomb par luy mis et employé » à faire des plombetz pour l'artillerie de la ville. » — « A Anthoine Accoure, menuisier, la somme de 66 s. » pour la monture de 6 hacquebuttes à crochet montées » en boys. » — « A Guyon Lemoine, pouldrier et canon- » nier, la somme de 57 liv. 5 s. pour 229 livres de pouldre » à canon par lui fournies à la ville pour la munition » d'icelle. » — « A Gilles Vuydas, serreuzier, la somme » de 4 liv. 10 s. pour avoir ferré 6 hacquebuttes à crochet

» montées sur chevallet de boys. » — « A Pierre Justin, » maçon, la somme de 300 liv. pour plusieurs grans » réparations par luy faictes és porets de Saint-Médard » et Saint-Jehan-de-la-Chaisne. » — « A Laurens » Chartrain, lanternier, 7 s. 6 den. pour avoir par luy » fait 12 charges de fer blanc pour l'artillerie de la » ville. » — « Le 28<sup>e</sup> jour de juillet 1526, fut ordonné que » le recepveur yroit, avec Jehan Lefèvre, l'un des esche- » vins, Liger Fesnèant et Guillaume Auclerc, charpen- » tiers, au lieu du Chesne-Vert, pour de là aller en la » forest de Fréteval veoir, choisir et marquer la quantité » de 60 chesnes qu'il a pleu à M<sup>me</sup> donner à la ville pour » aider à reffaire le pont de Marboé estant en ruïne. » — « A Mathry Bioche, arbalestrier, la somme de 22 s. » 6 den. pour ung gros bendage d'arbaleste, achepté par » les eschevins pour bender les grosses arbalestes de la » ville. »

H. 3769. (Cahier.) — In-folio, papier, 26 feuillets.

**1526-1527.** — Compte par Simon Thiboust de la recette et de la dépense de la ville de Châteaudun. — Recette : 578 liv. 1 s. ob.; dépense : 478 liv. 3 s. 3 den. — « A Guillaume Vivier, couvreur, la somme de 13 liv. 6 s. » pour avoir couvert de thuille la maison naguères faicte » pour servir de chambre de ville. » — « Le 3<sup>e</sup> jour de » mars 1527, en assemblée générale faicte au prétoire » de la ville de Chasteaudun pour traicter et adviser » touchant les francz-fiefz et nouveaux acquestz que » messire Yves Lejeune, dict Malherbe, chevalier, » seigneur de Morteaulx, s'efforçait lever sur les manans » et habitans dudict Chasteaudun, en ensuyvant le don » que luy en avoit fait le Roy, fut conclud et advisé que » la composition faicte par Mgr avecques ledit Malherbe » à la somme de 300 livres tournois, pour tout ce qu'il » eust peu prendre et lever sur lesditz manans et habi- » tans de la ville et forsbourgs, non comprins les églises, » collèges et autres communaultez de ladite ville, estoit » très bonne, utile et prouffitable pour ladite ville. Et » pour lever et cueillir ladite somme de 300 livres, furent » commis, nommez et esleuz maistres François Duchas- » tel, Nicole Lenfant, Jehan Lefèvre et Marguynet » Rogier, pour imposer et asseoir ladite somme sur les » dits manans et habitans, justement et également, » chacun selon ce qu'il pourroit devoir desditz francs- » fiefz et nouveaux acquestz. » — « Et pour ce que les » deniers recueilliz par le recepveur ne se montoient à » la somme de 300 livres, obstant que plusieurs des » manans et habitans furent reffusans paier les sommes » de deniers à quoy ilz avoient esté taxez, et en défailloit » la somme de 40 livres, fut, par assemblée générale » faicte le 14<sup>e</sup> jour de may, conclud et ordonné que pour » parfaire le paiement de ladite somme de 300 livres, » lesdits 40 livres qui défailloient se prendroient sur les

EURE-ET-LOIR, SÉRIE H.

» deniers que la ville prend sur le grenier à sel dudit » Chasteaudun. » — « Aux maistres et compaignons » massons besougnans pour la chambre de ville, la » somme de 20 s. pour le mouton qu'ilz ont de coustume » avoir par chacun an ès astelliers où ils besougnent. » — « A Jaquet Daniel, serreuzier, la somme de 53 s. 3 den. » pour plusieurs œuvres de son mestier par luy faictes » à la chambre de la ville. » — « A Hémon Pannace, 6 s. » pour par luy, avecques son harnois, avoir vuydé » quelzques terres et immondices qui estoient en la » chambre de la ville de nouvel édifice. »

H. 3770. (Cahier.) — In-folio, papier, 24 feuillets.

**1527-1528.** — Compte par Simon Thiboust de la recette et de la dépense de la ville de Châteaudun. — Recette : 486 liv. 3 s.; dépense : 288 liv. 3 s. 9 den. — « A » Abraham Jehan, Jehan Garsalant et Guillaume Maul- » bert, maçons, 5 s. pour avoir veu et visité une cave » qui est près la fontaine Ronde. » — « A Jehan Lenain, » cryeur, et Jehan Moyne, trompette de la ville, 15 s. » pour avoir par eulx, à son de trompe et cry public, » cryé par les carreffours de la ville et forsbourgs que » personne ne feust sy hardy de creuser soubz les caves » et rochiers de ladite ville. » — « A Guyot Mignot, clerc » de la ville, la somme de 15 s. pour avoir esté au lieu » de Dangeau porter au seigneur dudict lieu unes lectres » missives des eschevins pour obvyer à une grant bande » de gens de pied adventuriers qui vouloient venir loger » à Chasteaudun. » — « A Lommer Liber, tabellion de » Dunois, la somme de 40 s. pour plusieurs journées » qu'il a vacqué à la visitation des caves et rochiers » estans à l'entour de la ville. » — « A Mathurin Maulbert » et Guillaume Lemaistre, maçons, la somme de 38 liv. » 10 s. pour avoir par eulx fait et parfaict la viz et » montée de la maison de ville. » — « A Bernardin » Gassot, menuisier, la somme de 50 liv. pour les huys » de ladite chambre et maison de ville. » — « Le 29<sup>e</sup> » juillet 1528, fut faicte assemblée générale, par laquelle » fut délibéré que les tours estans és murailles de la » ville seroient baillées au prouffict d'icelle ville. » — « A » Bernardin Gassot, menuisier, la somme de 47 liv. 10 s. » pour le bois et façon des bancs, chaizes et comptouers » estans en la chambre de ville. »

H. 3771. (Cahier.) — In-folio, papier, 18 feuillets.

**1528-1529.** — Compte par Simon Thiboust de la recette et de la dépense de la ville de Châteaudun. — Recette : 652 liv. 10 s. 5 den.; dépense : 473 liv. 5 s. 2 den. — Recette : De Jean Perche, marchand, pour la ferme de l'octroi à prendre sur chaque tonneau de vin vendu et exposé en vente en l'Étape de la ville, 256 liv.; — de Jacques de Cepoy, marchand, la somme de 147 liv.

14

pour la ferme du barrage; — de Guillaume Ménard, grenetier, la somme de 249 liv. 10 s. 5 den. pour 124 muids 9 setiers et demi-minot de sel vendu et distribué au grenier à sel, à raison de 40 s. par chaque muid.

H. 3772. (Cahier.) — In-folio, papier, 28 feuillets.

**1528-1529.** — Compte par Simon Thiboust de la recette et de la dépense de la ville de Châteaudun. — « Le 21<sup>e</sup> jour de novembre 1528, fut faite assemblée » générale touchant la nouvelle entrée de M<sup>sr</sup> le duc » de Longueville, comte de Dunoy, en sa ville de » Chasteaudun, par laquelle fut conclud que l'un des » eschevins se transporterait au lieu de Saint-Germain- » en-Laie par devers mon dict sieur de Longueville et » M<sup>sr</sup> l'archevesque de Thoulouse, qui là estoient à la » court du Roy, pour impétrer lectres du Roy pour faire » impost de la somme de 2500 livres sur les manans et » habitans du comté de Dunoy, pour icelle somme estre » employée aux fraiz de la dicte nouvelle entrée de mon » dict seigneur. » — « A maistre Michel de Nantonville, » l'un des eschevins, la somme de 100 s. pour 4 journées » qu'il a vacqué à aller par devers M<sup>sr</sup> de Longueville, » estant en la ville de Blois, pour luy présenter une » requeste et supplication affin de l'advertir de une » maison et entreprinse que Jehan Berthran, marchand, » s'efforçoit faire és grans halles de Chasteaudun. » — « A Guillaume Luillier, marchand, la somme de 4 liv. » pour ung marc de cuyvre du poys de 8 livres, que les » eschevins ont achapté pour poiser le pain des boul- » lengiers en faisant sur eulx visitacion. » — « A Liger » Fesnément, charpentier, la somme de 6 liv. pour avoir » fait la justice appelée *le sault des boullengiers* et fourny » de bois pour ce faire. » — « A Lommer Leber, notaire, » 15 s. pour une lettre de bail fait à Nicole Lenfant » d'une tour assise és murs de la ville, appelée la tour » Carrée. » — « Au mesme, 5 s. pour unes lettres de bail » à Gervaise Leduc de pouvoir mectre poultries de 25 » toises de long le long des murs qui soustiennent les » terres du Guychet pour saicher draps. »

H. 3773. (Cahier.) — In-folio, papier, 38 feuillets.

**1529-1530.** — Compte par Simon Thiboust de la recette et de la dépense de la ville de Châteaudun. — Recette : 635 liv. 10 s. 7 den. ob. ; dépense : 1025 liv. 7 s. 10 den. ob. — « A Jacques Daniel, serreusier, la somme » de 50 liv. pour avoir ferré les huys et fenestres de la » maison naguères faite et édiflée pour servir de » chambre à la ville. » — « A Jehan Galimart, victrier, » la somme de 18 liv. pour avoir victré les 3 croisées » de la chambre et maison de la ville, fourny de verges » de fer, clou, verre et autres choses neccessaires. » —

« A Colas de Labbaye la somme de 115 liv. 10 s. pour » 154 journées de harnois pour vecturer des pierres et » menuz cailloux pour perrer les chemins tendans de » l'Esguillerie à Villessain, de Nostre-Dame du Champdé » à Orléans et sur le chemin de Cloye. » — « A Jehan » Dupont et Jehan Pastoureau la somme de 39 liv. 18 s. » pour avoir vecturé et fait espandre des pierres et » menuz cailloux pour perrer le carrefour devant *le Lyon » d'or*, paroisse de Saint-Jehan-de-la-Chesne, et toute la » rue commençant au-dessus dudit carrefour jusques » au pont dudit Saint-Jehan et couvert de pierres tout » ledit pont. »

H. 3774. (Cahier.) — In-folio, papier, 46 feuillets.

**1529-1530.** — Compte par Simon Thiboust de la recette et dépense de la ville de Châteaudun. — « Le » 25<sup>e</sup> décembre 1529, fut faite assemblée générale, en » laquelle fut conclud que Symon Thiboust, procureur » de la ville, yroit par devant M<sup>sr</sup> le bailly et gouverneur » de Blois ou son lieutenant pour ratiffier le traictié de » paix fait entre le Roy et l'Empereur. » — « A Loys » Guyard, pescheur, la somme de 37 s. pour ung plat » de poisson de luy achapté par les eschevins pour » donner à Mr le cappitaine de Dunoy. » — « A Jacquin » Huet, mareschal, la somme de 12 s. 6 den. pour une » cheville de fer et autres œuvres de son mestier par » luy faictes pour le sault des boullangiers de nouvel » réédiffié. » — « A Jehan Lefèvre, drappier, la somme » de 4 liv. 10 s. pour 2 aulnes et demye de verd gay par » luy vendues pour servir de bureau à la chambre de » ville. » — « A Mathry Bioche, arbalestrier, la somme » de 70 s. pour une grosse arbaleste garnie de son ben- » dage par luy vendue à la ville. » — « Amendes ésquelles » les boullangiers de Chasteaudun ont esté condamnez » pour les abbuz par eulx commis en leur dit mestier » : Macé Bonnette, 20 s. ; Jean Gassot, 33 s. ; Oudin de » Cepoy, 40 s. ; Pierre Gaillart, 40 s. ; Gabriel Véron, 40 s. ; » Jean Pannace, 40 s. ; Louis Guibourg, 20 s. ; Gillot » Cochet, 20 s. ; Martin Méan, 40 s. ; Macé Mercier, 40 s. ; » Guillot Barré, 40 s. »

H. 3775. (Cahier.) — In-folio, papier, 24 feuillets.

**1530-1531.** — Compte par Guillaume Riolle de la recette et de la dépense de la ville de Châteaudun. — Recette : 510 liv. 10 s. 4 den. ; dépense : 565 liv. 9 den. — « A François Bréon et Jehan Moussart, paveurs, la » somme de 89 liv. 5 s. 3 den. pour 74 toises et demie de » pavé neuf sur les rues du Moertroy à blé de la ville » de Chasteaudun, à prendre depuis le coing du puiz de » la Roue à tirer droict à la maison de Jehan Lefèvre, » et tout oultre jusques à la première porte du bou- » levard de la porte d'Amont, à laquelle est l'ymage

» Saint-Jacques. » — « Auxditz Moussart et Bréon, »  
 » paveurs, la somme de 72 liv. 11 s. 3 den. pour 64 toises »  
 » et demye de pavé par eulx fait sur les rues, l'une »  
 » tendant de l'hostellerie de *l'Ours*, et l'autre la rue de »  
 » la Magdeleine. » — « Aux mesmes, la somme de »  
 » 172 liv. 1 s. 3 den. pour 104 toises et demye de pavé »  
 » neuf par eulx fait sur le chemyn tendant de la porte »  
 » Chartraine à Bonneval. » — « Le 27<sup>e</sup> jour de février »  
 » 1531, maistre François Breton, l'un des eschevins, »  
 » s'est transporté à cheval avec son homme de cette »  
 » ville de Chasteaudun en la ville de Paris, puis à Fon- »  
 » tainebleau où estoit la Court, et a obtenu et impétre »  
 » du Roy le don de l'octroy du grenier à sel pour 6 »  
 » années. »

H. 3776. (Cahier.) — In-folio, papier, 22 feuillets.

**1532-1533.** — Compte par Guillaume Riolle de la  
 recette et de la dépense de la ville de Châteaudun. —  
 Recette : 910 liv. 7 s. 6 den. ; dépense : 496 liv. 9 s. 8 den.

H. 3777. (Cahier.) — In-folio, papier, 28 feuillets.

**1533-1534.** — Compte par Guillaume Riolle de la  
 recette et de la dépense de la ville de Châteaudun. —  
 Recette : 737 liv. 16 s. 2 den. ; dépense : 1079 liv. 1 s.  
 3 den. — « A Jehan Grosses, maçon, et Guillaume »  
 » Auclerc, charpentier, la somme de 30 s. pour leur »  
 » peine et sallaire d'eulx s'estre transportez de ceste »  
 » ville de Chasteaudun au lieu de Marboé, et avoir veu »  
 » et visité le pont dudit lieu pour sçavoir et congnoistre »  
 » au vray si deux piles anciennes servans de fondemens »  
 » estoient suffisantes pour asseoir et porter les fondemens »  
 » de 4 arches marchandées à faire és dict pont. » — « A »  
 » Guyon Cymières, Jehan Garsalant et Jullien Paliceau, »  
 » maçons, la somme de 650 liv. pour la façon et »  
 » confection de 4 arches de pierre qu'ilz ont faites et »  
 » leur mestier au pont de Marboé, fourny de pierres, »  
 » chaulx, sable et toutes autres estoffes nécessaires. »

H. 3778. (Cahier.) — In-folio, papier, 78 feuillets.

**1538-1539.** — Compte par Jean Masson de la  
 recette et de la dépense de la ville de Châteaudun. —  
 Recette : 786 liv. 5 s. ; dépense : 1010 liv. 9 s. 3 den. ob.  
 — « A Guillaume Auclerc, charpentier, la somme de »  
 » 13 liv. 5 s. pour le bois et façon d'une petite chambre »  
 » par luy faite sur le pavillon de la porte d'Amont près »  
 » l'orloge, propre pour mectre et loger salpestre selon »  
 » le mandement du Roy. » — « A Guillaume Baudouyn, »  
 » salpestrier, la somme de 111 liv. 6 s. 8 den. pour »  
 » 1392 livres de salpestre par luy baillées et livrées sur »  
 » et tant moins de 3 milliers de salpestre que le Roy »  
 » avoit mandé à la dicte ville fournir et tenir prest és »

» greniers d'icelle pour la tuicion et deffense de la dicte »  
 » ville. » — « A Jehan Grosse, maçon, la somme de 130 »  
 » liv. pour avoir fait ung pan de muraille et pavillon »  
 » à la porte d'Amont pour servir à porter et faire la »  
 » monstre du cadran de l'orloge de la ville. » — « A »  
 » Pierre Despaigne, serruzier, la somme de 15 liv. 5 s. »  
 » pour avoir reffait plusieurs des mouvements de la »  
 » dicte orloge et à icelle fait la roue et cadran pour »  
 » servir de monstre au dehors de la dicte orloge. » — »  
 » « A Jehan Arcambault, menuzior, la somme de 65 s. »  
 » pour le bois et façon du tableau dudit cadran. » — « A »  
 » Florent Galimart, painctre, la somme de 13 liv. 10 s. »  
 » pour avoir painct et marqué le dit cadran. » — « Au »  
 » tourneur qui a tourné la boulle du cadran, 3 s. » — »  
 » « A Katherine, vefve feu Jehan Moronville, 60 s. pour »  
 » avoir vacqué tant jour que nuit au secours et »  
 » réception des enfans des femmes grosses de la ville »  
 » et forsbourgs. » — « Pour les seilles qui furent perdues »  
 » au secours du feu qui estoit prins à la piscine près »  
 » Saint-André, 20 s. 10 den. » — « A Guillaume Auclerc »  
 » et Jehan Guygnard, charpentiers, Jehan Couldray, »  
 » Jehan Paliceau et Jehan Garsalant, maîtres maçons, »  
 » 7 liv. pour avoir veu et visité les murailles de la ville »  
 » és lieux qui estoient en ruyne. » — « Le 22<sup>e</sup> jour de »  
 » mars 1539, fut dict par appointment que M<sup>r</sup> le baillly »  
 » de Bloys ou son lieutenant se transporterait à Chas- »  
 » teaudun pour faire visitation des murailles, douves »  
 » et fossez. » — « Le 6<sup>e</sup> jour d'avril, M<sup>r</sup> le lieutenant du »  
 » baillly de Bloys vint de la dite ville de Bloys à Chas- »  
 » teaudun pour faire ladite visitation, et fut payé pour »  
 » la despense de mon dit sieur le lieutenant, M<sup>r</sup> le pro- »  
 » cureur du Roy, le greffier et leurs gens, 53 liv. 5 s. »  
 » — « Maistre Jehan Fournyer, l'un des eschevins, et le »  
 » recepveur ont fait ung voiaige à la court vers le Roy »  
 » et M<sup>r</sup> le chancelier, estant lors à Paris, pour obtenir »  
 » du Roy l'octroy que la ville avoit de coustume prendre »  
 » sur le grenier à sel, et vers M<sup>r</sup> de Guyse, estant lors »  
 » à Chasteau-Regnard, pour luy remonstrer la ruyne »  
 » advenue és murailles par la malversation et coulpe »  
 » d'aubeuns qui ont naguères basty és fossez de la ville, »  
 » et obtinrent lettres de mon dit seigneur de Guise, »  
 » adressans à M<sup>r</sup> de Montlitard et à M<sup>r</sup> Jehan Allego, »  
 » pour visiter lesdites murailles. » — « Pour la despence »  
 » de M<sup>r</sup> de Montlitard, ses gens et serviteurs, 9 liv. »  
 » 12 s. 6 den. » — « A Jullian Lambelin, l'un des »  
 » eschevins, la somme de 22 liv. pour ung voiaige qu'il »  
 » fist à Joynville où estoit lors M<sup>r</sup> de Guise, pour luy »  
 » supplier envoyer homme veoir la dite ruyne de »  
 » murailles ; lequel mon dict seigneur accorda audit »  
 » Lambelin envoyer maistre Guillaume Rouzé, son baillly »  
 » à Joynville. » — « A Jehan Rallet, hostellier, la »  
 » somme de 20 liv. pour la despence faite au mois »  
 » d'aoust en la maison dudit Rallet par M<sup>r</sup> le baillly de »  
 » Joynville et autres envoyez par M<sup>r</sup> de Guyse pour »  
 » veoir et visiter les démolitions et ruynes faites és »

» murailles de la ville. » — « A Léonard Bury, hostelier  
 » de la Herpe, la somme de 9 liv. pour la despence faite  
 » par ledit baillly de Joynville et ses gens depuis qu'il  
 » se deslogea de l'hostellerie du Coq. » — « A Michel  
 » Dumur, la somme de 9 liv. 18 s. pour une appellation  
 » au Grand Conseil pour le despartement de 1200 livres  
 » imposées par le Roy en la ville de Chasteaudun pour  
 » portion de la soulde de 20.000 hommes de guerre à  
 » pied levez par le dit seigneur és villes closes de son  
 » royaume. » — « A Jehan Brebier, orfèvre, pour ung  
 » cachet d'argent par luy fait portant les armoiries de  
 » la ville, retenu en la chambre d'icelle ville, 25 s. » —  
 » En potz de vin envoiez à plusieurs notables person-  
 » naiges passans par la ville, 65 s. »

H. 3779. (Cahier.) — In-folio, papier, 48 feuillets.

**1541-1542.** — Compte par Jacques de Cepoy de  
 la recette et de la dépense de la ville de Châteaudun. —  
 Recette : 1050 liv. 10 den. ; dépense : 1768 liv. 3 s. 9 den.  
 — « A François Bréon, paveur, la somme de 57 s. 6 den.  
 » pour avoir mis et assis 15 gros perrons sur le pont de  
 » Saint-Médard joignant les gardefoz dudit pont, pour  
 » garder les charettes de opresser et endommager  
 » lesdits gardefoz. » — « A René Humery, Guillaume  
 » Gohon et autres manœuvres et gens de braz, la somme  
 » de 66 s. 8 den. pour avoir rechargé le pont de Marboé  
 » de menuz pierres, cailloux et sablon pour la conser-  
 » vation et garde de la voulte dudit pont. » — « A Jehan  
 » Moussart, paveur, la somme de 64 liv. 12 s. 6 den.,  
 » pour 36 toises de pavé remué et 13 toises de pavé  
 » neuf à la descente du Gué aux chevaux devant le  
 » prieuré du Saint-Sépulcre, sur la rue de la porte Char-  
 » traine, sur la rue à aller de la ville à Saint-Vallérien  
 » à l'endroit du Martroy à bled, au coing de la rue à  
 » aller au sault aux boullangers, et sur la rue aux  
 » Prestres. » — « A Jacques Bousseau, huissier de  
 » M<sup>r</sup> le marquis de Rothelin, la somme de 111 s. 8 den.,  
 » pour ses peine, salaire et despens d'avoir esté exprès  
 » à cheval, en diligence, de ceste ville au lieu de Nogent-  
 » le-Roy, pour sçavoir si au dit lieu ou és envyrons  
 » estoit ou avoit passé une bande de lansequenetz, qu'on  
 » disoit venir et passer par ceste ville et y faire quelque  
 » séjour, passant pour aller au pais de Guyenne par le  
 » commandement du Roy. » — « En plusieurs potz de  
 » vin envoyez à plusieurs notables personnages passans  
 » par la ville, 100 s. » — « Au recepveur, la somme de  
 » 15 liv., par luy perdue sur la somme de 200 liv. qui  
 » luy fut prestée par Jehan Fournier en testons rongnez,  
 » vaches, nicquetz et gabouritz et autres petites  
 » monnoyes. » — « A Pierre Gallymart, pour avoir doré  
 » l'esguille du cadran, 5 s. »

H. 3780. (Cahier.) — In-folio, papier, 96 feuillets.

**1592-1593.** — Compte de la recette et de la dépense

de la ville de Châteaudun. — « A Jacques de Beaufls,  
 » seigneur de Lierville, gouverneur du compté de Dunois,  
 » 40 escuz qu'il presta aux eschevins de la ville de Chas-  
 » teaudun pour s'en servir et les employer aux affaires  
 » d'icelle. » — « A René Gallerne, 4 escuz 2 tiers pour  
 » 3 septiers et myne de bled prins sur luy au logis du  
 » Mouton, qui auroit esté converty et employé en pain  
 » pour mener au camp estant devant le chasteau de  
 » Machenainville. » — « A Jehan Lemaire, eschevin de  
 » la ville de Cloye, 1 escu 55 s. pour 300 pains fournis  
 » au magasin des munitions estably à Chasteaudun  
 » pour envoyer aux soldatz et gens de guerre estans  
 » devant le chasteau de Machenainville. » — « A 12  
 » hommes qui furent pris et levez pour porter 12 picques  
 » au camp de Machenainville, 30 s. » — « Le 5<sup>e</sup> jour  
 » d'avril 1592, à Pierre Costé le puisné qui fut envoyé  
 » vers M<sup>r</sup> de la Trimouille, de Boullon et ung autre  
 » seigneur pour les supplier de s'acheminer et leurs  
 » troupes vers la place de Machenainville assiégée,  
 » pour la rendre en l'obéissance du Roy, 2 escuz. » —  
 » Le 6<sup>e</sup> jour d'avril, 15 s. à Planchette, homme de pied,  
 » envoyé exprès à Cloye pour porter une lettre qu'écrivoit  
 » le sieur de Vignolles aux eschevins de la dicte ville  
 » qu'ilz eussent à recepvoir le pain de munition que  
 » ceulx de Montdoubleau leur porteroient et le conduire  
 » à Chasteaudun pour le mener au chasteau de Mache-  
 » nainville. » — Assemblées générales des habitants de  
 Châteaudun les 12 et 20 janvier 1592, 6 et 14 mars,  
 24 juin, 15 juillet, 7 et 29 août. — « A aucuns habitans  
 » de la ville, ayant esté prins et constitués prisonniers  
 » en la ville de Vendosme, à la requeste du sieur de  
 » Vignolles à faulte de payement des deniers qui estoient  
 » deubz par la ville de Chasteaudun, 5 escuz. » — « A  
 » ung sergent roial envoyé par les eschevins de la ville  
 » de Bloys pour faire commandement aux maire et  
 » eschevins de Chasteaudun de porter les 500 escuz, à  
 » laquelle somme la dicte ville estoit taxée pour les  
 » deniers levez pour le prince de Conty. » — « Assemblée  
 » générale faite affin d'avoir advis si on feroit voiage  
 » au privé Conseil pour avoir exemption de grains que  
 » l'on demandoit pour fournir au magasin à Chartres y  
 » estably pour le Roy. » — « Le 15 janvier 1592, à Marin  
 » Cousturier, portefaix, qui a porté en la chambre de  
 » ville et grenier d'icelle le canon et l'équipaige d'iceluy,  
 » boulletz, picques, pelles et aultres meubles que l'on  
 » avoit envoyés au siège de Chastet, 2 s. 6 den. » —  
 » Le 9<sup>e</sup> jour de may, à ung homme incongneu, pour son  
 » salaire d'estre venu exprès faire advertissement au  
 » gouverneur et à la ville de l'entreprinse qui se faisoit  
 » sur la dicte ville de Chasteaudun par ceulx d'Orléans,  
 » 30 s. » — « Le 22<sup>e</sup> jour d'aoust, a esté payé à Guichelin,  
 » notaire, la somme de 4 s. 6 den. pour le contract de  
 » bail fait par M<sup>r</sup> le lieutenant Costé de sa maison assize  
 » à Saint-Lubin pour servir de collègue. » — « Le 6<sup>e</sup> de  
 » septembre, a esté payé 30 s. au greffier de l'Eslection

» qui a délivré extrait du procès-verbal fait de la ruyne  
 » et perte advenue en la ville et faulbourgs de Chasteaudun. » — « Le 15<sup>e</sup> de septembre, payé 20 s. à deux  
 » hommes employés pour estaindre le feu que l'on avoit  
 » mis és immondices qui estoient près la geosle des  
 » prisons de ceste ville. » — « Le 22<sup>e</sup> octobre, payé à  
 » Anthoine Desprez, chappellier demourant près la  
 » Magdelaine, la somme de 2 escuz 2 tiers pour 2  
 » chappeaux qui ont esté envoyez à M<sup>r</sup> de Beauvoys  
 » lors à Bloys, pour la recognoissance de la peine par  
 » luy prinse pour les affaires de la ville. » — « Le 13<sup>e</sup>  
 » jour de febvrier 1593, payé à Panthaléon Gasselín,  
 » tavernier, la somme de 15 escuz pour ung poinson de  
 » vin clair et frelacté présenté et donné à M<sup>r</sup> Testu,  
 » commissaire de vivres. » — « Le 24 décembre 1593,  
 » M<sup>r</sup> le compte de Saint-Paul arriva à Chasteaudun, et  
 » fut ledit jour achepté ung demi-cent de poires de bon  
 » chrestien pour luy en faire présent, pour ce 40 s. » —  
 » « Le 29 décembre, arriva M<sup>r</sup> Servin, advocat du Roy en  
 » sa court de Parlement à Paris, auquel fut présenté du  
 » vin de la ville, pour ce 36 s. » — « A M<sup>e</sup> Michel  
 » Thiboust pour luy payer sa despence de quelques  
 » gens de guerre qu'il disoit avoir nourriz en sa maison  
 » quand les gens de guerre se retirèrent en la ville de  
 » Chasteaudun pour la conservation d'icelle et pour  
 » s'opposer aux desseins du sieur de la Chastre, 2 escuz. »  
 » — « Pour la coppinge de quelques mandementz de M<sup>r</sup> de  
 » Lierville par luy envoyez lorsqu'il estoit avec les  
 » troupes de gens de guerre devant les chasteaux de  
 » Chastet, Machenainville et le Jonchet, 10 s. »

H. 3781. (Cahier.) — In-folio, papier, 56 feuillets.

**1600-1603.** — Compte par Louis Boutroue de la  
 recette et de la dépense de la ville de Châteaudun. —  
 « A Thomas Rousseau, recepveur de Saint-André, la  
 » somme de 40 liv. pour 4 années de rente que le chapit-  
 » tre de Saint-André a droict de prendre sur la ville à  
 » cause de la place sur laquelle sont basties les halles  
 » de ladite ville. » — « Pour les frais faitz à la visita-  
 » tion de la fontaine de Cornillau, tant à raison des  
 » démolitions que l'on avoit faites des pierres de taille  
 » qui environnent icelle fontaine, comme aussy à raison  
 » des immondices que l'on jettoit en icelle, 6 liv. » —  
 » « A M. Henry Guillemot, sieur de Guerbodot, commis  
 » par le Roy à la recepte générale des deniers que Sa  
 » Majesté a ordonné estre levéz par forme d'emprunt  
 » sur les officiers de finances et commissionnaires, la  
 » somme de 45 livres, à laquelle somme ledict Boutroue  
 » auroit esté taxé comme recepveur des deniers  
 » commungs de ceste ville pour sa cote-part dudict  
 » emprunt. »

H. 3782. (Cahier.) — In-folio, papier, 72 feuillets.

**1613-1615.** — Compte par Pierre Bigot de la

recette et de la dépense de la ville de Châteaudun. —  
 Recette : 12.851 liv. 8 s. 3 den. ; dépense : 16.113 liv. 15 s.  
 11 den. — « A François Texier, maistre orloger, la  
 » somme de 4 liv. pour la ferrure qu'il a fournie à la  
 » couverture du cadran apposé au pignon de l'église de  
 » Saint-André » (8 novembre 1613). — « A Nicollas Bigot,  
 » couvreur, la somme de 212 livres pour la plomberie  
 » par luy faite au-dessus du susdict cadran et avoir  
 » mis 2 escussons du Roy et du sieur duc de Longueville »  
 » (11 septembre 1613). — « A Anthoine Mercier et autres  
 » hommes de bras, 9 liv. 4 s. pour 23 journées à remplir  
 » 24 poinsons de terre qui auroient esté mis une nuit à  
 » la porte du Guichet à une alarme qui vint pendant  
 » les derniers bruietz de guerre » (15 avril 1614). —  
 » « Pour 20 poinssons qui auroient esté mis à une breiche  
 » qui est près Lombardie, au mur de la ville, 15 liv.  
 » 10 s. » (17 avril 1614). — « A Julien Roumier, charpen-  
 » tier, 110 s. pour avoir veu et visité l'estat auquel est  
 » la maison de l'*Autruche* où estoit le collège, ensemble  
 » si le puy dudit logis dont on a fait servir de latrines  
 » se pourroit restablir comme il estoit » (25 février 1615).  
 » — « A Blaize Marchaise, la somme de 70 s. pour avoir  
 » fourny de carreau de bois et limande pour faire une  
 » porte à la muraille du cimetièrre de Saint-Lubin, qui  
 » ferme le collège » (31 juillet 1615). — « A François  
 » Texier, armurier, la somme de 15 liv. pour avoir  
 » monté à neuf 5 arquebuzes à crocq et fait 5 serpentins  
 » et clefz pour les tirer » (27 décembre 1615). — « A  
 » Mathurin Pepin, maçon, 60 s. pour avoir bouché les  
 » 5 fenestres des grandes escuries, par lesquelles on  
 » pouvoit passer aisément pour entrer en la basse ville »  
 » (6 septembre 1615). — « A Anthoine Beaunis, 7 liv. 10 s.  
 » pour avoir fait une cheminée devant la tour du jardin  
 » de la Magdeleine où l'on pose de nuict le corps de  
 » garde du Guichet, bouché 3 fenestres de ladite tour  
 » et fait 2 cannonnières en icelle » (20 septembre 1615).  
 » — « A ung messenger venu exprès de Bloys en la ville  
 » de Chasteaudun le 7<sup>e</sup> aoust 1615 apportant lectres et  
 » paquet du Roy, portant mandement de faire bonne  
 » et exacte garde en ladite ville, 64 s. » — « A Jehan  
 » Baudouin, masson, la somme de 21 liv. pour avoir par  
 » luy nettoyé une maison assize au Chollet qui estoit  
 » infectée de maladie de contagion, en laquelle est  
 » décédé le chirurgien de la Santé, et avoir aussi nettoyé  
 » la maison où demeure Léonarde Cottereau, qui estoit  
 » aussy mallade de ladite maladie, et pour avoir fourny  
 » de chaux et autres choses pour faire ladite repurga-  
 » tion » (22 février 1613). — « A M<sup>e</sup> Claude Fesnèant,  
 » principal du collège, la somme de 1.200 liv. pour ses  
 » gages pendant 3 années. » — « A M<sup>e</sup> Jehan Costé,  
 » lieutenant-général au bailliage de Dunois, et Nicollas  
 » Legrand, esleu à Chasteaudun, la somme de 44 liv.  
 » 17 s. pour les fraicz par eux faitz au voiage de la ville  
 » de Bloys comme depputez de la ville pour assister à  
 » l'assemblée générale pour procéder à la nomination



» des depputez pour estre aux Estatz » (1<sup>er</sup> septembre 1614). — Voyages : vers M<sup>me</sup> la duchesse de Longueville (26 septembre 1615); vers Mgr le duc de Vendôme (4 décembre 1615); vers le Roi à Nogent (12 septembre 1614); à la Basse Chappelle-Royale et autres lieux, pour détourner les gens de guerre de la ville de Châteaudun (8 octobre 1615); vers M<sup>me</sup> de Longueville, à cause des armées de M. le maréchal de Bois-Dauphin et de M. le Prince (14 novembre 1615); vers le sieur de la Loupe (21 novembre 1615); vers M. le comte de Cheverny, à Blois (11 octobre 1615); vers le vidame de Chartres (24 novembre 1615); vers M. le comte de Thorigny (30 novembre 1615); vers le marquis de Cœuvres et le marquis d'Aligre (30 décembre 1615); à Courville, pour découvrir où étoient les troupes (17 décembre 1615); en la ville de Patay (1<sup>er</sup> décembre 1615); à Brou, Illiers, Courville et plusieurs autres lieux (11 décembre 1615); à Voves, Neuvy, Dancy et Bonneval (24 décembre 1615); vers le capitaine de la Poterie (6 décembre 1615). — « A Anthoine Mercier et Jehan Bezart, la somme de 180 livres pour avoir fait le guet jour et nuict au clocher de l'église » Saint-André pendant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1615. » — « A Pierre Cerceau, tambour ordinaire de la ville, la somme de 60 liv. pour avoir sonné la dianne les matins et conduit les gardes » aux corps de garde, pendant les 5 derniers mois de l'année 1615. » — « Le 21 febvrier 1614, fut faicte » assemblée générale pour procéder à la nomination » d'un cappitaine de la ville. » — Dépense faite à cause de la maladie contagieuse dont la ville fut affligée : 375 liv. à Daniel Garouste et Esmond Convers, apothicaires, 241 liv. pour médicaments fournis aux malades (4 mai 1613); à Claude Gasselin, chirurgien, 30 liv. pour avoir pansé les malades (15 février 1613); à Claude Jounillac, prévôt de la Santé, 24 livres, pour avoir visité les malades et leur avoir porté à boire et à manger (8 février 1613); à Jean Barbier, 15 liv. pour avoir soigné les pères Récollets pendant la maladie (5 avril 1613); à M<sup>e</sup> Antoine de Lespine, notaire, 22 liv. pour le loyer de sa maison qui a été occupée par les malades (15 février 1613).

H. 3783. (Cahier.) — In-folio, papier, 18 feuillets.

**1643-1645.** — Compte par René Pinson de la recette et de la dépense de la ville de Châteaudun. — Recette : 3.795 liv.; dépense : 8.593 liv. 19 s. 6 den.

H. 3784. (Cahier.) — In-folio, papier, 26 feuillets.

**1667-1669.** — Compte rendu par Barthélemy Baudouin, Pierre Marchand, Michel Ernault et Nicolas Tartarin, échevins de la ville de Châteaudun, de la recette et dépense de ladite ville. — Recette : 3.375 liv. 10 s.; dépense : 4.280 liv. 19 s. (maçonnerie, 220 liv. 15 s.;

charpenterie, 246 liv.; serrurerie, 221 liv. 13 s.; corderie, 252 liv.; couvertures, 45 liv.; pavage, 858 liv.; entretien de l'horloge, 57 liv.; paiement et entretien du prédicateur, 518 liv.; gages d'officiers, 375 liv.; affaires communes, 767 liv. 10 s.). — « A Pierre Leviste, clerc de la ville, 45 » liv. pour avoir, pendant 3 ans, fourni de draps, clous » et cordes pour tendre devant les portes du presche et » à aucuns habitans de la religion prétendue réformée » de la ville. » — « A Charles Gérin, marchand, 75 liv. » pour avoir fourni le vin pour les présens faitz à M. le » duc de Longueville, l'évesque de Chartres et aultres » pendant l'année 1667. » — « Au mesme, 80 liv. pour » avoir fourni le vin qui a esté nécessaire pour les » présens faitz à l'évesque de Chartres, le marquis de » Sourdis et aultres, pendant les années 1668 et 1669. » — « Pour la fourniture de bois, pouldre à canon et » aultres choses employées à faire les feux de joye au » subject des prises de Tournay, Doué, le fort d'Escarpe, » Courtray, Lisle, Oudenarde, Dolle et autres villes de » la Franche-Comté, comme aussi pour la paix et la » naissance du duc d'Anjou, 215 liv. »

H. 3785. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1682-1684.** — Ordonnances pour l'imposition de la taille en l'élection et en la ville de Châteaudun. — En 1683, élection 297.440 liv.; ville 15.950 liv. En 1685, élection 262.765 liv.; ville 14.000 livres.

H. 3786. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

**1723-1732.** — Procès-verbal de l'incendie de la ville de Châteaudun<sup>1</sup>. « Le feu ayant pris le dimanche » 20 juin 1723, sur les deux heures après midy, dans la » maison de Pierre Clément, vigneron, située au faux- » bourg Saint-Vallérien, sans qu'on ayt peu jusques à » présent découvrir au vray de quelle manière, le feu fit » un progrès étonnant et d'autant plus prompt que les » maisons voisines estoient couvertes de chaume et les » habitans à vespres, ce qui obligea d'aller à l'église de » Saint-Vallérien pour sonner le toxçain. Le peuple » assemblé se porta avec promptitude dans les lieux où » le feu faisoit plus de ravage : on abatit plusieurs » maisons, mais le feu se partagea en tant d'endroits » par l'impétuosité du vent que tout le secours devint » inutile, et par des globes de feu qui s'élevèrent en l'air » qui se répandirent sur l'église paroissiale et le clocher » qui est à plus de 600 pas au-delà de la rivière, dans le » fauxbourg de Saint-Jean où il feust arrêté, cela

<sup>1</sup> Dom Jean-Baptiste Frion, prieur de la Madeleine, fut mis à la tête de la commission chargée de veiller à la reconstruction de la ville de Châteaudun. Beaucoup de pièces contenues dans la présente liasse et dans les suivantes sont de l'écriture de Dom Frion.

» partagea le secours en sorte que le fauxbourg de Saint-  
 » Vallérien, composé de 782 maisons, fut consumé en  
 » quatre ou cinq heures de temps. Tout le peuple occupé  
 » qu'il estoit à sauver les effets les plus considérables  
 » des habitans de ce fauxbourg, et ne pouvant prévoir  
 » que le feu peust percer jusqu'à la ville à cause de  
 » l'éloignement et de la hauteur des murs de ville et la  
 » disposition du vent, s'empressa à porter tout ce qu'il  
 » pust dans l'église collégiale de Saint-André et dans  
 » les maisons des principaux officiers et bourgeois de la  
 » ville; mais le vent ayant changé tout-à-coup sur les  
 » six à sept heures du soir, le feu se communiqua au  
 » donjon qui estoit sur la porte de la ville à levant,  
 » laquelle porte estoit l'hostel commun, qui feut aussy-  
 » tost embrasé, et comme le donjon estoit extrêmement  
 » élevé il se répandit encore plusieurs globes de feu qui  
 » embrasèrent l'église collégiale de Saint-André devenue  
 » le déposit de tous les effets du fauxbourg, la rue des  
 » Prestres, la rue Saint-Pierre, les deux rangs de maisons  
 » qui formoient la place publique, la Grande rue, celle  
 » de la Vieille-Salle où estoit le grenier à sel, avec les  
 » rues de traverse qui avoient communication; dont la  
 » plus grande partie des maisons feurent presque en  
 » mesme temps enflamées sans avoir peu estre assez  
 » secourues, la ville estant située sur le sommet d'une  
 » montagne et n'ayant de l'eau que par le moyen des  
 » puids qui sont rares et très profonds. En sorte que les  
 » édifices et maisons de ces quartiers écroulèrent sur  
 » les dix heures du soir ou environ; auquel temps le  
 » vent estant changé, le progrès du feu feut un peu  
 » suspendu et donna le temps d'abattre les Boucheries,  
 » ce qui arresta le feu en ce quartier, qui acheva le  
 » lundy et mardy de consumer les maisons au-dessus  
 » desquelle on avoit coupé. Il feut encore abattu d'autres  
 » maisons qui arrestèrent l'incendie dans les quartiers  
 » voisins. Celuy de la Magdelaine feut attaqué de tous  
 » costés et consumé en entier sans pouvoir estre secouru,  
 » de manière que l'on ne doit la conservation des maisons  
 » qui restent en ce quartier de l'abbaye de la Magdelaine  
 » et Maison-Dieu qu'à la distance que les jardins et le  
 » cimetièrre de la Magdelaine mettent entre ces édifices. »  
 — Arrêts du Conseil d'État du Roi pour la reconstruction  
 de la ville de Châteaudun (1723-1732): privilèges accordés  
 aux habitans de Châteaudun. — Lettre de dom Frion,  
 prieur de la Madeleine, à l'évêque de Chartres: « Les  
 » administrateurs, nommés pour la distribution des  
 » charités provenantes de la queste générale permise  
 » par Sa Majesté pour le rétablissement des maisons de  
 » la ville et fauxbourgs de Chasteaudun, viennent  
 » d'apprendre que le Roy a eu la bonté d'escire à Votre  
 » Grandeur au sujet de nos malheurs, dans les termes  
 » dignes d'un roy très chrétien, pour l'engager de faire  
 » faire cette queste dans l'étendue de son diocèse. Ce  
 » qui nous fait prendre la liberté de nous adresser à  
 » Votre Grandeur et de la supplier très humblement

» d'incérer dans son mandement une exortation à MM.  
 » les curés de son diocèse de faire eux-mêmes ou de  
 » faire choix de personnes distinguées par leur piété  
 » pour faire cette queste dans les maisons de leurs  
 » paroissiens. Nous prenons la liberté de faire observer  
 » à Votre Grandeur que cette sorte de queste est ordi-  
 » nairement plus abondante que celle qui se fait dans  
 » les églises, ayant l'expérience que cette dernière est  
 » très infructueuse. » — Lettres de M. Goislard de  
 Villebresme aux administrateurs de la ville de Château-  
 dun: « Paris, 10 août 1727. J'ai déjà eu l'honneur de  
 » vous mander que depuis quinze jours il ne tient qu'à  
 » un Conseil de finence pour que nostre affaire soit  
 » décidée: il n'y en a point eu depuis ce temps, et en  
 » dernier lieu M. le contrôleur général a examiné avec  
 » M. le duc de Luisne lorsqu'il pourra y en avoir un.  
 » Par cet examen qui a roulé sur les voyages du Roy et  
 » les jours de Conseils d'état de conscience et les roydien-  
 » ces des ambassadeurs, il n'y en aura qu'un de finence  
 » entre cy et le 7 septembre, dans lequel doit estre  
 » raporté une affaire entre le prince de Rohan et des  
 » princes d'Allemagne pour les limites de l'évêché de  
 » Strasbourg. Cette affaire occupera au moins ce Conseil,  
 » en sorte que nous sommes reculés jusqu'au dit jour  
 » 7 septembre. On a beau travailler à mettre des affaires  
 » en bon train, personne ne se peut flater de faire sortir  
 » le Roy de ses arangements d'affaires et de plaisir. » —  
 « Paris, 9 juillet 1730. J'ai vu une dernière fois M. d'Or-  
 » meson. Il est bien intentionné pour nous sur l'article  
 » d'une nouvelle gratification. Il s'attache à promettre  
 » une prompte expédition, en faisant sentir que cela  
 » dépend moins de sa bonne volonté que de M. le  
 » contrôleur général et du ministre. Il y a déjà eu une  
 » partie du cardinal et de Mesdames les duchesses de  
 » Chaune et de Lévi, à Surenne, où je ne doute pas que  
 » nostre affaire n'ait esté mise sur le tapis, suivant le  
 » plan de M. le duc de Chaune, lequel s'est chargé  
 » d'attaquer à Compiègne le contrôleur général, qu'il  
 » tient pour homme parfaitement disposé à lui faire  
 » plaisir. Il s'est réservé le moment d'entamer l'affaire,  
 » comme aussi de la suivre, parce qu'il veult saisir le  
 » moment favorable et qu'il compte que ce sera celui de  
 » la nouvelle de la paix. Je vois que M. Hardouin n'est  
 » pas un seul quart-d'heure d'accord avec lui-mesme. Il  
 » avoit promis à M. d'Ormeson que M. Delépinne règle-  
 » roit tout avec nous: M. Dumesnet m'a dit au contraire  
 » aujourd'huy qu'il alloit à Châteaudun pour en faire  
 » luy-mesme le règlement et qu'il disoit qu'il feroit  
 » abatre les ouvrages des derniers entrepreneurs qui ne  
 » valoient absolument rien. » — « Paris, 8 mars 1731. Je  
 » n'ai pu, depuis ma dernière écrite, voir que M. le duc  
 » de Chaune: il est toujours bien monté, mais intimidé  
 » cependant par de nouveaux bruits de guerre, pendant  
 » lesquels il m'a dit net qu'il ne s'exposeroit pas à un  
 » refus. Il m'a dit qu'il vouloit l'année prochaine aller

» au païs et examiner nostre rivière pour voir à la faire  
» porter bateau. »

H. 3787. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1724.** — Devis des ouvrages à faire pour la reconstruction de la ville de Châteaudun. — Adjudication des travaux : chaque toise superficielle des murs en fondation sous les façades, y compris les fouilles, adjudgée aux sieurs Guillouet et Baudouin à 12 livres; — chaque toise superficielle des murs de face des maisons de vigneron, aux mêmes à 8 livres; — chaque toise superficielle des façades des maisons, aux mêmes à 30 livres; — chaque toise superficielle des murs en fondation pour les murs mitoyens servant d'éperons aux façades, aux mêmes à 16 livres; — chaque toise superficielle des murs en élévation desdits éperons, aux mêmes à 15 livres; — chaque toise superficielle des murs en fondation sous les façades de la place et tête des rues y arrivant, aux mêmes à 20 livres; — chaque toise superficielle des murs de façade de ladite place, aux mêmes à 35 livres; — chaque toise cube de massif construit en moellon, maçonné en mortier de chaux et sable, aux mêmes à 48 livres; — la construction et perfection du bassin public, aux mêmes à 5.800 livres. — Marché avec Julien Danger, maître maçon, et Etienne Bonnet, maître couvreur, pour tirer dans les carrières de Villebeton et és environs toute la pierre dure qui sera nécessaire pour la reconstruction de la ville de Châteaudun.

H. 3788. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

**1723-1727.** — Correspondance relative aux bois demandés par les habitants de Châteaudun pour la reconstruction de leur ville. — États desdits bois : bois du prieuré de Chapelle-Guillaume, appartenant à l'évêque d'Uzès; bois taillis et 56 baliveaux au prieur de la Chapelle-Vicomtesse; 700 baliveaux dans les bois du prieuré de Saint-Martin et 400 dans les bois du prieuré de Bouche-d'Aigre appartenant à l'abbaye de Tiron; la futaie de Cormont et les baliveaux des bois des Ferrandières appartenant à l'abbé de la Madeleine; plus les baliveaux nécessaires à couper dans la forêt de Vendôme. — Lettre des administrateurs de Châteaudun à dom Frion, prieur de la Madeleine: « 25 nov. 1723. » M<sup>r</sup> Enard <sup>1</sup> nous a conseillé de luy présenter requête » sur ce que nous luy remontrâmes que MM. du Chapitre de Chartres se dispoient de faire vendre aux » plus offrans leurs bois de Lanneray, quoy qu'ils soient » destinés pour les fourneaux de chaux, de thuille et de » carreau, et il a eu la bonté de faire deffance à MM. de

<sup>1</sup> Eynard, grand-maître des eaux et forêts au département de Touraine.

» Chartres de faire la vente. Nous avons receu une  
» lettre de M<sup>r</sup> l'évesque de Soisson, par laquelle, après  
» nous avoir marqué sa sensibilité sur nos malheurs et  
» du soin qu'il aura de nous faire procurer dans son  
» diocèse des secours pour les soulager, il nous marque  
» qu'il nous fera tenir 300 livres par M<sup>r</sup> l'évesque de  
» Chartres, et qu'il feroit davantage si son peu de  
» richesse et les besoins pressans de son diocèse luy en  
» laissent le pouvoir. » — Lettre du duc de Luyne au  
» contrôleur-général des finances: « M<sup>r</sup> le duc de Luyne  
» a esté entre autres choses informé que la voûte de la  
» paroisse de Saint-Vallérien qui s'est conservée dans  
» l'incendie est menacée de fondre si l'on ne rétablit pas  
» incessamment la couverture de cette église, ce qui est  
» une reconstruction en entier où il s'employera une  
» quantité de bois considérable. M<sup>r</sup> le contrôleur-général  
» sent mieux que personne combien il importe de  
» pourvoir au plus tôt à un besoin si pressant, qui non  
» seulement est menaçant pour la vie des habitans,  
» mais encore intéresse le service divin dans une  
» paroisse de 2000 communians. Il est aussy parfaite-  
» ment instruit de la nécessité qu'il y a de favoriser  
» en toutes choses la reconstruction de Châteaudun,  
» dont la dépense consiste pour la grande partie dans  
» les bois. »

H. 3789. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

**1723-1743.** — Estimation des bois accordés aux habitants de Châteaudun pour la reconstruction de leur ville : 211,950 livres. — Requête au Roi par les religieux de la Madeleine: « Les chanoines réguliers de l'abbaye » royale de la Magdelaine remonstrent très humblement » à Votre Majesté que dans l'incendie presque générale » de la ville et fauxbourgs de Châteaudun arrivée le » dimanche 20 juin 1723, 14 maisons et le portail de » ladite abbaye ont été, partie entièrement incendiée, » et l'autre partie démolie pour arrester le progrès du » feu et conserver leur église et le corps de ladite abbaye, » qu'ils ont aussi perdu un grand corps de logis dans » lequel il y avoit un pressoir, cuves, poinçons et géné- » ralement tous les ustencilles servans à la vendange, » plus le cellier, les écuries, les greniers qui estoient » au-dessus des bâtimens, plus 100 livres de rente fon- » cière et 200 livres de censives qui leur estoient dues » et qu'ils avoient droit de percevoir des particuliers de » ladite ville sur leurs maisons incendiées; toutes les- » quelles pertes se montent à la somme de 50,000 livres. » Que, pour les aider à réparer les dites pertes, ils » estoient convenus dans leur chapitre de supplier très » humblement Votre Majesté de leur permettre de faire » couper un bocqueteau d'environ 3 arpens de bois de » futaye et quelques baillivaux sur taillis et arbres » espars sur les terres deffendantes du temporel de

» ladite abbaie, scituées paroisses de Ruan et Bauffry ;  
 » mais qu'ils ont depuis appris que M<sup>r</sup> Eynard avoit  
 » compris dans son procès-verbal de visite les bois de  
 » ladite abbaie cy-dessus exprimés et les avoit destinés  
 » pour le rétablissement de ladite ville. A ces causes,  
 » ils supplient très humblement Votre Majesté qu'il luy  
 » plaise ordonner que distraction leur sera faite des  
 » baillivaux sur taillis et arbres espars sur les dites  
 » terres. » — Correspondance des abbés de la Madeleine  
 avec le prieur de ladite abbaye. Lettres : de M<sup>r</sup> de Sau-  
 mery, abbé de la Madeleine, à dom Frion, prieur :  
 « Paris, 23 octobre 1723. Je reçois dans le moment votre  
 » lettre au sujet de la distraction des bois dépendants  
 » de mon abbaye, que vous me proposés de demander  
 » au Roy pour vos réparations. Vous ne devez pas  
 » douter de l'envie que j'ay d'entrer dans tout ce qui  
 » pourra faire plaisir à nostre communauté et à vous  
 » personnellement. Je feray cette demande volontiers,  
 » et je croy que je l'obtiendray, et auparavant il faut  
 » que vous m'envoyiez un écrit signé de vous et de vos  
 » relligieux, par lequel vous reconnoistrés ne pouvoir  
 » tirer aucun avantage de cette demande contre moi ; »  
 — de l'abbé d'Héricourt au même : « 30 juin 1730. Je ne  
 » suis plus abbé de la Magdeleine, du moins je ne le  
 » suis plus que pour huit jours. Je viens d'estre nommé  
 » à une abbaye de Bourgogne, qui n'est qu'à trois quarts  
 » de lieue des autres bénéfices que j'ay, et d'un revenu  
 » plus considérable que celle de Châteaudun dont on me  
 » demande la démission ; » — du même au procureur de  
 la Madeleine : « 12 novembre 1730. Je pensay encore  
 » jurer contre vous, mon cher procureur, quand je ne  
 » vis point arriver ma valise, mais puisque c'est uni-  
 » quement la faute du maître de carrosse, je le remercie  
 » de la préférence qu'il a donné à ma valise pour luy  
 » faire encore passer huit jours à Châteaudun ; » — du  
 même au même : « 17 décembre 1730. Je vous prie doré-  
 » navant de faire mettre les paniers de gibier que je  
 » vous ay demandez à l'adresse de M<sup>r</sup> le marquis de  
 » Fougères, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, vis-à-vis  
 » la rue de Moussy. Vous pouvez même y faire mettre  
 » dorénavant autre gibier que des perdrix rouges, des  
 » grises, levraux, canards, bécasses. » — Lettre de dom  
 Frion à M<sup>r</sup> Eynard : « 19 juin 1743. Les bontez que vous  
 » avez eu pour notre maison et pour moy en particulier  
 » me font prendre la liberté de m'adresser à vous pour  
 » une somme de 548 liv. 13 s. que nous demande le sieur  
 » Mahy, receveur-général des domaines et bois du comté  
 » de Blois pour les 14 deniers pour livre d'une part et  
 » 6 deniers d'autre de la somme de 6,585 livres, à quoy  
 » ont esté estimez les bois de l'abbaye de la Madeleine. »

H. 3790. (Cahier.) — In-folio, papier, 20 feuillets.

**1731.** — Compte rendu par dom Frion de la recette

EURE-ET-LOIR, SÉRIE H.

et de la dépense faites pour la reconstruction de la ville  
 de Châteaudun. — Dépense : octobre 1724, 997 liv. 17 s.  
 4 den. ; novembre, 672 liv. 10 s. ; décembre, 378 liv. 18 s. ;  
 janvier 1725, 375 liv. 12 s. ; février, 1032 liv. 16 s. ; mars,  
 72 liv. ; avril, 286 liv. ; mai, 206 liv. 2 s. ; juin, 1452 liv.  
 11 s. ; juillet, 548 liv. 11 s. 9 den. ; août, 640 liv. 16 s. ;  
 septembre, 207 liv. 18 s. ; octobre, 67 liv. 18 s. ; novembre,  
 715 liv. ; décembre, 1505 liv. 17 s. 9 den. ; janvier, 1726,  
 825 liv. 9 s. ; février, 819 liv. 14 s. ; mars, 479 liv. 8 s. ;  
 avril, 897 liv. 7 s. ; mai, 2199 liv. 8 s. 9 den. ; juin,  
 2037 liv. 4 s. ; juillet, 1251 liv. 15 s. ; août, 976 liv. ; sep-  
 tembre, 823 liv. 16 s. ; octobre, 37 liv. 17 s. ; novembre,  
 12 liv. ; décembre, 986 liv. 9 s. ; janvier 1727, 503 liv.  
 12 s. ; février, 322 liv. 12 s. ; mars, 508 liv. 10 s. 6 den. ;  
 avril, 360 liv. ; mai, 290 liv. 15 s. ; juin, 1083 liv. 11 s. ;  
 juillet, 489 liv. 3 s. ; août, 96 liv. ; octobre, 30 liv. 16 s. ;  
 novembre, 443 liv. 9 s. ; décembre, 54 liv. 3 s. 6 den. ;  
 janvier 1728, 1625 liv. 7 s. ; février, 45 liv. 10 s. ; mars,  
 100 liv. ; avril, 12 liv. ; juin, 96 livres. — Total de la  
 recette : 28,033 liv. 19 s. 9 den. ; dépense : 28,379 liv. 6 s.  
 10 den.

H. 3791. (Cahier.) — In-folio, papier, 18 feuillets.

**1731.** — Double du précédent.

H. 3792. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

**1723-1730.** — Pièces justificatives de la recette et  
 de la dépense faites par dom Frion pour la recons-  
 truction de la ville de Châteaudun. — Aumônes reçues :  
 du curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, 39 liv. 7 s. ; du  
 curé de Saint-Christophe, 48 liv. 16 s. ; du desservant de  
 Saint-Germain-le-Vieil, 42 liv. 11 s. ; du curé de Saint-  
 Médard, 23 s. ; du curé de Saint-Barthélemy, 335 liv.  
 10 s. 6 den. ; du curé de Saint-Merry, 359 liv. 17 s.  
 10 den. ; du curé de Saint-Leu, 172 liv. 4 s. ; du curé de  
 Saint-Germain-l'Auxerrois, 27 liv. 12 s. ; de l'évêque de  
 Nevers, 124 liv. ; du curé de Saint-Nicolas, 89 liv. 2 s. ;  
 de l'évêque d'Évreux, 389 liv. 7 s. ; du chapitre de Saint-  
 Honoré, 172 liv. 6 s. ; du diocèse d'Aix, 636 liv. 14 s. ; du  
 curé de Saint-Étienne, 181 liv. ; de l'évêque de Dol,  
 19 liv. 10 s. ; du curé de Saint-Paul, 168 liv. 7 s. 6 den. ;  
 de l'évêque de Castres, 283 liv. 12 s. ; du diocèse de  
 Viviers, 30 liv. 3 s. ; du diocèse d'Évreux, 50 liv. ; du  
 diocèse de Dol, 307 liv. 10 s. 9 den. ; du diocèse d'Oléron,  
 708 liv. ; du diocèse de Châlons-sur-Marne, 277 liv. 8 s. ;  
 du diocèse de Vannes, 500 liv. ; du diocèse de Montpellier,  
 154 liv. 19 s. ; du diocèse de Saint-Malo, 250 liv. ; du  
 diocèse de Toulouse 184 liv. 4 s. 8 den. ; du diocèse de  
 Laon, 392 liv. 15 s. 9 den. ; du curé de Sainte-Margue-  
 rite, 14 liv. 8 s. 6 den. ; du diocèse de Fréjus, 190 liv. ;  
 du diocèse de Sées, 145 liv. ; du diocèse de la Rochelle,  
 473 liv. 15 s. ; du diocèse d'Arras, 870 liv. ; du diocèse

de Reims, 576 liv. 7 s. 9 den. ; du diocèse de Vence, 43 liv. 14 s. ; du diocèse de Cahors, 202 liv. 8 s. 6 den. ; du diocèse de Strasbourg, 135 liv. 15 s. 4 den. ; du diocèse d'Alais, 662 liv. 13 s. 3 den. ; du diocèse de Besançon, 523 liv. 14 s. ; du diocèse d'Autun, 408 liv. 2 s. ; du diocèse de Tulle, 11 liv. 15 s. ; du diocèse d'Albi, 617 liv. ; du diocèse d'Orange, 41 liv. 2 s. 4 den. ; du diocèse de Carcassonne, 70 liv. 6 s. ; du diocèse de Poitiers, 83 liv. ; du diocèse de Glandèves, 25 liv. 19 s. 6 den. ; du diocèse de Lavaur, 144 liv. ; du diocèse de Bourges, 308 liv. ; du diocèse de Limoges, 190 liv. 15 s. ; du diocèse de Léon, 300 livres. — Lettre de l'architecte Hardouin à dom Frion : « Marly-le-Roi, 5 juillet 1730. Enfin nous voicy » donc en état de mettre fin de règlement à tous les » ouvrages faits à Châteaudun suivant les ordres du » Roy et ma commission à ce sujet. »

H. 3793. (Cahier.) — In-folio, papier, 24 feuillets.

**1730.** — Toisé des bois de charpente employés pour la reconstruction des maisons appartenant à l'abbaye de la Madeleine.

H. 3794. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

**1723-1753.** — État des pertes subies par l'abbaye de la Madeleine lors de l'incendie de 1723. — Compte de la dépense pour la reconstruction des maisons appartenant à l'abbaye : 4963 liv. 9 s. 6 den. — Procès-verbal de réception par le sieur Hardouin des travaux faits par l'ordre des religieux : « J'ay examiné le terrain nouveau » substitué aux sieurs de l'abbaye de la Madeleine au » lieu et place de ceux qu'ils possédoient avant l'incendie, » et j'ay trouvé qu'ils ont exécuté avec exactitude les » ordres et plans prescrits par le Roy et qu'ils n'ont fait » aucune anticipation par delà le nouveau terrain à eux » substitué. »

H. 3795. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1732.** — Requête des habitants de Châteaudun pour obtenir que les marchés aux herbes, beurre, œufs et volaille soient rétablis en la place de la Madeleine.

H. 3796. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1750.** — Mémoire des rentes qui appartiennent aux prisonniers de la ville de Châteaudun en la paroisse de la Madeleine : 8 liv. de rente sur le clos d'Espiez, léguées par M<sup>r</sup> Pousteau, avocat au Conseil privé du Roi ; 15 liv. de rente léguées par Pierre d'Alvimare ; 2 setiers de blé de rente légués par M<sup>lle</sup> Solet, veuve de M<sup>r</sup> Marié, avocat ; 1 pain de 6 livres par semaine donné par M<sup>r</sup> Hazon.

H. 3797. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**1648.** — Plan figuratif de l'église Saint-Laurent de Nogent-le-Rotrou <sup>1</sup>.

H. 3798. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1675.** — Règlement pour le pacage des bestiaux dans la forêt de Châteauneuf.

H. 3799. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1509.** — Mise en la main de l'archidiacre de Dreux de la cure de Neuilly, de *Nulliaco*, vacante par la mort de Pierre Chamault.

H. 3800. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1671-1674.** — Accords entre les religieux de Saint-Euverte d'Orléans, de Saint-Vincent de Senlis et de Saint-Lazare de Blois et leurs abbés et prieurs.

PRIEURÉ DE SAINTE-APOLLINE DES CHAUVÉLIÈRES.

H. 3801. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**V. 1190.** — Confirmation par Geoffroi, vicomte de Châteaudun, du don fait par Geoffroi de Brullon à l'abbaye de la Madeleine de la chapelle des Chauvélières, paroisse de la Chapelle-Vicomtesse <sup>2</sup>.

H. 3802. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 5 pièces, papier.

**1190.** — Confirmation par Louis, comte de Blois, de la vente faite par Bernard le Doyen à la chapelle des Chauvélières de 2 muids de blé et 1 muid d'avoine sur la dime de Pré-Nouvelon, moyennant 20 livres angevines payées par Geoffroi de Brullon, fondateur de la dite chapelle <sup>3</sup>.

H. 3803. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1415.** — Accord avec le comte de Vendôme pour une somme de 15 livres par lui réclamée pour l'amortissement d'une rente acquise par le prieuré des Chauvélières « en la disme de Pray-Nouvelon ».

<sup>1</sup> Ce plan fut dressé à l'occasion d'un procès avec M. de Savary, qui prétendait avoir droit d'occuper un banc au chœur de l'église.

<sup>2</sup> *Cart. de la Madeleine*, p. 41.

<sup>3</sup> *Cart. de la Madeleine*, p. 42.

H. 3804. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 9 pièces, papier.

**1508-1700.** — Baux des dimes de Pré-Nouvelon, chargées de 2 muids de blé et 1 muid d'avoine de rente envers le prieur des Chauvellières.

H. 3805. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 3 pièces, papier.

**1697-1770.** — Contestation entre les religieux de la Madeleine et les abbés du Petit-Citeaux pour la rente due au prieuré des Chauvellières sur les dimes de Pré-Nouvelon. — Lettre de M<sup>r</sup> d'Entragues, abbé du Petit-Citeaux, à dom Jaubert, prieur de la Madeleine : « Au » Petit-Citeaux. 8 juillet 1770. J'ay été surpris de voir » que dans la reconnaissance de 2 muids de bled méteil » et un muid d'avoine sur la dixme de Pré-Nouvellon, » vous avés fait insérer que cette redevance devoit estre » portée, à sçavoir un muid de bled et un muid d'avoine » dans les greniers de vostre abbaye de la Madeleine » et l'autre muid de bled au château des Chauvellières. » Je ne connois point de titre qui oblige les abbés du » Petit-Citeaux à faire rendre et porter ladite redevance » dans vos greniers et au château des Chauvellières. »

H. 3806. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 11 pièces, papier.

**1660-1773.** — Donation par Louis Tuffier, seigneur des Chauvellières, de 50 livres de rente au prieur des Chauvellières (1661). — Contestation pour ladite rente avec Marie d'Abot, veuve de Nicolas-François de la Tournelle, dame des Chauvellières (1702). — Lettre de dom Jaubert, prieur de la Madeleine, à l'abbé Bulté de Chéry, prieur des Chauvellières : « 23 septembre 1772. La chapelle de » Sainte-Apolline des Chauvellières fut fondée par » Geoffroy de Brullon et donnée à l'église de la Magdoy- » leine de Châteaudun, du consentement de Geofroy, » vicomte de Châteaudun, par lettres dument en forme » dattées de l'année 1190. Cette donation fut confirmée » à l'abbaye de la Magdeleine par une bulle d'Innocent III, » en l'année 1198, adressée à Incmar, bon abbé régulier » de la Magdeleine. La dotation de cette chapelle » consistoit originaiement dans les dîmes et terrage » que le chapellain avoit droit de percevoir sur toutes » les terres des Chauvellières, dans l'usage qui lui estoit » accordé de toutes les forests et paccages dudit seigneur » des Chauvellières, et encore en une rente de 20 livres » que ledit Geofroy de Brullon avoit joint à la fondation. » Cette rente de 20 livres fut convertie et employée, la » même année 1190, à l'acquêt d'une redevance de 2 » muids de bled et un muid d'avoine au profit de la » même chapelle, à prendre et percevoir sur la dixme » de Pré-Nouvellon, qui relevoit du fief de Nivellon, » seigneur de Fréteval, lequel l'amortit et l'affranchit de » tout devoir de vassal. M. Louis Tuffier, seigneur des

» Chauvellières, voulant tirer avantage de cette fondation » et se procurer la messe pour la commodité de son » château, qui estoit fort éloigné de l'église parroissiale » de la Chapelle-Vicomtesse, le 15 janvier 1661, donna » au prieur de Sainte-Apolline des Chauvellières et à » ses successeurs 50 livres tournois de rente annuelle et » perpétuelle. »

H. 3807. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

**V. 1189.** — Don par Nivelon de Meslay au prieuré des Chauvellières du droit de chauffage et d'usage dans son bois de Fay<sup>1</sup>.

H. 3808. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1203-1209.** — Dons par Geoffroi, vicomte de Châteaudun, pour la fondation d'une lampe en la chapelle des Chauvellières de : 30 s. de rente sur le cens de Choue (1203)<sup>2</sup>; — 30 s. de rente sur la prévôté de Mondoubleau, *in prepositura de Monte Dubello* (1209).

H. 3809. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1513.** — Aveu rendu par les religieux de la Madeleine à Charles de Bourbon, baron de Mondoubleau, pour ce qui concerne la chapelle des Chauvellières.

H. 3810. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

**1204.** — Accord entre l'abbaye de la Madeleine et celle de Tiron pour la chapelle des Chauvellières<sup>3</sup>.

H. 3811. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1409.** — Sentence des requêtes du Palais maintenant l'abbé de la Madeleine dans le droit de collation et provision « de la chappelle de la Chauvellière assise près » du chastel ou maison-fort de la Chauvellière. »

PRIEURÉ DE SAINT-CLÉMENT DE CHOUÉ.

H. 3812. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1257.** — Confirmation par Adèle, vicomtesse de Châteaudun, du don fait par Geoffroi, vicomte de Châteaudun, aux religieux de Choue du bois mort pour

<sup>1</sup> *Cart. de la Madeleine*, p. 39.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 57.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 58.

leur chauffage en la forêt de Mondoubleau, *chauffagium suum de nemore mortuo in defenso foreste de Monte Dupplici*.

H. 3813. (Liasse.) — 16 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1550-1650.** — Baux: d'une maison, cour et jardin, situés à Choue, en la rue qui conduit de Choue à Mondoubleau (1550-1617); — d'un jardin et de terres en la paroisse de Choue (1574-1650).

H. 3814. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

**1377-1676.** — Baux: d'un héritage près les noues du prieuré de Choue, sur le chemin qui va à Saint-Agil, *tenentem vico per quod vadit ad Sanctum Agilum* (1377); — d'une noue abutant au ruisseau de Blanche-Barbe (1553); — du bordage de la Petite-Ferrière, consistant en maison, étables, cours, jardins, pré, noues, terres labourables, haies et buissons, le tout d'une contenance de 17 arpents 3 quartiers (1447-1676).

H. 3815. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 16 pièces, papier.

**1518-1671.** — Baux: d'une borde appelée la borde Saint-Clément, paroisse de Choue, contenant environ 10 arpents (1527-1671); — d'un arpent de pré, situé près le ruisseau de Blanche-Barbe et le pont Pinot (1518-1655); — d'un pré, situé sur la rivière d'Égrenne, au-dessous du village de Choue, près le pont Pinot (1582-1615): procédures contre Louis Vacquerel pour la jouissance dudit pré (1654).

H. 3816. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

**1344-1409.** — Legs: par Geoffroi de la Bernuyère de 100 s. de rente sur une maison à Choue (1344); — par Denise, femme de Colin Chauvet, de 10 s. de rente sur sa terre située près le chemin du Petit-Bouchet, *juxta iter quo itur ad Parvum Bouchetum* (1366); — par Thevenote, femme de Jean du Bouchet, écuyer, de 5 s. de rente sur la métairie de la Chopardière, *super medietariam nuncupatam la Chopardière* (1399). — Testaments: de Jeanne, femme de Pierre le boucher, *Petri carnificis*, léguant au prieur de Choue 2 s. de rente sur la métairie de la Troudière, *super medietariam dictam la Troudière, situatam infra metas parrochie de Choa* (1407); — de Jean le Rétif léguant à la fabrique de Choue 12 den. de rente sur la métairie de la Fouchairie, *super medietaria que vocatur la Fouchairie* (1409); — d'Alix du Bouchet, *Alipcia de Boucheto*, léguant 5 s. de rente au prieuré de Choue (1409).

H. 3817. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1419-1607.** — Legs: par Guillaume Peschard de 5 s. de rente sur la métairie de Lespinay, paroisse de Choue (1419); — par Gillette, femme de Jean du Bouchet, écuyer, de 7 s. 6 den. de rente sur la métairie de la Bénardière, paroisse de Melleray (1470). — Testaments: de Marie, femme de Jean Houdebert, léguant 5 s. de rente sur une mine de terre en la paroisse de Choue (1477); — de Jean Trottier léguant à la fabrique de Choue un jardin et 12 liv. de rente (1524); — de Françoise Bresteau, femme de Mathurin Hédouin, léguant au prieur de Choue 10 s. sur une maison au bourg de Choue (1607).

PRIEURÉ DE SAINT-MARC DE LA JOUSSELINIÈRE.

H. 3818. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**v. 1720.** — État du mobilier de la chapelle de Saint-Marc de la Jousselinière.

H. 3819. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

**1234-1248.** — Don au prieuré de la Jousselinière: par Mathieu Lancelin, seigneur de Moncé, de 3 setiers de seigle de rente sur la métairie de Moncé (1234)<sup>1</sup>; — par Alix d'Azé de la moitié de la grosse dime qu'elle possédait en la paroisse d'Azé (1248)<sup>2</sup>.

H. 3820. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

**1367.** — Don par Guillaume de Montigny, seigneur de Langey, au prieur de la Jousselinière, *priori capelle de Joucellienaria*, de toute la dime qu'il possède au dit lieu.

H. 3821. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**1772.** — Plan visuel de la circonscription de la dime du prieuré de Saint-Marc-et-Saint-Gilles de la Jousselinière.

H. 3822. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 25 pièces, papier.

**1673-1700.** — Procès entre le chapelain de la Jousselinière et les religieuses de la Virginité de Vendôme pour les dimes de la paroisse de Saint-Ouen de Vendôme.

<sup>1</sup> *Cart. de la Madeleine*, p. 104.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 149.

## PRIEURÉ DE SAINT-PIERRE DE LUTZ.

H. 3823. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1488.** — Acquêt par le prieur de Lutz de 5 s. 6 den. de rente sur une maison, rue de la Porte-Chartraine, à Châteaudun.

H. 3824. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1614.** — Abandon par Claude de Leviston, seigneur d'Éteauville, au prieuré de Lutz de la possession de 5 setiers de terre « au terroir de Théoville ».

H. 3825. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**V. 1750.** — Plan de la seigneurie d'Éteauville, paroisse de Lutz.

H. 3826. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 3 pièces, papier.

**1482-1721.** — Baux des terres dépendantes du prieuré de Lutz.

H. 3827. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**V. 1750.** — Plan des Maisons-Neuves, paroisse de Lutz.

H. 3828. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

**1505-1772.** — Baux des dîmes d'Épineux et de Menainville, paroisse de Lutz. — Arpentage des terres de la métairie du Petit-Lude, assise à Menainville (1625).

H. 3829. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1659.** — Sentence du bailli de Dunois condamnant les habitants de Lutz à faire rebâtir le presbytère.

H. 3830. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1737.** — Accord avec l'abbaye de Saint-Avit pour les bornes des paroisses de Jallans et de Lutz.

## PRIEURÉ DE SAINT-DENIS DE MONDOUBLEAU.

H. 3831. (Cahier.) — In-4°, papier, 16 feuillets.

**V. 1680.** — Inventaire des titres concernant le prieuré de Mondoubleau (1377-1612).

H. 3832. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 4 pièces, papier.

**1746-1750.** — Transaction entre l'abbaye de la Madeleine et l'Hôtel-Dieu de Mondoubleau pour l'héritage de Noël le Berche, prieur-curé de Mondoubleau (1746). — Arrêt du Grand Conseil adjugeant 500 liv. de pension alimentaire à Thomas Alliés, ancien prieur de Mondoubleau, retiré par l'ordre du Roi en l'abbaye Saint-Étienne du Plessis, diocèse de Bayeux (1750).

H. 3833. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1213.** — Don par Geoffroi IV, vicomte de Châteaudun, au prieuré de Mondoubleau d'une foire à la Saint-Denis, près de l'église de Saint-Denis de Mondoubleau<sup>1</sup>.

H. 3834. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1211.** — Confirmation par Guillaume de Saint-Martin du don fait par Denise, dame de la Fredonnière, de 3 mines de seigle sur la grange de la Fredonnière<sup>2</sup>.

H. 3835. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

**1362-1503.** — Legs par Simon Levassor de 5 s. de rente « sur le pré des Roiches » (1362); — Testaments : de Simon Blanchard léguant 2 s. 6 den. de rente sur une maison à Mondoubleau (1398); — de Gilles Peschard léguant 24 s. de rente sur la métairie de la Mabilière, paroisse de Choue (1401). — Legs : par Isabeau, femme de Gilles le boucher, de 7 s. 6 den. de rente sur la métairie de la Bautreinière, paroisse de Halay (1419); — par Jean Belloncle de 2 s. de rente sur une maison, sise à Mondoubleau, près la porte dudit lieu (1419). — Testaments : d'Isabeau la Reine, veuve de Pierre Levray, léguant 5 s. de rente sur une maison et jardin, « situés » en l'ancienne ville de Mondoubleau » (1499); — de Jeanne Logière léguant 3 s. 4 den. de rente sur un jardin appelé Laubuc, *supra ortum vocatum Laubuc, supra ripariam et pratum vocatum le pré Barré situatum* (sceau de Jean Gauché, prieur de Mondoubleau 1499); — de Gui Gaultier léguant 5 s. de rente sur la métairie de la Pognardière, paroisse de Baillou (1503).

H. 3836. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1528.** — Échange de terrains sis à Mondoubleau entre le prieur dudit lieu et Bertrand de Saint-Méloir, sieur de la Charbonnerie.

<sup>1</sup> *Cart. de la Madeleine*, p. 77.<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 69.



H. 3837. (Liasse.) — 15 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1349-1612.** — Baux : de maisons et jardins à Mondoubleau (1349-1612); — de 3 boisselées de terre « en Maugraice » (1363); — de 3 quartiers de terre au chemin tendant de Mondoubleau à Beaufou (1509); — de 6 boisselées de terre au fief de Margeoin, paroisse de Rahay (1511); — d'une pièce de pré dépendant de la métairie du Parc (1509).

H. 3838. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1421-1759.** — Baux des métairies de la Buffière et de la Soucherie, paroisse de Baillou (1421-1511). — Estimation et vente des bestiaux trouvés sur les terres des dites métairies (1739). — Actes de foi et hommage pour les métairies de la Buffière et de la Soucherie à Françoise Crossay, dame d'Alleray (1466), et à Jean de Coustances, seigneur de Baillou (1491).

H. 3839. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

**1374-1513.** — Reconnaissances de rentes envers le prieur de Mondoubleau (1374-1492). — Contestation du prieur de Mondoubleau avec les détenteurs de la métairie du Boullay, paroisse de Souday, pour une rente de 20 s. assignée sur ladite métairie (1376-1371). — Accord entre le prieur de Mondoubleau et Jean le Rétif pour une rente de 10 s. due sur le lieu de la Combrèze, paroisse de Baillou (1513).

H. 3840. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

**1417-1486.** — Reconnaissances de rentes dues au prieur de Mondoubleau sur la métairie de la Galocherie, paroisse de Baillou (1417-1486). — Acte de foi et hommage pour ladite métairie à Gervaise du Hallay, seigneur de Baillou à cause de Marie de Baillou, sa femme (1473).

H. 3841. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1397-1405.** — Accord entre le prieur de Mondoubleau et Jeanne de Maillé, veuve de Jean de Baillou, pour 1 setier de froment et 1 livre de cire de rente dûs au dit prieur sur la métairie de Louverinière, paroisse de Baillou.

PRIEURÉ DE SAINT-VALÉRIEN DE RUAN.

H. 3842. (Cahier.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

**V. 1658.** — État du revenu du prieuré de Ruan : Cens et rentes : 49 liv. 16 s. 9 den., 4 corvées, 17 poules,

2 chapons, 10 setiers 7 boisseaux d'avoine, 2 setiers 2 boisseaux de méteil; terrage : 2 setiers de méteil, 2 setiers d'avoine; dime à 4 gerbes l'arpent pour le blé et 2 gerbes pour l'avoine : 22 setiers de méteil, 18 setiers d'avoine; prés : 512 livres; bois taillis : 144 livres; métairies : 2,875 liv. 8 s. 3 den., 24 chapons, 24 poulardes, 8 agneaux.

H. 3843. (Cahier.) — In-folio, papier, 8 feuillets.

**1664.** — Censier du prieuré du Ruan. Total des cens : 55 liv. 3 s., 15 setiers d'avoine, 14 setiers de méteil, 14 chapons, 19 poules, 1 porc, 6 fromages, 8 corvées.

H. 3844. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1710.** — Requête du prieur de Ruan pour être autorisé à assigner les débiteurs dudit prieuré.

H. 3845. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1133.** — Accord entre l'abbaye de la Madeleine et celle de Tiron au sujet de l'église de Ruan <sup>1</sup>.

H. 3846. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1248.** — Don par Guillaume, vidame de Chartres, à Mathieu, son frère, de tout ce qu'il possédait à Châteaudun et à Lanneray <sup>2</sup>. — Cession par Mathieu, vidame de Chartres, à l'abbaye de la Madeleine, du bourg de Ruan, en échange d'une chapellenie qu'Hélisende, vidamesse de Chartres, avait fondée en l'église de la Madeleine <sup>3</sup>.

H. 3847. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1265.** — Don par Jean, seigneur de Montigny, « de tous les prez qu'il avoit juxte Froitmentel et de la justice de Ruen-au-Perche et de Pontblocier » <sup>4</sup>.

H. 3848. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**V. 1153-1258.** — Ventes : par Hugues IV, vicomte de Châteaudun, de toute la terre et le bois qu'il possédait à Ruan (v. 1153) <sup>5</sup>; — par Étienne, fils d'Eudes Chau-

<sup>1</sup> *Cart. de la Madeleine*, p. 8.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 142.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 146.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 202.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 27.

chefoin, de ce que lui et ses sœurs possédaient à la Lande-Losard et à Cormont (1258) <sup>1</sup>.

H. 3849. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1248-1330.** — Vente par Simon d'Arrou de tout ce qu'il possédait à Ruan (1248) <sup>2</sup>; confirmation par Jean de Montigny, *Johannes de Monteigniaci, bone memorie Hugonis, quondam domini Monteigniaci, filius* (1248). — Ventes: par Laurent Bon-Pain d'une maison et un quartier de vigne à Ruan (1296) <sup>3</sup>; — par Philippot de la Boce de tout ce qu'il possédait à Ruan, « entre le » chemin qui vet de Langez à Esgrefain et le chemin » qui veit de Cheteaudun à Fontaine-Raoul » (1330).

H. 3850. (Liasse.) — 10 pièces, parch.; 9 pièces, papier.

**1490-1738.** — Acquêts par les prieurs de Ruan de terres et maisons au bourg de Ruan.

H. 3851. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1669-1709.** — Legs par Robert Hamelin, curé de Saint-Martin de la Ferté-Villeneuil, à la fabrique dudit lieu de 2 maisons à Ruan (1669). — Acquêt desdites maisons par Honoré Tuffé, prieur de Ruan (1707-1709).

H. 3852. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 9 pièces, papier.

**1709-1714.** — Donation par Henri-Valentin du Raynier, abbé de la Madeleine, au prieur de Ruan d'une maison en ruine au bourg de Ruan (1709). — Contestation avec l'abbé de la Madeleine au sujet de la reconstruction de la dite maison (1714).

H. 3853. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1625.** — Bail de la terre et seigneurie de la chambre abbatiale de Ruan et Cormont.

H. 3854. (Liasse.) — 20 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1383-1696.** — Baux de maisons et autres héritages à Ruan (1383-1525). — Déclarations au prieuré de Ruan pour des cens et rentes dont sont chargés divers héritages à Ruan (1518-1696).

<sup>1</sup> *Cart. de la Madeleine*, p. 180.

<sup>2</sup> *Ibidem*, 140.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 222.

H. 3855. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1653.** — Testament de Jacques de la Ferté, abbé de la Madeleine, léguant au prieur de Ruan 100 s. de rente sur un pré audit Ruan.

H. 3856. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

**1691-1719.** — Constitution par le prieur de Ruan d'une rente de 40 s. au profit de Jean-Baptiste Rossard, avocat au Parlement, pour l'achat d'une pièce de pré à Ruan (1691): remboursement de la dite rente (1719).

H. 3857. (Liasse.) — 15 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

**1482-1776.** — Reconnaissances de cens et rentes: sur une maison, en la rue de Ruan (1699); — sur la maison du four à ban de Ruan (1506-1697); — sur une maison étant autrefois la maison de l'École à Ruan (1482-1666); — sur une maison, à Ruan, appelée la maison de Pierre Champs (1696); — sur des maisons et un arpent de terre, à Ruan, dits la tenue des Simons (1696-1709); — sur 43 setiers de terre, dits la tenue des Moussus, au bourg de Ruan (1550-1576); — sur des terres à Ruan, au terroir de Pigelée, sur le chemin de Ruan à Châteaudun, dites la métairie de Beaugendre, les dites terres consistant en 34 arpents 5 boisseaux, chargés partie de 20 s. et une poule de rente, partie du droit de terrage de 12 gerbes une (1513-1776).

H. 3858. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1242-1248.** — Don par Étienne de Milly de tout ce qu'il possédait à Pontblosier (1242) <sup>1</sup>. — Confirmations: par Renaud, maire de Ruan (1243) <sup>2</sup>; — par Jean de Montigny, chevalier, *Johannes de Montiniaco, miles* (1243); — par Jean de Montigny, fils de Hugues de Montigny, *Johannes de Monteigniaci, bone memorie Hugonis, quondam domini Monteigniaci, filius* (1248).

H. 3859. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1262-1288.** — Don par Guérin de Pontblossier d'un pré sis audit lieu, en la censive de la Madeleine (1262) <sup>3</sup>. — Vente par la Maison-Dieu de Lavardin d'un pré à Pontblossier (1288; *scel aux causes de Lavardin*) <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Cart. de la Madeleine*, p. 129.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 130.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 192.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 219.

H. 3860. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1485-1522.** — Acquêts et échanges de terres à Pontblossier par les prieurs de Ruan.

H. 3861. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1409-1507.** — Baux de prés et de terres à Pontblossier, paroisse de Ruan.

H. 3862. (Liasse.) — 25 pièces, parch.; 33 pièces, papier.

**1475-1776.** — Reconnaissances de rentes : sur la tenue des Tannevaux à Pontblossier (1493-1776) ; sur 5 setiers 4 boisseaux de terre formant la tenue du Clos de la Vigne, à Pontblossier (1475-1664) ; — sur 30 setiers 4 boisseaux de terre labourable et 4 arpents 1 boisseau de pré formant la tenue des Oudineaux, terroir de Pontblossier (1492-1776).

H. 3863. (Liasse.) — 11 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

**1480-1520.** — Déclarations au prieuré de Ruan pour des terres à Pontblossier.

H. 3864. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1328.** — Accord entre les religieux de la Madeleine et Aimery le Boycher pour le chantelage dû par chaque tonneau de vin vendu à Pontblossier.

H. 3865. (Liasse.) — 15 pièces, parch.; 16 pièces, papier.

**1503-1776.** — Reconnaissances de cens et rentes : sur la tenue des Creux-Chemins, au chemin de Pontblossier (1696-1700) ; — sur le lieu de la Simonnerie, paroisse de Ruan (1503-1696) ; — sur 4 setiers de terre formant la tenue des Buissons, paroisse de Ruan (1664-1776) ; — sur 3 setiers 2 boisseaux de terre, au marchais Chollet, terroir de Ruan (1662) ; — sur 6 boisseaux de pré appelé le pré aux Oies (1697) ; — sur 120 arpents de pré et terre labourable, au lieu de Villeneuve, près le bourg de Ruan (1519-1776).

H. 3866. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1260.** — Rachat par l'abbaye de la Madeleine des dîmes que Henri l'Enfant possédait en la paroisse de Ruan<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Cart. de la Madeleine*, p. 188.

H. 3867. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1334.** — Don à l'église de Ruan par « Huet Desraé, sire de la Quaigerie, escuier », d'une pièce de terre, au Chalonge.

H. 3868. (Liasse.) — 20 pièces, parch.; 10 pièces, papier.

**1473-1776.** — Reconnaissances de 50 s. et 2 chapons de rente : sur 9 arpents 6 boisseaux de terre, formant la tenue des Touchards, terroir de Poilgroust (1524-1774) ; — sur 4 setiers de terre, « ou lieu appelé le Boure-au-Maire », entre Ruan et Poilgroust (1473-1776).

H. 3869. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1667-1701.** — Baux de la métairie de Beauregard à Ruan, réunie dans la suite à la Cohue.

H. 3870. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

**1557-1588.** — Acquêts par le prieur de Ruan de terres en la métairie de la Maison-Blanche, paroisse de Ruan.

H. 3871. (Liasse.) — 16 pièces, parch.; 19 pièces, papier.

**1450-1688.** — Baux de la métairie de la Tuandière, paroisse de Ruan (1450-1593). -- Procès entre le prieur de Ruan et l'abbé de la Madeleine pour les cens et rentes dus audit abbé sur la métairie de la Tuandière (1664-1688).

H. 3872. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1662-1761.** — Baux de la métairie du Bas-Cormont, paroisse de Ruan, consistant en maison manable, bergerie, grange, étable, écurie, toit à porcs, cour et jardin, la moitié d'une bruyère appelée le Tertre de Cormont et 42 arpents en terre labourable, herbage, bruyère et garenne de châtaigniers.

H. 3873. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

**1664-1725.** — Reconnaissances de 6 liv. et 2 chapons de rente sur la métairie de la Petite-Madeleine, paroisse de Fontaine-Raoul, près la forêt de la Ville-aux-Clercs.

H. 3874. (Liasse.) — 14 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1481-1663.** — Reconnaissances de 6 den., 9 minots

d'avoine et 1 poule et demi de cens et rente sur la métairie d'Éguilly, paroisse de Villeboust.

H. 3875. (Liasse.) — 25 pièces, parch. ; 12 pièces, papier.

**1367-1761.** — Vente par Noël Cunaut de 4 setiers de terre, « à Recondet, paroisse de Villambou » (1367). — Baux de la métairie de Ricondet, paroisse de Villeboust, consistant en bâtiments, 75 arpents de terre labourable, 6 arpents de pré, 6 boisseaux de bois taillis et 18 arpents de pâtures, bruyères, broussailles et bréaudages (1473-1761).

H. 3876. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1759-1764.** — Accord des religieux de la Madeleine avec le sieur Augustin-Pierre-Paulus Dumesnil, nommé prieur de Ruan, pour les réparations de l'église et du presbytère. — Devis des dites réparations. — Lettre de M. de Cypierre, intendant d'Orléans, au prieur de la Madeleine : « Paris, 26 août 1761. Vous estes tenus d'une » partie des réparations à faire à l'église et au presbytère » de la paroisse de Ruan, comme représentant l'ancien » prieur de cette paroisse, qui a abdiqué son prieuré » pour rentrer dans votre maison, où il a porté avec lui » son pécule. »

H. 3877. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

**1773.** — Contestation des religieux de la Madeleine avec les habitants de Ruan pour les réparations du presbytère. — Lettre de dom Jaubert, prieur de la Madeleine, à l'abbé Dubois, premier assistant de l'abbé de Sainte-Geneviève : « 30 septembre 1773. Je ne crois pas » pouvoir mieux m'adresser qu'à vous pour demander » conseil sur le parti que nous avons à prendre dans » les circonstances où nous nous trouvons. Nous com- » mençons à éprouver, ou du moins nous avons tout » lieu de craindre les fâcheux effets de la déclaration du » mois d'août 1770, qui charge les maisons de la » Congrégation des réparations et reconstructions des » presbytères qui en dépendent. Le presbitère du bénéfice » de Ruan, vacant par la révocation de M. Polus Duménil » et dépendant de notre maison, est dans le cas d'avoir » besoin de réparations considérables, peut-être même » d'être rebâti à neuf. M. Rousselet, nouveau titulaire, » s'est pourvu auprès de M. l'intendant d'Orléans pour » demander, avec raison, que son presbitère fût rétabli » aux dépens de qui il appartiendrait. Nous luy avons » pareillement présenté une requête, où nous exposons » que le presbitère de Ruan ne doit pas être à notre » charge dans l'espèce présente, que l'ayant fait rétablir » lorsque M. Polus Doménil en fut pourvu, comme

EURE-ET-LOIR, SÉRIE H.

» héritier de son prédécesseur, nous ne devons pas le » faire dans ce moment-cy où nous ne succédons à rien, » qu'au contraire nous perdons notre créance sur le » titulaire révoqué, et que la déclaration ne devant pas » avoir un effet rétractif il est de la justice que les » habitans de Ruan mettent les choses en bon état avant » que d'en être déchargés pour toujours, d'autant plus » que, pendant neuf ans qu'a duré l'exil de M. Duménil, » les fermiers séquestres du bénéfice n'y ont fait aucune » réparation. »

H. 3878. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1765.** — État des meubles trouvés au presbytère de Ruan lors de l'exil du prieur Paulus Dumesnil.

H. 3879. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1586-1734.** — Baux des terres dépendant de la cure de Ruan.

H. 3880. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1697-1710.** — Reconnaissances par les prieurs de Ruan de 2 s. 6 den. de cens et rente envers l'abbé de la Madeleine pour le presbytère dudit Ruan.

PRIEURÉ DE SAINT-LUBIN-D'ISIGNY.

H. 3881. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1504.** — Bulle de Jules II permettant à Philippe Saulsaye, chanoine de Beaugency, de se réserver une pension de 20 écus sur le prieuré de Saint-Lubin-d'Isigny.

H. 3882. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1270.** — Don par Jeanne, veuve de Geoffroi Nivart, au prieuré de Saint-Lubin-d'Isigny d'un setier de terre devant ledit prieuré<sup>1</sup>.

H. 3883. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 21 pièces, papier.

**1352-1565.** — Baux des grosses dîmes de grain des lieux de Chavigny, la Parentière, les Brières, Villardon, Lessart, les Chenardières, Villarmoy et Chambusson, paroisse de Saint-Lubin-d'Isigny, appartenant au prieur dudit lieu.

<sup>1</sup> *Cart. de la Madeleine*, p. 205.

H. 3884. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**V. 1750.** — Plan des terres de la Touche-Vauzelle et de la métairie du Petit-Villars, paroisse de Saint-Lubin-d'Isigny<sup>1</sup>.

H. 3885. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1384-1649.** — Actes de foi et hommage rendus à la comtesse de Bar, à Louis de Rostaing, baron de Brou, à Philippe et Jean du Plessis, seigneurs de la Perrine, pour les terres dépendant du prieuré de Saint-Lubin-d'Isigny.

H. 3886. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1669.** — Accord entre François Gauchery, prieur de Saint-Lubin-d'Isigny et Jean Sanson, vicaire de Marboué, pour la desserte de la cure de Saint-Lubin.

PRIEURÉ DE SAINT-MARS-DU-COR.

H. 3887. (Cahier.) — In-folio, papier, 20 feuillets.

**1550.** — État des cens dus au prieuré de Saint-Mars-du-Cor: 3 liv. 11 s. 2 den., 28 poules et demie, 18 pains et demi, 4 chapons, 16 fromages; — des rentes: 261 liv. 9 s. 11 den., 44 fromages, 20 chapons, 72 livres de beurre; — des avenages: 4 muids 2 minots 3 boisseaux d'avoine; — des dîmes: 274 livres.

H. 3888. (Cahier.) — In-folio, parchemin, 6 feuillets.

**1563.** — État des redevances dues par les terres dépendant du prieuré de Saint-Mars-du-Cor: la Manceillère (47 boisseaux d'avoine, 15 den. de cens, 3 poules, 3 pains); la Bouguellerie (3 mines d'avoine, 1 den. de cens, 1 poule, 1 pain); la Coquillière (9 boisseaux d'avoine, 1 den. de cens, 1 poule, 1 pain); la Borde au Tuilier (20 s. de rente, 3 den. de cens, 1 poule); les Masures (6 liv. de rente, 6 den. de cens, 2 poules); la Borde-Tasseau (5 liv. 13 s. 4 den. de rente, 1 poule, 4 fromages); la Rousselière (100 s. de rente, 4 den. de cens); la Proutterrie (2 setiers d'avoine, 2 den. de cens, 2 poules, 2 pains); la Fontaine (45 s. de rente, 3 den. de cens); la Bouliffardière (9 boisseaux d'avoine, ob. de cens, demi-poule, demi-pain); la Cormière, (40 s. de rente, 1 den. de cens); la Borde du Vivier (50 s. de rente, 2 boisseaux d'avoine, 8 den. de cens, 2 poules, 2 fromages); la Borde-Merdeleuse (22 boisseaux d'avoine, 1 den. de cens, 1 poule, 1 pain); la Morinière ou la Malsoncerie (16 boisseaux d'avoine, 1 den.

<sup>1</sup> Ce plan fut dressé à la suite d'un procès pour les dîmes entre le sieur de la Galletière et le prieur de Saint-Lubin-d'Isigny.

de cens, 1 poule, 1 pain); la Mouée des Pontillons (50 s. de rente, 4 boisseaux d'avoine, 6 den. de cens, 4 fromages, 2 chapons); la Chancellerie (50 s. de rente, 1 den. de cens, 1 poule); la Guillepinière (1 setier d'avoine, 6 den. de cens, 1 poule, 1 pain); la Bigotière (3 setiers d'avoine, 3 den. de cens, 3 poules, 3 pains); la Morinière (42 boisseaux d'avoine, 3 den. de cens, 2 poules et demie, 3 pains); le Moulin-Neuf (10 liv. de rente, 6 fromages, 6 chapons).

H. 3889. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1665.** — Testament de François Léger, prieur de Saint-Mars-du-Cor, léguant audit prieuré la métairie de la Fontaine-du-Tonneau, « d'autant que, par succession » de temps et par la timidité et impuissance de nos » prédécesseurs curez-prieurs de cette paroisse, les sieurs » abbez de la Magdeleine se sont induement emparez » d'une grande partie des dixmes d'icelle et ont presque » tout usurpé le domaine de la cure, ce qui est cause » que le bénéfice est très chétif ».

H. 3890. (Liasse.) — 17 pièces, parch.; 18 pièces, papier.

**1478-1690.** — Baux: d'une pièce de terre sise près l'église de la Fontaine de Saint-Mars-du-Cor (1478-1690); — d'une mesure, « assise au bout de la ville de Saint- » Mars, derrière le gué à la Brune » (1480-1659); — de la métairie de la Chancellerie, près du ruisseau du gué à la Brune (1478-1656).

H. 3891. (Liasse.) — 22 pièces, parch.; 11 pièces, papier.

**1372-1729.** — Baux: de la métairie de la Chenne-tière ou la Borde-Tasseau, paroisse de Saint-Mars-du-Cor (1372-1692); — de la métairie du Buisson, même paroisse (1686-1729).

H. 3892. (Liasse.) — 10 pièces, parch.; 18 pièces, papier.

**1323-1723.** — Baux du Moulin Neuf sur la rivière d'Égrenne, paroisse de Choue (1323-1694). — Reconnaissances de 30 liv. de rente sur ledit moulin (1694-1723).

H. 3893. (Liasse.) — 27 pièces, parch.; 12 pièces, papier.

**1494-1778.** — Déclarations: de 2 corps de logis, jardin et 10 boisselées de terre, assis au bourg de Saint-Mars, près l'église, appelés la tenue du Bourg de Saint-Mars (1630-1683); — d'une maison en 6 arpents 2 boisseaux de terre, formant la mouée des Pontillons (1526-1724); — d'une maison, jardin et 2 boisselées de terre, dits la mouée des Teneux (1517-1778); — d'une maison et 34 arpents de terre, formant la tenue de la Guilpinière

(1494-1723); — d'une maison et 70 arpents de terre, composant la tenue de la Bouglerie (1631-1725); le tout situé paroisse de Saint-Mars-du-Cor.

H. 3894. (Liasse.) — 39 pièces, parch.; 19 pièces, papier.

**1403-1724.** — Déclarations : de la tenue de la Proustière et la Pilonnière, consistant en 30 arpents de terre (1526-1723); — d'une maison et 70 arpents de terre, formant la tenue de la Mancelière (1406-1655); — de la tenue de la Borde-Merdeleuse ou du Pressoir, consistant en maison, étable, grange, pressoir à cidre, puits, jardins, 4 boisselées de pré et 31 arpents de terre (1418-1723); — d'une maison et 54 arpents de terre, dits la tenue de la Bigottière (1407-1723); — de la borde ou métairie de la Morinière, la Pitoisière et la Coquillière, consistant en maison manable, granges, étables, jardins, vergers, prés, noues, bois, buissons et terres labourables, comprenant 74 arpents 6 boisseaux (1403-1723); — de la tenue de la Boulifardièrre, consistant en maison manable, grange, étable, jardins, noues, bois, terres labourables, comprenant 18 arpents (1496-1723); — de la tenue de la Malsaucerie, comprenant une maison et 16 arpents de terre (1655-1724); le tout situé paroisse de Saint-Mars-du-Cor.

H. 3895. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

**1525-1723.** — Reconnaissances de 2 den. de cens, 45 s. et 2 boisseaux d'avoine de rente sur la tenue du Goulet ou mouée des Augers, paroisse de Saint-Mars-du-Cor.

#### CHAPELLE DE SAINT-ANTOINE D'ALLERAY.

H. 3896. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**V. 1660.** — Mémoire du domaine de la chapelle Saint-Antoine d'Alleray, consistant en masures, maisons, jardins et 10 setiers de terre labourable.

H. 3897. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**V. 1710.** — Plans de la chapelle d'Alleray et de ses dépendances.

H. 3898. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1634.** — Marché avec François Maudit, menuisier à Châteaudun, pour la fourniture d'un encadrement au tableau de l'autel de la chapelle d'Alleray.

H. 3899. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1390.** — Testament de Jean Peschard, clerc, légua

à la chapelle d'Alleray sa métairie de la Petite-Rouandièrre, paroisse de Boursay.

H. 3900. (Liasse.) — 13 pièces, parch.; 13 pièces, papier.

**1468-1766.** — Baux de la métairie de la Billetière ou Petite Rouandièrre.

H. 3901. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1649-1765.** — Déclarations pour la métairie de la Billetière aux seigneurs de Saint-Agil, à cause de leur fief de Rommeau ou Vaulion : Jacques de Courtarvel et Marguerite de Langey, 1649; Catherine-Marguerite de Courtarvel, 1655; Marie-Elisabeth du Noyer, veuve de Louis-Euverte Augran, 1765.

H. 3902. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 12 pièces, papier.

**1477-1719.** — Procédures pour une rente de 30 liv. à prendre sur 10 setiers de terre à Alleray entre les religieux de la Madeleine et les seigneurs d'Alleray : Jean de Vendômois, 1506-1520; Jean d'Amilly et Denise de Vendômois, 1643; Denise de Vendômois, veuve de Jean d'Amilly, 1653-1655; Louis-Jacques Lambert, 1717-1719.

#### CHAPELLE DE SAINTE-RADEGONDE DE LANNERAY.

H. 3903. (Cahier.) — In-folio, papier, 18 feuillets.

**1657.** — Inventaire des titres de la chapelle Sainte-Radegonde de Lanneray (1217-1656).

H. 3904. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1217.** — Dotation par Gohier de Lanneray de la chapelle Saint-Thomas de Lanneray <sup>1</sup>.

H. 3905. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 7 pièces, papier.

**1657.** — Procès entre Jacob de Girard, seigneur de l'Épinay, et les religieux de la Madeleine pour la propriété de la chapelle Sainte-Radegonde de Lanneray <sup>2</sup>.

#### ABBAYE DE SAINT-VINCENT-AUX-BOIS.

H. 3906. (Cahier.) — In-4°, papier, 32 feuillets.

**1730 ?** — Inventaire des titres et papiers de l'abbaye de Saint-Vincent-aux-Bois (1132-1709).

<sup>1</sup> *Cart. de la Madeleine*, p. 82.

<sup>2</sup> Ce procès a été analysé dans le *Cartulaire de la Madeleine*, p. 83.

H. 3907. (Registre.) — In-folio, papier, 94 pages.

**1750 ?** — Inventaire des titres de l'abbaye de Saint-Vincent-aux-Bois <sup>1</sup> (v. 1116-1741). — Concession par Geoffroy, évêque de Chartres, à Guismond et ses frères, présents et à venir, de la petite église de Saint-Vincent près Châteauneuf, dans la forêt, du consentement de Gervais de Châteauneuf, Mabile, sa femme, et Hugues, son fils, vers 1066. <sup>2</sup> — Confirmation par Hugues de Châteauneuf, fils de Gervais, de ce que l'abbaye possédait alors, du consentement d'Albérède, sa femme, Mabile, sa mère, fort vieille, Gervais, Hugues et Galeran, ses enfants, en présence de Geoffroy, évêque de Chartres, qui venait de consacrer un autel audit Saint-Vincent sous l'invocation de saint Simon et saint Judes, 28 octobre 1132. — Confirmation par Geoffroy, évêque de Chartres et légat du Saint Siège, des biens, privilèges, droits, chapelles de l'abbaye, et prise sous sa protection de l'abbaye et de ses biens, 1132. — Donation par Hugues, du consentement de ses enfants, du droit de chasse, paccage et glandée dans la forêt de Châteauneuf, 1132. — Bulle d'Adrien IV, 1154. — Confirmation par Robert, évêque de Chartres, des donations et privilèges de l'abbaye, 10 déc. 1163. — Confirmation par Hugues de Châteauneuf des biens et privilèges de l'abbaye, 1184. — Charte de Hugues de Châteauneuf et de Gervais, son fils, leurs femmes et enfants, par laquelle ils donnent, savoir Hugues, pour l'amour de Dieu et la compensation de 30 s. que l'abbaye avait à Châteauneuf et qu'il avait souvent différé de payer, le village de Rebervilliers avec tout son territoire, pour en jouir au même droit que Brouvilliers, Épineux, les Glands et la Vallée Saint-Vincent ; et Gervais, par les mêmes motifs et pour restitution de 30 s. sur Brezolles, donne le village des Chaises, avec le fief, le bois, le territoire et tout ce qu'il y possède, 1196. — Bulle d'Alexandre III confirmant les biens et privilèges de l'abbaye, 1179. — Confirmation par Gervais de Châteauneuf de tout ce que ses vassaux avaient donné, prenant le tout sous sa protection et affranchissant de toutes lésions les choses y dénommées, savoir le patronage de Châteauneuf, celui de Brezolles, terres à Brezolles, à Mainterne, à Tessilly, à Vitray, blé sur le moulin Nouvet, un arpent à Marchainville, grosses et menues dîmes aux Epineraises, cens à Châteauneuf, blé et avoine sur le moulin d'Espaillard à Dampierre, dime du Boulay, le quart du pré de la Kerolle à Blévy, un muid de blé à Villeneuve-Saint-Laumer,

<sup>1</sup> Un grand nombre de pièces du chartrier de l'abbaye de Saint-Vincent-aux-Bois sont aujourd'hui perdues : nous avons relevé dans l'inventaire l'analyse, malheureusement souvent bien incorrecte, des chartes antérieures au XIV<sup>e</sup> siècle qui n'existent plus aux Archives d'Eure-et-Loir.

<sup>2</sup> Cette date est certainement fautive ; d'après les personnages cités dans l'analyse, la charte de Geoffroy ne peut être antérieure à 1116.

dîme à Digny et à Beauche, blé et terre à Boucharville, 12 s. sur le péage de Châteauneuf, terres et dime au Plessis-Saint-Rémy, terre à Hanche, cens à Chappes, 1202. — Donation par Gervais de Châteauneuf de 40 s. sur le péage de Châteauneuf, autres 40 s. du don de Guillaume de la Ferté sur son bien à Châteauneuf, cens au Boullay-des-Deux-Eglises, cens sur un jardin à Bonchevret, terre à Digny, mai 1202. — Confirmation par Hugues de Châteauneuf de tout ce que ses ancêtres et ses vassaux ont donné à l'abbaye, 1213. — Confirmation par Guillaume, archevêque de Sens, légat du pape, des biens et privilèges de l'abbaye, vers 1176. — Acte de justice par lequel il paraît qu'Eléonore, dame de Châteauneuf, avait fait chasser dans les bois de l'abbaye, ce qui formait un procès, 7 janv. 1234. — Confirmation par Grégoire IX de tous les biens et droits de l'abbaye, 24 mars 1240. — Charte d'Eléonore, dame de Châteauneuf et de Belleforêt, par laquelle elle reconnaît que les bois et la terre, de quelque nature que ce soit, appartient aux religieux et qu'ils en jouissent comme vrais propriétaires et seigneurs, et confirme tout ce qui a été donné sur son fief par quelque personne que ce soit, mai 1261. — Testament de la dite Eléonore, 11 août 1261. — Confirmation par le doyen de Brezolles de 4 arpents de terre à Vitray, 1219. — Confirmation par Gilbert Burnel de la donation faite à l'abbaye par Geoffroy Rebors de Fouville, son fils et son frère, de la dime de Boutaincourt, 1205. — Confirmation par Hugues de Châteauneuf des dîmes d'Ardelles, Boutaincourt et un pré à Blévy donné par Guillaume d'Agencourt, 1206. — Donation de la moitié du moulin de Nouvet et de 2 setiers de grains sur le champart de Chennevière, 1213. — Donation par André Rebors de ce qu'il possédait dans la dime de Chataincourt, 1226. — Don d'un demi-muid de blé et avoine sur la dime d'Ardelles par Robert de Garancières, mai 1279. — Donation par Marguerite de la Borgognie d'un étal à vendre pain près la tour de Chartres, juin 1274. — Donation d'une maison à Chartres par le seigneur de Courville, févr. 1231. — Donation par Gautier, boulanger, d'un demi-arpent de vigne à Sèhecôte, confirmée par Gui, abbé de Saint-Père, juill. 1221. — Accord entre l'abbaye de Saint-Vincent et celle de Bonneval pour une censive aux faubourgs de Chartres, nov. 1227. — Donation par Guillaume, vidame de Chartres, de 12 s. sur Châteauneuf, et confirmation du don de 4 arpents de terre à Tréon fait par sa femme, 1250. — Donation par Hugues de Châteauneuf de 3 liv. 10 s. de rente sur Châteauneuf, 1224. — Confirmation par Jacques, archidiacre de Dreux, des dîmes données à l'abbaye, celles d'Ardelles par Évrard de Boursières, celles du Mesnil-Thomas par Geoffroy de Boursières et celles de Boutaincourt par Geoffroy Rebours, sept. 1218. — Sentence arbitrale entre le curé du Mesnil-Thomas et les chanoines de Saint-Vincent, par laquelle est adjugée à l'abbaye seule les dîmes du clos des Epineraises, tant

menues que grosses et novales, et la moitié des grosses dimes du même territoire, tant novales qu'anciennes, et l'autre moitié au curé, févr. 1266. — Reconnaissance par Guillaume de Bois-Josset qu'il tient son hébergement de Harescourt pour 10 s. de cens envers l'abbaye, mars 1255. — Vente par Hugues de Revercourt de tous les droits de corvées, redevances et servitudes qu'il avait sur les hôtes des chanoines, déc. 1254. — Acte par lequel Guillaume de Bordeaux décharge les chanoines de Revercourt de la desserte de sa chapelle de Revercourt, sept. 1219. — Accord entre l'abbaye et Hugues de Revercourt, chevalier, fils de Robert, par lequel on connaît les droits de l'abbaye et ceux de la chapelle du Gué-des-Ermîtes, 1206. — Donation par Jean Pager au prieur de la chapelle de Notre-Dame de Croissy d'une mine de blé sur une terre entre Lormoye et Croissy, sept. 1231. — Abandon par Guillaume de Champelon au prieur de Croissy de 3 bouvées de terre audit lieu, janv. 1236. — Don de 2 arpents de terre à Croissy par la veuve de Gillot de Couvé et sa fille, à la charge de 2 anniversaires, l'un à Croissy et l'autre à Saint-Vincent, janv. 1248 : confirmation de la dite donation par Hervé de Châteauneuf, seigneur de Brezolles, mars 1248. — Accord entre Richard Bauche et l'abbaye, par lequel l'abbaye cède audit Bauche le village de Croissy et la justice, et le dit Bauche cède à l'abbaye 2 bouvées de terre audit lieu, avec toute justice, mai 1230. — Don par Robert, maire de Tessilly, d'une demi-bouvée de terre à Tessilly, juin 1276. — Don par Robert du Coudret de ses droits sur la dime de Tessilly, confirmé par Huet de la Barre, seigneur suzerain, juin 1280. — Vente par Guillaume de Philmain et Alix, sa femme, de tout ce qu'ils prétendaient dans la dime de Tessilly, 1290. — Confirmation par Haoise, femme de Thomas, maire de Fadainville, et par Héléne, femme d'Étienne, frère dudit Thomas, de la vente faite à l'abbaye par icelui Thomas de tout ce qu'il avait et prétendait sur la dime de Tessilly, à Villedieu et au territoire de Laons, mars 1265. — Vente par Guillaume Comportain, de Dreux, et sa fille, d'une dime en la paroisse de Laons, 1285. — Hugues de Châteauneuf, ayant fait arrêter un voleur au marché de Saint-Vincent, le rend à la justice de Saint-Vincent, quoiqu'il l'eût fait prendre dans le chemin, et reconnaît que tous les chemins des bornements dudit Saint-Vincent sont de la justice des chanoines, et paie aussi à l'abbaye le prix de porcs qu'il avait fait prendre dans les bois de l'abbaye, même rend aux chanoines ceux qui avaient pris le voleur et les porcs pour être punis selon les règles de l'Église, 1224. — Reconnaissance par Pierre Ernauld de Blévy, de 4 s. de rente sur sa terre de la Bouverie au lieu d'un setier de blé donné par Odeline de Dampierre, 1266. — Don par Étienne du Perche de 20 s. dunois de rente sur la prévôté de la Rivière, 1202. — Donation par Thomas Barat à la chapelle de Croissy de 3 arpents de terre à Fontaine et 5 s. tournois de rente sur le moulin de

Jutigny, 1226. — Donation par Jean de Boursières d'une place de maison et environ 9 arpents de terre à Hayencourt, 1267. — Don de 2 setiers de blé de rente par Hugues de Boutigny sur son moulin de Sorel, 1200. — Don de la dime de Bilheux par Gervais de Châteauneuf pour son anniversaire, avril 1214. — Confirmation par Mathieu de Bailleul de 2 setiers de blé de rente sur la dime de Ponts, mai 1216. — Accord entre l'abbaye et Pierre de Senonches qui devait un muid de vin sur son pressoir, au lieu duquel il cède à la dite abbaye 5 s. de rente à prendre sur le moulin de Chandelle, janv. 1220. — Don de 10 s. de rente par Pierre de la Rivière sur les foires de saint Christophe, janv. 1228. — Don d'une mesure à Gastine, avec droit d'usage dans les bois par Hugues du Boulain, du consentement du seigneur de la Ferté, juill. 1227. — Don de 10 s. de rente sur le moulin de Fossard par Pierre de la Rivière, 1230. — Don de 2 setiers de blé sur la grange du Luat, l'un par Jean du Boullay-Thierry et l'autre par Pierre du Luat, 1231. — Confirmation par Philippe de Levasville du don fait par Hugues de la Hayerie et Berthe, sa femme, du droit qu'ils avaient sur la terre des Chasseurs, aux Châtelets près Châteauneuf, mai 1232. — Charte de Robin Petit, qui donne 2 bouvées de terre à Sénarville, au lieu de 55 s. de rente qu'il avait assignés pour son anniversaire et 5 s. pour la dot de son fils reçu profès à Saint-Vincent, févr. 1234. — Donation de 20 s. de rente sur Rozay par Agnès de la Mainferme, 1234. — Donation par Roger de la Hérupe et Guérin, son frère, de leur dime du territoire d'Aubeville, en la paroisse de Hattonville, et vente par les mêmes de toutes leurs terres sises à Groslu, moyennant 287 liv. 10 s., le tout du consentement de Robert de la Hérupe, leur frère, seigneur des dites dime et terres, juill. 1236 : confirmation de la dite donation par Nicolas d'Orfin, août 1236. — Don de 3 arpents de terre appelée la Guiboudière par Ferry Cholet, au lieu de 2 setiers de blé dus à l'abbaye sur la grange de Prez, juill. 1239. — Confirmation par Roger de Breteuil, fils de Roger le Villain, d'un setier de seigle, mesure de Breteuil, sur sa terre de Limeux, pour l'anniversaire de son père, août 1246. — Reconnaissance par Philippe de la Porte-Morard, chanoine de Chartres, de l'usufruit d'un colombier à Saint-Aubin, à lui cédé sa vie durant par l'abbaye, avril 1260. — Donation par Gervais de Châteauneuf, du consentement de Marguerite, sa femme, Hervé, Guillaume et Philippe, ses enfants de 100 s. de rente sur le péage de Brezolles, 1180. — Donation par la dite Marguerite de 4 liv. de cens sur le revenu de Brezolles pour son anniversaire, 1204 : confirmation par Gervais de Châteauneuf, chanoine de Chartres, fils de la dite Marguerite, 1204. — Confirmation par Marguerite, reine de Jérusalem et de Sicile, comtesse de Tonnerre, dame du Mans, des rentes dues à l'abbaye sur Brezolles, montant à 26 liv., savoir de Gervais et Marguerite, sa femme, 10 liv., d'Hervé du Châtel, 100 s., d'Hervé de Châteauneuf et Eléonore, sa



femme, 10 liv., de Renaud de Montmirail, 20 s., à la charge d'une messe du Saint-Esprit par semaine pendant sa vie et de son anniversaire après sa mort, avril 1287. — Confirmation par Gillot de Couvé de la donation faite à l'abbaye par Gillot son oncle et Roger son père de toute la dime des terres de Beauche et d'un setier de blé sur la Charmoye-en-Drugesin, mars 1222. — Donation par Guillaume des Gués de la dime dans le fief de Boucharville et de la Holtière, en la paroisse de Beauche, sept. 1281. — Donation par Isabelle, dame de la Bosse, veuve de Pierre de la Charmoye, d'un muid de blé sur ses terres de la Ferrière-au-Val-Germond, et si la dite terre reste déserte, les chanoines prendront et affermeront ce qui leur plaira des dites terres jusqu'à la valeur de la dite aumône, nov. 1290. — Vente par Pierre et Pasquière, enfants de Jean du Coudray, d'un arpent de terre aux Chaises, près Blévy, nov. 1299. — Donation par Guillaume, évêque de Châlons, comte du Perche, de 20 s. de rente sur les moulins de Machelainville, juin 1221. — Donation par Hugues de la Ferté, doyen de Chartres, de tous ses biens et droits au territoire de la Mulotière, mars 1231. — Donation par Hugues, doyen de Chartres, de toutes ses terres, bois, hostises, redevances qu'il avait à la Barre, au fief des héritiers de Gilbert de la Barre, sept. 1232. — Cession à l'abbaye par Baudoin et Richard, frères, bourgeois de Verneuil, d'une maison sise à Brezolles, rue de Chartres, 1238. — Charte de Renaud, évêque de Chartres, par laquelle il paraît que l'abbaye avait la menue dime de la paroisse de Saint-Hilaire d'Illiers qu'elle cède à R., doyen de Brou, sa vie durant, lequel doyen de Brou donne à l'abbaye un muid de blé sur sa dime d'Afflainville, mars 1215. — Confirmation par Philippe de Champarc d'un muid tant de blé que d'avoine sur la métairie de Péronceaux, que Pierre de Champarc, son oncle, avait aumôné à l'abbaye et qu'il s'oblige de faire confirmer par André, son frère, et dans le cas où André ne confirmerait pas, d'asseoir la dite redevance ailleurs, janv. 1223. — Confirmation par Guillaume, évêque de Châlons et comte du Perche, du don fait par Thomas, comte du Perche, son neveu, d'un bourgeois à Nogent-le-Rotrou pour le service de l'abbaye, nov. 1225. — Donation par Eustache de Hellanvilliers de 4 setiers de blé, mesure de Brezolles, sur sa grange de Hellanvilliers, déc. 1216. — Vente à Guérin Martin par Robert de Saint-Clair, Eléonore, sa femme, et Jean, son fils aîné, seigneurs de Châteauneuf de toutes leurs terres et maisons sises à Vêrigny près la Croix-Boissée, moyennant 100 s. de rente, avril 1248 : donation à l'abbaye des dits 100 s. de rente par Robert de Saint-Clair, mai 1257. — Don par Jean d'Écrosnes d'un setier de froment sur la grange d'Écrosnes, mai 1257. — Vente par Mathieu le Cordier à l'abbaye de 6 setiers à Vêrigny, juxta la terre de Thomas de Bailleul, chevalier, 1275. — Accord entre Robert d'Épinay et l'abbaye pour les grosses et menues dimes d'Osmoy, juill. 1242. — Dona-

tion par Lambert de Boutaincourt de 8 arpents de terre à la Saucelle avec ce qui est aux environs soit en bois ou en plaine, 1179. — Confirmation de la dime de Levasville donnée à l'abbaye par Yves de Ferrière, prêtre, 1227. — Échange entre l'abbaye et Richard de la Roche, seigneur en partie de Châteauneuf, à qui l'abbaye cède un muid de blé à elle donné à la Ferrière par Isabelle, dame de la Bosse, et en contre échange le dit Richard donne 6 arpents de ses bois contigus à ceux de l'abbaye appelés Grandchamps, 1299. — Amortissement de l'étang Riolet par Isabelle de Courville, veuve de Geoffroi de Rochefort, sept. 1274. — Charte d'Hervé de Châteauneuf, seigneur de Brezolles, qui exempte et quitte à perpétuité de toutes voitures et corvées les hommes de Saint-Vincent, quelque part qu'ils soient entre les deux rivières, donne à l'abbaye un hébergement à Genéteux, franc et quitte de toutes ventes, mai 1225. — Accord entre Béatrix de Feuilleuse et l'abbaye, par lequel la dite Béatrix cède aux religieux tout le village de Genéteux et tous les hôtes, ne se réservant que son hébergement, dont ceux qui y demeureront seront hôtes de la dite abbaye et lui donneront 12 den. de cens tous les ans : elle confirme en outre la moitié de l'eau le long de certains prés à Dampierre, de la donation de Hugues de Feuilleuse et ses frères, 1247. — Abandon par l'abbaye au maire de Genéteux de son hébergement et du bois y enclos, moyennant 2 s. de cens par an, janv. 1264. — Donation par Gervais de Châteauneuf, chanoine de Chartres d'une dime qu'il avait achetée près Brezolles, avril 1214. — Donation par Richard de la Roche, seigneur en partie de Châteauneuf, de 4 bouvées de terre à la Villeneuve-d'Houdainvilliers, en échange de 100 s. de rente sur Senonches, donnés par Constance, sa sœur, pour son anniversaire, mars 1285. — Don par Nicolas de Maison-Maugis de 4 bouvées de terre à Houdainvilliers, avril 1205. — Vente à l'abbaye d'une maison et dépendances à Rebervilliers par Hébert Bernier et sa femme, 1296. — Accord entre Hugues de Châteauneuf et l'abbaye au sujet du moulin Monneau, oct. 1212. — Confirmation par l'évêque de Chartres de la donation faite à l'abbaye par Yves de Magny de la menue dime de Saint-Hilaire d'Illiers, 1212. — Donation par Gilles Moilan d'Illiers d'une maison située à Saint-Hilaire proche Illiers dans la censive de l'abbaye, mars 1233. — Amortissement par Henri de Vitray de la donation faite à l'abbaye par H. de la Ferté, doyen de Chartres, de la terre de la Mulotière, mars 1232. — Donation par Eustachie d'Haute-rive d'une partie d'une pièce de bois située à Beaufouet, paroisse d'Aronville, mai 1276.

H. 3908. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 pages.

**V. 1680.** — Mémoire des aliénations des biens de l'abbaye de Saint-Vincent-aux-Bois. — Le 4 déc. 1563,

vente d'une rente foncière de 40 s. à prendre sur certains héritages sis à la Croix de Vérigny, à Charles d'O, seigneur de Vérigny, pour 341 livres. — L'an 1565, vente d'un arpent de pré en la paroisse de Champrond à Jean Derflet. — Le 16 novembre 1569, vente par les religieux de Saint-Vincent, « pour les retranchez à Dreux à cause » de l'incendie de la dite abbaye, » de 6 setiers de blé à prendre sur plusieurs terres sises à Amilly, à Jean Cousin, marchand mercier à Chartres, pour 100 livres. — Le 7 mai 1575, vente à Jean de Sans-Avoir, sieur de Bourique, de la métairie de la Noé, autrement appelée Montreuil, sise en la paroisse de Blévy, moyennant 1080 livres. — Du même jour, au même, la moitié de l'étang de Baronval, autrement dit de Riolet, en la même paroisse, moyennant 100 livres, et aussi une noue appelée la noue Maillard, sise au bout dudit étang; moyennant 50 livres. — Le 9 mars 1576, vente à Pierre de Normainville, sieur de la Bécaille, et à Madeleine de Laval, sa femme, de l'étang et du moulin de la Mulotière appelé le moulin Baril, moyennant 700 livres. — Le 2 mars 1577, vente à Claude de Mailly, sieur dudit lieu, de 60 arpents de bois taillis, en la paroisse de Saint-Maixme, pour la somme de 1100 livres. — Le même jour, adjudication à Gilles des Gués, sieur de la Potinière, de la métairie de Genesteux, paroisse des Châtelets, moyennant 500 livres. — Le 25 nov. 1571, vente à Claude de Mailly, seigneur dudit Mailly, du fief de la Rondelière, paroisses de Saint-Maixme et de Hauterive, moyennant 50 liv. de rente. — Le 11 déc. 1586, adjudication à Philippe des Prés, sieur de Gland, de 3 arpents de bois taillis en la paroisse de Saint-Maixme, moyennant 193 écus. — L'an 1585, vente au sieur de Mailly de 20 perches de pré, en la paroisse de Saint-Martin-de-Lézeau, pour la somme de 8 écus. — La même année, vente à Jean de la Boulaye, seigneur de Menonvilliers, de 14 boisseaux de blé sur le fief de Menonvilliers, paroisse de Crucey, moyennant 93 écus. — La même année, vente à Jean de Courseulles, sieur de Rouvray, de 4 setiers de blé de rente sur le moulin Roulant, en la paroisse de Dampierre-sur-Blévy. — L'an 1587, vente à Gilles des Gués, sieur de la Potinière, d'un droit de dime appelée la dime de Laleu, en la paroisse de Saint-Lubin-des-Joncherets, moyennant 65 écus. — L'an 1596, vente à Marie de Mézières, veuve de Jacques de Laval, du fief de Montigny, moyennant 183 écus. — Le 8 novembre 1649, vente à Jean le Tonnelier, seigneur de Conti, de la terre et seigneurie des Chaises, moyennant 5000 livres. — Le 24 mars 1664, vente à Jean de Saint-Pol, seigneur du Ménillet, du fief et seigneurie de Levasville, moyennant un arpent de pré près le moulin Monneau et une rente de 24 livres.

H. 3909. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

**1729.** — Procédures contre le sieur Louis Radeport,

orfèvre à Chartres, réclamant 150 livres pour façon d'un bâton de chantre, les religieux refusant de payer parce que le dit bâton a été commandé par le sieur Jacques, prieur de l'abbaye, sans l'assentiment des autres religieux.

H. 3910. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

**1713-1776.** — Baux de la tuilerie de Saint-Vincent, consistant en un fourneau à cuire les tuiles, les halles, tendoirs et marchoirs, une maison et une écurie, avec un petit jardin fermé de fossés.

H. 3911. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

**1267-1422.** — Don par Jean Potier, *Johannes dictus Potier*, d'une maison et de 4 jardins à Châteauneuf, *apud Sanctum Thomam de Castro Novo* (1267). — Testaments : de Lorette, femme de Jacques Baillevalche, léguant une maison à Châteauneuf (1420); — de Jacques Baillevalche léguant une maison et un jardin à Châteauneuf, *apud Castrum Novum, propre prioratum Sancti Thome, in parrochia de Timaro* (1422).

H. 3912. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1488.** — Bail d'une censive à Châteauneuf « abutant » d'un bout à la rue tendant des halles au cymetière et » d'autre bout aux fossés de la ville ».

H. 3913. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1202-1224.** — Don par Guillaume, vidame de Chartres, *Willelmus, vicedominus Carnoti* de 12 sous sur son revenu à Châteauneuf, et confirmation par le même de 4 arpents de terre à Tréon, *quatuor arpenta terre apud Treum* (1202). — Assignation par Hugues, seigneur de Châteauneuf, de 70 sous de rente sur sa prévôté de Châteauneuf, *in prefectura de Castro Novo* (1224).

H. 3914. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**V. 1160-1182.** — Don par l'abbaye de Saint-Père de la moitié du ruisseau de Baronval, *mediam partem aque de Barumval, ad edificandum ibi stagnum, calceiam, molendinum, domum quoque ad molendini custodiam* (v. 1160). — Confirmation par Hugues, seigneur de Châteauneuf, de l'accord fait entre l'abbaye et Hugues de Baronval, *Hugo de Barumval*, au sujet de l'étang et du moulin de Baronval, *propter stannum et molendinum de Barumval* (1182).

H. 3915. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

**1271-1485.** — Dons par Geoffroi de Rochefort, *Gaufridus de Rupeforti, miles*; de 4 bovées de terre à la Rondelière, *quatuor bovatas terre sitas apud la Rondelière* (1271); — d'un hébergement à la Rondelière, *quoddam herbergamentum apud la Rondelière situm* (1271). — Confirmation par Aimery de Rochefort, *Hemicus de Ruppeforti, armiger, dominus in parte Castrinovi*, des dons faits par ses prédécesseurs à la Rondelière, et donation de 25 livres de rente assignées sur 60 arpents de terre à Houdainvilliers, *apud villam novam de Hodinvillari, juxta terram domini regis Francie*, 55 arpents de bois à Beaufou, *apud Beaufouel*, et 32 arpents et demi de bois au bois Tortet, *in nemore quod vocatur Tortet* (1284): approbation de la dite confirmation par Héliussende, femme d'Aimery de Rochefort (1285). — Vente par Thomas Maucouvert, *Thomas dictus Malcuvert*, d'un hébergement et d'un bois au Fossé-Mainier, *apud Fossatum Manerii, juxta herbergamentum de la Ronderière, in parrochia de Altis Rippis* (1286). — Bail par les religieux de Saint-Vincent « de » troys arpens de terre ou environ, nommée vulgairement le Foussez-Mygnyer, tenant au chemin tendant » de Senonches à Chasteauneuf » (1485).

H. 3916. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1300.** — Don par Mathieu et Geoffroy de Fouville, *Matheus et Gaufridus de Fovilla, fratres*, de 3 arpents de terre près le bois du Recoquillet, *tria arpenta terre sita juxta nemus religiosorum dou Coquillier, inter cheminum de la Truaudière et dictum nemus*.

H. 3917. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1772.** — Plan et arpentage du parc Gervais, près le hameau du Recoquillet, sur le chemin de Châteauneuf à Maillebois, contenant 6 arpents 29 perches et demie en bois et 4 arpents 16 perches et demie en landes.

H. 3918. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1504.** — Vente par Pierre Theury, écuyer, et Marie, sa femme, de 10 arpents de terre, au terroir de Fouville, paroisse de Saint-Germain-de-Lézeau.

H. 3919. (Liasse.) — 24 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1399-1535.** — Testament de Huet de la Noue, *Huetus de Noa, armiger*, léguant 15 s. de rente à Fouville, *in Fovilla*, pour son anniversaire (1399). — Reconnaissances par Jean et Robert Coispeau, écuyers, seigneurs de Fouville, de rentes dues à l'abbaye sur les terres de Fouville (1472-1535).

H. 3920. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

**1313-1588.** — Accord entre les religieux de Saint-Vincent et Philippe de la Mainferme, *Philippus de Manu-firma, armiger*, pour 6 setiers de blé de rente sur l'hébergement dudit Philippe de la Mainferme (1313). — Reconnaissance pour 6 setiers de blé de rente dus à l'abbaye sur la ferme de la Mainferme, paroisse de Saint-Germain-de-Lézeau (1467). — Vente par Pierre Petit, cordonnier, de 6 sous et une poule de rente sur une censive à Perceul, paroisse de Saint-Germain-de-Lézeau (1540): reconnaissances de la dite rente (1541-1588).

H. 3921. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1538.** — Quittance par Jean le Veillard, seigneur de la Goufferie, d'une rente de 10 s. à lui due par les religieux de Saint-Vincent, « pour raison d'un prez, » situé en la paroisse de Saint-Germain-de-Lyseau, près » le moulin Crossonneau ».

H. 3922. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

**1454-1501.** — Accord entre l'abbaye de Saint-Vincent et Jean le Veillard, seigneur de la Goufferie, pour un jardin, dit le jardin de la Fontaine, et 3 arpents aux Champs-Brossard, paroisse de Saint-Martin-de-Lézeau (1492-1501). — Baux du jardin de la Fontaine (1454-1482).

H. 3923. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**1280-1608.** — Confirmation par Agnès de Romilly, *Agnes de Rommilliaco, relicta Guillelmi de Rommilliaco, quondam armigeri*, de 3 s. de rente sur une noue à Saint-Martin-de-Lézeau, *super quadam noa sita apud Sanctum Martinum de Lysaio* (1280). — Reconnaissances de 6 s. et 2 poulets de rente sur la ferme du Lointien, paroisse de Saint-Martin-de-Lézeau (1486-1608).

H. 3924. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1215.** — Accord entre l'abbaye et Gui de Virarat, *Guido de Virarat* pour la dime et la pêche des moulins de Saint-Martin-de-Lézeau, *pro decima et VII piscatoriis in molendinis de Lisael*.

H. 3925. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin.

**1482-1669.** — Acquêts par les chanoines de Saint-Vincent des terres composant la ferme de la Mare, paroisse de Saint-Jean-de-Rebervilliers.

H. 3926. (Liasse.) — 25 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

**1522-1781.** — Baux du clos Colin et du jardin de la Vigne et de terres, en la paroisse de Saint-Jean-de-Rebervilliers, champniers de Frévent, des Landrières, de Champ-Hue et de la Vallée d'Ynerville (1522-1731). — État des cens dus à l'abbé de Saint-Vincent pour les terres de Saint-Jean de Rebervilliers (1781).

H. 3927. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1521.** — Vente par Marion, veuve de Richard de Villain, d'un arpent et demi de terre à Brouvilliers, « au » terroir de Saint-Vincent, près Auronvillier », et de 8 perches de terre, au lieu du Houllier.

H. 3928. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1781.** — Bail de la dime de Levasville par René-Henri de Carbonnières Saint-Brice, abbé de Saint-Vincent.

H. 3929. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

**1298-1494.** — Accord « à l'assise française à » Vernuel » entre le prieur de Saint-Ange et le couvent de Saint-Vincent-aux-Bois pour les réparations « d'un » moulin à blé assis à Saint-Angre qui est appelé le » moulin de la Ville » (1298). — Sentence du vicomte de Châteauneuf maintenant les religieux de Saint-Vincent dans le droit de percevoir 10 setiers de blé de mouture, sur le moulin de la Ville (1494).

H. 3930. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1190-1213.** — Vente par Guillaume des Haies, procureur des Templiers de la Ville-Dieu-en-Drugesin, *Willelmus de Haiis, frater Templi, procurator domus Ville Dei in Dorgesin*, du quart de la mouture dans le moulin de Monneau, *in molendino de Monnel* (1190). — Accord entre l'abbaye de Saint-Laumer de Blois et celle de Saint-Vincent, par lequel les religieux de Saint-Laumer abandonnent à ceux de Saint-Vincent le moulin de Monneau et la moitié de la mouture du moulin de la Ville, *molendinum de Moonel et medietatem moliture molendini de Villa* (1213).

H. 3931. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

**1277-1316.** — Ventes : par Martin le pêcheur de Valgelé, *Martinus piscator de Valle Gelata* (1277) ; — par Isabelle, veuve d'Étienne le Fèvre de Saint-Ange, *Yssabellis, relicta defuncti Stephani quondam fabri de Sancto Angelo* (1282) ; — par Fouquet Arrout (1316) de

tout ce qu'ils possédaient dans le moulin de Mouneau, *in molendino dicto de Mounel*. — Vente par « Jehan » Lemercier, bourgeois dou Châtiaunoeff », de 5 sous de rente, « assis sus la moitié dou mollin de Monniau, en » la paroisse de Saint-Ange » (1293).

H. 3932. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1270-1541.** — Sentence arbitrale du prieur de Saint-Ange adjugeant aux religieux de Saint-Vincent le droit de mettre un sergent au moulin de Monneaux, *in molendino de Mounel* (1270). — Saisie du moulin de Monneau, « de Mousneau », faite du paiement de 4 setiers de blé dus à l'abbaye de Saint-Vincent (1541). — Sentence du bailli de Saint-Ange condamnant le meunier du moulin de Mouneau, « du moulin de Mosnel ou » Monneau », à payer un muid de blé de rente au prieur de Saint-Ange (1494).

H. 3933. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1212-1409.** — Confirmation par Hugues de Châteauneuf du droit qu'avaient les religieux de Saint-Vincent de percevoir 3 boisseaux par 6 setiers de mouture sur le moulin de Monneau, *super molituram cujusdam molendini qui dicitur Molnel* (1212). — Sentences de la vicomté de Verneuil ordonnant aux boulangers et bourgeois de Châteauneuf de faire moudre au moulin de Monneau (1364-1408). — Saisies de farine sur des particuliers qui ont fait moudre ailleurs qu'au moulin de Monneau (1374-1409).

H. 3934. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

**1332-1670.** — Vente par Guillot le Jaut d'une pièce de pré, « assise en la paroisse de Blévi, jousté » l'estanc » (1332). — Cession par Macé Cléreau d'une pièce de pré, « assise desoubz la Mainferme, près l'estanc » de Blévy » (1472). — Reconnaissances d'une rente de 30 s. assise sur une maison et une censive, près l'église de Blévy (1473-1670).

H. 3935. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 11 pièces, papier.

**1480-1780.** — Déclarations passées à l'abbaye de Saint-Vincent pour 3 arpents de pré sur la rivière de Blaise, entre Blévy et Montreuil (1480-1773). — Arpentage et plan dudit pré, reconnu contenir 66 perches 6 pieds (1780).

H. 3936. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1154-1274.** — Accord entre l'abbaye de Saint-Vincent-aux-Bois et celle de Saint-Laumer de Blois pour

l'étang de Rualet, *super stagnum de Rualet juxta Bleviacum*, un moulin à Blévy, *molendinum apud Blevi, in feodo de Valle Rualet*, et le moulin de Montreuil, *molendinum de Mosterelot* (1154). — Don de la moitié de l'étang de Rualet par Isabelle, dame de Courville, *Ysabellis, domina Curveville, relicta defuncti Gaufridi de Rupeforti, quondam militis* (1274).

H. 3937. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

**1250-1296.** — Confirmations par Hervé de Maintenre, *Herveus de Beindeternes, armiger*, (1250), et par Geoffroi du Boullay-Chantemesle, *Gaufridus de Booletto de Chantemealle, armiger*, (1251), du don fait par Michel Garchonnet de 2 bovées et 4 arpents de terre, au Gatel, en la paroisse de Feuilleuse, *apud le Gatel, in parrochia de Foliosa, usque ad vallem per quam itur de Foliosa apud la Borgoingnière*. — Accords : avec Pierre de Marcouville, *Petrus de Marcouvilla, miles*, pour les droits qu'il prétendait sur les terres du Boullay-Chantemesle, *de Boletto de Chantemelle* (1274); — avec Jean de Marcouville, *Johannes de Marcouvilla, armiger*, pour des terres au Boullay-Chantemesle, *super quibusdam terris sitis in territorio de Booletto de Cantumerula, in parrochia Foliose* (1296).

H. 3938. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1286-1366.** — Vente par Étienne Parie, *Stephanus dictus Parie*, Étienne du Boullay-Chantemesle, *Stephanus de Boletto de Cantumelo*, Jean Guillemot, *Johannes dictus Guillemot*, et Marie la Beausière, *Maria dicta la Beausière*, de 22 arpents et demi de terre au terroir du Boullay-Chantemesle, *in territorio de Boletto*, et de 5 arpents et demi à la Hurtaudière, *apud la Hurtaudière* : confirmation dudit don par Pierre de Marcouville (1286). — Don par Guillaume du Bois, *Guillermus de Bosco*, de 4 setiers de blé de rente sur des terres au terroir du Boullay-Chantemesle, *in territorio de Bolletto de Chantemelle* (1297). — Vente par « Jehan le Renvoisié » de tout ce qu'il possédait « en la ville et terrouer du Boullay-Chantemelle et en la » paroisse de Fouylleuse » (1366).

H. 3939. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

**1350-1781.** — Acquêts et baux de terres et de prés au Boullay-Chantemesle.

H. 3940. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

**1230.** — Don par Amaury de Maintenre, *Amarricus de Bendesterneis, miles*, de 5 s. de rente sur ses revenus de Genesteux, *in redditibus de Genesteis*, et confirmation par le même du don fait par Richard de Prulay, *Ricardus*

*de Prulei*, d'un setier de blé de rente sur la grange des chanoines de Saint-Vincent à Maintenre.

H. 3941. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1219.** — Bail par les religieux de Saint-Vincent à Robert de Vitray, *Roberto de Vitrei, militi*, de 4 arpents de terre à Vitray, *apud Vitrei*.

H. 3942. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1267.** — Échange entre Robert de Chamblean, *Robertus de Chambleien, armiger*, et l'abbaye de Saint-Vincent de 6 setiers de grain de rente sur la métairie de la Lucasière, *in medietaria de la Lucasière*, contre 5 arpents de terre à la léproserie de Brezolles, *apud leprosarium de Brurolis*.

H. 3943. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1301.** — Cession par Geoffroi des Landes, *Gaufridus de Landis, armiger*, de 10 s. et 12 poulets de rente qui lui étaient dus sur 2 arpents de terre au Lointien, *in territorio de Lointien*.

H. 3944. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**1230-1466.** — Accord avec Robert et Guillaume de Beauche, *de Bauchia*, pour une terre près Boucharville, *terram sitam juxta Bocharvillam usque ad vallem de Cheneveris et usque ad Tesnerias* (1230). — Testament de Robert des Gués, *Robertus de Vadis, armiger*, léguant à l'abbaye un arpent de terre à Boucharville, *apud Borcharville* (1271). — Reconnaissances de cens sur des terres à Boucharville (1394-1466).

H. 3945. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 18 pièces, papier.

**1677-1701.** — Acquêt par l'abbaye de Saint-Vincent de la terre du Houllier, paroisse de Saint-Maixme, sur Pierre de Sabrevois, seigneur du Boisard, et Marie-Charlotte de Massot, sa femme (1677). — Confirmation de ladite acquisition par Marie-Henriette de la Vallade, femme de François Descorches, seigneur du Boullay-Sainte-Croix (1701).

H. 3946. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**1228-1300.** — Dons : par Richeut, veuve de Guillaume Gonhier, *Richeldis, relicta defuncti Willelmi Gonhier*, de 2 setiers de blé de rente et d'un jardin à Hauterive, *apud Altas Ripas* (1228); — par « Ysabel, dame de Maille » bois, et Jehanne, dame de Rochefort, sa fille, » de la

terre qu'elles possédaient « en la paroisse de Hautes-  
» Rives » (1298). — Vente par Richard de la Roche,  
*Richardus de Rupe, miles, dominus in parte Castri Novi*,  
d'une mesure près Hauterive, *juxta villam de Altis Rippis*,  
*subtus cheminum Castri Novi* (1300).

H. 3947. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1281.** — Cession par Pierre de Robercourt, *Petrus de Roberticuria, presbiter*, du quart de la grosse dime qu'il possédait au terroir de Trémémont, *in territorio de Trememonte, in parochia de Roberticuria*.

H. 3948. (Cahier.) — In-folio, papier, 8 feuillets.

**V. 1750.** — Inventaire des titres et papiers de l'abbaye de Saint-Vincent-aux-Bois pour ce qui regarde Dreux et Flonville (1214-1737).

H. 3949. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1215-1298.** — Don par Gauquelin de la moitié d'une maison qu'il habite, à Dreux (1216). — Ventes : par Jean le maçon, *Johannes li maçons*, d'une ostise, à Dreux en la rue de la Tannerie, *in vico qui dicitur Tennerie* (1236) ; — par Mathieu le boucher, *Matheus carnifex, burgensis de Yveio*, d'un hébergement à Dreux, près l'hébergement des religieux de Saint-Vincent (1276) : confirmation de ladite vente par « Robert, cuens de » Dreux et de Monfort, sire de Saint-Walery » (1276). — Don par Guillaume, fils de Benoît le cordonnier, *Guillelmus, filius defuncti Benedicti cordubanarii*, de 6 deniers de rente sur la maison vendue par Mathieu le boucher (1276). — Confirmation par Robert et Nicolas Bernart, *Robertus dictus Bernart, clericus, et Nicholaus, ejus frater*, du don fait par leur frère Jean, chanoine de Saint-Vincent, de ce qu'il possédait à Dreux, devant la maison des religieux de Saint-Vincent, *apud Drocas, ante domum conventus Sancti Vincentii inter aquam et fossata dicte ville* (1298).

H. 3950. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

**1243-1365.** — Confirmation par le maire et les pairs de la commune de Dreux, *major et pares communie Drocensis* d'un accord fait entre l'abbaye et Pierre Ricordel pour une vigne sise à la Falaise, *super quadam vinea sita in Falesia*, et pour une maison, à Dreux, près la porte de Saint-Pierre, *et super quadam domo sita prope portam Beati Petri* (1243). — Don par Jean Cave, bourgeois de Senonches, de 3 arpents de vigne, sis au Bois-Guyon, à la Fosse Chenevière et à la Falaise (1362) : amortissement desdites vignes par « Almarry, sire de Craon et » conte de Dreux » (1365).

H. 3951. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**1671.** — Plan de la métairie et des bois de Flonville, joignant le chemin de Dreux à Notre-Dame-de-la-Ronde.

H. 3952. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 31 pièces, papier.

**1705-1753.** — Procédures contre N. Cagnyé, procureur du Roi en l'élection de Dreux, pour les cens dus sur une maison rue Parisis et sur la ferme du Colombier, relevant de la seigneurie de Flonville.

H. 3953. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1184-1236.** — Abandon par Robert, comte de Dreux, du moulin de la Folie, *molendinum de Folia situm Drocis*, et prise sous sa protection des biens de l'abbaye situés dans son fief (1184). — Bail dudit moulin par les religieux de Saint-Vincent à Renaud Chauvel, bourgeois de Dreux (1236).

H. 3954. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1221.** — Accord entre l'abbaye et Robin du Coudray, *Robinus de Coudreio*, pour 5 sous de cens à Mézières, *super quinque solidis censualibus in Magecereia sitis*.

H. 3955. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 5 pièces, papier.

**1717-1720.** — Requête des religieux de Saint-Vincent pour être remis en possession du fief Bezain<sup>1</sup>, à Marsauceux, paroisse de Mézières. — Lettre du sieur Leroy à l'abbé de Saint-Vincent : « Mézières, 26 juillet » 1717. M<sup>r</sup> de Guignonville, non plus que moy qui ay » l'honneur de faire ses affaires en ce pays icy, ne » connaissons aucunement ce fief Bezain ny sa consis- » tance, et comme dans la reigle c'est au seigneur d'ins- » truire son vassal, M<sup>r</sup> de Guignonville espère que vous » voudrez bien luy faire connoistre ce fief Bezain, et » supposé que les choses qui composent ce fief se trouvent » employées dans les aveux rendus au Roy ou autres » seigneurs par les auteurs de M<sup>r</sup> de Guignonville, il » est tout prest de donner les mains pour l'en faire dis- » traire. »

H. 3956. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 22 pièces, papier.

**1759-1760.** — Procédures contre le sieur Georges de la Fontaine, écuyer du maréchal de Maillebois, pour les droits seigneuriaux en la paroisse de Prudemanche.

<sup>1</sup> En 1481, ce fief appartenait à Marion la Bezaigne.

H. 3957. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1268.** — Amortissement par Pierre de Messalant, seigneur de la Ferté, *Petrus de Mesalen, miles, dominus Feritatis*, de tout ce que l'abbaye de Saint-Vincent possède en ses domaines.

H. 3958. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1505.** — Bail par les religieux de Saint-Vincent-aux-Bois de 10 arpents de terre, « en la paroisse de la Bour- » gondière ».

H. 3959. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1193-1482.** — Don par Ives de Longueville, *Ivo miles de Longuavilla*, à la léproserie du Grand-Beaulieu de tout ce qu'il possédait à Digny, *in prato de Digneto et in areolis ubi fuerunt hospicia* (1193). — Confirmation par Girard, seigneur de Longny, *Girardus, dominus de Loigniaco, miles*, aux lépreux du Grand-Beaulieu de tout ce qu'ils possédaient à Digny, *in domo sive herbergamento et terris sitis in parrochia de Digniaco* (1270). — Échange par les religieux de Saint-Vincent d'une métairie appelée Jarry, paroisse de Saint-Cheron-du-Chemin, contre la métairie de Beaulieu, paroisse de Digny, appartenant à la maladrerie du Grand-Beaulieu (1482).

H. 3960. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 4 pièces, papier.

**1561-1611.** — Mémoire des terres composant la métairie de Beaulieu. — Arpentage des dites terres comprenant 75 arpents 2 perches et demie.

H. 3961. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1270.** — Don par Pierre de Groslu, « Pierre de » Groaisleu, chevalier, ou moutier Seint-Vincent-ou- » Bois, » des grosses dîmes, « dou Plessis-Haton, de » Monneville et de la Folie, assises dedenz la paroisse » de Digné ».

H. 3962. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**1208-1221.** — Accord entre les chanoines de Saint-Vincent et Geoffroi et Martin, laboureurs à Saint-Cheron, *ruricolos Gaufridum et Martinum de Sancto Carauno* pour une terre à Saint-Cheron (1208). — Donations : par Thierry de Corbeil, chanoine de Chartres, d'une maison, à Chartres, dans la rue du Petit-Beauvais, *in Parvo Bellovidere Carnotensi* (1214); — par les religieux de Josaphat de maisons dans les places Sous-l'Orme, *domos*

*cum propria, sitas Carnoti, in plateis Subtus Ulmum* (1219); — par les religieux de Saint-Père d'un demi-arpent de vigne à Sèhecôte, *in territorio illo quod vocatur Sicca Cruta* (1221).

H. 3963. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**1183-1230.** — Donations : par Thibaut, comte de Blois, de 3 muids de blé sur ses moulins de Chartres, *in molendinis Carnoti* (1183); — par Isabelle, comtesse de Chartres, *Isabella, comitissa Carnotensis et domina Ambaxie*, d'un muid de blé sur ses greniers de la Tour de Chartres, *in granariis Turris Carnotensis* (1221); — par Guillaume de Mémillon, *Willelmus miles de Memilum*, de 3 setiers de blé sur ses moulins du Grand-Pont, *in molendinis Carnotensibus de Magno-Ponte* (1217); confirmation de cette donation par Adam d'Ouarville, *Adam de Orrevilla, miles* (1230).

H. 3964. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1219.** — Confirmation par Aubert le boucher, *Aubertus carnifex*, du don fait par Robert le mercier, *Robertus mercenarius*, d'une maison près la Croix Guerfou, *quamdam domum sitam juxta crucem Guorfuldi*.

H. 3965. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**V. 1650.** — Mémoire au sujet d'une rente de 6 setiers de blé due à l'abbaye de Saint-Vincent sur les terres d'Ouerray et de Mondonville, paroisse d'Amilly <sup>1</sup>.

H. 3966. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1204.** — Confirmation par Hugues et Hervé, fils de Gervais, seigneur de Châteauneuf, de 4 livres de rente sur le revenu de Brou, *in redditu apud Braolium*, données par Marguerite, leur mère.

H. 3967. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 8 pièces, papier.

**1480-1737.** — Baux d'un arpent de pré aux Aubiers, paroisse de Nonancourt. — Correspondance du sieur Lecomte, conseiller du Roi au présidial d'Évreux, avec Pierre-Germain Grasset, prieur de Saint-Vincent, au sujet d'une rente de 21 livres assignée sur le dit pré.

H. 3968. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1235-1291.** — Reconnaissance par Robert de

<sup>1</sup> Ladite rente provenait du don de Gilles Chantault, se faisant religieux à Saint-Vincent en 1510.

Saint-Clair, *Robertus de Sancto Claro, miles, Castri Novi dominus*, qu'il n'a aucun droit de vente sur un bois aliéné par les chanoines de Saint-Vincent (1235). — Don par Eustachie, veuve de Guérin Merel, d'un bois à Beaufou, paroisse de Brouvilliers, *totam portionem ipsam contingentem de quadam pecia nemoris, sita in parrochia de Avronvilla, apud locum qui dicitur Biaufol* (1273). — Abandon par Isabelle, dame de Courville, *Ysabellis, Curveville et de Maillebois domina*, de tout ce qu'elle réclamait dans les bois de l'abbaye, et de l'usage et pâturage dans ses bois de Thimerais, *usuagium et pasturam in nemoribus de Thimerais* (1291).

H. 3969. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**1300-1499.** — Don par Richard de la Roche, *Richardus de Ruppe, miles, et dominus in parte Castri Novi*, de 6 arpents de bois près les bois de Grand-Champ, *sex arpenta nemoris juxta nemora que vocantur Grandis-Campus* (1300) : confirmation de la dite donation par « René, duc d'Alençon, per de France, conte du Perche » et viconte de Beaumont » (1488). — Vente par « Jehan » Damoyseau, dit de Vaultx, maistre de forges grossières », de 32 arpents de bois en la paroisse de Saint-Jean-de-Rebervilliers, « juxte le chemin tendant de Morvillète » à Tréon » (1499).

H. 3970. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 4 pièces, papier.

**1587-1678.** — Aliénation par les religieux de Saint-Vincent de 30 arpents de bois taillis, dit le bois du Gland, paroisse de Saint-Maixme, juxte la forge du roi de Navarre.

H. 3971. (Plan.) — 1 pièce, parch.; 2 pièces, papier.

**1728.** — Plan de l'abbaye de Saint-Vincent et des bois qui en dépendent : bois de Saint-Vincent (603 arpents 64 perches); bois de Marville (6 arpents 50 perches); parc Gervais (6 arpents 82 perches); bois du Gland (31 arpents 68 perches); bois Piquelot près Épineux (30 arpents).

H. 3972. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**1737.** — Plan du bois de Fontaine-les-Ribouts, appelé le grand bois Chaneron, contenant 36 arpents 9 perches.

H. 3973. (Plan.) — 2 pièces, papier.

**1754.** — Plan du bois Piquelot, contenant 31 arpents 50 perches, arpenté par Guillaume Claye, arpenteur des maîtrises de Dreux et Châteauneuf.

H. 3974. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 11 pièces, papier.

**1753-1760.** — Procès-verbaux au sujet de bestiaux trouvés dans les bois de Saint-Vincent (1753-1755). — Contestation avec le maréchal de Maillebois pour l'usage dans les bois de Thimerais (1758-1760).

PRIEURÉ DE SAINT-BLAISE DES CHAISES <sup>1</sup>.

H. 3975. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1788.** — Bail par Georges Lefebvre, prieur des Chaises, du champart seigneurial du champart de Moreaulieu, paroisse du Tremblay-le-Vicomte.

PRIEURÉ DE COURDEMANCHE.

H. 3976. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1461.** — Vente à Robert Guérin, prieur de Courdemanche, de 3 quartiers de pré juxte le chemin de Vernouillet.

PRIEURÉ DE LAMBLORE.

H. 3977. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1538.** — Accord entre Jacques Lecomte, prieur de Lamblore, et Guillaume de Brou, prieur de Brécy, pour la métairie du Vau-Renard, paroisse de Boissy-le-Sec,

<sup>1</sup> L'abbaye de Saint-Vincent-aux-Bois possédait un assez grand nombre de prieurés sur lesquels malheureusement nous avons fort peu de renseignements. Nous avons cru cependant devoir en relever la liste, en notant les noms des prieurs que nous avons rencontrés dans les actes, *Saint-Blaise des Chaises* (Gilles Chanteau, 1571; Jacques Berry, 1639; Georges Lefebvre, 1788); — *Courdemanche* (Robert Guérin, 1461; Jean Richard, 1506; Jean Beauflis, 1642); — *Saint-Remy de Feuilleuse* (Guillaume Billel, 1529-1530); *Lamblore et Saint-Nicolas de la Ferté-Vidame* (Jean Vallée, 1505; Jacques Lecomte, 1538; Raoulin Vivien, 1615); — *Saint-Léger de Louvilliers-en-Drouais* (Nicolas le Prévost, 1467; Etienne Guérin, 1539; François de Manterne, 1639); — *Saint-Laurent de Maintenon* (Valentin Chaline, 1529; Etienne Guérin, 1531; Nicolas Chaline, 1577; Jean Chaline, 1608-1616; Pierre-Germain Grasset, 1784; N. Guérin, 1786); — *Notre-Dame de Marville-les-Bois* (Léon des Vignes, 1639); — *Saint-Martin de Montigny-sur-Avre* (Toussaint Jolly, 1507; Charles Richard, 1529-1531); — *Notre-Dame de la Mulotière* (Charles Teton, 1577; Chrétien Delarue, 1611); — *Neufville* (Antoine Beauflis, 1642); — *Saint-Remy de Revercourt* (Marguerin de Lespine, 1521); — *Saint-Jean-de-Rebervilliers* (Jean le Royer, 1531; Pierre Teton, 1577; Antoine Rotrou, 1615; Jacques Lescorné, 1639-1642; Pierre Pattu, 1690); — *Saint-Ursin*, paroisse de Saint-Rémy-sur-Avre (Pierre Lallemant, 1782); — *Sainte-Anne de la Saucelle* (François Mouton, 1748); *Saint-Maurice de Tardais* (François Civenne, 1615). Enfin, en 1529, nous trouvons Germain Lamy désigné comme prieur de la Chapelle de Saint-Nicolas du château de Breteuil.



donnée au prieuré de Lamblore par les seigneurs de la Ferté.

PRIEURÉ DE SAINT-LAURENT DE MAINTERNE.

H. 3978. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1301.** — Reconnaissance par Jean Lemoine, *Johannes dictus Lemoine*, d'un setier de blé de rente sur une pièce de terre, en la paroisse de Maintenre, *super quandam peciam terre site in parrochia Sancti Laurentii de Medeternis*.

H. 3979. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**1757.** — Plan de la seigneurie de Saint-Vincent en la paroisse de Maintenre.

H. 3980. (Plan.) — 1 pièce, parchemin.

**1767.** — Plan des terres de l'abbaye de Saint-Vincent en la paroisse de Saint-Maixme.

H. 3981. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1786.** — État des effets de la succession de Pierre-Germain Grasset, prieur de Maintenre, remis à M<sup>r</sup> Guérin, son successeur.

PRIEURÉ DE NOTRE-DAME DE MARVILLE-LES-BOIS.

H. 3982. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

**1252-1752.** — Fondation par Renaud Cholet, *Ragnaldus dictus Cholet, miles*, de l'église de Marville-les-Bois, *quandam ecclesiam parrochiam de novo ab illo fundatam in villa de Marvilla, in honore Beate Marie Virginis*: confirmation de ladite fondation par Mathieu, évêque de Chartres (1252). — Procédures contre Charles-Bernard de Montigny, seigneur de Marville-les-Bois, prétendant au patronage de l'église de Marville (1751-1752).

H. 3983. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1490-1531.** — Baux de terres à la Villeneuve, paroisse de Saint-Jean-de-Rebervilliers.

H. 3984. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1365-1473.** — Donation par Gui le Baveux, seigneur de Tillières, de 40 arpents de bois à Marville-les-Bois (1385). — Sentence du bailliage de Chartres contre Philippe Raillard, seigneur de Marville-les-Bois, et

Perrette de Bournonville, sa femme, condamnés à abandonner au prieur de Marville 55 arpents de bois à Marville (1473).

H. 3985. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1505-1523.** — Legs par Aubine, femme de Guillaume Flote, de 10 sous de rente « sur une pièce de terre » assise au terrouer du Champ-Pableux, » près Houdainvilliers (1505). — Reconnaissance de ladite rente par Pierre et Simon Flote, fils de ladite Aubine (1523).

H. 3986. (Cahier.) — In-folio, papier, 32 feuillets.

**1687.** — Censier du prieuré de Marville-les-Bois. — « Les biens dudit prieuré consistent en : 1<sup>o</sup> 57 arpents » de terre labourable, que l'on appelloit autrefois la » métairie de Prez; elle étoit bâtie autrefois, mais on l'a » démolie et il ne reste aucun vestige des bâtimens; 2<sup>o</sup> » une pièce de 60 arpents de terre, sur la vallée de Champ- » Pableux, juxte le chemin de Marville à Saint-Sauveur; » 3<sup>o</sup> 40 arpents de terre ou environ, juxte d'un costé les » bois du seigneur de Marville, d'autre les terres de » Champigny, d'un bout le chemin de Marville à Moreau- » lieu. »

PRIEURÉ DE SAINT-URSN.

H. 3987. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1782.** — Bail du revenu temporel du prieuré de Saint-Ursin, paroisse de Saint-Rémy-sur-Avre, consistant en bâtiments, terres, prés, pâtures et autres héritages, le tout contenant environ 20 arpents.

PRIEURÉ DE SAINTE-ANNE DE LA SAUCELLE.

H. 3988. (Cahier.) — In-4<sup>o</sup>, papier, 74 feuillets.

**1749.** — Vente des effets de François Mouton, curé de la Saucelle (ladite vente ayant produit 2.526 livres).

ABBAYE DE LA GATINE.

PRIEURÉ DE SAINT-JEAN DE LA BOURDINIÈRE<sup>1</sup>.

H. 3989. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1680.** — Inventaire des titres et papiers du prieuré de Saint-Jean de la Bourdinière (1191-1591).

<sup>1</sup> Le prieuré de la Bourdinière fut fondé en 1191 par Adèle, comtesse de Blois, veuve de Thibaut V, sous le vocable de Notre-Dame, et donné par elle à l'abbaye de la Gâtine en Touraine. Au XVII<sup>e</sup> siècle, nous ne

H. 3990. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

**1191-1315.** — Don par Adèle, comtesse de Blois à l'abbaye de la Gâtine de la Bourdinière et de tout ce qui lui appartient audit lieu (1191) : confirmation de ladite donation par Louis, comte de Blois (1191)<sup>1</sup>. — Confirmation par Renaud, évêque de Chartres, du don fait aux religieux de la Gâtine par Adèle, comtesse de Blois, du lieu de la Bourdinière, à la condition que les religieux y construiraient une chapelle et un hôpital, *hoc modo quod ibi construent capellam in honore Beate Marie et hospicium ad pauperes colligendos* (1192). — Procuration de Renaud de Mouçon, évêque de Chartres, à l'évêque de Saint-Brieuc pour dédier la chapelle de la Bourdinière construite pour le remède de l'âme de Thibaut V, comte de Blois, *in dedicanda capella Bordinarie, que pro anima avunculi sui Theobaldi, venerabilis comitis Blesis, in honorem Beate Marie subtitulata est* (v. 1195). — Confirmation par Pierre, archevêque de Sens, à l'abbaye de la Gâtine du lieu de la Bourdinière, *Bordinariam, in territorio Carnotensi, infra fines parrochie de Boisvileta reedificatam* (1203). — Charte de Jean de Garlande, évêque de Chartres, aux abbés, prieurs, doyens, curés et chapelains de son diocèse, pour les engager à solliciter les aumônes des fidèles pour l'hôpital de la Bourdinière, *cum hospitale de novo fundatum seu fabricatum apud Bourdineriam, inter Carnotum et Bonamvallem, adeo sit in bonis temporalibus tenet et exile quod ad sustentationem pauperum ibidem undique confluentium proprie non suppetunt facultates* (1315).

H. 3991. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 9 pièces, papier.

**1200-1752.** — Provisions du prieuré de la Bourdinière pour : Jean Goury (1536), Jean Charlot (1568), Mathurin Robin (1697), Charles Berthe (1711), Nicolas Modaine (1738), Jacques-Augustin Herbin (1752). — Accord entre les religieux de la Bourdinière et le curé de Boisvilette, *Ansoldum, presbiterum de Boesvilète*, constestant aux dits religieux le droit de célébrer les offices divins dans leur chapelle (1200). — Accord entre les religieux de la Bourdinière et le curé de Boisvilette pour les droits curiaux (1212). — Accord entre Jean Rocher, prieur de la Bourdinière, et Louis Ferrière, prêtre, pour la desserte de la chapelle de la Bourdinière (1594).

savons par suite de quelle transaction, les revenus du prieuré de la Bourdinière passèrent entre les mains des religieux de Saint-Cheron, mais l'abbé de la Gâtine continua à nommer comme prieur un de ses religieux. Ce fut à cette époque que fut changé le vocable du prieuré, qui ne fut plus connu depuis lors que sous le nom de prieuré de Saint-Jean.

<sup>1</sup> Nous n'avons plus l'original de cette confirmation : le titre que nous analysons a été certainement falsifié. Les religieux ont ajouté au texte primitif un détail sans doute assez fantaisiste des terres qui leur avaient été soi-disant données par la comtesse Adèle.

H. 3992. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**V. 1250.** — État des revenus en blé du prieuré de la Bourdinière.

H. 3993. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

**1575-1693.** — Mémoires des revenus du prieuré de la Bourdinière : pour les terres du Bois-de-Mivoye, Ver, Thivars et Villemain, 235 livres, 24 setiers de méteil, 3 voitures à Chartres ou aux environs, 6 chapons à Paris, un dîner le jour de la Fête-Dieu ; — sur le domaine de Chartres, 23 liv. 15 s. 9 den. ; — sur les terceaux, 2 poinçons et une rondelle de vin ; — sur le moulin Comtesse, 5 sous ou un gâteau ; — sur le domaine de Bonneval, 100 sous ; — sur 3 arpents de vigne au clos de la Bourdinière, faubourg de Saint-Valérien de Châteaudun, 21 livres ; — sur une maison, cour et basse-cour à Châteaudun, 6 livres, un gâteau et 6 fromages ; — sur la censive de la rue de la Bourdinière à Chartres, 15 livres.

H. 3994. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1254.** — Don par Jean de Sours, châtelain de Chartres, *Johannes de Sors, miles, castellanus Carnotensis*, aux religieux de la Bourdinière de la personne de Laurent le Potier comme serviteur, *Laurentium dictum le Potier, civem Carnotensem in servientem eorum*.

H. 3995. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

**1216-1271.** — Accord entre les religieux de la Bourdinière et Nivelon Martel, *Nivelonus Martelli*, pour 16 setiers de terre au terroir de la Bourdinière, *in territorio Bordinarie, juxta la Vallée au Compte* (1216). — Abandon par Aimery de Varennes, *Haimericus de Varennis, miles*, de 3 mines de blé de rente que devaient les religieux de la Bourdinière pour le fonds de leur habitation, *de fundo in quo sita est habitatio dictorum fratrum apud Bodoneriam* (1230). — Concession par Héliissime du droit de faire passer par ses terres un chemin qui traverse le clos des religieux de la Bourdinière, *quedam via que solebat esse communis per clausum prioris et fratrum de Bordineria* (1230). — Sentence adjugeant au prieur de la Bourdinière, contre les prétentions de Barthélemy, fils de Renaud Guérin d'Offarville, *Bartholomeum, filium Raginaldi Garini de Offarvilla*, un setier de blé de rente sur la grange de la Bourdinière, *in granchia apud Bordinariam* (1271).

H. 3996. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 12 pièces, papier.

**1193-1746.** — Don par Louis, comte de Blois, d'un

muid de blé sur ses moulins du Coudray<sup>1</sup>, *in molendinis de Corileto*, et d'un muid de vin au clos de Saint-Martin-au-Val, *in clauso de Sancto Martino in Valle* (1193). — Don par Adèle, comtesse de Blois, de 5 sous de cens sur le moulin du Vivier à la Comtesse<sup>2</sup>, *in molendino qui dicitur molendinus Vivarii Comitisse* (1200). — Confirmation par Louis, comte de Blois, du don fait par sa mère de 20 livres de rente sur ses moulins foulons de Chartres, *in molendinis suis fullonariis de Carnoto* (1200). — Quittances de la rente de 23 livres 14 sous due au prieuré de la Bourdinière sur le domaine de Chartres (1541-1746).

H. 3997. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1217-1271.** — Don par Guillaume de Mémillon, *Willelmus de Mesio Milonis, miles*, de 4 setiers de blé sur ses moulins de Chartres, *in molendinis suis de Carnoto* (1217). — Sentence de la chambre épiscopale de Chartres condamnant le meunier du moulin du Grand-Pont à Chartres à payer au prieur de la Bourdinière 3 setiers de blé de rente sur ledit moulin (1471).

H. 3998. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

**1191-1224.** — Vente par Guillaume, curé d'Yèvres, *Willelmus, presbiter de Evora*, de tout ce qu'il possédait dans les dîmes de Migaudin, de Maineuf et de Saussay, *in decimis apud Migaudin et Menovum et Sauceium* (1191). — Don par Gohier de Lanneray, *Goerius de Lanerio*, de ce qu'il possédait à Migaudin, *apud Mesgaudin*, en la mesure de Renaud Galier, *in masura Renaldi Galier* (1191). — Vente par les religieux de l'Étoile à ceux de la Gâtine d'un demi-muid de seigle et un demi-muid d'avoine sur la dîme de Migaudin, *in decima de Mesgaudin, in parochia de Evreia* (1218): confirmation de ladite vente par Gautier, évêque de Chartres, et par Gohier de Lanneray, *Guoherius de Lenerio* (1224).

H. 3999. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1224.** — Confirmation par Jean Leroux de la Moutonnière, *Johannes Rufus de la Motonnière, miles*, de la dîme de Saint-Georges, *decimam apud Sanctum Georgium*, léguée par Guillaume de la Chapelle, chanoine de Chartres.

H. 4000. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1225-1276.** — Abandon par Robert Butart, *Robertus Butardi*, de 3 mines de seigle et 3 mines d'avoine sur la

<sup>1</sup> Depuis le moulin des Rogers.

<sup>2</sup> Moulin détruit, près la fontaine de Luisant.

terre de Mifoucher, *super terram de Mesfoucher*, données par Étienne de la Boèche (1225). — Confirmation par Guillot Butart, *Guillotus dictus Butart*, de 4 setiers de blé sur sa grange de Mifoucher, *in granchia sua de Medio Fulcherii* (1276).

H. 4001. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1225.** — Confirmation par Jean de Friaize, *Johannes de Friesia*, du don fait par son aïeule, Alix de Friaize, de 5 sous de rente sur le péage de Luigny, *in pedagio de Luigniaco in Belsia*.

H. 4002. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1228.** — Don par Guillaume de Varennes, *Willelmus de Varennis, miles*, de la dîme de Beauvoir, en la paroisse de Vitray, *decimam in territorio Bellum Videre, in parochia de Vitry*.

H. 4003. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1230.** — Don par Jean de Friaize, seigneur de Charray, *Johannes de Friesia, dominus de Karreto*, de 5 sous de rente sur ses faitages de Charray, *quinque solidos in censibus et festagiis de Karreto*.

H. 4004. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

**1232.** — Confirmation par Robert de Membrolles, *Robertus de Mamberolis, miles*, du don fait par Jean de Bonneval, *Johannes de Bonavalle, clericus*, d'une vigne au fief de Montfaucon, *in feodo Montis Falconis*.

H. 4005. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**V. 1250.** — Confirmation par Guillaume de la Place le jeune, *Willelmus junior de Platea*, du don d'une terre à Sours, *apud Sohors*, fait par Guillaume de la Place le Vieux, *Willelmus de Platea major*.

H. 4006. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1253.** — Don par Philippe de la Bosse, *Philippus de Bocia, miles*, de 3 sous de rente sur les cens d'Alluyes, *in censibus de Alloya*.

H. 4007. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1259.** — Don par Nicolas Martel, *Nicholaus dictus, Martel, miles*, d'un setier de blé sur ses champs de Luplanté, *in campipartagiis de Luco Plantato*.

H. 4008. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1300.** — Confirmation par « Johan, seigneur de » Voiese, chevalier », du don fait par ses ancêtres de 3 setiers de froment « en la granche de Voiese ».

H. 4009. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1732.** — Bail par les religieux de la Gâtine à Nicolas Corrigoüst, avocat en Parlement, « de tout le revenu » temporel du prieuré de la Bourdinière, consistant en » 12 muids ou environ de terre labourable, y compris » l'enclos de la chapelle dudit prieuré, ès paroisses de » Boisvillette, Dammarie et autres, ensemble 23 liv. » 14 s. de rente sur les domaines de Chartres et de » Bonneval, et 2 muids de vin de terceau sur le domaine » dudit Chartres ».

H. 4010. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 13 pièces, papier.

**1344-1643.** — Baux des terres appartenant au prieuré, au terroir de la Bourdinière.

H. 4011. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**V. 1650.** — Plan des terres appartenant au prieuré au lieu de la Bourdinière.

H. 4012. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 6 pièces, papier.

**1572-1738.** — Baux de terres en la paroisse de Ver (1572-1738). — Arpentage des terres appartenant au prieuré à Thivars, Ver et Loché (1743).

H. 4013. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 12 pièces, papier.

**1529-1675.** — Baux de 9 muids de terre au Bois-de-Mivoye.

H. 4014. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1722-1749.** — Baux de 12 muids de terre à Berchères-l'Évêque.

H. 4015. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1194.** — Affranchissement par Louis, comte de Blois, de Guillaume de Majainville, sa femme et son fils, *Guillermum de Mageinvilla, et Haois uxorem ejus, et Henricum eorumdem filium, qui de servili conditione ejus erant*, à condition qu'ils donneront à la chapelle de la Bourdinière, *canonicis Gastinete in capella comitis Theobaldi, patris sui, apud Bordineriam Deo servientibus*, ce qu'ils

possèdent à Villemain et à Thivars, *apud Villemain et apud Thevas*.

H. 4016. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 14 pièces, papier.

**1416-1670.** — Baux de la terre de la Moinerie, à Villemain, paroisse de Dammarie, « 5 muids de terre ou » environ en une pièce, vulgairement appelée la » Moynerie ». — Déclarations des terres composant le lot de la Moinerie.

H. 4017. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1699.** — Compte des recettes et dépenses du prieuré de la Bourdinière, rendu par Jacques Corrigoüst, receveur dudit prieuré. Recette : 678 liv. 13 s. 3 den. ; dépense : 132 liv. 2 s. 2 den. Pour réparations à la chapelle de la Bourdinière : 32 liv. 8 sous.

H. 4018. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 18 pièces, papier.

**1561-1657.** — Actes de foi et hommage pour des terres à Ver et à Loché rendus aux seigneurs de Ver (Marie de Vassé, veuve de Charles de Têligny, 1561 ; Louise de Laval, veuve de François de Chasteignier, 1581 ; Pierre de Montmorency, 1602 ; François de Montmorency, 1633 ; François de Bullion, 1642 ; Jacques Tubœuf, 1647-1657).

H. 4019. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 39 pièces, papier.

**1551-1697.** — Procès entre les prieurs de la Bourdinière et les seigneurs de Ver pour des terres dont les seigneurs de Ver réclamaient la suzeraineté.

H. 4020. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1603-1749.** — Déclarations : pour 3 mines de terre à Thivars à Renée de Girouard, dame dudit Thivars (1603) ; — pour des terres au Bois-de-Mivoye à François-Michel du Pont, seigneur du Bois-de-Mivoye (1749).

H. 4021. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1658.** — Requête de Jean de Fontenay, prieur de la Bourdinière, contre Jacques de Beausse, laboureur, pour la réparation « des brèches qu'a faites ledit de Beausse » au mur du bois de l'entour de la chapelle du prieuré ».

H. 4022. (Liasse.) — 12 pièces, parch. ; 11 pièces, papier.

**1567-1572.** — Procès de Jean Charlot, prieur de la Bourdinière, contre Louis Abot et autres fermiers des

terres de la Bourdinière, pour le paiement des redevances dues au prieuré.

H. 4023. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

**1667-1671.** — Procès des religieux de Saint-Cheron contre Charles Chareau, fermier de terres à la Bourdinière, pour le paiement de son fermage.

H. 4024. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1744.** — Procès contre Jean Rouillé, président de Meslay, pour la dime des terres de la Bourdinière. — Lettres du président de Meslay au R. P. Flanent, prieur de l'abbaye de Gastine : « 30 juin 1744. Je suis aussi » ennemi que qui que ce soit de procez, et je fais même » l'impossible pour les éviter. Je ne demande pas mieux » que de traiter à l'amiable. Je ne trouve point mauvais » que chacun soutienne ses droits, comme je souhaite » soutenir les miens. Vous n'ignorez pas que toutes » terres doivent la dixme, à moins qu'il n'y ait un titre » particulier qui en exempte. Les terres dont je demande » la dixme sont enclavées dans l'étendue de ma dixme » de la Bourdinière ; ainsi je pose comme fait constant » qu'à moins d'un titre particulier qui en exempte le » prieur ne peut se dispenser de la payer. Il y a plus de » 18 ans que cette affaire a esté agitée au baillage de » Meslay, où il y a eu sentence dont le prieur a appelé. » Il s'agit donc pour éviter procès que le prieur justifie » par ses titres qu'il est exempt de dixme ; ainsi il peut » les envoyer à Paris, où nous pourrons terminer cette » affaire à l'amiable en nous en rapportant au plus » fameux avocat. »

H. 4025. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 9 pièces, papier.

**1658-1663.** — Procès de François de Baigneaux, prieur de la Bourdinière, contre les fermiers des terres du Bois-de-Mivoie.

#### ABBAYE DE GRANDMONT

##### PRIEURÉ DES BONS-HOMMES DE SAINT-LAURENT D'AUTHON-DU-PERCHE <sup>(1)</sup>.

H. 4026. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

**1764-1789.** — Reconnaissances au prieuré d'Authon pour une maison à la Bazoche-Gouet, dans la rue qui conduit sur les fossés de la ville ; — pour une auberge

<sup>1</sup> Ce prieuré fut réuni, à une époque indéterminée, au prieuré des Bons-Hommes de Chênégallon (Orne, commune d'Eperrais, canton Pervenchères, arrondissement Mortagne).

à Brou, où pend pour enseigne l'image Saint-Louis ; — pour une pièce de terre de douze arpents, sise à Moray, paroisse de Charbonnières ; — pour deux pièces de terre dépendantes de la ferme de l'Épinay, autrement la Verrerie, paroisse des Autels-Tubœuf ; — pour la terre appelée le Clos des Bonhommes, paroisse de Montmirail ; — pour la ferme du Bois-Rond, paroisse d'Authon ; — pour les Maisons-Franches, sises à Authon ; — pour une maison à Brou, appelée le Chapeau-Rouge.

H. 4027. (Cahier.) — In-folio, papier, 26 feuillets.

**1763-1770.** — Déclarations pour les droits de cens dus au prieuré d'Authon. — Parmi les personnes citées : Marie-Anne de Robethon, dame de Théligny (1763) ; Charles Labbé, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel d'Authon et entreposeur du bureau à tabac de la dite ville (1763-1770) ; Louis-François de Vasconcelles, écuyer, demeurant au Parc, paroisse de Soizé (1763) ; Julien le Sellier, prieur de Chêne-Gallon (1609) ; Nicolas Champion de Lessards, seigneur de Bois-Aubert, écuyer et gendarme de la garde du roi (1722) ; Poulain de Bois-robert, prieur de Chênégallon (1722). — Sentence rendue par Joseph Gillot, avocat en parlement, conseiller du roi, président au grenier à sel d'Authon, bailli du prieuré de Saint-Laurent des Bonshommes d'Authon, condamnant Gabriel-Philibert de Bellenos, conseiller du roi et procureur au grenier à sel d'Authon, à payer à Jean-Baptiste-François Vitcoq, prieur de Chênégallon et d'Authon, divers droits de cens pour la terre du Bois-Rond et ses dépendances sises en la paroisse d'Authon (1763).

H. 4028. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

**1595-1771.** — Déclarations pour les métairies des Grandes et Petites-Béguinières, le Muid des Fromons et le Muid de Luynes, paroisse de Mottereau (1595-1771). — Procédure et correspondance pour le paiement des cens et devoirs seigneuriaux dus au prieuré d'Authon par les détenteurs desdites terres (1682-1722). — Inventaire des titres relatifs auxdits cens et devoirs seigneuriaux (1564-1712).

H. 4029. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1788-1790.** — Bail de 45 setiers de terre au Bois-de-Feugères, paroisse de Bouville, à Jean-Charles Poncelin de la Roche-Tilhac, prêtre, conseiller du roi à la table de marbre, « actuellement en cette ville de Brou, » logé à l'auberge des Trois-Rois, devant les Halles, » paroisse de Saint-Lubin », fondé de pouvoir de Béatrix de Barle, fermière du Bois-de-Feugères. — Correspondance de Béatrix de Barle avec le Directoire du district de Châteaudun au sujet dudit bail.

H. 4030. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1790-1791.** — Inventaires des titres et papiers du prieuré des Bonshommes d'Authon, envoyés au Directeur du district de Nogent-le-Rotrou. (Les dossiers inventoriés ne comprennent que des déclarations et des baux de 1682 à 1789.) — Etat des domaines du prieuré à la date de 1790.

#### ABBAYE DE LA GRENETIÈRE<sup>1</sup>

H. 4031. (Registre.) — In-folio, papier, 272 feuillets.

**XVIII<sup>e</sup> siècle.** — Inventaire des titres et papiers de l'abbaye de la Grenetière<sup>2</sup>, contenant 993 articles, du XI<sup>e</sup> siècle à 1773. — Le plan adopté comprend : 1<sup>o</sup> *Domaines, rentes, et justices* sur les terres et paroisses de : Ardelay, la Grenetière, Argenton, Aubepère, Aubigny, Bazoges, Beaurepaire, Beauvoir, Boissière, Bressuire, Brouzils, Champbretaud, Chantonay, Chassay-l'Église, Clisson, Echambrognes, Essarts, Fenouillet, la Gaubretière, les Herbiers, la Jaudouinière, les Landes-Genusson, l'Île d'Olonne, le Longeron, Mareuil, Maulevrier, Montaigu, Mortagne, Mouchamp, Poitiers, Pontcharault, Pouzauges, Prinsay, Puits-Beliard, Rochetrejou, Saint-Etienne de Breillou, Saint-Fulgent, Saint-Georges-lès-Mortagne, Saint-Hilaire-le-Vouhier, Saint-Laurent-sur-Sèvre, Saint-Marc-de-la-Reorte, Saint-Michel-de-l'Air, Saint-Prouant, Sainte-Florence. Thifauges, Vendrennes. 2<sup>o</sup> *Bénéfices, cures, prieurés et chapelles.*

<sup>1</sup> L'abbaye de la Grenetière était située au diocèse de Luçon (Vendée). J'ignore comment le registre H. 4031 est parvenu aux archives d'Eure-et-Loir; il s'y trouvait déjà en 1848, comme en fait foi le *Tableau général numérique* publié à cette date par la Commission des archives départementales et communales (p. 86). — A ce propos, je crois bon d'observer que le catalogue sommaire des Archives d'Eure-et-Loir, inséré dans cette publication, contient de nombreuses erreurs. En ce qui concerne les archives monastiques, le nombre des registres, des liasses, des chartes et les dates extrêmes des différentes pièces sont indiqués d'une façon absolument fantaisiste. Cela s'explique, du reste, aisément; car ces divers fonds, lorsque j'en ai entrepris l'inventaire, étaient très imparfaitement classés. Les étiquettes, qui étaient au dos de chaque liasse, ne fournissaient le plus souvent que de fausses indications. Je n'entreprendrai pas de relever ici les erreurs qui se trouvent dans le *Tableau* publié en 1848. Qu'il me suffise, relativement à l'abbaye de la Grenetière, de faire remarquer que ce fonds est signalé comme comprenant 2 registres et 1 liasse de titres de 1367 à 1780. Il est vrai que le dossier, étiqueté au nom de cette abbaye, correspondait bien à l'énoncé du catalogue; mais, vérification faite, l'un des deux registres et la liasse appartenaient en réalité au fonds des Célestins d'Eclimont, et le seul document, qui nous ait été légué par l'abbaye vendéenne, est le registre inventorié ici sous la cote H. 4031.

<sup>2</sup> Le feuillet 1 fait défaut ainsi que la fin du registre.

## COUVENTS D'HOMMES

### CHARTREUSE DU VAL-DIEU<sup>1</sup>

H. 4032. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1370-1517.** — SEIGNEURIE DE PHILMIN. — Donation du manoir et de la terre de Philmin par Jehan de la Boulaye, chevalier, à Marguerite de la Boulaye, sa nièce, fille de feu Guillaume de la Boulaye, « avecques ce le » manoir des Haies et toutes les appartenances à ycelui, » en la manière que ledit chevalier l'acquist de la sueur » feu Fouquet de Felimain, et autres héritages que ledit » chevalier acquist de Jehan Bernier, escuier, et une » maison à Felimain et les terres appartenantes à ladite » maison, assis en la paroisse de Boucy-le-Sec » (1370). — Saisie et adjudication de tous les biens de Guillaume de Blandé, seigneur de la Benoîte au Perche et de Philmin au profit de Guyot de Villeray, seigneur de la Bourdinière, pour défaut de paiement de 87 livres tournois que ledit Blandé devait audit Villeray; lesdits biens de Guillaume de Blandé situés es comté de Dreux, châtellenies de Châteauneuf, Brezollles, Senonches et la Ferté-Vidame<sup>2</sup> (1411). — Vente du manoir et de la terre de Philmin aux religieux du Val-Dieu par Etienne de Villeray, seigneur de la Bourdinière, moyennant 90 écus d'or, réserve faite de la justice, du colombier et d'une chambre et étable (1457). — Abandon par Etienne de Villeray de la réserve qu'il avait faite dans la vente précédente (1457). — Transaction entre Huguet Percheron, seigneur des Hayes, et les religieux du Val-Dieu, aux termes de laquelle ledit Percheron se désiste de toutes ses prétentions sur la mouvance du fief de Philmin et reconnaît que ce fief relève directement du seigneur de la Ferté-Vidame (1499).

H. 4033. (Liasse.) — 24 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1480-1657.** — Transaction entre Jean de Vendôme, seigneur de la Ferté-Vidame, et les religieux du Val-Dieu au sujet de la foi et hommage que lesdits religieux

<sup>1</sup> Au diocèse de Sées, dans la commune de Saint-Victor-de-Réno. Les titres de ce couvent sont conservés aux Archives départementales de l'Orne; ceux qui sont parvenus aux Archives d'Eure-et-Loir proviennent du château de Philmin, près de Boissy-le-Sec, siège d'une importante seigneurie ayant appartenu au couvent du Val-Dieu.

<sup>2</sup> D'après cet acte, la seigneurie de Philmin, en l'année 1411, consistait « en manoir, hostel, maisons, colombier, jardins, prés, » 25 livres tournois que cens que rentes, six muys de grain de rente, » trente chefs de chapons et poules, quarante hommes qui tiennent » en foy de ladite terre et deux cens arpens de bois, tout ce tenu et » mouvant en fief et hommage de Charles de Vendosme, escuier. » seigneur de la Ferté Arnault, à cause et pour raison de sa chastelle- » nie de la Ferté Arnault ».

lui devaient à cause de l'acquisition par eux faite de la seigneurie de Philmin sur Etienne de Villeray et Perrette de Gohory, femme dudit Villeray (1480). — Attestation par Jacques de Vendôme que Guillaume de Philmin et Geoffroy des Landes lui ont fait « foy, hommage, baiser » et serment de féauté », au nom des religieux du Val-Dieu, pour raison des fiefs acquis de feu Etienne de Villeray (1485). — Déclaration par les religieux du Val-Dieu des fiefs, arrière-fiefs, cens, rentes, terres labourables et justice de la seigneurie de Philmin à Béraude de Ferrières, sœur et héritière de Jean de Ferrières, seigneur de la Ferté-Vidame ; et quittance donnée par ladite Béraude de Ferrières auxdits religieux de la somme de 253 écus d'or pour le rachat à elle dû à cause du fief de Philmin par le décès de Denis de Philmin, dernier homme de foi des dits religieux (1595). — Aveux et offres de foi et hommage pour les fiefs, terres et seigneurie de Philmin, du bois des Hayes et des Tremblais aux seigneurs de la Ferté-Vidame : Jacques de Vendôme (1488-1505), Louis de Vendôme (1518-1520), Jean de Ferrières (1564-1567), Claude de Saint-Simon (1657). — Transaction entre les religieux du Val-Dieu et Claude de Saint-Simon, seigneur de la Ferté-Vidame, aux termes de laquelle les religieux sont déchargés des devoirs de foi et hommage, de rachat, d'homme vivant et mourant et autres devoirs féodaux qu'ils étaient tenus bailler au seigneur de la Ferté pour raison de leur seigneurie de Philmin, des Hayes et des Tremblais, et sont autorisés à payer en échange, à l'avenir, à la recette de la Ferté 10 livres tournois de cens et rente par chacun an le jour de Saint-Rémi (1654).

H. 4034. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

**1688-1732.** — Quittances délivrées par les receveurs du domaine de la Ferté-Vidame aux religieux du Val-Dieu pour les arrérages de la rente annuelle de 10 livres qu'ils devaient audit domaine à cause de leur seigneurie de Philmin.

H. 4035. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1790.** — Inventaire des meubles et effets trouvés en la maison de Philmin par le maire et les officiers municipaux de Boissy-le-Sec.

H. 4036. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1651-1658.** — Fief du Bois-Rayer. — Vente du fief du Bois-Rayer, en la paroisse de Boissy-le-Sec, par Louis de Moucheron, écuyer, sieur de la Vernœ et Marie de Saint-Clair, sa femme, à Gabriel de Laval, chevalier, seigneur de la Fraîne, Tartigny, Gournay et autres lieux ; ledit fief comprenant 200 journaliers de

terre ou environ et relevant des religieux du Val-Dieu à cause de leur seigneurie de Philmin (1654). — Acquisition par le couvent du Val-Dieu du fief du Bois-Rayer sur Gabriel de Laval (1658).

H. 4037. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

**1565-1628.** — Contrats d'acquisition par divers particuliers de terres sises dans la paroisse de Saint-Victor-sur-Avre et tenues à rente de la seigneurie du Bois-Rayer.

H. 4038. (Liasse.) — 84 pièces, parch.; 24 pièces, papier.

**1524-1780.** — Reconnaissances de rentes foncières pour des terres sises dans les paroisses de Boissy-le-Sec et de Saint-Victor-sur-Avre, rendues par les détenteurs desdites terres aux seigneurs du Bois-Rayer : Antoine du Hamel (1524) ; Jean du Hamel, fils aîné d'Antoine du Hamel (1555-1565) ; Jean de Mallard, mari de Marguerite du Hamel (1572-1609) ; Jacques Amyot (1613-1645) ; Robert de Moucheron, sieur de Vaux (1628-1629), les religieux du Val-Dieu (1658-1780).

H. 4039. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1595-1650.** — Aveux rendus aux religieux du Val-Dieu pour le fief du Bois-Royer par Jean de Mallard, seigneur de la Motte, capitaine de la ville et château d'Essai (1595), par Jacques Amyot, sieur de Réveillon (1613), par André Amyot, prêtre, fils de feu Jacques Amyot (1622), par Robert de Moucheron (1632). — Paiement de 150 livres tournois aux religieux du Val-Dieu par Jacques Amyot pour rachat de l'acquisition par lui faite de la seigneurie du Bois-Rayer sur Jean de Mallard, le 26 avril 1613. — Acte de souffrance accordé pour le fief du Bois-Rayer à Louis de Moucheron, fils mineur et héritier de feu Gilles de Moucheron, sieur de la Vernœ et du Bois-Rayer (1650).

H. 4040. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

**1392-1646.** — Fief Audoin. — Aveu par Jean du Bois-Giraut à Guillaume de Blandé, seigneur de Philmin, pour plusieurs pièces de terre sises en la paroisse de Boissy-le-Sec (1392). — Autres aveux pour lesdites terres à Etienne de Villeray, seigneur de Philmin, par Perrot Gavil (1453) ; aux religieux du Val-Dieu par Jean Audoin (1491), par Pierre Audoin (1505), par Matry Audoin, fils de feu Colas Audoin (1559), par Mathurin Audoin, fils de feu Pierre Audoin (1575), par Michel, fils de Mathurin Audoin (1602).

H. 4041. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

**1481-1659.** — Fief Guillot Henri. — Aveu aux religieux du Val-Dieu par Guillot Henri pour une pièce de terre et un pré appelé le pré Véron en la paroisse de Boissy-le-Sec (1481). — Autres aveux pour ledit fief par Robin Henri, fils aîné de Guillot Henri (1520) ; par Marin Charpentier (1557) ; par Olivier Néez (1655).

H. 4042. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

**1453-1613.** — Fief Gavil. — Aveux par Simon Gavil pour deux pièces de terre sises en la paroisse de Boissy-le-Sec à Etienne de Villeray, seigneur de Philmin (1453) ; — aux religieux du Val-Dieu (1468). — Autres aveux aux religieux du Val-Dieu pour ladite terre, surnommée le fief Gavil, par Jean Gavil (1486), — par Roger Gavil, curé de Jouy au diocèse de Chartres (1506), — par Jean de Philmin, fils aîné de feu Pierre de Philmin (1522), — par Jean, fils de Jean de Philmin (1559).

H. 4043. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1522-1559.** — Fief Patronnart. — Aveux aux religieux du Val-Dieu pour le fief Patronnart en la paroisse de Boissy-le-Sec, « fief que souloyt tenir feu maistre » Mathieu Aubert », par Jean de Philmin (1522) et par Jean, son fils (1559).

H. 4044. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

**1505-1559.** — Fief des Philmins. — Aveux aux religieux du Val-Dieu pour le fief des Philmins en la paroisse de Boissy-le-Sec par Guillaume Philmin (1505), — par Jean de Philmin, fils de feu Pierre de Philmin (1522), — par Jean de Philmin, fils de feu Jean de Philmin (1559).

H. 4045. (Liasse.) — 12 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

**1573-1760.** — Fief Bouillier. — Saisie par faute de foi, hommage et rachat, de la métairie des Loges, autrement appelée le fief Bouillier, en la paroisse de Boissy-le-Sec (1573). — Transaction au sujet de ladite saisie entre les religieux du Val-Dieu et Damien Caille, seigneur du fief Bouillier (1574). — Aveu rendu par Damien Caille aux religieux du Val-Dieu pour le fief Bouillier (1576)<sup>1</sup>. — Conversion de la foi et hommage due pour le fief Bouillier en une rente annuelle de deux écus d'or (1598). — Déclarations pour ladite rente (1628-1760).

<sup>1</sup> On lit au dos de l'acte : « Maintenant ce fief est changé en une » rente de 6 livres dont nous sommes bien payez à ce jour, 22 juillet » 1614 ».

H. 4046. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1476-1746.** — Prise de la Brosse-à-la-Demoiselle. — Bail à rente perpétuelle par les religieux du Val-Dieu d'une pièce de terre nommée « la Broce à la demoiselle » sise en la paroisse de Boissy-le-Sec, moyennant 12 sous, 6 deniers tournois payables chaque année à la Toussaint (1476). — Reconnaissances de ladite rente par les détenteurs de ladite terre (1545-1746).

H. 4047. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1624-1780.** — Prise de la Harangère. — Reconnaissances aux religieux du Val-Dieu d'une rente seigneuriale et foncière de 9 sous, 6 deniers tournois et une poule payables chaque année à la Saint Rémi pour une pièce de terre, appelée la Harangère, en la paroisse de Boissy-le-Sec.

H. 4048. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

**1614-1769.** — Prise de Boissée. — Reconnaissances aux religieux du Val-Dieu d'une rente seigneuriale et foncière de 7 sous, 6 deniers tournois payables chaque année le jour de Noël pour une pièce de terre, nommée la Prise de Boissée, en la paroisse de Boissy-le-Sec.

H. 4049. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

**1477-1772.** — Prise du Chemin-aux-Robert. — Reconnaissances aux religieux du Val-Dieu d'une rente de 5 sous tournois et une poule payables chaque année à la Saint-Rémi pour une pièce de terre, vulgairement appelée le Chemin-aux-Roberts, en la paroisse de Boissy-le-Sec.

H. 4050. (Liasse.) — 24 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1400-1758.** — Prise de la Badinière. — Titres de propriété et déclarations aux religieux du Val-Dieu pour la prise de la Grande et de la Petite-Badinière, en la paroisse de Boissy-le-Sec.

H. 4051. (Liasse.) — 19 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1409-1777.** — Prise de Pavée. — Bail à rente perpétuelle, moyennant 60 sous tournois payables chaque année à la Saint Denis, de la terre de Pavée en la paroisse de Boissy-le-Sec par Jean de la Roche, dit de Courcelles, demeurant en la paroisse de Ceton (1409)<sup>1</sup>. —

<sup>1</sup> On lit au dos de l'acte : « Il y a un don fait à nostre maison par » Jehan de la Roche, dict de Courcelles, de 30 sous de rente à prendre » sur Pavée ».



Déclarations pour les rentes dues aux religieux du Val-Dieu sur les terres de la Grande et de la Petite-Pavée. (1468-1777).

H. 4052. (Liasse.) — 9 pièces, parch., 2 pièces, papier.

**1458-1780.** — Prise des Autils. — Bail à rente perpétuelle par les religieux du Val-Dieu, moyennant 15 sous tournois payables chaque année le jour de la Toussaint, de la terre des Autils en la paroisse de Boissy-le-Sec (1458). — Déclarations desdits 15 sous de rente (1545-1780).

H. 4053. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1639-1654.** — Prise de la Halloterie. — Reconnaissances aux religieux du Val-Dieu de 3 sous tournois de rente payables chaque année à la Saint Rémi pour une pièce de terre, contenant un arpent et demi, vulgairement appelée la Halloterie, en la paroisse de Boissy-le-Sec.

H. 4054. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

**1390-1777.** — Prise de la Bétoire. — Bail à rente perpétuelle par Jean de la Roche, dit de Courcelles, de 4 journeux de terre en la paroisse de Boissy-le-Sec, moyennant 4 sous tournois payables chaque année à la Saint Rémi (1390). — Reconnaissances de ladite rente aux religieux du Val-Dieu par les détenteurs de ladite terre, appelée la Bétoire, sise près du Bois-Morel (1614-1777).

H. 4055. (Liasse.) — 16 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1467-1774.** — Prise du Platois. — Reconnaissances aux religieux du Val-Dieu de diverses rentes foncières et seigneuriales sur une terre nommée le Platois, sise au village de la Grillière, en la paroisse de Boissy-le-Sec.

H. 4056. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

**1527-1758.** — Prise de Nédelles. — Reconnaissances aux religieux du Val-Dieu de 2 sous, 6 deniers tournois de rente payables chaque année le jour de Saint Rémi sur 2 arpents de terre assis au village de Nédelles en la paroisse de Boissy-le-Sec.

H. 4057. (Liasse.) — 46 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1406-1776.** — Déclarations de cens à Guillaume de Blandé et aux religieux du Val-Dieu, seigneurs de Philmin, pour diverses pièces de terre sises en la paroisse de Boissy-le-Sec : Les Marettes, près le village de Philmin (1512-1655); — La Minerette (1453-1643); — Les Trentes-Perches (1577-1660); — La Prise de Pierrefitte (1505-1769).

H. 4058. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

**1473-1769.** — Métairie de Philmin. — Sentence du bailli de la Ferté-Vidame qui déboute Jean Percheron de ses prétentions sur une pièce de terre dépendante de la métairie de Philmin, ladite métairie ayant été aliénée à perpétuité à Jean de Philmin moyennant 60 sous tournois de rente payables chaque année au seigneur de Philmin (1473). — Des termes de cette sentence, il résulte que « feu Guillemet de Blandé, en son vivant escuier, » jadiz filz de Guillaume de Blandé et de Marguerite de » la Boulaye, avoit plusieurs et grans domaines, fiefs, » terres, héritages en plusieurs lieux et paroisses, tant » en la terre et seigneurie de la Ferté-Ernault que en » aultres plusieurs lieux, tenuz de plusieurs seigneurs, » et que audict Guillemet de Blandé avoit competté et » appartenu ledit hostel et manoir de Philmin..... jusques » ad ce que ung nommé Guiot de Villeray, à cause et » pour raison de certaine rente et arréraiges en quoy » estoit tenu et obligé ledict Guillemet de Blandé, fist » décréter et luy furent adjugez par sentence et décret, » par criz et bans, ledit hostel, manoir et appartenances » dudict lieu de Phillemain, et généralement tous les » autres héritaiges dudict de Blandé..... et que par le » trespas dudict feu Guiot de Villeray, sa succession vint » et escheut à Estienne de Villeray, qui estoit son filz » naturel et légitime, seul et vray héritier, et par ce » moien ledict hostel, manoir et appartenances de » Phillemain..... desquelz héritaiges ledict Estienne de » Villeray joyt par long temps après le trespas de son » dit feu père..... et que ledict feu Estienne de Villeray » bailla à fieffe et rente hérédital audict Jehan de Phille- » main ledict bien et mestairie de Phillemain pour le pris » et somme de 60 solz tournois de rente... et, depuis » ledict bail qui fut fait en l'an 1448, avoit et a icellui » Jehan de Phillemain païé ladite rente audit Estienne » de Villeray, et que, de présent, il paioit ladite rente » aux religieux, prieur et convent du Vault Dieu au » moien du plain transport, bail et délaiz, à eulx faitz » par ledit Estienne de Villeray, desdiz fief, hostel, » manoir et appartenances de Phillemain. » — Bail à rente perpétuelle de la métairie de Philmin à Jean de Philmin par les religieux du Val-Dieu « seigneurs de » Felimain par leur acquérement japièça fait de noble » homme Estienne de Villeray, escuier, jadiz seigneur » dudict lieu de Felimain » (1476). — Reconnaissances aux religieux du Val-Dieu de la rente de 60 sous, sur-nommée la Grande-Rente, par les détenteurs de la métairie de Philmin (1606-1769) <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Dans la reconnaissance, datée du 14 juillet 1606, on lit que ladite métairie était autrefois tenue à foi et hommage d'Estienne de Villeray, seigneur de la Bourdinière, et que cette foi et hommage fut convertie en rente perpétuelle par un acte du 28 avril 1448.

H. 4059. (Liasse.) — 36 pièces, parch. ; 29 pièces, papier.

**1629-1749.** — Baux des métairies du Grand et du Petit-Philmin en la paroisse de Boissy-le-Sec.

H. 4060. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

**1633-1699.** — Arpentages des terres de la métairie de Philmin (1642-1699) ; — d'un taillis au Bois-Rayer (1643-1647) ; — des taillis des Tremblais et des Haies (1633-1642).

H. 4061. (Liasse.) — 35 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

**1620-1702.** — Métairie des Gués. — Acquisitions par Guillaume Bourgeois, notaire à la Ferté-Vidame de diverses pièces de terre incorporées à la métairie des Gués en la paroisse de Boissy-le-Sec (1620-1639). — Autres acquisitions par Louis Poidras, procureur-fiscal de la Ferté (1642-1645). — Vente de la métairie des Gués faite à Louis Poidras par Guillaume Bourgeois (1646). — Echanges et acquêts par ledit Poidras de terres appartenantes ou réunies à la métairie des Gués (1647-1663). — Constitution par Louis Poidras en faveur des religieux du Val-Dieu d'une rente de 74 livres sur la métairie des Gués moyennant la somme de 1480 livres à lui prêtée par lesdits religieux (1663). — Ratifications de la dite constitution par les héritiers de Louis Poidras (1665-1699). — Acquisition par les religieux du Val-Dieu sur les héritiers de Louis Poidras de la métairie des Gués (1700).

H. 4062. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 51 pièces, papier.

**1700-1707.** — Décrets volontaires de la métairie des Gués par devant le bailli de la Ferté-Vidame et celui de Saint-Victor-sur-Avre pour ce qui relève de chacune de ces justices (1700). — Procédures faites en première instance par devant le bailli de la commanderie de Saint-Victor-sur-Avre, et, en appel des religieux du Val-Dieu, par devant le bailli de la Ferté-Vidame, pour raison des droits de lods et ventes et d'indemnité prétendus par le commandeur de Saint-Victor à cause de l'acquisition de la métairie des Gués faite par lesdits religieux (1702-1707)<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ces procédures ont été terminées par une sentence du bailli de la Ferté du 15 décembre 1705 qui casse celle du bailli de Saint-Victor, décharge les religieux du Val-Dieu des prétentions du commandeur de Saint-Victor de plus grande somme de lods et ventes que celle qu'il avait reçue dès le 23 décembre 1702, et condamne lesdits religieux à payer audit commandeur, suivant leurs offres, la somme de 202 livres pour son droit d'indemnité.

H. 4063. (Liasse.) — 8 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

**1640-1728.** — Baux de la métairie des Gués tant avant que depuis l'acquisition faite par les religieux du Val-Dieu.

H. 4064. (Liasse.) — 40 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1637-1732.** — Métairie de la Roussière. — Acquisitions et échanges de terre faits par divers propriétaires de la métairie de la Roussière en la paroisse de Boissy-le-Sec (1637-1664). — Vente aux religieux du Val-Dieu de la ferme de la Roussière moyennant 2000 livres (1692). — Baux de ladite ferme (1692-1732).

H. 4065. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1458-1789.** — Métairie du Mesnil. — Echange entre les religieux du Val-Dieu et Jean Hamel, seigneur du Parc, de 80 arpents de terre en la paroisse de Cherencé contre 38 sous de rente perpétuelle sur la métairie du Mesnil en la paroisse de Boissy-le-Sec (1458). — Déclarations de la rente de 30 sous sur la ferme du Mesnil aux religieux du Val-Dieu (1557-1789).

H. 4066. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

**1665-1666.** — Métairie du Roncier. — Acquisition par les religieux du Val-Dieu de la métairie du Roncier en la paroisse de Boissy-le-Sec (1665). — Décret volontaire et adjudication de ladite métairie au profit des dits religieux par devant le bailli de la Ferté-Vidame (1665-1666).

H. 4067. (Liasse.) — 11 pièces, parch., 2 pièces, papier.

**1353-1733.** — Métairie du Bois-Josse. — Bail à rente perpétuelle de la terre du Bois-Josse, en la paroisse de Boissy-le-Sec, par Jean de Gohory à Jean du Bois-Josse (1353). — Saisie, expertise et adjudication de ladite terre en faveur de Milet de Gohory, fils de Jean de Gohory, pour défaut de paiement de la rente due par Jean du Bois-Josse et ses héritiers. Au dire des experts, « le lieu et manoir du Bois-Josse, ainsi descheu et en » ruyne, comme il est à présent, avecques les terres, » vavassours et dix-huit arpents de boys ou environ » nommé le Boys du Tremblaie.... valioient et povoient » bien valoir à présent par juste estimation soixante » dix soulds de rente tant seulement » (1388). — Testament de Perrette de Gohory, veuve de Liot Tournebeuf, léguant à la Chartreuse du Val-Dieu, où elle élit sa sépulture, soixante sous de rente à prendre sur la métairie du Bois-Josse, et *insuper quatuor vassallos*

*vocatos videlicet Le Mesnil, La Foucherie, La Boussardièrre et Les Champieix... et omnem medietariam nuncupatam La Palière* (1448). — Déclarations desdits soixante sous de rente sur la terre du Bois-Josse à Perrette de Gohory (1447); — aux religieux du Val-Dieu (1452-1733).

H. 4068. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

**1603-1643.** — Métairie du Bois-Piel. — Baux par les religieux du Val-Dieu de la terre du Bois-Piel en la paroisse de Boissy-le-Sec. — Vente de ladite terre moyennant 1200 livres (1643).

H. 4069. (Liasse.) — 109 pièces, parch. ; 11 pièces, papier.

**1508-1698.** — Titres de propriété, échanges, partages, ventes de diverses pièces de terre en la paroisse de Boissy-le-Sec, acquises par les religieux du Val-Dieu, lesquels titres ont été fournis auxdits religieux pour sûreté de leurs acquisitions. Parmi les contractants : Jacques de Nepveux, sieur de la Vigne, en la paroisse de Saint-Langis, demeurant au lieu seigneurial de Carcason, paroisse de Saint-Avit-au-Perche, et Diane et Alice de Nepveux, femmes de Macé de Philmin et de Louis Marquet, sieur du Bois-Piel, lesdits Jacques, Diane et Alice de Nepveux, héritiers de feu Michel de Nepveux, sieur de la Vigne, leur père (1590); Ambroise de Philmin, archer des gardes du corps du roi, capitaine du château de Maillebois (1594); Gilles de Moucheron, sieur de Durcet, gager de l'église de Boissy-le-Sec (1649); Michel Baultier, conseiller et avocat du roi en l'élection de Verneuil (1650), sieur d'Indreville (1662); Robert d'Orville, sieur d'Orville (1662).

H. 4070. (Liasse.) — 103 pièces, parch. ; 31 pièces, papier.

**1600-1745.** — Acquisitions et échanges de terres en la paroisse de Boissy-le-Sec par les religieux du Val-Dieu. Parmi les contractants : Gilles de Moucheron, sieur de Durcet, mari de Florentine de Philmin, fille de feu Macé de Philmin et de feu Diane de Nepveux (1609); Catherine Le Bachelier, veuve de Claude de Maigny, sieur de Launay (1648); Charles de Philmin, sieur du Rousier (1665); Charles Leconte, sieur de la Forest (1674); René de Moucheron, seigneur de Champthierry, demeurant à Guisbault, paroisse de Moutiers-au-Perche, et Marguerite de Voray, sa femme, père et mère de Charles de Moucheron, sieur de Champthierry, demeurant audit lieu de Champthierry, paroisse de Cherencé, mari de Marie Baultier (1688); Claude Voille, sieur des Hayes (1706); Joseph de Malvoue, sieur de la Martignière, fils de feu Jean-Jacques de Malvoue, sieur de Saint-Vincent (1744).

H. 4071. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

**1394-1769.** — Prise Charpentier. — Bail à rente perpétuelle, moyennant 5 sous tournois payables chaque année à la Saint Rémi, par Guillaume de Blandé, seigneur de la Benoiste et de Philmin, de 14 journaliers de terre sis en la paroisse de Saint-Victor-sur-Avre (1394). — Transaction entre Mathieu Aubert, seigneur de Montigny, et les religieux du Val-Dieu, aux termes de laquelle ledit Aubert reconnaît tenir desdits religieux à foi et hommage, à cause de leur seigneurie de Philmin, 6 journaliers de terre en la paroisse de Saint-Victor-sur-Avre, et fait déclaration de 5 sous de rente foncière sur 14 journaliers en ladite paroisse (1519). — Reconnaissances de 5 sous de rente sur lesdits 14 journaliers de terre appelés la Prise Charpentier (1577-1769).

H. 4072. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**1615-1769.** — Reconnaissances par les gagiers de l'église de Saint-Victor-sur-Avre aux religieux du Val-Dieu de 12 deniers de cens sur 2 journaliers de terre en ladite paroisse (1615-1655). — Déclarations par les détenteurs desdites terres (1769).

H. 4073. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 6 pièces, papier.

**1472-1649.** — Fief de la Loidière. — Fixation à la somme de 2 sous 6 deniers du droit de rachat et cheval de service pour le fief de la Loidière en la paroisse de la Chapelle-Fortin, tenu à foi et hommage par les religieux du Val-Dieu de Jean de Tilly, seigneur de la Fortinière (1472). — Aveux et offres de foi et hommage pour le fief de la Loidière aux seigneurs de la Fortinière : François le Hautier (1601-1626); Marguerite Arnoult, veuve de François le Hautier (1639-1649).

H. 4074. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1452-1754.** — Bail à rente perpétuelle par les religieux du Val-Dieu de la terre de la Loidière en la paroisse de la Chapelle-Fortin, moyennant 20 sous tournois payables chaque année le jour de Saint Rémi (1452). — Reconnaissances de ladite rente par les détenteurs de ladite terre (1599-1754).

H. 4075. (Liasse.) — 20 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1405-1773.** — Fief Le Roy. — Bail à rente perpétuelle par Roger du Breuillat, écuyer, d'une pièce de terre sise en la paroisse de la Chapelle-Fortin, tenue à foi et hommage de Guillaume de Blandé, seigneur de Philmin, moyennant 12 sous tournois payables chaque

année à la Toussaint (1405). — Réception en foi et hommage par Guillaume de Blandé, seigneur de Philmin, de Guillaume Baudart, détenteur de ladite pièce de terre (1410). — Aveux rendus aux religieux du Val-Dieu, seigneurs de Philmin, pour ladite pièce de terre, appelée le fief Le Roy (1502-1625). — Abandon aux religieux du Val-Dieu de la rente de 12 sous tournois sur le fief Le Roy (1652). — Reconnaissances de ladite rente auxdits religieux (1727-1773).

H. 4076. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

**1540-1779.** — Prise des Canus. — Reconnaissances aux religieux du Val-Dieu d'une rente foncière de 15 sous tournois sur deux pièces de terre appelées la Prise des Canus en la paroisse de la Chapelle-Fortin.

H. 4077. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1476-1773.** — Métairie de la Coillardière. — Bail à rente perpétuelle par les religieux du Val-Dieu de la métairie de la Coillardière en la paroisse de Morvilliers, moyennant 40 sous tournois payables chaque année à la Saint Rémi, aux mêmes conditions que le bail antérieurement fait par Etienne de Villeray, jadis seigneur de Philmin (1476). — Reconnaissances de ladite rente par les détenteurs de ladite métairie (1570-1773).

H. 4078. (Liasse.) — 12 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1551-1759.** — Prise des Plains. — Reconnaissances aux religieux du Val-Dieu d'une rente seigneuriale et foncière de 26 sous par les détenteurs d'une pièce de terre, appelée les Plains, contenant 26 journaliers de terre en la paroisse de Morvilliers.

H. 4079. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1416-1760.** — Prise des Champs-Hamon. — Bail à rente perpétuelle par Guillaume de Blandé, seigneur de Philmin, de 55 journaliers de terre avec une mesure et jardin, sis en la paroisse de Morvilliers, moyennant 25 sous tournois, 2 chapons et 2 poules payables chaque année moitié à la Saint Rémi et moitié à Noël (1416) ; — (*fragment de sceau de la châtellenie de la Ferté-Vidame*). — Ratification dudit bail en faveur de Jean Hamon par les religieux du Val-Dieu (1477). — Reconnaissances de ladite rente par les détenteurs de ladite terre appelée les Champs-Hamon (1559-1760).

H. 4080. (Liasse.) — 8 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1492-1783.** — Prise de la Pépinière. — Bail à rente perpétuelle par les religieux du Val-Dieu de 12 arpents de terre en la paroisse de Morvilliers moyen-

nant 21 sous, 3 deniers tournois payables chaque année le jour de Noël (1492). — Reconnaissances de ladite rente par les détenteurs de ladite terre appelée la Pépinière (1559-1783).

H. 4081. (Liasse.) — 8 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1476-1774.** — Prise de la Mare-aux-Biches. — Bail à rente perpétuelle par les religieux du Val-Dieu de 29 journaliers de terre en la paroisse de Morvilliers moyennant 18 sous tournois payables chaque année le jour de Noël (1476). — Reconnaissances de ladite rente par les détenteurs de ladite terre appelée la Mare-aux-Biches, alias les Grands-Champs (1559-1774).

H. 4082. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

**1481-1774.** — Prise de Nicochet. — Bail à rente perpétuelle par les religieux du Val-Dieu de 21 journaliers de terre, appelés le Nicochet, en la paroisse de Morvilliers, moyennant 12 sous, 6 deniers tournois payables chaque année le jour de Noël, plus une rente double l'année où ledit héritage « choirra en rachat » (1481). — Reconnaissances de ladite rente par les détenteurs de ladite terre (1559-1774).

H. 4083. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1416-1774.** — Prise de la Goulette. — Bail à rente perpétuelle par Guillaume de Blandé, seigneur de Philmin, de 2 mesures et d'une pièce de bois contenant 5 arpents environ, distraits de la métairie de la Goulette, tenant d'un bout aux fossés de la Motte de Morvilliers et d'autre bout au chemin qui mène de Morvilliers au Nicochet, moyennant 2 sous, 6 deniers tournois, payables chaque année à la Saint Rémi (1416). — Reconnaissances de ladite rente aux religieux du Val-Dieu par les détenteurs de ladite terre (1479-1774).

H. 4084. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

**1568-1783.** — Prise du Clos-aux-Prêtres. — Bail à rente perpétuelle par les religieux du Val-Dieu de 3 journaliers de terre en la paroisse de Morvilliers moyennant 2 sous, 6 deniers tournois payables chaque année le jour de Noël (1568). — Reconnaissances de ladite rente par les détenteurs de ladite terre appelée le Clos-aux-Prêtres (1622-1783).

H. 4085. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1469-1783.** — Prise du Pré-Doriac. — Bail à rente perpétuelle par les religieux du Val-Dieu d'un pré en la paroisse de la Puisaye moyennant 16 sous tournois

payables chaque année le jour de Noël (1469). — Reconnaissances de ladite rente par les détenteurs dudit pré appelé Pré-Doriae (1485-1783). Parmi lesdits détenteurs : René Doriard, sieur de Dantron (1512) ; Charles Desgués, seigneur de la Pottinière, la Lande, la Pommeraye et autres lieux (1648) ; Jacques-François de la Motte, sieur du Boullay et de Dantron (1759) ; Marie-Françoise-Geneviève-Denise Emangart, veuve de Jacques-François de la Motte (1779) ; François Barreau, sieur du Boullay-Saint-Clair (1783).

H. 4086. (Liasse.) — 11 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1477-1760.** — Prise du Fief-Blandé. — Bail à rente perpétuelle par les religieux du Val-Dieu de 25 arpents de terre en la paroisse de la Puisaye, près de la Motte, moyennant 27 sous tournois payables chaque année moitié à la Saint Jean Baptiste et moitié à Noël (1477). — Reconnaissances de ladite rente par les détenteurs de ladite terre appelée Fief-Blandé (1543-1760).

H. 4087. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

**1407-1775.** — Prise des Prés-de-Bennes. — Bail à rente perpétuelle par Guillaume de Blandé, seigneur de Philmin, d'une noue, sise au gué d'entre Beauche et Cuvray, en la paroisse de Beauche (1407). — Renouvellement dudit bail par les religieux du Val-Dieu moyennant 7 sous, 6 deniers tournois payables chaque année le jour de Noël (1469). — Reconnaissances de ladite rente par les détenteurs de ladite noue appelée la Prise des Vallées (1656), la Vallée du Gué ou Petits-Prés de Beynes (1664), les Prés de Beine (1733), les Prés de Bène (1775).

H. 4088. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin.

**1469-1784.** — Prise des Champs-d'Auge. — Bail à rente perpétuelle par les religieux du Val-Dieu à Simon Eschallart, prieur de Saint-Denis de Rueil, de 50 journieux de terre en la paroisse de Saint-Martin de Beauche, moyennant 37 sous, 6 deniers tournois payables chaque année le jour de Noël (1469). — Reconnaissances de ladite rente par les détenteurs de ladite terre appelée les Champs-d'Auge (1540-1784).

H. 4089. (Liasse.) — 12 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1469-1777.** — Prise du Grand-Mahieu. — Bail à rente perpétuelle par les religieux du Val-Dieu d'un jardin et de 15 journieux de terre en la paroisse de Saint-Martin de Beauche moyennant 20 sous tournois payables chaque année le jour de Noël (1469). — Reconnaissances de ladite rente par les détenteurs de ladite terre, appelée le Grand-Mahieu (1543-1777).

H. 4090. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1547-1775.** — Prise de la Vallée-du-Gué. — Aveu pour un arpent de terre sis en la paroisse de Saint-Martin de Beauche, nouvellement acquis par Jean Savare et faisant partie de 8 arpents et demi de terre dont Pierre de Fontaines portait la foi et hommage aux religieux du Val-Dieu à cause de leur seigneurie de Philmin (1547). — Abandon aux religieux du Val-Dieu de ladite terre appelée la Vallée-du-Gué (1622). — Conversion de la foi et hommage, due pour la terre de la Vallée-du-Gué, en une rente seigneuriale, annuelle et perpétuelle de 12 sous, 6 deniers tournois (1625). — Reconnaissances de ladite rente (1656-1775).

H. 4091. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**1543-1641.** — Prise du Charme ou des Jumeaux. — Reconnaissances aux religieux du Val-Dieu de 5 sous de rente annuelle et perpétuelle par les détenteurs de la terre appelée le Charme ou les Jumeaux en la paroisse de Beauche.

H. 4092. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1543-1600.** — Prise de l'Epine-Sauvée. — Reconnaissances aux religieux du Val-Dieu de 5 sous de rente à prendre chaque année le jour de Noël sur 7 journieux de terre en une pièce appelée l'Epine-Sauvée, sise en la paroisse de Beauche.

H. 4093. (Liasse.) — 4 pièces parch. ; 1 pièce, papier.

**1489-1763.** — Prise du Lentilleux. — Bail à rente perpétuelle par les religieux du Val-Dieu d'une pièce de terre contenant 4 journieux en la paroisse de Beauche moyennant 4 sous tournois payables chaque année le jour de Noël (1489). — Reconnaissances de 4 sous, 6 deniers de rente pour lesdites terres appelées la Prise du Lentilleux (1575-1763).

H. 4094. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1478-1574.** — Prise des Rogers. — Vente aux religieux du Val-Dieu de 3 journieux de terre en la paroisse de Beauche (1478). — Bail à rente perpétuelle de ladite terre (1480). — Reconnaissances de 3 sous de rente par les détenteurs de ladite terre appelée la Prise des Rogers (1526-1574).

H. 4095. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 12 pièces, papier.

**1393-1764.** — Fief Jourdain. — Vente par Michelet de Cuvray à Guillaume de Blandé, seigneur de Philmin,

de 18 journaliers de terre et de 4 vavasseurs relevant de la seigneurie de Philmin (1393). — Donation par Simon Lemousnier, curé de Normandel, aux religieux du Val-Dieu du fief aux Jourdain, sis en la paroisse de la Béhardière, au Hamel du Rouillis, et relevant du seigneur de Montauban (1460). — Bail à rente perpétuelle du fief Jourdain moyennant 40 sous tournois payables chaque année le jour de Noël (1465). — Reconnaissances de ladite rente (1499-1764).

H. 4096. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1468-1697.** — Prise du Clos-aux-Moines. — Bail à rente perpétuelle par les religieux du Val-Dieu d'une pièce de terre au village du Rouillis en la paroisse de la Béhardière moyennant 2 sous, 6 deniers tournois payables chaque année le jour de Noël (1468). — Reconnaissances de ladite rente par les détenteurs de ladite terre appelée le Clos-aux-Moines (1608-1697).

H. 4097. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 6 pièces, papier.

**1576-1779.** — Prise de Beauvais. — Déclarations aux religieux du Val-Dieu pour une rente foncière de 5 sous tournois sur une pièce de terre sise au village de Beauvais en la paroisse de Saint-Martin du Vieux-Verneuil (1576-1776). — Reconnaissances par les religieux du Val-Dieu pour une pièce de pré en la paroisse de Saint-Martin du Vieux-Verneuil, dépendante de la seigneurie de Montbaudry, à Jean-Louis de Laval, seigneur de Montigny (1686) ; — à Gabriel de Laval, seigneur de Montigny (1713).

H. 4098. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

**1563-1759.** — Prise du Val-Audouin. — Déclarations aux religieux du Val-Dieu par les détenteurs de la terre du Val-Audouin en la paroisse de Saint-Martin du Vieux-Verneuil.

H. 4099. (Cahier.) — In-folio, papier, 99 feuillets.

**1699-1780.** — Aveux et déclarations aux religieux du Val-Dieu, à cause de leur seigneurie de Philmin. Parmi les déclarants : François-Antoine de Courcy, châtelain de Dampierre-sur-Avre, les Salles-d'Ilou, le Ménillet, bailli d'Evreux ; Etienne d'Orville, seigneur d'Anglars ; Louis-Charles de Guéroult, seigneur de Chevalinnes ; Pierre-Jacob de Cazalet, trésorier de France au Bureau des finances en la généralité d'Alençon, seigneur de la Mancelière (1769). — Procuration donnée par Marie-Charlotte d'Hérissy, abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil, et par les religieuses dudit couvent pour rendre déclaration aux religieux du Val-Dieu des

terres qu'elles possèdent en la prise de Beauvais, paroisse de Saint-Martin du Vieux-Verneuil (1775 ; — signatures autographes de l'abbesse et des religieuses).

H. 4100. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**XVII<sup>e</sup> siècle.** — Tableau comparatif des aveux rendus aux religieux du Val-Dieu à cause de leur seigneurie de Philmin en 1603, 1617 et 1650.

H. 4101. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

**1785-1789.** — Aveux et déclarations par les religieux du Val-Dieu à Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, à cause de sa seigneurie de la Ferté-Vidame, pour la prise du Bas et du Haut-Coudray, du Pré-Rossignol, du Fourneau, d'Aubinière, en la paroisse de Réveillon (1785) ; — pour la prise de la Rossignole, du Gontier, du Clos-Ferdus, du fief de la Goulette, du fief du Bois-Piel, etc., en la paroisse de Boissy-le-Sec (1788-1789) ; — pour le fief de la Loidière et des Gués-Béhard en la paroisse de la Chapelle-Fortin (1789).

H. 4102. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1640.** — Déclaration par les religieux du Val-Dieu, aux religieux de Saint-Jean-en-Vallée de Chartres, de 2 sous tournois de cens, payables chaque année à la Saint Maurice, sur une maison et une pièce de terre assises à Chartres, paroisse Saint-Maurice, juxta la rue tendant de la Porte-Drouaise à la Croix-Jumelin.

#### COUVENT DES CÉLESTINS DE NOTRE-DAME D'ÉCLIMONT.

H. 4103. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1546-1553.** — Fondation du couvent des Célestins d'Eclimont par Etienne de Poncher, évêque de Bayonne, abbé de la Roue et de la Clarté-Dieu, conseiller du roi et maître des requêtes de l'hôtel du roi, « lequel meurt de » dévotion, considérant que les biens ecclésiastiques et » temporels que Nostre Seigneur nous a baillez en » administration durant le cours de nostre vie ne peuvent estre mieulx employez qu'en la nourriture des » pauvres, . . . remettant en mémoire l'exemple que en » cela nous ont donné plusieurs bons et dévotz person- » naiges qui ont vescu paravant nous, lesquels ont » édifié et institué plusieurs monastères et lieux saintz » pour en iceulx estre faicte oraison et service perpétuel » à la louange de Nostre Seigneur Créateur par gens de » religion vivans solitairement et en bonne reigle, les- » quelz, après leur nourriture prise en sobriété et parci-

» monie, feroient ayde et distribution aux paougres du  
 » reste du bien et revenu qui leur auroit esté délaissé, et  
 » voyant aussi ledit Seigneur Révérend que les reli-  
 » gieux de l'ordre Sainct Benoist soubz la reigle de  
 » Sainct Pierre Célestin ont jusques icy esté bons et  
 » fidelles observateurs de leurdicte reigle et ont persisté  
 » et vacqué tousjours en leur solitude, prières, oraisons  
 » et aulmosnes, ledit Seigneur évesque, . . . . .  
 » . . . . .  
 » pour avoir prières et bienfaictz spirituelz perpétuelle-  
 » ment pour luy et ses frères et seurs, scavoir est  
 » M<sup>e</sup> Nicolas de Ponchier, président de la Chambre des  
 » Comptes, seigneur de Trambly le Viconte et de Bou-  
 » lon; M<sup>e</sup> Jacques Hurault, audiencier de France, et  
 » damoiselle Marguerite de Ponchier, sa femme, sei-  
 » gneur et dame de Vibraye et Brethencourt; religieuse  
 » personne Seur Anne de Ponchier, religieuse de Poissy  
 » et M<sup>e</sup> Jehan de Ponchier, seigneur de Champfreau, et  
 » pour le salut des âmes de Révérends Pères en Dieu,  
 » messire Estienne de Ponchier, archevesque de Sens,  
 » abbé de Sainct Benoist sur Loire et garde des sceaulx  
 » de France; messire François de Ponchier, évesque de  
 » Paris, abbé de Sainct Maur des Fossez; messire Loys  
 » de Ponchier, trésorier de France, seigneur de Maincy,  
 » Lésigny, Villemenon et Trossy en Brie, oncles pater-  
 » nelz dudict seigneur évesque fondateur; messire Jehan  
 » de Ponchier, général de France, seigneur en son  
 » vivant desdictz lieux de Trambly, Bethencourt,  
 » Champfreau et Esclymont, et dame Katherine Hurault,  
 » sa femme, ses père et mère; messire Jacques Hurault,  
 » bailly et gouverneur de Bloys, seigneur de Vueil, de  
 » la Grange, d'Huriel et Vibraye, grand-père maternel  
 » dudict seigneur fondateur; Révérend Père en Dieu  
 » messire Jacques Hurault, abbé de Sainct Laumer de  
 » Bloys; religieuse personne frère Philippe Hurault,  
 » abbé de Mairaymoustier, Bourgneil en Vallée et de  
 » Sainct Nicolas lez Angiers; messire Raoul Hurault,  
 » général de France, seigneur de Chyvergnny, Vibraye  
 » et Huriel; messire Jehan Hurault, maistre des requestes  
 » de l'hostel du roy, seigneur de Vueil et du Maraitz,  
 » ses oncles maternelz. . . a voulu, ordonné et disposé, à  
 » l'ayde de Dieu, ung monnastaire, église et habitation  
 » convenable pour ung couvent d'un prieur et huit reli-  
 » gieux dudict ordre des Célestins estre fait, construit,  
 » édifié et estably. . . au lieu et place jà commencée à  
 » édifier en la seigneurie d'Esclymont, assis près du  
 » chasteau dudict lieu d'Esclymont à ung des boutz du  
 » parc dudict lieu. . . . . Lequel lieu et place bonne et  
 » suffisante ainsi qu'elle se comporte et joignant du  
 » costé de soleil levant à une pièce de terre cy après  
 » déclarée d'une part, et du costé du soleil couchant au  
 » parc dudict lieu d'Esclymont d'autre part, et du costé  
 » de septentrion joignant aux prez dudict parc, et devers  
 » midy au chemin par ou l'on vad d'Ablis à Sainct  
 » Syphorian et Galardon, avec les aultres choses cy

» apres déclairées icelluy seigneur évesque a donné,  
 » ceddé et transporté à tousjours perpétuellement à Dieu,  
 » à sainte Eglise, audict ordre, religion, au principal  
 » d'icelle et au prieur et frères qui seront mis et ordon-  
 » nez par ledict ordre et religion audict lieu, . . . pour  
 » eulx demeurer, hériter et perpétuellement faire le  
 » service divin et pour la substention d'iceulx prieur  
 » et religieux, leurs oblatz et serviteurs et aultres  
 » dévotes personnes que Dieu y admènera. Leur a ledict  
 » seigneur évesque donné en oultre pour les dictes cau-  
 » ses, quieté, ceddé et transporté une pièce de terre de  
 » laquelle est faite mention cy dessus, joignant du  
 » costé de Levant à la closture dudict lieu, église, mai-  
 » son et court dudict monastère, contenant dix septiers  
 » de terre ou environ estant en la censive de la seigneu-  
 » ric de Prunay. Item la terre et seigneurie de Maurau-  
 » lieu avec le censif mouvant à vingt livres tournoys  
 » par an ou environ et vingt poulles et ung chapon  
 » avec le droit de mynotaige tant bled que avoyne mon-  
 » tant à quatre muys ung septier mesure de Chasteau-  
 » neuf qu'on a droict de prendre sur les terres qui doib-  
 » vent ladicte censive, avec le domaine d'icelle contenant  
 » neuf vingt arpens de terre ou environ et vingt deux  
 » arpens de boys tailliz encloz de muraille de bauge, le  
 » tout assis en la paroisse de Trambly le Viconte, tenu  
 » et mouvant en fief dudict seigneur du Tremblay,  
 » ladicte terre et appartenances d'icelle estimée valoir  
 » quatre cens cinquante livres de rente et revenu annuel.  
 » . . . . . Item ledict seigneur évesque fondateur a donné  
 » audict monnastaire et religieux d'iceluy, callices et  
 » reliquaires d'argent, tableaux et ymages, livres de  
 » théologie, vestemens, ornemens et meubles nécessaires  
 » audict monnastaire, escriptz et déclairéz en ung inven-  
 » taire. . . Et a ce faire furent présens messire Beaupère,  
 » provincial, frère Jehan de Rauchicourt, le vicair et  
 » prieur de Paris, frère François de Coustances, et prieur  
 » de Marcoussis, frère Jehan Boucher et frère Denis  
 » Delestre, procureur général de ladicte province, qui  
 » ont accepté et acceptent ladicte fondation, et pour et  
 » ou nom de tout l'ordre et congrégation suyvant l'or-  
 » donnance faite au dernier chappitre général tenu à  
 » Paris le dix neufiesme jour de may dernier an présent  
 » mil cinq cens quarante six. » — Ratification de ladite  
 » fondation par Nicolas de Poncher, seigneur de Tremblay-  
 » le-Vicomte, conseiller du roi, président en la Chambre  
 » des Comptes, Jacques Hurault, audiencier de France et  
 » Marguerite de Poncher, sa femme, Jehan de Poncher,  
 » seigneur de Chamfreau, et abandon par les mêmes de  
 » leur droit féodal et censuel sur la terre de Moreaulieu  
 » à la charge de bailler par les dictz prieur et couvent  
 » d'Esclymont homme vivant, mourant et non confisquant,  
 » à la mutation de chacun desquelz hommes vivans,  
 » mourans et non confiscans seront les dictz prieur et  
 » couvent tenuz pour tous prouffictz de fiefs payer la  
 » somme de dix escuz d'or soleil à quarente cinq solz

» tournoys pièce au seigneur de Tremblay » (1547). — Accord entre Louis Guillart, évêque de Chartres, et les religieux d'Eclimont, aux termes duquel les dits religieux, pour prix de l'exemption de la juridiction spirituelle, consentent à prêter hommage à l'évêque de Chartres, par l'entremise du seigneur d'Eclimont, à raison du terrain sur lequel sont bâtis l'église, les maisons et jardins du couvent, et à payer comme profit de fief » une pièce d'or du poix d'un escu, en laquelle d'un costé » seront engravez les armes dudict évesque de Chartres » et de l'autre costé une croix de Saint Pierre Célestin » (1549). — Ratification dudit accord par l'ordre des Célestins de la province de Sens (1549). — Quittance par les religieux d'Eclimont d'une somme de 500 livres tournois à eux léguées par feu Etienne de Poncher, archevêque de Tours, fondateur dudit monastère (1553). — Extrait du testament d'Etienne de Poncher relatif aux legs faits, aux religieux d'Eclimont : une somme de 500 livres, son calice avec les burettes et la petite boîte d'argent doré dont il se servait ordinairement, ensemble les calices d'argent blanc, celui avec lequel on dit la messe et celui qui se porte devant pour dire la messe, une croix d'argent doré, tous ses parements d'autel, chasubles, corporaux et corporaux. (1553).

H. 4104. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1547.** — Inventaire des vases sacrés, reliques et ornements donnés au monastère d'Eclimont par Etienne de Poncher, évêque de Bayonne, suivant la promesse qu'il en a faite par le contrat de fondation : « Deux » cyboires, ung de cristal garny d'argent doré, de perles, » et roses de vermeilles, l'autre de fonte bien doré ; ung » calice d'argent doré tout plain pour le maistre autel et » deux burettes d'argent blanc, dorées par les bors ; une » paix d'argent doré en laquelle y a dessiné la Salutation » Sainte Elizabeth à Notre Dame ; troys calices plains » d'argent blanc, dorés par les bors et le dedans de la » coupe, pour les messes communes ; une croix d'argent » doré en laquelle est le Crucefix ; une aultre petite croix » d'argent bien dorée où y a le Crucefix, Nostre Dame, » Saint Jehan et de la Vraye Croix ; deux chandeliers » d'argent blanc, dorez par les bors ; ung chef d'argent » blanc auquel y a du test saint Siphorian avec grand » partie de la machouère de dessoubz ; ung Sainct Laurent d'argent blanc avecques reliques dudict saint ; » une Sainte Marguerite d'argent blanc avec reliques » d'icelle, donnée par mademoiselle l'audiencière, damoiselle Marguerite de Ponchier, seur dudict fondateur, » dame de Vibraye et Bréthencourt ; une sainte Magdeleine d'argent blanc avecques reliques d'icelle ; » plus, aultres reliques de saint Martin, saint Amand, » saint Lazare et des unze Vierges, lesquelz ne » sont enchassés ; item ung ensensouer d'argent blanc.

» — Ornemens d'église : ung parement d'autel de toylle » d'or violet damassé, garny tout autour de velours » vert avecques souleiz d'or ; une chasuble de mesmes, » ledit parement avec diacre et soudiacre, à orfrois de » broderie et imagerie d'or ; ung parement d'autel de » toille d'or noir riche à imagerie de broderie, bordé » autour de velours cramoisy, à soulez de tailleure de » toille d'or ; une chasuble de mesmes avec l'orfroy de » satin cramoisy et toaille d'or ; ung parement d'autel » de velours cramoysi, velours sur velours figuré, bordé » de toille d'or verte ; une chasuble de mesmes avec » l'orfroy de broderie et imagerie d'or ; ung parement » d'autel de damas cramoysi à imagerie d'or ; une chasuble avec diacre et soudiacre et deux chappes dudict » damas cramoysi, les orfrois de satin broché d'or riche » violet et celluy de la chappe de broderie à fleurs de lys » et coquilles ; deux chappes de velours vert, velours » sur velours figuré, les orfrois estant de drap d'or frizé » sur velours cramoisy ; une chasuble avec diacre et » soudiacre de satin rouge turquin avec une damasquine » verte à fleurs d'argent et aultres couleurs de soye, les » orfrois estant de velours violet à imagerie d'or ; plus » quatre chasubles données par Mademoiselle l'audiencière, damoiselle Marguerite de Ponchier, l'une de » velours cramoisy avec son orfroy de broderie d'argent » sur velours noir, une aultre de satin violet cramoisy » avec son orfroy de toylle d'argent damassée, une de » camelot de soye cramoisy rouge avec semblable orfroy » une aultre, qui est la quatriesme, de camelot cramoisy violet ; plus leur a esté baillé quatre chasubles » de myostade par ledit seigneur pour les messes ordinaires des jours ouvriers. » (Signature autographe d'Etienne de Poncher, évêque de Bayonne).

H. 4105. (Registre.) — In-folio, papier, 56 feuillets.

**V. 1770.** — Inventaire des titres et papiers des Célestins d'Eclimont, concernant les biens qu'ils ont à Eclimont (1558-1716), Gourville (1571-1729), Andrest (1546-1709), Prunay-sous-Ablis (1553-1736), les Essarts (1611-1657), Bleury (1584-1736).

H. 4106. (Liasse.) — 23 pièces, parch. ; 6 pièces, papier.

**1530-1736.** — Acquisitions par Etienne de Poncher, évêque de Bayonne, et par les religieux d'Eclimont de diverses pièces de terre en la paroisse d'Eclimont, champniers de devant la Porte du Couvent, des Chesnes, d'au-dessus du Parc, le long des murailles du Parc, des Brières, vers la Remise, des Graix. — Echanges entre les Célestins, d'une part, et damoiselle Hauteberde, veuve de Jacques de Sabrevois, sieur de Bouchemont, d'autre part, de trois mines de terre au terroir de Prunay, champnier d'entre Andrest et Prunay, contre



sept minots de terre au terroir d'Eclimont, champnier proche les Célestins (1617); — entre les Célestins et Charles-Denis de Bullion, marquis de Gallardon, seigneur de Bonnelles, Eclimont et autres lieux, de deux arpents de terre près la prairie d'Eclimont contre deux autres arpents au terroir d'Eclimont, champnier des Chesnes (1673).

H. 4107. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 8 pièces, papier.

**1774-1783.** — Baux des terres de la ferme de la Basse-Cour d'Eclimont.

H. 4108. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

**1594-1694.** — Echange entre les Célestins et Abel Richer, laboureur, demeurant à Gourville, d'un setier de terre, paroisse de Prunay-sous-Ablis, champnier des Réaux, contre trois mines au terroir de Gourville, champnier de la Fosse-Marion (1594). — Actes de foi et hommage et aveux rendus par les Célestins d'Eclimont pour raison dudit setier de terre aux seigneurs de Saint-Cheron-du-Chemin : Charles de Saint-Cheron, secrétaire du roi (1611); le prince de Guéméné (1694).

H. 4109. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1644-1645.** — Acquisition, moyennant 1.800 livres, par les Célestins d'Eclimont sur Jean et Jacques de Sabrevois, sieurs de Bouchemont, de six muids de terre en trois pièces contiguës l'une à l'autre, assises au terroir de Prunay-sous-Ablis, champnier du Moulin à Vent d'Andrest, tenue partie en fief de M. de Bonnelles à cause de sa seigneurie du Haut-Prunay (1644). — Abandon par lesdits sieurs de Bouchemont, pour compléter la quantité desdits six muids de terre, desquels, arpentage fait, il manquait trois setiers, d'un setier de terre au terroir de Bleury, champnier de Mainfollet, de onze boisseaux de terre audit terroir, champnier de la Montagne, et d'une mine de terre au terroir d'Eclimont, champnier de Chantepré (1645).

H. 4110. (Liasse.) — 89 pièces, parch.; 15 pièces, papier.

**1553-1736.** — Testament de Jean Lesueur, curé de Prunay-sous-Ablis, léguant aux Célestins d'Eclimont deux pièces de terre en la paroisse de Prunay, champniers du Poirier-Benoist et des Prés-Faron, à la charge de quatre messes simples aux quatre fêtes solennelles à son intention et à celle de ses amis (1573). — Acquisitions et échanges de diverses pièces de terre faits par les Célestins d'Eclimont en la paroisse de Prunay-sous-Ablis, champniers des Réaux, des Brierres, des Vallées, du Parc, de la Fosse-Pottier, de la Garenne, de la Haye,

de la Pierre, du Clos, du Fossé-Rougeard, du Vieil-Moulin, de la Croix-d'Andrest, de la Vanne, de la Pierre-des-Grez, du Bois-Margot, de Montabizard, de Casse-Col, de la Claye-aux-Moines, de la Montjoye, du Fief-Regnault et de la Fosse-Gardée, le tout en la censive des seigneurs de Prunay et de Gourville (1553-1736).

H. 4111. (Liasse.) — 40 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1546-1709.** — Acquisition par les Célestins d'Eclimont de la ferme d'Andrest, contenant trois minots, dix-sept perches en bâtiments et jardins avec trois muids, deux setiers de terre ou environ, neuf quartiers de pré, un arpent de bois et cinq quarts de vigne, cédée auxdits religieux par Jean Martin, sieur du Boullay, en échange d'une rente de 159 livres que les Célestins avaient à prendre sur l'Hôtel de Ville de Paris (1584). — Autres acquisitions et échanges faits par les Célestins à Andrest et aux environs (1546-1709).

H. 4112. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

**1571-1605.** — Donation aux Célestins d'Eclimont par Michelle de Bonnevaux de trois quartiers de pré assis en la prairie d'entre les deux Andrest, tenus en fief du seigneur de Levainville, à la charge par les dits religieux de chanter une messe le jour de son décès et de dire tous les vendredis une messe basse pour feu Nicolas de Bonnevaux, son frère, chanoine de Chartres (1604). — Titres de propriété de ladite terre (1571-1605). — Donation par Noelle David, veuve d'Etienne Ligier, d'une aire à faire filasse située à Andrest, pour être associée aux prières du couvent et pour joindre à la fondation faite par Symphorien David, son père, sur un quart de vigne au vignoble d'Eclimont, champnier de Coquantin (1601).

H. 4113. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1614-1701.** — Baux par les Célestins d'Eclimont de la ferme et métairie d'Andrest.

H. 4114. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 8 pièces, papier.

**1554-1739.** — Transaction entre les Célestins d'Eclimont, d'une part, Jean de Poncher et Michelle de Poey, veuve de Renaud de Sabrevois, seigneurs du Bas-Prunay, d'autre part, aux termes de laquelle les Célestins devront à l'avenir payer aux dits seigneurs les droits de cens accoutumés pour les terres à eux léguées au terroir de Prunay par Etienne de Poncher, archevêque de Tours, et seront tenus de fournir un homme vivant et mourant et de payer les lods et ventes à chaque mort et mutation dudit homme vivant et mou-

rant (1554). — Acte de foi et hommage et présentations d'hommes vivants et mourants aux seigneurs d'Eclimont pour les terres possédées par les Célestins sur les seigneuries d'Eclimont, de Saint-Symphorien et de Prunay-sous-Ablis (1610-1739). — Transaction entre les Célestins et Charles-Denis de Bullion, seigneur d'Eclimont, par laquelle les religieux consentent que ledit seigneur fasse abattre sur leurs prés d'Andrest tous les saules qui offusquaient la vue du château d'Eclimont (1678).

H. 4115. (Liasse.) — 20 pièces, parch. ; 20 pièces, papier.

**1569-1788.** — Acquisitions et échanges de terres par les Célestins d'Eclimont à Bleury, aux Essarts et à Gourville (1569-1742). — Testament de Jacques Muret, serviteur des Célestins d'Eclimont, léguant aux dits religieux onze boisseaux de terre à Bleury, à la charge d'une messe haute de Requiem; plus trois setiers de blé pour être convertis en pain et être distribués chaque année aux pauvres à la porte du couvent le jour de Notre-Dame de Pitié (1736). — Mémoire des effets appartenant à Jacques Muret, qui se sont trouvés au couvent d'Eclimont dans la chambre qu'il occupait et où il est décédé (1741). — Baux de quatre setiers et un boisseau de terre à Talvoisin, paroisse d'Ymeray, légués aux Célestins par Jacques Muret, leur serviteur (1742-1788).

H. 4116. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

**1610-1739.** — Déclarations censuelles par les Célestins d'Eclimont pour les pièces de terre par eux acquises dans les paroisses d'Eclimont, de Prunay-sous-Ablis et de Bleury à Philippe Hurault, seigneur d'Eclimont, de Saint-Symphorien, du Haut et Bas-Prunay, lieutenant et gouverneur des ville de Chartres, Pays Chartrain, Blaisois et Vendômois (1610); — à Henri Hurault de Cheverny, bailli d'Orléans, gouverneur et lieutenant-général des ville et pays Chartrain, des villes et duché d'Orléans, Blaisois, Dunois et Vendômois (1634); — à Noël de Bullion, seigneur d'Eclimont, Bleury, Saint-Symphorien, Prunay-sous-Ablis (1644); — à Charles-Denis de Bullion, prévôt de la ville de Paris (1686); — à Anne-Jacques de Bullion, gouverneur et lieutenant-général du Maine, Perche et comté de Laval (1739).

H. 4117. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1560-1683.** — Testaments de Symphorien David, vigneron, demeurant à Eclimont, léguant aux Célestins une vigne au champ tier de Coquantin-le-Noble, à la charge par lesdits religieux de dire une messe « à notte » au jour de son décès et de le nommer dans leurs prières (1561); — de Michel Lagogue, receveur de la terre de

Tremblay-le-Vicomte, léguant aux Célestins 25 livres, une fois payées (1571); — de François Gromangin, novice aux Célestins d'Eclimont, léguant audit couvent une somme de 2.200 livres (1626).

H. 4118. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 13 pièces, papier.

**1551-1728.** — Plans et procès-verbaux d'arpentage de différentes pièces de terre à Eclimont, Prunay-sous-Ablis, Gourville, les Essarts et la Chapelle-de-Villiers; — de la ferme d'Andrest (1578).

H. 4119. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

**XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles.** — Mémoires et états des acquisitions faites par les Célestins d'Eclimont depuis le 17 mai 1548 qu'ils ont été installés dans la maison d'Eclimont jusqu'en 1686. — Déclarations des terres et héritages tenus par les Célestins en la censive de M. le marquis de Bullion. — Etats du revenu annuel de la procure du monastère des Célestins d'Eclimont (1691-1701). — Déclarations des biens et revenus du couvent d'Eclimont conformément aux ordonnances du roi (1684-1692).

H. 4120. (Registre.) — In-folio, papier, 147 feuillets.

**1670-1774.** — Compte des recettes de la procure du couvent des Célestins d'Eclimont.

H. 4121. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

**1690 — an III.** — Constitutions de rentes et remboursements faits au profit des Célestins d'Eclimont (1690-1774). — Retiré des baux des biens du ci-devant monastère d'Eclimont déposés aux archives du district de Chartres et remis au citoyen Marteau, receveur des domaines nationaux à Chartres (an III).

H. 4122. (Registre.) — In-folio, papier, 20 feuillets.

**V. 1770.** — Fief de la Mare-de-Villiers. — Inventaire des titres et papiers des Célestins d'Eclimont concernant les terres et seigneurie de la Mare-de-Villiers : « La Seigneurie de la Mare-de-Villiers, relevant » de la baronnie d'Auneau, appartenait en 1550 à Antoine » le Tyrant, en 1564 à Georges le Tyrant; lequel fief fut » acquis en 1614 par François de Chaslou, seigneur du » Buc; lequel sieur du Buc la revendit à M<sup>e</sup> Jean Auger » le 14 octobre 1626; lequel sieur Auger la revendit à » Jean-Jacques de Sabrevois le 23 novembre 1693; lequel » sieur de Sabrevois la revendit à M<sup>e</sup> Claude Du Tellier » et à MM. les Célestins d'Eclimont, à chacun par moi-

» tié, le 23 novembre 1708, et depuis ledit sieur Du Teller a abandonné et vendu son autre moitié à MM. les Célestins d'Eclimont. »

H. 4123. (Liasse.) — 14 pièces, parch.; 12 pièces, papier.

**1564-1751.** — Constitution par Georges le Tirant, écuyer, seigneur de la Mare, « demeurant à Villiers-le-Haudouet près Ablis-en-Beaulce », d'une rente foncière de 16 livres, 13 sous, 4 deniers sur ses terres de Villiers (1564). — Acquisitions par Antoine de Challons, seigneur de Buc et de la Mare-de-Villiers en partie, sur les héritiers de Georges le Tirant de tous les droits qui pouvaient leur appartenir dans la succession dudit Georges le Tirant sur ladite terre et seigneurie de la Mare-de-Villiers (1584-1586). — Acquisition de la seigneurie de la Mare-de-Villiers, moyennant 7.600 livres, par Jean Auger, procureur en Parlement, sur François de Challons, seigneur de Buc (1626). — Acte de souffrance donné par le marquis de Sourdis, baron d'Auneau, à Catherine Pocquet veuve de Charles Auger, pour raison de diverses terres relevant en plein fief de la Vieille-Cour d'Auneau (1655). — Acquisition par Jean-Jacques de Sabrevois sur Catherine Pocquet de la terre et seigneurie de la Mare-de-Villiers, moyennant 4.700 livres (1693). — Vente de ladite terre et seigneurie aux Célestins d'Eclimont par Jean-Jacques de Sabrevois (1708). — Quittances des droits de rachat (1709-1751).

H. 4124. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

**1715-1747.** — Aveux et offres de foi et hommage par les Célestins d'Eclimont pour raison du lieu seigneurial de la Mare-de-Villiers aux barons d'Auneau : François-Gilbert Colbert (1715); — Madame d'Hariague (1747).

H. 4125. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 51 pièces, papier.

**1722-1735.** — Transaction entre les Célestins d'Eclimont et Jean Langlois, seigneur de Villiers, au sujet d'une contestation survenue entre eux pour la propriété d'un fossé et d'une avenue limitant leurs terres respectives (1735). — Correspondances et procédures relatives à la dite contestation (1722-1735).

H. 4126. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1654-1676.** — Fief Prousteau. — Vente, moyennant mille livres, aux Célestins d'Eclimont par Noël de Bullion, seigneur de Bonnelles, Montlouet, Ecosnes, Eclimont et autres lieux, de trente-trois setiers de terre en plusieurs pièces au terroir de la Chapelle, faisant

partie du fief Prousteau et relevant de la baronnie et Vieille-Cour d'Auneau (1654). — Quittance des droits de rachat pour ladite vente (1676). — Arpentage fait, à la requête des religieux, par Isaac Besson, arpenteur juré, demeurant à Auneau, desdits trente-trois setiers de terre en cinq pièces, dont il s'est trouvé un minot, trois perches de moins (1655).

H. 4127. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

**1676-1766.** — Aveux et offres de foi et hommage par les Célestins d'Eclimont, pour raison des trente-trois setiers de terre acquis de M. de Bullion et faisant partie du fief Prousteau, à Paul d'Escoubleau de Montluc, marquis de Sourdis, baron d'Auneau (1676-1683); — à Henri d'Escoubleau de Sourdis, baron d'Auneau (1691); — à François-Gilbert Colbert, baron d'Auneau (1715); — à Dominique d'Hariague, baron d'Auneau (1765). — Certificat de M. d'Hariague « qu'au moyen de la somme de » 266 livres, 13 sous, 4 deniers, qui a été payée à M. le » marquis de Sourdis, ancien seigneur d'Auneau, suivant » quittance du 7 août 1676, par les sieurs religieux d'Eclimont pour le droit d'indemnité du fief Prousteau, c'est » par erreur que, par les actes de foy et aveux rendus » par Jean-Jacques Janvier et Pierre Gastineau, hommes » vivants et mourants nommés par lesdits religieux le » 29 août 1747 et le 12 février 1765, il a été dit que ledit » fief Prousteau étoit sujet aux droits de rachat à » chaque mutation, d'autant que, suivant l'arrêt de la » Cour de Parlement du 20 juin 1712 contradictoirement » rendu entre les dits religieux et les directeurs des » créanciers des maisons de Sourdis et d'Alluye, les dits » religieux sont déchargés du droit de rachat dudit fief » et ne doivent que la foi et hommage seiche » (1766).

H. 4128. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1635-1761.** — Ferme de la Chapelle. — Vente de la ferme de la Chapelle, contenant neuf muids de terre, moyennant 3,206 livres, par Jacques Lechat, sieur d'Authon, à Jean de Prez, sieur de la Minotière (1635). — Acquisition par Angely Faure, veuve de Claude de Bullion, seigneur de Bonnelles, baron de Gallardon, Montlouet et autres lieux, sur Jean de Prez, écuyer, sieur de la Minotière, de la ferme de la Chapelle, paroisse de Prunay-sous-Ablis, moyennant 7,400 livres, avec quittance des droits de lods et ventes délivrée par le prieur de la Chapelle, seigneur de Villiers (1643). — Délivrance de legs faite aux religieux d'Eclimont par Alphonse-Noël et Charles-Denis de Bullion, fils et héritiers de Noël de Bullion, par laquelle il appert que ledit feu Noël de Bullion, aux termes de son testament en date du 21 juillet 1670, avait légué aux dits religieux la ferme de la

Chapelle acquise par sa mère de Jean de Prez, sieur de la Minotière, à la charge par lesdits religieux de célébrer à perpétuité deux services solennels pour ledit seigneur de Bullion (1671).

H. 4129. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1696-1736.** — Vente par Anne Le Large aux religieux d'Eclimont d'une ferme qu'elle possédait à la Chapelle-Saint-Laurent, contenant environ 40 setiers, moyennant 3.500 livres, laquelle somme avait été donnée aux Célestins d'Eclimont par une personne inconnue pour prier Dieu pour elle, avec quittance des droits de lods et ventes par Poncet de la Rivière, prieur de la Chapelle (1736). — Echange entre les Célestins et Pierre Poncet de la Rivière, comte d'Ablis, président au Parlement de Paris, d'un minot de terre aux Ouches de la Chapelle contre un minot audit terroir de la Chapelle, champ tiers des Saules (1734). — Etat des bâtiments et terres labourables composant la petite ferme de la Chapelle appartenant à Anne Le Large (1703). — Baux de ladite ferme par Anne Le Large (1698-1720).

H. 4130. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1708-1784.** — Baux par les Célestins d'Eclimont de leur ferme de la Chapelle et de la petite ferme par eux acquise d'Anne Le Large au dit terroir de la Chapelle.

H. 4131. (Liasse.) — 13 pièces, parch. ; 18 pièces, papier.

**1607-1674.** — Ferme de Villiers. — Acquisitions par Etienne Héry, avocat au bailliage et siège présidial de Chartres, de diverses pièces de terre à Villiers sur Jean de Rouziers, écuyer, sieur de la Touche, et Geneviève de Saint-Pol, sa femme (1607) ; — sur Sébastien du Vergier et Anne Poirier, sa femme (1608) ; — sur Jean de Sabrevois, écuyer, sieur de Bouchemont (1611) ; — sur Thomas Lemaire, laboureur à Auneau (1616) ; — sur Laurent Landret (1626). — Arpentage desdites pièces de terre (1617-1619). — Vente par Marie Evrard, veuve de Jean Héry, lieutenant-criminel à Dourdan, aux Célestins d'Eclimont de la métairie de Villiers, paroisse de Prunay-sous-Ablis, contenant 97 setiers de terre, moyennant 4.500 livres, déclarant lesdits religieux que lesdites 4.500 livres sont employées de 4.000 livres à eux données par Marie Poncet, veuve de Charles Habert, sieur de Saint-Léonard, pour fondation de messes à perpétuité (1660). — Prise de possession et visite de la ferme de Villiers acquise par les Célestins d'Eclimont sur la veuve Héry (1660). — Ratification de la vente de la ferme de Villiers par Léonore et René Héry, enfants de Jean Héry et de Marie Evrard (1671-1672). — Quittances délivrées aux Célestins par Marie Evrard (1660-1674).

EURE-ET-LOIR, SÉRIE H.

H. 4132. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

**1650-1766.** — Déclarations censuelles pour la ferme de Villiers aux seigneurs prieurs de la Chapelle-de-Villiers (1650-1697). — Mémoires et états des terres composant la ferme de Villiers (1766).

H. 4133. (Liasse.) — 13 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1618-1786.** — Baux de la ferme de Villiers, en la paroisse de Prunay-sous-Ablis, par Etienne Héry, avocat en parlement à Chartres (1618) ; — par les Célestins d'Eclimont (1666-1786).

H. 4134. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1551-1772.** — Fief de Moreaulieu. — Lettres de commission du roi Louis XIII pour faire comparaître devant le Parlement de Paris les seigneurs de Tremblay-le-Vicomte dans le procès pendait entre les Célestins d'Eclimont et le duc de Mantoue, seigneur de Châteauneuf-en-Thimerais, au sujet de la mouvance féodale de la terre de Moreaulieu (1633). — Aveux et dénombrements rendus au roi de France, Henri II, par Etienne de Poncher, archevêque de Tours, pour la terre et seigneurie de Tremblay-le-Vicomte (1551) ; — à Françoise-Madeleine Chauvelin, veuve de Louis-Denis Talon, dame de Tremblay-le-Vicomte, par les Célestins d'Eclimont, pour la terre et seigneurie de Moreaulieu (1772). — Baux par les Célestins de la terre et seigneurie de Moreaulieu à Simon des Hayes (1609) ; — à Jehan du Boys (1642).

H. 4135. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1771-1788.** — Ferme de Moreaulieu. — Baux de la ferme de Moreaulieu, paroisse de Tremblay-le-Vicomte.

H. 4136. (Liasse.) — 12 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

**1554-1615.** — Ferme de Saint-Martin-de-Bréthencourt. — Donation aux Célestins d'Eclimont par Marguerite de Poncher des terres qu'elle possédait à Saint-Martin-de-Bréthencourt, Ardenay, Brouville, Sainte-Mesme, Corbreuse, Bréau-Sans-Nappe « pour la bonne » affection qu'elle et feu Estienne de Poncher, vivant » escuyer, sieur de Saint Martin, son frère, et leurs » prédécesseurs, fondateurs du monastère des Célestins » Nostre Dame d'Eclimont, où ilz ont esleu leurs sépul. » thures, ont portée et qu'elle porte encores audict » monastère..., à la charge de par iceux religieux » venir quérir le corps de ladicte damoyselle après et

» incontinent son décedz, et icelluy conduire et faire  
 » mener avecq tout le service et sollempnité à ce requis  
 » jusques en l'église Nostre Dame du dict Esclimont, où  
 » elle prétend, moyennant la grâce de Dieu, estre sa  
 » sépulture proche et en l'endroit où est enterré et  
 » inhumé ledict deffunct sieur de Saint Martin, son  
 » frère » (1607). — Lettres patentes du roi Henri IV  
 amortissant ladite donation (1609). — Arrêt du Parle-  
 ment pour l'enregistrement desdites lettres patentes  
 (1612). — Testament de Marguerite de Poncher, veuve  
 de Claude Cognier, sieur de Fontenay, « voullant en  
 » premier lieu, quand il plaira à Dieu faire son  
 » commandement de moy, estre enterrée aux Céles-  
 » tins Nostre Dame d'Esclimont auprès de deffunct mon-  
 » sieur de Saint Martin, mon frère, et prie mes execu-  
 » teurs de mon testament de faire faire une placque de  
 » cuyvre pour mettre en la chapelle où est le corps de  
 » monsieur de Saint Martin, mon frère, pour la  
 » mémoire de luy » (1612). — Quittance délivrée aux  
 Célestins par P. Lérambert, sculpteur, de la somme de  
 30 livres tournois, « pour le paiement d'une lame de  
 » cuyvre en laquelle sont gravés quelques vers françois  
 » servant d'épitaphe de défunct Monsieur de Poncher,  
 » dict de Saint Martin, et de Madamoyselle, sa sœur »  
 (1615). — Prise de possession par les Célestins d'Escli-  
 mont de l'héritage de feu Mademoiselle Marguerite de  
 Poncher ; opposition à cette prise de possession par  
 Julien Collin, prieur de Saint-Martin-de-Bréthencourt  
 (1612). — Abandon par Jean de Poncher, seigneur de  
 Chamfreau, et par Marguerite de Poncher, sa sœur,  
 femme de Jacques Hurault, seigneur de Vibraye, à  
 Marguerite et Etienne de Poncher, enfants naturels et  
 mineurs de feu Etienne de Poncher, archevêque de  
 Tours, leur frère, de la part qui leur était échue comme  
 héritiers dudit archevêque de Tours dans la succession  
 de feu Marie de Poncher, dame de Narbonne, veuve de  
 feu Méry Testu, receveur de Saintonge, leur tante (1554).  
 — Contrat de mariage de Marguerite de Poncher et de  
 Claude Cognier, sieur de Fontenay (1565). — Sentence  
 de séparation quant aux biens de Marguerite de Poncher  
 et de Claude Cognier (1582). — Donation entre vifs par  
 Etienne de Poncher et Marguerite, sa sœur, « considé-  
 » rans que dès et depuis dix huit ans en ça, ils ont  
 » tousjours vescu fraternellement ensemble à ung seul  
 » train et mesnaige » (1597). — Fragment d'un arbre  
 généalogique de Jean de Poncher, chevalier, seigneur de  
 Limours et de Bréthencourt, général des finances, et de  
 Catherine Hurault, sa femme, père et mère d'Etienne de  
 Poncher, archevêque de Tours, fondateur des Célestins  
 d'Esclimont (vers 1600). — Sentence des élus de Dourdan,  
 maintenant à Marguerite de Poncher son titre de  
 noblesse ; « laquelle nous auroit remonstré que combien  
 » qu'elle soyt yssue et descendue de feu messire Estienne  
 » de Poncher, vivant évesque de Bayonne, néantmoins  
 » par lettres de Sa Majesté à elle octroyées le vingt

» septiesme febvrier mil cinq cens cinquante troys,  
 » ensemble à feu Estienne de Poncher, vivant escuier,  
 » son frère, l'extract desquelles elle a rettiré de la  
 » Chambre des Comptes le seiziesme décembre cinq cens  
 » quatre vingt dix huit, signé Danou, ledict deffunct  
 » son frère et elle sont déclarrez légitimes tout ainsy  
 » que s'ilz eussent estez engendrez en vray et loyal  
 » mariage : depuis lequel ilz ont tousjours vescu noble-  
 » ment sans avoir faict aucun acte desrogeant à noblesse,  
 » et d'autant que ladicte de Poncher crainct que les  
 » asséeurs des tailles de ladicte parroisse la voulsissent  
 » cottizer aux tailles de l'année prochaine à faulte d'estre  
 » comparue devant Messieurs les commissaires députez  
 » par Sa Majesté pour le règlement desdictes tailles, elle  
 » désireroit estre maintenue en ses previlleiges de  
 » noblesse et par conséquent exempté de la contribution  
 » desdictes tailles... Les conclusions du procureur du  
 » Roy, auquel le tout a esté communicqué, et le tout  
 » veu, nous avons dict et disons que ladicte damoyselle  
 » Marguerite de Poncher suppliante sera maintenue et  
 » la maintenons en qualité de noble et comme telle  
 » l'avons déclarée et déclarons exempté de toutes  
 » tailles » (1604).

H. 4137. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 15 pièces, papier.

**1486 - V. 1600.** — Donation par Georges Martin, laboureur, au prieuré de Saint-Martin de Bréthencourt d'une maison et de diverses pièces de terre sises à Brouville (1486). — Quittance délivrée par l'évêque de Chartres à Jehan Bordier, fermier du prieuré de Saint-Martin de Bréthencourt, de la somme de 114 livres tournois pour quatre années de l'exemption de visitation dudit prieuré (1543). — Déclaration au prieur de Saint-Martin pour la terre de Vierville (1598). — Quittances délivrées par Etienne de Poncher, sieur de Saint-Martin, pour les fermages de Vierville (1568-1571). — Procès entre Etienne de Poncher et Martin Bournillau au sujet des droits de lods et ventes que ledit de Poncher réclamait, comme prieur de Saint-Martin de Bréthencourt, sur une terre sise à Montgarrier (1583-1584). — Inventaire des acquisitions faites à Saint-Martin de Bréthencourt par Etienne et Marguerite de Poncher (vers 1600).

H. 4138. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

**1535 - V. 1600.** — Reconnaissance au Chapitre Notre-Dame de Paris par les détenteurs du Moulin-Neuf, proche Corbreuse, paroisse de Saint-Martin de Bréthencourt, d'une rente annuelle de six livres tournois (1535). — Vente par Jean Collas, demeurant à Frédeville, à Marguerite de Poncher de quatre pièces de terre en la censive ou rente du Moulin-Neuf et du Moulin-de-Ville (1587). — Mémoire des terres et prés que tient Marguerite de Poncher en la rente du Moulin-Neuf (vers 1600).

H. 4139. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 22 pièces, papier.

**1537-1611.** — Reconnaissance au Chapitre Notre-Dame de Paris d'une rente annuelle de douze livres parisis par les détenteurs du Moulin-de-Ville, paroisse de Saint-Martin de Bréthencourt (1537). — Procédures pour le recouvrement de ladite rente (1579-1601). — Donation entre vifs par Marguerite de Poncher au comte de Cheverny du Moulin-de-Ville, « en recongnissance » des faveurs qu'elle et feu Estienne de Poncher, vivant » escuier, sieur de Saint Martin, son frère, ont cy » devant receuz tant de monseigneur le comte de Cheverny que de feu monseigneur le chancelier, son » père,... à la charge que ledict seigneur de Cheverny » conservera à son possible, ainsy que ladicte damoy- » selle l'en a prié et par ces présentes prie, les religieulx » Célestins du monastère Nostre Dame d'Esclymont, en » la jouyssance et paisible possession des lieux, héri- » taiges et choses qu'elle leur a cy devant donnez » (1610). — Acceptation de ladite donation par le comte de Cheverny (1610). — Transaction aux termes de laquelle Marguerite de Poncher consent à payer au Chapitre Notre-Dame de Paris la somme de 500 livres tournois pour terminer le procès qu'elle soutenait contre ledit Chapitre au sujet des droits de lods et ventes pour l'acquisition du Moulin-de-Ville faite par son frère Etienne de Poncher (1611).

H. 4140. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 12 pièces, papier.

**1591-1609.** — Requêtes au bailli de Bréthencourt, et au prévôt de Corbreuse, par Etienne de Poncher, écuyer, sieur de Saint-Martin, à l'effet d'obtenir l'autorisation de faire les réparations nécessaires au Moulin-de-Ville, « disant que depuis deulx mois en ça il a acquis » ung moulin à eau assis sur la rivière d'Orge, appelé » le Moulin-de-Ville, excepté une cinquiesme portion » appartenant aux hoirs du feu seigneur de Grosliu, » lequel moulin est en grande ruyne... voire quasy prest » à tomber par terre » (1591). — Devis des réparations à faire au Moulin-de-Ville par André Roullier, tailleur en pierres, demeurant à Corbreuse, et Michel Auboin, charpentier, demeurant à Saint-Arnoult-en-Yveline (1591). — Etat des dépenses faites pour la réparation dudit moulin (Total de la dépense: 543 liv. 11 s. 10 d.): « Depuis » icelles repparacions les gens de guerre ont rompu la » grande porte et le petit guychet par où l'on va sur la » roue, et rompu la thuyllle et latte d'auprès ledict guychet qu'il a convenu refaire ». — Estimations des tournants et travaillants du Moulin-de-Ville faites à la requête d'Etienne de Poncher et de sa sœur Marguerite en 1598, 1602, 1605 et 1609.

H. 4141. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

**1486-1604.** — Baux du Moulin-de-Ville, en la seigneurie de Corbreuse, par le Chapitre Notre-Dame de Paris (1486) ; — par Etienne de Poncher (1592) ; — par Marguerite de Poncher (1604).

H. 4142. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

**1595-1740.** — Déclarations par les Célestins d'Eclimont au Chapitre Notre-Dame de Paris, seigneur de Corbreuse, 1<sup>o</sup> pour les terres dépendantes de leur ferme de Saint-Martin sises en la censive dudit Corbreuse, champniers des Bouleaux, du Gué-de-Frédeville, de la mare de Cottereau, du Pré-Gauvin, de la Parelle, du Pré de Beauvalet ; 2<sup>o</sup> pour les terres dépendantes de la rente du Moulin-Neuf ; 3<sup>o</sup> pour les terres dépendantes de la rente du Moulin-de-Ville (1697-1740). — Quittances des droits de cens payés par Marguerite de Poncher et par les Célestins au Chapitre de Paris pour raison desdites terres (1595-1671). — Procédures entre les Célestins et le Chapitre de Paris au sujet du paiement des droits de cens pour lesdites terres (1631-1632).

H. 4143. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1607-1668.** — Déclaration par Marguerite de Poncher à Anne de Lhospital, seigneur de Sainte-Mesme, pour diverses pièces de terre sises à Saint-Martin de Bréthencourt, champniers du Petit-Gué-d'Orge, de la Croix-du-Moulin-de-Ville, du Petit-Chêne (1607). — Saisie desdites terres sur les Célestins d'Eclimont à la requête d'Anne de Lhospital, comte de Sainte-Mesme (1668).

H. 4144. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 19 pièces, papier.

**1584-1660.** — Acquisition par Marguerite de Poncher d'un muid de terre à Hautebout (1584). — Déclaration par Marguerite de Poncher à Antoine de Sillans, chevalier, baron de Creully, seigneur du Bréau-Sans-Nappes, pour plusieurs pièces de terres sises à Hautebout, champniers de la Grillonnière, de la Mare-Brûlée, de la Croix, du Chêne-Sec (1608). — Quittances des droits de cens dûs pour lesdites terres, délivrées par les receveurs de la seigneurie du Bréau à Marguerite de Poncher (1587-1606) ; aux Célestins d'Eclimont (1622-1660).

H. 4145. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 9 pièces, papier.

**1578-1630.** — Mémoires et arpentages des terres appartenant aux Célestins d'Eclimont à Saint-Martin de Bréthencourt.

H. 4146. (Liasse.) — 20 pièces, parch.; 23 pièces, papier.

**1590-1782.** — Baux de la ferme de Saint-Martin de Bréthencourt, par Etienne et Marguerite de Poncher (1590-1610); — par les Célestins d'Eclimont (1612-1782).

H. 4147. (Registre.) — In-folio, papier, 8 feuillets.

**1785.** — Régie du couvent d'Eclimont. — Compte rendu à M<sup>sr</sup> Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, évêque de Chartres, conseiller du roi en ses conseils, premier aumônier de feu Madame Sophie de France, par François-Simon Ménard, receveur des décimes du diocèse de Chartres, nommé par arrêté du Conseil d'Etat du 10 mars 1774 à la régie et administration des biens et revenus du monastère des Célestins d'Eclimont supprimé par arrêt dudit jour, 10 mars 1774, de la recette par lui faite des revenus dudit couvent pour les années 1781, 1782 et 1783, ensemble de la dépense desdits revenus pendant lesdites années : ledit compte arrêté le 19 avril 1785 (Recettes : 39.900 liv., 11 s., 5 d.; dépenses : 34.248 liv., 10 s., 11 d.).

H. 4148. (Registre.) — In-folio, papier, 8 feuillets.

**1787.** — Compte des recettes et dépenses de la régie d'Eclimont pour l'année 1784, rendu à M<sup>sr</sup> de Lubersac, par François-Simon Ménard; arrêté le 4 janvier 1787 (Recettes : 17.441 livres; dépenses : 16.469 livres).

H. 4149. (Registre.) — In-folio, papier, 8 feuillets.

**1788.** — Compte des recettes et dépenses de la régie d'Eclimont pour l'année 1785, rendu à M<sup>sr</sup> de Lubersac par François-Simon Ménard; arrêté le 28 août 1788 (Recettes : 12.973 liv., 10 s., 3 d.; dépenses : 12.032 liv., 6 s., 11 d.).

H. 4150. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1793-1794.** — Compte rendu aux administrateurs du Directoire du district de Chartres, par François-Simon Ménard, des recettes et dépenses de la régie du couvent des Célestins d'Eclimont pour les années 1786, 1787, 1788 et 1789 (Recettes : 51.402 liv., 7 s., 4 d.; dépenses : 40.812 liv., 11 s., 3 d.). — Lettre du citoyen Ménard aux administrateurs du département d'Eure-et-Loir : « Citoyens, François-Simon Ménard, ci-devant » receveur des décimes à Chartres, en cette qualité a » été nommé régisseur des revenus et biens du couvent » des Célestins d'Eclimont. Il vous présente aujourd'hui » le compte de cette régie. Pour l'examen et l'apurement » de ce compte, il croit devoir vous faire quelques

» observations : 1° L'évêque de Chartres était le seul » maître de cette régie. Les biens étoient à sa dispo- » sition; en attendant qu'il les eut réunis soit à la » Chambre du clergé, soit au Collège, soit au Séminaire, » il distribuoit à son gré les revenus et recevoit les » comptes. 2° Le pétitionnaire est prêt à solder le reli- » quat de ce compte qui est de 10.000 livres environ, en » assignats, en ayant reçu une partie en cette monnoye » et n'ayant pu refuser le peu d'espèces qu'il avoit au » maître de la caisse qui étoit député à la première » législature et encore évêque. 3° Il a obmis, dans le » chapitre des dépenses de ce compte, 300 livres pour » ses appointements de 1789. Il espère, citoyens, que » vous aurez égard à ces observations, que vous ordon- » nerez le versement du reliquat de ce compte en assi- » gnats et que vous lui accorderez le paiement des » 300 livres qu'il réclame » (1793). — Arrêté de l'admini- » stration du département d'Eure-et-Loir, apurant le » compte du citoyen Ménard et décidant que le reliquat » de 10.589 liv., 16 s., 1 d. sera versé dans la caisse du » receveur de la régie nationale au bureau de Chartres en » espèces telles qu'elles se trouvent entre les mains du » comptable (1794).

H. 4151. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

**1781-1783.** — Pièces justificatives des dépenses de la régie du couvent d'Eclimont pour les années 1781, 1782 et 1783 : Pensions des religieux (Carle, prier, 1.800 livres; Amas, sous-prier, 1.500 livres; de Lavarenne, prêtre célestin, 1.600 livres); — réparations aux fermes de Villiers et de la Chapelle (2.381 livres, 1 s., 9 d.), à la ferme de Saint-Martin de Bréthencourt (789 liv., 13 s., 9 d.), à la ferme de Moreaulieu (1.091 liv., 17s, 6 d.); — gratifications aux professeurs et au principal du Collège de Chartres (2.375 livres).

H. 4152. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

**1784.** — Pièces justificatives des dépenses de la régie du couvent d'Eclimont pour l'année 1784 : Gratifications aux professeurs du Collège de Chartres (Bertinot, principal, 450 liv., Thierry, professeur de philosophie, 550 liv., Laurent, 250 liv., Chasles, professeur de rhétorique, 228 liv., Corneville, 216 liv., Percheron, professeur de troisième, 360 liv., Jaunet, professeur de quatrième, 250 liv.).

H. 4153. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

**1787-1791.** — Pièces justificatives des dépenses de la régie du couvent d'Eclimont pour les années 1787, 1788, 1789, 1790 et 1791 : Etat des fermiers qui ont été grêlés le 13 juillet 1788 et des fermages que font chacun

d'eux avec les quittances des remises faites auxdits fermiers à cause des dégâts causés par ladite grêle; — gratifications accordées pour l'année 1789 par l'évêque de Chartres aux professeurs du Collège (Professeur de physique, M. Vitalis; logique, M. Chauveau; rhétorique, M. Lonqueue; seconde, M. Brulard; troisième, M. Jaunet; quatrième, M. Bouteiller; cinquième et sixième, M. Maupoint); — réparations aux fermes de Villiers, de la Chapelle et de Moreaulieu.

COUVENT DES DOMINICAINS  
DE SAINT-JACQUES OU JACOBINS DE CHARTRES.

H. 4154. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

**1258-1376.** — Vidimus par l'official de l'évêque de Chartres de la donation faite (en juin 1258) aux Frères Prêcheurs de Chartres par Jean de Châtillon, comte de Blois, de la rue située entre le couvent des dits religieux et les maisons qu'ils avaient acquise de Gautier de Frécot et de Jean Haudry, *collegio religiosorum virorum fratrum Predicatorum Carnotensium... concedimus totum vicum qui situs est Carnoli medius inter [domum dictorum fratrum] et domos quas adquisierunt dicti fratres a magistro Galtero de Frescoto et a [magistro] Johanne dicto Haudri, prout protenditur dictus vicus a porta predictae domus predictorum fratrum usque ad granchiam eorumdem fratrum* (Sceau de l'officialité. — Au dos, on lit: *Transcriptum litterarum comitis Blesensis super concessione vici.* — 1258). — Vente par Jean Haudri, chanoine de Champeaux en Brié, *magister Johannes Haudrici, canonicus de Campellis in Bria*, moyennant cent dix livres tournois, aux Frères Prêcheurs de Chartres d'une maison près du couvent appartenant à celle d'Agnès Lévière et à celle de Gautier de Frécot, chanoine de Chartres, *quoddam herbergamentum cum cellario, virgulto et aliis suis pertinenciis... situm prope domum dictorum fratrum [Predicatorum], via intermedia, juxta herbergamentum Agnetis dicte Levriere et juxta herbergamentum quod fuit magistri Galteri de Frescoto, canonici Carnotensis* (Au dos, on lit: *Littere super vendicione herbergamenti magistri Johannis Haudrici.* — 1258). — Vente aux Frères Prêcheurs de Chartres, moyennant cent vingt livres chartrains, par Barthélemy Lesueur, clerc, et Agnès Lévière, sa femme, *Bartholomeus dictus sutor, clericus, et Agnes, ejus uxor*, de plusieurs maisons sises à Chartres, entre le couvent desdits religieux et celui des Hospi-

taliers, *quoddam herbergamentum sive quasdam domos... cum cameris et aliis rebus ad eas pertinentibus quas dicti Bartholomeus et Agnes, ratione acquirenti dicte Agnetis, habebant... sitas inter domos dictorum fratrum et domos Hospitalariorum, in censiva domini episcopi Carnotensis* (Au dos, on lit: *Littere vendicionis domus Agnetis Aquarie.* — 1258). — Vente aux Frères Prêcheurs de Chartres, moyennant trente livres chartrains, par Michel de Gallardon, *Michael de Galardone*, d'une maison sise à Chartres près du couvent des religieux et près de la maison qu'on appelle la Brèteche, *quandam domum cum virgulto et pertinenciis suis... que ratione hereditatis sue habebat idem Michael... sita juxta domum que vocatur Breteschia prope domum fratrum predictorum*; abandon par Liégeard, femme dudit Michel de Gallardon, de tous ses droits de douaire sur ladite maison (*Fragment de sceau de l'officialité.* — Au dos, on lit: *Littera de venditione domus Michaelis de Galardone.* — 1261). — Arrêt du Parlement condamnant plusieurs sergents royaux à faire amende honorable et à payer cent livres tournois aux Jacobins de Chartres pour avoir violé l'immunité du couvent desdits Jacobins en pénétrant dans une maison sise à l'intérieur de l'enceinte dudit couvent et en y faisant prisonnière Jeanne, fille de Guillaume Mollier, seigneur de Saint-Piat, *cum magna populi multitudine domum dicti militis accesserant et in introitum dicte domus duas domicellas repererant, que vinum pro prandio dicti militis et ejus familie portabant, sed retente... fuerant ne commotionem populi ibidem existentis domine sue referrent; post que dicti defensores domum predictam intraverant uxoremque dicti militis et Johannam, ejus filiam, domicellam, cum quibusdam aliis stantes in prandio, in sua camera repererant, cui domicelle dictus Recule ex parte nostra preceperat quod de mensa sue domine surgeret et quod secum in carcerem accederet; que responderat quod nesciebat causam quare deberet hoc facere, et tunc dictus Recule eidem domicelle dixerat quod surgeret ex parte diaboli, et quod, nisi surgeret, eam traheret vel portaret, et, tandem eadem domicella de mensa domine sue levata, dictus Dionisius Champigneau per retro venerat et eidem domicelle dicendo, transeatis ex parte diaboli, eam de suis palmis taliter truserat quod, nisi fuissent assistentes, supra vultum suum cecidisset; post que eandem domicellam per violentiam extra dictam cameram usque ad cimiterium dictorum religiosorum portaverant, in quo cimiterio dicta domicella se assiderat, locum immunitatis et franchisie sepe et sepius petendo, quibus non obstantibus, dicti defensores eandem de dicto loco per violentiam levaverant et eam usque ad primam portam dictorum religiosorum supra sua genua traxerant, eamque, capellum argenteum supra capud suum habentem, multum rude et inhoneste coram populi multitudine tanquam homicidam et latronem in carcerem castri nostri de Carnoto transduxerant* (1376).



H. 4155. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 2 pièces, papier.

**1627-1630.** — Ordonnance des échevins et gouverneur de la ville de Chartres, interdisant aux habitants, sous peine de cinquante livres d'amende, d'aller sur les murailles et remparts proches du couvent des Jacobins et d'y mener paître ou laisser aller leurs bestiaux, interdisant également aux serviteurs de la ville de laisser entrer qui que ce soit sur les remparts et dans les fossés, ladite ordonnance rendue à la requête des Jacobins, lesquels « ont remontré que, nonobstant qu'il » y eut closture sur les murailles de ladite ville au » droict de leur dict couvent suivant les ordonnances » qui en ont esté cy devant faictes en la chambre de » ville, ce néantmoyns, soit par intelligence ou conni- » vance des serviteurs de ladite ville ou autrement, » les particulliers ne délaissent d'aller journellement » sur lesdictes murailles et rempartz au droict dudict » couvent, y mènent paistre leurs bestiaux, jettent des » pierres, commettent des insolences et mesme desro- » bent les meubles que les religieux mettent à leurs » fenestres » (1627). — Plainte au prévôt de Chartres par les religieux que l'ordonnance de 1627 n'est pas observée; — commission donnée par le prévôt au premier sergent royal pour saisir chevaux et autres bestiaux qui se trouveront sur les remparts devant le couvent (1630).

H. 4156. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

**1700-1738.** — Procès entre les maire et échevins de la ville de Chartres et les Jacobins au sujet d'une partie des murs de la ville faisant l'enclos du couvent, tombée en ruine, et dont lesdits maire et échevins demandaient le rétablissement par les dits religieux, « remontrant lesdits maire et échevins qu'il est tombé » depuis quinze jours un pan considérable des murailles » de cette ville entre la Porte Drouaize et celle du Chas- » telet à l'endroit et juste le couvent des religieux Jaco- » bins, que cette ruisne est arrivée par le fait et faute » desdits religieux, ce qui se reconnoistra facilement » par la visitte et procez verbal qui sera dressé de l'es- » tat des lieux, et, comme cette ruisne a esbranlé une » autre partye des dites murailles, que les dits religieux » sont tenus de la réfection de ce qui est tombé et de ce » qui menace ruisne » (31 mars 1700). — Mémoire des religieux contre les prétentions des maire et échevins: « La muraille tombée doit estre visitée pour recon- » naistre la cause de sa ruine; celle qui est prêt de tom- » ber doit estre pareillement visitée pour la mesme rai-

son. Les convenuz doivent aussy voir les autres » murailles de l'un et de l'autre des costez, par lesquelles » ilz reconnoistront facilement que les murailles de la » ville n'ont presque point de fondement et que les fon- » dements des corps de logis des Jacobins qui donnent » sur le rempart, où la brèche est arrivée, sont très » profonds et très bons. Quant à la terre que l'on pré- » tend que les religieux Jacobins ont mise entre les » murailles de leur couvent et celles de la ville, il n'est » pas vray que ce soit eux; c'est du temps des guerres » pour faciliter le passage du canon et des personnes, » et servir de communication de la porte Chastellet à » la porte Drouaize: et ces mesmes terres là font un » préjudice notable aux murailles du couvent, l'eau se » perdant en ladite terre, qui pourit toutes les murailles » des religieux. Lesquelles terres mesme ont bouché les » croisez de l'office desdits religieux; ce qui se voit » aisément, et il est dit que les dites murailles desdits » religieux seront visités tant par dehors que par » dedans; et, si les dites terres estoient ostées, lesdits » religieux auroient leurs croisez libres, comme ilz » avoient auparavant les guerres. Et l'égout de leur » maison, en ce qui en donne sur le rempart, se perdoit » dans la ruelle, où il y avoit un perdeau. Il est aussy à » observer que le coulle-eau que Messieurs de Ville ont » fait faire le long des murailles des religieux Jacobins » pour recevoir l'égout, n'a esté fait que pour conserver » les murailles de la ville, laquelle a toujours entretenu » le coulleau; et si vray qu'elle est obligée de porter » l'eau, qu'à la septiesme chesne de pierre proche la tour » devers la Porte Drouaize où la ruine est arrivée, il y » a un buot (?) de pierre de taille construit dans la » muraille qui a esté placée et mise lorsque les murailles » ont esté faites pour porter les dites eaues dans le fossé » où elles se perdent. — Il est à remarquer aussy qu'il » n'y a environ que cinq toizes de muraille abattue où » il y a de l'égout, le surplus en montant du costé de la » porte Chastellet, il n'y a point d'égout; et du costé de » la porte Drouaize où il y a beaucoup d'égout, il n'y a » point de muraille abattue » (1700). — Autorisations accordées aux Jacobins par les maire et échevins de la ville de Chartres, pour l'utilité du couvent, d'édifier « une gallerie saillante de trois pieds de large non com- » pris l'épaisseur de la cloison sur huit pieds de hauteur » et neuf toises de longueur, pour aller du bâtiment, où » les dits Jacobins font leur demeure actuelle et qui a » vue d'un costé sur les remparts, à une tour de com- » modité qui en fait partie étant dans leur jardin » (1735); — d'abattre et démolir « l'ancienne tourelle » découverte et détruite en partie par le haut, qui est » vis à vis et proche le couvent, qui empêche la vue » d'une chambre des Infirmes et qui la rend inutile », de réduire ladite tourelle « à la hauteur des murs de la » ville attenants à ladite tour, à la charge par lesdits

» religieux de faire la démolition à leurs frais, faire  
 » jeter dans les fossés de la ville tous les matériaux  
 » qui en proviendront et recouvrir aussy à leurs frais,  
 » avec tablette de pierre de taille, le contour de ladite  
 » tourelle » (1738).

H. 4157. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1570-1665.** — Testament de Robert Moreau, prêtre de Dreux, léguant aux Jacobins de Chartres, une maison, sise à Dreux, près de l'église Saint-Pierre (1570). — Testament de Jacques Delaunay, curé de Boinville-le-Gaillard, chapelain en l'église Notre-Dame de Chartres, demandant « sy il décedde, à Chartres estre in- » humé au cœur de l'esglize des Jacobins, sy audict » Boinville, au cœur de l'esglize dudict lieu, et, déceddant » audict Chartres, son convoy soit assisté de sa maison » jusques à Nostre-Dame et de là aux Jacobins par le » clergé... ; qu'il soit baillé et dellivré aux sieurs du clergé » Nostre-Dame XX livres, et dix livres au bas cœur et » aux curés et vicquaires des parroisses, chacun trente » solz ; qu'il soit dict en ladite esglize des Jacobins, y » estant enterré, troys services... avec une messe à » note à troys basses... ; qu'il soit employé à chacun » desdicts services cinq livres de sire en cierge ; qu'au » convoy de son dict corps soit porté une douzaine de » torches ardantes, chacune pesante troys quarterons » de sire ; sy c'est audict Boynville, que les dicts ser- » vices y soictz faictz... Item donne à l'esglize Sainct » Aignan de Chartres, la somme de cent cinquante livres » pour ayder aux réparacions de ladite esglize, à la » charge de par les gagiers luy fere dire une messe » haulte à diacre et soubz diacre par chacun an en la » sepmaine de saint Aignan du moys de décembre... » Item donne aux relligieux Jacobins et Cordelliers du- » dict Chartres la maison en laquelle il est demeurant, » assyse audict Chartres, au tartre qui decend de la » Croix de Beaulieu en la rue aux Juifz, appelé la rue » Guesnier... avecq les tabelleaux qui sont en » icelle » (1631). — Transaction entre les Jacobins de Chartres et Sébastienne Pigeart au sujet « de la répa- » ration d'une muraille qui fait closture des jardins du » couvent desdits Jacobins et qu'ils prétendoient estre » en péril imminent à raison de la démolition que ladite » Pigeart vouloit faire et avoit encommencé du logis à » elle appartenant qui est juxte icelle, et ladite Pigeart » soutenoit au contraire que ladite muraille causoit la » ruine de sa maison et surplomboit sur icelle, à raison » de quoy elle auroit esté contraincte de la desmolir, » crainte que ladite muraille tombant eust du tout » ruiné ledict bastiment et, après avoir par lesdictes » parties fait veoir les lieux par experts et personnes

» de conseil de leurs amys, en ont transigé et accordé » entre elles selon et en la forme et manière qui ensuit, » c'est assavoir que lesdicts religieux se sont obligez et » obligent de faire bastir et rédiffier ladite muraille, » icelle maintenir et entretenir à l'advenir à leurs des- » pens, en sorte que ladite Pigeart n'en recoipve aul- » cune incommodité ny dommage, recongnissant » ladite Pigeart que ladite muraille appartient auxditz » religieux en ce qu'elle fait la closture de l'enclos de » leur dict couvent, et qu'elle n'y prétend aucun droict ; » néantmoins ne pourront lesdicts religieux con- » traindre icelle de faire aucune closture contre icelle » muraille, sinon qu'en cas qu'elle veille bastir cy » après, elle sera tenue et s'est obligée de faire ung » contremur ou cloison suffisante pour apuyer son bas- » timent, sans qu'à l'advenir elle puisse afficher aucuns » bois marains dans la muraille appartenant ausdicts » religieux, ausquelz religieux, ladite veufve a présen- » tement baillé et payé la somme de vingt quatre livres » pour ayder à refaire ladite muraille, et outre ce » promet et sera tenue faire remplir la soubz pente qui » étoit soubz le logis (qu'elle entend et pourra faire » abattre) dedans trois jours après que lesdits religieux » auront fait reprendre les fondemens de ladite mu- » raille qui sont dans ladite soubz pente, et mis en » estat suffisant pour soutenir ladite muraille, et ce » dedans huictaine, eu esgard à la haulteur qu'elle a de » présent, ou de la haulteur des autres » (1632). — Vente par Etienne de Cisternay, chanoine de Chartres, agis- » sant comme procureur de Pierre Desencloz, facteur d'orgues, et de Marie Egasse, sa femme, demeurant à Paris, rue Montagne-Sainte-Geneviève, à Jacques Gemme, « maistre peintre en vistres », demeurant à Chartres, de deux maisons sises à Chartres, l'une rue Muret, l'autre rue Saint-Jacques, moyennant la somme de 2.200 livres (1659). — Donation aux Jacobins de Chartres, par Sébastien Libois, huissier du tour du chœur en l'église Notre-Dame de Chartres, et Catherine Blanche, sa femme, d'un demi-quartier de vigne au terroir des Potteries, près de Seresville, pour la fonda- » tion d'une messe haute à diacre et sous-diacre, en l'église Saint-Jacques, le jour de la Pentecôte (1665).

H. 4158. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 9 pièces, papier.

**1658-1782.** — Donation aux Jacobins de Chartres, par Françoise Hurtault d'un lot de terre au terroir de Villiers-le-Bois, paroisse de Nogent-le-Phaye (1713). — Pétition des religieux à M. de Bouville, intendant de la généralité d'Orléans, « disans qu'ils sont propriétaires » d'un lot de terre scis en la paroisse de Nogent le Phaye, » dont jouit Fleurent Camiaille, laboureur, demeurant à

» Villiers le Bois, paroisse dudit Nogent, au moyen de  
 » donation qui leur en a esté faite par Françoise Hur-  
 » tault, fille majeure, le 28 janvier 1713, duquel lot de  
 » terre le syndic de laditte paroisse de Nogent le Phaye  
 » veut lui faire payer le dixiesme, quoyque les gens  
 » d'église en soient exempts, suivant et au désir des  
 » déclarations et arrests du Conseil, attendu les sommes  
 » que le Clergé de France paye annuellement à Sa Ma-  
 » jesté. Ce considéré, Monseigneur, il vous plaise les  
 » descharger du dixiesme denier pour raison dudit lot  
 » de terre : ils continueront de prier Dieu pour la con-  
 » servation de Votre Grandeur. » — Réponse. — « Le  
 » lot de terre en question est imposé à 20 sols de  
 » dixiesme, art. 86, et la décharge ne peut en estre ac-  
 » cordée pendant la vie de la donatrice, attendu qu'elle  
 » s'est réservée sur ledit lot de terre une pension via-  
 » gère de 10 livres, et que les suppliants doivent ce  
 » dixiesme, soit parce que les gens de mainmorte doi-  
 » vent au roi le dixiesme des rentes qu'ils font aux  
 » laïques dont ils doivent leur faire la retenue, soit  
 » parce que les suppliants sont obligés par la stipula-  
 » tion qu'ils en ont faite dans l'acte de donation de  
 » paier ce dixiesme à la décharge de leur donatrice ». — Titres de propriété, baux, déclarations et arpentage dudit lot de terre (1653-1782).

H. 4159. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 6 pièces, papier.

**1634-1786.** — Déclarations par les Jacobins de Chartres, pour diverses pièces de terre, sises en la seigneurie de Néron, champniers du Vaupottier, du Marchais et des Châtelets, aux seigneurs de Néron : Louis Arbaliste, chevalier, vicomte de Melun, seigneur de Néron, la Borde, Prémont, Croisille, Borville et Hauterive en Bourgogne (1634). — Mademoiselle de Néron (1741). — Adjudication au profit des Jacobins de Chartres, moyennant 280 livres, d'une maison et de divers héritages, sis à Saint-Prest, saisis sur Marie Pelletier, veuve de Pierre Meningaut, notaire audit Saint-Prest (1681). — Quittance, délivrée aux dits religieux, de la somme de 36 livres pour les droits d'indemnité et pour les lots et ventes dûs aux seigneurs de Saint-Prest, pour raison de la maison et des héritages saisis sur Marie Pelletier ; ladite somme de 36 livres versée entre les mains de Mathurin Le Vacher, receveur de Coltainville pour Madame Henriette de Lorraine de Chevreuse, abbesse de Notre-Dame de Jouarre, sous réserve de pareille somme due par lesdits religieux à Jean Yves, seigneur de Saint-Prest (1685). — Supplique des Jacobins au bailli de Saint-Prest à l'effet de faire assigner par devant lui les héritiers de Marie Pelletier afin d'être remboursés de

plusieurs années d'arrérages de rente foncière sur les héritages de ladite Pelletier, décédée depuis peu (1717). — Bail à vie par les Jacobins de Chartres à Etienne Lefèvre, capitaine invalide, détaché au Havre de Grâce, demeurant à Chartres, rue Neuve-Sainte-Thérèse, d'une maison, sise audit Chartres, rue Muret, moyennant un loyer annuel de cent livres ; « plus sera tenu ledit sieur » Lefèvre de payer la dépense à quoy ladite maison » pourra être sujette à l'avenir pour la contribution du » reposoir de ladite rue Muret, qui se fait tous les deux » ans « (1757). — Bail par les Jacobins à Mathurin-Michel Brochard, vigneron, d'un setier de terre à Mainvilliers, près Chartres (1786).

H. 4160. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1790-an IV.** — Inventaire du couvent des Jacobins dressé par les officiers municipaux de la ville de Chartres, conformément aux lettres patentes du roi du 29 mars 1790 : lesdits religieux déclarent que leur maison est actuellement composée de 6 religieux profès et d'un domestique non religieux, savoir, Jean-François Rousselle, ancien prieur, né le 1<sup>er</sup> avril 1718 ; Simon-Joseph Duparc, religieux profès, ex-prieur, né le 28 février 1727 ; Jean-Joseph Vaurescotte, religieux profès, ex-prieur, né le 2 septembre 1744 ; Henry-Joseph Villette, religieux profès et prédicateur général, ex-prieur, né le 20 juin 1743 ; Adrien-Joseph Maes, docteur en Sorbonne, ex-provincial de la Province de France, né le 20 mai 1785, actuellement occupé aux travaux apostoliques à Bruxelles ; Kilien-François Dubois, ex-prieur, né le 11 novembre 1731, actuellement directeur des dames de Poissy. Total des revenus du couvent : 1343 livres, 11 s., 6 d. de rentes foncières et 885 livres de revenus des biens-fonds (1790). — Inventaire des linges et ornements de l'église du couvent des Jacobins, dressé par le Directoire du district de Chartres, « à l'effet de faire trans- » porter les dits linges et ornements en la maison ci- » devant conventuelle de Saint-Père pour y être vendus » avec les ornemens et linges des autres maisons ci- » devant conventuelles supprimées » (1792). — Inventaire dressé par la municipalité de Chartres comprenant le recensement des meubles et effets du couvent des Jacobins, la vérification des scellés apposés sur deux chambres de ladite maison et la délivrance des meubles et effets que la loi du 14 octobre 1790 accorde à chaque ci-devant religieux (1792). — Décharge à l'archiviste du district de Chartres, par Saturnin Garnier, de deux titres de propriété concernant les maison et vignes de la Villette-Saint-Prest, dépendant des ci-devant Jacobins de Chartres (an IV).

COUVENT DES FRÈRES MINEURS  
OU CORDELIERS DE CHARTRES

H. 4161. (Liasse.) — 33 pièces, parch.; 2 pièces, papier; 7 bulles; 2 sceaux.

**1220-1230.** — Bulles: d'Honorius III défendant à frère François et aux prieurs ou custodes des Frères Mineurs d'admettre quelqu'un à faire profession dans leur ordre avant une année d'épreuve (1220, 22 septembre, Orvieto, *Pothast*, n° 6361); — de Grégoire IX défendant aux juges délégués ou ordinaires de contraindre, sans ordre spécial du Saint-Siège, les Frères Mineurs à comparaître en justice par devant eux (1227, 16 août, Anagni, *Cum non deceat*, pas indiquée dans *Pothast*); — de Grégoire IX accordant aux Frères Mineurs la permission d'avoir des oratoires et de célébrer la messe avec l'autel de voyage, sauf le droit des églises paroissiales (1228, 7 juin, Assise, *Pothast*, 8204); — de Grégoire IX accordant aux Frères Mineurs le privilège d'être ensevelis là où ils demeurent et célèbrent la messe (1232, 9 octobre, Anagni, *Ita vobis et ordini vestro*, pas indiquée dans *Pothast*); — de Grégoire IX, pour le même objet (1233, 9 mars, Anagni, *Pothast*, 9118); — de Grégoire IX ordonnant aux archevêques et évêques d'accorder aux Frères Mineurs de leurs diocèses l'absolution et les dispenses dont ils auraient besoin (1233, 14 février, Anagni, *Pothast*, 9092); — de Grégoire IX accordant aux Frères Mineurs *ut commissiones causarum vel sententiarum executiones a sede apostolica vel delegatis ejus seu a quibuslibet aliis factas vobis, sine vestra non teneamini recipere voluntate, nisi in litteris apostolicis de concessione hujusmodi mentio habeatur* (1235, 7 juillet, Pérouse, *Quieti vestre providere*, pas indiquée dans *Pothast*); — de Grégoire IX déclarant que les Frères Mineurs ne peuvent être assemblés par lettres apostoliques ne faisant pas mention spéciale de leur ordre (1235, 14 juillet, Pérouse, *Pothast*, 9964); — de Grégoire IX recommandant aux archevêques, évêques, abbés et autres prélats de protéger les Frères Mineurs et de les laisser prêcher et confesser (1237, 7 mai, Orvieto, *Pothast*, 10332; ces 9 bulles, dans un vidimus de Guillaume, évêque de Paris); — de Grégoire IX ordonnant aux archevêques et évêques d'accorder aux Frères Mineurs de leurs diocèses l'absolution et les dispenses dont ils auraient besoin (*Dat. Laterani V non... pontificatus nostri anno...*, « *Quia proni sunt* »); — de Grégoire IX défendant aux Frères Mineurs de recevoir dans leur ordre les Frères Prêcheurs qui ont fait profession (1236, 7 novembre, Terni, *Pothast*, 10258, au 6 novembre); — de Grégoire IX (1237, 1<sup>er</sup> mai, Orvieto, identique à la bulle du 7 mai); — d'Innocent IV permettant aux Frères Mineurs de célébrer la messe en temps d'in-

terdit (1243, 28 novembre, au Latran, *Pothast*, 11180); — d'Innocent IV défendant aux Frères Mineurs de recevoir les Frères Prêcheurs dans leur ordre (1244, 21 avril, au Latran, *Pothast*, 11342); — d'Innocent IV confirmant celle d'Honorius III du 22 septembre 1220 (1244, 17 juin, Civita-Castellana, *Pothast*, 11416), — d'Innocent IV confirmant celles de Grégoire IX du 9 octobre 1232 et 9 mars 1233 (1244, 20 juin, Civita-Castellana, *Pothast*, 11421); — d'Innocent IV permettant aux Frères Mineurs de dire la messe avec le bréviaire romain (1244, 20 juin, Civita-Castellana, *Pothast*, 11420); — d'Innocent IV ordonnant aux archevêques et évêques de déposer ceux qui, contre sa défense, auraient revêtu l'habit des Frères Mineurs ou un semblable (1244, 25 juin, Civita-Castellana, pas indiquée dans *Pothast*); — d'Innocent IV confirmant celle de Grégoire IX du 7 juillet 1235 (1244, 25 juin, Civita-Castellana, pas indiquée dans *Pothast*); — d'Innocent IV donnant pouvoir aux Frères Mineurs d'arrêter, d'emprisonner et de punir de toutes façons les apostats de leur ordre (1244, 5 août, Gênes, *Pothast*, 11450); — d'Innocent IV faisant savoir que la décrétale faite par lui contre les exempts et stipulant *ut exempti quantumque gaudeant libertate, nichilominus tamen ratione delicti vel contractus aut rei de qua contra ipsos agatur rite possint coram locorum ordinariis conveniri* ne portera pas préjudice aux libertés et immunités des Frères Mineurs (1252, 17 septembre, Pérouse, *Pothast*, 14713), dans un vidimus de *Bernardus Johannini*, chanoine d'Agde, *causarum camere domini pape generalis auditor* authentiqué par *Bernardus de Lanzela*, notaire impérial, clerc d'Agen (1285, 8 avril, Pérouse); — d'Alexandre IV promettant cent jours d'indulgences à ceux qui viendront prier dans les églises des Frères Mineurs (1256, 17 juin, Anagni, *Pothast*, 16426); — d'Alexandre IV enjoignant à l'archevêque de Rouen et aux évêques de Paris et d'Amiens de ne pas nuire aux Frères Mineurs et de réprimer les torts faits à ceux-ci par leurs sujets (1256, 29 juillet, Anagni, *Nimis iniqua vicissitudine*, pas indiquée dans *Pothast*, mais cf. nos 11746, 16503, 16504), dans un vidimus du légat Raoul, évêque d'Albano (1270, 8 mars, Paris); — d'Alexandre IV promulguant et confirmant la règle et les constitutions de l'ordre des Frères Mineurs (1258, 2 août, Orvieto, *Pothast*, 17356); — d'Alexandre IV révoquant tous les actes conclus par les Frères Mineurs sans l'autorisation du général ou des ministres provinciaux (1259, 26 juillet, Anagni, *Pothast*, 17643); — d'Alexandre IV annulant les sentences d'excommunication promulguées contre les Frères Mineurs de France à l'encontre des privilèges apostoliques (1260, 9 décembre, au Latran, pas indiquée dans *Pothast*, dans un vidimus du légat Raoul, évêque d'Albano (1270, VII non. marcii, Paris); — Vidimus des 2 bulles précédentes sous le sceau de l'official de Paris (1307, 12 avril); — de Clément IV confirmant les privilèges de l'ordre des Frères

Mineurs (1265, 21 juillet, Pérouse, *Pothast*, 19280) dans un vidimus du légat Raoul (1270, 9 mars, Paris); — de Clément IV déclarant que les Frères Mineurs pourront prêcher et confesser avec l'autorisation du Saint-Siège, des légats ou des ordinaires des lieux *aliorum inferiorum prelatorum et rectorum ecclesiarum et sacerdotum parrochialium assensu nullatenus requisito, illis casibus exceptis qui de jure, consuetudine seu retentione ab eis specialiter facta, sedi, legatis et ordinariis predictis specialiter relinquuntur* (1266, 20 juin, Pérouse, pas indiquée dans *Pothast*), dans un vidimus du légat Raoul (1270, VII non. marci, Paris); — d'Honorius IV promulguant et confirmant les privilèges de l'ordre des Frères Mineurs dont l'ensemble est appelé *Mare magnum* (1285, 20 novembre, S. Sabine, *Pothast*, 22329), dans un vidimus de l'official de Beauvais (1507, 10 mars); — d'Honorius IV permettant aux Frères Mineurs d'avoir recours à tout évêque ayant commission du Saint-Siège, pour poser la première pierre de leurs églises ou oratoires, si les évêques diocésains refusent de le faire (1286, 18 janvier, S. Sabine, *Pothast*, 12352); — d'Honorius IV annulant les actes passés entre les Frères Mineurs et les prélats, curés et clercs, conclus au préjudice de leur religion et conscience (1286, 10 février, S. Sabine, *Pothast*, 22372); — de Nicolas IV plaçant les Frères Mineurs en dehors de toute juridiction et les soumettant immédiatement au Saint-Siège (1288, 30 avril, Saint-Pierre de Rome, *Pothast* 22697), dans un vidimus du légat Jean, cardinal de Sainte-Cécile (1288, 8 novembre, Vaugirard près Paris); — la même, dans un vidimus du même (1289, 11 mars, *apud domum nemoris prope Belatum*); — de Benoît XII prescrivant des mesures disciplinaires contre les religieux qui ne résident pas dans leur couvent, changent d'ordre et d'habit (1334, 17 juin, Avignon); — d'Alexandre V réprouvant les agissements des Frères Mineurs, qui contrairement à leurs vœux, essaient de se rendre indépendants de leurs supérieurs, élisent domicile en dehors de leur couvent, prennent un habit autre que celui de l'ordre, et condamnant particulièrement la conduite de Pierre de Luna (1409, 24 septembre, Pise); — d'Alexandre V enjoignant aux archevêques et évêques de faire observer la constitution de Boniface VIII *super cathedram*, confirmée par Clément V au concile de Vienne, laquelle a été promulguée pour les Frères Prêcheurs et Mineurs puis étendue aux ermites de Saint-Augustin et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et de dénoncer les erreurs de Jean de *Poliaco* (1409, 12 octobre, Pise); — de Jean XXIII confirmant celle d'Alexandre V, du 24 septembre 1409 à la prière d'Antoine de *Pireto*, général des Frères Mineurs (1415, 28 juillet, Bologne); — copie authentiquée par Antoine Guibert et Guillaume le Pescheur, notaires, de la confirmation donnée par Pierre *Filioli*, archevêque d'Aix, des privilèges de l'ordre des Frères Mineurs (*Mare magnum*), consistant en

une bulle de Sixte IV (1464, 1<sup>er</sup> septembre, Saint-Pierre de Rome) vidimant celle de Clément IV (1439, 1<sup>er</sup> novembre, Florence), laquelle vidime celle d'Eugène IV (1265, 21 juillet, Pérouse), (1538, 26 octobre, Paris); — Bref par lequel Sixte IV reconnaissant les mérites *beatorum Bernardi, Petri, Ottonis, Accursii et Adneti qui, ex ordine Fratrum Minorum... post multa... tormenta sub rege Marchiorum pro Christo mortem subierunt et martirii coronam gloriose promerentes plurimis miraculis in ipsa morte et post elevaverunt*, concède aux Frères Mineurs le privilège de célébrer partout l'office de ces martyrs *in officio duplici majori ac etiam die decima septima januarii, qua die... per martirum decesserunt* (1481, 7 août, Saint-Pierre de Rome), dans une copie authentique faite à Rome le 4 octobre 1481 par Mathurin Robin, notaire apostolique, sur l'ordre de frère François Sanson de Sienne, général des Frères Mineurs; à l'adresse de frère Gilles Comtesse, du couvent de Paris, vidimée le 1<sup>er</sup> janvier 1482 par Jacques d'Estouteville, garde de la prévôté de Paris; — Bref par lequel Jules II, s'inspirant des vœux du chapitre général de l'ordre des Frères Mineurs récemment tenu à Rome, édicte certaines mesures tendant à faire cesser la division qui règne parmi les Frères Mineurs partagés en Frères *conventuales* et Frères *de observantia sive de familia* (1506, 16 juin, Saint-Pierre de Rome), dans une copie authentique des notaires Louis Langlais et Pierre Harengier, confirmée par l'official de Paris le 4 septembre 1516; — Bref de Clément VII ordonnant à la prière de frère Bonaventure Dubien le sollicitant au nom de l'ordre des Frères Mineurs, que désormais, le 14 janvier de chaque année, l'office du très saint nom de Jésus, composé par un certain Bernardin de *Bustis*, approuvé par Sixte IV mais oublié par l'église, sera célébré dans tout l'ordre des Frères Mineurs et des sœurs de Sainte-Claire (1530, 25 février, Bologne), dans un vidimus des notaires Jacques Gillebert et Charles de Rost, confirmé par l'évêque de Paris; — Bref par lequel Clément XII, s'inspirant des vœux du chapitre général de l'ordre des Frères Mineurs tenu à Milan en 1729, érige en statuts ou constitutions générales de l'ordre les prescriptions sur la discipline renfermées dans un bref de Benoît XIII du 26 novembre 1721 dont il donne la teneur (1730, 14 octobre, Sainte-Marie Majeure).

H. 4162. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1517-1672.** — Lettres de François I<sup>er</sup> défendant aux Frères Mineurs d'engager des procès les uns contre les autres et leur prescrivant d'observer les statuts du 4 décembre 1543 faits par Jean de Chaulnes, ministre général de l'ordre, et ceux du 4 septembre concernant le couvent de Paris (1543, 20 décembre, Fontainebleau),

dans un vidimus d'Anthoine Duprat, garde de la prévôté de Paris ; — lettres par lesquelles Henri II, ayant appris de frère Melchior de Flavyn, lieutenant du général de l'ordre des Frères Mineurs que « la plupart des » evesques et prélatz de nostre royaulme font ordinairement reffuz et difficulté de laisser prescher es églises » et parroisses de leurs diocèses les religieux dudict ordre, combien que par leur institution ilz ne soient » ordonnez que pour prescher le peuple et annoncer les » commandemens et parolles de Dieu, au grand scandalle et confusion de ladicte religion », décide que désormais les Frères Mineurs pourront prêcher en tous lieux munis toutefois d'une « permission et licence » du général ou du gardien de leur couvent, garantissant leurs mérites et capacités (1553, 6 novembre, Villers-Cotterets) ; — du même, accordant aux Frères Mineurs, à la prière de Melchior de Flavyn, l'exemption « au » paiement des franz fiefz et nouveaulx acquestz et » aultres subsides et imposicions » (1553, 7 novembre, Villers-Cotterets), dans un vidimus d'Anthoine Duprat, — Lettres de François I<sup>er</sup> exemptant du droit de gabelle les « religieux mendians et religieuses de Sainte-Claire » (1517, 31 janvier, Paris) ; — de Charles IX exemptant les Frères Mineurs des droits de ports, péages et autres impôts de ce genre (1561, 8 août, Saint-Germain-en-Laye) ; — confirmation des précédentes faites par Henri III (1575, 8 mai, Paris) ; Henri IV (1597, 8 novembre, Paris) ; Louis XIII (1610, novembre, Paris) ; Louis XIV (1643, décembre, Paris), copie collationnée par un secrétaire du roi (1644) ; — Autre copie des lettres de Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV ; — de celles d'Henri IV ; — des mêmes ; — de celles de Louis XIII ; — copie de deux arrêts du Conseil concernant les Frères Mineurs de Rennes et intéressant les ordres mendians en général par les décisions prises concernant les inhumations (1672).

H. 4163. — 1 pièce, parchemin.

**1280.** — Lettres par lesquelles Mathieu, cardinal diacre de Sainte-Marie *in Porticu*, auquel le pape a confié le gouvernement de l'ordre des Frères Mineurs, commet à l'évêque de Toul *potestatem ordinandi et constituendi procuratorem seu procuratores, quotquot et quociens [viderit] expedire, in provincia Francie, ad recipiendum precium seu peccuniam que de libris et aliis mobilibus quibus tam ordo quam Fratres predicti utuntur, ad ecclesiam Romanam spectantibus, eorumdem Fratrum usibus deputatis, precio extimato vendendis, recipienda fuerint, et ad expendendum hujusmodi precium seu peccuniam in rem licitam cujus usum fratribus habere liceat et in aliis casibus licitis et honestis* selon la constitution récemment promulguée par Nicolas IV (1280, 27 février, Rome), dans un vidimus de juillet 1280 adressé par l'évêque

de Toul à l'abbé de Saint-Chéron-lès-Chartres, au prieur de Saint-Martin-au-Val, à maître Jacques Bernier et à Denis de Calloto *magistro carnificum in Carnoto*.

H. 4164. — 1 pièce, papier.

**1232.** — Requête adressée par les Frères Mineurs au chapitre de Chartres pour le prier de leur concéder un lieu de résidence à Chartres et l'autorisation de célébrer la messe, aux conditions suivantes : Ils ne pourront revendiquer *nihil proprietatis, nihil juris* sur ce lieu et y demeureront *tanquam hospites et peregrini*, le chapitre pouvant en tout temps les en chasser ; ils ne jouiront du droit de célébrer la messe qu'autant qu'il plaira au chapitre ; ils observeront ses interdits sans jamais les violer ; ils n'useront d'aucun privilège au préjudice de l'église de Chartres ; ils n'accepteront aucune offrande à l'autel, ou, s'ils en reçoivent, les remettront au curé de la paroisse. Si nous n'observons pas ces conditions, disent-ils, *expellat nos capitulum jam dictum de loco quem nobis accommodavit et auferat nobis licentiam celebrandi* (1232, avril), copie du 15 février 1663 faite à la requête du chapitre de Notre-Dame et collationné à l'original (G. 702) par Ameline, huissier royal.

H. 4165. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

**1290-1292.** — Bulle de Nicolas IV apprenant à l'abbé et au couvent de Marmoutier, de l'ordre de Saint-Benoît, que le gardien et les Frères Mineurs du couvent de Chartres lui ont fait savoir *quod cum domus eorum extra civitatem Carnotensem posita maneat, grave non modicum et laboriosum fore dinoscitur, yemali precipue tempore ingruente, dicte civitatis incolis, ut se ad eorum ecclesiam conferant pro divinis officiis inibi audiendis, propter quod eam ad viciniorum predictae civitatis locum transferre cupiunt, ut ad eam a dictis incolis accessus comodior habeatur*, et qu'à cet effet lesdits Frères Mineurs auraient besoin de petites maisons, propriété des moines de Marmoutier, les unes rapportant 25 sous tournois de revenu annuel, les autres 15 sous environ ; c'est pourquoi il prie les moines de céder ces maisons aux Frères Mineurs *pia liberalitate vel saltem pro pretio competenti seu concambio secundum bonorum virorum extimacionem* (1290, 2 décembre, Orvieto, *Pothast*, 23483), dans un vidimus de l'official de Chartres, du 26 mars 1291 ; — Engagement pris en présence de l'official de Chartres par Nicolas Saugier et Denis de Calloto, citoyens de Chartres, et Beaudouin de Hais et Jean dit Botereau, de Saint-Martin-au-Val, les premiers au nom des Frères Mineurs, les seconds au nom des religieux de Saint-Martin-au-Val, sous peine d'une amende de 50 livres chartraines, de garantir l'exécu-

tion du contrat qui sera passé entre l'abbé de Saint-Martin et le gardien du couvent des Frères Mineurs au sujet de la vente à ce dernier de 40 sous 3 deniers de cens annuel que possède le prieuré de Saint-Martin *ultra portam Sparrarum ante ecclesiam Sancti Saturnini Carnotensis prope monasterium dictorum Fratrum Minorum*, suivant l'estimation du principal de cette rente qui sera faite par frères Hugues d'Ecosse (*Hugo de Ybernia*) de l'ordre des Frères Mineurs et Eudes de *Braceolis*, prieur de *Basenvilla*, de l'ordre de Marmoutier (1290, 16 décembre); — Bulle de Nicolas IV ordonnant à Laurent Voisin, chevecier de l'église de Chartres, de contraindre par censure ecclésiastique le prieur de Saint-Martin-au-Val, de l'ordre de Marmoutier, à accepter des Frères Mineurs, en compensation des 400 sous 3 deniers de cens, la somme de 100 livres et s'il le faut, d'augmenter un peu cette somme (1291, 28 mars, Orvieto, *Pothast*, 23628); — Lettres par lesquelles Laurent Voisin commet aux curés de Saint-Michel et de Saint-Aignan de Chartres le soin de mettre à exécution la bulle de Nicolas IV (1291, 3 mai); — Acte par lequel le prieur de Saint-Martin-au-Val déclare qu'il ne peut recevoir la somme de 120 livres que le gardien des Frères Mineurs s'apprête à lui verser, car il ne veut prendre cet argent qu'en présence de Laurent Voisin et, au cas où il ne pourrait effectuer lui-même la recette, il nomme ses procureurs à ceteffect, Geoffroi, prévôt et Barthélemy, grainetier du prieuré de Saint-Martin (1291, 9 août); — Lettres par lesquelles Laurent Voisin déclare qu'en sa présence, les procureurs du prieur de Saint-Martin ont reçu des Frères Mineurs du couvent de Chartres la somme de 120 livres (1292, 11 avril), dans un vidimus du 9 août 1321.

H. 4166. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**XIV<sup>e</sup> siècle.** — « Ce sont les mesons qui sunt en la » censive aux Freres Meneurs de Chartres, que il tienent ou non dou Pape. » — *Receptio locagiorum domorum pertinencium Fratibus Minoribus Carnotensibus* (1320-1323).

H. 4167. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

**1502-1553.** — Lettres par lesquelles Georges d'Amboise, cardinal et légat en France, commet à l'évêque de Chartres, à François de Ternay, trésorier d'Evreux, à Jacques d'Autri, docteur en théologie, et à Etienne *Securis*, Frères Mineurs, le soin de réformer le couvent de Chartres dans son chef comme dans ses membres (1502, 25 mai, Blois); — Mandement par lequel Louis XII, ayant reçu « l'umble supplication de » [ses] bien amez frères Pierre Ausearli, docteur en

» théologie et Etienne *Securis*, religieux de l'ordre des » Frères Mineurs » qui, selon les prescriptions du pape concernant la réforme des Frères Mineurs, ont été désignés par le « ministre général dudit ordre... pour » procéder au fait de la réformation des couvens et » maisons dudit ordre estans au dedans des fins et » mettes de la province de France » et se proposent de réformer la maison [de Chartres, ordonne au bailli de Chartres, afin d'éviter les complications, car « puisque » naguères ont été faictes plusieurs grandes rébellions » et contradictions en cas semblable en aucuns lieux » du royaume, d'assurer en faveur des deux religieux l'assistance du procureur du roi et de ses « justiciers », officiers et sujets (1502, 14 novembre, Paris); — Lettres par lesquelles Louis XII, à la requête des Frères Mineurs du couvent de Paris, donne l'ordre de ne pas entraver la réforme des Frères Mineurs dirigée par Gilles Dauphin, général de l'ordre dont les actes ont été approuvés par le Parlement (1406, 15 juillet, Paris); — Arrêt du Parlement chargeant le conseiller Claude Dezasses d'assister les réformateurs du couvent de femmes de Montmartre-lez-Paris en tant que représentant du bras séculier dont l'intervention est rendue nécessaire par l'opposition des religieuses et édictant des mesures répressives contre trois Frères Mineurs du couvent de Paris, Hugonis, Martin et Guérin qui ont pris parti pour les religieuses (1547, 4 octobre); — Lettres par lesquelles Gilles Dauphin *Amerinus*, général des Frères Mineurs, promet des faveurs spirituelles aux bienfaiteurs des Frères Mineurs et des Frères du couvent de Chartres, en particulier, qui, récemment réformés, ont besoin d'argent pour réparer leur maison (1553, 1<sup>er</sup> février, Paris, *miniature en tête*); — Vidimus des mêmes lettres expédié par le chapitre de Chartres à la prière de Pierre Loyson, gardien du couvent de Chartres (1553, 6 avril, *ante Pascha*, Chartres).

H. 4168. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

**1724-1725.** — Procès devant l'official de Chartres, intenté aux Cordeliers de Chartres par les habitants de la paroisse Saint-Saturnin au faubourg des Epars, à la fin d'obliger les Cordeliers, qui ont cessé de célébrer la messe dans leur chapelle de Saint-François sise au faubourg des Epars, à restituer aux habitants les ornements du culte qui sont leur propriété : vases sacrés, linges, tableaux et autres choses servant à la célébration de la messe et à la décoration de ladite chapelle; les Cordeliers voulant au contraire que les habitants déposassent dans la chapelle un grand nombre d'ornements dont ils étaient dépositaires. — Première sentence de l'official de Chartres, Florent de Ganeau, déclarant que les deux parties rapporteront en la cha-

pelle tous les ornements, lesquels y seront inventoriés devant témoins puis placés dans une armoire dont les religieux auront la clé, sous condition de n'en déplacer aucun, et de reconnaître qu'ils proviennent des libéralités des habitants désireux d'obtenir chaque jour une messe dont les honoraires et frais divers seront à leur charge. Si les Cordeliers ne veulent plus dire la messe en cette chapelle, ils restitueront aux habitants tous les objets déposés par ceux-ci dans la chapelle depuis dix ans, moins un calice que revendiquent les religieux. Enfin, les Cordeliers n'auront rien à réclamer du produit des quêtes qui a été entièrement consacré aux besoins de la chapelle (1725, 24 mars); — Seconde sentence déclarant que l'inventaire se ferait dans la huitaine (1725, juin); — Troisième sentence écartant les oppositions des habitants et ordonnant la mise à exécution des deux premières (1725, 17 juillet); — Inventaire des ornements du culte de la chapelle Saint-François fait par le père Tite-Louis Dubuisson, gardien du couvent de Chartres et les représentants des habitants qui avaient apporté dans la chapelle tous les objets que conservaient certains d'entre eux (1725, 26 juillet).

H. 4169. (Liasse.) — 17 pièces, parch.; 10 pièces, papier; 1 sceau.

**1359-1370.** — Mandement par lequel « Charles » ainsné filz du roy de France, régent le royaume, duc » de Normandie et Dauphin de Viennois » ordonne au » baillif et capitaine de Chartres » de remettre aux » bourgeois et gouverneur de ladite ville » les lettres qu'il leur adresse par son entremise, concernant la concession que l'on devra faire aux Frères Mineurs d'un lieu dans la ville « assez suffisanz pour leur résidence » et habitation » car « pour ce que l'esglise et les maisons des Frères Meneurs de la dicte ville estoient au » dehors et bien près des murs d'icelle ville, or » dené a esté qu'elles fussent rasées et abatues à ce » que noz ennemis et dudit royaume ne se missent » dedens et que par ce la dicte ville ne fust prinse et » domagée desdiz ennemis »; si les bourgeois refusent, le bailli devra, en leur défaut, établir lui-même les Frères Mineurs dans la ville en un lieu convenable « ou » il puissent habiter et demourer et faire le dit service » divin si comme il ont acoustumé » (1359, 31 mai, « au Louvre-lez-Paris »); — Acte par lequel le lieutenant au baillage et siège présidial de Chartres, Jean de Mineray, les lieutenants particuliers, les avocats et procureurs du roi, Louis Desfruz, Macé Trossard, Jean Moreau, Marin Compaignon, Thomas Gervaise, Jean Lambert, Louis Huvé, Cheron Desportes, échevins, Jean-Michel Nicolle, avocat de la ville, Martin Lapoustayre, procureur des habitants, Pierre Dardé, archidiaque de Blois, Jean le Chenevin, conseiller du roi et

les avocats conseils des paroisses de la ville, assemblés pour délibérer sur la requête présentée par les « relligieux du couvent Saint-Francoys cy-devant assis lès » faulbourgs de porte des Espars, par laquelle ilz ont dict » et remonstré que depuis troys moys et pendant les » troubles derniers, peu auparavant que ladicte ville » feust assiégée, ledict couvent auroit été bruslé, » rompu et desmolly par l'advis et ordonnance des » gens de guerre estans en ladicte ville pour la défence » et tuition d'icelle et empescher que les ennemis empa- » réz dudict couvent n'eussent plus grand moyen de la » battre et invader, à raison de quoy et pour aultant » que par cy-après l'on ne leur voudra permettre de » rebatir et rediffier ledict couvent audict lieu et aussi » que lesdicts fauxbourgs demeureront ainsi qu'il sont » ruinez, ne pourroient lesdicts religieux seurement » demeurer audict couvent quant il seroyt reffaict et » remis en bon estat, seroient lesdicts relligieux con- » trainctz, non sans trop grand regret, de déllaisser » ladicte ville et faulxbourgs à raison qu'en sont desti- » tuez d'eglise, cloastre et habitation, si par le conseil » desdicts eschevins, gouverneurs et conseil de ladicte » ville ne leur est assuré certain lieu commode pour » bastir et édifier de neuf ung autre couvent moyen- » nant l'aide de Dieu et les aumosnes des bons chré- » tiens », accordent à l'unanimité que « lesdicts relligieux se doibvent loger et accommoder au-dedans de » ladicte ville et que le lieu le plus propre et commode » pour ce fere est le clos Saint-Père planté en vigne, » qui aboutte sur le rampart de porte Saint-Michel et » que avec eux les manans et habitans de ladicte ville » se doibvent joindre affyn de leur vouloir accorder » ledict clos Saint-Père avec son estendue » (1568, mercredi 21 avril, Chartres); — Supplique adressée au roi, par laquelle les Cordeliers rappellent la destruction de leur couvent ordonnée par le seigneur de Linières, lieutenant du roi à Chartres, et seigneur de la ville autoriser à s'établir dans le clos Saint-Père appartenant à l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée qui n'en tire pas plus de 15 livres tournois de revenu annuel (1568); — Autre supplique au roi, signée par frère Marselin, gardien du couvent des Frères Mineurs, par laquelle les Cordeliers s'offrent à donner à l'abbaye de Saint-Père, en échange du clos, des terres sises au faubourg des Epars ou à lui constituer une rente annuelle et rachetable (1568, mai), suit cette note signée De Thou: « Est ordonné » que lesdicts abbé et relligieux de Saint-Père-en- » Vallée seront au préalable oyz et à ces fins assignez » au Conseil. Faict au conseil privé du roy tenu à » Paris le xxii<sup>me</sup> may v<sup>e</sup> lxxviii »; — Arrêt du Conseil déclarant que les Cordeliers seront mis en possession du clos, mais qu'ils devront observer l'accord récemment passé entre Pierre Marselin et les religieux de Saint-Père, concernant le maintien des droits de ceux-



ci (1568, 3 juillet. « au chasteau de Boulogne-lèz-Paris »); — Arrêt du Conseil par lequel Charles IX ordonne de mettre les Cordeliers en possession du clos avec permission pour ceux-ci de « s'aider des ruines et » matières qu'ilz pourront retirer de leur dict couvent » brulé et démoly » pour en bâtir un nouveau et obligation pour les religieux de Saint-Père de se soumettre à cet arrêt (1568, 9 juillet, « au chasteau de Boulogne-lez-Paris »); — Transaction passée entre les religieux de Saint-Père et les Cordeliers portant cession à ces derniers du clos Saint-Père moyennant 1.000 livres tournois et l'obligation de présenter chaque année, le 29 juin, à l'église de Saint-Père, à la messe de 8 heures, un cierge de cire vierge du poids de 2 livres et de se faire représenter à l'enterrement des religieux profès de l'abbaye pour lesquels ils devront dire deux grand-messes (1568, 29 juillet); — Acte par lequel Jean de Mineray, lieutenant général, met les Cordeliers en possession du clos (1568, 31 juillet); — Acte par lequel les Cordeliers « congneurent... avoir présentement... receu » de... messire Charles d'O., seigneur de Verrigny, chevalier de l'ordre du roy, par les mains de honorable homme maistre Mathurin Chesnel, procureur au bailliage et siège présidial de Chartres, son procureur, et des deniers dudict seigneur, la somme de mil livres tournois, par ledict seigneur de Verrigny à eulx donnée et aulmosnée » pour payer l'achat du clos Saint-Père, et ont « recongneu et confessé ledict sieur de Verrigny le vray et premier fondateur dudict nouveau couvent », et promis de prier Dieu pour lui et de « faire mectre au plus émynent et apparant lieu du cueur de ladicte église les armoiries dudict seigneur de Verrigny selon leurs coulleurs et blasons d'icelles » ainsi qu' « un g épitaphe contenant le nom et surnom dudict seigneur » (1568, 12 août); — Acte par lequel les receveurs fermiers des revenus temporels des religieux de Saint-Père reconnaissent s'être accordés avec Pierre Marselin, gardien du couvent des Cordeliers, « touchant les fasont et charniers qu'ils ont mis et employés » pour le soin du clos de vigne moyennant la somme de 20 livres tournois que les Cordeliers leur ont remise et dont ils les tiennent quittes et 6 « poinsons » de vin qui seront remis plus tard (1568, 26 août); — Homologation par Guillaume d'Aubermont, agissant comme vicaire de l'évêque de Chartres, du bail emphytéotique perpétuel du clos Saint-Père fait par le prieur de Saint-Père aux Cordeliers le 29 juillet 1568 (1568, 16 septembre); — Arrêt par lequel Charles IX évoque en son Conseil l'instance formée par l'abbé de Saint-Père contre les Cordeliers à propos de questions de droits à maintenir et l'appel porté par Denis Boilleau, marchand, contre une décision prise le 10 octobre par le bailli de Chartres, tendant à l'obliger à vendre aux Cordeliers une maison dont la possession leur permettrait d'avoir

une entrée sur la rue Saint-Michel (1568, 21 novembre); — Arrêt du conseil déboutant Pierre de Brézay, abbé commandataire de Saint-Père, de l'appel qu'il avait interjeté contre les arrêts pris antérieurement en faveur des Cordeliers (1569, 18 juin); — Sentence de Jean de Mineray obligeant les Cordeliers, conformément à l'accord du 29 juillet 1568, à présenter le cierge de cire vierge aux religieux de Saint-Père et à leur donner, à la place de l'homme vivant et mourant qu'ils ne veulent pas fournir, une indemnité représentant le paiement d'un cens en raison d'une maison (celle de Denis Boilleau) qu'ils ont acquise dans la censive de Saint-Père, fixée « selon l'estimacion de gens ad ce congnois- » sans dont les parties viendront convenir au moys » prochain venant » (1570, 23 juin).

H. 4170. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1516-1606.** — Arrêt par lequel Regnault de Gyves, garde de la prévôté de Chartres, considérant que les Cordeliers, auxquels la règle défend « avoir ne manier » argent et y avoir troncz ne capses en leurs églises » sont obligés d'avoir recours à des receveurs laïcs d'ordinaire peu fideles et que les ressources de leur maison (qui a besoin de réparations) diminuent chaque jour, décide de l'autorité du roi et à la prière de plusieurs notables personnes que « sera mis ung tronc ou capse » en ladicte église Saint-François qui fermera à trois » clefz qui seront gardées par les personnes qui seront » par (lui) commises ad ce faire... et sera escript en » grosse lectre sur ledict tronc ou capse que c'est le » tronc des reparacions de ladicte église qui est ordonné » par justice estre mis en icelle église durant lesdictes » reparacions... sans déroger ne prejudicier ausdictes » règles dudict ordre de Saint-François » (1516, 4 juin); — Requête adressée au roi par laquelle les Cordeliers lui font savoir que l'argent nécessaire à l'achèvement du nouveau couvent commence à leur manquer et, comme Etienne David, huissier des monnaies, chargé de recouvrer les amendes du Grand Conseil et du Parlement a été surpris par la mort, au Mans, étant débiteur de certaines sommes envers les receveurs de ces amendes et que sa veuve et ses enfants, pour ne pas acquitter ces dettes, ne se sont pas reconnus ses héritiers, il le supplie de leur abandonner « jusqu'à la somme de mille livres » sur le montant de la dette de David, laquelle somme sera fournie par « tous et chacuns les biens » meubles et immeubles qui se trouveront appartenir » audict deffunct et huissier à Chartres de son décès et » trespas et aussy que ladicte veufve et héritiers demeurent quittes et deschargez d'icelle somme » (v. 1570); — Lettres par lesquelles Henri IV prend sous sa protection les Cordeliers de Chartres et ordonne d'obliger

leurs débiteurs à s'acquitter envers eux en assignant à comparaître aux requêtes du palais les débiteurs de plus de 10 livres et les autres par devant les juges des lieux (1606, 18 août, Paris).

H. 4171. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; sceaux.

**1359-1688.** — Bulle d'Innocent VI permettant aux Frères Mineurs de Chartres, après la destruction de leur couvent et selon leur requête faite en vertu des prescriptions de Boniface VIII qui réservent en cas semblable l'approbation du Siège apostolique, *recipiendi unum locum pro habitatione vestra infra predictam civitatem in loco tamen ad hoc congruo et honesto si vobis pia fidelium largitione tradatur vel alias ipsum justo titulo acquiratis pro hujusmodi habitatione vestra recipiendi et inibi ecclesiam cum cimiterio, campanilo, campana, domibus et aliis necessariis officinis edificandi, construendi et ordinandi et ad illud vos transferendi et in eo commorandi dictumque primum locum alienandi et que inde perceperitis in constructionem dicti novi loci convertendi... salvo et proviso quod locus, ubi ecclesia et cimiterium ipsius antiqui loci fuerunt, ad prophanos usus vel alias ut hereditas minime transferatur* et de jouir dans leur nouvelle demeure de tous les privilèges dont ils jouissaient dans l'ancienne (1359, 19 avril, Avignon); — Signature du pape Pie V, expédiée en cour de Rome, approuvant l'établissement des Cordeliers dans la ville de Chartres et promettant des indulgences à ceux qui viendront prier dans leur nouvelle église (1570, 22 janvier), vidimée le 15 juillet 1570 dans la déclaration d'authenticité faite sur l'ordre de Bon de Brou, conseiller au Parlement, par deux banquiers qui affirmèrent l'authenticité de cette signature parce qu'elle était signée de la « propre main du pape... dattée de la » main de messire Marc Anthoine Mafée son dataire et » collationnée avec le registre par M<sup>e</sup> Nicole Cumyn » l'un des M<sup>es</sup> des registres des supplications lequel sur » le dos de ladicte signature a figuré et signé ledict » *registrata* »; — Brefs des papes Urbain VIII (1627, 8 mars, Saint-Pierre de Rome, et 1642, 30 avril, Saint-Pierre de Rome) et Innocent XI (1683, 12 avril, Saint-Pierre de Rome et 1688, 7 juin, Sainte-Marie Majeure) accordant des indulgences aux âmes des défunts pour lesquelles les Cordeliers de Chartres auront dit des messes; — Bulle d'Urbain VIII conférant des privilèges à la confrérie érigée *sub invocacione seu in honorem Passionis Domini Nostri Jhesu Christi ad Dei Omnipotentis laudem et animarum salutem... olim in ecclesia Sancti Stephani Carnotensis, nunc vero in ecclesia domus regularis ordinis Sancti Francisci Fratrum Minorum nuncupatorum Carnotensium* (1643, 11 février, Saint-Pierre de Rome), avec le visa du vicaire général de l'évêque de Chartres (1645, 4 mars); — Bref de Clément X, valable pour une

période de sept années, accordant une indulgence plénière à ceux qui viendront prier en la chapelle de Saint-François au faubourg des Epars, le jour de la fête de saint François et une autre indulgence à ceux qui y viendront un autre jour, cette dernière clause devant avoir un effet perpétuel (1672, 3 septembre, Sainte-Marie Majeure); — Bref d'Innocent XI accordant des indulgences à la confrérie des Agonisants érigée en l'église des Cordeliers de Chartres (1688, 9 juin, Saint-Pierre de Rome).

H. 4172. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

**1569-1601.** — Délimitation de l'espace qui doit demeurer entre les murs de la ville et les murailles du couvent des Cordeliers (1569, 10 février); — Sentence de Jesse de Baucquemare, maître des requêtes et commissaire du roi, ordonnant aux échevins de Chartres, à la requête des Cordeliers, de faire clore une porte ouvrant sur les remparts de la ville à côté de la porte Saint-Michel (1578); — Délibération de la municipalité de Chartres autorisant les Cordeliers à faire clore eux-mêmes cette porte à condition de donner un clef aux échevins afin de leur ménager le libre accès sur les remparts (1578, 8 juillet); — Déclaration de Macé Drouault » maître des œuvres de massonnerie et boys pour le roi » nostre sire en la ville de Chartres » faisant savoir » que pour bastir et édifier une citadelle en ladicte ville » a esté trouvé le plus commode pour faire icelle au car- » tier de la porte Saint-Michel et par le commandement » de la majesté du roy nostre sire et de messieurs de » son conseil estant entré en ladicte ville et de M. de » Sourdis gouverneur de ladicte ville et pays chartrain » et monsieur de Valliros estant en garnison en ladicte » ville et ayant la charge de commander en ladicte sci- » tadelle et pour continuer et bastir icelle il convient » abastre et desmolir une grande quantité de bastimentz, » tans aus Cordelliers qu'aux habittans d'icelle ville, » estans aus endroictz où il falloit bastir, d'aultant que » aus deus boustz et au millieu d'icelle, sur la longueur » de cent toizes, troys esperons qui poitoient et aven- » coitz fortz dedans ladicte ville, qui se regardoient l'un » l'aultre, dont celuy du milieu servoit de basse cour » pour couvrir le pont-levys et principale entrée de » ladicte citadelle, et entre iceulx esperons deux grosses » tours, estans toutes deux flanquestz, qui regardoient » lesdictz esperons et que pour ce faire il falloict abattre » et desmolir plusieurs bastimentz manables avecq » granges, estables, fourneaulx à chaulx, chambres » aisez, caves et plusieurs petitz appentistz appartenant » ausdicts Cordelliers et oultre plusieurs mathereaulz » propres à massonner estant dedant ledict couvent des » Cordelliers, pour bastir et achever ledict couvent, » lesquelz matiereaulx ont esté la plupart employez à

» ladicte citadelle et outre la muraille qui fermoit les-  
 » dictz Cordeliers estans destante de troys toizes ou  
 » environ de la closture et rempart de la ville qui fer-  
 » moit ledictz couvent a esté ausy pareillement abattue  
 » pour planter la muraille nouvelle de ladicte citadelle  
 » et iceulx mathereaulx employez, et outre ladicte mu-  
 » raille et esperons et tours il a esté nécessaire de faire  
 » des fossez de huict toize de longueur ou environ et  
 » de profondeur de douze piedz ou environ, qui est la  
 » cause d'avoir ruyné, desmoli et abattu plusieurs bas-  
 » timens, closture et jardins appartenant ausditz Cor-  
 » delliers » (1591, juin) ; — Arrêt du Conseil ordonnant  
 de restituer aux Cordeliers l'emplacement qui leur avait  
 été pris pour bâtir la citadelle qui vient d'être démolie  
 (1601, 1<sup>er</sup> mars).

H. 4173. (Liasse.) — 12 pièces, parch. ; 10 pièces, papier.

**1568-1574.** — Vente aux Cordeliers par Denis  
 Boilleau de sa maison ayant entrée sur la rue Saint-  
 Michel moyennant 400 livres tournois payées grâce au  
 don qu'en fit aux Cordeliers la dame de la Barre veuve  
 de Jean d'Estouteville, seigneur de Villebon ; — Requête  
 présentée au bailli de Chartres par les Cordeliers afin  
 d'obtenir l'autorisation de faire une seconde entrée rue  
 Saint-Michel en jetant à bas un appentis accolé à des  
 maisons appartenant aux enfants mineurs de Jean d'O,  
 malgré l'opposition de Pierre Beaucouche leur tuteur  
 (1572) ; — Rapport après visite des lieux fait par Jean  
 Drouault et Guillaume Poullin, maîtres maçons et Ger-  
 vaise Regnier et Pierre le Clerc, maîtres charpentiers  
 (1572, 28 novembre) ; — Accord en vertu duquel les Cor-  
 deliers obtiennent l'autorisation de faire une seconde  
 entrée, à charge pour eux de payer 325 livres tournois  
 aux héritiers de Jean d'O, lesquelles furent versées  
 immédiatement grâce au don de 300 livres fait aux Cor-  
 deliers par Jean Bodin, chanoine de Chartres (1573,  
 8 avril) ; — Accord passé entre les religieux de Saint-  
 Père-en-Vallée et les Cordeliers, en vertu duquel ces der-  
 niers versèrent à l'abbaye 22 écus et demi d'or au soleil,  
 à titre d'amortissement pour les acquisitions faites de  
 Denis Boilleau et de Pierre Beaucouche, en la censive  
 de Saint-Père, les religieux retenant leur droit de jus-  
 tice sur toutes personnes autres que les Cordeliers  
 (1574, 19 février).

H. 4174. (Liasse.) — 8 pièces, parch. ; 30 pièces, papier ; un cachet.

**1571-1789.** — Commission de Michel le Clerc,  
 bailli de Chartres, chargeant un sergent royal de cons-  
 tater si les clôtures qui séparent le clos Saint-Père des  
 maisons qui l'entourent sont communes ou mitoyennes  
 (1571, 12 mars) ; — Requête adressée par les Cordeliers

aux échevins de Chartres les priant d'ordonner aux reli-  
 gieux de Saint-Père de se faire clore de leur côté ou de  
 permettre à eux Cordeliers « de se fere à leur commo-  
 » dité clorre du costé desdicts religieux de Saint-Père  
 et sauf à rapporter les fraiz contre eux » (1579) ; — Sen-  
 tence de Pierre Symon, lieutenant général, condamnant  
 par défaut les religieux de Saint-Père et permettant  
 aux Cordeliers de « faire faire ladicte closture et avances  
 » deniers sauf par après à les repéter allencontre der-  
 » dictz » religieux de Saint-Père (1579, 28 juillet) ; —  
 Accord passé entre les Cordeliers et Marie Beurrier,  
 veuve de François du Pré, Anthoinette le Jumentier,  
 veuve de Gui Rebours et Claude Hurtault, décidant que  
 le mur séparant les Cordeliers desdits habitants serait  
 mitoyen et réparé par les Cordeliers qui y feraient les  
 modifications nécessaires à la construction de leur cou-  
 vent à la charge pour les habitants de leur verser  
 60 écus au soleil (1599, 9 juillet) ; — Homologation de  
 l'acte précédent faite par le « vice ministre provincial,  
 » pères et diffiniteurs de la province de France » (1600,  
 21 janvier, *signature autographe*) ; Accord en vertu  
 duquel Regnault le Boulanger, hôtelier de la Corne de  
 Cerf, qui revendique la possession des murailles qui le  
 séparent des Cordeliers, s'engage à réparer celles-ci en  
 prenant des pierres appartenant aux Cordeliers moyennant  
 48 écus 1 demi au soleil (1600, 13 septembre) ; —  
 Homologation de l'acte précédent faite par Claude Tahy,  
 vice-provincial de France et Pierre Grandin, gardien  
 du couvent de Chartres (1600, 3 octobre) ; — Procès-  
 verbal de la saisie et vente des biens de Catherine Potu,  
 veuve de Regnault le Boulanger, faite à la requête  
 d'Abel de Cramoisy « naguères conseiller, nottaire et  
 » secrétaire du roi, maison et couronne de France »  
 auquel Catherine devait 1200 livres (1607, 7 février) ; —  
 Acte par lequel Anne le Maire, veuve de Jacques des  
 Essards reconnaît que c'est seulement par permission  
 qu'elle jouit d'une allée sise entre la chapelle des Cor-  
 deliers et la cour de derrière de l'« estappe du vin »,  
 sa maison et s'oblige à payer désormais à titre de  
 reconnaissance 4 livres tournois chaque année à la Pen-  
 tecôte (1642, 5 juin) ; — Pièces concernant le débat entre  
 les Cordeliers et M. de Milleville, propriétaire de « l'es-  
 tappe du vin », parmi lesquelles deux lettres de frère  
 Picquet, gardien du couvent de Chartres, à M. Michel,  
 procureur au Parlement (1709, 29 et 31 juillet) ; — Sen-  
 tence de Jean Couart, lieutenant criminel en la prévôté  
 de Chartres, condamnant Pierre Lardé à faire boucher  
 une porte ouverte sur les héritages des Cordeliers  
 (1679, 29 mars) ; — Accord passé entre les Cordeliers et  
 Jacques Grandet, bourgeois de Chartres, au sujet de la  
 réfection de la muraille qui sépare le clos du couvent et  
 le jardin de Grandet (1712, 16 juillet) ; — Lettre par  
 laquelle le père Goujet, procureur de l'abbaye de Saint-  
 Père engage le père Dubuisson, ancien gardien du con-

vent des Cordeliers, à prendre rapidement des mesures pour la réparation du mur qui sépare les Cordeliers de la garenne de Saint-Père, ou, s'il préfère, pour le creusement d'un fossé bordé d'une haie qui tiendra lieu de mur (1731); — Acte par lequel les Cordeliers reconnaissent que l'autorisation qu'ils ont obtenu de remplacer le mur par un fossé et une haie vive ne portera pas préjudice aux religieux de Saint-Père (1731, 5 juin); — Lettre par laquelle frère Pierre le Febvre, procureur de l'abbaye de Saint-Père, engage le père Dubuisson, « custode » des Cordeliers de Chartres, à accepter les propositions qu'il lui a faites concernant le débat né au sujet des murailles qui séparent les Cordeliers et les religieux de Saint-Père (1737, 29 mai); — Accord en vertu duquel les Cordeliers et Philippe Modène, pâtissier, s'engagent à supporter, chacun par moitié, les frais de réparation d'un mur mitoyen longeant la maison de Philippe et partant de la grande porte d'entrée des Cordeliers, rue Saint-Michel, pour rejoindre leur église (1760, 13 août); — Acte par lequel Pierre Meslier, conseiller du roi, grenetier au grenier à sel de Chartres, s'oblige désormais à réparer à ses frais un couleau conduisant dans une citerne les eaux qui tombent sur l'église des Cordeliers, lequel vient d'être mis en état à frais communs, et à payer aux Cordeliers une rente de 4 livres due pour un jardin qu'il possède (1754, 10 juillet); — Signification faite aux Cordeliers par un huissier au Châtelet, à la requête de Marguerite Bercher, veuve de Nicolas Duval, d'avoir à diminuer la hauteur et la longueur présumée d'un mur qu'ils font construire en travers de la voûte de la cave d'une maison appelée la Corne, sise rue Saint-Pierre, dont ladite Marguerite et ses enfants sont propriétaires (1788, 7 juillet); — Permission de bâtir le long du mur de l'enclos attenant à la maison des Cordeliers donnée à Yves le Calvet aubergiste au grand faubourg des Epars à charge pour lui d'entretenir les 32 pieds de mur sur lesquels sera posée sa maison (1789, 25 juin).

H. 4175. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 16 pièces, papier.

**1401-1628.** — Extrait des registres de Philippe Nicole, notaire royal à Chartres, apprenant qu'en sa présence, frère Pierre Marselin, gardien du couvent des Frères Mineurs de Chartres, assisté de Pierre Nicole « avocat en ce bailliage et siège présidial, procureur » scindic et père spirituel dudict couvent, s'est transporté en et au dedans de l'hostel et maison Dieu Saint-Hillaire de ceste ville de Chartres, auquel lieu ledict « Nicole a dit et remonstré que par arrest donné en la court de Parlement à Paris ledict hostel et maison Dieu a esté délaissé ausdicts de Saint-François par le temps et espace de neuf ans, pour en icellez s'accommoder par attendant qu'ilz ayent édifié ung couvent en ceste ville de Chartres » et a enjoint à

EURE-ET-LOIR, SÉRIE H.

Jean Marchant et à Gilles Courtois, demeurant dans l'hôtel Dieu, de lui en remettre les clefs puis de déménager dans la huitaine, mais seul Jean Marchant lui a remis 6 clés, Gilles Courtois refusant de l'entendre (1569, 14 juillet); — Requête par laquelle les Cordeliers prient le roi Henri III de leur délaissier à perpétuité l'hôpital Saint-Hilaire (1575); — Minutes de lettres de Henri III faisant grâce à cette requête et datées d'août 1575; — Déclaration du lieutenant général, des deux avocats du roi, et du procureur du roi faisant savoir qu'ils ne peuvent approuver la requête des Cordeliers parce que l'hôpital Saint-Hilaire est indispensable à la ville de Chartres, les autres hôpitaux étant insuffisants pour « recevoir et loger les » pauvres passans » (1575, 14 novembre); — Ordonnance du lieutenant général enjoignant aux Cordeliers de cesser « de rompre ne desmolyr ne aussi enlever » aucune chose » de l'hôtel Dieu Saint-Hilaire, parce que leurs travaux (utiles à l'édification du nouveau couvent) rendent presque impossible l'accès à l'hôtel Dieu « auquel lieu il y a une chappelle fondée de monsieur Saint-Clerc en laquelle l'on a accoustumé aux » jours de festes solennelles et autres jours de feste » en l'année faire dire et célébrer le divin service et y » aller en procession par ceulx de la paroyse dudict » Saint-Hillere et autres habitants de ladicte ville » (1578, 2 juillet); — Requête adressée au Parlement par les Cordeliers tendant à prouver qu'ils ont le droit de disposer de l'hôpital dont ils ont été mis en possession définitive dès 1576 par lettres royaux « en forme de chartre », vérifiées au Parlement le 22 janvier 1576 et homologuées par l'évêque de Chartres; qu'il n'y a jamais eu d'église à l'hôpital « mais seulement une » grande salle profane qui n'a été ni bénite ni dédiée », renfermant un autel et quelques images « entre autres » l'ymage de saint Clerc », dont les Cordeliers permettent l'accès par tolérance; que d'ailleurs la vraie cause de l'opposition des plaignants « n'est pas sur la dévotion qu'ils ont du lieu mes c'est pour cause que aucuns » voysins ayant basti jouxte ledict grant corps de logis » ont entrepris sur les murailles d'icelluy » et craignent que les démolitions ne les obligent à « soutenir » leurs logis » (1578, après le 2 juillet); — Bail par lequel les Cordeliers louent pour huit années à François Lesgu marchand et bourgeois d'Orléans « adjudicataire du grenier à sel de la... ville de Chartres, ... un » perron couvert de thuille dépendant dudict couvent » et qui anciennement dépendoit et faisoit partye de » l'hospital et maison Dieu de Saint-Hillaire dudict » Chartres avec l'entrée, passage, yssue et commodité » de court dudict lieu, pour servir ledict perron de grenier à sel pour la fourniture d'iceluy grenier » à charge de leur payer chaque année, aux termes de Pâques et de la Saint-Rémi, « vingt-six escuz deux

» tiers d'escu sol » (1583, 14 avril) ; — Arrêt du conseil faisant savoir que sur la requête « de la partye de » Charles le Cesne » ayant exposé « que suivant le bail » à rente perpétuel à luy solempnellement faict par les » religieux et couvent de l'ordre de Saint-François... » de Chartres, il auroict faict faire bastir, construire et » édifier plusieurs bastimens de grande valleur et esti- » macion, mesmes ung jeu de paulme sur une place » vague appellée l'Hospital de Saint-Hillaire » mais, sur la requête des « gagiers, manans et habitans de ladict<sup>e</sup> » paroisse Saint-Hillaire » le bailli ou le lieutenant général lui a donné l'ordre de cesser de construire, et qu'il a été condamné par défaut malgré son appel ; le roi enjoint de donner assignation aux parties devant le Parlement de Paris (1603, 31 octobre) ; — Exploit et signification de saisie faite à Charles le Cesne par un sergent royal en vertu d'une commission émanée du bailli de la juridiction temporelle des religieux de Saint-Père-en-Vallée auxquels Le Cesne n'avait pas payé les cens et rentes qu'il leur devait pour sa « maison et » tripot le toict couvert de thuille assis en la rue dudict » Saint-Père » (1612, 11 octobre) ; — « Extraits des » registres et comptes des religieux qui ont fait la » recepte des cens et rentes appartenans à l'office de » bailly du couvent et de l'office de cuisine de l'abbaye » de Saint-Père-en-Vallée de Chartres », pris à l'occasion de l'affaire Le Cesne et renfermant des articles concernant les rentes (1404 - 1530, 20 sols par an à la saint Jean) et les cens (1401 - 1517, 3 sols, 3 deniers tournois) dus à Saint-Père par l'« aumosne Saint- » Hillaire » ; extraits faits le 20 octobre 1612 ; — Quit- » tance d'une annuité de 25 livres de rentes dues par Le Cesne aux Cordeliers (1614) ; — Acte par lequel Jacques Riolle cède à Charles Le Cesne tous ses droits sur la succession de Germaine Riolle défunte femme de Le Cesne (1624, 28 octobre) ; — Quittance d'une somme de 25 livres tournois, annuité de la rente due aux Corde- » liers par Marie Georget, veuve de Jacques Bréant, » archer du vice-bailli de Chartres, propriétaire du tripot de Charlemagne acquis par elle et son mari de Charles Le Cesne par contrat passé en 1625 (1628, 8 août).

H. 4176. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1677 - 1789.** — Acte par lequel dom Pierre Bertault, prieur claustral de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée, et dom Antoine Martin, cellerier, reconnaissent avoir reçu des Cordeliers la somme de 160 livres à titre d'amortissement pour une maison acquise dans la censive de Saint-Père, rue Neuve-Saint-Michel, par contrat du 28 novembre 1676 (1677, 13 décembre) ; — Enumération des « herittages » que les Cordeliers tiennent « à droit de cens et rentes indivisées » des religieux de Saint-Père-en-Vallée (1730, 21 décembre) ;

— Quittances du receveur de l'abbaye de Saint-Père données aux Cordeliers aureau de la somme de 3 livres 2 sols 6 deniers, représentant les cens et rentes dus par les Cordeliers, et du cierge de deux livres (1787-1789).

H. 4177. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1339 - v. 1515.** — Procès verbal de la réquisition et du refus fait à Jean Arresvard, procureur des Frères Mineurs de Chartres, par Pierre, curé de Saint-Saturnin, de livrer le corps de l'enfant défunt d'Henri Pasquier quoique le père ait déclaré que son enfant serait inhumé au couvent des Frères Mineurs et persistât dans ses intentions (1339, 21 mai) ; — Procès verbal d'une nouvelle sommation faite au curé de Saint-Saturnin (1339, 28 mai) ; — Lettres par lesquelles Pierre Milet, curé de Saint-Saturnin, se soumettant à l'arbitrage des chanoines de Notre-Dame auxquels frère Richard, gardien du couvent des Frères Mineurs, a fourni la preuve de ses droits, déclare qu'il a eu tort d'inhumer l'enfant de Pasquier dans le cimetière de son église et promet de ne plus jamais porter atteinte aux droits des Frères Mineurs dans un cas semblable (1346, 29 avril) ; — Procès verbal de la réquisition faite au curé de l'église Saint-André d'avoir à restituer aux Frères Mineurs le corps de *Odardus Burgondi* qui, par testament, avait élu sépulture dans leur couvent (1343, 10 septembre) ; — Plainte adressée au Chapitre de Chartres par les Cordeliers contre Pierre, curé de Saint-Saturnin qui avait arbitrairement enlevé le pain offert à l'église des Cordeliers vu que la clause de l'acte de 1231 concernant les offrandes à l'autel a été abolie par le privilège d'Honorius III (1340) ; — *Iste sunt rationes allegantes quod fratres non sunt obligati ad litteram capituli Carnotensis* (1340), au dos, copie de la lettre d'avril 1231 ; — Mémoire par lequel les Cordeliers prennent la défense d'une religieuse nommée Thienette Martin, contre Michel Bart, curé de Saint-Saturnin (vers 1515).

H. 4178. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1392.** — Lettres par lesquelles frère Jean, général des Frères Mineurs, institue au couvent de Chartres une école de théologie (*studium generale sacre theologie*) et lui donne les privilèges dont jouissent les institutions de ce genre (1392, 18 février, Paris).

H. 4179. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1494 - 1495.** — Autorisation donnée aux Cordeliers par René d'Illiers, évêque de Chartres, d'administrer les sacrements aux personnes qui ne résident pas

dans le diocèse, sauf le droit des églises paroissiales (1494, 6 avril, Chartres); — Lettres de Simon, évêque de Senlis, *judex et conservator... privilegiorum devoto et sacro ordini Fratrum Minorum a sancte sede apostolica indultorum* député par le Saint Siège en la province de France, ordonnant *omnibus et singulis presbyteris, curatis et non curatis, ceterisque ecclesiarum rectoribus, notariis ac tabellionibus publicis in villa, civitate et diocesi Carnotensibus ac alias ubilibet constitutis* de citer par devant lui, à Senlis, dans la quinzaine, Guillaume Grygnon, Guillaume Talbot, Colin Guygnart, André Talbot et Thienete épouse de Pierre des Orges qui ont causé de grands dommages aux Cordeliers et les inquiètent au point de les empêcher d'accomplir leur saint ministère (1495, 7 mai).

H. 4180. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1517 - 1780.** — Lettres par lesquelles Jean Pigeart, chanoine et official de Chartres, commissaire subdélégué de Louis de Canossa, évêque de Tréguier et de Bayeux, député du Pape Léon X auprès de François I<sup>er</sup> et d'Antoine Bouhier, archevêque de Bourges, député du roi, pour la publication et la mise à exécution des lettres apostoliques concernant la croisade contre les Turcs, fait savoir à Maître Michel Menot, docteur en théologie, gardien du couvent des Frères Mineurs de Chartres, qu'il l'a choisi pour assister avec lui le soin d'assister les députés du pape et du roi et de désigner à Chartres les confesseurs qui examineront ceux qui voudront être absous moyennant une amende recueillie au profit de la Croisade (1517, 1<sup>er</sup> mars); — Signature de Paul III expédiée en cour de Rome, permettant à des bourgeois de Chartres de se choisir un confesseur (1541, 6 avril); — Lettres par lesquelles frère Jean « Gacheus », docteur en théologie *Sancti Bonaventura seu Burgundie humilis minister* commissaire de frère *Angeli de Aversa totius ordinis Fratrum Minorum generalis vicarii* en la province de France, permet à frère Pierre Marselin, de l'ordre des Frères Mineurs de la régulière observance, de la province de France, de la custodie de Paris, gardien du couvent de Senlis *ut libris et rebus aliis tibi necessariis et nostro statu congruentibus tibi hactenus concessis et a tuis amicis et benefactoribus datis et in posterum dandis libere uti valeas, libros etiam suspectos, si quos tibi offerantur, legere et retinere ad errores in ipsis contentos revincendos, confutandos*, et lui accorde la faveur de jouir de ce privilège partout où il ira (1557, 5 décembre, Senlis); — Lettres d'Hugues de Bray, ministre de la province de France, nommant frère Grandin, docteur en théologie, gardien du couvent de Senlis (1593, 28 septembre); — Lettres du même nommant Pierre Grandin gardien du couvent de Chartres (1595, 20 juin, Amiens); — Lettres

du cardinal Nicolas autorisant le ministre des Frères Mineurs de la province de France à absoudre frère Claude du Mesnil qui, promu avant l'âge canonique aux ordres sacrés et au presbytérat, a célébré irrégulièrement le saint ministère (1672, 23 septembre, Saint-Pierre de Rome); — Lettres par lesquelles Joseph Poncet, provincial de la province de France, donne l'ordre au père Leleu de se rendre dans quatre jours au couvent de Chartres et d'y demeurer désormais (1780, 15 mars, Etampes); notification du départ du père Leleu qui quitta le couvent de Pontoise le 23 mars.

H. 4181. (Liasse.) — 9 pièces, papier; 4 cachets.

**1759 - 1786.** — Lettre du père Pijon, définiteur, docteur en théologie, résidant au couvent d'Auxerre, au père Macé, docteur de Sorbonne, ex-définiteur général de l'ordre des Cordeliers, lui annonçant la mort du père Follet, arrivée le 24 juillet, et le priant, conformément aux promesses qu'il lui a faites au chapitre d'Amiens, de l'aider à succéder au père Follet dans la maison de Troyes (1759, 29 juillet, Auxerre); — Lettre de reproches adressée par le père Pijon au père Macé, qui ne l'a pas soutenu (1759, 3 août, Auxerre); — Lettre de du Soulchoy au père Regnault de Grandmaison, gardien du couvent de Chartres qu'il remercie de l'envoi d'un panier de pommes et de ses souhaits de bonne année, en lui assurant qu'il a fait tout ce qu'il a pu auprès du comte de Saint-Florentin pour obtenir la révocation de l'exil du père des Fontaines mais qu'il faudrait faire un mémoire justificatif, signé de plusieurs évêques, et le lui envoyer pour qu'il le fasse présenter « au ministre par des personnes dignes d'être écoutées » favorablement » (1763, 31 décembre, Paris); — Lettre du père Regnault de Grandmaison à son « bon amy » Monsieur Bridel, avocat au bailliage et siège présidial de Chartres, l'informant que le père provincial dom Pijon a quitté Chartres le matin en lui faisant des menaces, contre lesquelles, s'il le faut, il se mettra sous la protection du procureur général et mènera l'affaire au Parlement « où on montroit la vérité toute nue et non pas au Conseil où l'on juge en aveugle »; cette haine du père Pijon venant de l'aide qu'il donne au père des Fontaines (1764, 6 septembre, Chartres); — Supplique du père Regnault adressée à ses « vénérables pères tenans la congrégation à ..... » tendant à faire condamner le père Pijon qui l'a menacé sans raisons (1764); — Lettre du père Des Fontaines au père Regnault le remerciant du pâté qu'il lui a envoyé, œuvre de Philippe, et lui disant, à propos du père Pijon: « Le meilleur party contre le mandrin c'est de s'adresser directement à M. le procureur général, il serait à propos d'avoir de la compagnie, c'est-à-dire quelque religieux qu'il auroit maltraité comme vous l'avez

» été par ce brutal et inique fourbe » (1764, 21 décembre, Sainte-Reine) ; — Lettres du père des Fontaines à M. Bridel (1765, 13 juin, Sainte-Reine) et du père Regnault à M. Bridel (1766, 14 janvier, Mantes), concernant les mêmes affaires.

H. 4182. (Liasse.) — 20 pièces, parch. ; 33 pièces, papier.

**1304-1743.** — Testaments : d'Isabelle, veuve de Regnault de Boucigny, chevalier, portant des legs en faveur des Frères Mineurs de Chartres, Mantes, Pontoise, Senlis, Meaux, Etampes, Paris, ainsi qu'aux églises de Saint-Saturnin, Notre-Dame, Notre-Dame de Josaphat, aux Filles Dieu, aux Frères Prêcheurs de Chartres et *infirmis de sancto loco Forciorum Carnotensium* (1304, 5 mai) ; — de Firmin du Pont, écuyer, d'Abbeville en Ponthieu, élisant sépulture *inter pulpitrum et magnum altare* de l'église des Frères Mineurs auxquels il lègue 50 livres (1417, 15 novembre, Chartres) ; — de *Vincentius des Près alias Oliverius Sacquet, lathomus, natus de parrochia Sancti Petri de Perduvilla in Normania diocesis Sagiensis*, léguant 19 livres aux Frères Mineurs (1482, 9 août) ; — de Jean Remi prêtre et pénitencier de Chartres portant plusieurs legs aux Frères Mineurs (1510, 2 avril) ; — Codicilles et second testament du même (1511-1513) ; — Sentence de Regnaut de Gyvès garde de la prévôté de Chartres, déclarant faux, à la requête des Frères Mineurs, un prétendu testament de Jean Rémi présenté par Etienne Remi et condamnant ce dernier à 100 sous tournois d'amende envers le roi et autant envers les Frères Mineurs, sans compter les frais du procès (1516, 10 mars) ; — Testaments de : Gil- lot Faby, maçon, demeurant au faubourg des Epars, léguant aux Frères Mineurs 6 livres tournois et une paire de chausses à lui dues par Nicolas de la Borde « maistre des massons de la ville de Chartres », et, si sa nièce Jeanne meurt sans héritiers, une portion de maison attenante au couvent des Frères Mineurs (1522, 2 janvier) ; — de Marion, fille de Robin Aubouyn, de la paroisse de Lucé, épouse de Lubin de la Tousche, léguant aux Frères Mineurs le produit de la vente d'un quartier de vigne (1523, 20 août) ; — de « Robine Corbine », fille de feu Martin Corbin, léguant 100 livres tournois aux Frères Mineurs (1544, 29 mars) ; — de Jacques Bénard, fils de Jean Bénard, demeurant à Becey, paroisse de Fontaine-la-Guyon, léguant ses biens à sa mère Chardine Tachieux, à la charge de donner 6 livres tournois aux Frères Mineurs pour les réparations de leur couvent (1542) ; — de Louise de Villebresme, veuve de Pierre de Gueniers, portant des dons aux Frères Mineurs (1544, 3 octobre) ; — de Jeanne Sangerreille, ordonnant de vendre sa maison de la Corne de Cerf sise au faubourg des Epars « près l'église Saint-Francoys des Cordeliers » pour payer les messes que les Frères Mineurs diront

pour le repos de son âme (1545, 6 septembre) ; — de Robert Asselin, marguillier clerc en l'église Notre-Dame de Chartres, portant donation aux Cordeliers d'une rente de 26 livres tournois (1579, 9 avril) ; — Louis de Brezé, évêque de Meaux, exécuteur testamentaire de Françoise de Brezé, duchesse douairière de Bouillon, remet à Jean Préard, chanoine de l'église collégiale de Sainte-Opportune à Paris, scindic du couvent des Cordeliers de Paris, la somme de 500 livres léguée par la duchesse au couvent de Chartres, en présence de Pierre Marselin, gardien dudit couvent (1579, août) ; — Pièces concernant la donation d'une maison faite par testament à la fabrique d'Illiers pour loger les prédicateurs Cordeliers ou Jacobins, durant l'Avent et le Carême (1579) : — Testament de Mathurin Drouard, diacre et chanoine de Saint-André, portant donation aux Cordeliers d'une rente annuelle de 50 livres « à la charge et pour l'entretene- » ment d'ung religieux dudict couvent aus estudes à » Paris qui soict de ceste patrye chartraine, le plus » ydoisne et cappable qui se trouvera audict couvent par » l'advis du gardien d'icelluy couvent » (1593, 23-29 juillet) ; — de Louis de Trouillard, écuyer, seigneur des Essarts, portant donation aux Cordeliers de deux setiers de froment à prendre à Levéville (1597, 22 janvier) ; — de Nicolle Jumeau, veuve de Bonaventure Dudet léguant 16 livres 13 sous 4 deniers tournois de rente aux Cordeliers (1599, 29 juillet) ; — de Marguerite Montaudouin, veuve de Marin Brière, portant des dons aux Cordeliers et aux églises de Chartres (v. 1600) ; — Extrait du testament de Françoise du Metz, de la paroisse de Saint-Martin, fille de Jean du Metz et de F. Boilleau, léguant 60 sous de rente aux Cordeliers (1600, 24 mars) ; — de Catherin d'Angerville, prêtre, curé de la chapelle d'Oinville-sous-Auneau, donnant aux Cordeliers 20 sous de rente à prendre sur des terres sises à Béville-le-Comte (1640, 10 mai) ; — Testament de Jacques Grosseteste confirmant une donation de 1.000 livres faite aux Cordeliers en 1653 (1661, 3 janvier) ; — Extrait du testament de Françoise Barrier, veuve de Jean Pigousse, sieur des Granges, donnant 25 livres de rente aux Cordeliers (1665, 26 juin) ; — de Marie Bernardière, veuve de Noël le Veau, donnant 200 livres aux Cordeliers (1676, juin) ; — de Marie de Trémault, veuve de Louis des Moulins, dame de Spois, renfermant un leg de 1.000 livres aux Cordeliers qui avaient prêté cette somme à son fils (1709) ; — de Pierre Guillery, officier de feu le duc de Berry, léguant 1.000 livres aux Cordeliers (1718, 26 avril) ; — Lettres de Charles François, évêque de Chartres, autorisant la fondation d'un salut en l'église des Cordeliers par une dame « qui ne veut être connue (M. Mariette) » (1718, 24 décembre) ; — Actes concernant la fondation dudit salut par Marie Mariette veuve d'Augustin Lecesne (1718-1743) ; — Extrait donné par Barbazan, curé de Corbeil, des registres de baptêmes, mariages et sépultures

de la paroisse Notre-Dame de Corbeil concernant le décès de Madelaine Laisant, veuve de Guillaume Chantal, bourgeois de Paris (1725, 10 juin) et de Thomas-Christophe Menassier, officier de feu M<sup>me</sup> la Dauphine, époux d'Anne Chantal (1737, 2 juillet).

H. 4183. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1240.** — Lettres d'Aubri, évêque de Chartres, approuvant la vente de la maison et vignes de Gilles Chauvel, bourgeois de Paris, faite aux Frères Mineurs, ainsi que la donation faite à ceux-ci par Nicolas, archidiacre de Dunois, maître Guillaume le Charpentier et Marguerite sa sœur de maisons situées *juxta domum dictorum Fratrum*. en la censive de l'évêque, et les exemptant de toutes les redevances auxquelles étaient assujettis les propriétaires de ces maisons et vignes (1240, septembre, Chartres); — Lettres de Thomas, doyen, et du chapitre de Chartres, approuvant les précédentes (1240, septembre, Chartres).

H. 4184. (Liasse.) — 15 pièces, parch.; 10 pièces, papier.

**1552-1641.** — Partage d'une maison sise à Dreux près du cimetière Saint-Pierre entre les quatre filles de Jean Dobineault (1552, 18 juin); — Achat par Jean Morel, prêtre, de trois parties de cette maison (1553, 2 janvier, 21 mars, et 1557, 26 janvier); — Vente à Jean de l'Espine, curé de Saint-Pierre de Dreux, des trois parts ayant appartenu à défunt Jean Morel (1559, 19 janvier); — Achat de la quatrième part par Jean de l'Espine (1559, 12 octobre, 21 novembre, 27 décembre, 1560, 12 janvier); — Testament par lequel Jean Cochet, âgé de 18 ans, prêt à faire profession au couvent des Cordeliers de Chartres, lègue à Pierre et Jean Cochet une maison sise à Dreux, rue Saint-Pierre « à la charge qu'ilz seront » tenuz et obligez eulx, leurs hoirs et aians cause, loger » et recevoir en ladite chambre haulte de ladite maison les relligieux dudict couvent Saint Francois » dudict Chartres quant ilz se transporteront et feront » séjour en ladite ville de Dreux et fournir ladite » chambre de banc, table, lict et couche, si lesdictz donateurs n'ayment mieulx achepter en ladite ville de » Dreux une aultre chambre qui pourra estre par eulx » acheptée aussi commode et convenable en ladite ville » de Dreux » (1555, 6 mai); — Lettres de François II, données en Parlement, déclarant mal jugé un arrêt prononcé le 29 juillet 1558 par le bailli de Chartres au profit de Pierre et Jean Cochet et condamnant ces derniers à fournir aux Cordeliers la chambre dont parle l'acte précédent (1560, 7 septembre); — Sentence de Pierre de Rotrou, lieutenant général au bailliage et comté de Dreux, apprenant que Pierre et Jean Cochet

ont préféré acheter pour les Cordeliers et moyennant 70 livres une chambre à Dreux faisant partie de la maison qui appartenait à Jean Dobineault (1567, 7 juillet); — Approbation par les échevins de Dreux de l'acte précédent (1567, 5 août); — Requête par laquelle frère Etienne Gautier, gardien du couvent des Cordeliers de Chartres, rappelle à l'official de Dreux que l'évêque de Chartres a ordonné que « les religieux mendians de son » diocèse feroient la collecte des aumosnes de vins dans » le temps des vandanges es la ville de Dreux » et le prie de faire saisir le vin recueilli par les religieux pénitents du couvent de Laigle, qui, contre l'ordonnance de l'évêque, ont fait à Dreux la quête du vin (1640); réponse de l'official permettant aux Cordeliers de faire saisir eux-mêmes ce vin à leurs risques et périls (1640, 8 octobre); — Acte par lequel Nicolas le Maire « amy spirituel et scindic du couvent des Cordeliers de » Chartres » constitue Marin Gravet, marguillier de l'église Saint-Pierre de Dreux son procureur pour réclamer à Marin Gros, « serviteur » de l'église de Dreux, quatre demi-muids de vin laissés en sa garde et « pro- » venans des aumosnes des gens de bien lors du pressu- » rage des vins desdictes vendanges », et pour « fere » bail à ferme du logis audict couvent appartenant sis » à Dreux » (1641, 20 juin).

H. 4185. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

**1438-1677.** — Vente d'une terre sise au clos Saint-Martin près des murs des jardins des Frères Mineurs, faite à Philippe Cove par Jean Gougis (1438); — Vente d'un « boisseau de terre » faite à Philippe Cove, couturier, par Jean, mercier au faubourg des Epars (1446, 26 mars); — Donation faite aux Cordeliers par Philippe Cove de tous ses biens et de sa maison située *juxta muros dictorum Fratrum Minorum* (1465, 4 décembre); — Vente d'une maison faite à Thomas Chaton, artillier, par Gillette de la Vallée « demeurant es forsbourgs de » porte des Espares de Chartres devant les Cordeliers » (1521, 3 janvier); — Vente d'une maison sise rue Neuve-Saint-Michel et touchant d'un bout le jardin des Cordeliers, faite à Quantin Morin, maître portefaix, par Jacques Denis, maître paveur et Marguerite Ollivier, sa femme (1643, 5 juin); — Vente de deux apprentis situés entre la rue Saint-Michel et les murailles des Cordeliers faite à Armand Peauger « prestre habitué en l'esglise » Saint-Michel de Chartres », par Catherine du Pré, veuve de Denis Mousset, maître fondeur (1655, 28 mai); — Vente desdits apprentis faite aux Cordeliers par les héritiers d'Armand Peauger (1676, 28 novembre); — Paiements faits aux héritiers d'Armand Peauger par Gilles le Vasseur « sous-scindic des Cordeliers » (1677, 16 mai).



H. 4186. (Liasse.) — 41 pièces, parch. ; 96 pièces, papier.

**1587-1787.** — Constitution et reconnaissances de rentes au profit des Cordeliers de Chartres : — d'un écu 10 sous tournois, par Pierre Chauvin et sa femme Jeanne Pesant, moyennant 50 livres tournois (1587, 15 décembre) ; — de 6 livres 5 sous tournois, par Lionard Fleury et Philippe le Sage, sa femme (1606, 16 novembre) ; renouvellement de cette constitution fait par Marin Maugars et sa femme Guillemette Foucher veuve et seconde femme de Lionard Fleury (1630, 1<sup>er</sup> août), puis par Louis Panthou et Marie Maugars, son épouse (1661, 3 mai) ; — de 10 livres tournois, par Jeanne Lauriau, veuve de Yvonné Girard, Marie Hureau, séparée quant aux biens de François Chareau, Isabelle Mesnager, filles et héritières de Lucie Herault, renouvelant une constitution du 12 mai 1607 (1638, 14 mai) ; — de 11 livres 2 sous 2 deniers, par Cantin Morin et Geneviève Lebouc sa femme au profit de Guillaume Barrier, moyennant 200 livres tournois (1645, 12 janvier), transport de cette rente à Toussaint Baudon (1662, 28 mars) ; — de 16 livres 13 sous 4 deniers, par Charles Besson, curé de Gasville (1645, 12 septembre) ; — de 8 livres 6 sous 8 deniers, par Nicolas Tulloue et Jeanne Durant, veuve de Nicolas Polluche, moyennant 150 livres tournois (1648, 4 juin) ; ratification par Madeleine des Noes, épouse de Nicolas Tulloue (1653, 18 avril) ; nouvelle reconnaissance par Madeleine Tulloue, veuve de Daniel Pichard, maître chirurgien à Epernon (1677, 16 juin) ; — de 7 livres 17 sous 3 deniers, par Jullien Labbé, Philippe Pillier et Jean Bonvallée (1653) ; — de 8 livres, constituée le 31 mai 1586 par Robert, marquis de la Vieuville et Catherine d'O, son épouse, reconnue par Marie Bouhier, veuve de Charles I<sup>er</sup>, duc de la Trémoille, le 20 octobre 1657 ; pièces concernant un procès né à propos de cette rente (1657-1752) ; — de 43 sous 4 deniers, par des vigneron de Joyy (1681, 19 juillet) ; pièces concernant cette rente (1654-1719) ; — de 13 livres 17 sous 8 deniers, par Nicolas Jeuffroy, Jacques Louvet et Françoise Bouthou, veuve d'Adam Monnerot, moyennant 250 livres tournois (1662, 4 mai) ; — de 44 livres tournois, par Jacques des Essarts et Anne Ravecher, son épouse, moyennant 800 livres tournois (1664, 7 juin) ; — de 40 livres tournois, reconnue par Mathurin Perot, prêtre, de la communauté de Saint-Sulpice-lez-Paris, au nom de sa sœur Anne Perot (1672, 2 octobre) ; — de 3 livres tournois, par Michel et Mathurin Camialle (1677) ; — de 7 livres 10 sous, par Nicolas Halabre, exécuteur testamentaire de Catherine Fizelier (1687, 11 avril) ; — de 13 livres tournois, par Marguerite Travers, veuve d'Etienne Nicole (1710, 5 mai) ; — de 8 livres tournois, par Cosme Bouvet, avocat au Parlement (1724, 25 octobre) ; — de 3 livres, constituée par Louis Jubeault le 12 février 1711, à cause d'une mai-

son située place de la Poissonnerie et faisant le coin de la rue de la Petite Cordonnerie, reconnue par les héritiers de Louis Jubeault (1750, 26 février) ; nouvelle reconnaissance par Madeleine Louis, veuve de Louis Beaudouin, maître portefaix, propriétaire de la maison acquise des héritiers de Louis Jubeault (1762, 7 juillet), par Louis Aubin, nouveau propriétaire (1786, 27 août) ; — de 3 livres 10 sous, par Julien Bezard et Julien Binet, demeurant au Coudrai (1679, 9 septembre) ; reconnaissance de cette rente (1710, 27 juillet) et (1787, 25 février) ; — de 9 livres 6 sous 8 deniers, par Pierre Maury, vigneron à Seche-côte, et Marie, fille mineure de Mathurin Maury, représentée par Honoré Claude Hue de Boisbarreau, conseiller du roi et Jérôme Marie Octave Petion de la Baste, avocat au Parlement, administrateurs du bureau des pauvres de la ville de Chartres (1787, 2 décembre), rente constituée le 28 septembre 1744 par Anne Boutry, veuve de Jean Lanier, maître charpentier ; — Constitutions de rentes faites par les Cordeliers : de 15 livres tournois, au profit d'Anne Chavanne, veuve de René Fougerange, moyennant 300 livres avancées aux Cordeliers (1688, 17 juillet) ; — de 25 livres tournois, au profit de Louis Billion, greffier au bailliage et siège présidial de Chartres, moyennant 500 livres tournois avancées aux Cordeliers (1696, 26 septembre).

H. 4187. (Liasse.) — 12 pièces, papier ; 1 cahier, papier.

**V. 1702-1789.** — Etat des rentes dues aux Cordeliers de Chartres (après 1702) ; — Etat de même nature (fin xviii<sup>e</sup> siècle) ; — Copie d'un mémoire adressé au Parlement par les Cordeliers, faisant connaître l'état de leur maison occupée alors par 21 personnes dont 10 prêtres, 8 étudiants, 2 frères et un domestique (1766, 11 décembre) ; — Bordereaux de recettes et de dépenses concernant les rentes que les Cordeliers avaient à Paris (1787-1789).

H. 4188. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 10 pièces, papier.

**1576-1712.** — Pièces du procès intenté par les Cordeliers aux héritiers de Jacqueline Poussebotte qui se refusaient à verser la somme de 600 écus d'or au soleil évalués à 1.800 livres tournois, léguée aux Cordeliers le 1<sup>er</sup> mars 1596 par Jacqueline Poussebotte et Thomas Dorange son mari.

H. 4189. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 71 pièces, papier.

**1665-1698.** — Constitution d'une rente de 55 livres faite au profit des Cordeliers par Claude-Charles des Moulins, chevalier, seigneur de Spois, moyennant

1.200 livres tournois (1685, 22 février); — Abandon de trois années de cette rente faite par les Cordeliers à Gui Triballet, maître boucher, leur créancier, à charge pour lui de se faire payer par Charles des Moulins (1687, 17 avril; 1689, 3 mars); — Procès intenté aux Cordeliers par Marie Boissay, veuve de Guy Triballet, qui n'avait pu se faire payer par des Moulins et le sieur de Sandarville, son héritier; — Acte par lequel les Cordeliers promettent de payer à la veuve Triballet tout ce qu'ils lui doivent et versent un acompte (1698, 6 juin).

H. 4190. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 55 pièces, papier.

**1685-1786.** — Acte par lequel Jacques Beauvais, boucher à Illiers, cède à André Aillet 138 livres 10 sols à prendre sur Louis Thouet, laboureur à Saint-Aubin-des-Bois dont il est le créancier (1685, 23 octobre); — Constitution d'une rente de 10 livres faite au profit des Cordeliers par Louis Thouet (1686, 1<sup>er</sup> août); renouvellement de cette constitution (1709, 7 juillet); — Procédure concernant la saisie des biens de la veuve Thouet qui n'a pas payé cette rente aux Cordeliers (1686-1733); — Reconnaissance de la rente de 10 livres, faite par Jean Sorand, laboureur, au nom de sa pupille Catherine Thouet, héritière mineure de Louis Thouet et de Sébastienne Aubouin, ses père et mère (1732, 11 septembre); — Sentence de Jérôme Pétion, avocat au bailliage et siège présidial de Chartres, garde général de la juridiction temporelle du chapitre de Notre-Dame, condamnant Catherine Thouet et son mari, Louis Esnault, vigneron, demeurant à Fontaine-la-Guyon, à continuer de payer aux Cordeliers la rente de 10 livres tournois (1749, 23 décembre); — Reconnaissance de cette rente faite par François Goupillot, vigneron à Saint-Aubin-des-Bois, et Catherine Esnault, son épouse, héritière de Catherine Thouet, sa mère (1786, 20 juillet).

H. 4191. (Liasse.) — 21 pièces, parch.; 30 pièces, papier.

**1714-1765.** — Titres de rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris et pièces annexes. Montant des titres en livres tournois : 25, 25, 37, 37, 50, 50 livres 4 sols, 73 livres 2 sols 6 deniers, 250.

H. 4192. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 47 pièces, papier; 1 cachet.

**1653-1762.** — Pièces concernant les droits d'amortissement et de nouveaux acquêts. — Requête adressée par les Cordeliers à l'intendant de la Généralité d'Orléans pour obtenir l'exemption des droits d'amortissement (1678, mars); — Exemption des droits d'amor-

tissement accordée aux Cordeliers par Jacques Charron, marquis de Ménars, intendant de la généralité d'Orléans (1678, mai); — Arrêt du Conseil concernant la déclaration des biens de mainmorte (1698, 18 mars); — Etat des sommes dues par les Cordeliers pour les droits d'amortissement et de nouveaux acquêts conformément à la déclaration royale du 5 juillet 1689 (1692); — Supplique adressée par les Cordeliers à Barberie de Courteille, ministre et conseiller d'état, tendant à obtenir l'annulation d'une contrainte pour droits d'amortissement à eux faite le 27 juillet 1761 par Pierre Henriot, fermier des droits d'amortissement de la généralité d'Orléans (1761); — Supplique de même nature adressée à l'intendant de la généralité d'Orléans (1762); — Lettre de Lorrain, premier commis de M. de Courteille, intendant des Finances, apprenant au gardien du couvent de Chartres que l'intendant a reçu sa supplique et l'a chargé de lui dire qu'il fallait, pour cette affaire, s'adresser à l'intendant « et que le Conseil ne connoist que par apel des ordonnances que messieurs les intendans rendent dans ce cas » 1761, 23 novembre); — Lettre du père Macé au père Regnault, gardien du couvent de Chartres, dans laquelle on lit : « Notre père de Fontaine me charge de vous écrire pour vous faire scavoir son séjour à Reims jusqu'au premier février d'où il se rendra à Paris pour le trois où il sera une huitaine de jours, il vous prie de faire faire le placet pour estre présenté à monseigneur l'Intendant pour le fait des amortissements et que vous parliez à cet effet à monsieur Larreal, que le placet soit écrit de main de maitre... » (1762, 22 janvier, Laon).

H. 4193. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 20 pièces, papier.

**1514-1786.** — Baux faits par les religieux de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée, de maisons sises au clos Saint-Père : à Nicolas Hurtault, épicier, et Guillot Ravallet, boulanger, moyennant 6 deniers tournois de cens (1514, 6 juin); — à Filbert Pilay, moyennant 6 deniers de cens (1514, 19 juin); — à Pierre Regnault, moyennant 6 deniers de cens (1514, 15 juillet); — à Pierre Guillaume moyennant 10 sols tournois de rente (1523, 20 mars); — Baux faits par les Cordeliers de maisons sises au faubourg des Epars et dépendant de l'ancien couvent de Saint-François : à Pierre Pottier, pour 6 années, moyennant 15 livres tournois par an (1627, 4 mars); — à Antoine Prevost, maître savetier, pour 9 ans, moyennant 17 livres par an payables en 2 termes (1653, 25 avril); — à Julien Vasseur, maître chaudronnier, pour 3 ans, moyennant 20 livres par an payables en 2 termes (1660, 26 avril); — à Pierre Deniau, garçon des écuries de l'auberge du Lion d'or et Elisabeth Marchais, sa femme, moyennant 92 livres par an, payables en deux termes

(1777, 5 juillet); — aux mêmes, pour neuf ans, moyennant 40 livres de loyer (1786, 11 mai); — à Marie-Angélique Grez, veuve de Jacques Teinturier, garçon d'écurie, une maison voisine de celle de Deniau, pour 33 livres par an (1786, 11 mai); — à Marguerite Blondeau, lingère, pour 9 ans, moyennant 33 livres de loyer (1786, 11 mai); — Bail pour 9 ans à Laurent Julien et à Louis-Saturnin Morin, boucher, du clos du vieux couvent au faubourg des Epars, moyennant 240 livres de ferme annuelle et l'obligation de bien faire fumer, cultiver et ensemercer ledit clos en légumes, blé, sainfoin et autres grains (1782, 16 novembre); — Baux faits par les Cordeliers dans les dépendances du nouveau couvent: à Marie-Jeanne Baussieux, veuve de Pierre Malot, cordonnier, une maison sise rue Saint-Père, moyennant un loyer de 100 livres payables à la Saint-Jean et à Noël (1781, 28 juillet); — à Pierre Gillot, marchand, une chambre et un grenier, pour 9 ans, moyennant 18 livres de loyer (1674, 9 novembre); — à François Loiseau, marchand, un grenier dépendant du couvent pour y mettre du grain à un pied d'épaisseur seulement, moyennant un loyer de 30 livres (1771); — Renouvellement de ce bail, moyennant un loyer de 40 livres (1780, 24 juin); — à messire Jacques-Mathurin-Louis Grandet, écuyer, un grenier au premier étage donnant d'un côté sur la cour et de l'autre sur le cloître, moyennant 90 livres de loyer (1782, 15 novembre); — à messire Grandet de la Villette, un grenier au second étage, au-dessus du précédent, pour y mettre du blé à la hauteur de 15 pouces, moyennant 70 livres de loyer (1782, 27 novembre); — à Arlot d'Affrouville, capitaine d'artillerie et gentilhomme servant de la reine, une remise dépendant du couvent, pour y mettre une voiture, moyennant 24 livres de loyer (1781, 22 juin); à Louis Boisseau, une remise de même nature, pour le même loyer (1777, 9 avril); — renouvellement de cette location pour 6 années faite à la dame Dobet, veuve de Louis Boisseau (1782, 27 juin); — à Jean Baret, maître charpentier, une des ailes du cloître, moyennant 3 livres de loyer (1780, 4 avril); — à François-Abel Xenault, maître charpentier, une partie de l'aile du cloître du côté de l'église, moyennant 3 livres de loyer (1784, 20 novembre); — à Joseph Peigné, maître tourneur, le « fond de la cour avec le coin de la citerne avec quatre pieds de longueur contre le mur monsieur Grandet laissant un espace vuide au coin du mur pour le tour des voitures », pour 9 ans, moyennant un loyer de 22 livres (1783, 26 novembre); — à Jean-Louis Verderot, menuisier, une place servant autrefois de chapitre, pour en faire un magasin de planches, moyennant un loyer de 27 livres (1781, 23 mars); — à Charles Saugé, une salle à côté du parloir, aboutissant sur le cloître, pour 6 ans, moyennant un loyer de 24 livres (1786, 12 février); — Bail des chaises de l'église fait à Pierre Laigneau, maître cordonnier, et Marie-Jeanne Chapet, son épouse,

moyennant une redevance annuelle de 100 livres (1785, 12 juin).

H. 4194. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

**1668.** — Acte par lequel Jean Massard, Nicolas Texier, Pierre Corbier, Jean Courvoysier, Denis Le Compte, Constantin de Bertry, Antoine Sauvage, Pierre Crouin, Michel Rondeau, Elie Grandin, Guillaume Goujis, Denis Maugars, Jacques Vaslou, Michel Bréant, Louis Panthou, Pierre Pillier l'ainé, Pierre Paris, Françoise Cloche, veuve Nicolas Courvoysier, Gilles Petit, Pierre David, Denis du Moutier, Louis Ledru, François Boucher, Marguerite Couppée, veuve Pierre Richard, Honoré le Veau, André Buston, Mathurin Langeoire, Charles Houdart, « tous hostelliers et cabarettiers à Chartres », constituent Michel Bréant, Pierre Corbier et Jean Courvoysier leurs procureurs pour s'opposer en leur nom au logement des gens de guerre à Chartres et leur garantissent un remboursement de 9 livres pour leurs dépenses et par jour (1668, 31 juillet); — Procédure concernant le paiement des dépenses des procureurs.

H. 4195. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 40 pièces, papier.

**1640-1774.** — Sentence de Jean Girardot, archidiacre de Dreux, official de Chartres, condamnant les Cordeliers à payer à Toussaint Beauvais, voiturier et roulier, demeurant au faubourg de la porte Saint-Michel, 50 livres qu'ils lui doivent (1640, 7 août); — Quitte-  
tance donnée aux Cordeliers par Jeanne Gaubert, veuve de Toussaint Beauvais et Etienne Beauvais, tuteur des enfants de Jeanne et de Toussaint Beauvais (1650, 23 mars); — Contract passé entre Etienne Gaultier, gardien du couvent de Chartres, et Michel Barrès, maître menuisier, par lequel ce dernier s'engage à faire plusieurs travaux en l'église des Cordeliers moyennant 30 livres tournois « au principal » et 30 sous « pour le pot de vin » (1642, 9 janvier); — Pièces concernant le procès intenté par les Cordeliers à M. Barrès qui ne voulait pas tenir sa promesse de faire le travail moyennant 30 livres à lui payées (1642-1643); — Lettre par laquelle frère Jolly, vicaire du couvent des Cordeliers, prie M. Fougerange de verser les 36 livres dont il est redevable au couvent pour des messes ordinaires, entre les mains de Jacques Bernier, tonnelier, créancier des Cordeliers (1666, 27 septembre); — Lettre de frère Léon, gardien du couvent de Chartres, priant M. René Fougerange de remettre 20 livres à Jacques Bernier pour la même raison (1669, 4 février); — Procès intenté à M. Fougerange, procureur en l'élection de Chartres, par Jacques Bernier qui n'a pu

se faire payer malgré les lettres écrites à M. Fourgerange par les Cordeliers (1669-1670); — Procès intenté aux Cordeliers par Jacques Bernier: Requête des Cordeliers au Prévôt de Chartres tendant à prouver que Jacques Bernier doit poursuivre M. Fourgerange et non pas eux (1670, novembre); — Sentence du prévôt de Chartres rendue au profit de Jacques Bernier contre les Cordeliers (1671, 31 janvier); — Acte par lequel Blaize Ver et Guillaume Ver, son fils, tous deux maîtres serruriers, s'engagent à fournir à François Picquet, gardien du couvent des Cordeliers, une grille d'environ 26 pieds 6 pouces de long, destinée à servir de séparation entre la nef et le chœur de l'église des Cordeliers, moyennant le prix de 1.800 livres (1710, 7 février); — Pièces concernant le procès intenté aux Cordeliers par François Chatain, demeurant rue du Chapelet, paroisse de Saint-Saturnin, et Antoine Monnage, chaudronniers, qui voulaient saisir les religieux sous prétexte qu'ils étaient leurs débiteurs (1774); — Sentence du lieutenant général au bailliage et siège présidial de Chartres déclarant mal fondées les prétentions de Chatain et Monnage, et les condamnant aux dépens (1774, 5 août).

H. 4196. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

**1699-1790.** — Assignation à comparaître par-devant le bailli de Chartres donnée à la veuve Dubois débitrice des Cordeliers pour l'herbe qu'ils lui avaient vendue (1699, 28 janvier); — Mémoires, quittances et notes diverses des fournisseurs des Cordeliers: Boulanger, épicier, marchand de vin, de cidre, de vinaigre, de poisson, crémier, perruquier, chirurgien, tonnelier, charpentier, menuisier, maçon, plâtrier, vitrier, couvreur, tourneur, serrurier, mercier, marchand de bois, de charbon, refendeur de bois, maréchal, marchand de tuiles, de briques, de toile d'emballage, cordier; le tout renfermant de nombreux renseignements sur le prix du travail et la valeur des denrées (1785-1798).

H. 4197. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1714-1789.** — Exemption du dixième accordée aux Cordeliers par Louis-Guillaume Jubert de Bouville, intendant de la généralité d'Orléans, pour les revenus des biens qu'ils possèdent dans les paroisses de Saint-Hilaire et de Saint-Saturnin (1714, 25 avril); — Quittance de 5 livres 13 sols représentant la contribution des Cordeliers à la décime en 1787 (1787, 26 octobre); — Quittance de 10 livres pour les années 1788 et 1789 (1789, 17 novembre); — Quittance du frère Pilverdier donnée au frère Tondu, custode de la custodie de Paris, au reçu de 1,000 livres, acompte sur « la première année de la

EURE-ET-LOIR, SÉRIE H.

» taxe imposée pour la maison de Chartres suivant l'arrêté du dernier chapitre » (1787, 11 novembre, Paris); — Quittance par laquelle frère C. Lenfumé, gardien du couvent de Senlis, reconnaît avoir reçu du père Mabile, procureur du monastère de l'Ave-Maria à Paris, 150 livres qui, jointes à 14 livres reçues du père Pilverdier font 164 livres, « scavoir cent cinquante livres pour la première année de la taxe de la maison de Chartres échue le premier de ce mois et quatorze livres à compte sur l'année courante » (1788, 30 juillet); — autre quittance de 130 livres (1789, 28 mai); — Quittance par laquelle Hoyau-Saint-Aubin, receveur de la capitation de la ville de Chartres, reconnaît avoir reçu du « reverend » père Charlot, procureur des Cordeliers, la somme de « trente sous à laquelle la communauté se trouve comprise au rôle arrêté par messieurs de l'Élection pour sa capitation de l'année mil sept cens quatre-vingt-neuf, pour les six derniers mois » (1789).

H. 4198. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

**1684-1790.** — Arrêt de la Cour des Aides exemptant les Cordeliers de Tours des droits d'entrée sur le vin, bois et autres denrées (1684, 21 mars); — Arrêt des « président, lieutenant, esleus, grenetiers, contrôleurs, » conseillers du roi » sur le fait des aides, tailles et gabelles en la ville, élection et grenier à sel de Chartres, déchargeant les Cordeliers, en vertu du privilège de François 1<sup>er</sup> du 31 janvier 1516 (H. 4162), des droits de jauge et de courtage que leur réclamait Christophe Charrière, fermier général des aides de France (1690, 15 avril); — Quittance pour les droits d'entrée d'une voiture de bois à la porte Saint-Michel (1788, 29 février); — Quittance pour les droits des jaugeurs-courtiers (1789, 18 novembre); — Quittances pour les droits perçus sur les boissons à la porte des Epars (1788-1790); — Pièce constatant que les Cordeliers ont « levé » au grenier à sel de Chartres la quantité d'un demi-quart de sel qu'ils ont déclaré « employer à l'usage du pot et salière seulement en conformité de l'article VII du titre V de l'ordonnance de 1680 » (1789, 13 août).

H. 4199. — 2 cahiers, papier.

**1790.** — Procès-verbal constatant l'état du couvent des Cordeliers de Chartres fait par Louis-Jean-Baptiste Avelin, lieutenant général au bailliage et siège présidial de Chartres, maire de cette ville, Jean-François-Augustin Janvier de Flainville, avocat au Parlement, assistés de Laurent Vilcoq, procureur en l'élection de Chartres, conformément au décret de l'Assemblée Constituante des 20 février, 19 et 20 mars 1790, dont l'exécution a été

ordonnée par lettres royales du 26 mars, arrivées à Chartres le 20 avril. Ils constatèrent le premier jour, 23 avril, qu'il y avait dans la maison 10 religieux profès, dont quelques-uns momentanément absents, et 3 pensionnaires « dont un par lettre de cachet, un autre par ordre du conseil de monseigneur l'évêque de Chartres et le troisième volontairement ». Leur revenu fixe était de 1.243 livres 2 sols ; le revenu temporaire de 995 livres, sans compter 68 livres pour la location des chaises de l'église. Ils terminent : « Et comme les assemblées primaires pour la nomination des électeurs qui doivent concourir à celle des membres de département et district doivent se tenir dans cette maison la semaine prochaine, nous avons remis la continuation de notre procès-verbal au mardi dix-huit mai prochain ». Ce jour-là, les Cordeliers déclarèrent ce qu'ils avaient en caisse et firent connaître leurs dettes actives et passives ; puis l'on procéda à la description sommaire des meubles ayant une certaine valeur : « Première-ment, en leur église, où étant le R. P. gardien a tiré du tabernacle un ciboire contenant les saintes hosties que nous avons adorées, le tabernacle fermé, avons remarqué sur l'autel et dans la dite église une croix d'argent, huit chandeliers de cuivre, huit chandeliers de bronze, deux aigles, dont un grand et un petit, aussi de cuivre, quatre reliquaires... » ; « dans la bibliothèque de la dite maison... avons trouvé deux cent quarante-trois volumes de livres la plupart très vieux, et tous de peu de valeur, dont 200 volumes in-folio, tant petits que grands, reliés en veau, 43 volumes in-4<sup>o</sup> couverts en parchemin et 20 volumes in-8<sup>o</sup> et in-12 en parchemin et en veau, lesdits volumes contenant les ouvrages des Pères de l'Eglise, des Interprètes, théologiens et autres auteurs, tous lesquels ouvrages étans incomplets sauf quatre, il n'en a été fait plus ample désignation ; ne s'est trouvé aucuns manuscrits » (1790, vendredi 23 avril, mardi 18 mai ; lundi 12 juillet ; double).

COUVENT DES FRÈRES MINEURS  
OU CORDELIERS DE CHATEAUDUN

H. 4200. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1784.** — Vente du couvent des Cordeliers de Châteaudun faite en vue de sa transformation en caserne de cavalerie à Jean-Thomas Guérineau, René-Mathieu Raimbert, Laurent Cordier, Claude-Denis Servin, maire et échevins de Châteaudun, François Breton, procureur du roi, agissant pour le roi conformément à une lettre missive du seigneur de Cypierre, intendant d'Orléans, du 26 décembre 1784, moyennant 18.637 livres 14 sous,

en vertu d'un arrêt du Conseil du 9 mars 1783 et d'un décret de l'évêque de Chartres du 25 juin 1783 supprimant le couvent de Châteaudun, approuvé par le père de Lhumeau, gardien, en mai 1784 et par le père François Bernard, ministre provincial de la province de Touraine, le 25 novembre 1784 (1784, 28 décembre) ; — Liste des biens et rentes appartenant, à charge de fondations, à la maison supprimée des Frères Mineurs de Châteaudun (s. d.).

COUVENT DES FRÈRES MINEURS  
OU CORDELIERS D'ANET

H. 4201. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 5 pièces, papier ;  
2 sceaux plaqués.

**1573-1586.** — Lettres de Nicolas de Thou, évêque de Chartres, permettant à Charles de Lorraine, pair de France, duc d'Aumale, de fonder un couvent de Cordeliers en sa seigneurie d'Anet, fixant la situation des religieux et promettant des faveurs spéciales à ceux qui visiteront annuellement ce couvent (1580, 1<sup>er</sup> nov., Chartres) ; — Acte par lequel François de Gonzague, général des Frères Mineurs, reçoit en l'obédience de son ordre et attribue à la province de France le couvent des Frères Mineurs que Charles de Lorraine est sur le point d'édifier « juxta muros splendidioris castri sui », sous réserve de l'approbation de l'ordinaire (1582, 24 janv., Bénévent) ; — Donation du lieu et ferme de la Foulerie, situé au bout du parc d'Anet, « auquel lieu estoit ja commencez quelques bastimens pour servir d'un Hostel-Dieu », faite par le duc d'Aumale, pair et grand Veneur de France, au provincial des Cordeliers, en vue de l'installation d'un couvent de Frères Mineurs sous la dédicace de Notre-Dame de la Conception (1582, 10 juin, Anet) ; — Extrait d'un aveu concernant la ferme de la Foulerie (1573) ; — Déclaration de Charles et Marie de Lorraine, duc et duchesse d'Aumale, énumérant les charges et conditions auxquelles ils ont fondé et doté le couvent des Cordeliers d'Anet (1586, 1<sup>er</sup> février, *signatures autographes*) ; — Lettres de Nicolas de Thou, évêque de Chartres, permettant aux Cordeliers d'Anet de faire dédier et consacrer leur église par un autre prélat que l'évêque de Chartres (1583, 11 juin) ; — Consécration de l'église des Cordeliers d'Anet par Claude de Saintes, évêque d'Evreux (1583, 12 mai).

H. 4202. (Liasse.) — 3 pièces parch. ; 1 pièce, papier.

**1517-1684.** — Bref de Grégoire XIII accordant des indulgences à ceux qui viendront prier en l'église des

Cordeliers d'Anet aux fêtes de la nativité de la Vierge, de la Saint-François, de l'Immaculée-Conception et de la Pentecôte (1583, 8 août, Saint-Marc à Rome); — Bref de Grégoire XIII accordant des indulgences à Charles de Lorraine et aux siens pour les visites qu'ils feront à l'église des Cordeliers d'Anet (1584, 8 août); — Bref d'Innocent XI accordant des indulgences à ceux qui viendront prier en l'église de Saint-Denis de Crépy-en-Valois (1677, 26 août, Sainte-Marie-Majeure); — Bref d'Inocent XI accordant des indulgences à ceux qui viendront prier dans les églises des Frères Mineurs le jour de la fête de l'Immaculée-Conception (1684, 19 mai, Saint - Pierre - de-Rome); — Lettres de Pierre Marin, général des Frères Mineurs ordonnant à ceux-ci de célébrer particulièrement la fête de l'Immaculée-Conception (1684, 24 mai).

H. 4203. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1517-1684.** — Lettres de François I<sup>er</sup> exemptant du droit de gabelle les « religieux mendiants et religieuses de Sainte-Claire » (1517, 31 janv., Paris); — de Charles IX exemptant les Frères Mineurs des droits de ports, péages et autres impositions de même nature (1561, 28 août Saint-Germain-en-Laye); — Confirmation des précédentes par Henri III (1575, 8 mai, Paris), Henri IV (1597, novembre, Paris, Louis XIII (1610, novembre, Paris), Louis XIV (1643, décembre, Paris); — Arrêt de la Cour des Aides exemptant les Cordeliers de Tours des droits d'entrée sur le vin, bois et autres denrées (1684, 21 mars); — Enregistrement par la Cour de Parlement de Rouen du bref du pape du 11 oct. 1673 et des lettres patentes de Louis XIV du 31 janvier 1676 concernant les immeubles appartenant aux Cordeliers (1676).

H. 4204. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier;  
3 sceaux plaqués.

**1523-1725.** — Accord entre les gardiens des couvents des Cordeliers de Chartres, Evreux, Mantes, Vernon et Anet réunis en présence de Charles de Lorraine, duc d'Aumale, sous la présidence de François de Gonzague, général des Frères Mineurs, fixant les limites et les localités dans lesquelles les Cordeliers d'Anet pourront « conciones habere et collectas » (1583, 24 sept.); — Abandon de la chaire de l'église et abbaye de Fécamp faite aux Cordeliers d'Anet en vue de la prédication par le Cardinal de Guise, abbé de Fécamp, à la requête de Charles de Lorraine (1585, 28 août); — Fixation, sur la plainte du curé d'Anet, des heures auxquelles les Cordeliers diront la messe dans la chapelle du Château (1725).

H. 4205. (Registre.) — In-folio, papier, 60 feuillets.

**1708-1797.** — Arrêt du Conseil du Roi validant les actes du chapitre provincial des Cordeliers de la grande province de France tenu à Reims en mai et juin 1708 (1708, 11 juillet, fol. 1-2); — Registres des visites du couvent des Cordeliers d'Anet depuis le 13 mai 1710 jusqu'en juin 1787 (fol. 2 v<sup>o</sup>-37 v<sup>o</sup>).

H. 4206. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

**1668-1673.** — Lettres du Cardinal Barberini annonçant au Cardinal de Vendôme l'envoi de la dispense pour le père Bonard (s. d., [1668]); — Lettres du Cardinal Barberini annonçant au père Bonard, docteur de Sorbonne, qu'il pourra être élu gardien du couvent d'Anet au prochain chapitre provincial (1668, 26 mars, Rome); — Présentation par Françoise de Lorraine, duchesse d'Aumale, au père provincial de la grande province de France, de Louis Mesnay, comme gardien du couvent d'Anet (1669, 25 juin); — Nomination de Denis Cornu, comme gardien du couvent d'Anet (1672-1673).

H. 4207. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1568.** — Instructions du Roi Charles IX adressées au duc d'Aumale, lieutenant-général en Bourgogne, pour la remise de l'ordre de Saint-Michel au sieur de Fosse (1568, 5 mars, Paris; signé: *Charles et de Neufville*).

H. 4208. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 23 pièces, papier.

**1587-1690.** — Lettres de Charles de Lorraine ordonnant à Jean de Lisle de ne pas inquiéter les Cordeliers d'Anet au sujet des terres qu'il leur a données (1587, 25 juin; autographe: *N'y faistes faulte, Charles*); — Lettres de Marie de Lorraine ordonnant à son procureur d'empêcher Jean de Lisle d'inquiéter les Cordeliers d'Anet (1587, 16 juin, *signature autographe*); — Bail du moulin de Garennes fait par Marie de Lorraine, duchesse d'Aumale, à Jacques Bourgeois, marchand d'Anet, à charge de redevances en nature dont l'une au profit des Cordeliers (1595, 20 nov.); — Mandement de Marie duchesse d'Aumale, ordonnant à son fermier du moulin de la Garenne de donner aux Cordeliers les blés qu'il leur doit en raison de son fermage (1597, 21 octobre, Anet, *signature autographe*); — Etat de redevances dues aux Cordeliers d'Anet par des fermiers de la baronnie d'Ivry (1587,

15 sept.) ; — Etats des ventes de bois faites dans la principauté d'Anet dressé pour la perception du droit de cire dû aux Cordeliers par les adjudicataires (1645-1657) ; — Mémoire de marchandises fournies aux Cordeliers (1689-1690) ; — Procès au sujet de la vente d'un cheval aux Cordeliers.

H. 4209. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1607-1656.** — Procès-verbal du bornage du chemin passant au travers de la pointe du pré appartenant aux Cordeliers (1607) ; — Autorisation donnée aux Cordeliers de faire creuser et remettre en état des fossés limitant leur propriété (1644) ; — Arpentage et bornage de prés appartenant aux Cordeliers, avec croquis (1556).

H. 4210. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 5 pièces, papier.

**1573-1663.** — Extrait du testament olographe de Claude de Lorraine duc d'Aumale et de Louise de Brezé, portant fondation de rentes au profit des chanoines et de l'Hôtel-Dieu d'Anet (1573, 1<sup>er</sup> février) ; — Extrait du testament de Nicolle d'Escorchevel, veuve de Gentien Thomas, secrétaire du roi, maison et couronne de France, portant donations aux Cordeliers d'Anet (1630, 5 sept.) ; — Extrait du testament de Martin Viel, officier en la grande Fauconnerie du Roi, léguant aux Cordeliers 40 perches de pré à Saussay, auquel extrait est joint un titre d'acquisition du 28 juillet 1586 (1611) ; — Extrait du livre de la sacristie du couvent d'Anet concernant le nombre de messes dites pour le repos de l'âme de M. de Cremeur, ancien abbé du Breuil.

H. 4211. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 4 pièces, papier.

**1587-1673.** — Confirmation par François de Lisle, bailli d'Anet, de la donation d'une rente annuelle de 1.000 livres tournois à prendre sur les revenus de la baronnie d'Ivry faite aux Cordeliers d'Anet, le 1<sup>er</sup> février 1586, par Charles de Lorraine, duc d'Aumale, pair et Grand-Veneur de France, comte de Saint-Vallier et Maulevrier, prince d'Anet, baron d'Ivry, Garannes, Boves, seigneur de Montchauvet, Breuldepoint, Use et Briolles (1587, 12 août, Anet). — Copies collationnées de l'acte précédent.

H. 4212. (Liasse.) — 16 pièces, parch. ; 28 pièces, papier ;  
1 sceau plaqué, 1 cachet.

**1588-1782.** — Oppositions aux saisies de la principauté d'Anet et procès successifs soutenus par les

Cordeliers pour le paiement de la rente de 1,000 livres constituée à leur profit par Charles de Lorraine. Lettre autographe de J.-B.-J. de Lubersac, évêque de Chartres (1782, 27 septembre).

H. 4213. (Liasse.) — 33 pièces, parch. ; 101 pièces, papier ;  
1 sceau plaqué.

**1615-1788.** — Fondations de rente et procès soutenus pour leur paiement. — Rente de 100 livres, fondée par la duchesse de Mercœur, à charge de dire une messe dans la chapelle du château d'Anet (1619-1623) ; — de 3 livres et de 4 livres, par Claude de Beauvais, sieur d'Amaury (1615-1673) ; — de 3 livres due par Pierre et Louis Charle, d'Anet (1674-1697) ; — de 21 livres 15 sous, par Jeanne Bourneville (1686-1709) ; — de 20 sous, par Delaunay, valet de chien de la vénerie du roi (1624-1780) ; — de 3 livres 4 sous, par François Fromont, curé de Croth (1638-1651) ; — de 5 livres 5 sous par Pierre Lallier (1692-1788) ; — de 4 livres, par Pierrette Cadouel (1689) ; — Créance de 440 livres due à Paris (1642-1675) ; — Bail de terres moyennant 400 livres de rente fait par les Cordeliers à Marie-Anne de Bourbon, duchesse de Vendôme ; Mercœur, Etampes, comtesse de Dreux, princesse d'Anet 1714, 10 nov.) ; — Supplique adressée au bailli d'Anet par Antoine-Joseph Caverois, gardien du couvent d'Anet, afin d'obtenir l'annulation du bail d'une terre située derrière l'église des Cordeliers, réservée à ceux-ci dans l'acte précédent et inconsidérément baillée par son prédécesseur le père Henri-Bonaventure Gallois (1749, 10 sept.).

H. 4214. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

**1684-1784.** — Débats au sujet du paiement des droits d'amortissement (1684-1710) ; — Requête adressée au bailli d'Anet pour faire lever une saisie faite sur les biens des Cordeliers par le receveur des droits seigneuriaux de la principauté d'Anet (1658) ; — Commandements et reçus du receveur des décimes du diocèse de Chartres (1703-1784) ; — Procès intenté aux Cordeliers par le curé d'Anet, au sujet de dimes non payées (1666).

H. 4215. (Liasse.) — 3 pièces, parch.

**1637-1652.** — Mandement du roi pour le paiement à Jean-Antoine de Mesme, président au Parlement, père spirituel et protecteur des Cordeliers du grand couvent de Paris, de toutes les dettes dues à ces derniers (1632, 23 mai, Paris) ; — Promesse faite par Pierre du Guesne, écuyer, sieur du Bocage, de donner durant sept ans 100 livres par an au couvent d'Anet pour l'instruction de son frère Louis, novice (1637, 13 oct.) ; — Ordre de paie-

ment donné par les trésoriers de France en faveur de Louis d'Agneau (frère d'un protecteur des Cordeliers d'Anet) prêtre du diocèse de Rouen, auquel vient d'être conférée la chapelle royale de Notre-Dame de la Fontaine en l'église Saint-Barthélemy à Paris (1648, 6 nov.).

H. 4216. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1598.** — Ordre donné par le bailli d'Anet d'arrêter des gens soupçonnés d'avoir volé nuitamment en l'église des Cordeliers (1598, 23 mai).

H. 4217. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

**1527-1699.** — Dossiers incomplets ou sans rapport avec les dossiers précédents. — Acquisition de terres par Pierre Philmain (1527-1568); — Saisie sur Bonaventure Patenostre; — Procès entre Jean et Gilles le Monnier (1605); — entre François Cousin et Marin Coson (1665).

#### MINIMES DE CHARTRES

H. 4218. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1615.** — Donation par Yves le Breton, conseiller-aumônier ordinaire du roi, prieur du Grand-Beaulieu près Chartres, chanoine en l'église Notre-Dame de Chartres, aux religieux minimes représentés par Gilles Camart, provincial de la province de Touraine, François Rochelle, son collègue, Charles Mallet, prédicateur de l'ordre, de deux maisons et d'un jardin, situés au faubourg de la porte Guillaume, le long de l'Eure, « pour en ce lieu dresser et édifier une petite église et couvent dudict ordre des Minimes en laquelle église ledict sieur fondateur désire qu'il y aict une chappelle ou autel dédié a l'honneur de Dieu et de Saint Jullian, euesque du Mans et diocésain et ou il a este chanoyne quinze ou seize ans et de Saint Yves confesseur, son patron », et d'une rente de 400 livres tournois, avec promesse par le donateur « de vendre ledict jardin ou icelluy échanger pour acquerir aultre place commode en aultre faulxbourg de la dicte ville de Chartres », si sa situation près des murailles de la ville rend préjudiciable à la fortification la construction d'une église en ce lieu (1615, 20 juin).

H. 4219. (Liasse.) — 13 pièces, parch.; 15 pièces, papier,  
1 sceau plaqué.

**1609-1744.** — Bail par l'abbaye de l'Eau, de l'ordre de Citeaux, à Louis Georges, marchand à Char-

tres et à Jeanne de la Baste, de la maison de la Treille, moyennant 80 livres tournois de rente (1609, 29 oct.); — Ventes pour 3.000 livres tournois aux Minimes par Jeanne de la Baste de cette maison sise paroisse Saint-André rue de la Corroierie « juste d'une part au pavé du roy de la rue, d'autre part au collège dudit Chartres, d'un bout à Jehan Lebègue, la veufve Thomas Rouzet et autres et d'autre bout à la ruelle des chevaulx », à charge de payer la rente de 80 l. à l'abbaye de l'Eau (1618, 27 avril); — Acte par lequel Yves le Breton promet de payer les 3.000 l. t. à la condition que les Minimes fassent édifier un couvent sur l'emplacement de la maison de la Treille et annule la donation du 20 juin 1615 (1618, 7 mai); — Ratification des actes précédents par André Chamireau, provincial des minimes (1618, 11 juillet); — Requête adressée au bailli de Chartres par l'abbaye de l'Eau afin d'obtenir la garantie du paiement de la rente de 80 l. t, qui ne pourrait plus être payée après la construction d'une église et la consécration du lieu de la Treille (1618, 22 mai); — Condamnation de l'abbaye de l'Eau à accepter les offres faits par Yves le Breton et les Minimes pour l'amortissement de la rente en deniers comptants (1618, 9 nov.); — Transaction passée sur l'intervention de Philippe Hurault, évêque de Chartres, conseiller du roi, grand aumônier de la reine mère, abbé de Saint-Père-en-Vallée, Royaumont, Pontlevy, la Valasse, d'Etienne Simon, seigneur de Villiers-le-Comte, lieutenant général au bailliage de Chartres, de noble homme Nicolas le Chandellier, de Louis de l'Apoustoire et de noble homme Jean Grenet, procureur du roi au bailliage de Chartres, ensuite de laquelle Yves le Breton et les Minimes s'engagent à payer 2.700 l. t. pour amortir la rente de 80 l. (1618, 22 décembre); — Ratification par l'abbaye de l'Eau (29 décembre); — par Nicolas Boucherat, abbé de Citeaux (1619, 8 mai et 5 juin); — Sentence fixant le jour du paiement (1619, 30 août); — Paiement des 2.700 livres effectué à l'abbaye de l'Eau par Charles Mallet, correcteur du couvent des minimes (1619, 31 août); — Procédures au sujet des cens dus par les Minimes à l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée et au prieuré de Saint-Etienne en raison de la possession du lieu de la Treille (1632-1744).

H. 4220. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

**1593-1667.** — Achat par Jean de Reynes, conseiller-aumônier ordinaire du roi, chambrier et chanoine en l'église Notre-Dame de Chartres, à Jean Rotrou, marchand à Dreux, et à Ysabelle Facheu, d'une maison à Chartres, rue de la Moutonnerie (1607, 23 juin); — Echange de cette maison et jardin « rue de la Moutonnerie ou autrement le tertre Saint-André juxte d'un costé au logis du chappelain de la Magdeleine fondée



en l'église Notre-Dame dudict Chartres, d'autre costé au doyen et chappistre de Saint-André, d'un bout ladicte rue et d'autre bout au couvent des pères Minimes, au lieu des dames de l'Eau [la Treille] college de Pocquet, une ruelle commune entre eulx » fait par J. de Reynes, à Yves le Breton qui lui cède une maison et jardin au faubourg Guillaume dont il est question dans H. 4218 (1620, 27 fév.) ; — Testament d'Yves le Breton portant donation aux Minimes de la maison et jardin ci-dessus désignés, de 300 livres pour achever leur église, de 600 pour parachever la chapelle que le testateur fait batir au couvent des Minimes, de ses tableaux, de ses livres, d'une partie de son argenterie (1623, 31 mai) ; — Paiement de droits au Chapitre en raison de cet échange et donation (1620-1667).

H. 4221. (Liasse.) — 30 pièces, parch. ; 40 pièces, papier.

**1590-1789.** — Bail (1590, 19 déc.) puis vente à Denis Bocquillon, appariteur de la cour épiscopale, par le chapitre de Saint-André, d'un jardin à Chartres (1595, 19 sept.) ; — Vente par Denis Bocquillon, notaire et procureur en cour d'église à Chartres, aux Minimes, de ce jardin situé « rue des chevaulx autrement appelée la rue des Estuves par ou l'on descend de la rue de Chinche à la Courrarye juste d'une part à Maistre Maulry Bocheron, d'autre part au collège de Pocquet, d'un bout a la susdite rue et d'autre bout a Claude Gasteau, marchand tanneur » (1618, 28 nov.) ; — Donation aux Minimes par Anne Fournier, veuve de Guillaume Masson, d'un jardin « juxte et contigu le lieu de la Treille où est de présent basti et construit le couvent desdictz Minimes » (1619, 2 mai) ; — Vente aux Minimes moyennant 450 l. t. données par Isabelle d'Alesso veuve de Gilles le Beau, sieur de Monteligeon, par Robert Doullay, maître corroyeur et Olive Heurtault, d'une maison située à Chartres « en la rue du Tripot du Gobelet autrement la rue d'escoupe soupe » (1626 12 sept.) ; — Vente aux Minimes par Jacques Allez, maçon, et Marguerite Michon, d'une « place » à Chartres en la ruelle appelée l'abreuvoir des chevaux (1627, 12 nov.) ; — Aveu de ce que tiennent à cens des chanoines de Saint-André Thomas Griset, précepteur et maître d'école à Chartres et Jean, son frère (1573, 22 juil.) ; — Vente à Maulry Bocheron, prêtre, chanoine en la chappelle Saint-Piat, par les héritiers de Thomas Griset, « chanoine en l'église Notre-Dame de Chartres et principal au collège de Pocquet » et de Jean Griset de deux jardins ayant appartenu à ce dernier (1595, 10 av.) ; — Vente aux Minimes par Michel Bocheron, laboureur à Berchère-sur-Vesgre et maître Michel Bocheron régent au Collège de Pocquet, de ces deux jardins situés « juxte d'une part la ruelle Goblet, d'autre part ausdictz acquereurs, d'un bout à Gasteau et d'autre bout la ruelle

descendant de la rue Chinche en la rue de la Courrarye » (1620, 4 avril) ; — Vente à Pierre le Mée, prêtre chanoine de Saint-André, par l'abbaye de Saint-Père en Vallée d'un jardin en la paroisse Saint-André (1605, 3 oct.) ; — Vente de ce jardin à Nicolas Chartier et à Claude Gasteau, son gendre, maître tanneur, par Pierre le Mée, maître pâtissier, héritier de P. le Mée, chanoine de Saint-André (1610, 28 sept.) ; — Vente aux Minimes, par Claude Gasteau, de ce jardin situé « juxte d'une part et d'un bout lesditz pères Minimes, d'autre part Robert Doullay d'un bout [ladite rue de Coupe Soupe en la censyve 1613, 31 janv.] ; — Vente aux Minimes par Pierre Marie, maître boulanger, et Isabelle de l'Isle, d'une maison à Chartres rue de la Corroierie « juxte d'une part la ruelle dudict couvent des Minimes, autrement appellée la ruelle aux chevaux, d'autre part aux hoirs François Neuzilliers, d'un bout par devant au pavé du roy de ladicte rue de la Couroyrie et d'autre bout par derrière a Claude Gasteau et ausdictz Minimes » (1641, 4 août), pièces annexes (1610-1682) ; — Vente à Catherine Jacquin par François de Nuzillet et Mathurine Berthe, d'une maison rue de la Corroierie acquise le 10 sept. 1614 de François Corme, sous diacre (1623, 16 août) ; — Vente aux Minimes par Catherine Jacquin, de cette maison située « juxte d'une part Estienne Langevin, savetier, d'autre part les dictz relligieux Minimes au lieu de Guillaume Marye, d'ung bout en partye lesdictz relligieux Minimes et le sieur Gasteau, tanneur et d'autre bout, par devant, le pavé du roy de ladicte rue » (1642, 10 mai) ; — Vente aux Minimes par le chapitre de S. André d'une maison et jardin à Chartres « rue du Tartre qui monte depuis la fontayne dudict Sainct André jusques à l'evesché qui respond sur le cloistre desdictz pères Minimes », pour être transformée en infirmerie (1645, 16 fév.) ; — Vente aux Minimes par Ygnasse Rouzet, chirurgien et ses frères, Messire Gervaise Rouzet, honnête homme Claude Rouzet, maistre tanneur et honnête homme Estienne Rouzet, maître tanneur, d'un jardin à Chartres paroisse Saint-André, « au tartre appelé la Moutonnière juxte d'une part et d'un bout ledit couvent des pères Minimes, d'autre part la veufve Mathurin Duboys et d'autre bout audit tartre » (1652, 13 nov.) ; — Vente aux Minimes par Catherine Moreau veuve de Jacques Melotte d'une maison à Chartres, paroisse Saint-André, rue « Coupe soupe », « juxte d'une part et d'un bout audit couvent des Minimes, d'autre part Estienne Delaunay et d'autre bout ladicte rue » (1655, 20 oct.) ; — Vente aux Minimes par Laurent Viron d'un jardin à Chartres, paroisse Saint-André, « au tartre qui descend devant l'église Sainct Nicollas dudict Saint-André appelle le tartre de la Moutonnière juxte d'une part et d'un bout audit couvent des Minimes, d'autre part la rue qui va dudict couvent a Saint-André et d'autre bout audit tartre » (1654, 20 fév.) ; — Vente aux Minimes par la fabrique de Saint-André d'une

maison rue de la Corroierie, limitée d'un côté et d'un bout par le couvent des Minimes et d'autre bout par la ruelle appelée « croupesoupe » (1699, 27 nov.) ; — Donation aux Minimes par Michelle Doullay, veuve de Noël Foisy, d'une maison rue « des Coupe Souppes », paroisse Saint-André (1708, 13 janv.) ; — Bail par les Minimes de deux maisons situées rue Courte-Soupe ou Tripot et rue de la Corroierie (1751-1789).

H. 4222. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 3 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1620-1779.** — Donation aux Minimes par les échevins de Chartres d'une portion du jardin bas du collège Pocquet, à charge de faire construire un mur de séparation (1620, 17 mars) ; — Transaction passée entre monseigneur Pierre-Augustin-Bernardin de Rosset de Fleury, évêque de Chartres et les Minimes, au sujet de la réparation du mur de clôture de l'ancien collège du côté du midi (1779).

H. 4223. (Liasse.) — 31 pièces, parch. ; 66 pièces, papier.

**1593-1789.** — Donation aux Minimes par Jean Boulanger, vigneron, de terres et vignes à Saint-Chéron-lez-Chartres (1662, 9 nov.) ; — Legs aux Minimes et aux Jacobins par Marguerite Edeline, veuve d'Urbin Langevin, écuyer sieur de la Fourerie, garde écossais du roi, de deux setiers de terres à Mainvilliers (1655, 12 avril) ; Partage de ces terres entre les Minimes et les Jacobins (1732, 23 avril) ; Baux par les Minimes de leur part (1732-1779) ; — Donation aux Minimes par Madeleine Hallier, d'une maison et jardin à la Ravaudière, commune de Lèves, à charge de lui abandonner la dernière chapelle de l'église des Minimes, contiguë à celle de Saint-François de Paul, pour y être ensevelie et en jouir librement ainsi que son frère l'évêque de Cavaillon et ses cousins (1659, 24 mars) ; Baux de cette maison (1687-1789) ; — Donation aux Minimes par Sébastien Liboys de vignes au clos aux fées à Lèves (Clos fez, Clos aux fées) (1653, 16 juin) ; — Bail moyennant 60 livres tournois de rente de terres au Mouceau et aux environs, en la paroisse de Lèves, fait à Jean Jumantier, vigneron à la Ravaudière, par Claude Mallet, bourgeois de Chartres et greffier alternatif des rolles des tailles de la paroisse de Saint-Prest (1696, 13 nov.) ; Cession de cette rente, faite aux Minimes par Thibaut le Dru et Catherine Mallet, sa femme, fille de Claude (1719, 18 sept.) ; prise de possession par les Minimes des terres baillées à rente après sentence du bailli de Chartres (1733) ; Baux de ces biens (1744-1768) ; — Donation aux Minimes par Catherine Reveil, de terres à Coltainville et à Sours (1670, 23 août) ; Baux de ces terres (1677-1762) ; Aveu fait à Pierre Dubois

Duperay, seigneur de Queue et de Bleureau, en raison de ces terres (1779) ; — Partage de la succession de Jacqueline Girard veuve de Fabien Béville, entre les familles Béville et Hurtault (1593, 30 août) ; Partage entre Catherine Béville et Mathurin Béville, acquéreur des droits de Claude Fabien Hurtault (1595, 14 août) ; Vente à Catherine Béville, veuve Mathurin Trouson, par Francois Cintrat, de terres à Gellainville (1603, 15 février) ; Vente à Catherine Béville, par André le Bascle, de terres à Bouville-le-Comte, paroisse de Gellainville, au terroir de la « voye aux bœufz » (1604, 23 octobre) ; Vente à Catherine Béville, par Fleury du Chemin et Jeanne du Metz, de terres à Gellainville au chantier du Fabery (1601, 30 nov.), et au chantier de Pierre Blanche (1604, 16 octobre) ; Vente à Catherine Béville, par Cyphorien le Roy et Catherine du Chemin, de terres à Bouville au Temple au terroir de La Brosse (1604, 23 nov.) ; Vente par le même à Antoine Reveil, de terres au terroir de la « voye aux bœufs » (1615, 8 janvier) ; Vente à Marie-Catherine et Jeanne Reveil, par Jean Collas et Jeanne Guérin, de Loinville, paroisse de Champseru, de terres à Gellainville (1634, 29 avril) ; Aveu rendu au seigneur de Gellainville par Catherine Reveil en raison de ses tenures à Gellainville (1661, 28 avril) ; Aveu rendu au seigneur de Gellainville par les Minimes en raison de leurs tenures à Gellainville à eux données par Catherine Reveil, le 18 janv. 1669 (1677-1782) ; Bail de ces terres par les Minimes (1709-1780).

H. 4224. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

**1676-1714.** — Déclarations de biens faites par les Minimes, — Listes des biens appartenant aux Minimes, dans la censive du chapitre de Notre-Dame.

H. 4225. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1790.** — Procès-verbal de l'état du couvent des Minimes et inventaire de leurs biens (1790, 23 avril-1<sup>er</sup> mai).

#### ABBAYE DE SAINT-AVIT.

H. 4226. (Registre.) — In-folio, papier. 164 pages.

S. d., v. **1640.** — Notice historique sur l'abbaye de Saint-Avit et sur chacune de ses possessions.

H. 4227. (Cahier.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

S. d., v. **1520.** — « Reppertoire des tiltres et enseignemens appartenans aux religieuses abbessse et couvent de Saint Avit laies Chateaudun ».

H. 4228. (Registre.) — In-folio, papier, 331 feuillets.

**1689.** — Inventaire des titres de l'abbaye de Saint-Avit, de l'ordre de Saint-Benoît, dressé par les soins de l'abbesse Catherine d'Illiers.

H. 4229. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

S. d., v. **1720.** — Table d'un inventaire perdu de l'abbaye de Saint-Avit.

H. 4230. (Registre.) — In-folio, papier, 150 pages.

**1780.** — Nécrologe de l'abbaye de Saint-Avit (17 janvier-10 novembre).

H. 4231. (Cahiers.) — In-folio, 3 pièces, papier.

**1549.** — Inventaire des biens meubles et immeubles de l'abbaye de Saint-Avit dressé après la mort de l'abbesse Marguerite de Houville, conformément aux lettres royales données à Compiègne le 19 sept. 1549, afin de sauvegarder les biens du monastère en attendant les lettres apostoliques nommant abbesse Madeleine de Wartiz.

H. 4232. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1625.** — Enquête sur l'état des revenus de l'abbaye de Saint-Avit faite par le grand vicaire de l'évêque de Chartres sous l'abbatit de Catherine d'Illiers (6 juin).

H. 4233. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

**1045-1738.** — Copies de la fondation de l'abbaye de Saint-Avit par « Vuanelo », trésorier de Saint-Martin de Tours.

H. 4234. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1176 - 1635.** — Copie partielle d'une bulle d'Alexandre III confirmant les possessions de l'abbaye (1176, 16 oct., Anagni) ; *pas dans Jaffé* ; — Confirmation par Gautier, évêque de Chartres, à la prière de l'abbesse Elisabeth, des possessions de l'abbaye de S. Avit de Châteaudun (1226, mai) ; — Bulle d'Innocent III accordant aux religieuses de S. Avit le privilège de ne pas être contraintes dans la réception des sœurs (1203),

21 avril, Lyon, *pas dans Potthast*) ; — Vidimus par l'official de Chartres d'une bulle de Grégoire XIII, du 8 août 1570 permettant à l'évêque de Chartres d'excommunier ceux qui détiennent les biens de l'abbaye (1573, 21 octobre) ; — Brefs d'Urbain VIII accordant des indulgences plénières à ceux qui visiteraient l'abbaye de Saint-Avit (1633, 27 juin, 1635, 18 mai).

H. 4235. (Liasse.) — 38 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1268-1735.** — Vidimus par Eude de Sens, chanoine de Thérouanne, collecteur des procurations de Simon, cardinal prêtre de Sainte-Cécile, légat du pape, des lettres dudit cardinal, du 17 décembre 1268, exemptant l'abbaye de Saint-Avit du paiement de ces procurations (1269) ; — Lettres de Philippe-le-Bel, du 9 oct. 1308 et du 26 janvier 1314, exemptant l'abbaye du paiement de la décime et de Philippe V, du 12 janv. 1316, pour le même objet, toutes trois dans un vidimus de la prévôté de Paris du 30 juin 1319 ; — Même exemption donnée par Philippe VI le 6 déc. 1340 pour la décime biennale de 1338 et 1339 dans un vidimus de G. « de Fouchiis », chanoine de Cambrai, collecteur, de l'année 1342 ; — Lettres de Charles VI, prenant sous sa sauvegarde l'abbaye de Saint-Avit et envoyant dix sergents pour la garder (1416, 22 juin) ; — Lettres de commitimus pour le paiement des sommes dues à l'abbaye (1681-1735).

H. 4236. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

**1735-1787.** — Quittances des receveurs des décimes dans le diocèse de Chartres concernant l'abbaye de Saint-Avit, le prieuré de Boisseleau, le chapitre de Saint-Etienne des Genets, le prieuré de Saint-Agil et celui de Saint-Blaise (1779-1787) ; — Requête des religieuses de Saint-Avit pour être exemptées pendant quatre ans du paiement des décimes, dons gratuits et autres impositions en raison des pertes causées sur toutes leurs terres par la grêle et les inondations (1735) ; Lettre de l'abbé de Ligneris à l'abbesse de Saint-Avit exposant la procédure à suivre pour être indemnisé de ces pertes (1735, 1<sup>er</sup> août, Chartres).

H. 4237. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 24 pièces, papier ; 1 cachet.

**1637-1747.** — Donation par Louis XIII à l'abbaye de Saint-Avit de franc-salé à prendre au grenier à sel de Châteaudun (1637, juillet) ; Confirmation par Louis XIV (1652, mai) et Louis XV (1747, juillet) ; — Arrêt du Conseil d'Etat du roi pour le rétablissement des francs-salés

(1720, 27 avril) ; — Lettre de M. du Barreau, receveur au grenier à sel de Châteaudun, à l'abbesse de Saint-Avit (1728).

H. 4238. (Liasse.) — 350 pièces, papier, 1 cachet.

**1645-1788.** — Pièces à l'appui des comptes de l'abbaye de Saint-Avit.

H. 4239. (Registre.) — In-folio, papier, 186 feuillets.

**1774 - 1785.** — Registre pour l'inscription des recettes et des dépenses de l'abbaye de Saint-Avit.

H. 4240. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 14 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

**1452-1671.** — Modèle de provision pour les prieurés (1479) ; — Lettres de Miles, doyen de Chartres, conseiller au Parlement, vidimant des lettres de Guillaume d'Estouteville, cardinal prêtre de Saint-Martin aux Monts, légat du pape, données à Châteaudun, le 5 juin 1450 et portant réunion à la manse abbatiale de la chapelle Saint-Jean, fondée dans l'église de l'abbaye (1452, 28 décembre, Chartres) ; — Consultations au sujet de la réunion à la manse abbatiale des prieurés dépendant de l'abbaye (1669, 5, 12 et 22 août) ; Procuration donnée par l'abbesse Catherine d'Illiers, pour demander cet union et y consentir (1669, 4 sept.) ; Procuration donnée à Jean Benaguet, prêtre, par Catherine Geray, prieure de Saint-Blaise, au diocèse d'Angers, pour remettre sa démission aux évêques de Chartres et d'Angers (1659, 4 sept.) ; Requêtes adressées à l'évêque d'Angers par Catherine Geray et par l'abbesse de Saint-Avit pour obtenir l'union du prieuré de Saint-Blaise à la manse de Saint-Avit ; Commission donnée à Jean-Baptiste le Mercier, archiprêtre de Saumur et curé de Juigné, par Henri, évêque d'Angers, pour faire une enquête sur l'état et le revenu du prieuré de Saint-Blaise (11 oct.) ; Enquête de Jean le Mercier (12 octobre) ; Enquête de même nature par Sulpice Douer, prêtre, curé baron de Binas (18 oct.) ; Approbation à la réunion donnée par Brecheu, promoteur de l'évêque d'Angers (4 nov.) ; Annexion du revenu temporel du prieuré de Saint-Blaise à la manse abbatiale de Saint-Avit par Henri, évêque d'Angers (5 nov.) ; — Annexion à la manse abbatiale du temporel des prieurés de Boisseleau, Saint-Agil, Saint-Michel de Beaumont le Chartif, Saint-Etienne-des-Genets et de Saint-Blaise-lès-Boissac, par l'évêque de Chartres (1670, 4 février) ; Lettres royales confirmant cette annexion (1670, septembre).

EURE-ET-LOIR, SÉRIE H.

H. 4241. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

**1491-1554.** — Procès-verbal de la cérémonie par laquelle Marin, évêque de Glanfeuil, mit, le 2 nov. 1491, Jeanne de « Hononville » (Houville) en possession de l'abbaye de Saint-Avit à la suite de la résignation de Jeanne le Jeune (1491 « more galicano computando ») ; — Bulle du pape Paul III, confirmant à Marguerite de Houville la possession du prieuré de Saint-Victuri et Saint-Gilles de Pont-de-Gennes, au diocèse du Mans, dont elle avait été pourvue par Clément VII à la suite de la résignation de Jeanne de Houville, abbesse de Saint-Avit (1534, 3 novembre) ; — Acte de la mise à exécution par Claude Blancvillain, greffier au bailliage de Blois, de lettres de Henri II données à Fontainebleau le 16 déc. 1549 et prescrivant la main levée de la saisie du temporel de l'abbaye dont Madeleine de Warty vient d'être nommée abbesse par le Pape (1550, 19 janvier) ; — Lettres du roi concernant les difficultés créées à Madeleine de Warty, abbesse de Saint-Avit, pour le paiement de la pension de Catherine et Jeanne d'Illiers, religieuses de Saint-Avit, transférées à Belhomert (1553, 29 décembre).

H. 4242. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1570-1598.** — Provision de l'abbaye de Saint-Avit pour Marie de Thiville, ancienne prieure de Saint-Loup au diocèse d'Orléans, par le pape Pie IV (1570, 24 fév., Saint-Pierre de Rome) ; — Etat de l'abbaye de Saint-Avit au jour de la nomination de Marie de Serviat comme abbesse ; — Signature en cour de Rome portant demande de résignation par Marie de Serviat et de nomination à sa place de sa nièce Madeleine de « Mascarel seu Masquerel » (1590) ; — Brevet de Henri IV admettant la résignation de Marie de Serviat en faveur de Madeleine Masquerel (1594, 31 mai, au camp devant Laon) ; Résignation de Marie de Serviat (1594, 22 nov.) ; Lettres royales permettant à Madeleine de Masquerel de prendre possession de l'abbaye de Saint-Avit, sous réserve d'obtenir plus tard des bulles expédiées en cour de Rome (1595, 27 février, Paris) ; Prise de possession de l'abbaye par Madeleine de Masquerel (1595, 4 mars) ; Brevet de Henri IV approuvant définitivement la résignation de Marie de Serviat sous réserve que celle-ci jouisse, à titre de pension, du tiers du revenu de l'abbaye (1595, 16 mai, Fontainebleau) ; Arrêt ordonnant le paiement de cette pension ; Acte de reconnaissance de Madeleine de Masquerel comme abbesse par les religieuses de Saint-Avit (1495, 18 juin) ; Prise de possession de l'abbaye de Saint-Avit par Madeleine de Masquerel, à la suite de la réception de bulles de Clément VIII (1578, 3 avril)

24

H. 4243. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 sceau plaqué.

**1610-1614.** — Brevet de Henri IV donnant à la marquise de Verneuil l'abbaye de Saint-Avit, vacante par la mort de Madeleine de Masquerel, afin d'en pourvoir Jacqueline d'Illiers (1610, 22 avril) ; Bulle de provision de l'abbaye de Saint-Avit, accordée à Catherine d'Illiers par Paul V (1613, 16 janv.) ; Résignation par Jacqueline d'Illiers de l'abbaye de Saint-Avit en faveur de sa sœur Catherine d'Illiers (1613, 4 oct.) ; Brevet de Louis XIII approuvant cette résignation (1613, 3 décembre) ; « Forma juramenti » de Catherine d'Illiers ; Prise de possession de l'abbaye de Saint-Avit par Catherine d'Illiers (1614, 7 avril).

H. 4244. (Liasse.) — 11 pièces, parch. ; 8 pièces papier ; 2 sceaux plaqués.

**1383-1771.** — Bulle d'Alexandre VIII nommant Catherine d'Illiers de Chantemesle, fille de Léon d'Illiers marquis d'Entragues, coadjutrice de sa tante Catherine, abbesse de Saint-Avit (*traduction française*, 1663, 14 avril). — « Forma juramenti » de Catherine d'Illiers ; — Acte de la réception au couvent de Notre-Dame de Larpajoniez-Milhau, de l'ordre de Saint-Benoît, de Louise de Simiane, précédemment religieuse de l'ordre de Saint-Ursule à Montélimar (1714, 17 sept.) ; Bulles de Clément XI (1718, déc.) et brevet du roi (1718, 10 oct.) portant nomination de Marie-Louise de Simiane comme abbesse de Saint-Avit ; Publication de la bulle du pape par le vicaire général de l'évêque de Chartres (1719, 14 juin) ; — Brevet du roi nommant Bonne Binet de Montifroy abbesse de Saint-Avit (1726, 28 déc.) ; « Forma juramenti » de B. de Montifroy et publication des bulles de Benoît XIII du 13 fév. 1727 par le vicaire général de l'évêque de Chartres (1727, 17 avril) ; Prise de possession de l'abbaye par B. de Montifroy (1727, 18 avril) ; — Brevet du roi nommant abbesse Marie-Rose de Mausabré, religieuse de l'ordre de Saint-Augustin à Loches, au diocèse de Tours (1745, 10 octobre) ; Bulle de Benoît XIV et « forma juramenti » pour la même (1745, 27 janvier) ; — Brevet (1771, 28 avril), bulle de Clément XIV (1771, 24 juin) et « forma juramenti » pour la nomination de Marguerite-Françoise de Pierres de Fontenailles ; — Procuration générale donnée par Jeanne, abbesse, et les religieuses de Saint-Avit (1383, 17 août) ; — Procuration par Catherine d'Illiers, abbesse de Saint-Avit, à Guilles Guélain, prieur de la Sainte-Chapelle de Dunois, pour nommer aux prieurés, cures et chapelles dépendant de l'abbaye (1692, 5 avril).

H. 4245. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 2 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1635-1652.** — Certificat de maladie pour l'abbesse de Saint-Avit, et autorisation de l'évêque de Chartres à ladite abbesse de sortir de l'abbaye et d'aller aux bains de Bourbon ; — Permission de Jacques Lescot, évêque de Chartres, à Catherine d'Illiers, abbesse de Saint-Avit de sortir de son abbaye pour sa santé (1652, 29 février) ; — Injonction de l'official de Chartres à l'abbesse de Saint-Avit de faire garder la clôture à ses religieuses (1613, 19 décembre, Chartres).

H. 4246. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 62 pièces, papier ; 1 sceau plaqué, 2 cachets.

**1514-1707.** — Constitutions de pensions pour des religieuses de Saint-Avit (Marguerite - Nicole Véron, Marie-Renée Gouffier, Anne de Vassé, Jeanne Guibert, Catherine de Laval) et procédures pour le paiement de ces pensions.

H. 4247. (Liasse.) — 19 pièces, parch. ; 282 pièces, papier ; 3 sceaux plaqués.

**1691-1707.** — Procédures contre divers pour le paiement des pensions des religieuses.

H. 4248. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 1 cachet.

**1688-1699.** — Sortie de l'abbaye de Saint-Avit de Mademoiselle Leroy de la Bruyère, huguenote, qui y avait été envoyée (1688) ; Entrée à l'abbaye des demoiselles de Crémainville, de la religion réformée et sortie de celle-ci après leur profession de foi catholique (1693-1699), 2 lettres de cachet de Louis XIV.

H. 4249. (Liasse) — 5 pièces, parch. ; 6 pièces, papier.

V. **1160-1257.** — Mandement à O. de la Touche, par R. de Montmirail, de veiller à ce que les religieuses de Saint-Avit ne soient pas inquiétées dans les biens qu'elles tiennent de leurs ancêtres et de lui (s. d., v. 1160) ; — Charte par laquelle Louis, comte de Blois et de Clermont reconnaît qu'il n'a pas le droit d'exiger le « cornagium » de l'abbaye de Saint-Avit (1193, Châteaudun) ; — Charte de Thibault, comte de Blois, concédant à l'abbaye de Saint-Avit un sergent à Chartres exempt de tout impôt (1194, Chartres, copie) ; — Confirmation par

Jean, comte, et Isabellé, comtesse de Chartres, de la charte précédente (1231, février, Chartres, *copie*); Don par « Névelo de Mellaio » à l'abbaye de Saint-Avit, du droit d'enlever de sa forêt de Châteaudun le bois qu'en trois voyages un âne pourra transporter en un jour et même don par sa vassale « Aremburgis de Fresneio » (1200); Confirmation de cette donation par Louis, comte de Blois et de Clermont (1200, Châteaudun); — Confirmation par M[aurice], évêque de Chartres, des lettres de R [enaud], son prédécesseur, du 14 fév. 1205, notifiant le don fait à l'abbaye de Saint-Avit par Marie du Tronchet, de vignes et de biens meubles (125, *copie*); — Donation par Geoffroi, vicomte de Châteaudun et Clémence, sa femme, jadis comtesse de Blois, à l'abbaye de Saint-Avit, du revenu de la foire le jour de la fête de Saint-Avit (1229, juillet).

H. 4250. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1635-1685.** — Arpentage des terres de l'abbaye de Saint-Avit.

H. 4251. (Liasse.) — 21 pièces, parch.; 28 pièces, papier.

**1446-1697.** — Quittances et procédures concernant le paiement des droits d'amortissement et de nouveaux acquêts dus par l'abbaye de Saint-Avit; — Lettres de François I<sup>er</sup> acceptant à titre de composition pour l'amortissement des biens acquis par le clergé des diocèses de Sens, Chartres, Orléans et Meaux, la somme de 63 mille livres tournois (1522, juillet, Lyon).

H. 4252. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1669.** — Lettres de terrier pour l'abbaye de Saint-Avit (1669, 26 avril, 15 mai).

H. 4253. (Registre.) — In-folio, papier, 90 feuillets.

**1673-1704.** — Recette des cens et dîmes abonnées de l'abbaye de Saint-Avit.

H. 4254. (Liasse.) — 31 pièces, papier (10 impr.), 1 cachet.

**1581-1773.** — Déclaration au roi des biens de l'abbaye de Saint-Avit.

H. 4255. (Liasse.) — 29 pièces, papier (2 impr.); 1 sceau plaqué.

**1563-1737.** — Déclarations des biens aliénés par l'abbaye de Saint-Avit; — Lettres royales fixant la façon

de recouvrer les biens perdus par l'abbaye à la suite des guerres (1737, 9 mai; *copie*).

H. 4256. (Liasse.) — 14 pièces, papier; 1 plan.

**1745-1787.** — Ventes de coupes de bois par l'abbaye de Saint-Avit.

H. 4257. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1600.** — Brevet de Henri IV permettant aux fermiers et aux receveurs de l'abbaye de Saint-Avit de tirer à l'arquebuse les loups, renards, blaireaux, oiseaux de rivière et autre gibier non défendu, sur les terres et marais dépendant de l'abbaye, nonobstant les défenses faites à ce sujet (1600, 8 février, Paris).

H. 4258. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1284.** — Reconnaissance par Eustachie, abbesse de Saint-Avit, d'un legs de 50 livres tournois fait à l'abbaye par Jean d'Espaillard, prévôt de Mazangé, chanoine de Chartres (1264, mars, dans un vid. de 1362).

H. 4259. (Liasse.) — 20 pièces, parch.; 36 pièces, papier; 6 sceaux plaqués; 2 cachets.

**1618-1770.** — Constitutions et amortissements de rentes par l'abbaye de Saint-Avit; — Titres de rentes pour l'abbaye de Saint-Avit sur le Châtelet et l'Hôtel de Ville de Paris (1690-1767).

H. 4260. (Registre.) — In-folio, papier, 163 feuillets.

**1725 et ss.** — Sommier des rentes et biens de l'abbaye de Saint-Avit.

H. 4261. (Registre.) — In-folio, papier, 59 feuillets.

**1768 et ss.** — Registre d'établissement des droits à la perception de la rente de la Canterie, paroisse de Châtillon.

H. 4262. (Registre.) — In-folio, papier, 30 feuillets.

**1554.** — Censier de l'abbaye de Saint-Avit.

H. 4263. (Registre.) — In-folio, parchemin, 44 feuillets.

**1601-1604.** — Censier de l'abbaye de Saint-Avit, avec table des noms de personnes.

H. 4264. (Cahier.) — In-folio, papier, 36 feuillets.

**1642.** — Censier de l'abbaye de Saint-Avit.

H. 4265. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 167 pièces, papier; 1 plan; 4 cachets.

**XVI-XVII<sup>e</sup> s.** — Déclarations rendues à l'abbaye de Saint-Avit.

H. 4266. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

**1607-1607.** — Acte par lequel Charles de la Sausaye, doyen de l'église d'Orléans, vicaire général de Gabriel de l'Aubespine, évêque d'Orléans, atteste que Madeleine de Masquerel, abbesse, et les religieuses de Saint-Avit, ont reçu le 23 juin 1605 des reliques des Saints-Innocents apportées de l'église Sainte-Croix d'Orléans à Saint-Avit (1607, 11 nov., Orléans); — Procès-verbal de la reconnaissance des reliques de Saint-Bénigne, envoyées de Rome à l'abbaye de Saint-Avit (1697, 24 août, copie.)

H. 4267. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1493-1608.** — Mémoire pour établir le droit de haute justice de l'abbaye (1547); — Répertoire des actes passés par l'abbaye devant les notaires du comté de Dunois (1493-1608).

H. 4268. (Liasse.) — 89 pièces, papier; 9 cachets.

**1649-1687.** — Lettres et papiers concernant les affaires traitées par les procureurs de l'abbaye.

H. 4269. (Liasse.) — 20 pièces, parch.; 343 pièces, papier; 2 sceaux plaqués, 2 cachets.

**1467-1730.** — Procédures de l'abbaye de Saint-Avit avec divers, pour paiement de cens et de droits de achat et pour les droits honorifiques.

H. 4270. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 170 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

**1689-1715.** — Procédures entre l'abbaye de Saint-Avit et les héritiers de Henri d'Illiers d'Entraques, pour la rente due à l'abbaye par Léon de Balzac d'Illiers.

H. 4271. (Liasse.) — 86 pièces, papier; 1 cachet.

**1688.** — Procédures contre Catherine Chapelle, à la requête de Charles-Clément du Vaux, sieur de Sennerre, fils et héritier, au nom de son fils mineur Louis-Clément, de François-Clément du Vaux, chevalier, seigneur de Plainville, prétendant être frustré de l'héritage paternel.

H. 4272. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 84 pièces, papier; 7 sceaux plaqués.

**1691-1695.** — Procédures criminelles contre François Carré, procureur en l'élection de Châteaudun, accusé de voies de fait contre l'agent d'affaires de l'abbaye de Saint-Avit.

H. 4273. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1462.** — Acte de confraternité entre l'ordre des Frères Mineurs et l'abbaye de Saint-Avit (5 août).

H. 4274. (Registre.) — In-folio, papier, 328 feuillets.

**1743.** — Inventaire des titres des cens, rentes et dîmes dus à l'abbaye de Saint-Avit; 1<sup>o</sup> dans la paroisse de Saint-Denis-les-Ponts (1045-1738); 2<sup>o</sup> dans la paroisse de la Chapelle-du-Noyer (1220-1738); 3<sup>o</sup> dans la ville de Châteaudun (1380-1740). — Inventaire des titres de la chapelle de Saint-Pierre de Vouvray (1222-1741).

H. 4275. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1198-1240.** — Donation par Simon du Plessis, à l'abbaye de Saint-Avit, de 3 arpents de vigne près de l'abbaye (1198); — Vente par Renaud Menant et sa femme Odeline, à Hervé le Perche, d'un setier de terre à Saint-Avit (1240, décembre.)

H. 4276. (Liasse.) — 21 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

**1248-1302.** — Don par Michel de Milly, à l'abbaye de Saint-Avit, des vignes qu'il possédait à Saint-Avit

au Clos d'Entre-deux-voies ; — Acquêts par l'abbaye de vignes et jardins au clos des Courtils (jadis nommé d'Entre-deux-voies), près de l'abbaye ; Baux de ces vignes.

H. 4277. (Plan.) — 1 pièce, papier.

S. d. v. **1750.** — Plan du grand clos de Saint-Avit et de la pâture de la Bretèche, paroisse de Saint-Denis-les-Ponts.

H. 4278. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1258-1324.** — Cession par Eustachie, abbesse de Saint-Avit, au couvent de son abbaye, d'une vigne et d'une maison à Saint-Avit (1258, février) ; — Vente par Jean le Ferron, à l'abbaye de Saint-Avit, d'une maison devant la porte de l'abbaye (1317) ; — Cession par Jean Boursse à l'abbaye, d'une pièce de vigne à Saint-Avit, au clos de la Pierre (1324).

H. 4279. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1328.** — Bail au chapitre de Saint-André de Châteaudun de deux maisons à Saint-Avit, « près l'ostel du chapelain de l'autel Saint-Jean en l'église de Saint-Avit ».

H. 4280. (Liasse.) — 48 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1390-1789.** — Acquêts et échanges par l'abbaye de Saint-Avit de terres en la vallée de Saint-Avit.

H. 4281 (Liasse.) — 49 pièces, parch. ; 15 pièces, papier.

**1415-1778.** — Baux de terres en la vallée de Saint-Avit. — Déclarations passées à l'abbaye par les détenteurs desdites terres.

H. 4282. (Liasse.) — 20 pièces, parch. ; 3 pièces, papier ; 3 sceaux plaqués.

**1578-1783.** — Baux par l'abbaye de Saint-Avit d'une maison, rue de la Coifferie, en la vallée de Saint-Avit.

H. 4283. (Liasse.) — 20 pièces, parch. ; 1 pièce, papier ; 4 sceaux plaqués.

**1634-1778.** — Baux d'une maison, dite la Petite maison, en la vallée de Saint-Avit.

H. 4284. (Liasse.) — 18 pièces, parch. ; 4 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1452-1756.** — Baux de terres et vignes au clos Berceau en la vallée de Saint-Avit ; Arpentage de ces terres.

H. 4285. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1552-1765.** — Baux par l'abbaye de Saint-Avit des moulins de Saint-Avit ; — des rivières d'au-dessous des moulins de Saint-Avit ; — Sentence contre Jean Baschereau, pour avoir pêché en la rivière de l'abbaye de Saint-Avit (1730).

H. 4286. (Registre.) — In-4°, papier, 38 feuillets.

**1600-1609.** — Reconnaissances passées à l'abbaye de Saint-Avit pour terres en la vallée de Saint-Avit et à Germetet.

H. 4287. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1416-1417.** — Acquêt par le curé de Saint-Denis-les-Ponts de trois arpents de vigne, au clos de la Sablonnière, paroisse de Saint-Avit ; bail de ces terres.

H. 4288. — 2 pièces, parchemin.

**1202-1435.** — Charte par laquelle Louis, comte de Blois, confirme des donations faites à l'abbaye de Saint-Avit par Payen de Frouville, Gohier de Laneray, Agnès de Vienne et Hervé de « Belveer », Hervé le Doyen, Foulques de « Manberolis », par son père le comte Thibaut (Cf. H. 4249), par Foulques de Friaize et sa mère « Aalez » Garnier « Bisollus », Etienne du Val Saint-Martin et par le comte Thibaut, son aïeul (1202, mai, Châteaudun).

H. 4289. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 2 pièces, papier.

**1226.** — Sentence arbitrale rendue par les abbés doyen et prieur de Saint-Calais, juges délégués par le pape, dans un différend né entre l'abbaye de Saint-Avit et Geoffroy Beraut et autres, au sujet des dîmes du vin des vignes de Prainville, paroisse de Saint-Denis-les-Ponts (1226, 29 septembre, Saint-Calais).



H. 4290. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1699.** — Achat par l'abbesse de Saint-Avit, à François Blondeau, bourgeois de Paris, adjudicataire des droits d'échanges, honorifiques et de prééminences restant à aliéner dans la généralité d'Orléans, des droits d'échanges et honorifiques dans la paroisse de Saint-Denis-les-Ponts.

4291. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1546.** — Reconnaissance de 40 sous de rente sur une maison et jardin près du cimetière de Saint-Denis-les-Ponts.

H. 4292. (Registre.) — In-folio, papier, 50 feuillets.

**1726-1730.** — Déclarations censuelles pour les héritages situés dans les paroisses de Saint-Denis-les-Ponts, Saint-Médard et Saint-Lubin-de-Châteaudun et la Chapelle-du-Noyer.

H. 4293. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1215.** — Abandon par Pierre de Froide-Terre à l'abbaye de Saint-Avit de la moitié des dîmes de la paroisse de Saint-Denis et du lieu de Touchemont en la paroisse de Lanneray.

H. 4294. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1241.** — XVIII<sup>e</sup> s. — Charte d'Agnès, abbesse et du couvent de Saint-Avit fixant à 5 sous par arpent le montant des dîmes abonnées pour les vignes de la paroisse de Saint-Denis-les-Ponts (1241, novembre) ; — Notice des dîmes de l'abbaye de Saint-Avit en la paroisse de Saint-Denis-les-Ponts (s. d.).

H. 4295. (Registre.) — In-folio, papier, 40 feuillets.

XVII<sup>e</sup> s. — Perception des dîmes abonnées de la paroisse de Saint-Denis-les-Ponts.

H. 4296. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 39 pièces, papier ; 2 cachets.

**1553-1773.** — Compromis entre l'abbaye de Saint-Avit et le seigneur de Boisguyon pour les dîmes de

Saint-Denis-les-Ponts et celles de la Roche-Bernard ; — Procédures entre l'abbaye et les curés de Saint-Denis-les-Ponts pour les dîmes de la paroisse.

H. 4297. (Liasse.) — 6 pièces parchemin.

**1579-1733.** — Acquisitions par divers et reconnaissances à l'abbaye de Saint-Avit pour terres Entre-les-deux-Ponts, paroisse de Saint-Denis.

H. 4298. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

**1220-1336.** — Don à l'abbaye de Saint-Avit, par Etienne du Pont de Marboué, d'une vigne au Verger et d'un champ à la Varenne (1220) ; — Accord entre Etienne du Pont et l'abbaye, pour des haies sises près du chemin menant du premier pont au Verger (1230) ; — Confirmation par Etienne de Marboué de donations faites à l'abbaye par Ameline du Verger (1234, octobre).

H. 4299. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1759.** — Reconnaissance par Jean de Meslay à l'abbaye de Saint-Avit, de 3 muids de blé et de 2 muids d'avoine sur la métairie de Massuères et sur le moulin du Verger (19 sept.).

H. 4300. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

**1568-1700.** — Acquisitions par divers de la terre et des moulins du Verger, paroisse de Saint-Denis-les-Ponts (1595-1632) ; — Requête des dames de Saint-Avit pour être mises en possession de 3 setiers de terre au Verger ; — Baux des terres du Verger ; reconnaissances par les détenteurs de ces terres.

H. 4301. (Registre.) — In-folio, papier, 62 feuillets.

**1726-1753.** — Recettes des dîmes abonnées des clos de vignes sises entre les ponts de Pont, du côté du Verger.

H. 4302. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1207.** — Accord conclu par devant l'abbé de Saint-Lomer, entre l'abbaye de Saint-Avit et le prieuré de Saint-Gilles du Tertre, au sujet de dîmes (juillet).

H. 4303. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 2 pièces, papier.

**1339.** — Donation à l'abbaye de Saint-Avit, par Etienne de Marboué, de douze deniers de cens « à Botein » (juillet).

H. 4304. (Liasse.) — 19 pièces, parch. ; 30 pièces, papier.

**1494-1751.** — Acquisition par l'abbaye, de terres aux Roncettes, paroisse de Saint-Denis-les-Ponts et procédures y relatives ; — Baux d'un demi-arpent demi-quartier de vigne, au clos des Roncettes.

H. 4305. (Liasse.) — 19 pièces, parch. ; 9 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1361-1759.** — Acquêts par divers et reconnaissances à l'abbaye de terres à Pont, au clos Cochereau et aux Minières, paroisse de Saint-Denis-les-Ponts.

H. 4306. (Liasse.) — 14 pièces, parch. ; 11 pièces, papier.

**1374-1733.** — Acquisitions par divers et reconnaissances à l'abbaye de Saint-Avit de terres à Bussard, à la Folie-Herbelin et aux ruelles de Ségland, paroisse de Saint-Denis-les-Ponts.

H. 4307. (Liasse.) 17 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1510-1774.** — Baux par l'abbaye de Saint-Avit, d'un demi-arpent de vigne au clos de Bédiou, paroisse de Saint-Denis-les-Ponts ; bail du lieu des Patouilleaux, dans la même paroisse.

H. 4308. (Liasse.) — 1 pièce parch. ; 13 pièces, papier.

**1578-1756.** — Transaction avec Nicolas Convers, pour le bail du moulin de Ségland ; — Procédures contre le meunier de la Boissière, pour paiement d'arérages de rente sur le moulin de Ségland.

H. 4309. (Liasse.) — 13 pièces, parch. ; 6 pièces, papier.

**1562-1775.** — Baux du moulin de Touvoie, paroisse de Saint-Denis-les-Ponts.

H. 4310. (Liasse.) — 2 pièces parch. ; 29 pièces, papier.

**1601-1707.** — Extraits de reconnaissances rendues à l'abbaye de Saint-Avit pour terres en la paroisse de Saint-Denis-les-Ponts.

H. 4311. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1215.** — Confirmation par Guillaume de Mémillon, de donations à l'abbaye de Saint-Avit, à Taillepied, par Ameline du Verger (1215, juillet).

H. 4312. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

**1326-1728.** — Aveu rendu à Guillaume de Montigni, chevalier, par Bernard de Bullou (1326, août) ; — Reconnaissances pour 3 livres de rente sur la seigneurie de Montgasteau, à Pont, paroisse de Saint-Denis-les-Ponts.

H. 4313. — (Liasse.) 1 pièce, parchemin.

**1331.** — Accord au sujet des dimes de Bussard, paroisse de Saint-Denis-les-Ponts, conclu par devant Gohier, doyen de Châteaudun, entre l'abbaye de Saint-Avit et Jean Ansout, Michel Sengler et Robert Oson (avril).

H. 4314. — (Liasse.) 1 pièce, parchemin.

**1512.** — Reconnaissance à l'abbaye pour la dime des Raffaux.

H. 4315. (Cahier.) — In-folio, papier, 36 feuillets.

**1693.** — Censier des paroisses de Saint-Denis-les-Ponts, la Chapelle-du-Noyer, Langey, Saint-Lubin-d'Isigny, Logron et Lanneray.

H. 4316. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1408.** — Cession à l'abbaye de Saint-Avit, par Guiot de Courtalain, demeurant à Marray, en Touraine, du droit de lignage qu'il avait en la paroisse de Saint-Denis-les-Ponts (15 novembre).

H. 4317. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1589-1592.** — Plainte par Michel Belessort, curé de Saint-Denis-les-Ponts, contre les religieuses de Saint-Avit pour troubles apportés à son préjudice dans la bénédiction des Cendres et des Rameaux ; — Provision par l'abbesse de Saint-Avit de la cure de Saint-Denis-les-Ponts.

H. 4318. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 13 pièces, papier.

**1623-1692.** — Procès entre l'abbaye de Saint-Avit et les gagiers de Saint-Denis-les-Ponts pour le presbytère dudit lieu ; — Accord entre l'abbaye et Jacques-Louis de Thieslin, seigneur de Courparant, pour les réparations du chœur de l'église de Saint-Denis-les-Ponts.

H. 4319. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1553-1654.** — Baux d'une maison devant le cimetière de Saint-Denis-les-Ponts.

H. 4320. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1189.** — Charte d'Hugues, vicomte de Châteaudun, modifiant la donation faite à l'abbaye de Saint-Avit par Eudes Estrivard, à l'occasion de la réception à l'abbaye de sa fille Agathe.

H. 4321. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 13 pièces, papier.

**1669-1784.** — Adjudication par l'abbaye de Saint-Avit de la démolition de deux maisons au faubourg Saint-Médard de Châteaudun, près la porte Saint-Gilles ; — Reconnaissances des cens dus à l'abbaye dans la paroisse de Saint-Médard.

H. 4322. — (Liasse.) 1 pièce, papier.

**1760?** — Inventaire des titres concernant un muids de terre à Nivouville, paroisse de Saint-Valérien-de-Châteaudun (1514-1758), qui avait été cédé, vers 1738, à l'abbaye, par Antoine Lambert Masson, comte de Meslay-le-Vidame.

H. 4323. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1238.** — Notification par Albéric, évêque de Chartres, d'une donation de rente sur la grange de Nivouville, faite à l'abbaye par Etienne Rabel (29 août).

H. 4324. (Liasse.) — 11 pièces, parch. ; 2 pièces, papier, 3 sceaux.

**1514-1787.** — Baux du muids de terre de Nivouville, paroisse de Saint-Valérien de Châteaudun.

H. 4325. (Plans) — 2 pièces, papier.

**1758.** — Plans du lot de terre de Nivouville.

H. 4325. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 23 pièces, papier.

**1644-1777.** — Reconnaissances de 50 sous de rente sur un arpent de vigne au clos de la Croix-Noire, paroisse de Saint-Valérien ; — Procédures contre les débiteurs de cette rente.

H. 4327. (Liasse.) — 13 pièces, parch. ; 52 pièces, papier.

**1357-1780.** — Bail d'une maison à Châteaudun, fait à la maladrerie de cette ville par Guillaume le Beschu (1357) ; Cession de cette maison à l'abbaye de Saint-Avit, par Jean le Gastellier (1366) ; Amortissement de cette acquisition par Louis de Chatillon, comte de Blois, seigneur d'Avesnes (1367, 12 déc ; Châteaudun) ; Baux de cette maison, située rue de Lombardie (1565-1780). — Procédure contre le curé de Saint-Valérien pour la jouissance de cette maison (1588-1647).

H. 4828. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1622-1756.** — Titres et reconnaissances d'une redevance de 4 poinçons de vin due à l'abbaye de Saint-Avit par le prieuré de Saint-Valérien.

H. 4329. (Liasse.) — 13 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1474-1674.** — Baux de cinq quartiers de pré appelés le pré Piollet, paroisse de Saint-Jehan-de-la-Chaine à Châteaudun ; — Reconnaissance de 10 sous de rente sur une maison en la rue de la Chaine, paroisse de Saint-Jehan.

H. 4330. (Liasse.) — 11 pièces, parch., 55 pièces, papier.

**1201-1759.** — Accord conclu par Hugues, doyen de Paris, Giraud, de Douai, chanoine de Paris et maître Geoffroi, de Poissy, délégué du Pape, entre V., prieur de Saint-Martin de Chamars et l'abbaye de Saint-Avit, au sujet d'une chaussée intéressant le lit du Loir (1202); Notification de cet accord par G., abbé de Marmoutier (1202). — Procédures et transactions entre l'abbaye et le prieuré de Chamars pour le canal de la Roide-Boile.

H. 4331. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

**1699-1731.** — Procédures entre l'abbaye de Saint-Avit et les meuniers de Châteaudun pour le canal de la Roide-Boile.

H. 4332. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1315.** — Confirmation par Geoffroy, vicomte de Châteaudun, d'une donation de rente constituée à Châteaudun, « in Gutta-Corali », faite à l'abbaye de Saint-Avit par son oncle Payen de Mondoubleau.

H. 4333. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1150.** — Notification par Ada, abbesse de Saint-Avit, d'une donation de deux faisceaux de vin sur la vigne de la Rue-Velue, faite à l'abbaye par Gui, curé de Saint-Lubin de Châteaudun.

H. 4334. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1476-1616.** — Baux par la léproserie de Saint-Lazare et par les Récollets de Châteaudun de vignes sous Saint-Lazare.

H. 4335. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 7 pièces, papier; 1 cachet.

**1453-1770.** — Reconnaissance par la léproserie de Saint-Lazare à l'abbaye de Saint-Avit d'un muids de vin pour la dîme abonnée des vignes de Saint-Lazare; Consultations juridiques au sujet de cette redevance.

EURE-ET-LOIR, SÉRIE H.

H. 4336. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 8 pièces, papier.

**1644-1672.** — Reconnaissances à l'abbaye de Saint-Avit pour terres et vignes, à Quinquengrogne et près de Saint-Lazare de Châteaudun.

H. 4337. (Liasse.) — 20 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

**1451-1789.** — Acquisition par l'abbaye de Saint-Avit de terres à la Varenne, paroisse de la Chapelle-du-Noyer. — Baux et arpentages de ces terres.

H. 4338. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

S. d., v. **1610.** — Arpentage des possessions de l'abbaye de Saint-Avit à la Chapelle-du-Noyer.

H. 4339. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1429-1627.** — Acquisitions par divers de terres à la Varenne.

H. 4340. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1686.** — Procédures contre Antoine le Féron pour 3 mines de terre à la Varenne.

H. 4341. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 9 pièces, papier.

**1346-1646.** — Acquisitions et baux par divers de terres au clos de la Boesme, paroisse de la Chapelle-du-Noyer.

H. 4342. (Liasse.) — 29 pièces, parch.; 9 pièces, papier.

**1456-1786.** — Acquisitions par l'abbaye de Saint-Avit de terres au clos de la Boesme; Baux et déclarations pour lesdites terres.

H. 4343. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 55 pièces, papier.

**1670-1696.** — Procédures de l'abbaye de Saint-Avit contre les gagiers de Saint-Pierre de Châteaudun

pour le clos de Cardonelle, paroisse de la Chapelle-du-Noyer.

H. 4344. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1730-1762.** — Reconnaissance de rentes au profit de l'abbaye de Saint-Avit par le marquis de la Chesnaye, en raison de ses possessions à Chanteloup et aux Pinardières, paroisse de Bouffry.

H. 4345. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 55 pièces, papier.

**1639-1650.** — Procédures entre les abbayes de Saint-Avit et de la Madeleine de Châteaudun pour les dimes de la Chapelle-du-Noyer.

H. 4346. (Registre.) — In-folio, papier, 78 feuillets.

**1743.** — Inventaire des titres des métairies de la Mare et de Touchemont, paroisse de Lanneray (1231-1743).

H. 4347. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

S. d. XII<sup>e</sup> s. — Donations à l'abbaye de Saint-Avit par Hersende de Sablé et son fils Robert (vidimus de 1347).

H. 4348. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 18 pièces, papier.

**1398-1782.** — Reconnaissances à l'abbaye de Saint-Avit pour la métairie de la Halloyère, paroisses de Lanneray et de Châtillon (1398-1742). — Reconnaissances à la seigneurie de la Forêt par l'abbaye de Saint-Avit pour la métairie de Touchemont (1671-1781).

H. 4349. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 53 pièces, papier, 2 cachets.

**1625-1735.** — Procédures de l'abbaye de Saint-Avit contre divers pour la métairie du Grand-Touchemont.

H. 4350. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 49 pièces, papier.

**1618-1705.** — Baux des terres de la Mare, au Coudray-Rougerie, paroisse de Lanneray ; Arpentage de ces terres.

H. 4351. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 112 pièces, papier, 3 cachets.

**1673-1761.** — Procédures contre Guillaume-Antoine de Montigny, seigneur de la Touche-Hersant et divers, pour la métairie de la Mare.

H. 4352. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

**1644-1731.** — Procédures contre les détenteurs du lieu des Berlandières, terroir du Coudray, paroisse de Lanneray, pour une rente due à l'abbaye de Saint-Avit.

H. 4353. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 27 pièces, papier.

**1492-1636.** — Contestations avec les détenteurs de la métairie de la Mainferme, paroisse de Lanneray, pour les cens dus sur cette métairie.

H. 4354. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

**1672-1687.** — Procédures contre Michel de Guérin, seigneur de Villiers-Rozière, pour une rente de 3 boisseaux et demi de seigle sur la métairie du Taillis, paroisse de Lanneray.

H. 4355. (Registre.) — In-folio, papier, 76 feuillets.

**1743.** — Inventaire des titres : 1<sup>o</sup> de la métairie de Jallans (1204-1737) ; 2<sup>o</sup> du moulin d'Ecoublanc, paroisse de Marboué (1238-1728) ; 3<sup>o</sup> de la dime de Mortiers, paroisse de Marboué (1523-1698) ; 4<sup>o</sup> des cens de Villiers-l'Assaut, paroisse de la Chapelle-Ozerain (1225-1719) ; 5<sup>o</sup> de la rente de Boirville, paroisse de Lutz (1271-1722) ; 6<sup>o</sup> de la métairie d'Eteauville, paroisse de Lutz (1232-1591) ; 7<sup>o</sup> de la métairie de Bardillet, paroisse de Péronville (1239-1456) ; 8<sup>o</sup> de 11 s. 3 den. de cens. à Bienfol, paroisse de Donnemain (1570-1569).

H. 4356. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1243-1244.** — Don par Guiard de Jouy, chanoine d'Orléans, à l'abbaye de Saint-Avit, d'une place à Jallans ; notification de cette donation par l'abbesse Agnès.

H. 4357. — (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1497-1586.** — Baux par l'abbaye de Saint-Avit de la métairie de Jallans.

H. 4358. (Cahier.) — In-folio, papier, 16 feuillets.

S. d., XIII<sup>e</sup> s. — Extraits de titres concernant la dime de Jallans (1177-1723).

H. 4359. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1262.** — Accord entre l'abbaye de Saint-Avit et Hugues Herlain pour la dime d'une vigne à Jallans.

H. 4360. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

**1527-1642.** — Baux des dimes de Jallans.

H. 4361. (Plans.) — 2 pièces, papier.

S. d., v. **1720.** — Plans de la dime de l'abbaye de Saint-Avit à Jallans.

H. 4362. (Plans.) — 2 pièces, papier.

**1647.** — Plans pour servir à déterminer la dime qui appartient au prieur de Saint-Valérien à Jallans.

H. 4363. (Liasse.) — 17 pièces, parch. ; 50 pièces, papier.

**1429-1737.** — Sentences au profit de l'abbaye de Saint-Avit pour les dimes de Jallans.

H. 4364. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 119 pièces, papier ; 2 cachets.

**1400-1735.** — Procédures de l'abbaye de Saint-Avit contre les curés de Jallans pour les dimes du lieu.

H. 4365. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1205.** — Accord entre l'abbaye de Saint-Avit et celle de Pontlevoy pour la dime de Rochefort, paroisse de Jallans.

H. 4366. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1675.** — Inventaire des titres de la cure de Jallans.

H. 4367. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1225.** — Vente par Maurice de Trochepot au curé de Jallans de 5 mines de terres à Jumeaux.

H. 4368. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin.

**1417-1519.** — Testaments en faveur de la cure de Jallans.

H. 4369. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 1 pièce, papier ; 2 sceaux.

**1461-1642.** — Provisions et résignations de la cure de Jallans.

H. 4370. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

**1652-1767.** — Quittances des curés de Jallans pour le gros à eux dû par l'abbaye de Saint-Avit.

H. 4371. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1528-1648.** — Permission donnée aux habitants de Jallans par les religieuses de Saint-Avit, de faire clore le cimetière de ce lieu, à travers lequel les religieuses avaient droit de passage pour l'usage de leur métairie sise près l'église de Jallans (1528, 29 mai) ; — Autorisation à Nicolas de Beauvils, seigneur de Jumeaux, de faire

enterrer sa femme dans le chœur de l'église de Jallans (1648, 26 juin).

H. 4372. (Liasse.) — 11 pièces, parch.; 4 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

**1535-1777.** — Baux par l'abbaye de Saint-Avit des dimes de Mortiers, paroisse de Jallans.

H. 4373. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 1 cachet.

**1722-1766.** — Déclaration à l'abbaye de Saint-Avit des terres qui composent la dime de Mortiers; procédures contre divers pour le paiement de cette dime.

H. 4374. (Liasse.) — 12 pièces, papier

**1634-1698.** — Quittance à l'abbaye de Saint-Avit par le curé de Marboué pour son gros.

H. 4375. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1738.** — Mandement de l'évêque de Chartres ordonnant au curé de Saint-Germain-lès-Alluyes, d'excommunié Renaud Payen s'il continue à entraver le travail agricole des hommes de l'abbaye de Saint-Avit à Eteauville, paroisse de Lutz.

H. 4376. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

**1574-1671** — Procédure de l'abbaye de Saint-Avit contre divers pour la dime d'Eteauville, paroisse de Lutz.

H. 4377. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1271.** — Reconnaissance par Jeanne de Morsans, veuve de Hugues de Brie, d'une rente en blé due à l'abbaye de Saint-Avit à Boirville, paroisse de Lutz.

H. 4378. (Liasse.) — 3 pièces, parch., 59 pièces, papier.

**1592-1698.** — Procédures de l'abbaye de Saint-Avit contre divers, pour une rente de 8 setiers de blé à Boirville.

H. 4379. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 7 pièces, papier.

**1271-1772.** — Notification par R., abbé de la Madeleine de Châteaudun, d'un échange de baux à cens fait entre son abbaye et celle de Saint-Avit.

H. 4380. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1271.** — Confirmation et donation de rente sur la grange de Logron faite à l'abbaye de Saint-Avit, par Eudes Brunel.

H. 4381. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1705.** — Etat des terres composant la censive de l'abbaye à Villars, paroisse de Logron.

H. 4382. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

**1731-1737.** — Procédures contre divers pour des terres à Villars, paroisse de Logron.

H. 4383. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1451-1572.** — Reconnaissance de 2 setiers de froment de rente sur la métairie de Villeloup, paroisse d'Ozoir-le-Breuil.

H. 4384. (Registre.) — In-folio, papier, 128 feuillets.

**1744.** — Inventaire des titres des terres de Veillé, Germet et la Tréhaudière, paroisse de Langey (1251-1337)

H. 4385. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1191-1227.** — Confirmation par Eudes Borrel à l'abbaye de Saint-Avit de la possession du moulin au Perruchay (1191, 2 juillet); — Confirmation par G., évêque de Chartres, et la cession faite à l'abbaye par Eudes de Perruchay de tous ses droits sur les moulins du Perruchay, paroisse de Langey (1227, 21 mai, Dangeau).

H. 4386. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1212.** — Accord conclu par devant Renaud d'Ouarville entre l'abbaye de Saint-Avit et Geoffroy, maire de Rameau, au sujet de droits au fief de Rameau.

H. 4387. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1552-1556.** — Bail par l'abbaye de Saint-Avit du moulin du Perruchay ; accord avec Françoise d'Avau-gour, dame du Rameau, pour le moulin du Perruchay.

H. 4388. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin.

**1510-1513.** — Procédures de l'abbaye de Saint-Avit contre le curé de Langey pour les dîmes de la paroisse.

H. 4389. (Registre.) — In-folio, papier, 200 feuillets.

**1538.** — Compulsoire des titres établissant la propriété des terres de Germetet (bulle d'Alexandre III, 1177 ; charte de Gauthier, évêque de Chartres, 1226).

H. 4390. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 23 pièces, papier.

**1592-1700.** — Procédures entre l'abbaye de Saint-Avit et le curé de Langey pour la terre de Germetet, paroisse de Langey.

H. 4391. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 9 pièces, papier.

**1562-1647.** — Procédures entre l'abbaye de Saint-Avit et le curé de Langey pour le lieu de la Tréhaudière, paroisse de Langey.

H. 4392. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 24 pièces, papier.

**1621-1702.** — Procédures de l'abbaye de Saint-Avit contre divers pour les redevances des métairies de Germetet et de la Tréhaudière.

H. 4393. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1252-1322.** — Confirmation par Jean, seigneur de Montigny, du don du lieu de Veillé, paroisse de Langey, fait à l'abbaye de Saint-Avit par Isabelle, veuve d'Eudes Bourreau, de Courtalain. — Vente par Jeanne Roucart d'un courtil à Veillé.

H. 4394. — (Liasse.) — 11 pièces, parch. ; 61 pièces, papier ; 1 cachet.

**1495-1721.** — Procédures contre divers pour les dîmes de Veillé, paroisse de Langey.

H. 4395. — (Liasse.) 8 pièces, papier ; 1 cachet.

**1705-1717.** — Contestations entre l'abbaye de Saint-Avit et les détenteurs de la métairie de la Ricardière, paroisse de Langey, pour le droit de terrage sur la dite métairie.

H. 4396. (Liasse.) — 25 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

**1492-1564.** — Acquisition et baux par l'abbaye de Saint-Avit de terres et maisons à Cloyes.

H. 4397. (Liasse.) — 8 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

**1222-1409.** — Confirmation par R. de Membrolles, d'une donation faite par sa belle-mère à l'abbaye de Saint-Avit, sur le terrage de Fresnay (1212) ; — Acte par lequel Jodouin de Beauvilliers, seigneur de Fresnay-lès-Cloyes, reconnaît à l'abbaye le droit de prendre chaque année demi muids de blé méteil en la seigneurie de Fresnay (1291, déc.) ; — Acquisition par Louis de Bourbon, comte de Vendôme, de la terre de Fresnay-lès-Cloyes, chargée de cens envers l'abbaye de Saint-Avit.

H. 4398. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1217.** — Accord entre l'abbaye de Saint-Avit et Guillaume Touchard de Montigny, pour une vigne à Gironville, appelée le Paradis-Gondez.



H. 4399. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1258.** — Cession par l'abbaye de Saint-Avit à Jean de Droué, de tout le bois qu'elle possédait dans la forêt de Montigny-le-Gannelon (octobre).

H. 4400. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 22 pièces, papier.

**1634-1650.** — Procédures contre Louis du Raignier, seigneur de Droué, poursuivant la vente du château de Montigny ; au dos d'une des pièces, vers sur Benserade, le médecin Vautier, le duc d'Angoulême.

H. 4401. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1314.** — Constitution d'une rente de 29 sous sur les vignes de Montigny faite au profit de l'abbaye de Saint-Avit, par Jean de Montigny.

H. 4402. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

**1468-1743.** — Procédures et arrêts pour les dames de Saint-Avit, contre les seigneurs de Montigny-le-Gannelon pour 4 liv. de rente à elles dues sur les cens et faitages de Montigny.

H. 4403. (Registre.) — In-folio, papier, 38 feuillets.

**1743.** — Inventaire des titres : 1° de la métairie de Fontaine-Marie, paroisse de Douy (1425-1629) ; 2° de la métairie de la Visterie et Béchereau, paroisse de Saint-Hilaire-sur-Yerre (1443-1633) ; 3° de la Hégonnière, même paroisse (1459-1647) ; 4° d'un muids de terre, paroisse d'Authueil (1625-1716) ; 5° de 4 livres de rente sur le château de Montigny (1214-1658).

H. 4404. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1685.** — Bail du lieu de la Hégonnière, à Porcheronville, paroisse de Saint-Hilaire-sur-Yerre.

H. 4405. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 65 pièces, papier.

**1514-1646.** — Procédures contre les détenteurs de la métairie de la Hégonnière, à Porcheronville, pour le paiement des droits féodaux.

H. 4406. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 66 pièces, papier.

**1632-1686.** — Procédures contre les détenteurs du lieu de la Visterie, pour le paiement des droits féodaux (Jean Leviste, fermier en 1632).

H. 4407. (Liasse.) — 2 pièces parch. ; 1 pièce, papier.

**1517-1530.** — Reconnaissance de 35 sous de rente sur la métairie de Béchereau, paroisse de Saint-Hilaire-sur-Yerre.

H. 4408. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

S. d. (v. **1180**). — Donations faites à l'abbaye de Saint-Avit par Eudes « Borrellus ».

H. 4409. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1351-1431.** — Reconnaissance par Eudes Bourreau, seigneur de Courtalain, de 4 setiers de blé de rente sur le moulin de Courtalain ; — Sentence condamnant Pierre d'Illiers, seigneur dudit lieu, à payer cette amende à l'abbaye de Saint-Avit.

H. 4410. (Liasse.) — 12 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1191-1292.** — Don à l'abbaye de Saint-Avit, par Nicolas de Bois-Ruffin, de 2 muids de blé de rente sur la grange de Bois-Ruffin (1191, novembre) ; confirmation de cette donation par Geoffroy de la Bruyère, sire de Bois-Ruffin (1273) et par Colin de la Bruyère (1273) ; — Procédures pour le paiement de cette rente.

H. 4411. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 19 pièces, papier.

**1648-1683.** — Procédures de l'abbaye de Saint-Avit contre François du Plessis, seigneur du Mée, pour une rente de 5 livres sur la Lanczière, paroisse d'Arrou.

H. 4412. (Registre.) — In-folio, papier, 70 feuillets.

S. d. (v. **1700**). — Inventaire des possessions de l'abbaye de Romilly-du-Perche.

H. 4413. (Registre.) — In-folio, papier, 156 feuillets.

**1743.** — Inventaire des titres du fief, terre et seigneurie de Romilly-au-Perche (1139-1737).

H. 4414. (Registre.) — In-folio, papier, 104 feuillets.

**1702-1703.** — Reconnaissances de rentes à l'abbaye de Saint-Avit pour la seigneurie de Romilly.

H. 4415. (Cahier.) — In-folio, papier, 42 feuillets.

**1702.** — Reconnaissances de rentes à l'abbaye de Saint-Avit pour la seigneurie de Romilly.

H. 4416. (Liasse.) 2 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1139-1263.** — Donation à l'abbaye de Saint-Avit, par l'abbaye de Fontgombaud, du lieu de Romilly-en-Vendômois ; Vidimus de cette donation par P. évêque de Chartres.

H. 4417. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**Fin XII<sup>e</sup> s. - 1207.** — Donation à l'abbaye de Saint-Avit par Gosbert du Bouchet et Marie de Lavardin, de terre et de droits au bois de Vendôme. — Abandon par Geoffroy, vicomte de Châteaudun, à l'abbaye de Saint-Avit, du bois mort dans la forêt du Bouchet, paroisse de Romilly (1207).

H. 4418. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 2 pièces, papier.

**1246.** — Vente par Edeline de Bouche d'Aigre, à l'abbaye de Saint-Avit, d'une pièce de terre et d'un pré à Romilly-au-Perche.

H. 4419. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1254.** — Permission de faire bâtir un colombier à Romilly, donnée à Pierre de Quocé par Ingelger, seigneur de Montdoubleau et sa femme Marie de Flandres.

H. 4420. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1705-1774.** — Acquisitions de terres par l'abbaye de Saint-Avit en la paroisse de Romilly ; — Relevé des pièces de terres appartenant à l'abbaye en la paroisse de Romilly (1774).

H. 4421. (Liasse.) — 69 pièces, parch. ; 19 pièces, papier.

**1453-1773.** — Baux par l'abbaye de Saint-Avit en la maison des Trois-Tuilleries et de terres au bourg de Romilly. — Déclarations pour ces terres.

H. 4422. (Liasse.) — 96 pièces, parch. ; 41 pièces, papier.

**1407-1773.** — Baux de terres proche les Petits-Arpents et à l'Enfesnière, paroisse de Romilly ; — Déclarations pour ces terres.

H. 4423. (Liasse.) — 79 pièces, parch. ; 44 pièces, papier.

**1480-1752.** — Baux de terres à la Pasquerie, à la Roncinère, aux encloses et au fief Bouchet, près Romilly ; Déclarations pour ces terres.

H. 4424. (Cahier.) — In-folio, parchemin, 48 feuillets.

**1558-1559.** — Baux des terres de la seigneurie de Romilly, appartenant à l'abbaye de Saint-Avit.

H. 4425. (Cahier.) — In-folio, papier, 46 feuillets.

**1558-1654.** — Baux des terres de la seigneurie de Romilly, appartenant à l'abbaye de Saint-Avit.

H. 4426. (Plan.) — 7 pièces, papier.

**1742.** — Plans des domaines, fief, terre et seigneurie de Romilly.

H. 4427. (Cahier.) — In-folio, papier, 56 feuillets.

S. d. [1742]. — Relevé du plan de la seigneurie de Romilly.

H. 4428. (Cahier.) — In-4°, papier, 42 feuillets.

**1730.** — Terrier du fief de Romilly.

H. 4429. (Cahier.) — In-folio, papier, 14 feuillets.

**1614.** — Reconnaissances passées à l'abbaye de Saint-Avit pour sa seigneurie de Romilly-au-Perche.

H. 4430. (Cahier.) — In-quarto, parchemin, 76 feuillets.

**1730-1737.** — Déclarations rendues au fief de Romilly.

H. 4431. (Liasse.) — 39 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

**1476-1730.** — Déclarations à l'abbaye de Saint-Avit pour les terres de la Braconnière, la Henrière et les Fourneaux, paroisse de Romilly.

H. 4432. (Liasse.) — 55 pièces, parch. ; 9 pièces, papier.

**1545-1730.** — Déclarations à l'abbaye de Saint-Avit pour terres dépendant de la Mézezerie, paroisse de Romilly.

H. 4433. (Liasse.) — 59 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

**1548-1730.** — Déclarations à l'abbaye de Saint-Avit pour terres aux Potteries, aux Brosses, à la Trochonnière et à la Ménaudière, paroisse de Romilly.

H. 4434. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1258.** — Reconnaissances à l'abbaye de Saint-Avit par Guérin d'Aunay, d'une rente de 2 setiers de blé sur la grange de Romilly.

H. 4435. (Registre.) — In-folio, papier, 95 feuillets.

**1702-1703.** — Reconnaissance des cens et rentes dus à la seigneurie de Romilly.

H. 4436. (Cahier.) — In-folio, papier, 42 feuillets.

**1731-1753.** — Recette des cens et rentes de la seigneurie de Romilly.

H. 4437. (Cahier.) — In-folio, papier, 130 pages.

**1737.** — Censier du fief de Romilly.

H. 4438. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1770-1779.** — Recette des droits seigneuriaux de la seigneurie de Romilly.

H. 4439. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1406-1635.** — Aveux à la baronnie de Mondoubleau par les religieuses de Saint-Avit pour la seigneurie de Romilly-au-Perche.

H. 4440. (Cahier.) — In-4°, papier, 24 feuillets.

**1730-1734.** — Plaids et assises du fief de Romilly (Michel Tréhet, sieur du Val, bailli ; Jacques Bernier, procureur ; Julien Bidault, greffier).

H. 4441. (Liasse.) — 13 pièces, parch. ; 303 pièces, papier.

**1515-1730.** — Procédures contre divers, pour terres et dîmes en la paroisse de Romilly.

H. 4442. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1533-1639.** — Résignation de la cure de Romilly par Laurent de Mervilliers ; Provision de ladite cure pour Michel Blanchard.

H. 4443. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1270-1251.** — Confirmation par Gautier, évêque de Chartres, d'un accord conclu entre l'abbaye de Saint-Avit et Chrétien, curé de Romilly, pour l'augmentation

du gros dudit curé ; — Confirmation par Maurice, évêque de Chartres, d'un accord de même nature conclu entre l'abbaye et Hervé, curé de Romilly.

H. 4444. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1731-1733.** — Contestation entre l'abbaye de Saint-Avit et le curé de Romilly pour les dîmes de la paroisse-

H. 4445. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1186.** — Notification par R., évêque de Chartres, de la donation de la menue dîme de Charray et de Villefleury, faite à l'abbaye de Saint-Avit par Gautier de Friaize.

H. 4446. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**1723.** — Plan du pré de la Fromagerie, sis à la Breteche.

H. 4447. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1229-1232.** — Donation par Gervais de Villefleury à l'abbaye de Saint-Avit de 4 setiers de blé sur les moulins d'Arset, près de la Ferté-Villeneuil ; — Donation à l'abbaye par Robert de Chavernay du quart du moulin de Chavant à la Ferté-Villeneuil.

H. 4448. (Plan.) — 1 pièce, papier.

**XVIII<sup>e</sup> s.** — Plan de la terre et seigneurie de Fontaine-Marie, paroisse de Douy.

H. 4449. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

**1660.** — Procédures contre le fermier de Fontaine-Marie pour le paiement de son fermage.

H. 4450. (Registre.) — In folio, papier.

**1743.** — Inventaire des titres : 1<sup>o</sup> de la métairie du Saussay et des cens et rentes de la Canterie, paroisse de Chatillon (1347-1742) ; 2<sup>o</sup> du bordage de Lancizière, EURE-ET-LOIR, SÉRIE H.

paroisse d'Arrou (1503-1705) ; 3<sup>o</sup> de la rente de 40 sous sur la cure d'Yèvres (1231-1708).

H. 4451. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

**1719.** — Arpentages des terres de la Canterie.

H. 4452. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 17 pièces, papier.

**1698-1794.** — Constitution et reconnaissances de 47 l. 13 s. de rente au profit de l'abbaye de Saint-Avit sur la terre de la Canterie ; — Procédures contre divers pour les terres de la métairie de la Canterie ; — Procédure concernant l'extinction d'une rente de nature féodale (1787-1794).

H. 4453. (Liasse.) — 18 pièces, parch. ; 78 pièces, papier.

**1628-1733.** — Reconnaissances à l'abbaye de Saint-Avit pour terres au Saussay ; — Procédure contre Madeleine Michau, veuve de Pierre de Mosny, pour des héritages au Saussay.

H. 4454. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

**1479-1611.** — Baux d'un jardin, rue de la Bouverie à Brou.

H. 4455. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

**1202-XIV<sup>e</sup> s.** — Confirmation à l'abbaye de Saint-Avit de droits sur le marché de Brou par Renaud, seigneur d'Alluyes et Hervé, comte de Nevers ; — Confirmation à l'abbaye par Rotrou de Montfort de la dîme sur le pasnage des porcs dans son fief de Brou (1213).

H. 4456. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 2 pièces, papier.

**1216.** — Donation par Nicolas de la Bruyère, sire de Bois-Ruffin, de 17 sous 2 deniers de rente sur son revenu de Brou à sa cousine germaine Alice, religieuse à Saint-Avit.

H. 4457. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1202-1209.** — Reconnaissance par Thibault de Dangeau, à l'abbaye de Saint-Avit, d'un muids d'hivernage sur la dime de Brou ; confirmation par Renaud, seigneur d'Alluyes.

H. 4458. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 42 pièces, papier.; 1 cachet

**1517-1692.** — Mémoires et procédures pour l'abbaye de Saint-Avit touchant le droit de patronage sur les cures de Meslay-le-Vidame, Saint-Denis-de-Cernelles et la Chapelle Saint-Gilles de Hallon.

H. 4459. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1224.** — Confirmation par Pierre de Bullou à l'abbaye de Saint-Avit de 2 setiers de blé sur la grange de Givais.

H. 4460. (Liasse.) — 13 pièces, parch.; 7 pièces, papier ; 1 cachet.

**1232-1776.** — Sentence des doyens de Châteaudun et de Dunois, condamnant Guillaume, curé d'Yèvres, à payer à l'abbaye de Saint-Avit les menues dimes de deux fiefs sis en la paroisse d'Yèvres (1232) ; — Charte de Maurice, évêque de Chartres, notifiant la transformation de cette redevance en une rente de quarante sous (1250) ; — Reconnaissance pour cette rente à l'abbaye de Saint-Avit.

H. 4461. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1178.** — Donation à l'abbaye de Saint-Avit par Etienne du Val Saint-Martin, de 25 mines de blés sur la léproserie de Bonneval.

H. 4462. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 2 pièces, papier.

**1189-1228.** — Don par Thibault, comte de Blois, sénéchal de France, à l'abbaye de Saint-Avit, de 10 livres de rente sur la prévôté de Bonneval, en échange de droits sur le marché de Bonneval ; — Don par Louis, comte de Blois, à l'abbaye de Saint-Avit, de 20 sous de rente sur les moulins à foulon de Chartres.

H. 4463. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1236.** — Accord entre l'abbaye de Saint-Avit et la léproserie de Bonneval pour 25 mines de blé de rente dues par ladite léproserie.

H. 4464. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1213.** — Accord entre l'abbaye de Saint-Avit et Geoffroy, maire de Rameau, pour le fief de Rameau.

H. 4465. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1318.** — Confirmation par Huet de Milly à l'abbaye de Saint-Avit d'un muids de blé sur le moulin de Meuvé, sur le Loir, paroisse de Saint-Maur.

H. 4466. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 2 pièces, papier.

**1221.** — Charte de Gautier, évêque de Chartres, notifiant l'accord conclu entre l'abbaye de Saint-Avit et Raoul d'Aunay pour la terre de Rabotteau.

H. 4467. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1307.** — Vente par Guillot L'Hermite à Macé Labbé, d'une métairie au Plessis-Hugon, paroisse de Saint-Lubin-d'Isigny.

H. 4468. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1504.** — Sentence maintenant le curé de Meslay-le-Vidame en possession des dimes de cette paroisse.

H. 4469. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

S. d. v. **1170.** — Notification et confirmation par Guillaume, archevêque de Sens et légat du pape, de la donation d'un muids de blé sur ses moulins d'Auneau, faite à l'abbaye de Saint-Avit par Ursel d'Auneau.

H. 4470. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 8 pièces, papier.

**1191.** — Accord entre l'abbaye de Saint-Avit et Jean de Secouray, pour la dime de Secouray.

H. 4471. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1239.** — Mandement de A., évêque de Chartres, aux chevaliers du Temple d'Harville, leur enjoignant de payer à l'abbaye de Saint-Avit un demi-muids de blé de rente sur les moulins de Launay à Saumeray.

H. 4472. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1466.** — Reconnaissance à l'abbaye de Saint-Avit d'une rente de 4 setiers de blé sur la Métairie du Grand-Bois, paroisse de Saumeray.

H. 4473. (Registre.) — In-folio, papier, 190 feuillets.

**1741.** — Inventaire du fief, terre et seigneurie de Vitray (1199-3733).

H. 4474. (Cahier.) — In-folio, papier, 20 feuillets.

**1699.** — Compulsoire des titres de la seigneurie de Vitray (1541-1685). (Accord entre l'abbaye de Saint-Avit et les habitants de Vitray au sujet de la dime et du terrage de ladite paroisse, 1241).

H. 4475. (Plan.) — 1 pièce, papier.

S. d., **xviii<sup>e</sup> s.** — Plan de la terre et seigneurie de Vitray-en-Beauce.

H. 4476. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**xiii<sup>e</sup> s.** — Cession à l'abbaye de Saint-Avit, par Pierre, archidiacre de Brie en l'église de Méaux, d'un muids de blé méteil sur la grange de Vitray (Original mutilé).

H. 4477. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

**1738-1768.** — Papiers de recette de la seigneurie de Vitray.

H. 4478. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 53 pièces, papier.

**xvi-xvii<sup>e</sup> s.** — Procédures de l'abbaye de Saint-Avit pour l'entretien de la ferme de Vitray.

H. 4479. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1683.** — Déclarations par l'abbaye de Saint-Avit au duché de Chartres pour la terre de Vitray-en-Beauce.

H. 4480. (Liasse.) — 26 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

**1506-1750.** — Baux par l'abbaye de Saint-Avit des grosses et menues dimes de la paroisse de Vitray.

H. 4481. (Cahier.) — In-4<sup>o</sup>, papier, 62 feuillets.

**xvii<sup>e</sup> s.** (v. **1740.**) — Compulsoire des titres établissant le droit de cens de l'abbaye en la paroisse de Vitray-en-Beauce (1177-1735).

H. 4482. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 145 pièces, papier.

**1605-1709.** — Procédures contre divers tenanciers de la paroisse de Vitray pour les cens dus à l'abbaye.

H. 4483. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1553-1694.** — Provisions de bailli et greffier de la seigneurie de Vitray ; — Consultations au sujet de la justice de Vitray.

H. 4484. (Liasse.) — 8 pièces, parch. ; 66 pièces, papier ; 1 sceau plaque ; 1 cachet.

**1765-1770.** — Procédure entre les religieuses de Saint-Avit et le comte de Meslay-le-Vidame pour la cession au comte de la seigneurie de Vitray-en-Beauce.

H. 4485. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

**1770-1771.** — Procédure de l'abbaye de Saint-Avit avec le comte de Meslay-le-Vidame pour la censive de Saint-Avit.

H. 4486. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1221.** — Notification par Geoffroi de Beaumont d'une donation de 10 sous de rente sur la prévôté d'Illiers faite à l'abbaye de Saint-Avit par Alice de Gondreville.

H. 4487. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1206-1277.** — Sentence de Foulques, doyen, d'Yves, chantre d'Orléans et du prieur de Saint-Euverte d'Orléans, condamnant Geoffroy de Pouancé à verser à l'abbaye de Saint-Avit une rente de deux muids de blé sur la grange de Magny (1206); dépositions des témoins de l'abbaye (1206); — Reconnaissance de cette rente par Hubert de Magny (1241, 2 mars); — et par Jean du Bois-de-Magny, fils de Mathieu de Magny (1277, 9 mars).

H. 4488. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.; 3 pièces, papier.

**XII<sup>e</sup> s.-1246.** — Donation de 3 sous de cens faite à l'abbaye de Saint-Avit par Yves de Vieux-Pont, fils de Guillaume (S. D.); — Donation par le même de 20 sous de rente sur la prévôté de Courville (1190); — Confirmation par Robert de Vieux Pont, son frère (1202); Yves de Vieux-Pont, avec le don de la dime des étaux de Courville (1246, 1<sup>er</sup> juin).

H. 4489 (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1223-1294.** — Donation par Jean, seigneur de Rougemont, à l'abbaye de Saint-Avit, du tiers de la dime qu'il percevait à Saint-Georges-sur-Eure (1233, mars); — Confirmation de cette donation par Jean le Rouge de la Moutonnière (1224, 26 octobre).

H. 4490. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 2 pièces, papier.

**1225.** — Donation à l'abbaye de Saint-Avit, par Hugues de Bouloire, d'un setier de blé sur la terre de la Batardière à Libouville.

H. 4491. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1217.** — Confirmation par Renaud d'Ouarville et Geoffroy, son frère, chanoine de Chartres, d'une donation de dix sous de rente faite à l'abbaye de Saint-Avit par leur belle-mère L. de Lanneray.

H. 4492. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1228-1232.** — Confirmation à l'abbaye de Saint-Avit, par Etienne Belutel, de Saint-Piat, chevalier, d'une rente de 2 sous sur la tenure de Saint-Cheron (1228, mai); — Renouvellement de cet accord (1232, juin); — Reconnaissance de cette rente par Guillaume Belutel, fils de Etienne (1242).

H. 4493. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1240-1247.** — Accord entre l'abbaye de Saint-Avit et le maire de Saint-Martin-au-Val, pour 25 sous de cens sur les places situées depuis le coin du mur de l'abbaye de Saint-Père jusqu'au carrefour où se font les briques.

H. 4494. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1244.** — Vente à l'abbaye de Saint-Avit, par Gautier le Cordonnier, d'une maison devant l'église Sainte-Foi à Chartres.

H. 4495. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1228-1244.** — Donation à l'abbaye de Saint-Avit par Adam, seigneur de Prasville, d'un muids de froment de rente sur sa grange de Prasville (1228); — Confirmation de cette donation par Simon de Rochefort et du Puiset, vicomte de Chartres (1244, septembre).

H. 4496. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1252-1362.** — Donation à l'abbaye de Saint-Avit par Philippe Chenard, chevalier, d'un muids de méteil de rente sur la terre de Réclainville (1252, avril); — Confirmation de cette rente (1362).

H. 4497. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 12 pièces, papier.

**1574-1645.** — Constitution par l'abbaye de Saint-Avit de 3 muids de blé de rente sur la métairie de Frauville et procédure pour le rachat de cette rente.

H. 4498. (Liasse.) — 1 pièce, parch.

**1488.** — Reconnaissance à l'abbaye de Saint-Avit de 6 setiers de blé de rente sur le moulin Choiseau, paroisse de la Bazoche-Gouet (cf. H. 4455).

H. 4499. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

**1688-1689.** — Procédures de l'abbaye de Saint-Avit contre les chapelains des Dix-Autels en l'église Notre-Dame de Chartres, pour les dîmes de la paroisse du Gault.

H. 4500. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

**1664-1714.** — Procédures contre Louis du Raynier, seigneur de Droué, pour la justice de ce lieu.

H. 4501. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1212.** — Accord par devant Barthélemy, sous doyen et Pierre de Lise, chanoine de Chartres, entre l'abbaye de Saint-Avit et Mathée de Villiers, pour la dime de Saint-Avit au Perche.

H. 4502. (Registre.) — In-folio, papier, 40 feuillets.

**1742.** — Inventaire des titres du fief, terres et seigneurie de Boursay (1209-1734).

H. 4503. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

S. d. v. **1140.** — Notification par Hugues, évêque du Mans, d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Avit par Germond d'Artins, sur la terre de Boursay.

H. 4504. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

S. d. v. **1180.** — Accord entre Guillaume de Marville et l'abbaye de Saint-Avit pour le bois de la Buissardièrre et les moulins de Boursay.

H. 4505. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

**1209-1247.** — Remise par Geoffroy, vicomte de Châteaudun, aux habitants de Boursay, du droit de charruage et de binage pendant quinze jours chaque année. Confirmation par Renaud, évêque de Chartres (1209, mai) ; — Accord entre Hugues de Saint-Agil et les habitants de Boursay pour le droit de charruage au dit lieu (1247, juin).

H. 4506. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1221.** — Accord entre l'abbaye de Saint-Avit et Guillaume de Montharville, pour l'usage des bois de Boursay.

H. 4507. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1225.** — Accord entre l'abbaye de Saint-Avit et Hubert, prévôt de Boursay, pour une ouche près du chemin qui mène à Choue (2 cyrographes).

H. 4508. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

**1256-1266.** — Accord entre Guillaume de Montharville et l'abbaye de Saint-Avit pour les hôtes du fief de Boursay ; — Publication par Ysembard de Saint-Dieudonné des usages et coutumes des hôtes sur le fief de Boursay.

H. 4509. (Liasse.) — 23 pièces, parch. ; 37 pièces, papier.

**1485-1790.** — Baux par l'abbaye de Saint-Avit du domaine de Boursay et de la métairie de Solleteaux, paroisse de Boursay.

H. 4510. (Liasse.) — 11 pièces parch. ; 7 pièces, papier.

**1448-1662.** — Baux du Moulin de Lacesson (Lasesson, 1448 ; Lasesson, 1510 ; Lacesson, 1585), paroisse de Boursay ; — Procès-verbaux de visite dudit moulin.

H. 4511. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 54 pièces, papier.

**1518-1634.** — Acquisition par l'abbaye de Saint-Avit de deux arpents de prés, près du moulin de la Gaudi-



nière, paroisse de Boursay; — Baux de ce moulin; — Procédures avec Gilles de Voré, seigneur de l'Espicière.

H. 4512. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1539-1608.** — Acquisitions par divers de terres en la paroisse de Boursay.

H. 4513. (Liasse.) — 62 pièces, parch.; 43 pièces, papier.

**1536-1781.** — Déclarations à l'abbaye de Saint-Avit pour des héritages en la paroisse de Boursay.

H. 4514. (Liasse.) — 20 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1508-1734.** — Acquisitions par divers de cens et rentes sur la maison de la Sirène à Boursay.

H. 4515. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**1525-1577.** — Baux des dîmes de la paroisse de Boursay.

H. 4516. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1599-1602.** — Acquisition par Jacques de Vendômois, sieur d'Alleray, de la prévôté de Bourray et du fief de Boullay, distrait de la châtellenie du Mée.

H. 4517. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1370-1496.** — Aveux à la châtellenie du Mée pour la seigneurie du Boullay, paroisse de Boursay.

H. 4518. (Liasse.) — 16 pièces, parch.; 11 pièces, papier.

**1577-1600.** — Déclarations à la seigneurie du Boullay par l'abbaye de Saint-Avit, pour terres en la paroisse de Boursay.

H. 4519. (Cahier.) — In-folio, papier, 42 feuillets.

**1549.** — Censier du fief du Boullay.

H. 4520. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1628.** — Bail du revenu de la maladrerie de Saint-Christophe de Viévy-le-Rahier.

H. 4521. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1184-1222.** — Notification par Thibaut, comte de Blois, de la donation d'un muids de ble sur la dime de Rucheville, faite à l'abbaye de Saint-Avit par Foulques de Membrolles; — Reconnaissance de cette donation faite par devant G., évêque de Chartres, par Foulques de Verdes, prêtre, fils de Foulques de Membrolles.

H. 4522. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1510-1519.** — Accord entre l'abbaye de Saint-Avit et le curé de Membrolles pour la dime de la métairie de Rucheville.

H. 4523. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1210.** — Donation à l'abbaye de Saint-Avit par Roscelin de Membrolles, de sa dime d'Aunay et de Comporté; — Confirmation par l'évêque de Chartres.

H. 4524. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 46 pièces, papier.

**1588-1785.** — Reconnaissance envers l'abbaye de Saint-Avit pour une rente de 18 setiers de méteil sur la métairie du Petit-Montpipeau, paroisse d'Ozouer-le-Doyen; — Procédures pour ladite rente contre les seigneurs de Montpipeau (Louis de Rochechouart, 1558; René de Rochechouart, 1639; Jean-Léonard de Rochechouart et Louise Bullion, 1684; Charles de Rochechouart, 1685).

H. 4525. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

S. d., fin **xii<sup>e</sup> s.** — Confirmation à l'abbaye de Saint-Avit par Robert de l'Isle de droits sur le moulin d'Ard.

H. 4526. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce papier.

**1261.** — Accords entre l'abbaye de Saint-Avit et Pierre de Menainville et Geoffroy de Nivouville, pour les

revenus de 3 hostises à Menainville, paroisse de Tripleville.

H. 4527. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1510.** — Acquisition par l'abbaye de Saint-Avit de la moitié du lieu de la Pinardière, paroisse de Bouffry.

H. 4528 (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

**1489-1730.** — Déclarations à l'abbaye de Saint-Avit pour terres à la Moinetière ou la Cheminée-Blanche et à la Bordalière, paroisse de Bouffry.

H. 4529. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 23 pièces, papier.

**1587-1677.** — Acquisitions par divers de terre et maisons à Villiers-l'Assaux, paroisse de la Chapelle-Ôze-rain.

H. 4530. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1639-1680.** — Procédures contre divers pour terres à Villiers-l'Assaux.

H. 4531. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1224-1250.** — Donation à l'abbaye de Saint-Avit par Gohier de Lanneray d'un setier de blé de rente sur la métairie de Villamblain; — Confirmation par Jean du Pont, chevalier, d'une rente d'un setier de blé sur la métairie de Villamblain, donné par sa mère à l'abbaye de Saint-Avit.

H. 4532. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

**1383-1416.** — Accord entre l'abbaye de Saint-Avit et le prieur de Limoron, paroisse de Villamblain, pour une rente de 3 muids de grains sur ledit prieuré.

H. 4533. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 3 pièces, papier.

**1640-1656.** — Baux par l'abbaye de Saint-Avit du lieu des Maisons-Basses, paroisse de Saint-Léonard de Marchenoir.

H. 4535. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1207.** — Confirmation par l'abbé de Souday à l'abbaye de Saint-Avit de la dime qu'elle possédait à Souday.

H. 4535. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

**1248-1269.** — Donation à l'abbaye de Saint-Avit par Jean Potier de 60 sous de rente sur la métairie de Laménay; — Confirmation de cette donation par R., doyen de la Ferté-Bernard, Guillaume de « Aceio », Guillaume Mouchet, Foulques Ribole, chevaliers; — Reconnaissance de cette donation par Renaud Corbin et Alice, fille de Jean Potier, son épouse (1269, 20 août).

H. 4536. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 47 pièces, papier, 1 cachet.

**1559-1674.** — Procédures contre les religieux de la Madeleine de Châteaudun pour 30 s. de rente dus à l'abbaye de Saint-Avit sur le lieu de Montbellay, paroisse de Ceton.

H. 4537. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**1209-1258.** — Accord conclu par Hemelin, évêque du Mans, entre l'abbaye de Saint-Avit et le curé de Vallaines pour les prémices et offrandes de cette paroisse (1709, mai); — Accords de même nature conclus par devant Geoffroy, évêque du Mans.

H. 4538. (Liasse.) — 11 pièces, parch.; 73 pièces, papier.

**1745-1648.** — Procédures pour la décharge du droit de franc-fief de la Métairie de Villegrimon, paroisse de Champigny.

H. 4539. (Liasse.) — 23 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

**1527-1643.** — Fois et hommages pour la seigneurie de Gléneau, paroisse de Bacons, sur laquelle seigneurie l'abbaye de Saint-Avit prétendait avoir droit de censive. (Seigneurs de Gléneau : Jean Hatte et Louise de Saint-Mesmin; Jean Hatte, sieur des Marais, 1556; Euverte Hatte, seigneurs de Noisement et Marie de Mareau, 1570; Nicolas Hatte, seigneur de Dambron et Marie de Mareau, 1598; Pierre Hatte, seigneur de Dambron, 1600).

H. 4540. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 37 pièces, papier.

**1693-1700.** — Procédures contre François Nau, lieutenant-général au présidial de Tours, poursuivant l'adjudication de la terre de Nazelle sur Robert de Balzac, seigneur de Saint-Paul, débiteur des dames de Saint-Avit.

H. 4541. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 3 pièces, papier.

**1483-1516.** — Baux par l'abbaye de Saint-Avit des dimes d'Autry, paroisse de Brion, bailliage de Beaugency.

H. 4542. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1290-1351.** — Donation par Maurice de Craon, sénéchal d'Anjou, du Maine et de Touraine, à l'abbaye de Saint-Avit, de 25 sous de rente sur la foire de Sablé, en récompense du consentement donné par l'abbaye à ce que la foire de la « Heregrisière » se tienne à l'avenir en la ville de Sablé ; — Confirmation de cette donation.

#### PRIEURÉ DE SAINT-AGIL

H. 4543. (Registre.) — In-folio, papier, 97 feuillets.

**1742.** — Inventaire des titres du fief, terre et seigneurie de Saint-Agil (1168-1717).

H. 4544. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

S. d. v. **1130.** — Don par Mathieu, fils de Hugues, à l'abbaye de Saint-Avit de l'église de Saint-Agil (Traduction française).

H. 4545. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

**1187.** — Donation par Hugues, vicomte de Châteaudun, à Ade de Thoreau, d'une charruée de terre à Saint-Agil.

H. 4546. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1202-1275.** — Confirmation par Renaud, évêque de Chartres, de la donation d'un muids de blé sur la

métairie de Pesou faite par Corinthe de Saint-Agil à l'abbaye de Saint-Avit ; Vidimus de cette charte.

H. 4547. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1212-1219.** — Accord entre Geoffroi, vicomte de Châteaudun et les hommes de Saint-Agil au sujet de la mine suivant laquelle doit être payé le droit de métive ; — Accord entre Henri de Montreuil, sénéchal de Mondoubleau et les hôtes de l'abbaye de Saint-Avit à Saint-Agil au sujet des droits qui lui sont dus.

H. 4548. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1221-1302.** — Abandon par Hugues de Saint-Agil à l'abbaye de Saint-Avit d'une coutume qu'il prélevait à Saint-Agil (1221, mai) ; — Accord entre l'abbaye et Hugues de Saint-Agil pour des droits divers à Saint-Agil (1225, août).

H. 4549. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1239-1269.** — Sentences condamnant Hugues de Saint-Agil à rendre à l'abbaye de Saint-Avit des terres par lui acquises à Saint-Agil dans le domaine de l'abbaye.

H. 4550. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1276.** — Accord entre les religieuses de Saint-Avit et Etienne, curé de Saint-Avit, au sujet d'un hébergement à Saint-Agil et de terres à Arville et au Chêne-Bouchet.

H. 4551. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1280.** — Bulle d'excommunication du pape Nicolas III contre Philippe de Saint-Gilles qui pille les terres du prieuré de Saint-Agil.

H. 4552. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1484-1784.** — Cession par Huet Vallée, laboureur, à la prieure de Saint-Agil, « du lieu, circuit et pourprinse de Saint-Agil, ou anciennement souloit estre le prieuré et demurance du dit lieu » ; — Assemblée de communauté des habitants de Saint-Agil autorisant la

prieure à faire faire une chapelle telle qu'elle était autrefois, joignant l'église dudit Saint-Agil ; — Cession par les habitants de Saint-Agil à l'abbaye de Saint-Avit d'une partie du cimetière pour agrandir et faciliter l'entrée de la cour du prieuré de Saint-Agil.

H. 4553. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1530.** — Echange de terres à Saint-Agil entre l'abbaye de Saint-Avit et Antoine de la Vove, seigneur de Saint-Agil.

H. 4554. (Liasse.) — 13 pièces, parch.; 26 pièces, papier.

**1573-1784.** — Baux du domaine du prieuré de Saint-Agil.

H. 4555. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1780.** — Acquisition par Héli ssende, abbesse, et les religieuses de Saint-Avit de la grande métairie de Saint-Agil, sur les héritiers d'Etienne, curé de Saint-Avit, lequel en avait légué le prix de vente aux Frères-Mineurs de Châteaudun.

H. 4556. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 12 pièces, papier.

**1460-1670.** — Baux de la grande métairie de Saint-Agil.

H. 4557. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 9 pièces, papier.

**1189-1679.** — Cession par l'abbaye de Saint-Avit à Adé de Thoreau du droit qu'elle avait sur deux hostises au Chêne-Bouchet (orig. lacéré, 1189); — Baux de la métairie du Grand Chêne-Bouchet.

H. 4558. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 1 pièce papier.

**1577-1639.** — Aliénation par l'abbaye de Saint-Avit du bordage du Chêne-Bouchet, paroisse de Saint-Agil; — Rentrée en possession par l'abbaye.

H. 4559. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 10 pièces, papier.

**1485-1717.** — Baux du moulin de Ruson, paroisse de Choue sur le ruisseau de Pontron.

EURE-ET-LOIR, SÉRIE H.

H. 4560. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1607.** — Accord entre le prieuré de Saint-Agil et les religieux de Saint-Vincent du Mans, pour le bief du moulin de Ruson.

H. 4561. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 4 pièces, papier.

**1610-1681.** — Reconnaissances pour le moulin de Ruson par les prieures de Saint-Agil aux seigneurs de la Guicherie (Jacques de Vendômois, 1610; Jean d'Amilly, 1639; Gilles le Forestier, 1667; Louis-Euverte Angrand, 1721; Louis-Alexandre Angrand, 1781).

H. 4562. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1168.** — Accord entre les abbayes de Saint-Calais et de Saint-Avit pour le partage de la mouture du moulin d'Egrenne.

H. 4563. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1263-1290.** — Vente à l'abbaye de Saint-Avit par Guillaume Berruyer de tout ce qui lui appartenait au moulin Huet Fouchier, sur la rivière d'Egrenne; Sentence condamnant Macé le Courtillier à entretenir une écluse au moulin Fouchier, en la paroisse de Boursay.

H. 4564. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1318.** — Bail par l'abbaye de Saint-Avit de tout ce qu'elle possédait au moulin de Chigrin-les-Arville, en la paroisse d'Oigny.

H. 4565. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**XVIII<sup>e</sup> s.** — Etat des possessions du prieuré de Saint-Agil.

H. 4566. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

**1776-1781.** — Pièces de dépenses pour le prieuré de Saint-Agil.

H. 4567. (Liasse.) — 17 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

**1437-1744.** — Déclarations de maisons, jardins et terres au bourg de Saint-Agil, relevant en fief du prieuré.

H. 4568. (Liasse.) — 27 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1401-1786.** — Déclarations au prieuré de Saint-Agil pour la Grande et la Petite Baraudière, paroisse de Saint-Agil, devant 4 deniers de cens et 20 boisseaux d'avoine de rente, et pour les tenures de la Haute et Basse-Bélinière, paroisse de Saint-Agil, devant 2 deniers de cens, 2 pains, 2 poules et 24 boisseaux d'avoine de rente.

H. 4569. (Liasse.) — 16 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1476-1786.** — Déclarations au prieuré de Saint-Agil pour la métairie du Grand et du Petit Pontron, paroisse de Saint-Agil.

H. 4570. (Liasse.) — 15 parch.; 2 pièces, papier.

**1505-1786.** — Déclarations au prieuré de Saint-Agil pour les terres de la Berthelinière et de la Vallée, paroisse de Saint-Agil, de la Hémonière et de Pasdousse, paroisse de Boursaye, chargées de 6 boisseaux d'avoine d'avenage, et pour la tenure des Barres et Champs-Gaudins, chargées de 16 boisseaux d'avoine d'avenage et d'un droit de terrage de 12 gerbes.

H. 4571. (Liasse.) — 15 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1569-1786.** — Déclarations au prieuré de Saint-Agil pour la tenure du Gaudin, paroisse de Saint-Agil, et pour la pièce de l'Ouchereau, sur le chemin de Saint-Agil à Arville.

H. 4572. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

**1473-1782.** — Aveux pour le prieuré de Saint-Agil aux seigneurs de ce lieu (Jean de la Vove, 1497; Jacques de Courtavel et N. de Langon, 1650; Germain Texier d'Hautefeuille et Marguerite Catherine de Courtavel, 1675; Louis Texier d'Hautefeuille, 1721; Louis-Euverte

Angran, 1727; Marie-Elisabeth Dunoyer, veuve de Louis Euverte Angran, 1746; Louis-Alexandre Angran, 1782).

H. 4573. (3 Cahiers.) — In-4°, papier, 60 feuillets.

**1723-1744.** — Plaids et assises de la seigneurie de Saint-Agil (Michel Trehet-du-Val, bailli; Honoré Amiot, procureur fiscal; Louis Lhermitte, greffier).

H. 4574. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1571-1636.** — Procédures du prieuré de Saint-Agil au sujet d'une maison en ce lieu.

#### PRIEURÉ DE BOISSELEAU

H. 4575. (Registre.) — In-folio, papier, 90 feuillets.

**1742.** — Inventaire des titres du fief, terre et seigneurie du prieuré de Boisseleau (1777-1720).

H. 4576. (Registre.) — In-folio, papier, 400 pages.

**1652.** — Compulsoire des titres du prieuré de Boisseleau.

H. 4577. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 9 pièces, papier.

**1528-1599.** — Contestation entre l'abbaye de Saint-Avit et le prieuré de Boisseleau pour l'héritage de Jeanne de Houville, prieure de Boisseleau; Prise de possession du prieuré de Boisseleau par Louise de Manneville.

H. 4578. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

**1776-1780.** — Quittances pour les réparations faites à la métairie de Fontenelle.

H. 4579. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1714-1743.** — Don par Jean, seigneur de Montigny, de deux charretées de bois dans ses forêts du Perche; — Accord entre Hugues, seigneur de Montigny et l'abbaye de Saint-Avit au sujet de la portion de bois appartenant

à l'abbaye dans les bois du Perche dépendant de la seigneurie de Montigny; — Confirmation par Aubry, évêque de Chartres, d'un accord entre l'abbaye de Saint-Avit et Guiot du Gué, au sujet de moulins et d'un étang près de Boisseleau.

H. 4580. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1516-1517.** — Lettres d'amortissement de François I<sup>er</sup> au prieuré de Boisseleau pour les métairies de Villeneuve et de la Vieille-Huchetière, en ladite paroisse.

H. 4581. (Liasse.) — 22 pièces, parch.; 12 pièces, papier.

**1531-1761.** — Baux de la métairie du prieuré de Boisseleau.

H. 4582. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

**1471-1664.** — Baux d'une maison et jardins appelés le Four de Bannier, et du lieu de la Grand'Fontaine, en la paroisse de Boisseleau.

H. 4583. (Liasse.) — 28 pièces, parch.; 40 pièces papier.

**1458-1769.** — Acquisition et baux par le prieuré de Boisseleau de la métairie de la Villeneuve, paroisse de Boisseleau; — Déclaration aux seigneurs de Droué pour cette métairie.

H. 4584. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

**1490-1731.** — Baux du lieu de l'Espèrnie, paroisse de Bourguerin; — Déclarations par les détenteurs dudit lieu.

H. 4585. (Liasse.) — 20 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1490-1732.** — Acquisition par divers et abandon à l'abbaye de Saint-Avit des terres dépendantes de la métairie de Loysonnerie ou des Girards, paroisse de Boisseleau.

H. 4586. (Liasse.) — 13 pièces, parch.; 41 pièces, papier.

**1516-1652.** — Baux par le prieuré de Boisseleau

de la métairie de Loysonnerie. — Reconnaissances par les détenteurs de cette métairie.

H. 4587. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1617-1699.** — Procédure entre l'abbaye de Saint-Avit et le curé de Boisseleau pour une rente de 100 s. sur la métairie de Loysonnerie.

H. 4588. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1613-1746.** — Déclarations au prieuré de Boisseleau pour les lieux de Chantelou et Petites-Pinardières, paroisse de Bouffry.

H. 4589. (Liasse.) 7 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1501-1653.** — Reconnaissances de 3 deniers de cens, une poule et 2 deniers pour la sauce et 12 boisseaux d'avoine de rente sur la métairie de la Remenardière, près du village de Boisseleau.

H. 4590. (Liasse.) — 10 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

**1576-1720.** — Reconnaissances de 3 livres 12 s. de rente sur le lieu de Bois-Berry, paroisse de la Chapelle-Vicomtesse.

H. 4591. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1536.** — Information contre Jean du Raynier, seigneur de Droué, qui avait envahi la grange du prieuré de Boisseleau, accompagné d'une troupe de bandits, armés d'épées et d'arbalètes.

H. 4592. (Liasse.) — 10 pièces, parch.; 106 pièces, papier.

**1760-1778.** — Procédures entre les religieuses de Saint-Avit et Charles-Joseph, marquis de Matharel pour des cens et rentes dépendant du prieuré de Boisseleau.

H. 4593. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1780.** — Transaction entre l'abbaye de Saint-Avit et Antoine-Louis Bellanger, seigneur de Vailly, pour les terres de Boisseleau.

H. 4594. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

**1732-1733.** — Procès entre l'abbaye de Saint-Avit et la comtesse de Fiennes pour les droits honorifiques en l'église de Boisseleau.

H. 4595. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1772.** — Protestations de l'abbesse de Saint-Avit contre les prétentions des seigneurs de Droué, voulant abolir la cure de Boisseleau (Notice du testament de Perrette du Raynier, en 1511, élisant sa sépulture *in cancello ecclesie parochialis de Boisseleio juxta sepulchrum domicelle Elisabeth de Vendosme, matris sue*).

H. 4596. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

**1758-1780.** — Mémoires pour travaux faits au prieuré de Boisseleau.

#### PRIEURÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GENÈTS

H. 4597. (Registre.) — In-folio, papier, 68 feuillets.

**1743.** — Inventaire des titres : 1° du prieuré de Saint-Etienne des Genêts (1248-1702) ; 2° du terrage de Nuiselement, paroisse d'Oucques (1148-1735) ; 3° de la métairie de Brouard, paroisse de Champigny (1484-1700) ; 4° de 18 setiers de blé paroisse d'Ozouer-le-Doyen (1229-1728) ; 5° de 2 muids de blé sur la Motteraye, paroisse du Mée (1183-1735) ; 6° de 5 livres de rente sur le Guérinot, paroisse d'Orchaise (1513-1735) ; 7° de 4 livres de rente sur Villexanton, paroisse de la Chapelle-Saint-Martin (1429-1717) ; 8° de 50 livres de rente sur Villemalard, paroisse de Marolles (1531-1576) ; 9° de la dime de Lignères (1247-1662) ; 10° de la dime de Saint-Etienne du Gault (1217-1680) ; 11° de Villecellier, paroisse de Sémarville (1463-1576).

H. 4598. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 16 pièces, papier.

**1545-1784.** — Partages et baux de la métairie de la Fontenelle, paroisse d'Ecoman, dépendant du prieuré de Saint-Étienne-des-Genêts, en la paroisse de Viévy-le-Rayé.

H. 4599. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 14 pièces, papier.

**1761-1780.** — Permission à l'abbaye de Saint-Avit

pour abattre le quart de réserve dans les bois de Fontenelle, paroisse d'Ecoman, dépendant du prieuré de Boisseleau.

H. 4600. (4 cahiers.) — In-4°, papier ; 20 feuillets.

**1541-1551.** — Papiers de recette du prieuré de Saint-Étienne-des-Genets.

H. 4601. (Liasse.) — 27 pièces, parch. ; 200 pièces, papier ; 1 cachet.

**1492-1735.** — Procédures pour le prieuré de Saint-Étienne-des-Genets contre divers pour coupes de bois et de foins sur les propriétés du prieuré.

H. 4602. (Liasse.) — 21 pièces parch. ; 23 pièces, papier.

**1247-1781.** — Baux de la dime de Linières.

#### PRIEURÉ DE BEAUMONT-LE-CHARTIF

H. 4603. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1574-1743.** — Inventaires des titres du prieuré de Beaumont-le-Chartif (1202-1745).

H. 4604. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 6 pièces, papier.

**1588-1631.** — Procès entre Renée de Douhault et Agnès Guillemard, religieuses de Saint-Avit, pour la possession du prieuré de Beaumont ; — Transport de la somme de 45 livres par la prieure de Beaumont à l'abbesse de Saint-Avit pour le droit de celle-ci sur les héritages dépendant dudit prieuré.

H. 4605. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

**1622-1772.** — Pièces de dépenses du prieuré de Beaumont.

H. 4606. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

S. d., v. **1180.** — Don par Philippe de Beaumont à l'abbaye de Saint-Avit de 10 sous de rente sur ses revenus de Bourgneuf.

H. 4607. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1304-1367.** — Don par A. de Friaize au prieuré de Beaumont de 10 sous de rente sur le péage de Lugny (1204). — Reconnaissance par Jean de Saint-Aignan d'un droit de terrage dû au prieuré de Beaumont sur la terres des Etilleux (1223). — Confirmation par Robert de Beaumont au prieuré de ce lieu du droit de chauffage dans ses bois (1267).

H. 4608. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1495.** — Bail par l'abbaye de Saint-Avit de 2 arpents de terre à la carrière paroisse de Beaumont-le-Chétif.

H. 4609. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 1 cachet.

**1730.** — Déclaration des biens du prieuré de Saint-Michel de Beaumont.

H. 4610. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1782-1784.** — Cession par l'abbaye de Saint-Avit à M. de Reverseaux des biens du prieuré de Saint-Michel de Beaumont.

#### PRIEURÉ DE PONT-DE-GENNES

H. 4611. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

**1202-XVII<sup>e</sup> siècle.** — Donation à Saint-Avit par Agnès, femme de Hugues de Gennes, dont les filles Pétronille et Haldvilde font profession à l'abbaye, des églises de Saint-Victor de Gennes, de Saint-Jean de Vibraye et d'autres biens, avec l'assentiment et la confirmation de Hoel, évêque du Mans, et de Rotrou le Jeune ; — Copies de cette donation.

H. 4612. (Liasse.) — 18 pièces, parch. ; 6 pièces, papier.

**1401-1637.** — Assignations par l'abbesse de Saint-Avit à la prieure de Pont-de-Gennes de comparaître au chapitre de l'abbaye ; — Lettres patentes et arrêts en faveur d'Antoinette de Chastellux, prieure de Pont-de-Gennes, accusée d'hérésie et chassée de son prieuré

(fin XVI<sup>e</sup> siècle). — Prestation de serment (*forma juramenti*) de Claude de Meung, prieure de Pont-de-Gennes. — Legs par Claude de Vanssay, prieure de Pont-de-Gennes, aux religieux Augustins de Montoire, de 400 livres pour la réfection de leur église.

H. 4613. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1716.** — Contestation avec Jacques-Louis de Thieslin, seigneur de Rougemont, pour le paiement de la pension de Catherine le Jay du Tronchay, prieure de Pont-de-Gennes.

H. 4614. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1805.** — Donation à l'abbaye de Saint-Avit par Mathieu d'Orsay de sa dime de Breuil-Saint-Jouin.

H. 4615. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

**1235-1477.** — Accords entre le prieuré de Pont-de-Gennes et Rotrou, seigneur de Montfort, pour des droits dans la forêt de Vibraye ; — et avec l'abbaye du Gué-de-Longroi pour l'usage de cette forêt.

H. 4616. (Liasse.) — 19 pièces, parch. ; 10 pièces, papier.

**1507-1631.** — Acquisitions par le prieuré de Pont-de-Gennes de maisons et terres en ce lieu.

H. 4617. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1676.** — Bail du domaine du prieuré de Pont-de-Gennes.

H. 4618. (Liasse.) — 48 pièces, parch. ; 21 pièces, papier.

**1451-1648.** — Baux par le prieuré de Pont-de-Gennes de maisons et terres audit lieu ; — Reconnaissances par les détenteurs de ces biens.

H. 4619. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1552-1634.** — Baux par le prieuré de Pont-de-Gennes du lieu de la Vieille-Vigne, paroisse de Pont-de-Gennes.



H. 4620. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin.

**1473-1650.** — Reconnaissances au prieuré de Pont-de-Gennes pour maisons rue aux Dames, au Pont-de-Gennes.

H. 4621. (Liasse.) — 29 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

**1451-1650.** — Reconnaissance au prieuré de Pont-de-Gennes pour maisons et droit de rivière, ruelle du Chardonay, au Pont-de-Gennes.

H. 4622. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin.

**1473-1650.** — Déclarations au prieuré de Pont-de-Gennes pour les terres des Puizlocques, près le Pont-de-Gennes.

H. 4623. (Liasse.) — 16 pièces, parch. ; 32 pièces, papier.

**1449-1679.** — Baux de maisons et terres à Vibraye.

H. 4624. (Cahier.) — In-folio, parchemin, 15 feuillets.

**1517.** — Déclaration des métairies et bordes de la terre et seigneurie de la Chesnaye, en la paroisse de Vibraye, dont la dime appartient au prieuré de Pont-de-Gennes.

H. 4625. (Liasse.) — 11 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

**1416-1418.** — Baux des prés de Baugé, près le Gué-de-la-Croix, paroisse de Connerré.

H. 4626. (Liasse.) — 19 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

**1451-1649.** — Baux du lieu des Tuandières, paroisse de Connerré ; — Reconnaissances par les détenteurs de ce lieu.

H. 4627. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 12 pièces, papier.

**1502-1647.** — Baux par le prieuré de Pont-de-Gennes de terres sur la paroisse de Saint-Mars-la-Bruyère.

H. 4628. (Liasse.) — 63 pièces, parchemin.

**1451-1650.** — Déclaration au prieuré de Pont-de-Gennes pour terres au gué de Dissé et au champ de la Croix-Millet, paroisse de Saint-Mars-la-Bruyère.

H. 4629. (Liasse.) — 25 pièces, parch. ; 1 pièce, papier ; 1 sceau plaqué.

**1461-1646.** — Baux de la rivière d'Huisne, dite de Bourray, paroisse de Saint-Mars-la-Bruyère (Sceau de Jeanne de Honville, abbesse de Saint-Avit, 1511) ; — Reconnaissances au prieuré de Pont-de-Gennes pour ladite rivière et pour le moulin du Breuil, même paroisse.

H. 4630. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

**1473-1648.** — Baux du lieu du Châtelet, paroisse de Soulitre.

H. 4631. (Liasse.) — 28 pièces, parch. ; 9 pièces, papier.

**1433-1645.** — Baux de la métairie aux Nonnains, paroisse de la Chapelle-du-Bois ; — Visite de ladite métairie ; — Déclarations à la seigneurie de Rosay pour la dite métairie par le prieuré du Pont-de Gennes.

H. 4632. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1458.** — Déclaration au roi pour le prieuré de Pont-de-Gennes.

H. 4633. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 24 pièces papier.

**1475-1659.** — Aveu par les prieures de Pont-de-Gennes aux seigneurs de Vibraye, de Montfort, de Tussé, de Gallande et de la Chapelle-Gastineau pour les biens dudit prieuré.

H. 4634. (Cahier.) — In-folio, papier, 20 feuillets.

XV<sup>e</sup> s. v. **1450.** — Papier censier du prieuré de Pont-de-Gennes.

H. 4635. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin.

**1507-1509.** — Procès entre le prieuré de Pont-de-Gennes et Jean Messenger, pour la jouissance d'un pâtis en la vallée de Montfort, près la fontaine de Trempe-Savatte.

H. 4636 (Liasse.) — 23 pièces, parch.; 9 pièces, papier.

**1471-1660.** — Procédures entre le prieuré de Pont-de-Gennes et diverses personnes pour des rentes en la paroisse de Vibraye.

H. 4637. (Liasse.) — 20 pièces, parch.; 26 pièces, papier.

**1464-1648.** — Baux des dîmes de Vibraye.

H. 4638. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1769.** — Lettres de Hubert, curé de Romilly, à l'abbesse de Saint-Avit, au sujet de la chapelle de Saint-Jacques de Vibraye, dépendant du prieuré de Pont-de-Gennes.

#### PRIEURÉ DE MEUNG

H. 4639. (Registre.) — In-folio, papier, 7 feuillets.

**1748.** — Inventaire des titres du prieuré de Saint-Michel de Meung (1177-1741).

H. 4640. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1405.** — Récépissé par l'abbaye de Saint-Avit des meubles de feu Agnès la Richère, prieure de Meung.

H. 4641. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

**1178-1177.** — Don par Manassès, évêque d'Orléans, au prieuré de Meung, de 3 deniers de cens. — Amortissement par le même de tout ce que l'abbaye de Saint-Avit pourrait acquérir dans le diocèse d'Orléans.

H. 4642. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1176.** — Donation par Louis VII au prieuré de Saint-Martin de Meung de l'usage du bois mort dans la forêt avec le consentement du gruyer. *Rainaldus*, qui se réserve un droit d'une obole sur chaque charretée de bois.

H. 4643. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1195-1199.** — Confirmation par Thibaut de Dangeau du don d'une terre à Rondonneau, fait par Thibaut Cotez au prieuré de Meung. — Notification par Hugues, évêque d'Orléans, d'une donation faite aux religieuses de Saint-Martin de Meung par Garnier des Grangiers.

H. 4644. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1214-1219.** — Cession par l'abbaye de Saint-Avit au prieuré de Meung d'une dime à Autry; — Don par Manassès, évêque d'Orléans, de 3 quartiers de vigne devant l'église Saint-Hilaire de Meung; ces deux actes dans un vidimus de 1437.

H. 4645. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1219.** — Confirmation par Payen de Sancion au prieuré de Meung de la donation faite par sa mère de tout ce qu'elle possédait à Etampes; — Vidimus 1348.

H. 4646. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1402.** — Transaction entre le prieuré de Meung et Renaud de Ponville pour la métairie de Saunay.

H. 4647. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1360-1406.** — Baux par le prieuré de Meung d'une maison à Meung devant le marché (1260); et d'une autre maison devant les Halles (1341), et d'une troisième « en la forteresse de Meung, en la rue Boucher » (1406).

H. 4648. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1461-1504.** — Cession par Jeanne Foucault au prieuré de Meung de 4 sous de rente sur une maison au faubourg Saint-Pierre de Meung; — Reconnaissance de cette rente.

H. 4649. (Liasse.) — 19 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1405-1747.** — Baux par l'abbaye de Saint-Avit de 4 mines de terre aux Croix-au-Bigot, près les Grandes-Perrières de Meung; — de 4 mines de terres au terroir du Tertre-les-Meung; — de prés à Oizellet, près le moulin de Garenne; — d'un demi-arpent de vigne sur le « pavé » de Meung à Beaugency.

H. 4650. (Liasse.) — 10 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1370-1762.** — Baux par l'abbaye de Saint-Avit de 4 mines de terres à la Haute-Murée, paroisse d'Huisseau-sur-Mauve. — Reconnaissances par les détenteurs de cette terre.

H. 4651. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1688-1709.** — Reconnaissance à l'abbaye de Saint-Avit pour 6 mines de blé sur les grosses dîmes de Charsonville, près Meung.

H. 4652. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

**1769.** — Déclarations par l'abbaye de Saint-Avit au duché d'Orléans pour l'ancien prieuré de Meung.

H. 4653. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 2 pièces, papier.

**1176.** — Notification par Manassès, évêque d'Orléans, d'une donation faite à l'église de Saint-Martin de Meung, par Thiphaine, femme de « Currianus ».

H. 4654. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

**1192.** — Donation par Gervais de Meung au prieuré de Meung d'un setier de froment de rente sur la baillie de Jean Bernard.

H. 4655. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1201.** — Notification par Louis, comte de Blois et de Clermont, d'une donation d'un muids de blé de rente à la Bouverie, faite à l'abbaye de Saint-Avit par Barthélémy de la Bretonnière, pour la réception de sa belle-sœur à l'abbaye.

H. 4656. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1210-1213.** — Notification par Miles, comte de Bar, seigneur de Ruiset, de la donation de 5 muids de blé d'hiver sur la dime d'Essonne faite au prieuré de Saint-Martin de Meung par Girard des Châtelets (1210); — Confirmation par Manassès, évêque d'Orléans (1210-1213).

H. 4657. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 8 pièces, papier.

**1494-1757.** — Reconnaissance au prieuré de Meung de deux deniers de cens et 10 sous de rente sur une maison à Meung, rue de la Croix-Blanche; et de 6 sous 8 deniers de rente à prendre sur un demi-arpent de terre au Bourg-Morin, près de Meung.

H. 4658. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

**1177-1417.** — Notification par Manassès, évêque d'Orléans, de la donation des mêmes dîmes des paroisses de Poupry et de Dambron faite à l'abbaye de Saint-Avit par Jolduinus des Châtelets (1177); — Notification par Philippe, évêque d'Orléans, de l'engagement par Hugues des Châtelets au prieuré de Meung de la sixième partie de la dime de Poupry (1222). — Notification par Philippe, évêque d'Orléans, de la donation de 6 mines de blé d'hiver sur la dime de Poupry faite aux religieuses de Saint-Martin de Meung par Hugues de Poupry le jeune, chevalier (1223); confirmation par Hugues des Châtelets (1244, octobre); — Reconnaissance au prieuré de Meung de 11 livres 10 sous de rente sur la dime de Poupry. (1407).

H. 4659. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1175-1405.** — Confirmation par Manassès, évêque d'Orléans, de la remise faite par Maubert de « Plessercio » au prieuré de Meung, de 22 deniers et 8 poules de cens (s. d.); — Donation par G. de Meung au prieuré de Meung de 12 deniers de cens sur sa censive de Meung (1195); — Abandon par Gillette la Cabue de 6 deniers de cens qui lui étaient dus par le prieuré de Meung sur 4 denrées de terre à Rondonneau.

H. 4660. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1184.** — Don par Manassès, évêque d'Orléans, au prieuré de Meung de sa dime sur les moulins de Meung pour le repos de l'âme de Louis, roi de France. — vidimus du 11 juin 1455.

H. 4661 (Liasse). — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

**1189-1233.** — Confirmation par Henri, évêque d'Orléans, de la donation de deux parts des dîmes des agneaux de la paroisse de Fontaines faite à l'abbaye de Saint-Avit par Eudes « Borellus » (1189). — Accord au sujet de cette dîme par devant les juges délégués par le Pape, entre l'abbaye de Saint-Avit et Jean, curé de Fontaines (1233).

#### PRIEURÉ DE SAINT-BLAISE DE QUINCÉE

H. 4662. (Registre). — In-folio, papier, 18 feuillets.

**1743.** — Inventaire des titres du prieuré de Saint-Blaise de Quincée.

H. 4663. (Liasse). — 8 pièces, parch.; 110 pièces, papier.

**1605-1635.** — Plaintes par l'abbesse de Saint-Avit contre les prieurés de Saint-Blaise et de Fontenay-sur-Conie, qui n'ont pas comparu au chapitre. — Procédures entre Marie Seigneuret, Françoise Tardieu et Guyonne de Fontenailles pour la possession du prieuré de Saint-Blaise.

H. 4664. (Liasse). — 3 pièces, papier.

**1723-1784.** — État du revenu du prieuré de Saint-Blaise.

H. 4665. (Liasse). — 25 pièces, papier; 1 cachet.

**1602-1737.** — Mémoires des réparations faites au prieuré de Saint-Blaise.

H. 4666. (Liasse). — 7 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

**1634-1775.** — Baux du prieuré de Saint-Blaise.

H. 4667. (Plan). — 1 pièce, papier.

S. d., v. **1770.** — Plan des possessions du prieuré de Saint-Blaise-lès-Brissac, en Anjou.

EURE-ET-LOIR, SÉRIE H.

H. 4668. (Liasse). — 1 pièce, papier.

**1723.** — « Bouts et juxtes » des terres du prieuré de Saint-Blaise.

H. 4669. (Liasse). — 3 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

**1576-1734.** — Reconnaissance au prieuré de Saint-Blaise pour des terres en dépendant.

H. 4670. (Liasse). — 6 pièces, papier.

**1618-1744.** — Déclarations pour le prieuré de Saint-Blaise au duché de Brissac et à la Baronnie de Toureil.

H. 4671. (Liasse). — 2 pièces, papier.

**1749-1752.** — Règlement de la coupe ordinaire des bois du prieuré de Saint-Blaise.

H. 4672. (Liasse). — 10 pièces, parch.; 148 pièces, papier; 2 cachets.

**1584-1746.** — Procédures contre diverses personnes pour terres et rentes dépendant du prieuré de Saint-Blaise.

H. 4673. (Liasse). — 1 pièce, parch.

**1513.** — Nomination par l'abbesse de Saint-Avit à la chapelle de la Madeleine dans le prieuré de Saint-Blaise, paroisse de Quincée.

H. 4674. (Liasse). — 1 pièce, parch.

**1516.** — Sentence contre l'abbesse de Saint-Avit, maintenant Martin Funot en possession de la cure de Saint-Almand de Quincée.

H. 4675. (Liasse). — 1 pièce, papier.

**1670.** — Lettres de l'évêque de Chartres permettant l'union du prieuré de Saint-Blaise à la mense abbatiale de Saint-Avit.

#### CHAPELLE DE SAINT-PIERRE-DE-VOUVRAY

H. 4676. (Liasse). — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

**1627.** — Résignation et prise de possession de la chapelle de Saint-Pierre de Vouvray, dépendant de l'abbaye de Saint-Avit.

H. 4677. (Liasse). — 1 pièce, parch.

**1271.** — Reconnaissance par Simon de Lucé à l'abbaye de Saint-Avit pour des rentes dues sur des terres à Vouvray, à Villette et sur le moulin d'Écoublanc.

CHAPELLE SAINTE-MARIE,  
A SAINT-AVIT-AU-PERCHE

H. 4678. (Liasse). — 3 pièces, parch.

**1540-1550.** — Provisions de la chapelle Sainte-Marie, à Saint-Avit-au-Perche.

CHAPELLE SAINT-JACQUES-D'AIGREFOIN

H. 4679. (Liasse). — 1 pièce, parch.

**1176.** — Accord entre l'abbaye de Saint-Avit et Robert « Villicus » pour la terre d'Aigrefoin.

H. 4680. (Liasse). — 1 pièce, parch.

**1310.** — Vente à la léproserie de Saint-Lazare de Châteaudun d'une maison à Aigrefoin, en la paroisse de Bouffry, en la censive des dames de Saint-Avit.

H. 4681. (Liasse). — 4 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

**1318-1566.** — Baux par l'abbaye de Saint-Avit de la métairie d'Aigrefoin.

H. 4682. (Cahier). — In-folio, papier, 60 feuillets.

**1475-1516.** — Bail de la métairie de Saint-Jacques d'Aigrefoin, à charge par le preneur de « faire en la chappelle dudit Saint-Jacques la charpenterie qu'il conviendra et la faire couvrir ». — Procédures contre les sédentaires de ladite métairie.

H. 4683. (Liasse). — 7 pièces, parch.

**1392-1506.** — Procédures entre l'abbaye de Saint-Avit et l'université d'Orléans pour les oblations de la chapelle de Saint-Jacques d'Aigrefoin.

H. 4684. (Liasse). — 1 pièce, parch.; 7 pièces, papier.

**1577-1645.** — Aliénation de la terre d'Aigrefoin en faveur d'Antoine Leduc, sieur de la Rousselière. — Procédures entre Antoine de Lorain, seigneur d'Aigrefoin, et l'abbaye de Saint-Avit demandant à rentrer en possession de la terre d'Aigrefoin.

CHAPELLE NOTRE-DAME-DE-PITIÉ A VIBRAYE

H. 4685. (Liasse). — 1 pièce, parch.

**1206.** — Fondation par Rotrou de Monfort de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié à Vibraye.

H. 4686. (Liasse). — 5 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

**1472-1580.** — Collation de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié à Vibraye.

H. 4687. (Liasse). — 1 pièce, parch.; 2 pièces, papier.

**1428-1688.** — Nomination par l'abbesse de Saint-Avit de Martin Lebret, curé de Vibraye, pour son vicaire général. — Présentation par l'abbaye de Saint-Avit à la cure de Vibraye (1591). — Demande de la cure de Vibraye par « de la Suchère », curé de Dangeau.

CHAPELLE NOTRE-DAME DE LANGOTIERE

H. 4688. (Liasse). — 2 pièces parch.; 2 pièces, papier.

**1248.** — Donation de terres à la chapelle de Notre-Dame de Langotière par Gaucher de Châtillon, sire de Saint-Aignan en Berri, à la charge d'entretenir perpétuellement un prêtre en cette chapelle (1248, juin). — Confirmation par le chapitre de Chartres (1248, août).

H. 4689. (Liasse). — 4 pièces, papier.

**1688-1689.** — Lettres des curés de Dangeau, d'Authon et de Châtillon demandant les provisions de la chapelle de Langotière.

H. 4690. (Liasse). — 2 pièces, papier.

**1692-1745.** — Acquiescement de l'abbaye de Saint-Avit à la démolition des bâtiments attenants à la chapelle de Langotière pour la réparation de cette chapelle.

H. 4691. (Liasse). — 6 pièces, papier.

**1789-1792.** — État des biens et inventaires de la chapelle de Langotière par la municipalité d'Authon.

## CHAPELLE SAINT-JACQUES DE FASTINE

H. 4692. (Liasse). 1 pièce, parch.

**1140.** — Notification par Hugues, évêque du Mans, d'un accord conclu entre Foulques de Monfort et l'abbaye de Saint-Avit pour la dime de la paroisse de Fastine.

H. 4693. (Liasse). — 2 pièces, parch.

**1473-1527.** — Provisions de l'église Saint-Jacques de Fastine, au diocèse du Mans.

## TABLE

### ORDRE DE SAINT-AUGUSTIN

<p>ABBAYE DE SAINT-CHERON-LES-CHARTRES (v. 1110-an IV) H. 2790 à 3023 ..... 1</p> <p>PRIEURÉS (1215-1249) H. 3024 ..... 24</p> <p>PRIEURÉ-CURE DE SAINT-CHERON (1287-v. 1750) .. 24</p> <p>H. 3025 à 3030 ..... 24</p> <p>PRIEURÉ DE SAINT-CHERON DU CHEMIN (1151-1785) H. 3031 à 3050 ..... 25</p> <p>PRIEURÉ DE NOTRE-DAME DE LA GAUDAINÉ (v. 1156-1779) H. 3051 à 3062 ..... 27</p> <p>PRIEURÉ DE SAINT-GERMAIN DE DOURDAN (v. 1150-1707) H. 3063 à 3075 ..... 28</p> <p>PRIEURÉ DE SAINT-LÉONARD DES GRANGES-LE-ROI (v. 1196-1755) H. 3076 à 3080 ..... 31</p> <p>ABBAYE DE SAINT-JEAN-EN-VALLÉE (1099-an IV) H. 3081 à 3329 ..... 31</p> <p>PRIEURÉS (1204-v. 1350) H. 3330 à 3332 ..... 57</p> <p>PRIEURÉ DE SAINT-BRICE D'ACHÈRES (v. 1184-1260) H. 3333 à 3335 ..... 58</p> <p>PRIEURÉ DE NOTRE-DAME D'AIGREMONT (1207-1503) H. 3336 à 3339 ..... 58</p> <p>PRIEURÉ DE SAINT-JEAN DE BROU (v. 1140-1788) H. 3340 à 3344 ..... 59</p> <p>PRIEURÉ DE SAINT-CRÉPIN ET DE SAINT-CRÉPINIEN DE CERNAY (v. 1144-1757) H. 3345 à 3348 ..... 59</p> <p>PRIEURÉ DE SAINT-SATURNIN DE CHAMBOURCY (1398-1633) H. 3349 à 3354 ..... 60</p> <p>PRIEURÉ DE SAINT-ÉTIENNE DE CHARTRES (1251-1757) H. 3355 à 3360 ..... 60</p> <p>PRIEURÉ DE SAINTE-FOI DE CHARTRES (1296-an IV) H. 3361 à 3383 ..... 61</p> <p>PRIEURÉ DE SAINT-NICOLAS DE COURVILLE (v. 1080-1792) H. 3384 à 3406 ..... 63</p> <p>PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN DE GARNAY (1209-1772) H. 3407 à 3413 ..... 65</p>	<p>PRIEURÉ DE SAINTE-CROIX DE GOURDEZ (1204-v. 1780) H. 3414 à 3426 ..... 66</p> <p>PRIEURÉ DE LONGNY (1201-1740) H. 3427 à 3434 ..... 67</p> <p>PRIEURÉ DE SAINT-PANTALÉON DE LUCÉ (1403-1746) H. 3435 à 3439 ..... 68</p> <p>PRIEURÉ DE NOTRE-DAME DE MONCEAUX (1377-1535) H. 3440 à 3443 ..... 68</p> <p>PRIEURÉ DE MONDONVILLE-SAINT-JEAN (1242-1788) H. 3444 à 3449 ..... 69</p> <p>PRIEURÉ DE SAINT-GERMAIN DE MORANCEZ (v. 1115-1742) H. 3450 à 3459 ..... 69</p> <p>PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN D'OUARVILLE (v. 1152-1776) H. 3460 à 3470 ..... 70</p> <p>PRIEURÉ DE SAINT-JACQUES DE PONTGOUIN (v. 1120-1514) H. 3471 à 3476 ..... 71</p> <p>PRIEURÉ DE SAINT-DENIS DES PUIITS (1218-1787) H. 3477 à 3484 ..... 71</p> <p>PRIEURÉ DE NOTRE-DAME DE THEUVY (1210-1737) H. 3485 à 3498 ..... 72</p> <p>PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN DU TREMBLAY-LE-VICOMTE (1210-1789) H. 3499 à 3502 ..... 73</p> <p>ABBAYE DE LA MADELEINE DE CHATEAUDUN (v. 1152-1793) H. 3503 à 3800 ..... 74</p> <p>PRIEURÉ DE SAINTE-APOLLINE DES CHAUVELIÈRES (1190-1773) H. 3801 à 3811 ..... 114</p> <p>PRIEURÉ DE SAINT-CLÉMENT DE CHOUE (1257-1676) H. 3812 à 3817 ..... 115</p> <p>PRIEURÉ DE SAINT-MARC DE LA JOUSSELINE (1234-1772) H. 3818 à 3822 ..... 116</p> <p>PRIEURÉ DE SAINT-PIERRE DE LUTZ (1482-1772) H. 3823 à 3830 ..... 117</p> <p>PRIEURÉ DE SAINT-DENIS DE MONDOUBLEAU (1211-1759) H. 3831 à 3841 ..... 117</p> <p>PRIEURÉ DE SAINT-VALÉRIEN DE RUAN (1133-1776) H. 3842 à 3880 ..... 118</p>
--	--

PRIEURÉ DE SAINT-LUBIN D'ISIGNY (1720- v. 1750) H. 3881 à 3886 .....	121	COUVENT DES FRERES MINEURS OU COR- DELIERS DE CHARTRES (1220-1790) H. 4161 à 4199 .....	161
PRIEURÉ DE SAINT-MARS DU COR (1323-1778) H. 3887 à 3895 .....	122	COUVENT DES FRERES MINEURS OU COR- DELIERS DE CHATEAUDUN (1784) H. 4200..	178
CHAPELLE DE SAINT-ANTOINE D'ALLERAY (1390- 1766) H. 3896 à 3902.....	123	COUVENT DES FRERES MINEURS OU COR- DELIERS D'ANET (1517-1788) H. 4201 à 4217 .	178
CHAPELLE DE SAINTE-RADEGONDE DE LANNERAY (1217-1657) H. 3903 à 3905 .....	123	MINIMES DE CHARTRES (1590-1790) H. 4218 à 4225 .....	181
ABBAYE DE SAINT-VINCENT-AUX-BOIS (1154- 1781) H. 3906 à 3974.....	123		
PRIEURÉ DE SAINT-BLAISE DES CHAISES (1788) H. 3975.....	133		
PRIEURÉ DE COURDEMANCHE (1461) H. 3976	133		
PRIEURÉ DE LAMBLORE (1538) H. 3977.....	133		
PRIEURÉ DE SAINT-LAURENT DE MAINTERNE (1301-1786) H. 3978 à 3981 .....	134		
PRIEURÉ DE NOTRE-DAME DE MARVILLE-LES-BOIS (1252-1752) H. 3982 à 3986 .....	134		
PRIEURÉ DE SAINT-URSIN (1782) H. 3987 .....	134		
PRIEURÉ DE SAINTE-ANNE DE LA SAUCELLE (1749) H. 3988 .....	134		
ABBAYE DE LA GATINE			
PRIEURÉ DE SAINT-JEAN DE LA BOURDINIÈRE (1191-1752) H. 3989 à 4025 .....	134		
ABBAYE DE GRANDMONT			
PRIEURÉ DES BONS-HOMMES DE SAINT-LAURENT D'AUTHON-DU-PERCHE (1595-1791) H. 4026 à 4030 .....	138		
ABBAYE DE LA GRENETIÈRE (diocèse de Luçon) (XVIII <sup>e</sup> S.) H. 4031 .....	139		
<b>COUVENTS D'HOMMES</b>			
CHARTREUSE DU VAL-DIEU (diocèse de Sées) SEIGNEURIE DE PHILMIN (1353-1790) H. 4032 à 4102 .....	139		
COUVENT DES CÉLESTINS DE NOTRE-DAME D'ÉCLIMONT (1486-1794) H. 4103 à 4153 .....	147		
COUVENT DES DOMINICAINS DE SAINT- JACQUES OU JACOBINS DE CHARTRES (1258- an IV) H. 4154 à 4160.....	157		
		<b>ABBAYES DE FEMMES</b>	
		ABBAYE DE SAINT-AVIT (1045-1794) H. 4226 à 4542 .....	183
		PRIEURÉ DE SAINT-AGIL (v. 1120-1786) H. 4543 à 4574 .....	208
		PRIEURÉ DE BOISSELEAU (1214-1781) H. 4575 à 4596 .....	210
		PRIEURÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GENÈTS (1247- 1781) H. 4597 à 4602.....	212
		PRIEURÉ DE BEAUMONT-LE-CHARTIF (v. 1180- 1784) H. 4603 à 4610.....	212
		PRIEURÉ DE PONT-DE-GENNES (1202-1769) H. 4611 à 4638 .....	213
		PRIEURÉ DE MEUNG (1173-1762) H. 4639 à 4661 .....	215
		PRIEURÉ DE SAINT-BLAISE DE QUINCÉE (1513- 1784) H. 4662 à 4675.....	217
		CHAPELLE DE SAINT-PIERRE DE VOUVRAY (1271-1627) H. 4676 à 4677 .....	217
		CHAPELLE SAINTE-MARIE, A SAINT-AVIT-AU- PERCHE (1540-1550) H. 4678 .....	218
		CHAPELLE SAINT-JACQUES D'AIGREFOIN (1176- 1645) H. 4679 à 4684 .....	218
		CHAPELLE NOTRE-DAME DE PITIÉ A VIBRAYE (1206-1688) H. 4685 à 4687 .....	218
		CHAPELLE NOTRE-DAME DE LANGOTIÈRE (1248- 1792) H. 4688 à 4691.....	218
		CHAPELLE SAINT-JACQUES DE FASTINE (1140- 1527) H. 4692 à 4693.....	219



## ADDITIONS ET CORRECTIONS

- Page 1, colonne 1, ligne 16, au lieu de le Marchant, lire Marchant;*  
*ligne 17, au lieu de Péronne, lire Chartres;*  
*au lieu de Pascal, lire Pasquier;*
- colonne 2, ligne 8, au lieu de Bref, lire Bulle;*  
*note 1, ajouter : les bulles de plomb d'Eugène III, d'Alexandre III et d'Honorius III ont été coupées.*  
*ligne 13, au lieu de Lettres royaux, lire sentence.*
- Page 147, article H. 4099, au lieu de 769, lire 1769.*
- Page 161, colonne 1, ligne 33, au lieu d'assemblés, lire convoqués en justice;*  
*colonne 2, ligne 10, au lieu de la messe, lire l'office;*  
*après le bréviaire romain, ajouter : et quand ils le disent avec d'autres clercs, de n'être pas astreints à redire leur office particulier (Sbaralea, Bullarium franciscanum..., T. I, p. 544).*  
*ligne 33, au lieu de les églises des Frères Mineurs, lire l'église des Frères Mineurs de Chartres.*
- Page 162, colonne 1, ligne 47, au lieu de Poliaco, lire Pouilly (Poliaco)*  
*colonne 2, ligne 49, au lieu de de Chaulnes, lire Le Chauve (Calvus).*
- Page 163, colonne 1, ligne 50, après constitution, ajouter : exiit qui seminat;*  
*ligne 51, au lieu de Nicolas IV, lire Nicolas III;*  
*colonne 2, ligne 42, après 23483, ajouter : Sbaralea, Bull. francisc., 366.*
- Page 164, colonne 1, ligne 18, après 23628, ajouter : Sbaralea, Bull. francisc., 445;*  
*colonne 2, ligne 32 et 36, au lieu de 1553, lire 1503 n.st.*
- Page 179, article 4205, au lieu de 1797, lire 1787.*